



PRINCIPES GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS DE LA *GRAMMAIRE FRANÇOISE,*

AVEC

DES Observations sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation & la Prononciation; & un Abrégé des Regles de la Versification Françoise :

Dédiés à Monseigneur

LE DUC D'ORLÉANS;

Premier Prince du Sang,

Par M. RESTAUT, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi.

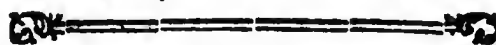
DOUZIEME EDITION.

Corrigée très-exactement, & augmentée de la vie de l'Auteur.

Jean Baptiste Baccilieri

Le 5. A MARSEILLE, Sept. 1836

Chez JEAN MOSSY, Imprimeur du Roi, de la Marine, & Libraire, au Parc.



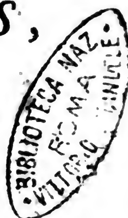
M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation & Permission.





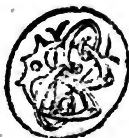
A MONSEIGNEUR
LE DUC D'ORLEANS,
PREMIER PRINCE DU SANG.



MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de vous rappeller que la premiere Edition de cet Ouvrage a paru sous vos auspices, & que vous daignâtes alors le mettre au nombre des livres qui devoient servir à votre instruction. Quel présage, MONSEIGNEUR, *pour le succès de ma Grammaire! L'augure a été rempli : huit éditions consécutives sont le fruit du suffrage dont vous l'avez honoré. Le Public n'a pu se former qu'une idée avantageuse d'une production que vous aviez si favorablement accueillie. Souffrez que j'ose lui apprendre qu'elle n'a pas été inutile à* MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES, *lorsque, sous des Maîtres dont je recevrois moi-même des leçons, il étudioit les élémens d'une Langue qui a déja tant de grace dans sa bouche. Eh! pourquoi n'espérerois-je pas une aussi glorieuse destinée pour la neuvieme Edition dont je prends la liberté de vous offrir l'hommage? Je ne vous dissimulerai pas,* MONSEIGNEUR, *qu'en travaillant à la perfectionner, j'ai eu la témérité de penser que je travaillois peut-être pour vos petits-Fils.*

Je suis avec un très-profond respect,



MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obeissant Serviteur, RESTAUT.

AVERTISSEMENT.

Quoique cette Édition paroiſſe après la mort de l'Auteur, on peut aſſurer qu'elle n'eſt pas inférieure à celles qu'il a publiées lui-même. Elle aura un dégré de ſupériorité ſur les précédentes, par les dernieres corrections de M. Reſtaut, dont on a fait uſage. D'ailleurs on a corrigé avec ſoin pluſieurs autres fautes qui avoient échappé à l'Auteur. La partie typographique, à laquelle on a veillé dans cette nouvelle Édition avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, n'eſt plus défigurée par des négligences & des imperfections qui choquoient la vue du Lecteur. Tous les exemples cités ſont en caracteres italiques; & on a rectifié de même pluſieurs titres courants qui étoient tronqués ou entiérement faux. Enfin on peut ſe flatter d'offrir au Public une Édition correcte. C'eſt un mérite qu'on doit deſirer dans tous les ouvrages, mais principalement dans ceux qui, comme celui-ci, ſont deſtinés à l'inſtruction de la jeuneſſe.

L'Éloge hiſtorique de M. Reſtaut qui accompagne cette Edition, étoit un hommage dû à ce Citoyen utile. Cet abrégé de ſa vie a été revu par pluſieurs de ſes amis, & c'eſt d'après leurs mémoires qu'il a été rédigé.

ÉLOGE HISTORIQUE
DE M. RESTAUT.

PIERRE RESTAUT naquit à Beauvais en 1696, de Pierre Reſtaut, Marchand Drapier, & d'Anne Fourdraine ſon Epouſe. Ses Parents, à qui un Commerce héréditaire avoit procuré une fortuue honnête, éléverent l'aîné de leurs enfants avec des ſoins particuliers. il fit ſes premieres claſſes dans le Collége (1) de ſa Patrie, & les fit toutes avec ſuccès. On remarquoit dès-lors en lui un eſprit juſte, une ſagacité peu commune, & un amonr plus rare encore pour tous ſes devoirs.

Deſtiné d'abord à l'Etat Eclėſiaſtique, il vint à Paris pour continuer ſes études. La rapidité de ſes progrès, & la ſageſſe de ſa conduite dans un âge qui eſt pour l'ordinaire la ſaiſon des plaiſirs, sembloit l'appeller aux Ordres ſacrés : il y renonça cependant, après avoir demeuré quelque temps au Séminaire de Saint Sulpice.

Il paſſa au Collége de Louis-le-grand, où des Perſonnes diſtinguées dans la Magiſtrature, le prierent, malgré ſa jeuneſſe, de préſider à l'éducation de leurs enfants. On voyoit alors dans cette maiſon, les la Rue, les Buffier, les Ducerceau, les Sanadon, les Porée, noms illuſtres dans les faſtes de la Littérature.

(1) Ce Collége ſe rend digne de la protection du Roi, & des éloges du Public. Il s'eſt ſoutenu juſqu'ici ſans aucuns revenus, par le zèle & les libéralités de pluſieurs Citoyens. Parmi ceux qui y ont profeſſé ou étudié, on compte Gui-Patin, Baillet, Vaillant, Hermant, l'Abbé Lenglet, Recteur de l'Univerſité de Paris, Meſengui, &c.

Pendant le séjour qu'il fit parmi eux, M. Restaut traduisit *la Monarchie des solipses*, Roman allégorique, écrit en latin, dans le siecle dernier, par Melchior Inchofer, Jésuite Allemand.

Quelques années après la publication de ce Livre, qui parut en 1721, M. Restaut quitta le Collége de Louis-le-Grand, & des occupations d'une utilité plus étendue, exercerent ensuite son zèle pour l'avancement de la Jeunesse.

Depuis long-temps on souhaitoit une Grammaire françoise abrégée, qui ne renfermât que les regles & les réflexions les plus nécessaires. M. Rollin avoit exprimé les vœux du Public à cet égard dans son excellent Traité des Etudes. L'attrait naturel que M. Restaut avoit pour la connoissance des langues, & l'étude particuliere qu'il avoit faite des principes de la nôtre, l'engagerent à travailler selon les vues de ce Maître célébre. Il relut pour ce dessein tout ce qui a été composé de plus exact sur la langue françoise, & combina avec ses propres observations, les extraits qu'il fit sur-tout des Grammaires de Port-Royal, de M. l'Abbé Regnier Desmarest, & du P. Buffier.

Telle fut l'origine des *Principes* de M. Restaut, ouvrage que tout le monde connoît, & dont la réputation est assez bien établie pour exciter la jalousie & ne la point redouter. Le premier essai parut en 1730. Feu M. le Duc d'Orléans, ce grand Prince, qui joignoit à une piété exemplaire une connoissance peu commune de la Littérature, applaudit au travail de M. Restaut. Il lui permit d'en faire la dédicace à M. le Duc de Chartres; & les habiles Maîtres qui dirigeoient les études de ce jeune Prince, ne firent aucune difficulté de la mettre au nombre des excellens Livres destinés à son instruction. Presque tous les Ecrivains périodiques réunirent pour ce nouvel Ouvrage leurs suffrages trop souvent divisés. M. Rollin y reconnut les éléments qu'il désiroit; les membres éclairés de l'Université le rendirent un Livre classique; on l'introduisit

aussi dans plusieurs Communautés Religieuses qui sont chargées d'élever la Jeunesse.

Un succès si flateur fit sur M. Restaut l'effet qu'il doit produire sur des Auteurs qui n'ont d'autre ambition que l'utilité publique ; il fut pour lui un motif puissant de revoir son travail. Dès la seconde Edition, qui parut en 1732, un Académicien célebre, M. de Boze, à la censure duquel M. le Chancelier avoit soumis cette Grammaire, trouva les principes plus approfondis, développés avec plus d'exactitude, & appliqués à un plus grand nombre de circonstances : elle étoit d'ailleurs augmentée d'un abrégé bien fait des regles de la Versification françoise. En 1736, nouvelle Edition, nouveaux témoignages de l'estime du Public (1) Son empressement a été le même pour les réimpressions multipliées qui ont suivi, ainsi que pour l'abrégé que M. *Restaut* a fait en 1732 pour les Commençans, & qui a servi à l'éducation des Enfants de France. Ce succès invariable est une preuve non équivoque du mérite de ces deux ouvrages. " En effet, dit „ un Journaliste (2) très-éclairé, on peut surprendre „ les éloges du Public par des Ecrits d'un autre genre „ réellement médiocre : c'est ce que nous voyons arriver tous les jours : mais en fait d'ouvrages utiles, „ tel qu'une Grammaire, on ne les réimprime pas si „ souvent, à moins que leur bonté ne soit généralement reconnue : c'est dans cette classe de Livres excellents que les Connoisseurs ont toujours mis la „ Grammaire de M. Restaut, dont on a fait, & dont „ on fera encore tant d'Editions „.

La juste réputation de ce Livre avoit fait connoître le nom de M. Restaut dans la Littérature, lorsqu'il en-

(1) La Grammaire de M. Restaut, & l'abrégé qu'il en a fait lui-même, ont été mis de son vivant, sans sa sollicitation, & à son insçu, sur la liste des livres, ou Plan d'Etudes que l'Université de Paris a présenté au Parlement,

(2) *Ann. Litter.* 1764, *tom.* VIII. *pag.* 69

treprit de parcourir une carriere différente, mais aussi noble. La Jurisprudence avoit partagé ses études depuis quelques années : il avoit pris des dégrés en Droit, & s'étoit fait recevoir Avocat au Parlement. Son dessein n'étoit pas de se consacrer comme Orateur aux fonctions éclatantes du Barreau : le silence du Cabinet convenoit mieux à son caractere & à son âge. En 1740, il fut pourvu d'une charge d'Avocat aux Conseils du Roi. Il ressentit dans cette occasion la satisfaction la plus douce pour une ame vertueuse, celle d'être loué par un homme de bien. *Je voudrois*, lui dit M. le Chancelier d'Aguesseau en lui donnant sa domination, *je voudrois trouver toujours des Sujets semblables à vous.* M. Restaut s'est montré de plus en plus digne de cet éloge, par sa probité & par ses talents.

Les Avocats aux Conseils sont, comme on sait, chargés d'instruire le fond des affaires, & de développer dans des Mémoires les moyens & les droits de leurs Parties. Cette double fonction qu'ils exercent dans tous les départemens du Conseil du Roi, exige une égale connoissance des Loix, & de la forme judiciaire. Elle a été remplie par M. Restaut avec des lumieres supérieures. Employé plusieurs fois dans des affaires importantes, il a mérité dans toutes l'approbation & l'estime des Ministres, des Magistrats, du Public, & de ses Confreres : quatre especes de Juges dont les suffrages sont rarement réunis. Lorsque M. le Prince de Beauveau & M. le Duc de Richelieu voulurent reclamer, comme héritiers bénéficiaires du Prince de Guise, leurs droits sur les biens de ce Prince situés en Lorraine, ils remirent avec confiance leur cause & leurs intérêts entre les mains de M. Restaut, il fit dans le cours de cette contestation plusieurs Requêtes & Mémoires qui montrerent la justice de ces droits, & dans lesquels il rappelle, d'une maniere lumineuse, les principes de la matiere hypothécaire. Il possedoit l'art de discuter une question : une érudition sagement ménagée, un style net & grave, quelquefois une élégance

inconnue au commun des Grammairiens, caractérisent les Mémoires qu'il a composés. Plusieurs contiennent des recherches intéressantes qui peuvent servir à l'histoire particuliere de quelques lieux du Royaume.

Malgré le travail toujours nouveau de son Cabinet, il n'a jamais cessé de cultiver les genres d'étude auxquels sa jeunesse avoit été consacrée. L'Histoire & la Géographie, les meilleurs Ecrivains de l'Antiquité, les nôtres, & ceux de l'Italie offroient un délassement utile à son esprit fatigué par l'examen des affaires. Il aimoit aussi le détail des Arts : des essais de Musique & de Peinture l'amusoient dans plusieurs de ces momens qu'il savoit se ménager, sans nuire à ses occupations principales. D'autres fois on l'a vu résoudre, pour se distraire, des Problêmes d'Algèbre & de Géométrie. Mais un de ses plus agréables delassemens étoit l'étude de notre langue. Le *soin continuel* qu'il prenoit d'en approfondir le génie, den méditer les loix, d'observer enfin ces usages qui dérogent souvent aux regles, avoit procuré à M. Restaut des amis illustres dans l'Académie Françoise; ses talents lui eussent même ouvert l'entrée de cette Compagnie, s'il n'eût préféré d'être vraiment homme de Lettres, sans aucun titre littéraire. On lui doit une Edition du Dictionnaire de l'Orthographe, qu'un Grammairien très-habile (2) avoit publié à Poitiers en 1739. Cet ouvrage avoit

---

(2) Charle Le Roi, qui s'est borné à l'emploi obscur, mais utile, de *Prote* ou Directeur de l'Imprimerie du sieur Paulcon, d'où son livre est sorti. Il est mort peu après la premiere Edition. Celle de 1747 fut très-augmentée par le Cardinal de Rohan, auquel l'Imprimeur se fit un devoir de la dédier par reconnoissance. L'Epître dédicatoire & l'avertissement sont de M. l'Abbé Goujet, qui dès 1741 avoit parlé avec beaucoup d'estime de l'ouvrage de M. Le Roi. *Voyez sa Bibliotheque Françoise, tom. I, pag. 121. & suiv.*

depuis été revue par M. le Cardinal de Rohan, & les soins de M. Restaut en ont encore augmenté les avantages. Il travailloit lors de son décès, à perfectionner, par des additions utiles, & par des corrections plus nécessaires encore, le Dictionnaire universel connu sous le nom de Trévoux.

M. Restaut, qui étoit à juste titre regardé comme un Ecrivain judicieux, & d'un goût très-sûr, a contribué par ses conseils à la perfection de plusieurs Ouvrages. M. Mesengui en particulier, son compatriote & son allié (1), l'a toujours consulté pour la rédaction de ces Ecrits qui immortaliseront le nom de cet Ecclesiastique aussi humble que célèbre.

La mort d'un ami aussi respectabble, arrivée le 19 Février 1763, causa à M. Restaut la douleur la plus vive: il ne lui survécut pas long-temps. Il est mort le 14 Février de l'année suivante.

Au milieu de toutes ses occupations, M. Restaut ne négligea jamais ses devoirs de Chrétien, de Pere & d'Epoux. Il a été marié deux fois. Anne-Gabrielle Delamare, qu'il épousa en premieres noces, joignoit aux graces du corps, les charmes de l'esprit & de la vertu. Elle mourut en 1736 des suites de sa premiere couche. M. Restaut eut la douleur de perdre en même temps le seul gage de leur union (2). Il contracta une nouvelle alliance en 1742 avec Demoiselle Marguerite-Catherine Lhomme, encore vivante. Il en a eu deux filles, qu'il a élevées & instruites avec une attention vraiment parternelle: il leur consacroit tous ses soins & sa fortune.

---

(1) Anne Fourdraine mere de M. Restaut, étant devenue veuve, épousa Jean Mesengui, Drapier, fils de Maurice Mesengui, aussi Drapier, & de Marguerite Prud'homme, frere de François Philippe Mesengui dont il s'agit.

(2) Un des amis de M. Restaut lui adressa sur cette double perte une élégie intitulée : *Viro amicissimo P. Restaut, in Senatu Patrono, de morte uxoris suæ, puerperæ & filiæ suæ.* Paris. *Lottin* .. 1736, in-8°. L'Auteur ne s'est point nommé.

Ces devoirs domestiques étoient remplis par M. Restaut avec d'autant plus de succès, qu'il vivoit sans faste, & qu'il s'est toujours renfermé dans le cercle d'une société choisie & peu nombreuse. Son caractere étoit sérieux, mais bon, & sensible aux charmes de l'amitié. La douceur ordinaire de son commerce faisoit oublier quelques moments où il paroissoit un peu trop ami de ses sentiments.

Mais quelque sensible qu'il ait pu être à la contradiction, il n'en a pas moins corrigé dans ses Ouvrages les véritables fautes que des amis éclairés lui faisoient appercevoir. Dès la premiere Edition de sa Grammaire, il s'est fait un devoir de rendre justice aux Grammairiens dont il avoit profité. Content d'exposer modestement dans sa Préface les avantages qu'il avoit tâché de rassembler dans son Ouvrage, il ne s'est jamais permis d'offrir au Lecteur le détail minutieux du nombre de pages qu'il avoit employées pour traiter les mêmes points que lui. Il méprisoit avec raison ces foibles ressources qui ne sont guere employées que pour donner quelque crédit aux copies d'un bon modele. Les Livres comme le sien s'annoncent par un mérite réel, & les Auteurs tels que lui, n'ont pas besoin, pour s'élever, de travailler à la chûte des autres.





PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

LE titre de cet Ouvrage annonce aſſez que je m'y ſuis propoſé de travailler pour ceux qui n'ont jamais appris notre langue par regles, & ſur-tout pour les jeunes gens que l'on deſtine à étudier la langue latine. Il me ſemble que la lenteur des progrès qu'ils y font ordinairement, pourroit être attribuée à l'ignorance des principes que j'entreprends de développer.

Il y a dans chaque langue deux eſpeces de principes. Les uns ſont généraux & communs à toutes les langues, parce qu'ils ſont pris dans la nature même des choſes, & dans les différentes opérations dont l'eſprit de l'homme eſt capable : tels que ſont les définitions & l'uſage des noms, des verbes, & de la plupart des autres parties du diſcours. Les autres principes ſont ceux qui ne regardent que les mots ou la maniere de s'exprimer, & qui ſont propres à chaque langue en particulier.

Tout le monde convient que l'on n'avance dans quelque ſcience que ce puiſſe être, qu'autant qu'on en a étudié & approfondi les véritables principes : ce qui me donne lieu d'aſſurer, après l'excellent * Auteur *de la*

* *M. Rollin.*

maniere

maniere d'enseigner & d'étudier les **Belles-Lettres**, que la méthode la plus courte, & en même-temps la plus solide d'apprendre une langue, est de s'y préparer par une connoissance exacte & raisonnée de ces principes généraux & particuliers, en les appliquant à la langue que l'on sait déja par habitude : & je n'ai formé le projet de cet ouvrage, que pour entrer dans les vues du même Auteur, qui, en parlant de la langue françoise, dit, qu'*il seroit à souhaiter que l'on composât exprès pour les jeunes gens, une Grammaire abrégée qui ne renfermât que les regles & les réflexions les plus nécessaires.*

En effet, dès qu'un jeune homme, ou toute autre personne, possede par raisonnement ce que les langues ont de commun entre-elles, & sait expliquer dans la sienne, par des définitions précises, tous les termes & toutes les difficultés grammaticales, que lui reste-t-il à faire pour passer à une langue étrangere, sinon de substituer de nouvelles expressions à celles dont il connoît déja la valeur & la nature ? Ce ne sera plus alors qu'un jeu de mémoire. Le jugement & la réflexion auront fait leurs plus grands efforts, & il ne sera plus besoin que d'une légere attention pour observer en quoi les deux langues, celle que l'on sait, & celle que l'on apprend, se ressemblent ou different l'une de l'autre.

Il s'en faut bien que les jeunes gens trouvent cette facilité dans la méthode qu'on leur fait suivre ordinairement. A peine sa-

vent-ils lire, que, ſans leur avoir donné aucune notion de leur langue naturelle, on les met tout d'un coup dans les principes d'une langue qui leur eſt abſolument étrangere, & dont ils ne parviennent à entendre les regles, qu'après bien des années de peines & de travaux. Au lieu que ſi on leur apprenoit ces mêmes regles, en ne les appliquant qu'à une langue qui leur eſt familiere, il ſeroit beaucoup plus aiſé de les leur faire concevoir, parce qu'ils ne trouveroient rien dans les explications qu'on leur en donneroit, ni dans les exemples dont on ſe ſerviroit pour leur en faciliter l'intelligence, qui ne fût à leur portée.

D'ailleurs, quels livres leur met-on entre les mains pour étudier les principes de la la langue latine ? Des Rudiments qui pour la plupart ſont ſi peu méthodiques, & où les définitions des termes ſont ſi peu exactes & ſi mal expliquées, que tout le le fruit qu'ils en remportent pour l'ordinaire, ſe réduit à une routine de mots où la mémoire a beaucoup plus de part que le jugement. L'expérience ne confirme que trop cette vérité, & l'on voit ſouvent des écoliers de Rhéthorique, qui ſe trouvent embarraſſés, dès qu'on leur fait quelques queſtions ſur les premiers principes de la Grammaire : & cela ſans doute, parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique. Il eſt encore plus ordinaire d'en trouver qui n'ont aucune connoiſſance des regles de la langue françoiſe, & qui en écrivant péchent contre l'ortho-

;raphe dans les points les plus essentiels : nsorte que s'il leur arrive quelquefois de 'arler ou de composer correctement dans une & dans l'autre langue, on peut dire ue c'est souvent plutôt un effet du hasard t de l'habitude, que de la connoissance des 'rincipes.

C'est donc dans le dessein de prévenir ces nconvénients, que j'ai entrepris cet ouvrage, ue l'on ne doit pas mettre au nombre de es méthodes systématiques, & de ces plans nguliers, tels qu'on en voit quelquefois aroître, qui n'aboutissent pour la plupart u'à faire connoître à leurs auteurs, que ce ui paroît beau & aisé dans la spéculation, e l'est pas toujours dans la pratique. Le isonnement seul ne suffit pas pour l'étude 'une langue. Il faut encore que la mémoire charge & se remplisse d'un grand nombre de mots & de combinaisons différentes, ont la connoissance ne s'acquiert que par 1 exercice continué, & ne peut être du ffort d'aucune mécaniqne. Je conviens néanoins qu'on peut abréger cette étude. Mais u fais consister tout le secret dans l'arranment & dans l'explication raisonnée des 'incipes, parce qu'il est certain que les oses ne s'apprennent qu'autant qu'on les nçoit avec netteté.

C'est sur ce seul plan que j'ai travaillé. i mis dans les principes & dans les gles l'ordre qui m'a paru le plus simple & plus naturel. Tous les termes sont définis expliqués. Dans les définitions que j'en ai

données, je me suis attaché à y mettre toute la justesse & toute la précision qu'il m'a été possible : & la crainte de donner des notions fausses ou peu exactes, m'a quelquefois obligé d'avoir recours à des expressions un peu abstraites & philosophiques. Mais j'ai eu soin de les éclaicir par des explications simples & familieres, appliquées à des exemples sensibles & capables de satisfaire l'esprit. Et comme je me suis proposé de tout expliquer par raisonnement, c'est pour cela qne j'ai choisi le style de Dialogue en demandes & réponses dont la simplicité doit faire le caractere, & qui est plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes & les conséquences, les objections & les réponses.

Il y a quelques personnes qui ont critiqué cette forme, & entr'autres l'Auteur des Jugements sur quelques ouvrages nouveaux, qui, en parlant de ma Grammaire, à la page 77 du tome IX., a dit que *cet ouvrage par demandes & par réponses, comme un Catéchisme, sentiroit peut-être un peu moins les petites écoles, & seroit d'ailleurs plus court, si l'Auteur se fût contenté d'exposer ses préceptes, sans employer l'insipide interrogation, qui n'est bonne à rien, si ce n'est peut-être pour la premiere enfance, à qui l'on veut faire apprendre des regles par cœur : encore cette forme est-elle pour cet âge d'un médiocre secours.*

Je n'opposerai à cette critique que l'autorité même de celui qui l'a faite, & celle de l'Auteur d'un autre Ouvrage périodique.

L'Auteur des Jugements avoit dit auparavant, tome II. page 97, en parlant de l'Histoire de France, que *pour en faciliter l'étude & soulager la mémoire, on l'a réduite plus d'une fois en une espece de dialogue, par la méthode utile des demandes & des réponses : que c'est ainsi que l'Histoire de France par le Pere Daniel a été exposée en abrégé dans un petit ouvrage dédié à M. le Prince de Conti, & imprimé chez le Gras, au Palais.*

Il avoit encore dit, à la page 47 du tome VI, en parlant du même abrégé dédié à M. le Prince de Conti, que *les abrégés de notre Histoire sont secs, décousus, & n'apprennent que des mots ; qu'il faut néanmoins en excepter cet abrégé.... Il est*, continue-t-il, *par demandes & par réponses, & m'est à moi même d'une grande utilité pour trouver sur le champ l'époque des faits de notre Histoire : je m'en sers presque tous les jours.* Ensuite, après avoir obsevé que l'Auteur dont il examine l'ouvrage, *se déclare dans sa Préface contre ces sortes d'abrégés par dialogue*, il ajoute que *ses raisons sont combattues par l'expérience.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître, à la vue de ces différents passages, que l'Auteur des Jugements s'est contredit lui-même, en s'élevant contre la forme de mon ouvrage, & que ses raisons sont combattues par sa propre expérience. Si la méthode des demandes & des réponses *est utile pour faciliter l'étude de l'Histoire, & pour soulager la mémoire*, pourquoi le seroit-elle moins pour faciliter l'étude de la Grammaire ? A-t-on jamais reproché au

grand Catéchisme de Montpellier, & à quelques autres ouvrages importants, qui, quoique par demaudes & par réponses, sont au-dessus de la portée des enfants, qu'ils *sentissent les petites écoles* ? A-t-on trouvé que l'*interrogation* dans ces livres fût *insipide* & ne fût bonne à rien ?

Il faut donc convenir que la forme des demandes & des réponses, quand elle est bien traitée, est préférable à toute autre dans un ouvrage élémentaire, tel que celui-ci, & qu'elle peut être d'un grand secours pour faciliter aux personnes de tout âge l'étude de la Religion, de l'Histoire, & même de toutes sortes de sciences, & pour soulager la mémoire de ceux qui veulent s'y appliquer. Si cette forme a été à l'Auteur des Jugements lui-même d'une grande utilité, comme il en convient, il est donc vrai qu'*elle est plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes & les conséquences, les objections & les reponses.*

J'ai peine à croire d'ailleurs que mon Ouvrage eût été plus court, si j'en eusse retranché les demandes, & que je me fusse contenté d'exposer les préceptes, parce qu'il auroit fallu nécessairement y suppléer par des transitions & des liaisons, qui auroient été pour le moins aussi longues que les demandes, sans quoi l'ouvrage seroit tombé dans le défaut d'être sec & décousu.

Enfin l'Auteur des Lettres sur quelques Ecrits de ce temps, Tome II, Lettre IV, page 69, dit, en parlant du même abrégé de l'Hif-

toire de France & de l'Hiſtoire Romaine, *qu'on avoit beſoin qu'il parût un abrégé d'Hiſtoire dans la forme des demandes & des réponſes. Cette méthode*, continue-t-il, *poura paroître puérile, & plus convenable aux enfants qu'aux jeunes gens qui ſortent du College, & pour leſquels principalement cet Ouvrage eſt deſtiné. Cependant elle a ſes avantages: elle ſoulage la mémoire, fixe l'eſprit, & ſoutient l'attention, parce qu'elle tient un peu de la nature du Dialogue. Nous avons pluſieurs ouvrages eſtimés auxquels on a jugé à propos de donner cette forme peu brillante, mais utile. . . . . On a eu ſoin de ne faire que le moins de demandes qu'il a été poſſible, & on ne les a, pour ainſi dire, employées que comme des tranſitions.*

Ma juſtification ſe trouve bien établie dans le témoignage de cet Auteur & dans l'ouvrage dont il rend compte. Je n'ai multiplié les demandes que quand il s'eſt agi d'établir des principes, ou de donner des regles & des préceptes qui doivent être détachés & préſentés dans la plus grande ſimplicité. L'on trouvera au contraire fort peu de demandes dans les endroits où je n'ai eu à faire que des obſervations & des énumérations, & où ces demandes m'ont paru abſolument néceſſaires pour ſervir de tranſitions.

J'ai encore été très-attentif à éviter un défaut qui ſe trouve dans quelques Grammaires, où j'ai remarqué que les matieres ſont quelquefois diſtribuées avec ſi peu d'ordre, qu'on ne peut entendre les premieres que par celles qui ſuivent. On y ſuppoſe,

par exemple, la connoissance des noms en parlant des articles, celle des verbes dans le traité des pronoms. On explique la nature des temps des verbes & leur formation, avant que l'écolier sache par la conjugaison ce que c'est qu'un verbe : ce qui ne peut que confondre & embrouiller les idées des jeunes gens, ou de ceux qui commencent à étudier la Grammaire. Pour leur rendre cette étude moins rebutante, j'ai tâché d'arranger les matieres de telle sorte, qu'elles dépendent successivement les unes des autres, que chaque Chapitre ne contienne que celles qui auront été annoncées dans le titre, & que les premieres n'anticipent pas sur les suivantes.

Quoique je n'aie pas fait un traité particulier de la Syntaxe, c'est-à-dire, de la construction des mots & des phrases selon les regles de la Grammaire, je n'ai cependant pas laissé échapper les occasions d'en parler dans le corps de l'Ouvrage, persuadé que ces regles sont mieux placées à la suite de chaque partie du discours, que dans un Traité séparé.

L'instruction des enfants destinés au latin étant, comme j'ai déja dit, mon principal objet, j'ai crû que je devois encore faire trouver dans les regles de la langue françoise quelques préparations particulieres à la langue latine. C'est pourquoi, autant que les bornes dans lesquelles je me suis renfermé, ont pu me le permettre, je n'ai pas négligé de prévenir & de développer

indirectement certaines difficultés latines sur lesquelles les enfants seront moins embarrassés, s'ils n'oublient pas les explications que je donne dans cette vue. Il n'y a presque point de Chapitre où je n'aie trouvé le moyen d'en placer quelques-unes. Quoique je n'en fasse pas une mention expresse aux endroits où elles se trouvent, parce qu'elles ont aussi un rapport naturel à la langue françoise, il sera aisé aux maîtres de les connoître, & de sentir en même temps combien il est utile de les bien faire entendre à leurs écoliers, pour les leur rappeller dans la suite.

Pour ce qui regarde l'usage de ce livre, il me semble qu'on pourroit le mettre entre les mains des enfants, & le leur faire apprendre parfaitement avant que de leur donner aucune méthode latine. Je suis persuadé que le temps qu'ils emploieroient à l'étudier, ne seroit pas un temps perdu, & que les connoissances qu'ils y acquerroient, ne pouvant que leur ouvrir l'esprit & leur former le raisonnement, ils passeroient avec beaucoup plus de facilité aux principes de la langue latine, dont ils entendroient d'avance toutes les regles fondamentales. D'ailleurs cette premiere étude leur apprendroit de bonne heure, & presque sans travail, à écrire correctement & par principes ce que l'orthographe françoise a de plus difficile, comme sont les differentes terminaisons des temps & des personnes dans les verbes. Je ne prétends pas néanmoins exclure de cette étude ceux

qui, ſuivant l'uſage pratiqué juſqu'ici, auroient commencé par le latin.

Mais comme j'ai ſenti que cet ouvrage, quelque ſoin que j'aie pris de le rendre clair, contient encore bien des choſes qui ne ſont pas à la portée de tous les jeunes gens, j'en ai fait imprimer ſéparément un Abrégé, où tout eſt ſimple & facile. On n'y trouvera que très-peu de définitions & de raiſonnements, parce que je ne l'ai fait que pour les enfants de la premiere jeuneſſe, à qui il ſera fort utile de le faire apprendre, dès qu'ils ſauront lire, & en attendant que leur jugement ſe forme, pour leur donner une premiere teinture des principes & des termes de la Grammaire, & les préparer à entendre toutes les regles & les réflexions qui ſont contenues dans cet ouvrage.

Il eſt encore bon d'avertir les maîtres, que pour s'aſſurer du progrès que les jeunes gens feront dans l'étude des principes de leur langue, ils ne peuvent mieux faire que de les exercer, à meſure qu'ils avanceront, à décliner des noms, ou à conjuguer des verbes les uns ſur les autres, & de leur faire lire du françois, pour rendre compte de chaque mot, ſuivant les principes ou les regles, qu'ils auront appriſes. Ils pouront même en faire une matiere de devoirs réglés, en leur dictant quelques phraſes françoiſes, dont ils rapporteroient par écrit une explication grammaticale & détaillée ſur chaque mot.

Mais je ne me ſuis pas tellement attaché

dans mon ouvrage à ce qui regarde le langage, que j'aie négligé ce qui pouvoit encore contribuer à former l'esprit & le cœur.

Rien n'est plus propre à former l'esprit, que les raisonnemens fondés sur des idées claires, précises, & où il n'entre rien de sensible. Or la plupart des définitions contenues en cet ouvrage, & des réflexions qui en dépendent, sont de cette nature, puisqu'elles ont pour objet les opérations de de notre esprit, & que j'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, de les prendre dans les principes les plus purs de la Logique. Peut-être même trouvera-t-on que j'ai quelquefois poussé trop loin les spéculations & les raisonnements. Mais s'ils ont quelque solidité, ils pouront être du goût de certaines personnes; & ceux à qui ils ne conviendront pas, ou qui ne voudront pas se donner la peine de s'y arréter, pouront les passer sans inconvénient, sur-tout si ces raisonnements sont détachés, & n'influent sur aucune regle de pratique.

Le moyen qui m'a paru le plus convenable pour former le cœur en même temps que le langage, a été de ne rien mettre que d'instructif dans les exemples qu'il m'a fallu apporter à la suite des regles de la Grammaire. J'en ai employé fort peu d'indifférents, & il n'y en a presque pas qui ne renferme un poiut de religion ou de morale, un trait d'histoire ou de science : ce qui poura encore contribuer à faire mieux entendre les regles, & à en rendre l'étude moins ennuyeuse.

Tout ce que j'ai dit jufqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui fe difpofent à apprendre, ou qui apprennent déja la langue latine. Mais ce n'eft pas pour eux feuls que j'ai travaillé, & je donne encore plus d'étendue à à l'ufage de cette méthode.

On peut affurer en général, qu'à l'exception des gens de lettr s, & d'un petit nombre de perfonnes qui ont étudié dans les Colleges, il n'y a prefque pas de François qui fache fa langue par principes. Et il y a lieu de s'étonner que ce ne foit qu'en France où l'on trouve fi peu de goût pour une langue qui par fa beauté eft devenue celle de prefque toutes les Cours de l'Europe, & dont les Etrangers font tant de cas, qu'ils n'épargnent ni dépenfes, ni voyages, pour en avoir une parfaite connoiffance.

Les Romains n'avoient pas pour leur langue la même indifférence que nous avons pour la nôtre. Ils la regardoient comme une partie effentielle & fondamentale de l'éducation de leurs enfans, & ils leur en faifoient étudier les principes en même temps & avec autant de foin que ceux de la langue grecque, avant que de les faire paffer à l'étude des autres fciences. L'attention qu'ils avoient de les former de bonne heure à la pureté du langage, alloit jufqu'à ne les confier, même dans l'âge le plus tendre, qu'à des nourrices ou autres domeftiques qui fuffent parler correctement, & dont l'accent n'eût rien de défectueux.

C'eft fans doute au défaut de principes

que l'on doit attribuer tant d'expressions irrégulieres & de prononciations vicieuses, qui échappent tous les jours, je ne dis pas seulement aux gens du commun, mais même aux personnes de l'un & de l'autre sexe, qui tiennent un rang distingué dans le monde. Et si parmi ceux qui fréquentent la Cour & les gens de lettres, il s'en trouve quelques uns qui parlent plus correctement que les autres, ce n'est jamais que par habitude & par imitation.

Cette ignorance générale paroît sur-tout dans l'écriture. Tel s'exprime d'une maniere exacte, *qui n'écrit pas toujours de même.* Une Dame, par exemple, fait tout le plaisir d'une conversation par son esprit, par les graces qu'elle sait répandre sur tout ce qu'elle dit, par les expressions fines & délicates dont elle se sert. Que cette même Dame s'exprime par écrit, il semble que ce ne soit plus la même personne. Elle n'observe souvent ni construction ni liaison dans les phrases, & l'on ne voit plus la vivacité & la délicatesse de ses pensées, qu'à travers un nombre infini de fautes contre les regles les plus essentielles de l'Orthographe, de maniere que ce qui auroit été si agréable à entendre, ne se lit plus qu'avec peine.

Ces fautes ne peuvent absolument s'éviter que par une étude particuliere de la langue. L'usage du monde & la lecture des bons livres, peuvent bien rectifier en quelque chose le langage & l'écriture; mais ils ne donneront jamais de principes. Il faut donc

avoir recours aux Grammaires. On en a fait un aſſez grand nombre pour notre langue, parmi leſquelles il s'en trouve d'excellentes; mais on peut dire, des plus parfaites, ſans prétendre rien ôter de leur mérite, qu'elles ſont trop chargées, & qu'elles ne ſont pas aſſez ſimples pour les perſonnes ſans étude & ſur-tout pour les Dames, qui ſont d'abord rebutées par la nouveauté des termes, & effrayées par l'abondance des matieres.

J'ai toujours penſé que c'étoit là le plus grand obſtacle à l'inclination qu'elles pouroient avoir à étudier leur langue, & que le ſeul moyen de le lever, étoit de leur préſenter une méthode courte & facile, où elles ne trouvaſſent que des principes généraux, ſuivis & raiſonnés.

J'eſpere qu'elles apprendront en peu de temps dans celle-ci, ce que notre langue a de plus eſſentiel, tant pour l'expreſſion que pour l'orthographe, & que quand elles ſauront bien toutes les regles qui y ſont contenues, elles ſeront en état de lire ſans peine & avec fruit les autres ouvrages qui traitent plus au long de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la pureté du langage.

Je me ſuis fait un devoir de ſuivre les principes & les regles que l'Académie a établis dans les dernieres éditions de ſon Dictionnaire. Cet excellent ouvrage eſt ſans contredit la ſource la plus pure à laquelle on puiſſe avoir recours pour connoître la valeur, l'énergie, & le véritable uſage des

termes de notre langue. C'eſt un guide ſûr, que l'on ne peut abandonner ſans riſque de s'égarer; & il n'appartient à aucun particulier de vouloir oppoſer ſon autorité à celle d'une illuſtre Compagnie uniquement occupée du ſoin de perfectionner la langue françoiſe, d'en écarter tout ce qui pourroit en corrompre ou en altérer la pureté, & de la ſoutenir dans cette ſupériorité qu'elle s'eſt acquiſe au-deſſus de toutes les langues de l'Europe.

Si je ne me ſuis pas conformé à ce Dictionnaire ſur quelques points d'orthographe, ce n'eſt pas que j'aie prétendu critiquer le ſentiment de l'Académie; mais c'eſt, ou parce que j'ai trouvé un uſage autoriſé par un grand nombre de bons Auteurs, comme dans l'emploi de l'*y* grec avec un *i* ſimple dans certains temps de verbes, ou parce que de deux uſages dont l'un eſt moins ſuivi que l'autre, le premier m'a paru le plus régulier, comme dans les pluriels en *ants* ou *ents*, ou par d'autres raiſons que j'ai expliquées: & dans tous ces cas je me ſuis contenté d'expoſer mes motifs de préférence, ſans blâmer ni condamner les ſentiments contraires.

Cette méthode me paroît encore très-propre pour les jeunes Demoiſelles qui ſont dans les Couvents. Le temps qu'elles y paſſent dans la retraite, & éloignées de toute diſſipation, eſt ſans doute le temps le plus précieux & le plus favorable qu'elles puiſſent avoir pour s'appliquer aux ſciences qui leur conviennent. De toutes celles qu'on

leur enseigne ordinairement, j'ose dire qu'après la Religion, elles ne peuvent en apprendre de plus utile, ni de plus nécessaire que la Grammaire Françoise. Elles n'auront que rarement occasion de faire usage de l'Histoire, de la Géographie, du Blason, de la Musique & de la Danse; mais elles seront tous les jours dans l'obligation de parler & d'écrire correctement. Ainsi ce seroit un grand avantage pour elles, si l'étude de la langue françoise faisoit partie des exercices qui les occupent dans les Couvents.

Il seroit aussi à souhaiter que cette étude de la langue françoise s'introduisît jusques dans les petites Écoles, où l'on se borne à donner aux enfants des principes de Religion, & à leur apprendre à lire & à écrire. Tous ceux que l'on y envoie ne sont pas destinés au latin. La plupart en sortent pour entrer chez le Procureur, ou dans d'autres emplois dont on ne s'acquitte que par l'écriture; & il arrive qu'ils ne parviennent jamais à l'exactitude de l'orthographe, faute d'en avoir appris les regles par les principes de la langue: à quoi l'on ne peut remédier, qu'en les leur faisant étudier en même temps qu'on leur apprend à lire & à écrire.

Enfin ce que j'ai dit pour les jeunes gens qui se disposent à la langue latine, peut également s'appliquer aux personnes qui veulent apprendre quelque langue étrangere, comme l'Allemand, l'Italien ou l'Espagnol: & je crois pouvoir leur promettre qu'ils

trouveront dans cette méthode une préparation qui leur en applanira les plus grandes difficultés.

C'est principalement pour les François que j'ai travaillé, & la méthode que j'ai suivie est celle qui m'a paru la plus conforme à ce point de vue. J'aurois pris une autre route, si les étrangers eussent été mon premier objet. Il faut tout apprendre à ceux-ci, au lieu qu'il suffit de faire réfléchir & raisonner les autres sur ce qu'ils savent sans principes. Je n'ai pas balancé sur le choix de ces deux méthodes différentes, dans l'espérance de parvenir à inspirer aux François du goût pour leur propre langue, à leur faire sentir qu'elle mérite plus qu'aucune autre une étude particuliere, & à leur persuader que pour la parler correctement, l'usage & l'habitude ne seront jamais si sûrs que les regles & les principes.

Comme les vers sont la plus belle partie du langage françois, on sera sans doute bien aise d'en trouver les regles à la suite de mon Ouvrage, dans un traité de la Versification françoise que j'ai fait avec le plus d'attention & d'exactitude qu'il m'a été possible, en observant, comme dans les principes de la Grammaire, d'apporter en exemples les vers les plus beaux & les plus édifiants que j'ai pu trouver dans nos meilleurs Poëtes.

Pour mettre toutes sortes de Lecteurs à portée de trouver tout d'un coup tout ce qui est contenu dans mon Ouvrage, j'y ai ajouté à la fin une table générale & alpha-

bétique des matieres, par le moyen de laquelle on fera renvoyé à toutes les pages où il eſt fait mention du mot ou de la difficulté dont on voudra avoir l'explication, ſous quelque dénomination que l'on puiſſe la chercher. On trouvera, par exemple, *le nom adjectif* ſous la lettre N & ſous la lettre A, & ainſi des autres qui peuvent être déſignés par différents termes. J'ai obſervé d'y mettre non-ſeulement les dénominations grammaticales des parties du diſcours, telles que *le nom*, *le pronom*, *le verbe*, *&c.* avec toutes leurs différences & leurs ſubdiviſions : mais encore les mots mêmes qui peuvent donner lieu à quelques difficultés & à quelques regles particulieres. Ainſi ceux qui voudront y chercher les articles en général, les trouveront ſous le nom d'*Articles*, & ceux qui voudront les chercher dans le détail, les trouveront ſous les noms de *le*, *la*, *les*, *&c.* On y trouvera encore ſous le nom de *Syntaxe*, tous les endroits de l'ouvrage où les regles en ſont expliquées ſur les différentes parties du diſcours. Enſorte que j'ai lieu de me flatter, par l'attention que j'ai donnée à cette table, qu'elle ſera d'une grande utilité pour quiconque voudra conſulter mon Livre, & avoir ſur le champ l'éclairciſſement de ſes doutes.

On y a mis tous les verbes irréguliers & défectueux ſans aucune exception, & dans l'ordre qui leur convient, avec toutes les indications néceſſaires pour en donner une entiere connoiſſance. Cette table, outre les

verbes irréguliers & défectueux, contient encore,

1°. Tous les verbes réguliers qui sont entiérement conjugués dans le Chap. VI. & sur lesquels doivent se conjuguer les autres, comme *aimer*, *finir*, *&c.*

2°. Quelques verbes réguliers dont la conjugaison peut paroître difficile, comme *perdre*, *mordre*, *tordre*, *&c.*

3°. Ceux sur lesquels on a fait quelques observations particulieres, comme *demeurer*, *passer*, *&c.*

4°. Tous les verbes compris dans les trois différences de la seconde conjugaison, page 222, tous ceux de la troisieme conjugaison, & tous ceux que peuvent renfermer les quatre différences de la quatrieme conjugaison, page 223.

5°. Enfin les composés de tous ces verbes.

Ainsi de tous les verbes françois, les seuls qu'on ne trouvera pas dans cette table, sont les verbes réguliers en *er* de la premiere conjugaison, qui se conjuguent comme *aimer*; ceux en *ir* de la seconde, qui se conjuguent comme *finir*, & ceux en *dre* de la quatrieme, qui se conjuguent comme *rendre*. Mais, quoique ces verbes soient en grand nombre, la conjugaison en est aisée, étant réduite à des regles générales & uniformes, sur lesquelles il ne peut y avoir de difficultés, après les explications qui en ont été données au Chapitre VI.

TABLE

Des Chapitres, Articles & Titres.

Fin de la Table.

PRINCIPES



PRINCIPES GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇOISE.

CHAPITRE PREMIER.

CONTENANT QUELQUES RÉFLEXIONS préliminaires ſur la Grammaire en général ; ſur les mots, les ſyllabes, les voyelles, les diphtongues, les conſonnes, & les parties du diſcours.

ARTICLE PREMIER.

De la Grammaire en Général, des mots, & des ſyllabes.

DEMANDE. *QU'entendez-vous par le mot de* Grammaire ?

RÉPONSE. J'entends l'art de parler & d'écrire correctement.

D. *Qu'eſt-ce que parler ?*

R. C'eſt exprimer ſes penſées par le moyen de la voix.

D. *Qu'est-ce que la pensée ?*

R. C'est tout ce qui se passe dans notre esprit : ce qui comprend tant les actions & opérations de l'esprit, que les différents sentiments & mouvements de l'ame.

D. *Qu'elle distinction générale peut-on faire de ce qui se passe dans notre esprit ?*

R. Nous commençons par concevoir simplement les choses, soit d'une maniere purement intellectuelle, soit avec des images corporelles. Ensuite nous combinons ces conceptions par leurs différents rapports, ou pour les unir, ou pour les séparer, ou pour les comparer, ou pour les modifier de quelque maniere qne ce soit.

Ainsi on distingue d'abord dans ce qui se passe dans notre esprit, les objets de nos pensées qui sont les idées ; & les formes ou les manieres de nos pensées, qui en sont les différentes combinaisons, ou qui sont les différentes vues sous lesquelles elles peuvent être considérées : ce qui se fait presque toujours par des jugements. Les idées & les jugements sont donc les principales opérations de notre esprit, & celles dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence des principes de la Grammaire.

D. *Qu'est-ce donc que les idées ?*

R. C'est ce qui se passe dans notre esprit, lorsqu'il se représente simplement les objets, ou les choses intellectuelles ou corporelles, sans en former aucun jugement : comme lorsque nous nous representons Dieu, la durée, la vertu, la terre, le soleil, un arbre, un rond, un quarré, &c.

D. *Qu'est-ce que les jugements ?*

R. Ce sont les actions de notre esprit, lorsqu'il assemble plusieurs idées, pour assurer que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Rendez-moi cette réponse plus claire par quelques exemples.*

R. Quand j'ai dans mon esprit l'idée de la *terre*, & l'idée de *rond*, j'assure que l'une convient à l'autre, en disant, la *terre est ronde*; quand j'ai l'idée de *Dieu*, & l'idée d'*injuste*, j'assure que l'une ne convient pas à l'autre, en disant, *Dieu n'est pas injuste.* Ainsi *la terre est ronde*, & *Dieu ne'st pas injuste*, sont deux jugements.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer ses pensées par le moyen de la voix ?*

R. On se sert de sons articulés, que l'on appelle *mots* ou *paroles.*

D. *Qu'entendez-vous par sons articulés ?*

R. J'entends des sons formés & variés par les différents mouvements de la langue & des lévres.

D. *Comment peut-on considérer les mots ?*

R. On peut les considérer ou simplement, comme des sons, ou comme des signes qui servent à faire connoître nos pensées, c'est-à-dire, ce qui se passe dans notre esprit.

D. *De quoi sont composés les mots considérés comme des sons ?*

R. Ils sont composés de syllabes.

D. Qu'est-ce qu'une syllabe ?

R. C'est un son, ou simple qui ne peut se faire entendre qu'en un seul instant, ou com-

posé que l'on ne doit point partager en le prononçant.

D. *Appliquez cette réponse à des exemples?*

R. Le mot *opulent* est composé de trois sons différents; sçavoir, *o-pu-lent*, & chacun de ces sons se prononce en un seul instant, sans qu'on puisse le partager : par conséquent *opulent* est composé de trois syllabes.

Le mot *Dieu* renferme deux sons, qui sont *Di-eu*. Cependant ces deux sons ne font qu'une syllabe, parce qu'ils se font entendre en un seul instant, & qu'on ne doit pas les séparer dans la prononciation. Ainsi le mot *Dieu* n'est que d'une syllabe.

D. *Comment appelle-t-on un mot qui n'est composé que d'une syllabe?*

R. On l'appelle *monosyllabe*. Ainsi: *Je crains Dieu*, sont trois monosyllabes.

On appelle *dissyllabes* les mots de deux syllabes, *trissyllabes* ceux de trois, & *polissyllabes* ceux de plusieurs.

D. *De quoi se sert-on pour représenter aux yeux les sons des mots ou des syllabes?*

R. On se sert de lettres. Ainsi les syllabes écrites sont composées de lettres, comme les mots sont composés de syllabes. Le mot *vérité* est composé de trois syllabes, & chaque syllabe est composée de deux lettres.

D. *Qu'est-ce donc que les lettres?*

R. Ce sont des caracteres inventés pour exprimer par écrit les différents sons & les différentes articulations de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sorte de lettres?*

R. Il y en a de deux sortes: savoir, *les Voyelles & les Consonnes.*

ARTICLE II.

Des Voyelles.

D. *QU'entendez-vous par Voyelles ?*

R. J'entends des lettres employées pour exprimer un son simple qui se forme par la seule ouverture de la bouche, & se diversifie par les différentes dispositions du passage de la voix.

D. *Combien y a-t-il de voyelles ?*

R. On en compte communément cinq ; *a, e, i, o, u.*

D. *Qu'est-ce que le son marqué par les voyelles a de particulier ?*

R. C'est qu'il est permanent, c'est-à-dire, qu'on peut le faire durer, sans faire aucun mouvement nouveau de la bouche, pendant tout le temps que l'on peut pousser le souffle qui sort des poûmons : ce qu'il est aisé de reconnoître par l'expérience.

Il faut excepter l'*e* muet dont on ne peut faire durer le son, sans le transformer en celui de la voyelle *eu.*

D. *N'y a t-il pas un plus grand nombre de voyelles que les cinq que vous venez de nommer ?*

R. Oui : parce qu'il y a plus de cinq sortes de sons simples & permanents : mais faute de caracteres particuliers pour les exprimer, on l'a fait, ou en donnant plusieurs sons différents à un même caractere, ou en joignant d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires.

D. *Faites-moi donc connoître toutes les voyelles qui sont en usage dans notre langue.*

R. Pour le faire avec quelque ordre, j'en distinguerai de trois sortes; *les Voyelles simples, les Voyelles composées*, & *les voyelles nasales.*

I.

D. *Qu'est-ce que les voyelles simples?*

R. Ce sont celles qui s'écrivent par une seule lettre, comme *a, e, i, o, u.*

D. *N'y en a-t-il pas quelques autres?*

R. On en trouve trois dans la seule voyelle *e*, parce qu'elle peut se prononcer de trois façons différentes: ce qui fait que l'on distingue trois sortes d'*e*; savoir l'*e muet*, l'*e fermé*, & l'*e ouvert.*

D. *Qu'est-ce que l'e muet?*

R. C'est un *e* qui n'a qu'un son sourd & obscur, & qui se prononce comme à la fin de ces mots, *monde, livre, homme, &c.*
On l'appelle encore l'*e* féminin.

D. *Qu'est-ce que l'e fermé?*

R. C'est un *e* sur lequel on met toujours l'accent aigu (´), & qui se prononce comme à la fin de ce mots, *café, bonté, charité, &c.*
On l'appelle encore l'*é* masculin.

D. *Qu'est-ce que l'e ouvert?*

R. C'est un *e* qui se prononce par une ouverture de bouche plus ou moins grande. Ainsi il y en a de deux sortes: l'*e un peu ouvert*, & l'*e fort ouvert?*

D. *Qu'est-ce que l'e un peu ouvert?*

R. C'est un *e* qui ne demande qu'une ou-

verture de bouche un peu plus grande que celle qu'il faut pour la prononciation de l'*e* fermé, comme au milieu des mots, *mifere*, *mufette*, *fidelle*, *trifteffe*, *&c.*

D. *Qu'eft-ce que l'e fort ouvert?*

C'eft un *e* qui fe prononce avec une ouverture de bouche plus confidérable, comme dans ces mots, *guerre*, *ferme*, *conquête*, *fuprême*, *fuccès*, *&c.*

I. I.

D. *Qu'eft-ce que les voyelles compofées?*

R. Ce font deux ou quelquefois trois des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, lefquelles jointes enfemble expriment un fon fimple & permanent, & qui par conféquent ne doivent être regardées que comme une feule voyelle.

D. *Ces voyelles compofées expriment-elles des fons particuliers?*

R. Non: à la réferve de deux, il n'y en a pas qui n'exprime un fon femblable à celui de quelqu'une de ces voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

Celles qui expriment un fon femblable à celui de quelques-unes des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, font,

EA, qui a le fon de l'*a* dans quelques mots: *il mangea*, *nous fongeâmes*, *&c.* comme s'il y avoit, *il manja*, *nous fonjâmes*.

AI, qui a le fon de l'*e* muet dans les mots, *faifant*, *je faifois*, comme s'il y avoit, *fefant*, *je fefois*.

AI, qui a le fon de l'*é* fermé dans les mots, *j'ai*, *je chantai*, *je lirai*, *&c.* comme s'il y avoit, *jé*, *je chanté*, *je liré*.

AI, EI, & OI, qui ont le ſon de l'*e* ouvert dans les mots, *maiſon*, *ſeigneur*, *foible*, *&c*, comme s'il y avoit, *mèſon*, *ſègneur*, *fèble*.

UI, qui a le ſon de l'*i*, dans les mots, *vuide* & *vuider*, comme s'il y avoit, *vide* & *vider*.

AU, EAU, EO, qui ont le ſon de l'*o* dans les mots, *auteur*, *tableau*, *geolier*, *&c.* comme s'il y avoit, *oteur*, *tablo*, *jolier*.

EU, qui a le ſon de l'*u* dans les mots, *j'ai eu*, *piqueure*, *gageure*, *&c.* comme s'il y avoit, *j'ai u*, *piquure*, *gajure*. L'Académie écrit *piqûre*.

OE, qui a le ſon de l'*é* fermé dans *oecuménique*.

Les deux voyelles compoſées qui expriment des ſons particuliers & différents de ceux des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, ſont,

EU, ou ŒU, dont le ſon differe de celui de l'*e* muet, en ce qu'il eſt plus marqué, & peut ſe continuer, comme dans les mots, *feu*, *neveu*, *œuvre*; *nœud*, *vœu*, *cœur*, *&c.*

OU, qui ſe prononce comme dans les mots, *fou*, *courroucé*, *genou*, *&c.*

AOU, qui ſe prononce comme *ou* dans le mot *août*.

I I I.

D. *Qu'eſt-ce que les voyelles naſales?*

R. Ce ſont les voyelles ſimples ou compoſées, leſquelles jointes à la lettre *n* ou *m*, expriment un ſon ſimple & permanent d'une eſpece particuliere.

D. *Pourquoi les appelle-t-on nasales?*

R. Parce que le son qu'elles expriment se prononce un peu du nez.

D. *Quelles sont ces voyelles nasales ?*

R. Ce sont AN, EAN, AM, AEN, AON, EN, EM.

IN, IM, AIN, EIN, AIM.

ON, EON, OM.

UN, EUN, UM.

D. *Comment se prononcent-elles ?*

R. Elles se prononcent avec un son qui a quelque rapport à celui des voyelles qui précedent les lettres *n* & *m*. Par exemple, le son de la voyelle nasale *an*, tient un peu de celui de la voyelle *a*. Le son sourd & nasal en fait la différence : & ainsi des autres.

D. *Apportez quelques exemples de la prononciation de chacune de ces voyelles nasales.*

R. AN, EAN, & AM, se prononcent de la même maniere, comme dans les mots, *antiquité*, *plan*, *ambigu*, *antichambre*, *Jean*, *mangeant*, *&c.*

AEN, se prononce comme *an*, dans le seul mot *Caen*, ville.

AON, se prononce aussi comme *an* dans les mots, *faon*, *Laon*, *paon*, & comme *on* dans *taon*, mouche.

EN & EM, ont presque toujours la même prononciation que *an* & *am*, comme dans les mots, *engager*, *attentif*, *empire*, *ressembler*, *entendement*, *&c.* c'est la même chose que s'il y avoit, *angager*, *attantif*, *ampire*, *ressambler*, *antandemant*, *&c.*

EN, a quelquefois une prononciation diffé-

rente, & qui tient plutôt de l'*e* que de l'*a*, comme au commencement du mot *ennemi*, & à la fin du mot *lien*.

IN, a une prononciation à peu-près semblable à la précédente, & approche plus de l'*i* que de l'*e*, comme dans les mots, *vin*, *jardin*, *intérêt*, *&c.*

IM, AIN, EIN, AIM, se prononcent de la même maniere que *in*, comme on peut le reconnoître dans les mots, *impie*, *main*, *dessein*, *faim*, *&c.*

ON, EON, OM, ont la même prononciation, comme dans les mots, *bon*, *fontaine*, *pigeon*, *nous mangeons*, *nom*, *ombrage*, *trompeur*, *&c.*

UN, EUN, & UM, se prononcent de même, comme dans les mots, *commun*, *à jeun*, *humble*, *parfum*, *&c.*

D. *Les voyelles simples ou composées, suivies de la lettre* n *ou* m, *sont-elles toujours voyelles nasales?*

R. Non : elles ne sont voyelles nasales, que quand l'*n* ou l'*m* ne se prononce pas, & qu'elle sert seulement à marquer le son nasal : mais quand l'*n* ou l'*m* se prononce, les voyelles qui la précedent ne sont considérées que comme des voyelles simples ou composées. Ainsi il n'y a pas de voyelles nasales dans les mots, *animé*, *amitié*, *énigme*, *émail*, *iniquité*, *image*, *vaine*, *reine*, *aimable*, *onéreux*, *omettre*, *unité*, *humilité*, *&c.*

IV.

D. *Qu'entendez-vous par voyelles longues & breves?*

R. J'entends des voyelles sur lesquelles on appuie plus ou moins en les prononçant.

D. *Eclaircissez-moi cette réponse.*

R. En prononçant comme il faut le mot *vérité*, on connoît la juste étendue que l'on doit donner à la prononciation des voyelles breves. On met environ une fois plus de temps à prononcer les voyelles longues : comme dans le mot *rebâtir*, on voit qu'il faut appuyer plus long temps sur l'*a* que dans le mot *rebattu*.

D. *Y a t-il des voyelles longues & breves de leur nature, distinguées de celles dont nous venons de parler ?*

R. Non : ce sont les mêmes, c'est-à-dire, les voyelles simples, les voyelles composées, & les voyelles nasales, qui sont tantôt longues & tantôt breves, suivant les mots où elles sont employées, & quelquefois suivant le rang que les mots tiennent dans le discours.

A est long dans la derniere syllabe du mot *dégât*, & il est bref à la fin du mot *avocat*.

L'*o* est bref dans *votre*, si on dit *votre livre* ; mais il est long dans le même mot, si on dit, *donnez-moi le vôtre*. De même l'*a* & l'*e* sont longs dans les pénultiemes syllabes des mots *brave* & *honnête*, lorsque l'on dit *un homme brave*, *un homme honnête* ; mais ils deviennent brefs lorsque l'on transpose ces mots, & que l'on dit, *un brave homme*, *un honnête homme*.

D. *Dans quelles syllabes d'un mot se trouvent les voyelles longues ?*

R. Elles ne se trouvent ordinairement que dans les dernieres ou dans les pénultiemes,

c'eſt-à-dire, dans les avant-dernieres ſyllabes des mots : ou ſi elles ſe trouvent dans la ſyllabe qui précéde la pénultieme, comme au mot *entêtement*, on coule ſi légérement ſur les deux dernieres, qu'on ne met preſque pas plus de temps à les prononcer, que s'il n'y en avoit qu'une. Les voyelles des ſyllabes précédentes ſont toujours breves.

D. *N'y a t-il pas auſſi des ſyllabes longues & breves?*

R. Les voyelles longues ou breves rendent toujours longues ou breves les ſyllabes où elles ſe trouvent. Ainſi la derniere ſyllabe eſt longue dans *intérêt*, & la pénultieme dans *Pentecôte*, parce que les voyelles ſont longues dans l'une & dans l'autre ſyllabe.

D. *Quelle regle ſuivrez-vous pour ſavoir ſi une voyelle eſt longue ou breve dans un mot?*

R. La ſeule regle de l'uſage, & l'exemple des perſonnes qui parlent purement.

On peut cependant donner comme regles générales & ſans exception.

1°. Que toutes les dernieres ſyllabes des mots pluriels ſont longues, lorſqu'elles ne ſont pas formées par l'*e* muet, & qu'elles ſont terminées par *s*, *x*, ou *z*, comme dans, *les avocats*, *les cabinets*, *les verités*, *les eſprits*, *les devots*, *les vertus*, *les chevaux*, *les jeux*, *nous aimons*, *vous aimez*, *&c.*

2°. Que les pénultiemes ſyllabes des mots ſont toujours longues, lorſqu'elles finiſſent par une voyelle immédiatement ſuivie d'un *e* muet, comme dans *armée*, *envie*, *proie*; *boue*, *ſtatue*, *&c.*

D. *Ne se sert-on pas de quelque marque pour faire connoître dans l'écriture les voyelles longues ?*

R. On met sur quelques-unes l'accent grave (`), & sur quelques autres l'accent circonflexe (^) : comme on peut le voir dans les mots , *après* & *bâtir*. Ce qui sera expliqué plus au long au Chapitre XV.

D. *Je serois pourtant bien aise que vous me donnassiez dans quelques mots, des exemples de voyelles longues & breves.*

R. A , est long dans *un mâle* , & il est bref dans *une malle*.

E , est long dans *tempête* , & il est bref dans *trompette*.

I , est long dans *gîte* , & il est bref dans *petite*.

O , est long dans *apôtre* , & il est bref dans *dévote*.

U , est long dans *flûte* , & il est bref dans *une butte*.

AI , est long dans *maître* , & il est bref dans *parfaite*.

OI , est long dans *connoître* , & il est bref dans *affoibli*.

AU , est long dans *autre* , & il est bref dans *auditeur*.

EU , est long dans *jeûne* (abstinence) , & il est bref dans *jeune* (parlant de l'âge).

IN , est long dans *vous me retîntes* , & il est bref dans *lingot*.

ON , est long dans *honte* , & il est bref dans *démonté*.

On peut trouver de pareils exemples pour les autres voyelles.

Ceux qui voudront prendre une connoiſſance plus exacte des voyelles ou ſyllabes longues ou breves, pourront avoir recour à l'excellent *Traité de la Proſodie Françoiſe* que M. l'Abbé d'Olivet a donné en 1736. On y trouvera ſur cette matiere, des regles ſûres, des obſervations très-juſtes, & des recherches auſſi utiles que curieuſes.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis l'*y grec *au nombre des voyelles?*

R. Parce qu'il n'a par lui-même que le ſon de l'*i* ordinaire, & qu'on l'emploie plus communément en françois pour exprimer le ſon de deux *ii.* Ainſi dans les mots *eſſayer*, *envoyer*, *moyen*, *&c.* c'eſt comme s'il y avoit, *eſſai-ier*, *envoi-ier*, *moi-ien*, *&c.* On en parlera plus au long au Chapitre XIV.

D. *Combien comptez-vous donc des ſons ſimples exprimés par les voyelles?*

R. La langue françoiſe en admet ſeize, qui ſont *a* bref & *â* long, qui ont quelque différence dans la prononciation, *e* muet, *é* fermé, *e* ouvert, *i*, *o* bref, & *ô* long, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en* avec la prononciation approchante de, *in*, *on*, & *un*.

ARTICLE III.

Des Diphtongues.

D. *Toutes les fois que deux ou trois voyelles ſe prononcent en une ſeule ſyllabe, doi-*

vent-elles être regardées comme voyelles composées ?

R. Non : elles ne sont voyelles composées, que quand elles expriment, comme nous avons dit, un son simple & permanent ; mais quand elles expriment un son double ou composé, c'est-à-dire, où l'on entend le son de deux voyelles, on les appelle alors *Diphtongues.*

D. *Eclaircissez cette réponse par un exemple.*

R. *Oi*, est voyelle composée dans le mot *j'aimois*, parce qu'il n'exprime que le son simple & permanent de l'*e* ouvert, comme s'il y avoit *j'aimès* ; mais il est diphtongue dans le mot *roi*, parce qu'il exprime le double sonde l'*o* & de l'*e* fort ouvert, comme s'il y avoit *roè.*

D. *Donnez-moi donc une définition juste de la diphtongue.*

R. La Diphtongue est un assemblage de deux ou de trois voyelles qui se prononcent en une seule syllabe, & qui expriment un son double.

D. *Comment divise-t-on les Diphtongues ?*

R. On les divise ordinairement en *diphtongues propres*, & en *diphtongues impropres.*

Les diphtongues propres sont celles dont nous venons de donner la définition, & qui seules doivent être appellées diphtongues.

Les diphtongues impropres sont celles qui n'expriment qu'un son simple & permanent, & dont nous avons parlé plus haut sous le nom de voyelles composées. C'est sans fondement qu'on les a appellé dipthongues.

Combien y a-t-il de sortes de diphtongues pro-

pres, ou ſimplement de Diphtongues ?

R. Comme les dipthongues ſont formées par la jonction, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle compoſée, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle naſale, j'en diſtinguerai de trois ſortes, auxquelles je donnerai les mêmes noms qu'aux voyelles, en appellant les unes *diphtongues ſimples*, les autres *compoſées*, & les dernieres *diphtongues naſales*.

I.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues ſimples ?*

R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple. Il y en a ſept ; ſavoir, *ia*, *ie*, *io*, *oe*, *oi*, *ue*, & *ui*, comme dans les mots ſuivants.

IA, *diable*, *fiacre*, *liard*, &c.

IE, *piece*, *lumiere*, *amitié*, &c.

IO, *fiole*, *pioche*, &c.

OE, *coeffe*, *moelle*, *poêlle*, *poëte*. L'Académie écrit à préſent *coiffe*.

OI, avec le ſon de l'*o*, & de l'*è* ouvert, *boire*, *dévoiler*, *emploi*, &c.

UE, *écuelle*, *attribué*, *ſitué*.

UI, *nuiſible*, *conduite*, *celui*, *aujourd'hui*, &c.

I I.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues compoſées ?*

R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple, avec une voyelle compoſée. Il y en a ſix ; ſavoir, *iai*, *iau*, *ieu*, *iou*, *oue*, & *oui*, comme dans les mots ſuivants :

IAI, *biaiser*, *niais*.

IAU, *miauler*, *matériaux*, *cordiaux*, *&c.*

IEU, *lieutenant*, *Dieu*, *milieu*, *mieux*, *&c.*

IOU, *chiourme* d'une galere.

OUE, *fouetter*, *couette*, *ouest*, *joué*.

OUI, *Louis*, *enfoui*, *oui*.

Dans les quatre premieres, la voyelle simple est avant la voyelle composée; *i-ai*, *i-au*, *i-eu*, *i-ou* : dans les deux autres, elle est la derniere; *ou-e*, *ou-i*.

La diphtongue du mot *ouais*, est formée de deux voyelles composées, *ou*, & *ai*.

III.

D. *Qu'est-ce que les diphtongues nasales?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle nasale. Il y en a six; savoir, *ian*, *ien*, *ion*, *oin*, *ouin*, & *uin*, comme dans les mots suivants :

IAN, *viande*, *étudiant*, *fortifiant*, *&c.*

IEN, avec le son d'*ian*, *patient*, *expédient*, *inconvénient*, *&c.*

IEN, avec le son qui approche de celui de l'*é* fermé, *bien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, *soutien*, *il convient*, *&c.*

ION, *nous aimions*, *nous aimerions*, *nous aimassions*, *&c.*

OIN, *loin*, *besoin*, *moindre*, *&c.*

OUIN, *babouin*, *marsouin*, *&c.*

UIN, *quinquagénaire*, *quinquagésime*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres diphtongues que celles dont vous venez de parler?*

R. Non : mais on peut encore observer que l'*y*

grec, dans la plupart des mots où il tient lieu de deux *ii*, fait partie d'une diphtongue avec la voyelle ſuivante; puiſque dans les mots, *voyage*, *envoyé*, *royaume*, *ennuyeux*, *voyant*, *moyen*, *employons*, on prononce, *voi-iage*, *envoi-ié*, *roi-iaume*, *ennui-ieux*, *voi-iant*, *moi-ien*, *emploi-ions*, *&c.*

D. *Suffit-il qu'une voyelle ſimple précede ou ſuive un autre voyelle pour former une diphtongue ?*

R. Non : il faut encore, comme nous avons dit, que cette voyelle ſimple avec celle qui la ſuit ou la précéde, puiſſe ſe prononcer en une ſeule ſyllabe & dans un même inſtant. Ainſi dans *cria*. *priant*, *ſanglier*, *client*, *plions*, *géographie*, *théologie*, *&c. ia*, *iam*, *ie*, *ien*, *ion*, *eo*, ne ſont pas diphtongues, parce qu'on les prononce néceſſairement en deux temps, & par conſéquent en deux ſyllabes : *cria*, *pri-ant*, *ſangli-er*, *cli-ent*, *pli-ons*, *gé-ographie*, *thé-ologie*. La plupart même de celles qui ne ſe prononcent qu'en un temps dans le langage familier, doivent ſe prononcer en deux dans le diſcours ſoutenu, & ceſſent alors d'être diphtongues. Nous parlerons plus au long de la prononciation des diphtongues au Chapitre XVII.

D. *N'y a t-il pas en françois de triphtongues ?*

R. Non, parce qu'il n'y a aucun aſſemblage de voyelles, qui ſe prononçant en une ſeule ſyllabe, faſſent entendre un triple ſon.

Quelques Grammairiens ont appellé triphtongues, les diphtongues compoſées. Cette

dénomination n'eſt pas exacte. Il ne ſuffit pas qu'une ſyllabe ſoit compoſée de trois voyelles pour être appellee *triphtongue*. Il faut encore qu'elle exprime trois ſons ; & c'eſt ce qui ne ſe trouve pas dans la langue françoiſe.

L'Auteur des *Jugemens ſur les ouvrages nouveaux*, tom. IV, page 38, rapporte pour exemple de triphtongues françoiſes les monoſyllabes, *Dieux*, *yeux*, *lieux*, *août*. Mais quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux ſons ſimples, qui ſont *i* & *eu*, le premier exprimé par une voyelle ſimple, & l'autre par une voyelle compoſée. Il en eſt de même des autres aſſemblages, *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux ſons. Ainſi le nom de *diphtongue* eſt le ſeul qui leur convient.

A l'égard du mot *août*, bien loin, que ce ſoit une triphtongue, ce n' ſt pas même une diphtongue, puiſque les trois voyelles *aou* ſe prononçant comme *ou*, n'expriment qu'un ſon ſimple, & que par conſéquent elles ne peuvent être regardées que comme une voyelle du nombre de celles que l'on appelle voyelles compoſées, parce qu'il faut trois voyelles pour la former.

ARTICLE IV.

Des Conſonnes.

D. *QU'eſt-ce que les Conſonnes?*

R. Ce ſont des lettres ou caracteres

dont on se sert pour exprimer les différentes articulations des sons simples, c'est-à-dire, des voyelles.

D. *Expliquez-moi par un exemple ce que vous entendez par articulation des voyelles.*

R. Quand je prononce la voyelle *a*, on voit que le son en est pur, & sans mélange d'aucun autre son; mais quand je dis *ba*, *ca*, *da*, *&c.* je fais entendre conjointement avec le son de l'*a* plusieurs autres sons formés par les différents mouvements de la langue, des dents, & des levres: & ce sont les sons produits par ces mouvements, que l'on appelle articulations, & qui sont représentés par les consonnes.

D. *Combien y a-t-il de consonnes?*

R. On en compte ordinairement dix-huit; savoir, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*.

D. *Pourquoi les appelle-t-on consonnes?*

R. Parce qu'elles ne peuvent se prononcer qu'avec le secours d'une voyelle.

D. *Apportez-en des exemples.*

R. Dans le nom que l'on donne communément à la consonne *b*, on joint un *é* avec *b*; ce qui fait *bé*. En prononçant *l*, on joint un *e* avec *el*, ce qui fait *el*. Et quand on dit *m*, on joint un *e* avec *m*; ce qui fait *em*.

D. *En quoi le son des consonnes est-il différent de celui des voyelles?*

R. 1. En ce que le son des voyelles se forme par la seule ouverture de la bouche & par la simple impulsion de la voix: au lieu que le son des consonnes est produit par quelques

mouuements de la langue, des dents, ou des levres, & qu'il ne peut ſe faire entendre qu'avec le ſon des voyelles.

2. En ce que, comme nous avons dit, le ſon des voyelles eſt permanent, c'eſt-à-dire, qu'on peut le faire durer quelque temps; au lieu que le ſon propre des conſonnes ne peut ſe faire entendre que dans un ſeul inſtant, &c. pour ainſi dire, en un ſeul coup de langue ou de levres. Ainſi, ſi on eſſaie de prolonger le ſon de la ſyllabe *ba*, ſans la répéter, on voit que le ſon du *b* diſparoît tout d'abord, & qu'il ne reſte plus dans la bouche que celui de l'*a*.

Il faut pourtant en excepter les ſons du *j* ou de l'*j* conſonne, de l'*ſ*, du *ch*, de l'*f*, de l'*r*, du *v*, ou de l'*v* conſonne, & du *z*, que l'on peut continuer: mais on s'appercevra, ſi l'on y prend garde, que c'eſt néceſſairement avec le ſon de l'*e* muet.

D. *Les dix-huit conſonnes conſervent-elles toujours chacune le même ſon?*

R. Non; il y en a quelques-unes dont le ſon varie ſuivant les voyelles auxquelles elles ſont jointes: les voici.

C, ſe prononce comme le *k* avant les voyelles *a*, *o*, *u*, *cabinet*, *colere*, *curé*; & comme l'*ſ* avant les voyelles *e* & *i*; *célibat*, *citoyen*. On prononce *kabinet*, *kolere*, *kuré*; & *ſélibat*, *ſitoyen*.

Il y a quelques mots où le *c* a le ſon du *g*. Ce ſont *Claude*, *cicogne*, *ſecond*, *ſecondement*, *ſeconder*, que l'on prononce *Glaude*, *cicogne*, *ſegond*, *ſegondement*, *ſegonder*. On prononce

souvent de même dans le langage familier ; *ſecret*, *ſecrétaire*, *ſécrétariat*, *ſecrétement*.

Quand il faut prononcer le *c* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met deſſous une eſpece de *c* retourné que l'on appelle cédille, comme dans *façade*, *garçon*, *conçu*, *&c.*

G, a le ſon qui lui eſt naturel, avant les voyelles ; *a*, *o*, *u* : *galant*, *goſier*, *aigu* ; & le ſon du *j* avant les voyelles *e* & *i* : *génie*, *gibier*, comme s'il y avoit, *jénie*, *jibier*.

Quand il faut prononcer le *g* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met un *e* entre le *g* & l'*a*, ou l'*o* ou l'*u*, comme dans ces mots, *mangea*, *geolier*, *gageure*, *&c.*

Et pour donner au *g* avant *e* & *i*, le même ſon rude qu'il avant *a*, *o*, *u*, on met un *u* après le *g*, comme dans ces mots, *guérir*, *guêpe*, *guide*, *guimpe*, *&c.*

Le *c* & le *g*, étant après la voyelle dans la même ſyllabe, ont toujours leur ſon naturel, qui eſt le ſon rude, comme dans les mots, *défec-tueux*, *dicter*, *augmenter*, *ſuggérer*, *&c.*

S, ſe prononce avec le ſon doux du *z* quand elle eſt entre deux voyelles, *miſere*, *viſage*, *raiſon*, *&c.* Elle a ordinairement partout ailleurs la prononciation forte du *c* avant *e* & *i*, comme dans *ſalut*, *ſénat*, *ſilence*, *conſoler*, *perſuader*, *&c.*

T, conſerve ordinairement le ſon qui lui eſt propre, comme dans *table*, *bonté*, *continence*, *étoffe*, *vertu*, *&c.* Mais lorſque *ti* eſt ſuivi d'un *a*, d'un *e*, ou d'un *o*, il ſe pro-

nonce presque toujours comme *ci* : *partial*, *patience*, *ambition*, &c. que l'on prononce *parcial*, *pacience*, *ambicion*; excepté,

1. Quand *ti* est précédé d'une *s*, ou d'un *x* : *bastion*, *question*, *mixtion*, &c.

2. Quand *tie*, *tié*, ou *tier*, se trouvent à la fin d'un mot : *partie*, *amitié*, *métier*, &c.

3. Quand dans *tien* la diphtongue nasale a le son approchant de l'*e*; comme dans *entretien*, *soutient*, *contient*, &c.

On prononce avec le son du *c* *primatie*, *aristocratie*, *prophétie*, *ineptie*, *initier*, *balbutier*, &c.

Il y a quelques autres exceptions que l'usage apprendra.

On trouve dans des observations manuscrites d'un habile Grammairien sur la lettre *t*, que le meilleur moyen pour éviter toute équivoque, & pour fixer dans l'écriture la prononciation de cette lettre, seroit de mettre une cédille au-dessous du *t* dans les mots où il doit se prononcer comme *c* ou comme deux *ss*, de même que l'on en met une sous le *c* pour lui ôter le son rude. L'introduction de ce nouveau caractere seroit très-utile, si l'usage pouvoit l'admettre.

X, est une lettre double, qui dans quelques mots a le son fort du *c* & de l'*s*: comme dans *fixer*, *taxer*, *Alexandre*, que l'on prononce *ficser*, *tacser*, *Alecsandre* ; dans d'autres mots *x* a le son du *g* & du *z*, comme dans *examen*, *exemple*, *exiger*, &c. que l'on prononce *egzamen*, *egzemple*, *egziger*, &c. Il a la prononciation forte de l'*s* dans les mots *six*, *dix*, *soi-*

xante, & la prononciation du *z* dans *deuxieme*, *sixieme*, *sixain*, *dixieme*, *dixaine*, *dix-huit*, *dix-huitieme*, *&c.* C'est une faute grossiere, & assez commune à Paris, de prononcer *Saxe*, *sexe*, *fixe*, comme *Sasque*, *sesque*, *fisque*. La véritable & seule prononciation de ces mots est *Sacse*, *secse*, & *ficse*.

Il faut encore observer que la lettre *q*, qui a la prononciation du *k*, ne s'emploie pas sans être suivie d'un *u* : comme on peut le voir dans les mots *qualité*, *quête*, *quittance*, *quotidien*, *&c.* à moins qu'elle ne soit à la fin d'un mot, comme dans *cinq*, *coq*.

Mais l'*u* se prononce en *ou*, comme s'il y avoit *coua*, dans les mots *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrangulaire*, *quadrature*, *quadrupede*.

La premiere syllabe se prononce *cuin*, & la seconde *coua*, dans *quinquagénaire*, *quinquagésime*.

Equestre se prononce comme *écuestre*.

D. *N'y a-t-il point d'autres consonnes que celle dont vous venez de parler ?*

R. Il y en a encore quelques-unes qui ayant un son différent de celui des autres, auroient pu s'écrire avec des caracteres particuliers : mais pour les exprimer, on a joint ensemble plusieurs des lettres déjà établies. Ce sont *ch*, *gn*, & l'*l mouillée*.

CH, qui se prononce comme dans les mots, *charité*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *déchu*, &c.

Quand *ch* est suivi d'une consonne, il a le

son

son du *k*, comme dans *Chrétien*, *Christianisme*, *chronique*, *&c.*

Il a encore le même son dans quelques mots dérivés du grec, comme dans *Archiépiscopal*, *chaos*, *chirographaire*, *chiromance*, *écho*, *eucharistie*, *&c.*

GN, qui se prononce comme dans *magnanime*, *regne*, *dignité*, *ignorance*, *&c.*

Gn, se prononce assez ordinairement dans le discours familier comme une seule *n* dans les mots, *signer*, *assigner*, *assignation*, comme s'il y avoit *siner*, *assiner*, *assination*.

Le son de l'*l* mouillée se reconnoît dans les mots *travail*, *soleil*, *orgueil*.

Quand l'*l* a ce son coulant & mouillé, elle est toujours précédée d'un *i*, & quelquefois suivie d'une autre *l* aussi mouillée : mais on n'ajoute cette seconde *l* à la premiere, que pour la lier avec une voyelle suivante.

D. *Expliquez-moi en détail ce qui concerne l'*l *mouillée.*

R. L'*i* qui précede toujours cette *l mouillée*, est quelquefois seul, c'est-à-dire, qu'il n'est qu'à la suite d'une consonne, comme dans les mots, *péril*, *Gentilhomme*, *fille*, *famille*, *&c.*

Cet *i*, est quelquefois précédé d'une voyelle simple, ou d'une voyelle composée, avec laquelle il se joint pour ne faire qu'une seule syllabe.

La voyelle simple qui précede l'*i*, ne peut être qu'*a*, ou *e*.

A, comme dans *émail*, *bail*, *travailler*, *caillou*, *&c.*

E, comme dans *pareil*, *vermeil*, *bouteille*, *vieillard &c.*

La voyelle composée qui précede l'*i* ne peut être que *ou* ou *eu*.

OU, comme dans *bouillir*, *fouiller*, *rouille*, *souillure*, *&c.*

EU, comme dans *deuil*, *seuil*, *feuillet*, *&c.*

Après les consonnes *c* & *g*, quand il faut les prononcer avec le son rude, on met *ue* lieu de *eu*, comme dans *cercueil*, *orgueil*, *cueillir*, *recueil*, *&c.* parce que si après ces consonnes on mettoit *eu*, on pourroit prononcer *cerseuil*, *orjeuil*, *&c.* le *c* prenant le son de l'*s*, & le *g* celui de l'*j consonne* avant l'*e*, comme on l'a dit.

On écrit *œil* que l'on prononce comme *euil*.

D. *Combien y a t-il donc de manieres d'articuler l'*l *mouillée avec les voyelles qui la précedent.*

R. Cinq, qui sont, *il*, *ail*, *eil*, *ouil*, *eui*, (*ueil* & *œil* se prononçant comme *euil*) : & l'on voit par ces articulations, aussi-bien que par les différents exemples que nous venons d'apporter, que l'*l* mouillée est toujours exprimée par *il*, ou *ill*, & que ces deux ou trois caracteres ne doivent être regardés que comme une seule consonne.

D. *Toutes les fois que l'*l *est précédée de la voyelle* i *est-elle mouillée ?*

R. Non : car on prononce avec le son ordinaire de l'*l*, les mots *illustre*, *subtil*, *ville*, *tranquille*, & plusieurs autres.

D. *Y a t-il quelques regles générales pour ces exceptions ?*

R. Il n'y ena qu'une, qui est que l'*l* n'est

jamais mouillée au commencement des mots. Les autres exceptions s'apprendront par l'usage.

D. *Sont-ce-là toutes les consonnes qui sont en usage dans la langue françoise ?*

R. Il y a encore la consonne *ph*, mais qui n'a pas d'autre son que celui de l'*f*, comme dans *philosophie*, *triomphe*, *phrase*, &c.

D. *Comment les consonnes se lient-elles avec les voyelles pour former une sylabe ?*

R. Une seule voyelle peut faire une syllabe, par la raison qu'elle exprime un son simple & indépendant de toute autre lettre, comme on le voit dans la premiere syllabe du mot *odeur*, & dans la derniere du mot *prié*. Au lieu que les consonnes n'étant que les articulations des sons simples, elles ne peuvent se prononcer, ni par conséquent faire de syllabes qu'avec les voyelles. Mais la place & le nombre des consonnes dans une même syllabe ne sont pas déterminés.

Quelquefois la voyelle est précédée d'une seule consonne, comme dans les syllabes du mot *vanité*.

Quelquefois la consonne est après la voyelle, comme dans la premiere syllabe du mot *espérance*.

Quelquefois la voyelle se trouve entre deux consonnes, comme dans la premiere syllabe du mot *porte*.

Quelquefois enfin la voyelle est précédée de deux ou trois consonnes, comme dans les premieres syllabes des mots *blâme*, *scrupule*.

Si la voyelle eſt ſuivie de plus d'une conſonne, ce ne peut être que dans les dernieres ſyllabes des mots : & alors ces conſonnes ne ſe prononcent pas ordinairement dans le langage familier, ou on n'en prononce qu'une. Ainſi dans le mot *diſcours*, on ne prononce que l'*r* de la derniere ſyllabe ; & on ne prononce ni le *t* ni l'*s* dans la derniere ſyllabe du mot *ſoldats*.

Pour faciliter aux enfants qui apprennent à lire, la liaiſon des conſonnes avec les voyelles, & les mettre plutôt en état de lire, bien des Maîtres leur font connoître les conſonnes par le nom de leur prononciation, & non par celui qu'on a coutume de leur donner. Ainſi au lieu de prononcer *b*, *l*, *m*, comme *bé*, *el*, *em*, on les nomme par leur ſon naturel, en y ajoutant ſeulement l'*e* muet, *be*, *el*, *me*, comme à la fin des mots *tombe*, *boule*, *blâme*. Il en eſt de même de toutes les autres conſonnes.

Ce nouveau ſyſtême de lecture dont M. Arnauld a donné l'idée à la page 23 de ſa Grammaire générale & raiſonnée, eſt plus ſimple, & plus avantageux que l'ancien, & on en trouve les regles dans un Livre que M. de Launay a fait imprimer en 1741, ſous le titre de *Méthode pour apprendre à lire le François & le Latin*, *&c.*

Mais il y en a un autre qui n'eſt pas moins avantageux, & dont le ſuccès eſt juſtifié par l'expérience. C'eſt, après que les enfans ont appris leurs lettres, de quelque maniere qu'on les leur ait fait nommer, de leur pré-

senter les syllabes toutes assemblées, & de les leur faire lire tout d'un coup sans épeler, en commençant par les plus simples, avant que d'aller aux plus composées. Ils n'auront ensuite aucune peine à les épeler, & à en composer d'autres par l'addition d'une consonne avant ou après chaque syllabe. Lorsqu'ils auront été ainsi exercés sur toutes les syllabes possibles de la Langue Françoise, on aura la satisfaction de les voir lire couramment en très-peu de temps. Mais il faut beaucoup de méthode & d'ordre dans l'exécution de ce systême.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis la lettre* h *au nombre des consonnes?*

R. Parce qu'elle ne forme aucun son particulier, & que dans la plupart des mots elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle suivante, *l'homme l'honneur*, se prononçant comme s'il n'y avoit que *l'omme*, *l'onneur*, sans *h*.

On s'en sert dans quelques mots pour marquer que la voyelle suivante est aspirée, comme dans *le héros*, *la hauteur*, *la haine*, *&c.* & dans ce cas on peut la mettre au nombre des consonnes, parce qu'elle exprime l'articulation aspirée de la voyelle suivante.

D. *Qu'entendez-vous par une voyelle aspirée?*

R. J'entends une voyelle dont le son se tire du gosier, & se prononce avec force.

D. *Les mots où l'*h *marque aspiration sont-ils en grand nombre?*

R. Non: & je vais réciter par ordre alpha-

bétique ceux qui ſont d'un uſage plus commun : ce ſont, *ha ! habler*, *hache*, *hacher*, *hachis*, *hachure*, *hagard*, *haie*, *haillon*, *Hainaut*, *haine*, *hair*, *haire*, *halage*, *halbran*, *hâle*, *halener*, *haleter*, *halle*, *hallebarde*, *hallier*, *halte*, *hameau*, *hampe*, *hanche*, *hangard*, *hanneton*, *hanter*, *haper*, *haquenée*, *haquet*, *harangue*, *haras*, *haraſſer*, *harſeler*, *hardis*, *hardi*, *hareng*, *hargneux*, *haricot*, *haridelle*, *harnacher*, *harnois*, *haro*, *harpe*, *harpie*, *harpon*, *hart*, *haſard*, *haſe*, *hâte*, *hauſſe-col*, *hauſſer*, *haut*, *haut-bois*, *haute-contre*, *hauteur*, *havage*, *hâve*, *havre*, *havre-ſac*, *hé ! hem !* *hennir*, *héraut*, *here*, *hergne*, *hériſſer*, *hériſſon*, *hernie*, *héron*, *héros*, *herſe*, *hêtre*, *heurter*, *hibou*, *hideux*, *hiérarchie*, *ho ! hoche*, *hocher*, *hochet*, *hola*, *Hollande*, *homard*, *hongre*, *Hongrie*, *honnir*, *honte*, *hoquet*, *hoqueton*, *hormis*, *hors*, *hote*, *houblon*, *houe*, *houlette*, *houpe*, *hourvari*, *houſpiller*, *houſſard*, ou *houſart*, *houſſe*, *houſſer*, *houſſine*, *houx*, *hoyau*, *huche*, *huée*, *huer*, *huguenot*, *huguenotte*, *humer*, *hune*, *hupe*, *hure*, *hurler*, *hutte*.

L'*h* eſt également aſpirée dans les mots formés de ceux-ci, comme dans *hardieſſe* & *enhardir*, formés de *hardi*, dans *honteux*, formé de *honte*, dans *hauſſer*, formé de *haut*, dans *enharnacher*, formé de *harnacher*, & ainſi des autres : excepté dans *exhauſſer*, & dans les mots formés de *héros*, comme dans *héroïne*, *héroïſme*, *héroïque*, que l'on prononce ſans aſpiration.

Quand l'*h* ſe trouve au milieu de quelques mots qui ne ſont pas compoſés de ceux dont

on vient de donner la liste, elle ne s'y aspire pas, & elle ne paroît y avoir été mise que pour faire prononcer séparément les deux voyelles, comme dans *trahir*, *envahir*.

On parlera plus au long de l'*h*, aspirée au Chapitre XIV.

D. *Quel est le nombre des sons articulés que l'on exprime en françois par les consonnes?*

R. On en compte dix-neuf, qui sont les sons exprimés,

par *b*, *bal*.
par *c*, *ch*, *k*, *q*; *car*, *chaos*, *kermès*, *qualité*.
par *c*, *ſ*, *t*; *ciel*, *sage*, *nation*.
par *ch*, *cheval*.
par *d*, *don*.
par *f*, *ph*; *famille*, *philosophe*.
par *g*, *garant*.
par *g*, *j*; *gelée*, *jambe*.
par *gn*, *ignorant*.
par *h* aspirée; *haine*.
par *l*, *lumiere*.
par *l* mouillée; *fille*, *bail*.
par *m*, *maison*.
par *n*, *nuit*.
par *p*, *pont*.
par *r*, *roi*.
par *t*, *terre*.
par *v*, *vin*.
par *z*, *ſ*; *zele*, *usage*.

ARTICLE V.

Des parties du Discours.

D. COMMENT *avez-vous considéré les mots jusqu'ici?*

R. Je ne les ai considérés que comme des sons, sans faire aucune attention à ce qu'ils peuvent signifier.

D. *De quelle maniere avez-vous encore à les considérer?*

R. Comme signes de nos pensées, c'est-à-dire, comme faisant connoître aux autres hommes, par le moyen de la voix ou de l'écriture, ce qui se passe dans notre esprit, soit les objets, soit les formes ou manieres de nos pensées.

D. *Quel nom donnez-vous aux mots considérés de cette maniere ?*

R. On les appelle *parties du discours*, ou quelquefois *parties de l'oraison*; *oraison* signifiant ici la même chose que *discours*.

D. *Qu'entendez-vous par* discours ?

R. J'entends l'assemblage des mots qui expriment nos pensées.

D. *De combien de sortes de mots se sert-on pour parler, ou, ce qui est la même chose, combien y a-t-il de parties du discours?*

R. Neuf, qui sont : Le *Nom*, l'*Article*, le *Pronom*, le *Verbe*, le *Participe*, la *Préposition*, l'*Adverbe*, la *Conjonction*, l'*Interjection.*

Les objets de nos pensées sont exprimés par le nom, le pronom, & le participe; & les formes ou manieres des pensées, par les autres parties du discours.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il y a neuf parties du discours ?*

R. J'entends qu'on ne peut dire aucune parole qui ne soit comprise sous quelqu'une de ces neuf parties, c'est-à dire, qui ne soit quelqu'une de ces neuf parties, ou un *Nom*, ou un *Article*, ou un *Verbe*, *&c.*

CHAPITRE II.

Du Genre, du Nombre & du Cas.

D. *QU'eſt-il néceſſaire de ſavoir, avant que d'entrer dans le détail des parties du diſcours ?*

R. Il faut ſavoir en général ce que c'eſt que *Genre*, *nombre & Cas* ; parce que ces trois choſes conviennent aux *Noms*, aux *Articles*, aux *Pronons*, & aux *Participes*.

D. *Qu'eſt-ce qu'un Genre ?*

R. C'eſt dans l'origine une maniere de diſtinguer par l'expreſſion le ſexe de l'homme, & celui de la femme, & en général, tout ce qui eſt mâle ou femelle.

D. *Combien y a t-il de genres ?*

R. Deux, le *maſculin*, qui déſigne le mâle ; & le *féminin*, qui déſigne la femelle.

D. *De quoi ſe ſert-on pour les diſtinguer ?*

R. On ſe ſert de *le* ou *un*, pour diſtinguer le maſculin, & de *la* ou *une*, pour diſtinguer le féminin. Ainſi, *le pere*, *un pere*, eſt maſculin ; & *la mere*, *une mere*, eſt féminin.

D. *N'y a t-il que les mots qui expriment ce qui eſt véritablement mâle ou femelle, qui ſoient maſculins ou féminins ?*

R. Il y a encore quantité d'autres mots avant leſquels on peut mettre *le*, *un*, ou *la*, *une*, & que l'on appelle pour cela maſculins ou féminins, quoiqu'ils ne ſignifient rien qui ait rapport à l'un ou à l'autre ſexe.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Ce que signifient les mots *livre* & *table*, ne peut-être d'aucun des deux sexes ; cependant, parce qu'on dit *le livre*, comme on dit *le pere* ; & *la table*, comme on dit *la mere* ; on a fait *livre* du masculin, & *table* du féminin : & ainsi de plusieurs autres mots qui sont de l'un ou de l'autre genre.

D. *Qu'est-ce qu'un Nombre ?*

R. C'est une maniere d'exprimer l'unité ou la pluralité dans les choses ; c'est-à-dire, quand on parle d'une seule ou de plusieurs choses.

D. *Combien y a t-il de Nombres ?*

R. Il y en a deux ; savoir, le *singulier*, quand on ne parle que d'une seule chose ; & le *pluriel*, quand on parle de plusieurs.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. *Un homme* est au singulier ; *des hommes* sont au pluriel. *Le livre* est au singulier ; *les livres* sont au pluriel. *La table* est au singulier ; *les tables* sont au pluriel.

D. *Qu'est-ce que le Cas ?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers rapports que les choses ont les unes aux autres.

Cette définition & la nature des cas seront expliquées plus au long au Chapitre XII.

D. *Combien y a t-il de Cas ?*

R. Six ; *Le Nominatif*, *le Génitif*, *le Datif*, *l'Accusatif*, *le Vocatif*, *l'Ablatif*.



CHAPITRE III.

Du Nom.

D. Q*U'est-ce qu'un Nom ?*

R. C'est un mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle, ou l'objet d'une idée.

D. *Qu'entendez-vous par objet ?*

R. Par le mot *objet*, j'entends tout ce qui peut exciter ou occasionner les opérations de notre ame, & tout ce qui peut faire impression sur nos sens.

D. *Faites-moi encore mieux comprendre cette réponse par des exemples.*

R. Connoître, aimer, haïr, &c. sont des opérations de notre ame : & les choses à quoi peuvent se terminer ces opérations, en sont les objets. Ainsi quand nous connoissons la vérité, la vérité est l'objet de notre connoissance : quand nous aimons la vertu, la vertu est l'objet de notre amour : & quand nous haïssons le vice, le vice est l'objet de notre haine.

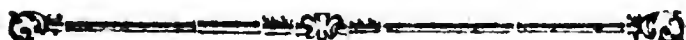
Nos sens sont, *la vue, l'ouie, le goût, l'odorat*, & *le toucher* : & les choses qui peuvent agir sur l'ame par quelqu'un de ces sens, en sont les objets. Ainsi la lumiere & les couleurs sont les objets de la vue. Les sons sont les objets de l'ouie. Tout ce qui se boit & se mange est l'objet du goût. Les fleurs, aromates, parfums, & autres odeurs, sont les objets de l'odorat. Les choses molles, dures, & liquides, sont les objets du toucher.

D. *Qu'avez-vous donc entendu, en disant que le nom est un mot qui exprime l'objet d'une idée ?*

R. J'ai entendu que tout ce que notre ame peut concevoir & se représenter par une simple vue, & sans en porter aucun jugement, est exprimé dans le discours par un nom. Ainsi, *Dieu*, *ange*, *homme*, *cheval*, *grand*, *petit*, *rouge*, *aimable*, *&c.* sont des noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms ?*

R. Deux : *Le nom substantif*, & *le nom adjectif.*



ARTICLE PREMIER.

Du Nom substantif.

D. *QU'est-ce qu'un nom substantif ?*

R. C'est un nom qui exprime un objet déterminé, considéré simplement en lui-même, & sans aucune attention à ses qualités : comme quand je conçois un livre sans faire attention à ses qualités, c'est-à-dire, s'il est grand ou petit, bon, ou mauvais, &c.

D. *Donnez-moi une définition plus ordinaire du nom substantif.*

R. C'est un nom qui, signifiant une chose subsistante par elle-même, n'a pas besoin d'être joint à un autre nom pour être entendu.

D. *Expliquez moi cette définition par quelques exemples.*

R. Les mots *ciel*, *terre*, *arbre*, sont des noms qui signifient des choses subsistantes par elles-mêmes, & qui font connoître clairement les objets de mes idées quand je les

prononce, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y joindre d'autres noms.

D. *Combien y a t-il de ſortes de noms ſubſtantifs ?*

R. On en diſtingue ordinairement de trois ſortes ; ſavoir, *les noms généraux*, que l'on appelle encore *communs* ou *appellatifs*, *les noms collectifs*, & *les noms propres.*

D. *Qu'eſt-ce que les noms généraux, communs, ou appellatifs ?*

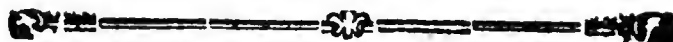
R. Ce ſont ceux qui expriment des idées générales & communes, c'eſt-à-dire, des idées qui peuvent convenir à pluſieurs choſes ſemblables, comme les noms d'*ange*, d'*homme*, de *cheval*, *&c.* qui conviennent à tous les anges, à tous les hommes, & à tous les chevaux en général.

D. *Qu'eſt-ce que les noms collectifs ?*

R. Ce ſont ceux qui, quoiqu'au ſingulier, portent néceſſairement à l'eſprit l'idée de pluſieurs choſes, ou de pluſieurs perſonnes de même eſpece, comme réunies enſemble. Ainſi le nom de *forêt* fait concevoir pluſieurs arbres, celui de *peuple* pluſieurs hommes, & celui d'*armée* pluſieurs ſoldats. Il en eſt de même des noms *multitude*, *infinité*, *nombre*, *quantité*, *troupe*, *la plupart*, *&c.*

D. *Qu'eſt-ce que les noms propres ?*

R. Ce ſont ceux qui expriment des idées ſingulieres, c'eſt-à-dire, des idées qui ne nous repréſentent qu'une choſe unique : comme les noms de *Cicéron* & de *Paris*, qui ne conviennent qu'à un ſeul homme & à une ſeule ville.



ARTICLE II.

Du Nom adjectif.

D. QU'*est-ce qu'un nom adjectif?*

R. C'eſt un nom qui exprime un objet vague, conſidéré comme revêtu de quelque qualité. Ainſi, quand je prononce le mot *grand*, Je veux parler d'une choſe, quelle qu'elle puiſſe être, qui a la qualité de *grandeur.*

D. *Comment définit-on autrement le nom adjectif?*

R. C'eſt un nom qui exprime les qualités d'une choſe, & qu'on ne peut entendre clairement qu'en y joignant un nom ſubſtantif.

D. *Apportez-moi quelques exemples pour me faire mieux entendre cette définition.*

R. Quand je dis *rouge*, *aimable*, *généreux*, j'exprime les qualités de quelque choſe: mais on n'entend ces choſes clairement que quand j'y joins des noms ſubſtantifs: comme lorſque je dis, *un habit rouge*, *un enfant aimable*, *un cœur généreux.*

D. *Il me ſemble pourtant qu'il y a des noms qui n'expriment que des qualités, & qui s'entendent ſans être joints à d'autres mots, tels que ſont* la vertu, la vanité, la pénétration, *& une infinité d'autres.*

R. Cela eſt vrai: mais ce ſont des noms ſubſtantifs que l'on appelle *abſtraits*, parce que les qualités qu'ils expriment ſont conſidérées comme ſubſiſtantes par elles-mêmes

& comme détachées & indépendantes de tout objet qui peut en être revêtu ; quoiqu'en effet elles n'aient point d'exiſtence réelle dans la nature, & qu'elles ne ſubſiſtent que dans l'entendement, lorſqu'elles ſont conçues de cette maniere.

D. *En quoi donc un nom adjectif différe-t-il d'un nom ſubſtantif abſtrait ?*

R. En ce que le nom adjectif exprime non-ſeulement une qualité, mais préſente encore à l'eſprit l'idée confuſe de quelque choſe qui en eſt revêtu. Ainſi, quand je dis *rouge*, cela veut dire quelque choſe en général qui eſt rouge ; & cette idée confuſe ne devient claire & diſtincte, que quand on joint la qualité à une choſe déterminée : comme lorſque je dis *un habit rouge.*

Au lieu que le nom ſubſtantif abſtrait n'exprime ſimplement que la qualité, ſans préſenter aucune autre idée à l'eſprit : ce qui fait qu'il s'entend clairement ſans être joint à un autre mot : comme quand je dis *la rougeur.*

D. *N'y a-t-il pas une regle générale pour diſtinguer un nom ſubſtantif d'avec un nom adjectif ?*

R. Oui : toutes les fois qu'on peut joindre le mot *choſe* ou *perſonne* avec un nom, il eſt adjectif ; & quand on ne peut y joindre aucun de ces deux mots, il eſt ſubſtantif.

D. *Faites l'application de cette regle générale à quelques noms.*

R. Table, *livre*, ſont des noms ſuſtantifs, parce que je ne puis pas dire *choſe table*, *choſe livre* ; ni *perſonne table*, *perſonne livre* :

mais *agréable*, *habile*, ſont des noms adjectifs, parce que je puis dire : *choſe agréable*, *perſonne habile.*

D. *Un même nom eſt-il toujours ou ſubſtantif, ou adjectif?*

R. Non : il arrive quelquefois que le même mot eſt tantôt un vrai nom ſubſtantif, & tantôt un vrai nom adjectif. Par exemple, les mots *colere*, *ſacrilege*, *politique*, ſont de vrais noms ſubſtantifs dans les phraſes ſuivantes : *Craigeons d'irriter la colere de Dieu* : *La communion indigne eſt un ſacrilege* : *La politique eſt rarement d'accord avec la ſincérité* ; parce que dans ces phraſes les mots *colere*, *ſacrilege*, & *politique*, expriment des choſes qui ſubſiſtent & qui s'entendent d'elles-mêmes, au lieu que ces mêmes noms ſont de vrais noms adjectifs, quand on dit ; *un homme colere*, *une main ſacrilege*, *une conduite politique* ; parce qu'ils n'expriment que des qualités d'*homme*, de *main*, & de *conduite*.

Il y a des noms adjectifs qui ſont quelquefois employés à la place des ſubſtantifs abſtraits ; comme quand on dit : *Rien n'eſt beau que le* VRAI, c'eſt-à-dire, *que la vérité. Le* FAUX *d'un principe*, c'eſt-à-dire, *la fauſſeté. Le* SUBLIME *d'un diſcours*, c'eſt-à-dire, *la ſublimité.* Souvent on emploie les noms adjectifs de cette maniere, faute de ſubſtantifs abſtraits qui puiſſent ſignifier préciſément la même choſe : comme quand on dit, *Le fort de la mêlée*, *faire ſon poſſible* ; ce ne ſeroit pas la même choſe de dire, *la force de la mêlée*, *faire ſa poſſibilité*, &c.

Il eſt vrai auſſi que la plupart des noms adjectifs pris ſubſtantivement, renferment l'idée d'un ſubſtantif vague & général, dont ils ſont adjectifs : comme quand on dit, *préférer l'utile à l'agréable*, c'eſt-à-dire, *préférer la choſe utile à la choſe agréable*, ou *préférer ce qui eſt utile à ce qui eſt agréable*.

Il y a encore un autre ſorte de noms, qui ſubſiſtant ſeuls dans le diſcours, ſont regardés communément comme ſubſtantifs, quoiqu'au fond ce ſoient de véritables adjectifs, parce qu'ils préſentent à l'eſprit des objets revêtus de quelques qualités : tels ſont les noms *roi*, *reine*, *pere*, *mere*, *fils*, *époux*, *épouſe*, *magiſtrat*, *philoſophe*, *peintre*, *ſoldat*, *&c.* Mais comme les offices ou qualités ſignifiées par ces mots, ne peuvent convenir qu'à des hommes ou à des femmes, il n'a pas été néceſſaire d'y joindre leur ſubſtantif, qui ſe ſous-entend ſans confuſion. Ainſi quand je dis *un Roi*, *une Reine*, on entend aſſez que je veux parler d'un homme qui eſt Roi, d'une femme qui eſt Reine, ainſi des autres.

ARTICLE III.

Des Noms de Nombre.

D. *QU'eſt-ce que les noms de nombre ?*

R. Ce ſont des noms qui expriment les rapports numériques que l'on conçoit dans les choſes.

D. *Combien y en a t-il de ſortes ?*

R. Deux ſortes : *les noms de nombre ad-*

jectifs, & les noms de nombre ſubſtantifs.

D. *Quels ſont les noms de nombre adjectifs ?*

R. Ce ſont les noms de nombre *abſolus* ou *cardinaux*, & les noms de nombre *ordinaux*.

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre abſolus ou cardinaux.*

R. J'entends ceux qui ſervent à déſigner abſolument & ſimplement les divers nombres qui répondent à cette queſtion : *Combien y en a t-il ?* tels que ſont *un*, ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *ſeize*, *dix-ſept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *ſoixante*, *ſoixante & dix*, *quatre-vingts*, *quatre vingt-dix*, *cent*, *deux cents*, *mille*, *deux mille*, *million*, *deux millions*, *milliar*, *deux milliars*, *&c.*

On les appelle encore *cardinaux*, parce qu'ils ſont comme l'origine des autres eſpeces de noms de nombre, & qu'ils ſervent à les former ?

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre ordinaux.*

R. J'entends ceux qui marquent l'ordre des choſes par rapport au nombre, & qui répondent à cette queſtion, *Le quantieme eſt-il ?* tels que ſont, *le premier* ou *la premiere*, *le ſecond* ou *la ſeconde*, pour lequel on dit encore *le deuxieme* ou *la deuxieme*, *le troiſieme* ou *la troiſieme*, *le quatrieme*, *le cinquieme*, *le ſixieme*, *le ſeptieme*, *le huitieme*, *le neuvieme*, *le dixieme*, *&c.*

D. *D'où ſe forment les noms de nombre ordinaux ?*

R. Ils se forment des noms de nombre absolus ou cardinaux, en ajoutant *ieme* à ceux qui finissent par une consonne, & en changeant l'*e* muet final en *ieme* dans les autres : excepté *premier* & *second.* L'*f* est encore changée en *v* consonne dans *neuvieme*.

D. *Quels sont les noms de nombre substantifs ?*

R. Ce sont le noms de nombre *collectifs* ou *d'assemblage*, les noms de nombre *de distribution* ou *de partition*, & les noms de nombre *d'accroissement* ou *d'augmentation.*

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre collectifs ou d'assemblage ?*

R. Ce sont ceux qui expriment une quantité déterminée de choses comme réunies & ne faisant qu'une : tels que sont *une dixaine*, *une douzaine*, *une demi-douzaine*, *une vingtaine*, *une centaine*, *un millier*, *un million.*

On dit encore dans le même sens, *un quatrain*, pour exprimer une stance de quatre vers, *un sixain*, *un huitain*, *un dixain*, pour exprimer des stances de six, de huit, & de dix vers.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre de distribution ou de partition ?*

R. Ce sont ceux qui expriment ce qu'est la partie d'un nombre par rapport au nombre entier : tels sont *la moitié*, *un tiers*, *un quart*, *un cinquieme*. (qu'on appelle *le quint* en certaines occasions,) *un sixieme*, *un septieme*, *un huitieme*, *un neuvieme*, *un dixieme*, (que l'on appelle encore quelquefois *dixme* ou *dîme*), *&c.*

Ainsi, quand on me demande ce qu'est

deux par rapport à six ou à huit, je réponds que deux est le *tiers* ou la troisieme partie six, & qu'il est le *quart* ou la quatrieme partie de huit, &c.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre d'accroissement ou d'angmentation ?*

R. Ce sont ceux qui font connoître par un seul mot combien de fois un même nombre, ou une même quantité est répétée, tels que sont *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple*.

D. *Que remarque-t-on dans les mots tant substantifs qu'adjectifs ?*

R. On remarque trois choses; savoir, *le Genre*, *le Nombre*, & *le cas*.



ARTICLE IV.

Du Genre des Noms.

D. *Comment connoît-on de quel genre sont les noms ?*

R. Les mots avant lesquels on peut mettre *le* ou *un*, sont masculins, & les noms avant lesquels on peut mettre *la* ou *une*, sont féminins. Ainsi *château* est du masculin, parce qu'on peut dire *le château* ou *un Château*; & *porte* est du féminin, parce qu'on peut dire, *la porte* ou *une porte*.

D. *Les voyelles* e & a *étant supprimées dans les mots* le & la, *lorsqu'ils précedent les noms substantifs qui commencent par une voyelle ou par une* h *non-aspirée, comment peut-on en connoître le genre ?*

R. Il faut alors mettre avant ces noms ſubſtantifs quelques noms adjectifs qui commencent par une conſonne, comme *bon*, *beau*, ou *grand.* Ainſi pour ſavoir de quel genre ſont *oiſeau*, *eſpérance*, *homme*, *humeur*, il ne ſuffira pas de dire, *l'oiſeau*, *l'eſpérance*, *l'homme*, *l'humeur* ; mais il faudra dire, *le bel oiſeau*, *la bonne eſpérance*, *le grand homme*, *la belle humeur* ; & par ce moyen on connoîtra de quel genre eſt chacun de ces noms.

Cette obſervation ne peut être bonne que pour les François qui ont déja l'uſage de leur langue, & à qui il ne manque que d'en connoître les regles & les principes. Mais il faudroit entrer dans un plus grand détail pour les étrangers.

D. *Quels genres conviennent aux noms ſubſtantif & adjectif ?*

R. Le nom ſubſtantif n'eſt ordinairement que d'un genre, du maſculin ou du féminin ; mais le nom adjectif eſt toujours des deux Ainſi on dit bien, *le bon*, *la bonne* ; mais on ne dit pas, *le pere*, *la pere.* Il faut dire ſeulement, *le pere.* On dit *la chambre*, & non *le chambre.*

D. *Pourquoi les noms adjectifs ſont-ils toujours des deux genres ?*

R. Pour en entendre la raiſon, il faut ſavoir d'abord que les noms adjectifs exprimant les qualités des choſes, & les choſes étant exprimées par les noms ſubſtantifs, les noms adjectifs doivent être joints aux noms ſubſtantifs.

D. *Que s'enſuit-il de-là ?*

R. Il s'enſuit que les ſubſtantifs étant tantôt

du masculin, & tantôt du féminin, il faut qu'un même adjectif, pour être joint à deux substantifs de divers genres, soit toujours du masculin & du féminin.

D. *Donnez-en un exemple.*

R. Livre & *chambre* sont deux substantifs le premier du masculin, & l'autre du féminin. Pour y joindre la qualité exprimée par le nom adjectif *beau*, je dirai *le beau livre*, *la belle chambre.*

D. *N'y a t-il pas des occasions où un même nom substantif est quelquefois masculin, & quelquefois féminin ?*

R. Oui : mais alors ce nom substantif est pris dans des significations différentes : c'est-à-dire, que ce sont des choses différentes exprimées par un même mot : comme quand on dit, *le garde du corps*, & *la garde d'une épée* ; *un poste avantageux*, & *courre la poste*, &c. Ainsi *le garde* & *la garde*, *le poste* & *la poste*, sont quatre noms substantifs différents qui ont chacun leur genre.

D. *Ne s'en trouve t-il pas au moins quelques-uns qui, avec la même signification, sont tantôt d'un genre, & tantôt d'un autre ?*

R. Il n'y en a pas un grand nombre. Voici ceux qui sont d'un usage plus ordinaire.

Le nom pluriel *gens* est du féminin, quand il est précédé de son adjectif : *les bonnes gens* ; au lieu qu'il est du masculin, quand son adjectif le suit : *les gens savants.*

Amour, qui n'est plus que du masculin au singulier, est encore quelquefois du féminin au pluriel, quand on veut parler d'une passion

déréglée : *de folles amours, premieres amours.*

Comté & *Duché* ne font plus que du mafculin ; mais on dit encore au féminin *la Franche-Comté, une Comté pairie, une Duché pairie.*

Chofe eft toujours du féminin par lui-même : *une bonne chofe* ; mais quand on y joint *quelque*, il eft fouvent du mafculin : *quelque chofe de bon : quelque chofe de vrai* : ou *quelque chofe qui eft bon : quelque chofe qui eft vrai.*

D. *Les genres ne font-ils diftingués dans les noms que par* le *&* la, *ou par* un *&* une ?

R. Cette regle ne regarde que les noms fubftantifs : mais à l'égard des noms adjectifs, les genres y font encore diftingués par différentes terminaifons. Par exemple, l'adjectif *bon* fait *bonne* au féminin : *beau* fait *belle*, *&c.*

D. *N'y a t-il pas quelques regles pour connoître quelles font les terminaifons des noms adjectifs par rapport aux deux genres ?*

R. Oui : il y en a deux générales.

I. Tous les noms adjectifs terminés au mafculin par un *e* muet, ne changent point de terminaifon au féminin. Ainfi *honnête* & *fidelle* font au féminin *honnête* & *fidelle* ; & on dit, *un honnête homme, une honnête femme* ; *un homme fidelle, une femme fidelle.*

II. Dans tous les autres noms adjectifs, on ajoute ordinairement un *e* muet au mafculin, pour en former le féminin. Ainfi *grand* fait *grande*, *charmant* fait *charmante* ; & on dit, *un grand palais, une grande chambre, un jardin charmant, une fleur charmante.*

D. *Ces deux regles générales n'ont-elles pas d'exceptions.*

R. La premiere n'en souffre pas ; mais il y en a quelques-unes pour la seconde.

1. Il y a des noms adjectifs qui, outre l'*e* muet qu'ils prennent au féminin, doublent encore leur consonne finale. Ce sont en général ceux qui sont terminés au masculin en *el*, *eil*, *ol*, *ul*, *ien*, *on*, *as*, *ès*, *os*, *et*, *ot*. Ainsi les adjectifs *cruel*, *pareil*, *fol*, *mol*, (que l'on écrit *fou*, *mou*, quand ils ne sont pas avant un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée,) *nul*, *ancien*, *bon*, *gras*, *exprès*, *gros*, *net*, *sot*, font au féminin *cruelle*, *pareille*, *folle*, *molle*, *nulle*, *ancienne*, *bonne*, *grasse*, *expresse*, *grosse*, *nette*, *sotte*.

On trouvera au Chapitre XIV. un détail des noms adjectifs terminés en *el*, *ol*, *ul*, *et*, *ot*, *&c.* où les consonnes se doublent au féminin, & de ceux où elles sont simples.

Beau, *nouveau*, & *vieux*, font encore au masculin, *bel*, *nouvel*, & *vieil*, quand ils précedent un substantif qui commence par une voyelle, ou par une *h* non aspirée : *bel homme*, *nouvel ordre*, *vieil oiseau*. C'est pour cela qu'ils font au féminin, *belle*, *nouvelle*, & *vieille*.

2. *Blanc*, *franc*, & *sec*, font au féminin, *blanche*, *franche*, *seche*. *Grec*, *public*, *caduc*, & *Turc*, font *grecque*, *publique*, *caduque*, & *Turque*.

3. Les adjectifs terminés au masculin en *f*, changent au féminin l'*f* finale en *ve*. *Bref*, *naïf*, *&c.* font *breve*, *naïve*.

4. *Long*, fait au féminin *longue*.

5. *Favori*; fait *favorite*.

6. *Gentil*, fait *gentille*, avec l'*l* mouillée.

7. *Malin*, *benin*, font *maligne*, *benigne*.

8. Les adjectifs en *eur* font généralement leur féminin en *euſe* : *trompeur*, *trompeuſe* ; *parleur*, *parleuſe* ; *chanteur*, *chanteuſe*, *&c.* Il y en a qui le font en *ereſſe* : *pécheur*, *pécheresſe* : *demandeur*, en terme de palais, *demandereſſe* : *défendeur*, *défendereſſe*, *&c.* Quelques-uns en *teur* le font en *trice* : *acteur*, *actrice* ; *protecteur*, *protectrice*, *&c.* D'autres n'ont point de féminin, comme *auteur*, *vainqueur*, *&c.* Quelques autres enfin le forment réguliérement par l'addition de l'*e* muet, comme *meilleur*, *majeur*, *mineur*, *ſupérieur*, *inférieur*, *prieur*, qui font au féminin *meilleure*, *majeure*, *mineure*, *ſupérieure*, *inférieure*, *prieure*, *&c.*

9 *Frais* & *épais*, font au féminin, *fraîche* & *épaiſſe*. *Ras* fait *raſe*, & *tiers* fait *tierce*.

10 Les adjectifs terminés en *eux* & en *oux*, changent au féminin l'*x* finale en *ſe* : *dangereux*, *dangereuſe* : *honteux*, *honteuſe* : *jaloux*, *jalouſe*, *&c.*

11. *Doux* fait *douce*, *faux* fait *fauſſe*, & *roux* fait *rouſſe*. *Crud* & *nud* font *crue* & *nue*. Mais il eſt mieux d'écrire *cru* & *nu* au maſculin, comme l'Académie.

Il peut y avoir encore quelques autres exceptions moins conſidérables, que l'uſage apprendra.



C

ARTICLE V.

Du Nombre des Noms.

D. *Comment distinguez-vous dans les noms le singulier d'avec le pluriel ?*

R. Outre ce que nous avons dit, qu'un nom est au singulier, quand il signifie une chose unique, & au pluriel, quand il signifie plusieurs choses, il y a encore deux manieres de distinguer, en parlant, ou en écrivant, les nombres des noms.

1. Un nom substantif est au singulier, quand il est précédé, ou qu'il peut être précédé de *le* ou de *la* ; & il est au pluriel, quand il est précédé, ou qu'il peut être précédé de *les*. Ainsi, lorsque je dis, *le château*, *la porte*, ces deux noms sont au singulier ; & si je dis, *les châteaux*, *les portes*, ils sont au pluriel.

2. Dans la plupart des noms tant substantifs qu'adjectifs, les terminaisons, c'est-à-dire, les lettres finales du singulier sont différentes des terminaisons du pluriel.

D. *Quelles regles suivez-vous pour cette seconde maniere de distinguer les nombre des noms ?*

R. La regle générale est que quand un nom n'est pas terminé par une *s* au singulier, il faut y en ajouter une au pluriel, comme *le pere, les peres ; la maison, les maisons ; le livre utile, les livres utiles ; la bonté, les bontés ; l'amitié, les amitiés, &c.*

D. *Y a-t-il des exceptions à cette regle générale !*

R Oui : il y en a quelques-unes.

I. Les noms terminés au singulier par *au* ou *eau*, *eu*, *œu*, ou *ieu*, & *ou*, prennent un *x* au pluriel : comme *le bateau*, *les bateaux* ; *le feu*, *les feux* ; *le vœu*, *les vœux* ; *le lieu*, *les lieux* ; *le caillou*, *les cailloux*, *&c.*

Bleu, *clou*, *trou*, & *matou*, suivent la regle générale, & font au pluriel *bleus*, *clous*, *trous*, *matous*.

De tous les noms terminés en *oi* au singulier, il n'y a que le seul mot *loi* qui prenne un *x* au pluriel, *les loix*. Tous les autres prennent une *s*, suivant la regle générale : *le roi*, *les rois* ; *l'emploi*, *les emplois*, *&c.* L'Académie écrit *les lois*. Mais l'usage ne s'est pas encore tout-à-fait déclaré pour cette orthographe.

Ciel, *œil*, & *aïeul*, font au pluriel, *cieux*, *yeux*, *aïeux*. Mais on dit des *ciels* de lit, des *ciels* de tableaux, des *arcs-en-ciel*, & en terme d'architecture, des *œils* de bœuf.

II. Les noms terminés au singulier par *al* & *ail*, font ordinairement leur pluriel en *aux*, comme *le cheval*, *les chevaux*, *le travail*, *les travaux*, *&c.*

Il faut excepter pour les noms en *al*, les substantifs *bal*, *cal*, *pal*, *régal* ; & les adjectifs *austral*, *boréal*, *conjugal*, *fatal*, *filial*, *final*, *frugal*, *jovial*, *littéral*, *naval*, *pascal*, *pastoral*, *trivial*, *vénal*, dont la plupart n'ont point de pluriel. Ceux qui en ont un, y prennent une *s*, suivant la regle : *les bals*, *les régals*, *&c.*

A l'égard des noms en *ail*, les substantifs *attirail*, *bercail*, *camail*, *détail*, *éventail*, *gou-*

vernail, *mail*, *poitrail*, *portail*, *férail*, & quelques autres, ou n'ont pas de pluriel, ou le forment aussi par la seule addition d'une *s* : *les attirails*, *les détalls*, *&c.*

L'adjectif *pénitentiel* qui n'est plus en usage, fait au pluriel *pénitentiaux* : *les pseaumes pénitentiaux* : & le substantif *universel* qui est un terme de Philosophie, fait au pluriel *universaux*. Il rentre dans la regle générale, & fait au pluriel *universels*, quand il est adjectif masculin, comme quand on dit *des hommes universels*.

III. Les noms terminés au singulier par *s*, *z*, ou *x*, gardent ces lettres au pluriel, comme *le fils*, *les fils*; *le nez*, *les nez*; *la voix*, *les voix*, *&c.*

Malgré les différences dont nous venons de parler, on peut dire que les pluriels des noms sont toujours terminés par une *s*; parce que le *z* est une espece d'*s* douce, & que l'*x* est une lettre double composée de *cs*, ou de *gs*, comme nous l'avons remarqué au Ch. I. Art. IV. *page* 23.

D. *Tous les noms ont-ils chacun un singulier & un pluriel ?*

R. Comme les noms adjectifs doivent être du même nombre aussi-bien que du même genre que leurs substantifs, ils ont toujours un singulier & un pluriel, comme ils ont un masculin & un féminin.

Mais il y a des noms substantifs qui n'ont que le singulier, & d'autres qui n'ont que le pluriel.

Ceux qui n'ont que le singulier sont,

1. Les noms des métaux pris en général, comme *or*, *argent*, *&c.* car on ne dit pas *des ors*, *des argents* : & si on dit quelquefois *des fers*, *des cuivres*, *des plombs*, c'est que l'on considere ces métaux comme mis en œuvre, ou divisés en plusieurs parties.

2. Les noms des vertus habituelles, comme *la foi*, *la prudence*, *la pudeur*, *l'exactitude*, *&c.* car on ne peut pas dire dans le même sens, *les fois*, *les prudences*, *les pudeurs*, *les exactitudes*.

Il y en a encore plusieurs autres que l'on apprendra par l'usage, tels que sont, *couroux*, *faim*, *soif*, *sommeil*, *repos*, *gloire*, *sang*, *&c.*

Ceux qui n'ont que le pluriel, sont, *matines*, *nones*, *vêpres*, *ténebres*, *pleurs*, *gens*, *ancêtres*, *ciseaux*, *délices*, *&c.*



ARTICLE VI.

Des Cas des Noms.

D. *Que signifie le mot Cas dans son étymologie ?*

R. Il signifie *chûte*, c'est-à-dire, variété de terminaisons.

D. *Quelle est l'origine de cette signification ?*

R. C'est que les Grecs & les Latins exprimoient par différentes terminaisons au singulier comme au pluriel, les divers rapports d'un même nom avec les autres mots. Par exemple, *Dominus*, *Domini*, *Domino*, signifient en latin ce que nous exprimons en françois par *le Seigneur*, *du Seigneur*, *au Seigneur.*

D. *Y a t-il, à proprement parler, dans notre langue des cas pris dans cette signification?*

R. Non : parce que les différentes terminaisons qu'il peut y avoir dans les noms françois, ne sont que pour distinguer le pluriel d'avec le singulier, ou le masculin, d'avec le féminin, & qu'il n'y en a point pour marquer les différents rapports d'un nom avec les autres mots. Mais comme nous exprimons ces mêmes rapports, nous appellons *Cas* en françois, ce qui répond aux cas des Grecs & des Latins.

D. *Comment exprime t-on les cas en françois?*

R. En joignant aux noms de petits mots que l'on appelle *articles*, & dont nous parlerons au Chapitre suivant.



ARTICLE VII.

Des Degrés de Comparaison.

D. *QU'entend-on communément par* degrés de comparaison?

R. On entend différentes manieres d'exprimer les qualités des choses avec plus ou moins d'étendue.

D. *Quels noms sont susceptibles des degrés de comparaison?*

R. Les noms adjectifs, parce qu'il n'y a que les noms adjectifs qui expriment les qualités avec rapport aux choses.

D. *pourquoi ces degrés sont-ils appellés de comparaison?*

R. Parce qu'on ne peut savoir que les qua-

lités d'une chose ont plus ou moins d'étendue, qu'en la comparant à une autre.

D. *Combien y a-t-il de degrés de comparaison ?*

R. Il y en a trois, qui sont, *le Positif*, *le Comparatif*, & *le Superlatif.*

DU POSITIF.

D. *Qu'est-ce que le Positif ?*

R. C'est une maniere d'exprimer une qualité dans son idée simple, & sans aucune comparaison.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer le positif ?*

R. On se sert simplement de l'adjectif, sans y rien ajouter. Ainsi *beau*, *grand*, *habile*, sont des adjectifs positifs.

D. *Le positif est-il proprement un degré de comparaison ?*

R. Non : puisqu'il n'exprime simplement que la qualité. Mais on l'appelle le premier degré de comparaison, parce qu'il est comme le fondement & l'origine des autres.

DU COMPARATIF.

D. *Qu'est-ce que le Comparatif ?*

R. C'est une maniere d'exprimer une chose comparée à une autre, par une même ou par différentes qualités.

D. *Combien y a-t-il de sortes de Comparatifs ?*

R. Il y en a de trois sortes ; savoir,

1. *Le comparatif d'égalité*, qui se forme en mettant les mots *autant*, *aussi*, ou *si*, avant les adjectifs, comme *autant habile*, *aussi sage*, *si parfait*, *&c.*

2. *Le comparatif d'excès*, qui se forme en mettant le mot *plus* avant les adjectifs, comme *plus habile*, *plus sage*, *plus parfait*, &c.

3. *Le comparatif de défaut*, qui se forme en mettant le mot *moins* avant les adjectifs, comme *moins habile*, *moins sage*, *moins parfait*, &c.

D. *Expliquez-moi par des exemples, la définition que vous avez donnée du comparatif.*

R. Quand on dit *l'Asie est plus grande que l'Europe*, on compare *l'Asie* & *l'Europe* par une seule qualité, qui est celle de la *grandeur*; & quand on dit, *les richesses sont souvent plus funestes que la pauvreté n'est incommode*, on compare *les richesses & la pauvreté* par les différentes qualités de *funestes* & *d'incommode*.

D. *N'y a t-il pas quelques comparatifs qui s'expriment en françois par un seul mot ?*

R. Oui : & ce sont les adjectifs *meilleur*, *pire*, & *moindre*, qui signifient la même chose que *plus bon*, qui ne se dit pas, *plus mauvais*, *plus petit*.

Quoiqu'on ne dise pas *plus bon*, on dit cependant *aussi bon* & *moins bon*.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du comparatif ?*

R. Il s'ensuit que dans toute comparaison, il y a toujours deux termes qui sont, la chose que l'on compare ; & la chose avec laquelle elle est comparée.

D. *Comment joint-on dans le discours les deux termes d'une comparaison ?*

R. Par le moyen de la conjonction *que* : comme quand on dit, *Vous n'êtes pas autant*,

ou *auſſi*, ou *ſi habile* QUE *votre frere. L'hiſtoire eſt plus utile* QUE *la muſique. Alexandre étoit moins prudent* QUE *Céſar.*

DU SUPERLATIF.

D. *Qu'eſt-ce que le Superlatif?*

R. C'eſt une maniere d'exprimer le ſuprême degré d'une qualité.

D. *Combien y a t-il de ſortes de Superlatifs ?*

R. Il y en a de deux ſortes, *le ſuperlatif abſolu*, & *le ſuperlatif relatif.*

D. *Qu'eſt-ce que le ſuperlatif abſolu ?*

R. C'eſt celui qui exprime le ſuprême degré de la qualité d'une maniere abſolue, & ſans rapport à autre choſe.

D. *Comment exprime-t-on ce ſuperlatif abſolu?*

R. En mettant *très* ou *fort* avant les noms adjectifs, comme dans ces exemples : *Ciceron étoit très-éloquent* : *Votre procédé eſt fort honnête* ; où l'on voit que les adjectifs ſont mis au ſuprême degré, ſans rapport à aucune autre choſe.

D. *Qu'eſt-ce que le ſuperlatif relatif?*

R. C'eſt celui qui exprime le ſuprême degré de la qualité, avec un rapport de comparaiſon à quelque autre choſe.

D. *Comment exprime-t-on ce ſuperlatif relatif?*

R. En mettant *le*, *du*, *au*, *la*, *de la*, *à la*, *les*, *des*, *aux*, avant les comparatif d'excès & de défaut; comme dans ces exemples, *Alexandre étoit le plus brave des hommes. Ma ſœur eſt la plus heureuſe des femmes. Votre ſentiment eſt*

le moins soutenable. La meilleure de toutes les sciences est celle du salut. Le moindre mensonge est un péché; où l'on peut remarquer que l'adjectif mis au suprême degré, a un rapport de comparaison à un second terme, qui est *des hommes* dans la premiere phrase, *des femmes* dans la seconde, & *de toutes les sciences* dans la quatrieme.

D. *Ce second terme est-il toujours exprimé?*

R. Non : il est quelquefois sous-entendu : comme si je dis, *Il y a trente écoliers en rhétorique, mon frere est le plus habile*, c'est-à-dire, *le plus habile des trente écoliers. Le moindre mensonge*, c'est-à-dire, *le moindre des mensonges.*

D. *En quel cas met-on le nom qui exprime le second terme du superlatif relatif?*

R. On le met toujours au génitif, comme on l'a vu dans les exemples précédents.

D. *Les comparatifs d'excès & de défaut ne deviennent-ils superlatifs relatifs qu'à la suite des mots* le, du, au, &c?

R. Ils le sont encore quand ils sont précédés de *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos*, & *leur*. Ainsi, *mon plus grand chagrin, sa meilleure connoissance, votre moindre embarras, &c.* expriment le même degré que, *le plus grand de mes chagrins, la meilleure de ses connoissances, le moindre de vos embarras.*

D. *Pourquoi avez-vous dit que les degrés de comparaison conviennent aux noms adjectifs?*

R. Parce qu'il n'y a que les qualités ou les manieres d'être exprimées par les noms ad-

jectifs, qui soient susceptibles du plus & du moins, & par lesquelles les choses ou les substances puissent être comparées les unes aux autres. Ainsi on ne dira pas qu'*une table est plus ou moins table qu'une autre*; mais on dira bien qu'*une table est plus ou moins grande, plus ou moins haute, plus ou moins belle qu'une autre.*



ARTICLE VIII.

Observations sur les Noms substantifs & adjectifs.

D. *Quel rapport y a-t-il entre le nom substantif & le nom adjectif?*

R. Il n'est pas nécessaire qu'un nom substantif soit accompagné d'un nom adjectif; mais un nom adjectif suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte.

D. *Comment s'accorde en françois l'adjectif avec le substantif?*

R. En genre & en nombre : c'est-à-dire, qu'un nom adjectif doit toujours être du même genre & du même nombre que le nom substantif auquel il se rapporte : comme quand on dit, *l'homme prudent, la femme prudente, les hommes prudents, les femmes prudentes.*

Cette regle doit également s'appliquer aux autres parties du discours qui ont différentes terminaisons pour le masculin & le féminin, le singulier & le pluriel, tels que les pronoms & les participes dont on parlera dans la suite.

Ainsi ce seroit une faute essentielle que de mettre un adjectif féminin avec un substantif masculin, ou un adjectif masculin avec un substantif feminin : ce qui arrive le plus souvent faute de savoir le genre du substantif, & il est assez ordinaire d'entendre dire, *Voilà* UNE *ouvrage* PARFAITE ; *votre éventail est fort* BELLE ; *ces légumes sont* EXCELLENTES ; *ces poires sont d'*UNE BONNE *acabit* ; *il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUSES, *&c.* au lieu qu'il faut dire, *voilà* UN *ouvrage* PARFAIT ; *votre éventail est fort* BEAU ; *ces légumes sont* EXCELLENTS ; *ces poires sont d'*UN BON *acabit* ; *il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUX ; parce que tous ces substantifs sont masculins, & que leurs adjectifs doivent être au même genre.

La faute seroit égale de donner un adjectif singulier à un substantif pluriel, ou un adjectif pluriel à un substantif singulier. On a voulu trouver cette faute dans la phrase suivante, *Comme la connoissance de l'antiquité grecque & latine & des auteurs de ces deux langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux* ; *les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espece d'érudition, comme un des objets* LE PLUS DIGNE *de leur application.* On a prétendu que *digne* étoit l'adjectif *d'objets*, & que par conséquent il falloit le mettre au pluriel, & dire *les plus dignes.* Mais cette façon de parler n'a rien de vicieux. L'adjectif doit être ici au singulier, & nous nous réservons à en expliquer la raison, lorsque nous parlerons de la même

conſtruction à l'égard des pronoms relatifs & des verbes.

L'adjectif ſe met au pluriel, quoiqu'il ſe rapporte à un ſubſtantif ſingulier, quand ce ſubſtantif eſt un nom collectif ſuivi d'un autre ſubſtantif pluriel au génitif. Ainſi il faut dire, *la plupart des hommes ſont* AVEUGLES *ſur eux-mêmes*, & non *eſt* AVEUGLE : *il n'y a qu'un petit nombre de Chrétiens* FIDELLES *à leurs devoirs*, & non FIDELLE. Il en eſt de même à l'égard de tous les autres noms collectifs.

D. *Trouve-t-on toujours dans la même phraſe le nom ſubſtantif auquel ſe rapporte un adjectif ?*

R. Non : quelquefois ce ſubſtantif eſt ſous-entendu, parce qu'il a été exprimé dans quelque phraſe précédente. Ainſi, pour le trouver, il faut examiner à quoi peut convenir, ce qui eſt exprimé par le nom adjectif.

Mais il arrive ſouvent que les adjectifs n'ont rapport à aucun ſubſtantif exprimé dans le diſcours. Alors ils ſont toujours au maſculin, & ils n'ont qu'un ſubſtantif vague & général que l'on peut rendre par un des deux noms, *choſe* ou *homme* : comme quand on dit, *il eſt* UTILE *d'étudier* : *les* SAVANTS *admirent votre ouvrage*, c'eſt-à-dire, *c'eſt une choſe* UTILE *d'étudier* ; *les* HOMMES SAVANTS *admirent votre ouvrage*.

D. *Quand un nom adjectif ſe rapporte à pluſieurs ſubſtantifs ſinguliers & de divers genres, en quel nombre & en quel genre le met-on ?*

R. 1. On le met au pluriel, parce que

deux ou plusieurs singuliers valent un pluriel. Ainsi il faut dire, *mon frere & ma sœur sont* ESTIMABLES, & non pas ESTIMABLE.

Il est cependant permis de mettre l'adjectif au singulier, quand les deux substantifs ont une même signification ou une signification approchante. Ainsi on peut dire, *il répondit avec une fermeté & une force* ADMIRABLE : *On ne trouve dans les courtisans qu'une politesse & une cordialité* AFFECTÉE.

2. Le masculin étant plus noble que le féminin, on met ordinairement au masculin, ou on emploie avec la terminaison masculine, l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs de divers genres. Ainsi on dit, *Mon frere & ma sœur sont* CONTENTS, & non pas CONTENTES.

Il y a une occasion où l'adjectif se met au féminin, quoique des deux substantifs il y en ait un du masculin ; c'est quand l'adjectif touche immédiatement le substantif féminin : comme quand on dit : *Il avoit les pieds & la tête* NUE. *Cet Acteur joue avec un goût & une noblesse* CHARMANTE. *Sylla s'étoit acquis dans Rome un pouvoir & une autorité* ABSOLUE. Il seroit contre le bon usage de dire *les pieds & la tête nus*, *un goût & une noblesse charmants*, *un pouvoir & une autorité absolus*.

On peut remarquer que dans ces exemples l'adjectif prend non-seulement le genre, mais encore le nombre du substantif féminin, & qu'il est au singulier, quoiqu'il se rapporte à deux substantifs.

CHAPITRE IV.

De l'Article.

D. Q*U'est-ce qu'un Article ?*

R. C'eſt un mot qui étant mis avant les noms, ſert à déterminer l'étendue ſelon laquelle ils doivent être pris.

(Nous remettons à expliquer cette définition, & la nature des articles, au Chapitre XIII, nous contentant de les faire connoître ici par ce qui eſt de pratique, & ce qui peut être à la portée de tout le monde.)

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'articles ?*

R. Quatre : *l'article défini*, *l'article indéfini*, *l'article partitif*, que l'on peut encore appeller *article indéterminé*, & *l'article* un, une.

D. *Quel eſt l'uſage le plus commun des articles ?*

R. C'eſt de faire connoître, les uns le genre, les autres le nombre, & les autres le cas du nom avant lequel ils ſont mis.

ARTICLE PREMIER.

De l'Article défini.

D. C*Ombien y a-t-il d'articles définis ?*

R. Deux ; ſavoir *le* & *la*, qui ſont l'un & l'autre *les* au pluriel.

D. *Comment font-ils connoître le genre du nom auquel ils ſont joints ?*

R. En ce que *le* ſe met avant les noms

masculins, comme *le ciel*; & *la* se met avant les noms féminins, comme *la terre*.

D. *Comment font-ils connoître le nombre des noms ?*

R. En ce que *le* & *la* précedent toujours les noms masculins ou féminins qui sont au singulier, comme *le royaume*, *la ville*; & que *les* n'est mis qu'avant les noms des deux genres au pluriel : comme *les royaumes*, *les villes*.

D. *Qu'arrive-t-il quand les articles* le & la *se trouvent avant des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aspirée ?*

R. On en supprime les lettres *e* & *a*, & on y substitue une apostrophe ('). Ainsi, au lieu de dire *le oiseau*, *la espérance*, *le homme*, *la humeur*, on dit, *l'oiseau*, *l'espérance*, *l'homme*, *l'humeur*.

D. *Comment les articles définis font-ils connoître les cas ?*

R. Par les différentes manieres dont ils sont employés avant un même nom : c'est ce qu'il faut expliquer.

Quand un nom est précédé de *le*, *la*, ou *les*, il est toujours au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi *le prince*, *la table*, *les princes*, *les tables*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Du, *de la*, *des*, marquent ordinairement que le nom auquel ils sont joints, est au génitif ou à l'ablatif : *du* pour le singulier masculin ; *de la* pour le singulier féminin ; & *des* pour le pluriel des deux genres. Ainsi

du prince, *de la table*, *des princes*, *des tables*, sont des noms au génitif ou à l'ablatif.

Au, *à la*, *aux*, joints à un nom, font connoître qu'il est au datif; *au* pour le singulier masculin; *à la* pour le singulier féminin; & *aux* pour le pluriel des deux genres. Ainsi *au prince*, *à la table*, *aux princes*, *aux tables*, sont des noms au datif.

A l'égard des noms au vocatif, ils ne sont précédés d'aucun article; mais quelquefois de la lettre *ô*, comme *ô prince*, *ô table*, *&c.*

D. *Voilà donc*, *contre ce que vous avez dit au chapitre précédent*, *de véritables cas*, *du moins dans les articles*, *puisqu'ils ont des terminaisons si différentes au nominatif*, *au génitif*, & *au datif dans les deux nombres.*

R. Quoique ces terminaisons soient différentes, on ne doit pourtant pas en conclure que les articles aient des cas proprement dits, parcequ'à remonter à l'origine, on trouve que ces différences viennent de changements ou contractions (*) qui sont survenues aux articles par succession de temps.

Autrefois on laissoit toujours les articles *le*, *la*, *les*, avant les noms, quelque cas qu'on voulût exprimer. On y ajoutoit seulement *de* pour marquer le génitif ou l'ablatif, & *à* pour marquer le datif. Ainsi, comme on dit encore présentement, *de la table*, *à la table*, on disoit *de le prince*, *à le prince*, pour exprimer le génitif ou l'a-

(*) On appelle ici *contraction*, la suppression ou le retranchement de quelques lettres ou syllabes.

blatif, & le datif dans les noms masculins. De même pour exprimer ces mêmes cas dans les noms des deux genres au pluriel, on disoit, *de les princes*, *de les tables*, *à les princes*, *à les tables.*

On voit une trace de cet ancien usage dans le singulier des noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée ; car on en exprime le génitif & le datif, en y joignant *de le* & *à le*, dont on ne fait que retrancher l'*e* final, suivant la regle que nous venons d'établir : comme il paroît dans les noms *amour*, & *honneur*, qui font au génitif, *de l'amour*, *de l'honneur*, & au datif *à l'amour*, *à l'honneur.*

On met encore *de le*, *à le*, *de les*, & *à les*, avant les noms substantifs qui sont accompagnés du mot *tout* au singulier ou au pluriel, & l'on dit, DE *tout* LE *monde*, A *tout* LE *peuple*, DE *tous* LES *hommes*, DE *toutes* LES *femmes*, A *tous* LES *hommes*, A *toutes* LES *femmes.*

Mais ensuite *de le* a été changé en *du*, & *à le* a été changé en *au* ; & au lieu de dire *de le prince*, *à le prince*, on a dit, *du prince*, *au prince* : de même qu'au pluriel, *de les* a été changé en des, & *à les* en *aux* ; & on n'a plus dit *de les princes*, *à les princes*, *de les tables*, *à les tables*, mais *des princes*, *aux princes*, *des tables*, *aux tables.*

D. *Qu'est-ce que décliner un nom ?*

R. C'est en grec & en latin réciter tous les cas d'un nom, c'est-à-dire, réciter un nom

avec les différentes terminaisons qu'il peut avoir au singulier & au pluriel. Mais décliner un nom en françois, n'est autre chose que d'y joindre les articles par le moyen desquels il exprime les cas des Grecs & des Latins.

D. *Déclinez avec l'article défini, un nom masculin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. *le* Prince. Gen. *du* Prince. Dat. *au* Prince. Acc. *le* Prince. Voc. *ô* Prince. Abl. *du* Prince.

PLURIEL.

Nom. *les* Princes. Gen. *des* Princes. Dat. *aux* Princes. Acc. *les* Princes. Voc. *ô* Princes. Abl. *des* Princes.

D. *Déclinez avec le même article, un nom féminin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. *la* Table. Gen. *de la* Table. Dat. *à la* Table. Acc. *la* Table. Voc. *ô* Table. Abl. *de la* Table.

PLURIEL.

Nom. *les* Tables. Gen. *des* Tables. Dat. *aux* Tables. Acc. *les* Tables. Voc. *ô* Tables. Abl. *des* Tables.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.

Nom. *l'*Amour. Gen. *de l'*Amour. Dat. *à l'*Amour. Acc. *l'*Amour. Voc. *ô* Amour. Abl. *de l'*Amour.

PLURIEL.

Nom. *les* Amours. Gen. *des* Amours. Dat. *aux* Amours. Acc. *les* Amours. Voc. *ô* Amours. Abl. *des* Amours.

D. *Déclinez un nom féminin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.

Nom. *l'*Ame. Gen. *de l'*Ame. Dat. *à l'*Ame. Acc. *l'*Ame. Voc. *ô* Ame. Abl. *de l'*Ame.

PLURIEL.

Nom. *les* Ames. Gen. *des* Ames. Dat. *aux* Ames. Acc. *les* Ames. Voc. *ô* Ames. Abl. *des* Ames.

D. Déclinez un nom masculin qui commence par une h *non aspirée.*

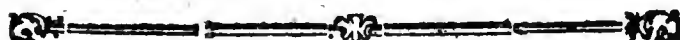
R. SINGULIER.

Nom. *l'*Honneur. Gen. *de l'*Honneur. Dat. *à l'*Honneur. Acc. *l'*Honneur. Voc. *ô* Honneur. Abl. *de* l'Honneur.

PLURIEL.

Nom. *les* Honneurs. Gen. *des* Honneurs. Dat. *aux* Honneurs. Acc. *les* Honneurs. Voc. *ô* Honneurs. Abl. *des* Honneurs.

Les noms féminins commençant par une *h* non aspirée, se déclinent de la même maniere.



ARTICLE II.

De l'Article indéfini.

D. *Quels sont les articles que l'on appelle communément* indéfinis *?*

R. Ce sont *de* & *à*, quand ils sont mis avant les noms, sans être joints à d'autres articles; comme quand on dit, *de Dieu à Dieu.*

D. *Quel cas servent-ils à exprimer?*

R. De marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif. Ainsi, *de Dieu* est au génitif ou à l'ablatif, & *à Dieu* est au datif.

D. *Comment connoit-on le nominatif ou*

l'accusatif des noms qui prennent ces articles indéfinis?

R. En ce qu'ils ne sont précédés d'aucun article. Ainsi *Dieu* est un nom au nominatif ou à l'accusatif.

D. *Connoît-on par ces articles de quel genre & de quel nombre sont les noms auxquels ils sont joints?*

R. Non : parce que *de* & *à* se mettent également avant les noms masculins & féminins, singuliers & pluriels.

D. *Quels noms sont ordinairement précédés des articles indéfinis?*

R. Ce sont tous les noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de villes, & autres qui n'ont pas de pluriel, comme *Gabriel*, *Pierre*, *Paris*, *&c.*

Les autres noms qui prennent l'article défini, peuvent aussi prendre en certaines occasions l'article indéfini au singulier & au pluriel : comme quand on dit, *une tendresse* DE *pere*, *beaucoup* DE *gloire*, *une troupe* D'*écoliers*, *j'ai cette affaire* A *cœur*, *c'est une matiere* A *disputes*, *&c.*

D. *Que fait-on quand* de *est avant un nom qui commence par une voyelle, ou par une* h *non aspirée?*

R. On en supprime la lettre *e*, à la place de laquelle on met l'apostrophe ('). Ainsi au lieu de dire, *une somme de argent*, *un livre de histoire*, on dit, *une somme d'argent*, *un livre d'histoire*.

D. *Déclinez avec ces articles, un nom masculin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. Dieu. Gen. *de* Dieu. Datif *à* Dieu. Acc. Dieu. Voc. *ô* Dieu. Abl. *de* Dieu.

D. *avec ces mêmes articles un nom féminin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. Rome. Gen. *de* Rome. Dat. *à* Rome. Acc. Rome. Voc. *ô* Rome. Abl. *de* Rome.

D. *Déclinez des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aspirée.*

R. SINGULIER.

Nom. Antoine. Gen. *d'*Antoine. Dat. *à* Antoine. Acc. Antoine. Voc. *ô* Antoine. Abl. *d'*Antoine.

Autre SINGULIER.

Nom. Angélique. Gen. *d'*Angélique. Dat. *à* Angélique Acc. Angélique. Voc. *ô* Angélique. Abl. *d'*Angélique.

Autre SINGULIER.

Nom. Hercule. Gen. *d'*Hercule. Dat. *à* Hercule. Acc. Hercule. Voc. *ô* Hercule. Abl. *d'*Hercule.



ARTICLE III.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. QUels sont les Articles partitifs ? *R.* Ce sont les génitifs des articles définis & de l'article indéfini, lorsque ces génitifs deviennent nominatifs ou accusatifs, comme nous l'expliquerons plus au long au Chapitre XIII.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'articles partitifs ?*

R. Deux sortes : les articles partitifs qui se font des génitifs des articles définis, &

l'article partitif qui se fait du génitif de l'article indéfini.

D. *Quels sont les articles partitifs formés des génitifs définis ?*

R. Ce sont :

Du & *de la*, pour les noms masculins & féminins au singulier, qui commencent par une consonne ; comme quand on dit, *du pain*, *de la viande*.

De le & *de la*, dont on retranche *e* & *a*, en y substituant l'apostrophe ('), pour les noms masculins & féminins au singulier, qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée ; comme quand on dit, *de l'esprit*, *de l'eau*.

Des ; pour tous les noms tant masculins que féminins au pluriel, par quelque lettre qu'ils commencent : comme quand on dit, *des pains*, *des viandes*, *des esprits*, *des eaux*.

D. *Quels sont les cas des articles, & comment se forment-ils ?*

R. Du, *de la*, *de l'*, *des*, en sont toujours, comme nous avons dit, les nominatifs ou accusatifs. Ainsi, *du pain*, *de la viande*, *de l'esprit*, *de l'eau*, *des honneurs*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou ablatif de ces articles est simplement *de*, comme le génitif ou ablatif de l'article indéfini.

On en forme le datif, en y ajoutant la marque du datif, qui est *à*. Ainsi, *à du pain*, *à de la viande*, *à de l'eau*, *à de l'esprit*, *à des honneurs*, sont des noms au datif.

D. *Déclinez des noms avec les articles partitifs.*

R. Comme le nominatif eſt toujours ſemblable à l'accuſatif, & le génitif à l'ablatif, il ſera plus court de les joindre enſemble.

Nom du maſculin.

SINGULIER.

Nom. Acc. *du* Pain. Gen. Abl. *de* Pain. Dat. *à du* Pain.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Pains. Gen. Abl. *de* Pains, Dat. *à des* Pains.

Autre du féminin.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de la* Viande. Gen. Abl. *de* Viande. Dat. *à de la* Viande.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Viandes. Gen. Abl. *de* Viandes. Dat. *à des* Viandes.

Autre du maſculin commençant par une voyelle.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de l'*Eſprit. Gen. Abl. d'Eſprit. Dat. *à de l'*Eſprit.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Eſprits. Gen. Abl. *d'*Eſprits. Dat. *à des* Eſprits.

Autre du féminin commençant par une voyelle.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de l'*Eau. Gen. Abl. *d'*Eau Dat. *à de l'*Eau.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Eaux. Gen. Abl. *d'*Eaux. Dat. *à des* Eaux.

Autre du maſculin commençant par une h *non aſpirée.*

Singulier.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de* l'Honneur. Gen. Abl. *d'*Honneur. Dat. *à de* l'Honneur.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Honneurs. Gen. Abl. *d'*Honneurs. Dat. *à des* Honneurs.

D. *Quel eſt l'article partitif qui ſe fait du génitif de l'article indéfini ?*

R. C'eſt *de*, quand le nom auquel il eſt joint, eſt au nominatif ou à l'accuſatif.

D. *Dans quelles occaſions ſe ſert-on de cet article partitif ?*

R. Quand l'adjectif précede le ſubſtantif : au lieu que les articles partitifs, formés des articles définis, ne ſe mettent qu'avant les noms, ou qui n'ont point d'adjectif, ou dont l'adjectif eſt après. Ainſi on dit, *du pain blanc*, *de la viande excellente*, parce que l'adjectif eſt après le ſubſtantif ; mais il faut dire, *de bon pain*, *d'excellente viande*, parce que l'adjectif précede le ſubſtantif.

D. *Diſtingue-t-on par cet article le genre & le nombre des noms auquel il eſt joint ?*

R. Non : parce qu'il eſt le même pour le maſculin & le féminin, pour le ſingulier & le pluriel : comme on le voit dans, *de bon pain*, *de bonne viande*, *de bons pains*, *de bonnes viandes.*

D. *Quels en ſont les cas ?*

R. *De*, dont on retranche l'*e* avant les noms qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, en eſt toujours le nominatif ou l'accuſatif. Ainſi, *de bon pain*, *d'excel-*

lente viande, ſont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accuſatif.

Le génitif ou l'ablatif de cet article n'eſt pas différent par l'expreſſion du nominatif ou de l'accuſatif. Ainſi, *de bon pain*, *d'excellente viande*, ſont quelquefois des noms au génitif ou à l'ablatif.

On a le datif de cet article, en y ajoutant la marque du datif, qui eſt *à*. Ainſi, *à de bon pain*, *à d'excellente viande*, ſont des noms au datif.

D. *Déclinez enſemble un nom maſculin & un nom féminin avec cet article.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc. *de* bon Pain, *de* bonne Viande. Gen. Abl. *de* bon Pain, *de* bonne Viande. Dat. *à de* bon Pain, *à de* bonne Viande.

PLURIEL.

Nom. Acc. *de* bons Pains, *de* bonnes Viandes. Gen. Abl. *de* bons Pains, *de* bonnes Viandes. Dat. *à de* bons Pains, *à de* bonnes Viandes.



ARTICLE IV.

De l'Article UN, UNE.

D. UN, *ou ſon féminin* une, *eſt-il toujours article ?*

R. Non : il eſt nom de nombre, quand il exprime une unité déterminée : comme quand on dit, *il n'y a qu'*UN *Dieu* ; mais il eſt article, quand il n'exprime qu'une unité vague, comme ſi je dis, UN *ſujet doit obéir à ſon Prince.*

D. *Comment cet article fait-il au pluriel ?*

R. Son pluriel eſt abſolument le même que celui des articles partitifs.

D. *Quels en ſont les cas?*

R. Il fait *un* & *une* au nominatif ou à l'accuſatif. Ainſi *un homme*, *une femme*, ſont des noms au nominatif ou à l'accuſatif.

On en forme le génitif ou l'ablatif en y ajoutant *de*, dont on ſupprime l'*e*. Ainſi, *d'un homme*, *d'une femme*, ſont au génitif ou à l'ablatif.

On y ajoute *à* pour le datif. Ainſi, *à un homme*, *à une femme*, ſont au datif.

D. *Déclinez enſemble un nom maſculin & un nom féminin avec cet article.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc. *un* Homme, *une* Femme. Gen. Abl. d'*un* Homme, d'*une* Femme. Dat. *à un* Homme, *à une* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Hommes, *des* Femmes. Gen. Abl. *d'*Hommes, *de* Femmes. Dat. *à des* Hommes, *à des* Femmes.

CHAPITRE V.

Du Pronom.

D. QU'*eſt-ce qu'un Pronom?* *R.* C'eſt un mot qui tient ordinairement la place du nom.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de pronoms?*

R. Il y en a de ſept ſortes; ſavoir,

Pronoms perſonnels, *Pronoms conjonctifs*, *Pronoms poſſeſſifs*, *Pronoms démonſtratifs*, *Pronoms relatifs*, *Pronoms abſolus*, *Pronoms indéfinis.*

D. *Pourquoi les pronoms ont-ils été introduits dans les langues ?*

R. Pour éviter la répétition des noms, qui feroit ennuyeuse.



ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms perſonnels.

D. *QU'eſt-ce que les Pronoms perſonnels ?*

R. Ce ſont ceux qui marquent directement les perſonnes, ou qui en tiennent la place.

D. *Combien y a t-il de perſonnes ?*

R. Trois.

La premiere eſt celle qui parle.

La ſeconde eſt celle à qui on parle.

La troiſieme eſt celle de qui on parle.

D. *Quels ſont les pronoms perſonnels de chacune de ces trois perſonnes ?*

R. Les pronoms perſonnels de la premiere perſonne ſont,

Je & *moi*, pour le ſingulier, &
Nous pour le pluriel.

Ils ſont des deux genres.

Les pronoms perſonnels de la ſeconde perſonne ſont,

Tu & *Toi*, pour le ſingulier, &
Vous, pour le pluriel.

Ils ſont auſſi des deux genres.

Les pronoms perſonnels de la troiſieme perſonne ſont,

Il & *lui* pour le ſingulier } maſculin.
Ils & *eux* pour le pluriel }

Elle, pour le ſingulier } féminin.
Elles, pour le pluriel

D. *Comment ſe déclinent ces pronoms?*

R. Ile ſe déclinent avec l'article indéfini.

D. *Déclinez-les de ſuite.*

Pronoms de la premiere perſonns.

R. SINGULIER.

Nom. Je *ou* Moi. *Gen. Abl.* de Moi. *Dat.* à Moi. *Acc.* Moi.

PLURIEL.

Nom. Acc. Nous. *Gen. Abl.* de Nous. *Dat.* à Nous.

Pronoms de la ſeconde perſonne.

R. SINGULIER.

Nom. Tu *ou* Toi. *Gen. Abl.* de Toi. *Dat.* à Toi. *Acc.* Toi. *Voc.* ô Toi.

PLURIEL.

Nom. Acc. Vous. *Gen. Abl.* de Vous. *Dat.* à Vous. *Voc.* ô Vous.

Pronoms de la troiſieme perſonne pour le maſculin.

R. SINGULIER.

Nom. Il *ou* Lui. *Gen. Abl.* de Lui. *Dat.* à Lui. *Acc.* Lui.

PLURIEL.

Nom. Ils *ou* Eux. *Gen. Abl.* d'Eux. *Dat.* à Eux. *Acc.* Eux.

Pronoms de la troiſieme perſonne pour le féminin.

R. SINGULIER.

Nom. Acc. Elle. *Gen. Abl.* d'Elle. *Dat.* à Elle.

PLURIEL.

Nom. Acc. Elles. *Gen. Abl.* d'Elles. *Dat.* à Elles.

D. *Faites-moi comprendre par des exemples, que les pronoms perſonnels tiennent la place des trois perſonnes.*

R. I. La premiere personne étant celle qui parle , cette personne en parlant, au lieu de se désigner par le nom qu'elle porte, se sert du pronom *je* ou *moi.* Ainsi, si c'est Pierre qui parle, & qu'il veuille dire qu'il est revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de lui, il ne dira pas, *Pierre suis revenu de la campagne , parce qu'on avoit besoin de Pierre* ; *mais* , JE *suis revenu de la campagne , parce qu'on avoit de* MOI.

II. Toute personne, quelle qu'elle puisse être, à qui on adresse la parole, est ce qu'on appelle seconde personne. Or, pour ne pas nommer celui à qui on parle , on a recours aux pronoms *tu*, *toi*, ou *vous.* Ainsi, voulant avertir Pierre qu'il doit prendre garde à lui, au lieu de lui dire, *Pierre dois* ou *devez prendre garde à Pierre* , je lui dirai, TU *dois prendre garde à* TOI , ou VOUS *devez prendre garde à* VOUS.

III. Toutes les fois qu'on parle de quelqu'un ou de quelque chose, cette personne ou cette chose est regardée comme troisieme personne ; & pour n'en pas répéter le nom, on se sert des pronoms *il* ; *lui* , ou *elle. Ainsi*, en parlant de Pierre, je dis, IL *se dérange*, *je ne suis pas content de* LUI ; & en parlant d'une maison , je dis, ELLE *est dans une belle situation.*

On entendra bien, sans de nouveaux exemples, que les pronoms personnels sont employés au pluriel, 1. quand ce sont plusieurs personnes qui parlent, ou qu'une seule parle au nom de plusieurs ; comme si je dis ,

nous lisons. 2. Quand on parle à plusieurs personnes. 3. Quand on parle de plusieurs personnes, ou de plusieurs choses.

D. *Suivant votre troisieme exemple, vous n'entendez donc pas toujours un homme ou une femme par le mot de* personnes *?*

R. Non : il est bien vrai que les premieres & secondes personnes ne sont proprement que les hommes ou les femmes, n'y ayant que les hommes & les femmes qui puissent parler, & à qui on puisse parler, quoique par figure & par fiction on fasse quelquefois parler les animaux ou les choses inanimées, & qu'on leur adresse la parole. Mais par troisiéme personne on entend généralement tout ce dont on parle, soit homme ou femme, ou toute autre chose. Ainsi, en terme de Grammaire, on dit qu'un nom ou pronom est de la premiere personne, quand il signifie la personne qui parle, ou la chose que l'on suppose parler; qu'il est de la seconde personne, quand il signifie la personne ou la chose à laquelle on parle; & qu'il est de la troisieme personne, quand il signifie la personne ou la chose dont on parle.

D. *N'y a t-il pas d'autres pronoms personnels?*

R. Il y en a encore deux de la troisieme personne; savoir, le pronom réfléchi *soi*, & le pronom général *on*.

D. *Pourquoi le pronom* soi *est-il appellé réfléchi?*

R. Parce qu'il marque toujours le rapport d'une personne ou d'une chose à elle-mê-

me : comme dans *chacun penſe à ſoi*, on voit que *ſoi* ſe rapporte néceſſairement à *chacun*.

D. *Ce rapport d'une perſonne ou d'une choſe à elle-même, n'eſt-il marqué que par le pronom* ſoi ?

R. On l'exprime encore par les autres pronoms perſonnels des trois perſonnes, en y ajoutant *même* au ſingulier, & *mêmes* au pluriel, comme dans les exemples ſuivants : *Je rapporte tout à moi-même. Nous nous ſommes juſtifiés nous-mêmes. Tu ne parles que de toi-même. Vous ne vous connoiſſez pas vous-mêmes. Le ſage ſe ſuffit à lui-même. La vertu eſt aimable par elle-même, Les indiſcrets ſe trahiſſent ſouvent eux-mêmes. Les Amazones gouvernoient & défendoient leurs états par elles-mêmes.*

Il eſt encore très-ordinaire, & ſouvent indiſpenſable, d'ajouter *même* à *ſoi* : ce qui rend le rapport réfléchi plus ſenſible & plus frappant : comme quand on dit, *Il ne convient à perſonne de ſe louer ſoi-même. On doit ſe rendre compte à ſoi-même*, &c.

D. *Qu'y a-t-il à obſerver ſur le genre, le nombre, & le cas du pronom* ſoi ?

R. 1. Il eſt des deux genres, & peut ſe rapporter à des noms féminins auſſi-bien qu'à des noms maſculins. Il eſt maſculin dans, *un jeune-homme doit être propre ſur ſoi* ; & féminin dans, *cette affaire eſt bonne en ſoi.*

2. Quoiqu'il ſoit plus communément au ſingulier, il y a cependant des occaſions où il ſe rapporte à des noms pluriels : comme quand on dit, *ces choſes de ſoi ſont indifféren-*

tes. Mais son pluriel ordinaire est *eux-mêmes* ou *elles-mêmes*, selon qu'il se rapporte à des noms masculins ou féminins. *Ces principes sont solides en eux-mêmes. Ces choses sont bonnes par elles-mêmes, &c.*

3. Il s'emploie rarement au nominatif : encore faut-il qu'il soit suivi de *même*, comme dans, *chacun doit veiller soi-même à ses affaires.* Du reste il a les autres cas, hors le vocatif.

D. *Avec quel article se décline-t-il?*

R. Avec l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Soi. *Gen. Abl.* de Soi. *Dat.* à Soi.

D. *Qu'est-ce que le pronom général* on ?

R. C'est un pronom qui marque une espece de troisieme personne générale & indéterminée : comme quand je dis, *on étudie*, *on joue*, *on mange* ; je veux parler en général de personnes qui étudient, &c. mais sans les désigner, & sans en déterminer le nombre.

D. *Quelle est l'origine du mot* on ?

R. Il y a lieu de croire qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption de celui d'*homme*. Ainsi lorsque je dis *on étudie*, *on joue*, *on mange*, c'est comme si je disois, *homme étudie*, *homme joue*, *homme mange.*

D. *Sur quoi fondez-vous cette conjecture ?*

R. Sur deux raisons.

1. Sur ce que dans quelques langues étrangeres, comme en Italien, en Allemand & en Anglois, on trouve les mots qui signifient *homme*, employés au même usage que notre pronom général *on.*

2. Sur ce que le pronom *on* reçoit quelquefois l'article défini *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*. Ainsi nous disons ; *l'on étudie*, *l'on joue*, *l'on mange*, sans doute parce qu'on disoit autrefois *l'homme étudie*, *l'homme joue*, *l'homme mange*.

D. *Dans quelles occasions doit-on se servir de* on *ou de* l'on *?*

R. On se sert de *l'on* pour rendre le discours plus coulant, & dans les occasions où *on* avec le mot précédent auroit une prononciation trop rude, ou feroit une répétition désagréable : sur quoi il faut consulter l'oreille. Mais en général *on* vaut mieux que *l'on*.

Les mots après lesquels *l'on* doit être préféré à *on*, sont *&*, *si*, *ou* & *que*, lorsqu'il est suivi de mots dont la premiere syllabe feroit la répétition de la précédente, tels que ceux-ci, *commence*, *continue*. Ainsi l'oreille demande que l'on dise, *& l'on travailla*, *si l'on peut*, *où l'on veut*, *que l'on commence*, *que l'on continue*, plutôt que, *& on travailla*, *si on peut*, *où on veut*, *qu'on commence*, *qu'on continue*.

D. *De quel genre est ce pronom général ?*

R. Il est regardé comme masculin ; c'est-à-dire, que les adjectifs qui s'y rapportent, prennent toujours la terminaison masculine. Ainsi il faut dire, *en étudiant on devient savant*.

D. *Ce pronom a-t-il un singulier & un plurie?*

R. Non : comme il n'exprime qu'une troi-

ſieme perſonne générale & indéterminée, il ne s'emploie jamais qu'au ſingulier, & les adjectifs qui s'y rapportent ne peuvent pas être au pluriel.

D. *A t-il du moins des cas, & ſe décline-t-il ?*

R. Non : il eſt indéclinable par lui-même. Mais toutes les fois que les cas du pronom réfléchi *ſoi* ou *ſoi-même*, ſignifient une troiſieme perſonne vague & indéterminée, on peut les regarder comme les cas du pronom général *on*, qui ne s'emploie qu'au nominatif. Ainſi dans ces phraſes, *autour de ſoi*, *parler de ſoi*, *penſer à ſoi*, *n'aimer que ſoi* ; *de ſoi*, *à ſoi*, & *ſoi*, peuvent être pris pour le génitif, ablatif, datif, & accuſatif du pronom général *on*.



ARTICLE II.

Des Pronoms conjonctifs.

D. QU'eſt-ce que les Pronoms conjonctifs ?

R. Ce ſont des pronoms qui ſe mettent ordinairement pour les cas des pronoms perſonnels.

D. *Pourquoi les appellez-vous conjonctifs ?*

R. Parce qu'on les joint toujours à quelques verbes dont ils ſont le régime : ce qui ſera expliqué au Chapitre des Verbes.

D. *Combien y a t-il de ſortes de pronoms conjonctifs ?*

R. Il y en a autant de ſortes qu'il y a de perſonnes, c'eſt-à-dire, trois ſortes.

D. *Distinguez-les par rapport aux trois personnes.*

R. Les pronoms conjonctifs de la premiere personne sont,

Me, pour le singulier, &

Nous, pour le pluriel.

Ceux de la seconde personne sont,

Te, pour le singulier,

Vous : pour le pluriel.

Ceux de la troisieme personne sont,

Lui, *le*, *la*, pour le singulier,

Les, *leur*, pour le pluriel,

Se, pour le singulier & le pluriel.

Il y en a deux qui conviennent aux trois personnes ; savoir,

En & *y*, pour le singulier & le pluriel.

D. *De quel genre sont tous ces pronoms ?*

R. Ils sont des deux genres, à l'exception de *le*, qui n'est que pour le masculin, & de *la*, qui n'est que pour le féminin.

D. *Ces pronoms se déclinent-ils ?*

R. Non : en ce que l'on n'y joint aucun article.

D. *Si l'on ne joint pas d'article à ces pronoms, ils n'ont donc point de cas ?*

R. Ce n'est pas une conséquence, parce que sans le secours des articles, & sans aucune autre variété, ils ne laissent pas d'exprimer les mêmes rapports qu'expriment les pronoms personnels, seuls ou avec les articles *de* & *à*, suivant les régimes des verbes auxquels ils sont joints.

D. *Expliquez-moi comment ces pronoms conjonctifs se mettent pour les cas des pronoms personnels.*

R. I. Il y en a cinq qui se mettent pour les datifs ou accusatifs des pronoms personnels. Ce sont *me*, *nous*, *te*, *vous*, & *se*.

ME, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *moi*. Ainsi quand je dis, *vous* ME *donnez un livre*, c'est comme si je disois, *vous me donnez un livre* A MOI; & quand je dis, *vous* ME *regardez*; c'est comme si je disois, *vous regardez* MOI.

On emploie quelquefois le pronom personnel *moi* comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article; *donnez*-MOI *un livre*, c'est-à-dire, *donnez un livre* A MOI.

NOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *nous*. Ainsi quand je dis, *le Roi* NOUS *accorde une grace*, c'est comme si je disois, *le Roi accorde une grace* A NOUS; & quand je dis, *le ciel* NOUS *favorise*, c'est comme si je disois, *le ciel favorise* NOUS.

TE, tient lieu du datif ou de l'accusrtif du pronom personnel *toi*. Ainsi quand je dis, *ton maître* TE *donnera une recompense*, c'est comme si je disois, *ton maître donnera une récompense* A TOI; & qnand je dis, *ton maître* TE *punira*, c'est comme si je disois, *ton maître punira* TOI.

Le pronom personnel *toi* est quelquefois employé comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article: *donne*-TOI *un habit*, c'est-à-dire, *donne un habit* A TOI.

VOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *vous*. Ainsi quand je dis, *je* VOUS *porterai de l'argent*, c'est com-

me si je disois, *je porterai de l'argent* A VOUS; & quand je dis, *je* VOUS *estime*, c'est comme si je disois, *j'estime* VOUS.

SE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom réfléchi *soi* au singulier & au pluriel, quand il se rapporte aux personnes. Ainsi en disant, *Pierre* SE *donne des louanges*, c'est comme si je disois, *Pierre donne des louanges* A SOI; & en disant, *les femmes doivent s'instruire*, c'est comme si je disois, *les femmes doivent instruire* ELLES-MEMES. Mais quand *se* a rapport aux choses, il ne peut ordinairement se tourner ni par *soi*, ni par *eux-mêmes* ou *elles-mêmes*: comme dans ces phrases, *cette maison* SE *détruit*, *ces fruits* SE *mangent*, on ne peut pas dire, *cette maison détruit* SOI, ni *ces fruits mangent* EUX-MEMES.

II. Il y en a trois qui ne se mettent que pour le datif; savoir, *lui* & *leur*, pour le datif des pronoms personnels, & *y* pour le datif de quelque nom.

LUI, tient lieu du datif des pronoms personnels, *lui* & *elle*. Ainsi quand je dis, *je* LUI *dois du respect*, c'est comme si je disois, *je dois du respect* A LUI OU A ELLE.

LEUR, qui est le pluriel du pronom conjonctif *lui*, tient lieu du datif des pronoms personnels pluriel *eux* & *elles*. Ainsi quand je dis: *je* LEUR *fais grace*, c'est comme si je disois, *je fais grace* A EUX OU A ELLES.

Y, n'est employé qu'au datif pour les deux genres & pour les deux nombres, & tient plus ordinairement la place de quelque chose dont on a parlé auparavant, que des pro-

noms personnels. Ainsi quand je dis, *je m'*Y *applique*, c'est-à-dire, *je m'applique* A CELA, A CETTE CHOSE, OU A CES CHOSES.

III. Il y en a trois qui ne se mettent que pour l'accusatif des pronoms personnels ou de quelque nom. Ce sont, *le*, *la*, *les*.

LE, est toujours à l'accusatif, & tient lieu ou du pronom personnel *lui*, ou de quelque chose au masculin, dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LE *connois*, c'est comme si je disois, *je connois* LUI; & quand je dis, *vous* LE *voyez*, *vous* LE *savez*, c'est comme si je disois, *vous voyez*, *vous savez* CELA OU CETTE CHOSE.

LA, toujours à l'accusatif, tient lieu ou du pronom personnel *elle*, ou de quelque chose au féminin dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LA *flatte*, c'est comme si je disois, *je flatte* ELLE; & quand je dis, *nous* LA *considérons*, c'est comme si je disois, *nous considérons* CETTE CHOSE.

LES, qui est le pluriel des pronoms conjonctifs *le* & *la*, est toujours à l'accusatif des deux genres, & tient lieu ou des pronoms personnels pluriels *eux* & *elles*, ou de choses dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis *je* LES *aime*, c'est comme si je disois, *j'aime* EUX OU ELLES; & quand je dis *il faut* LES *rendre*, c'est comme si je disois, *il faut rendre* CES CHOSES.

IV. Il y en a un, savoir *en*, qui exprime ordinairement un génitif ou ablatif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, & qui peut se mettre à la place de tous les pronoms per-

ſonnels, ou de quelque choſe dont on a parlé auparavant. Ainſi en diſant, *j'*EN *parle*, je puis entendre, ſuivant les circonſtances du diſcours, *je parle* DE MOI, DE NOUS, DE TOI, DE VOUS, DE LUI, D'ELLE, D'EUX, D'ELLES, DE CELA, DE CETTE CHOSE, OU DE CES CHOSES.

En, tient auſſi très-ſouvent lieu d'un nom au nominatif ou à l'accuſatif, lorſque ce nom ſeroit précédé d'un article partitif, s'il étoit exprimé: comme quand je dis, en parlant de livres, *il m'*EN *eſt arrivé de Hollande*, c'eſt-à-dire, *des livres me ſont arrivés*; ou en parlant d'argent, *j'*EN *ai reçu*, c'eſt-à-dire, *j'ai reçu de l'argent.*

D. *Par le détail que vous venez de faire, avez-vous obſervé combien il y a des pronoms conjonctifs?*

R. Oui: il y en a douze, qui ſont, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *ſe*, *lui*, *leur*, *y*, *le*, *la*, *les*, *en*.

D. *Puiſque*, nous, vous, & lui, *ſont auſſi pronoms perſonnels*, *comment connoîtrez-vous quand ils ſeront pronoms conjonctifs?*

R. Je le connoîtrai quend ils ſeront ſans articles, qu'ils ſeront régimes de quelques verbes, qu'on pourra les tourner de quelqu'une des manieres que nous venons de marquer, & qu'on pourra les changer de place, ſans changer le ſens du diſcours. Ce qu'il ſera aiſé de reconnoître à l'égard de *nous* dans cette phraſe, *Dieu* NOUS *a aimés jusqu'à* NOUS *envoyer ſon propre Fils*: puiſqu'on peut dire, ſans en changer le ſens,

Dieu a aimé NOUS, *jusqu'à envoyer* A NOUS *son propre Fils.*

D. *N'avez-vous pas dit au Chapitre IV, que* le, la, & les, *étoient des articles?*

R. Oui : ils sont articles dans certaines occasions, & pronoms conjonctifs dans d'autres.

D. *Expliquez-moi quand ils sont articles, & quand ils sont pronoms conjonctifs.*

R. Le, *la*, *les* sont toujours articles, étant joints à des noms : & ils sont toujours pronoms conjonctifs, quand ils sont joints à des verbes.

Observations sur les pronoms conjonctifs.

D. *Pourquoi les pronoms conjonctifs ne peuvent-ils pas toujours se tourner par les pronoms personnels?*

R. La raison générale est qu'il y a des pronoms personnels qui ne peuvent se dire que des personnes ; & que les pronoms conjonctifs qui y répondent, ou se disent également des personnes & des choses, ou ne se disent que des choses.

D. *Pour me rendre cette réponse plus claire, & avant que d'en faire l'application à des exemples, dites-moi quels sont, parmi les pronoms personnels & conjonctifs, ceux qui se mettent pour les choses.*

R. 1. Parmi les pronoms personnels, *je*, *moi*, & *nous*; *tu*, *toi*, & *vous*, se rapportent toujours à des personnes, ou, ce qui est égal, à des choses personnifiées.

Il, *ils*, *elle*, *elles*, au nominatif, se disent indifféremment des personnes & des choses.

Ainsi quand on dit, *il est beau ; elle est charmante*, on peut parler d'un homme & d'une femme, ou de toute autre chose, comme d'un château, d'une maison, &c.

Lui, *eux*, tant au nominatif qu'aux autres cas, & les cas d'*elle* & *elles*, hors le nominatif, ne se rapportent ordinairement qu'aux personnes. Ainsi, en disant, *je dépends de lui*, *je m'en rapporterai à eux*, *je pensois à elles*, *je réponds d'elles*, je parle d'hommes & de femmes.

2. Parmi les pronoms conjonctifs, *me*, *nous*, *te*, *vous*, ne doivent se rapporter qu'aux personnes.

Quoique *lui* & *leur* ne se disent proprement que des personnes, il y a cependant des occasions où l'usage les admet avec rapport aux choses.

Le, *la*, *les*, *se*, & *en*, se disent également des personnes & des choses.

Y, ne se dit ordinairement que des choses.

On peut recourir aux exemples que nous avons rapportés plus haut pour chacun de ces pronoms conjonctifs.

D. *Que s'ensuit-il de cette variété dans l'usage des pronoms personnels & conjonctifs ?*

R. Il s'ensuit que les pronoms conjonctifs ne peuvent pas toujours se rendre par les pronoms personnels ; parce que si un pronom conjonctif a rapport à une chose, le pronom personnel qui y répond, & que l'on voudroit y substituer, ne pourra se dire que des personnes, Par exemple, en parlant d'un livre, on ne peut pas dire, *je connois lui*, au

lieu de *je le connois* ; parce que *lui* ne s'emploie que pour les personnes, & que *livre* est une chose. Il faudroit dire, *je connois ce livre.*

Par la même raison, on ne peut pas toujours se servir des pronoms personnels, lorsqu'on ne veut pas répéter les noms des choses, & il est souvent nécessaire d'avoir recours aux pronoms conjonctifs. Ainsi on ne peut pas dire, en parlant d'un cheval, *je me sers* DE LUI, mais *je m'*EN *sers* ; ni en parlant d'une montre, *j'ai recours* A ELLE *pour savoir l'heure,* mais *j'*Y *ai recours*, *&c.*

D. *Quel fruit doit-on tirer des principes que vous venez d'établir sur les pronoms personnels & conjonctifs ?*

R. C'est de n'en pas confondre les usages en parlant ou en écrivant, & de ne pas faire rapporter aux personnes les pronoms qui ne doivent se dire que des choses, ni aux choses ceux qui ne doivent se dire que des personnes. On ne se trompe pas ordinairement pour les pronoms de la premiere & de la seconde personne. Ceux de la troisieme demandent plus d'attention, parce pu'il y a bien des occasions où l'usage s'écarte des regles générales.

Sans entrer dans le détail des exceptions, j'observerai seulement en général que quand on fait rapporter aux noms des choses, les pronoms que nous avons dit ne convenir qu'aux personnes, il s'agit presque toujours des choses que l'on anime & que l'on personnifie en quelque sorte, en leur attribuant ce qu'il est plus ordinaire d'attribuer aux personnes.

Par exemple, dans cette phrase, *Quand la vérité se montre dans tout son éclat, il faut* LUI *rendre les armes, & il n'est pas de cœur qui puisse tenir contre* ELLE, on emploie les pronoms *lui* & *elle*, parce que la vérité y est représentée comme une personne charmante qui n'a qu'à se montrer pour se faire aimer. Et dans cette autre phrase, *les torrens entraînent avec* EUX *tout ce qu'ils rencontrent : quelques digues qu'on* LEUR *oppose, rien n'est capable de les arrêter*, on se sert des pronoms *eux* & *leur*, parce qu'on dit des torrents ce que l'on pourroit dire d'un homme qui emporteroit quelque chose, & qu'on ne pourroit arrêter dans sa course.

D. *Je vous demanderai, pour finir cet article, si une femme doit dire*, j'ai été malade, & je la suis encore, *ou* je le suis encore.

R. Il faut convenir que bien des femmes disent, *je la suis encore.* Mais celles qui se piquent de bien parler, tous les gens de lettres, & la plupart des bons Auteurs disent & écrivent, *je le suis encore.* Voilà deux usages qui ont chacun leurs partisans. Le second est le plus généralement autorisé, & je me déterminerai d'autant plus volontiers à le suivre, qu'il me paroît plus conforme aux principes de la langue. J'établirai à ce sujet deux regles que je crois générales, & que j'appuyerai de quelques exemples tirés des Auteurs les plus modernes, pour confirmer davantage l'usage que j'adopte.

I. Le pronom conjonctif *le* est indéclinable, c'est-à-dire, qu'il est toujours le même

pour le masculin & le féminin, pour le singulier & le pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un ou à plusieurs noms adjectifs, de quelque genre & en quelque nombre qu'ils soient : comme on le voit dans les exemples suivans.

Dans la Tragédie d'Electre de M. Crébillon, cette Princesse dit, Acte I, Sc. V,

Moi son esclave! Hélas ! d'où vient que je LE suis ?

où *le* se rapporte à l'adjectif *esclave*, qui est au féminin.

M. L. M. D. T. Dame aussi respectable par son esprit & ses vertus, que par son illustre naissance, dit dans une de ses Lettres à l'Auteur : *Mon silence a pu vous donner lieu de penser que je n'étois pas aussi sensible que je* LE *suis au succès de vos travaux*, &c. où l'on voit que *le* se rapporte à l'adjectif *sensible*.

Le P. Daniel dit dans son Histoire de France, en parlant de Catherine de Médicis : *Elle étoit jalouse de son autorité, & elle* LE *devoit être* : où *le* se rapporte à l'adjectif *jalouse*.

On lit dans une Comédie très-connue : *Fut-il jamais une fille plus malheureuse & plus ridiculement traitée que je* LE *suis?* où *le* se rapporte aux adjectifs *malheureuse* & *traitée*.

Dans une des Lettres de la Marquise de... au Comte de... on lit : *Vous m'avez trouvé aimable, je cesse de vous* LE *paroître* ; & dans une autre, *mais exempte de caprices, je ne* LE *suis pas de soupçons*, où l'on voit que le pronom *le* de la premiere phrase se rapporte à

aimable, & que celui de la seconde se rapporte à *exempte de caprices.*

De même plusieurs femmes diront incontestablement : *Avons-nous jamais été aussi tranquilles que nous* LE *sommes*? & non pas, *que nous* LES *sommes*, quoique l'adjectif *tranquilles* auquel *le* se rapporte, soit au pluriel.

II. Le pronom conjonctif *le* est déclinable, c'est-à-dire, qu'il fait *la* au féminin, & *les* au pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un nom substantif.

Ainsi, lorsqu'on dit à quelqu'un, *étoit-ce là votre pensée?* il répondra fort bien, *pouvez-vous douter que ce ne* LA *fût?* parce que *la* se rapporte au nom substantif *pensée.*

De même, si l'on demande à une femme, *êtes-vous Madame une telle*? ou à une Actrice, *êtes-vous Andromaque dans cette Tragédie*? elles peuvent répondre l'une & l'autre, *oui*, *je* LA *suis*, parce que *la* se rapporte aux substantifs *Madame une telle* & *Andromaque.*

On sentira encore mieux la différence de *le* déclinable ou indéclinable dans cet exemple. La femme qui sur la question si elle étoit malade, a répondu *je* LE *suis*, doit répondre à un Médecin qui lui demanderoit si elle est la malade pour laquelle on l'a fait venir, *je la suis*; parce qu'alors *malade* est employé comme substantif.

Par la même raison, si l'on me demande, *sont-ce là vos gens*? je répondrai, *oui*, *ce* LES *sont*, parce que *les* se rapporte à *gens*, qui est au pluriel.

D. *Il ne me reste plus qu'à vous demander*

pourquoi le pronom conjonctif le *est déclinable quand il se rapporte à un nom substantif, & qu'il ne l'est pas quand il se rapporte à un nom adjectif.*

R. La meilleure raison est qu'ayant rapport à un nom substantif, il doit en prendre le genre & le nombre, comme un adjectif : ce qui n'arrive pas, quand il n'a pas rapport précisément qu'à un nom adjectif, qui n'a par lui-même ni genre, ni nombre, mais seulement par le substantif auquel il est joint, & sur lequel *le* ne tombe point dans le cas dont il s'agit ici.

Une nouvelle preuve de cette différence, c'est que le pronom *le*, dans les circonstances où il se rapporte à un substantif, peut absolument se tourner par un pronom personnel. *Etoit-ce là votre pensée! ce l'étoit*, ou *c'étoit* ELLE. *Etes-vous Monsieur un tel? je le suis*, ou *je suis* LUI. *Etes-vous Madame une telle? Etes-vous Andromaque? Etes-vous la malade? je la suis*, ou *je suis* ELLE. *Sont-ce là vos gens? ce les sont*, ou *ce sont* EUX : ce qu'on ne peut pas faire à l'égard du pronom *le*, quand il se rapporte à un nom adjectif, ou tout au plus il ne peut se tourner que par le mot vague *cela. J'ai été malade, & je le suis*, ou *je suis cela*, c'est-à-dire, ce qui est exprimé par le nom-adjectif *malade.*





ARTICLE III.

Des Pronoms possessifs.

D. QU'*entendez-vous par* Pronoms possessifs ?

R. J'entends des pronoms qui marquent la possession & la propriété de quelque chose : comme quand je dis, *mon habit, votre chapeau, son livre.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms possessifs ?*

R. Il y en a de deux sortes ; savoir, les *pronoms possessifs absolus*, & *les pronoms possessifs relatifs.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre les uns & les autres ?*

R. C'est que les *pronoms possessifs absolus* précédent toujours le nom auquel ils sont joints, & que les *pronoms possessifs relatifs* n'étant pas joints avec leur substantif, le supposent énoncé auparavant, & y ont relation.

D. *Comment divisez-vous les pronoms possessifs ?*

R. Je les divise par rapport aux trois personnes.

D. *Quels sont les pronoms possessifs absolus des trois personnes ?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *mon* au masculin, & *ma* au féminin, qui sont *mes* au pluriel.

Pour la premiere personne du pluriel, c'est

c'eſt *notre* au maſculin & au féminin, qui fait *nos* au pluriel.

2. Pour la ſeconde perſonne du ſingulier, ce ſont, *ton* au maſculin, & *ta* au féminin, qui font *tes* au pluriel.

Pour la ſeconde perſonne du pluriel, c'eſt *votre* au maſculin & au féminin, qui fait *vos* au pluriel.

3. Pour la troiſieme perſonne du ſingulier, ce ſont, *ſon* au maſcnlin, & *ſa* au féminin, qui font *ſes* au pluriel.

Pour la troiſieme perſonne du pluriel, c'eſt leur au maſculin & au féminin, qui fait *leurs* au pluriel.

D. *Quels ſont les pronoms poſſeſſifs relatifs des trois perſonnes ?*

R. 1. Pour la premiere perſonne du ſingulier, ce ſont le *mien* au maſculin, & *la mienne* au féminin.

Pour la premiere perſonne du pluriel, ce ſont, *le nôtre* au maſculin, & *la nôtre* au féminin.

2. Pour la ſeconde perſonne du ſingulier, ce ſont, *le tien* au maſculin, & *la tienne* au féminin.

Pour la ſeconde perſonne du pluriel, ce ſont, *le vôtre* au maſculin, & *la vôtre* au féminin.

3. Pour la troiſieme perſonne du ſingulier, ce ſont, *le ſien* au maſculin, & *la ſienne* au féminin.

Pour la troiſieme perſonne du pluriel, ce ſont, *le leur* au maſculin, & *la leur* au féminin.

D. *Rassemblez & récitez tous ces pronoms de suite.*

R. Pronoms possessifs absolus.

Sing. Mascul.	*Sing. Fémin.*	*Plur. des deux genres.*
Mon.	Ma.	Mes.
Ton.	Ta.	Tes.
Son.	Sa.	Ses.
Notre.	Notre.	Nos.
Votre.	Votre.	Vos.
Leur.	Leur.	Leurs.

Pronoms possessifs relatifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Masculin	*Féminin.*	*Masculin.*	*Féminin.*
Le Mien,	la Mienne.	Les Miens,	les Miennes.
Le Tien,	la Tienne.	Les Tiens,	les Tiennes.
Le Sien,	la Sienne.	Les Siens,	les Siennes.
Le Nôtre,	la Nôtre.	Les Nôtres,	les Nôtres.
Le Vôtre,	la Vôtre.	Les Vôtres,	les Vôtres.
Le Leur,	la Leur.	Les Leurs,	les Leurs.

D. *Pourquoi ces mots sont-ils mis au rang des pronoms?*

R. Parce qu'ils tiennent la place des pronoms personnels, ou des noms au génitif. Ainsi, *mon ouvrage, notre devoir, ton habit, votre maître, son cheval*, en parlant de Pierre, *leur Roi*, en parlant des François; signifient *l'ouvrage de moi, le devoir de nous, l'habit de toi, le maître de vous, le cheval de lui* ou *de Pierre, le Roi d'eux* ou *des François.*

Les mêmes exemples peuvent s'appliquer aux pronoms possessifs relatifs.

D. *Comment me ferez-vous entendre que ces pronoms possessifs marquent, comme vous avez dit, la possession & la propriété de quelque chose?*

R. Quand je dis, *mon livre, votre maison*, c'est comme si je disois, *le livre qui m'appar-*

tient & dont je suis possesseur; *la maison qui vous appartient, & dont vous êtes possesseur* : & cette possession ou propriété est exprimée par les mots *mon* & *votre*.

D. *Expliquez-moi par des exemples la différence qu'il y a entre les pronoms possessifs absolus, & les pronoms possessifs relatifs.*

R. J'ai dit que les possessifs absolus précédoient toujours les noms auxquels ils sont joints, comme *mon cheval*, *votre carosse*, *sa chambre*, *leurs meubles*, & ainsi des autres.

Les possessifs relatifs, au contraire, supposent toujours un nom qui a été énoncé auparavant, & auquel ils se rapportent : comme quand je dis, *j'ai vendu mon cheval, avez-vous encore* LE VÔTRE*?* c'est-à-dire, *votre cheval. Vous altérez votre santé, je conserve* LA MIENNE, c'est-à-dire, *ma santé.*

D. *Pourquoi avez-vous-mis un accent circonflexe* (^) *sur* NÔTRE, VÔTRE, *possessifs relatifs, & que vous n'en avez pas mis sur* NOTRE, VOTRE, *possessifs absolus ?*

R. Parce que la voyelle *ô* dans NÔTRE, VÔTRE, possessifs relatifs, est toujours longue, & qu'elle est breve dans NOTRE, VOTRE, possessifs absolus.

D. *Vous avez dit dans l'article précédent que* leur *étoit pronom conjonctif, & vous dites présentement qu'il est pronom possessif : comment pourrai-je connoître quand il sera l'un ou l'autre?*

R. Leur, est toujours pronom conjonctif, quand il est sans article, joint à un verbe, & que l'on peut mettre à sa place *à eux* ou *à elles* : au lieu qu'il est toujours pronom

possessif, quand il a un article, ou qu'il est joint à un nom, ou qu'il en suppose un qui est auparavant.

D. *Appliquez cette regle à quelques exemples ?*

R. Dans cette phrase : *Les Maîtres à qui l'on confie de jeunes gens, doivent* LEUR *donner toute* LEUR *attention*; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *donner*, & qu'on peut mettre *à eux* à sa place, en disant, *doivent donner* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom, qui est *attention.*

Dans cette autre phrase : *Quand vos freres viendront, je* LEUR *montrerai ma bibliotheque, & j'espere qu'ils me montreront* LA LEUR ; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est joint au verbe *montrerai*, & qu'on peut le rendre par *à eux*, *je montrerai* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il a un article qui est *la*, & qu'il se rapporte au nom *bibliotheque*, qui est auparavant : *ils me montreront* LEUR *bibliotheque.*

D. *Les pronoms possessifs se rapportent-ils tous également aux personnes & aux choses ?*

R. Il n'y a pas de difficulté à l'égard des pronoms possessifs de la premiere & de la seconde personne. C'est toujours aux personnes qu'ils se rapportent, par les raisons que nous avons expliquées pour les pronoms personnels & conjonctifs.

Il n'en est pas de même des pronoms possessifs de la troisieme personne, qui se rap-

portent tantôt aux personnes, & tantôt aux choses. Sur quoi il faut observer,

1. Qu'on peut toujours les faire rapporter aux personnes : comme dans cette phrase, *Un Roi ne tient* SON *autorité que de Dieu seul, & nulle puissance sur la terre ne peut dispenser* SES *sujets de* LEUR *serment de fidéliré*; on voit que *son autorité* & *ses sujets* se rapportent à *Roi*, & que *leur serment* se rapporte à *sujets*.

2. Que quand il s'agit de choses, il n'est pas toujours libre de se servir de ces pronoms possessifs de la troisieme personne. Ainsi on dit bien, *remettez ce livre en* SA *place*; *tous les corps ont* LEURS *dimensions*; mais on ne dira pas, en parlant d'une maison, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *situation*; ni en parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents.*

D. *Quelles regles doit-on suivre pour savoir quand on peut se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses?*

R. Il y en a une qui paroît générale; c'est qu'on se sert de *son, sa, ses, leur, leurs,* quand on parle de choses tout-à-fait propres ou essentielles à celle qui est exprimée auparavant dans la même phrase, par un nom ou par un pronom : comme quand on dit, *remettez ce livre en* SA *place*, ou *remettez-le en* SA *place. La Seine a* SA *source en Bourgogne*, ou *elle a* SA *source en Bourgogne. La mer a* SON *flux & reflux. Les arbres portent* LEURS *fruits chacun dans leur saison.*

Les exceptions de cette regle, s'il y en a,

& les autres circonstances où l'on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses, s'apprendront par l'usage.

D. *Que fait-on quand on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne?*

R. Comme nous avons dit que les pronoms possessifs tenoient la place des pronoms personnels ou des noms au génitif, on a recours au pronom conjonctif *en*, qui se met aussi pour le génitif des pronoms personnels ou des noms de choses. Ainsi, au lieu de dire, en parlant d'une maison, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *situation*, & en parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents*; il faut dire, *j'*EN *admire l'architecture, les appartemens, la situation; & les fruits* EN *sont excellents, &c.*

Ces regles regardent les pronoms possessifs relatifs, comme les pronoms possessifs absolus.

D. *Quels articles prennent les pronoms possessifs?*

R. Les possessifs absolus prennent l'article indéfini, & les possessifs relatifs prennent l'article défini.

D. *Déclinez-les de suite, en joignant les masculins aux féminins, & pour vous excercer, ajoutez-y des noms.*

R. SINGULIER.

	Masculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*mon* Livre.	*ma* Plume.
Gen. Abl.	*de mon* Livre.	*de ma* Plume.
Dat.	*à mon* Livre.	*à ma* Plume.
Voc.	*ô mon* Livre.	*ô ma* Plume.

PLURIEL.

	Masculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*mes* Livres.	*mes* Plumes.
Gen. Abl.	*de mes* Livres.	*de mes* Plumes.
Dat.	*à mes* Livres.	*à mes* Plumes.
Voc.	*ô mes* Livres.	*ô mes* Plumes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*ton* Ami.	*ta* Maison.
Gen. Abl.	de *ton* Ami.	*de ta* Maison.
Dat.	*à ton* Ami.	*à ta* Maison.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*tes* Amis.	*tes* Maisons.
Gen. Abl.	*de tes* Amis.	*de tes* Maisons.
Dat.	*à tes* Amis.	*à tes* Maisons.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*ſon* Couſin.	*ſa* Couſine.
Gen. Abl.	*de ſon* Couſin.	*de ſa* Couſine.
Dat.	*à ſon* Couſin.	*à ſa* Couſine.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*ſes* Couſins.	*ſes* Couſines.
Gen. Abl.	*de ſes* Couſins.	*de ſes* Couſines.
Dat.	*à ſes* Couſins.	*à ſes* Couſines.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*notre* Frere.	*notre* Sœur.
Gen. Abl.	*de notre* Frere.	*de notre* Sœur.
Dat.	*à notre* Frere.	*à notre* Sœur.
Voc.	*ô notre* Frere.	*ô notre* Sœur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*nos* Freres.	*nos* Sœurs.
Gen. Abl.	*de nos* Freres.	*de nos* Sœurs.
Dat.	*à nos* Freres.	*à nos* Sœurs.
Voc.	*ô nos* Freres.	*ô nos* Sœurs.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*votre* Lit.	*votre* Chambre.
Gen. Abl.	*de votre* Lit.	*de votre* Chambre.
Dat.	*à votre* Lit.	*à votre* Chambre.

PLURIEL.

	Masculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*vos* Lits.	*vos* Chambres.
Gen. Abl.	*de vos* Lits.	*de vos* Chambres.
Dat.	*à vos* Lits.	*à vos* Chambres.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*leur* Papier.	*leur* Table.
Gen. Abl.	*de leur* Papier.	*de leur* Table.
Dat.	*à leur* Papier.	*à leur* Table.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*leurs* Papiers.	*leurs* Tables.
Gen. Abl.	*de leurs* Papiers.	*de leurs* Tables.
Dat.	*à leurs* Papiers.	*à leurs* Tables.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*le* Mien.	*la* Mienne.
Gen. Abl.	*du* Mien.	*de la* Mienne.
Dat.	*au* Mien.	*à la* Mienne.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*les* Miens.	*les* Miennes.
Gen. Abl.	*des* Miens.	*des* Miennes.
Dat.	*aux* Miens.	*aux* Miennes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*le* Leur.	*la* Leur.
Gen. Abl.	*du* Leur.	*de la* Leur.
Dat.	*au* Leur.	*à la* Leur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*les* Leurs.	*les* Leurs.
Gen. Abl.	*des* Leurs.	*des* Leurs.
Dat.	*aux* Leurs.	*aux* Leurs.

Les autres pronoms possessifs relatifs se déclinent comme les deux derniers.

D. Mon, ton, son, *au singulier, ne s'emploient-ils qu'avec les noms masculins?*

R. Ils s'emploient encore avec tous les noms féminins qui commençent par une

yelle ou par un *h* non aspirée. Ainsi, au u de dire, *ma ame*, *ta industrie*, *sa espé-*ice, dont la prononciation seroit désa-éable, on dit, *mon ame*, *ton industrie*, *son* ·érance.

ARTICLE IV.

Des Pronoms démonstratifs.

Q*U'ENTENDEZ-VOUS par* Pronoms démonstratifs ?

R. J'entends des pronoms qui servent ›mmunément à indiquer ou montrer l'ob-t dont il s'agit dans le discours.

D. *Quels sont ces pronoms ?*

R. Ce sont,

[asc.	SING.	Ce, cet.	PLUR.	Ces.
ím.	. . .	Cette.	. .	Ces.
'asc.	. . .	Celui.	. .	Ceux.
'm.	. . .	Celle.	. .	Celles.
'asc.	. . .	Celui-ci.	. .	Ceux-ci.
'm.	. . .	Celle-ci.	. .	Celles-ci.
'asc.	. . .	Celui-là.	. .	Ceux-là.
'm.	. . .	Celle-là.	. .	Celles-là.
'asc.	. .	{ Ceci. Cela.		

D. *Expliquez-moi, par quelques exemples, définition que vous avez donnée des pronoms* ·*nonstratifs.*

R. Quand je dis, *ce livre*, *cette table*, j'in-

dique & je montre *le livre* & *la table* dont je parle, & ainsi des autres.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms dans le discours ?*

R. Ils y ont différents usages, suivant les différentes manieres dont ils indiquent les choses dont on parle.

D. *Quel est l'usage de* ce, cet, cette, *&* ces ?

R. On les met toujours avant des noms substantifs de personnes ou de choses, quelquefois précédés ou suivis de leurs adjectifs : (à la réserve de *ce*, qui se met souvent avant d'autres mots.) Et alors on ne peut pas dire que ce soient de véritables pronoms, puisqu'ils ne tiennent la place d'aucun nom. Ce sont plutôt des especes d'adjectifs, par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux : comme quand on dit, CE *ciel*, CETTE *terre*, CES *éléments sont l'ouvrage de Dieu.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre* ce *&* cet ?

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que *ce* se met avant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée, comme, *ce palais*, *ce héros* ; & que *cet* se met avant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme, *cet oiseau*, *cet honneur.*

D. *Que fait-on quand avec ces mêmes pronoms on veut indiquer des objets plus ou moins éloignés ?*

R. On met après les noms substantifs auxquels ils sont joints, les petits mots *ci* & *là.*

Ci marque que l'objet eſt proche, comme, *ce pays-ci*, *cet homme-ci*, *cette chambre-ci*, *ces livres-ci*, *&c.* *Là* marque que l'objet eſt plus éloigné, comme, *ce pays-là*, *cet homme-là*, *cette chambre-là*, *ces livres-là*, *&c.*

D. *Ne peut-on pas dans le même ſens, mettre* ici *à la place de* ci, *& dire*, cet homme ici, cette chambre ici, ces livres ici, &c *?*

R. Non : c'eſt une expreſſion vicieuſe, dans laquelle bien des gens tombent, & qu'il faut abſolument éviter.

D. *Quel eſt l'uſage de* ce, *quand il n'eſt pas joint à un nom ſubſtantif ?*

R. 1. Il eſt relatif à ce qui précede dans le diſcours, & il indique une perſonne ou une choſe dont on a déja parlé : comme quand on dit, *je lis Horace & Virgile, parce que* CE *ſont les meilleurs Poëtes latins. Les Aſtronomes qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, aſſurent que* CE *ſont autant de ſoleils* : où l'on voit que dans la premiere phraſe, *ce* ſe rapporte à *Horace* & à *Virgile*, & dans la ſeconde, aux *étoiles fixes*.

2. Il eſt relatif à ce qui ſuit dans le diſcours, & il indique une perſonne ou une choſe dont on va parler : comme quand on dit : *C'étoit un grand capitaine que Céſar. C'eſt ne pas connoître les courtiſans, que de compter ſur leurs promeſſes* : *ce* dans le premier exemple ſe rapporte à *Céſar*, & dans le ſecond à ces mots, *compter ſur leurs promeſſes*.

Dans pluſieurs occaſions où *ce* eſt relatif à ce qui ſuit dans le diſcours, il n'y eſt employé que par élégance, & pour donner

plus de force & d'énergie à l'expression : car quand je dis, CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*, c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la première expression une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

3. Souvent *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte & déterminée par les mots qui le suivent : comme dans ces exemples, *Faites attention à* CE *que vous m'avez promis*, c'est-à-dire, *à la chose que vous m'avez promise. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, &c.

Il faut remarquer que dans tous les cas où *ce* n'est pas joint à un substantif, il ne change pas de terminaison, quoiqu'il se rapporte à des noms du masculin ou du féminin, au singulier & au pluriel.

D. *Quelles réflexions avez-vous à faire sur* celui, celle, *& leurs pluriels ?*

R. Celui & *celle* ne sont jamais joints à des noms substantifs. Ils n'ont par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle signification doit être expliquée & déterminée par les mots suivants, sans lesquels ces pronoms ne peuvent subsister dans le discours : ce qu'on reconnoîtra dans les phrases suivantes ; CELUI *qui met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités,* CELLE *dont les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous*

evons aspirer. Bienheureux sont CEUX qui souffrent persécution pour Jesus-Christ.

D. *Comment emploie-t-on dans le discours les pronoms* celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, *avec leurs pluriels?*

R. On ne les joint jamais à aucun nom substantif, & ils ont une signification déterminée & indépendante des mots dont ils peuvent être suivis. On s'en sert ordinairement pour désigner une personne ou une chose qui est sous les yeux, ou dont on a déja parlé : comme quand on dit, en parlant de deux hommes, CELUI-CI *est le plus habile*, CELUI-LA *est le plus ignorant* : & en parlant de maisons, *Je préfere* CELLE-CI *à* CELLE-LA, *&c.*

Celui-ci, *celle-ci*, marquent des objets proches, & *celui-là*, *celle-là*, des objets plus éloignés.

D. *Quelle est la signification & l'usage des pronoms* ceci *&* cela.

R. Ils ne se disent que des choses, & n'ont pas de pluriel, ensorte que *ceci* peut ordinairement se rendre par *cette chose-ci*, & *cela* par *cette chose-là.* Ainsi quand je dis, *Ceci mérite attention. Que pensez-vous de cela?* c'est comme si je disois, *Cette chose mérite attention. Que pensez-vous de cette chose-là? &c.*

D. *De quelle personne sont ces pronoms démonstratifs?*

R. Ils sont tous de la troisieme personne.

D. *Quel article prennent-ils?*

R. Ils prennent l'article indéfini.

D. *Déclinez-les, en joignant des noms à ceux qui peuvent en souffrir.*

R SINGULIER.

Nom. Acc. *ce* Palais, *cet* Oiseau. Gen. Abl. *de ce* Palais, *de cet* Oiseau. Dat. *à ce* Palais, *à cet* Oiseau.

PLURIEL.

Nom. Acc. *ces* Palais, *ces* Oiseaux. Gen. Abl. *de ces* Palais, *de ces* Oiseaux. Dat. *à ces* Palais, *à ces* Oiseaux.

SINGULIER.

Nom. Acc. *cette* Femme. Gen. Abl. *de cette* Femme. Dat. *à cette* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc. *ces* Femmes. Gen. Abl. *de ces* Femmes. Dat. *à ces* Femmes.

SINGULIER.

Nom. Acc. Celui, Celle. *Gen. Abl.* de Celui, de Celle. *Dat.* à Celui, à Celle.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux, Celles. *Gén. Abl.* de Ceux, de Celles. *Dat.* à Ceux, à Celles.

SINGULIER.

Nom. Acc. Celui-ci, Celle-ci. *Gen. Abl.* de Celui-ci, de Celle-ci. *Dat.* à Celui-ci, à Celle-ci.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux-ci, Celles-ci. *Gen. Abl.* de Ceux-ci, de Celles-ci. *Dat.* à Ceux-ci, à Celles-ci.

SINGULIER,

Nom. Acc. Celui-là, Celle-là. *Gen. Abl.* de Celui-là, de Celle-là. *Dat.* à Celui-là, à Celle-là.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux-là, Celles-là. *Gen. Abl.* de Ceux-là, de Celles-là. *Dat.* à Ceux-là, à Celles-là.

SINGULIER.

Nom. Acc. Ceci, Cela. *Gen. Abl.* de Ceci, de Cela. *Dat.* Ceci, à Cela.

:s deux pronoms n'ont point de pluriels.

ARTICLE V.

Des Pronoms relatifs.

Q*U'ENTENDEZ-VOUS par* Pronoms relatifs?

R. J'entends des pronoms qui rappellent ıns le difcours les idées des perfonnes ou :s chofes dont on a déja parlé, pour les :pliquer, ou pour en reftreindre & déteriner l'étendue.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* relatifs?

R. A caufe de la relation ou du rapport u'ils ont à des noms où à des pronoms qui 's précédent, & qui expriment les perfonnes ı les chofes dont ils rappellent les idées.

D. *Quels font ces pronoms relatifs?*

R. Ce font,

Qui, que, quoi, dont, des deux genres.

Lequel, mafculin.

Laquelle, féminin.

D, *Faites-moi entendre par des exemples que s pronoms relatifs ont toujours rapport à un :tre nom ou pronom qui eft auparavant.*

R. Quand je dis, *Dieu* QUI *aime les homes*; *qui*, à rapport à *Dieu*; & c'eft comme je difois, *Dieu*, LEQUEL *Dieu aime les ımmes.* De même quand je dis, *l'argent* QUE

j'ai dépensé; *que*, se rapporte à *l'argent*, & c'est comme si je disois, *l'argent*, LEQUEL ARGENT *j'ai dépensé*. Ainsi des autres pronoms relatifs.

D. *Qu'avez-vous entendu, en disant que les pronoms relatifs expliquent les idées précédentes, ou en restreignent & déterminent l'étendue?*

R. J'ai entendu que les pronoms relatifs ont deux usages principaux dans le discours, selon lesquels ils sont, ou *explicatifs*, ou *déterminatifs*.

I. Ils sont *explicatifs*, quand les mots qui les suivent & qui en dépendeut ne font que développer ce qui étoit enfermé dans l'idée des noms ou pronoms auxquels les pronoms relatifs se rapportent, sans y rien changer, & que ce qui est ajouté par le moyen des pronoms relatifs aux idées précédentes, leur convient généralement & dans toute leur étendue. Ainsi quand je dis, *Dieu qui aime les hommes*, ce que j'exprime par *qui aime les hommes*, ne fait qu'expliquer ce qui est compris dans l'idée de Dieu, qu'on ne pent concevoir sans l'atrribut de bonté pour les hommes. De même quand je dis, *Les hommes qui sont créés pour connoître & pour aimer Dieu*, ce que j'ajoute à l'idée d'*hommes* par les mots dépendants de *qui*, convient à cette idée généralement & dans toute son étendue, puisqu'il n'y a pas un homme qui n'ait été créé pour connoître & pour aimer Dieu. Par conséquent *qui* est *explicatif* dans ces deux exemples.

II. Les pronoms relatifs sont *déterminatifs*,

quand on s'en sert pour restreindre & déterminer la signification des noms ou pronoms auxquels ils se rapportent; c'est-à-dire, quand ce qu'on ajoute à une idée par le moyen des pronoms relatifs, ne convient pas à cette idée dans toute son étendue. Ainsi quand je dis, *La doctrine qui met le souverain bien dans la volupté du corps, est indigne d'un Philosophe*, je ne parle pas de la doctrine en général; mais par le pronom *qui*, je la restreins & la détermine à ne signifier que celui qui met le souverain bien dans la volupté du corps. De même quand je dis, *les hommes qui craignent Dieu*, le pronom *qui* fait assez connoître que je ne parle pas de tous les hommes, mais seulement du petit nombre de ceux qui craignent Dieu. Par conséquent *qui* est *déterminatif* dans ces deux exemples.

Ce qu'on vient de dire à l'égard de *qui*, peut également s'appliquer aux autres pronoms relatifs.

D. *Avant que d'entrer dans les réflexions que vous avez à faire sur ces pronoms, dites-moi avec quels articles ils se déclinent.*

R. Ils se déclinent avec l'article indéfini, à l'exception de *lequel* & *laquelle*, qui prennent l'article défini : mais cet article s'y joint de maniere qu'il fait partie du mot, comme on va le voir dans la déclinaison.

D. *Déclinez ces pronoms avec les articles qui leur conviennent.*

R. SINGULIER.

Nom. Qui. *Gen. Abl.* de Qui, *ou* Dont. *Dat.* à Qui. *Acc.* Qui, *ou* Que.

AUTRE. SINGULIER.

Nom. Acc. Quoi, *ou* Que. *Gen. Abl.* de Quoi, *ou* Dont. *Dat.* à Quoi.

Le pluriel est comme le singulier.

SINGULIER.

Nom. Lequel, Laquelle. *Gen. Abl.* Duquel, de Laquelle, *ou* Dont. *Dat.* Auquel, à Laquelle. *Acc.* Lequel, Laquelle, *ou* Que.

PLURIEL.

Nom. Lesquels, Lesquelles. *Gen. Abl.* Desquels, Desquelles. *ou* dont. *Dat.* Auxquels, Auxquelles. *Acc.* Lesquels, Lesquelles, *ou* Que.

C. *Comment appelle-t-on le nom ou pronom auquel se rapporte le pronom relatif?*

R. On l'appelle l'antécédent du pronom relatif. Ainsi dans, *Dieu qui aime les hommes*; *Dieu* est l'antécédent de *qui*; & dans, *l'argent que j'ai dépensé*; *l'argent* est l'antécédent de *que*.

D. *Quelles sortes de noms peuvent être les antécédents des pronoms relatifs?*

R. Les seuls noms substantifs, parce qu'il n'y a que ces noms qui expriment les idées des personnes & des choses.

D. *Pourquoi avez-vous donc encore mis les pronoms au nombre des antécédents?*

R. Parce qu'alors ils tiennent la place de quelques noms substantifs, ou déja exprimés ou sous-entendus : comme dans cette phrase, *Il est étonnant que Henri IV ait été la victime d'un scélérat,* LUI *qui n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples*; *lui*, antécédent de *qui*, tient la place de *Henri IV* exprimé auparavant : & dans ces autres phrases, CELUI *qui*

t *vivre heureux, doit dompter ſes paſſions.*
eſt aſſuré de ſon ſalut, en pratiquant CE *que*
vangile nous preſcrit; les noms ſubſtantifs
it ſous-entendus. *Celui* antécédent de *qui*,
mis pour *l'homme : l'homme qui veut vivre*
ureux, *&c.* & *ce*, antécédent de *que*, eſt mis
our *les choſes* : *les choſes que l'Evangile nous*
eſcrit.

D. *Comment peut-on trouver l'antécédent d'un*
ronom relatif?

R. En le tournant par *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *de laquelle*, *&c.* ſelon le cas où il eſt, & en y joignant un nom exprimé auparavant, avec lequel il puiſſe faire un ſens raiſonnable. Ainſi dans cette phraſe, *Songeons à appaiſer la colere de Dieu, dont nous devons craindre les effets*; on trouve que c'eſt *la colere*, & non pas *Dieu*, qui eſt l'antécedent de *dont*, parce qu'on peut dire, *Songeons à appaiſer la colere de Dieu*, DE LAQUELLE COLERE *nous devons craindre les effets*, & qu'on ne pourroit pas dire, *duquel Dieu nous devons craindre les effets.*

D. *Les pronoms relatifs ont-ils toujours un antécédent exprimé?*

R. Non : il arrive quelquefois que l'antécédent des pronoms relatifs eſt ſous-entendu, & alors cet antécédent ſous-entendu eſt ordinairement un pronom démonſtratif, comme on peut le voir dans ces phraſes; QUI *ne ſait pas garder un ſecret, eſt incapable de gouverner*, c'eſt-à-dire, CELUI QUI *ne ſait pas*, *&c. On ne peut rien exiger* DE QUI *n'a rien*, c'eſt-à-dire, DE CELUI *qui n'a rien. Dieu fait miſéricorde à*

à qui il veut, c'eſt-à-dire, A CELUI OU A CEUX A QUI *il veut. Les Apôtres annonçoient l'Evangile* A QUI *vouloit les écouter*, c'eſt-à-dire, A CEUX QUI *vouloient les écouter. Des deux diſcours que vous m'avez fait voir, je ne ſais* AUQUEL *je dois donner la préférence*, c'eſt-à-dire, *je ne ſais quel eſt* CELUI AUQUEL *je dois donner la préférence. On dit que Cromwel avoit cinquante chambres, & ſes meilleurs amis ne ſavoient jamais dans* LAQUELLE *il couchoit*, c'eſt-à-dire, *ne ſavoient jamais quelle étoit* CELLE *dans* LAQUELLE *il couchoit. Voilà* DE QUOI *il s'agit*, c'eſt-à-dire, *voilà* CE OU LA CHOSE DE QUOI *il s'agit. C'eſt* A QUOI *je penſois*, c'eſt-à-dire, *c'eſt* CE OU LA CHOSE A QUOI *je penſois.*

D. *N'y a-t-il pas des occaſions où quelques-uns de ces pronoms relatifs n'ont point d'antécédent exprimé ou ſous-entendu?*

R. Oui : & alors ils ne ſont plus appellés qu'improprement *relatifs*, n'ayant rapport à aucun antécédent. Ils ſeroient mieux nommés *pronoms abſolus*. Ce ſont plus ordinairement *qui* & *quoi*; & on connoît qu'ils ſont abſolus, c'eſt-à-dire, ſans rapport à un antécédent, quand on peut tourner le premier par *quelle perſonne*, & l'autre par *quelle choſe* : comme dans ces exemples, *je vous ferai connoître* QUI *je ſuis*, c'eſt-à-dire, QUELLE PERSONNE *je ſuis. Amenez avec vous* QUI *vous voudrez*, c'eſt-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous voudrez. On ne ſait encore* A QUOI *attribuer ſûrement la chûte des corps peſants*, c'eſt-à-dire, A QUELLE CHOSE *attribuer*, &c. *Marius avoit ſur le viſage je ne ſais* QUOI *de féro-*

re, c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *de féroce*.

Nous parlerons plus amplement de cette espece particuliere de pronoms dans l'article suivant.

D. *Croyez-vous qu'avec les principes que vous venez d'établir, on puisse expliquer toutes les différentes manieres dont* qui *&* quoi *sont employés sans antécédent ?*

R. Non : il y a en cette occasion, comme en bien d'autres, plusieurs expressions prises du génie de la langue, & introduites par l'usage, dont on sent toute la force, quoiqu'on ne puisse pas les assujettir aux regles de la Grammaire. C'est ainsi qu'il faut penser de ces façons de parler, A QUI *mieux mieux. C'étoit* A QUI *combattroit plus courageusement. La pluralité des Dieux est une chose qu'on ne peut s'imaginer* QUI *ait été adopté par des hommes de bon sens. Les plus illustres Romains ne laissoient souvent pas en mourant,* DE QUOI *faire les frais de leurs funérailles. C'est un homme qui a* DE QUOI, pour dire, *qui est riche, &c.*

D. *Les pronoms relatifs ne sont-ils pas de quelque usage par rapport aux pronoms démonstratifs ?*

R. Oui : nous avons dit à l'article précédent, que *ce* (mis pour le mot général *chose*,) *celui*, *celle*, *ceux*, *&* *celles*, n'étant jamais joints à des noms substantifs, n'avoient par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle devoit être expliquée & déterminée par les mots sui-

vants; & c'est ordinairement par des pronoms relatifs que cette signification vague est expliquée & déterminée : comme on peut le reconnoître dans les mêmes exemples que nous avons déja rapportés ; *Faites attention à* CE QUE *vous m'avez promis. On ne doit s'appliquer qu'à* CE QUI *peut être utile.* CELUI QUI *met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités,* CELLE DONT *les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer. Bienheureux sont* CEUX QUI *souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Donnez-moi quelques regles sur l'usage de ces pronoms dans le discours, en commençant par* qui.

R. 1. *Qui*, des deux genres & des deux nombres, se dit également au nominatif, des personnes & des choses ; c'est-à-dire, qu'il peut avoir pour antécédent un nom ou un pronom qui exprime une personne ou une chose, comme dans ces exemples ; LE JEUNE HOMME QUI *cultive la vertu & les sciences, goûte un bonheur plus solide que* CELUI QUI *passe sa vie dans la dissipation & dans les plaisirs.* LES FABLES QUI *font parler les animaux pour notre instruction, sont plus utiles que* CELLES QUI *attribuent aux Dieux du Paganisme les vices & les actions les plus abominables.*

2. Le même pronom relatif *qui*, dans tous les autres cas que le nominatif, ne peut avoir pour antécédent qu'un nom ou un pronom qui exprime une personne : & le génie de notre langue ne souffre pas que le génitif, le datif, l'accusatif, & l'ablatif de ce pronom,

disent des choses, pas même des animaux. nsi ces expressions seroient vicieuses ; *La* *ιison* DE QUI *j'ai fait l'acquisition. Les sciences* QUI *je m'applique. L'opinion contre* QUI *je me* *'clare. Le cheval* DE QUI *je me suis défait.* lais on dira fort bien, *Combien de grands* *ɔmmes* DE QUI *les belles actions sont restées* *ans l'oubli ! Il faut bien choisir les amis* A QUI *n veut donner sa confiance. Songeons à fléchir* *: Juge devant* QUI *nous devons paroître un* *our. Il y a un Roi dans les cieux,* DE QUI *lépendent les Rois de la terre.*

S'il y a quelque exception à cette derniere regle, ce ne peut être que dans le style figuré, quand on personifie les choses, ou qu'on les transforme en divinités, comme la Gloire, la Vertu, la Renommée, la Victoire, &c. & quand, en parlant d'animaux ou d'autres choses, on se sert de phrases personnelles, c'est-à-dire, de phrases qui ne conviennent proprement qu'aux personnes. Ainsi on peut dire dans l'un & dans l'autre sens ; *La gloire* A QUI *les Héros sacrifient. C'est un cheval* A QUI *je dois la vie.*

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms relatifs* lequel & laquelle ?

R. Lequel & *laquelle* dans tous leurs cas, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes & des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer, comme nous allons le voir.

1. On ne s'en serr presque jamais au nominatif, & les oreilles seroient blessées de

ces expreſſions, *Dieu* LEQUEL *a créé le ciel & la terre. La grace* LAQUELLE *dompte les cœurs rebelles. Les vices* LESQUELS *regnent dans le monde. Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui*, & dire, *Dieu* QUI *a créé le ciel & la terre. La grace* QUI *dompte les cœurs rebelles. Les vices* QUI *regnent dans le monde. Les vertus* QUI *nous rendent agréables à Dieu.*

Ce n'eſt pourtant pas qu'on ne puiſſe, & qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms au nominatif & dans les autres cas où ils ne ſont pas d'un uſage ordinaire, quand on veut s'exprimer avec clarté & éviter toute équivoque : comme dans les ouvrages dogmatiques dans les phraſes où le relatif eſt ſéparé de l'antécédent par d'autres noms de divers genres, ſuivant l'exemple que nous donnerons pour l'ablatif, dans les ordonnances, dans les contrats, &c. où il eſt encore aſſez ordinaire, pour plus grande préciſion, de répéter l'antécédent déja exprimé, & de le joindre aux pronoms *lequel* & *laquelle*, en diſant par exemple; LEQUEL PRINCIPE *me fait conclure, &c.* DE LAQUELLE FERME *jouiront, &c.* AUXQUELS HÉRITIERS *il ſera permis, &c.*

2. Les génitifs & ablatifs de ces pronoms ſont d'un uſage un peu plus étendu, & il eſt à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une obſervation particuliere ſur le génitif.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils ſoient, étant

tant au génitif, ne suppofent pas feulenent un antécédent qui les précede; ils suppofent encore ordinairement un autre nom fubftantif dont ils dépendent, & avec lequel ils ont une liaifon néceffaire. Ainfi dans cette phrafe, *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *eft affez connu*; *de qui*, dont l'antécédent eft *Alexandre*, a encore une liaifon néceffaire avec le nom fubftantif, *courage*, *de qui le courage*. Quelquefois ce fubftantif eft joint au génitif, comme on vient de le voir; quelquefois il en eft féparé par quelques mots: comme quand on dit, *Alexandre* DE QUI *l'on connoît affez* LE COURAGE. Or, dans le premier cas, le génitif du pronom relatif peut fe trouver avant ou après le nom fubftantif; & comme on dit, *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *eft affez connu*, on dira, *Alexandre* AU COURAGE DE QUI *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des regles fuivantes.

Quand le génitif du pronom relatif eft avant le nom fubftantif dont il dépend, l'ufage ne fouffre guere que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, & que l'on dife, par exemple, *le livre* DUQUEL *vous mavez fait préfent*. *La Religion* DE LAQUELLE *on méprife les maximes*.

Mais fi le génitif du pronom relatif eft après le nom fubftantif dont il dépend, *duquel* & *de laquelle* font les feuls dont on puiffe fe fervir en parlant de chofes ou d'animaux & il faut dire, *La Seine dans le lit* DE LAQUELLE *viennent fe jetter d'autres rivieres*. *Les*

moutons à la dépouille DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements.*

En parlant des perſonnes, il eſt ſouvent égal d'employer *de qui* ou *duquel, de laquelle.* Quelquefois l'un a plus de grace que l'autre, & c'eſt à l'oreille à en décider. Ainſi je puis dire, *Le Prince à la protection* DE QUI ou DUQUEL *je dois ma fortune.* Et dans cette phraſe, *C'eſt une femme ſur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits*, je préférerois *de laquelle* à *de qui.*

Le génitif du pronom relatif ne ſe met après le nom ſubſtantif dont il dépend, que quand ce nom eſt à un autre cas qu'au nominatif, comme dans, *le Prince* A LA PROTECTION *de qui* ou *duquel*, *&c.* ou qu'il eſt à la ſuite d'une prépoſition, comme dans, *C'eſt une femme* SUR LE COMPTE *de laquelle*, *&c.*

Au reſte, il eſt bon d'obſerver qu'on ne doit mettre les génitifs des pronoms relatifs après les noms ſubſtantifs dont ils dépendent, que quand il eſt indiſpenſable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette tranſpoſition une certaine dureté qu'il faut éviter autant qu'il eſt poſſible. Sur quoi il n'y a pas d'autres regles à ſuivre que celles du goût & de l'oreille.

Pour ce qui regarde *duquel*, *de laquelle*, à l'ablatif, on doit encore conſulter l'uſage, pour ſavoir dans quelles occaſions on peut s'en ſervir, tant pour les perſonnes que pour les choſes. On les préfere aſſez ordinairement aux ablatifs des autres pronoms re-

latifs, quand ils peuvent contribuer à la clart du discours, comme lorsque l'antécédent en est séparé par d'autres noms de divers genres. Ainsi on dira bien, *La désobéissance des Israélites aux ordres de Dieu*, DE LAQUELLE *Moïse se plaint si souvent.* Mais on ne dira pas, *Dieu* DUQUEL *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

3. Les datifs *auquel*, *à laquelle*, sont d'un usage très-ordinaire, & presque toujours indispensable, quand il est question de choses. Ainsi il faut dire, *Le jardin* AUQUEL *je donne tous mes soins. Les sciences* AUXQUELLES *je m'applique.*

Mais si l'on parle de personnes, il est libre d'employer *à qui* ou *auquel*, *à laquelle*, suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours, & on peut dire également *Dieu* A QUI OU AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions. Il faut bien choisir les amis* A QUI OU AUXQUELS *on veut donner sa confiance.*

4. Pour bien entendre l'usage de *lequel* & *laquelle* à l'accusatif, il faudroit avoir quelque connoissance des verbes & des prépositions, dont nous ne parlerons qu'aux Chap. VI & VIII. Il est pourtant indispensable de dire ici, en supposant cette connoissance, que quand *lequel* & *laquelle* sont à l'accusatif, ils sont ordinairement gouvernés ou régis par un verbe ou par une préposition.

Les mêmes regles que nous avons établies pour *lequel*, *laquelle*, au nominatif, doivent s'appliquer à ces pronoms à l'accusatif, régis

par un verbe : c'eſt-à-dire, que quand un verbe régit le pronom relatif à l'accuſatif, ſoit que l'on parle de perſonnes ou de choſes, ce n'eſt preſque jamais de *lequel* & *laquelle* qu'il faut ſe ſervir. Ainſi on auroit lieu d'être choqué de ces expreſſions : *L'homme* LEQUEL *Dieu créa à ſon image & reſſemblance. La femme* LAQUELLE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* LESQUELS *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* LESQUELLES *Dieu tira du néant.*

Quand ce ſont des prépoſitions qui régiſſent le pronon relatif à l'accuſatif, on peut employer indifféremment *qui* ou *lequel*, *laquelle*, ſi l'on parle de perſonnes, & dire : *Songeons à fléchir le Juge devant* QUI ou *devant* LEQUEL *nous devons paroître un jour. Les femmes avec* QUI ou *avec* LESQUELLES *j'ai été en liaiſon.*

Mais ſi l'on parle de choſes, on doit preſque toujours ſe ſervir de *lequel*, *laquelle*. Ainſi il faut dire, *Le bois dans* LEQUEL *nous nous ſommes promenés. L'opinion contre* LAQUELLE *je me déclare.*

D. *Quel uſage fait-on dans le diſcours du pronom relatif* quoi ?

R. 1. On ne l'emploie jamais au nominatif comme pronom relatif.

2. Il eſt pour les deux genres & pour les deux nombres, comme on le verra dans les exemples.

3. Il ne ſe dit jamais que des choſes abſolument inanimées.

Le cas où il eſt plus en uſage eſt le datif :

& il n'y a preſque pas de choſes à quoi on ne puiſſe le faire rapporter. Ainſi on dira, *Le bonheur éternel eſt l'unique objet* A QUOI *nous devons aſpirer. C'eſt une objection* A QUOI *il n'y a pas de réponſe. On ne réfléchit pas aſſez ſur tous les dangers* A QUOI *on s'expoſe dans le monde. Les habitudes vicieuſes ſont des maladies* A QUOI *tous les ſecours humains ne peuvent remédier.*

On peut néanmoins, dans la plupart des occaſions où l'on emploie *à quoi*, ſe ſervir également des datifs, *auquel*, *à laquelle* : & c'eſt à l'oreille à juger leſquels de ceux-ci ou de l'autre ont plus de grace & d'harmonie dans le diſcours. Le datif *à quoi* n'eſt d'un uſage indiſpenſable, que quand il a pour antécédent *ce* ou *rien* : comme quand on dit, *C'eſt* A QUOI *je vous exhorte. Il n'y a rien* A QUOI *je ne ſois diſpoſé.*

Ce pronom ne ſe dit au génitif & à l'ablatif, qu'après l'antécédent *ce* : comme dans ces exemples, *C'eſt* DE QUOI *je vous rendrai compte. C'étoit* DE QUOI *je me plaignois.* Et quoiqu'on puiſſe abſolument s'en ſervir après l'antécédent *rien*, comme dans cette phraſe, *Il n'y a rien dans le monde* DE QUOI *Dieu ne ſoit auteur*, il eſt cependant mieux de l'éviter, & d'avoir recours à un autre pronom relatif.

Quoi à l'accuſatif, eſt d'un uſage très-commun; mais c'eſt toujours à la ſuite de prépoſitions qui le régiſſent : comme quand on dit, *Le principe ſur* QUOI *je me fonde. La choſe en* QUOI *il a manqué. Les plaiſirs après*

QUOI *on court. Les armes avec* QUOI *vous vous êtes défendu, &c.*

Il eſt encore libre dans toutes ces occaſions de ſe ſervir des accuſatifs *lequel, laquelle,* ſi l'on trouve qu'ils aient plus de grace, comme nous l'avons obſervé à l'égard du datif *à quoi.*

D. *Qu'avez-vous à obſerver ſur le pronom relatif* dont ?

R. C'eſt un pronom qui ne ſe décline pas, & qui n'eſt ſuſceptible d'aucun article. Il exprime toujours un génitif ou un ablatif; & ſans recevoir aucun changement, il peut ſe rapporter à toutes ſortes d'antécédents, de quelque genre & de quelque nombre qu'ils ſoient.

Il n'a pas d'autre uſage que d'être mis à la place des génitifs & ablatifs, tant ſinguliers que pluriels, des autres pronoms relatifs, pour peu qu'on trouve de difficulté à les employer : & on peut dire qu'il eſt toujours plus ſûr de les préférer. Ainſi, dans toutes les occaſions où nous avons dit qu'on ne pouvoit employer *de qui, duquel, de laquelle, deſquels, deſquelles, de quoi,* il faut avoir recours à *dont*; & l'on peut encore le ſubſtituer à ces pronoms, lors même qu'ils ne ſont pas contraires à la pureté du langage : ce que nous allons faire voir, en remettant ici les mêmes exemples que nous avons déja rapportés.

1. Exemples où l'on a dit que *de qui* ne pouvoit ſe ſouffrir; *La maiſon* DONT *j'ai fait acquiſition. Le cheval* DONT *je me ſuis défait.*

2. Exemples où l'on peut mettre *de qui* & *dont* ; *Combien de grands hommes* DONT *les belles actions sont restées dans l'oubli* ! *Il y a dans les cieux un Roi* DONT *dépendent les Rois de la terre. Alexandre* DONT *le courage est assez connu.*

3. Exemples où *duquel, de laquelle*, ne sont point d'usage ; *Le livre* DONT *vous m'avez fait présent. La Religion* DONT *on méprise les maximes. Dieu* DONT *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

4. Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* ; *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit auteur.*

D. *Qu'est-ce que le nom relatif* que ?

R. C'est un pronom indéclinable qui n'admet point d'article, & qui exprime communément un accusatif des deux genres & des deux nombres.

On en fait l'accusatif des autres pronoms relatifs, quand celui qui leur est propre, n'est pas reçu par l'usage : ce qui s'éclaircira par le détail suivant.

Qui, ne s'emploie à l'accusatif, que quand il est régi par des prépositions : *en qui*, *sur qui*, *avec qui*, *&c.* Mais quand c'est un verbe qui le régit à l'accusatif, il faut alors nécessairement se servir de *que*, qui se met toujours avant le verbe par lequel il est régi, comme dans ces exemples : *Le Prince* QUE *je sers. La femme* QUE *j'ai épousée. Les ennemis* QUE *vous craignez. Les Muses* QUE *je cultive.* Ainsi, *que* est l'accusatif du pronom relatif *qui.*

Il eſt encore accuſatif des pronoms *lequel*, *laquelle*, quand ils ſont régis par un verbe, & que l'uſage n'autoriſe pas leur propre accuſatif. Ainſi, au lieu des phraſes que nous avons trouvé vicieuſes, page 124, il faut dire, *L'homme* QUE *Dieu créa à ſon image & reſſemblance. La femme* QUE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* QUE *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* QUE *Dieu tira du néant.*

On peut même encore regarder *que* comme l'accuſatif du pronom *quoi*, lorſqu'il eſt régi par un verbe, & qu'il ſe rapporte, auſſi-bien que ce pronom, à des choſes abſolument inanimées, ou qu'il a pour antécédent *ce* ou *rien* : comme quand on dit, *Les dangers* QUE *je cours. Ce* QUE *j'ai réſolu. Il n'y a rien* QUE *je ne faſſe.*

Quoique l'emploi naturel du pronom relatif *que*, ſoit d'exprimer un accuſatif, il y a cependant quelques façons de parler autoriſées par l'uſage, où il tient lieu, tantôt d'un datif, & tantôt d'un génitif ou d'un ablatif : comme quand on dit ; *C'eſt à vous* QUE *je parle*, au lieu de dire, A QUI *je parle. C'eſt à la gloire* QUE *j'aſpire*, au lieu de dire, A LAQUELLE *j'aſpire. C'eſt de cette ſomme* QUE *je vous demande le paiement*, au lieu de dire, DONT OU DE LAQUELLE *je vous demande le paiement. C'eſt du Roi* QUE *vous devez attendre cette grace*, au lieu de dire, DE QUI OU DONT *vous devez attendre cette grace.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms relatifs que ceux dont vous venez de parler ?*

R. On peut dire en général que tout véritable pronom eſt relatif, en ce qu'étant mis à la place d'un nom, ou même d'un autre pronom, il eſt néceſſaire qu'il ait rapport à l'un ou à l'autre. Et c'eſt ſans doute par cette raiſon que quelques Grammairiens ont appellé *pronoms relatifs*, ou *particules relatives*, les mots *en*, *y*, & *le*, que nous avons rangé au nombre des pronoms conjonctifs. Mais nous ne regardons ici comme pronoms relatifs, que ceux qui, outre le rapport qu'ils ont aux noms ou aux pronoms dont ils tiennent la place, expliquent encore, comme nous l'avons dit, ou déterminent la ſignification de leur antécédent. Et en ce ſens il y a encore quelques mots que l'on doit mettre au rang des pronoms relatifs, parce qu'ils ont le même uſage, & qu'on peut les rendre par d'autres pronoms relatifs.

Ce ſont les mots *où*, *d'où*, & *par où*, qui ne ſe diſent jamais que des choſes, au ſingulier & au pluriel, & qui ont ſouvent beaucoup plus de grace dans le diſcours que les pronoms qu'ils repréſentent.

Où, eſt pronom relatif, toutes les fois qu'on peut le tourner par *auquel*, *à laquelle*, *à quoi*, ou par *dans lequel*, *dans laquelle*, *dans quoi*, *en laquelle*, *en quoi*; comme dans ces exemples, *La maiſon* OU *je demeure*, c'eſt-à-dire, DANS LAQUELLE *je demeure. Voyez le danger* OU *vous a conduit votre imprudence*, c'eſt-à-dire, AUQUEL OU A QUOI *vous a conduit votre imprudence. Je plains l'état* OU *vous êtes*, c'eſt-à-dire DANS LEQUEL *vous êtes.*

C'est-là le verre OU *je bois*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL ou DANS QUOI *je bois. Voilà la preuve* OU *je m'attache*, c'est-à-dire, A LAQUELLE ou A QUOI *je m'attache. Quel seroit notre bonheur, si Eve eût évité le piege* OU *elle s'est laissé prendre!* c'est-à-dire, DANS LEQUEL *elle s'est laissé prendre. La haine & la flatterie sont les écueils* OU *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, DANS LESQUELS *la vérité fait naufrage.* On pourroit rapporter une infinité d'exemples semblables.

D'où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *de quoi*, *dont*; comme dans ces exemples: *Coriolan vint assiéger Rome*, D'OU *il avoit été banni*, c'est-à-dire, DE LAQUELLE *il avoit été banni. Bien des gens n'admettent pas les principes* D'OU *dépend le systême de Descartes*, c'est-à-dire, DESQUELS ou DONT *dépend le systême de Descartes. Telles sont les preuves* D'OU *je conclus, &c.* c'est-à-dire, DESQUELLES *je conclus, &c.*

Par où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut dire également, *par lequel*, *par laquelle*: comme dans ces exemples; *Les Mages ne prirent pas le même chemin* PAR OU *ils étoient venus à Bethléem*, c'est-à-dire, PAR LEQUEL *ils étoient venus à Bethléem. Rien de plus bas que les moyens* PAR OU *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands*, c'est-à-dire, PAR LESQUELS *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands. On ne pénétre pas toujours les intrigues* PAR OU *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis*, c'est-

à-dire, PAR LESQUELLES *certaines perſonnes parviennent à ſe venger de leurs ennemis.*

D. *Comment s'accorde le relatif avec ſon antécédent ?*

R. En genre, en nombre, & en perſonne : c'eſt-à-dire, que le relatif doit être au même genre, au même nombre, & de la même perſonne que ſon antécédent. Ainſi, dans *moi qui aime l'étude, qui* eſt au maſculin ou au féminin, ſuivant la perſonne qui parle, au ſingulier & de la premiere perſonne, comme ſon antécédent *moi :* dans *vous qui perdez votre temps, qui* eſt au maſculin ou au féminin, au ſingulier ou au pluriel, ſuivant le genre & le nombre des perſonnes à qui l'on parle, & de la ſeconde perſonne, comme ſon antécédent *vous* : dans *les écoliers qui étudient la Langue Françoiſe, qui* eſt au maſculin, au pluriel, & de la troiſieme perſonne, comme ſon antécédent, *les écoliers.*

On manque à cette regle, 1. en mettant le relatif au maſculin, lorſque ſon antécédent eſt au féminin ; ou le relatif au féminin, lorſque l'antécédent eſt au maſculin : comme quand on dit, *l'ouvrage* A LAQUELLE *je m'occupe*, *l'éventail* DE LAQUELLE *je me ſers ;* au lieu de dire, *l'ouvrage* AUQUEL *je m'occupe, l'éventail* DUQUEL *je me ſers, &c.*

2. En mettant au ſingulier le relatif dont l'antécédent eſt au pluriel, ou au pluriel le relatif dont l'antécédent eſt au ſingulier.

Le même Auteur qui a prétendu que l'adjectif ne s'accordoit pas en nombre avec ſon

ſubſtantif dans la phraſe rapportée à la page 60, en a encore relevé quelques autres où le relatif ne lui paroît pas être au même nombre que ſon antécédent. Il s'agit de phraſes où l'on emploie *un* ſuivi d'un nom ſubſtantif ou d'un pronom démonſtratif pluriel au génitif, comme, *un des objets*, *un des points*, *un des ſujets*, *un de ceux*, *&c.*

Pour ne pas ſe tromper dans la conſtruction de ces phraſes, il eſt néceſſaire d'obſerver que le mot *un*, ſuivi d'un nom ou d'un pronom pluriel au génitif, eſt tantôt pris dans un ſens diſtinctif, & tantôt dans un ſens énumératif.

Un, eſt diſtinctif, quand il exclut toute idée d'égalité, ou que la choſe qu'il exprime, eſt miſe au deſſus ou au deſſous de toutes les autres; & cette diſtinction eſt marquée par un ſuperlatif. Alors l'adjectif ou le relatif qui eſt après, doit être au ſingulier, parce que c'eſt *un* qui en eſt le ſubſtantif ou l'antécédent, & non pas le nom ou pronom pluriel au génitif: comme quand on dit, *C'eſt un des hommes de la Cour* LE MIEUX FAIT. *C'eſt un des hommes* ou *de ceux ſur* QUI, ou *ſur* LEQUEL *je compterois le moins.*

Un, eſt énumératif, quand la choſe à laquelle il ſe rapporte eſt confondue ſans diſtinction avec d'autres, ou s'il y a une diſtinction exprimée par un ſuperlatif qui eſt enſuite, quand cette diſtinction tombe également ſur pluſieurs objets. C'eſt alors le nom ou pronom pluriel au génitif, qui eſt le ſubſtantif ou l'antécédent de l'adjecti

ou du relatif ſuivant ; & cet adjectif ou relatif doit être au pluriel : comme dans ces exemples, *Ciceron fut un de ceux* QUI FURENT SACRIFIÉS *à la vengeance des Triumvirs. Le P. Mabillon a été un des hommes* LES PLUS SAVANTS *de notre ſiecle*; on entend que Ciceron ne fut pas le ſeul ſacrifié à la vengeance des Triumvirs, & qu'il peut y avoir eu dans notre ſiecle quelques hommes auſſi ſavants que le P. Mabillon.

Ainſi il n'y a pas lieu de critiquer ces phraſes; *Hégéſiſochus fut un de ceux* QUI TRAVAILLA *le plus efficacement à la ruine de ſa patrie. L'antiquité de l'Empire des Aſſyriens eſt un des points ſur* LEQUEL *on a été le moins partagé. La magie a toujours été un des ſujets ſur* LEQUEL *le Pyrrhoniſme a le plus triomphé.*

Le relatif qui a pour antécédent un nom collectif au ſingulier, ſuivi d'un ſubſtantif pluriel au génitif, ſe met au pluriel, comme on l'a obſervé à l'égard des noms adjectifs. Ainſi il faut dire, *j'ai oublié la plus grande partie des ſciences* AUXQUELLES *je me ſuis appliqué* : & dans cette phraſe, *j'ai réfuté la plupart des objections* QUI *m'ont été faites*, qui eſt au pluriel.

Quand un relatif a pluſieurs antécédents au ſingulier & de divers genres, on ſuit la regle & les exceptions qui ont été données page 67 pour l'adjectif qui ſe rapporte à pluſieurs ſubſtantifs. Ainſi il faut dire, en ſe ſervant des mêmes exemples. *Mon frere & ma ſœur* QUI *ſont eſtimables* : *la force & la fermeté avec* LAQUELLE *il répondit* : *mon frere &*

ma sœur AUXQUELS *vous avez fait plaisir* : *le goût & la noblesse avec* LAQUELLE *cet acteur joue* : *le pouvoir & l'autorité avec* LAQUELLE *Sylla se faisoit obéir.*

3. On expliquera au Chap. VI comment on peut manquer de faire accorder en personne le pronom relatif avec son antécédent.



ARTICLE VI.

Des Pronoms absolus.

D. *Qu'est-ce que les Pronoms absolus?*

R. A ne les considérer que par l'expression, ce sont, pour la plupart, les mêmes que nous venons d'appeller *relatifs.* La seule signification fait la différence des uns & des autres.

D. *Pourquoi les nommez-vous ici* absolus ?

R. Parce qu'ils n'ont pas d'antécédent, & pour les opposer aux pronoms relatifs, qui en ont toujours un, comme nous l'avons dit.

D. *Quels sont ces Pronoms absolus?*

R. Ce sont;

Qui, des deux genres.

Que & *quoi*, du masculin.

Quel, masculin.

Quelle, féminin.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Quel est donc l'usage particulier de ces Pronoms?*

R. C'est quelquefois de tenir lieu d'un

objet vague & indéterminé, & quelquefois de désigner confusément la nature ou les qualités d'un objet déterminé.

D. *Cette réponse a besoin d'être éclaircie par des exemples dans ses deux parties.*

R. 1. Quand je dis, *Je sais* QUI *vous a accusé;* ou en interrogeant, QUI *vous a accusé?* je marque par le pronom *qui*, une personne qui vous a accusé, mais d'une maniere vague & indéterminée, puisque dans la premiere phrase je ne nomme pas cette personne, & que dans l'autre, je demande qui elle est.

De même, quand je dis, *Je ne sais* QUE *vous donner;* je désigne par le pronom *que*, une chose que j'ai envie de vous donner, mais sur laquelle je ne me suis pas encore déterminé. Et quand je dis, *Marquez-moi* A QUOI *je dois m'en tenir;* le pronom *à quoi* marque aussi confusément quelque chose à quoi je dois m'en tenir, & que j'ignore.

2. Quand je dis, *Vous ignorez* QUELS *étoient les premiers Romains*; ou en interrogeant, QUELS *étoient les premiers Romains?* je désigne par le pronom *quels*, les qualités des premiers Romains; & c'est comme si je disois, *Vous ignorez les qualités des premiers Romains.* De même, quand je dis en interrogeant, QU'*est-ce que Dieu?* le premier *que* désigne confusément la nature & les perfections de Dieu; puisque la réponse à cette question seroit, *Dieu est un être infini, indépendant, immuable, &c.* Il en est de même

de presque toutes les interrogations qui commençent par *Qu'est-ce que, &c.*

D. *Dans quelles sortes de phrases emploie-t-on ces pronoms absolus?*

R. On les emploie communément dans les phrases qui expriment doute, incertitude, ignorance, comme dans celles-ci; *Je ne sais* A QUI *m'adresser.* QUE *voulez-vous que je fasse?* *J'examinerai* A QUOI *vous êtes propre.* QUEL *parti prendrons-nous? &c.*

Et si on les emploie quelquefois dans des phrases qui marquent connoissance ou certitude, comme quand on dit, *Je sais* QUI *vous a accusé*; cette connoissance n'est jamais exprimée distinctement, & il reste toujours à spécifier d'une façon déterminée & précise, la personne où la chose dont le pronom absolu tient la place: ce que l'on feroit en disant, *je sais que c'est votre frere qui vous a accusé.*

D. *De toutes les phrases qui avec les pronoms absolus expriment doute, incertitude, ignorance, quelles sont les plus ordinaires dans le discours?*

R. Ce sont celles où l'on interroge: & comme l'interrogation y est presque toujours formée par les pronoms absolus, c'est ce qui a déterminé la plupart des Grammairiens à les appeller simplement *pronoms interrogatifs*. Mais, après avoir réfléchi sur l'usage que l'on peut en faire, nous avons trouvé cette dénomination insuffisante, puisque, si c'est la même chose de dire, *je ne*

sais QUI *vous êtes*, ou QUI *êtes vous*? ces pronoms peuvent donc être employés avec la même signification dans d'autres phrases que celles qui interrogent.

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms* qui, que, & quoi, *lorsqu'ils sont absolus*, c'est-à-dire, *sans antécédent*?

R. QUI, au nominatif, comme dans les autres cas, ne se dit jamais que des personnes; & véritablement on peut toujours le tourner par *quelle personne*. Ainsi c'est la même chose de dire, *Je devine* QUI, ou QUELLE PERSONNE *vous a mal parlé de moi*. DE QUI ou DE QUELLE PERSONNE *tenez-vous cette nouvelle*? A QUI ou A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil*? QUI on QUELLE PERSONNE *soupçonnez-vous*?

Ce pronom étant toujours pris dans une signification indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin & au singulier: c'est-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, sont au masculin & au singulier: comme quand je dis, QUI *sera assez hardi pour m'attaquer*? Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin & un pluriel: comme quand on dit à une femme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNES? & à un homme, QUI *choisissez-vous pour* COMPAGNONS?

Ainsi il arrive quelquefois que *qui*, pronom absolu, s'emploie au féminin & au pluriel: & l'on a demandé à cette occasion s'il falloit dire au pluriel, *qui d'eux* ou *de nous gagneroient au parallele*, ou au singulier, *ga-*

gneroit au parallele? sur quoi on peut établir la regle suivante.

Toutes les fois que *qui* a une signification absolument générale & indéterminée, sans aucun rapport à une ou à plusieurs personnes, il est, & il ne peut être qu'au singulier, comme dans cet exemple; *Qui a mieux peint les hommes que La Bruyere?* & dans ceux qui ont été rapportés plus haut.

Mais si *qui*, quoiqu'indéterminé en un sens, a cependant un rapport alternatif d'incertitude, qui tombe nécessairement de part ou d'autre sur plusieurs personnes ou plusieurs choses, en ce cas il est au pluriel; & il faut mettre au pluriel les noms adjectifs ou les verbes qui s'y rapportent, comme dans l'exemple proposé, parce que quand on dit, *qui d'eux ou de nous gagneroient au parallele*, c'est comme si l'on disoit, *qui sont ceux d'eux ou de nous qui gagneroient au parallele?*

On voit dans cette façon d'exprimer la même chose, que l'on ne peut employer que le pluriel : au lieu qu'il faudroit se servir du singulier, si l'on disoit, *qui de lui ou de moi gagneroit*, parce qu'alors *qui* étant toujours indéterminé entre *lui* & *moi*, il a cependant un rapport alternatif, qui tombe de part ou d'autre sur une personne déterminée.

Il y a encore une autre façon d'employer le pronom absolu *qui*, en disant, *qui est-ce qui*, avec interrogation, ou sans interrogation. QUI EST-CE QUI *est venu?* ou *dites-moi* QUI EST-CE QUI *est venu.* Alors c'est le premier *qui* qui est absolu : le second est relatif,

& a le premier pour antécédent : comme si l'on disoit, *Qu'elle est la personne qui est venue* ?

QUE, ne se dit que des choses, & peut toujours se rendre par *quelle chose. Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *souhaitez-vous de moi*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *souhaitez-vous de moi* ?

Les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, ne sont jamais mis qu'au masculin & au singulier : QUE *dit-on de* NOUVEAU ?

Les seuls cas où il peut être employé, sont le nominatif & l'accusatif : le nominatif, comme dans cette phrase, QUE *sommes-nous devant Dieu ?* & l'accusatif, comme dans celle-ci, QUE *prétendez-vous faire ?*

On met encore souvent *qu'est-ce que*, à la place du pronom absolu *que*, sur tout dans les interrogations. Ainsi, QU'EST-CE QUE *vous craignez* ? QU'EST-CE QUE *Dieu* ? peuvent se tourner par, QUE *craignez-vous* ? QU'*est Dieu* ? & alors le premier *que* est toujours absolu. A l'égard du second, il est relatif, & a le premier pour antécédent, quand il est suivi d'un verbe par lequel il est régi : ce qu'on reconnoîtra, si au lieu de dire, *qu'est ce que vous craignez*, on dit, *quelle est la chose que vous craignez ?* Quand le second *que* n'est suivi que d'un nom, il n'est pas relatif ; & il ne sert que de liaison dans la phrase ; *Qu'est-ce que Dieu* ? c'est-à-dire, *quelle chose est Dieu* ?

Qu'est-ce que, étant employé dans les phrases où il n'y a point d'interrogation, ne peut se tourner que par *quelle chose*, ou par *ce que*.

Je ne sais QU'EST-CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier*; c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *vous avez faite, ou* CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier.*

QUOI, pronom absolu, ne se dit que des choses, & on peut toujours y substituer *quelle chose. Je sais* DE QUOI *il est capable*, c'est-à-dire DE QUELLE CHOSE *il est capable.* A QUOI *vous occupez-vous ?* c'est-à-dire A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous ? Après* QUOI *attendez-vous ?* c'est-à-dire, *après* QUELLE CHOSE *attendez-vous ?* DE QUOI *tirez-vous votre subsistance ?* c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *tirez-vous votre subsistance ?*

Les adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, sont toujours au masculin & au singulier, *à* QUOI *vous attendez-vous de* FACHEUX *?*

Les exemples précédents font connoitre qu'il s'emploie dans les mêmes cas que le pronom relatif *quoi.* Ce qu'il y a de plus, c'est que son nominatif est en usage dans quelques phrases, comme dans celles-ci ; QUOI *de plus triste !* QUOI *de plus hèroïque !* & quand aprés cette phrase, *Il m'est arrivé quelque chose de bien surprenant*, on répond, *quoi ?*

L'usage veut que l'on puisse mettre *que*, pour *à quoi*, ou *de quoi*, dans ces phrases ; QUE *sert la science sans la charité ?* c'est-à-dire, A QUOI *sert la science ? &c.* QUE *sert à l'insensé d'avoir de grands biens, puisqu'il ne peut pas en acheter la sagesse ?* c'est-à-dire, DE QUOI *sert à l'insensé ?*

D. *Qu'est-ce que le pronom absolu* quel, quelle ?

R. C'eſt un pronom qui ſuppoſe toujours un nom ſubſtantif auquel il ſe rapporte, & dont il emprunte le genre & le nombre.

Ce ſubſtantif eſt le plus ſouvent exprimé dans la même phraſe, comme dans celles-ci; QUEL *ſera notre* SORT; *Nous ſavons* QUELLE RÉCOMPENSE *nous eſt promiſe*? DE QUEL PRINCE *liſez-vous l'hiſtoire*? A QUELS MAUX *ſommes-nous réſervés*? QUELLES VERTUS *n'ont point pratiqué les Romains*! *On n'oublie que trop ſouvent* DE QUELS PARENTS *on eſt né*, *&c.*

Les occaſions où le ſubſtantif eſt ſous-entendu, ſont aſſez rares. C'eſt, par exemple, quand, en rappellant quelque choſe dont on a déja parlé, on demande, *quel eſt-il*? *quelle eſt-elle*; comme ſi, aprés que j'aurois dit, *J'ai des nouvelles à vous apprendre*, on me demandoit, *quelles ſont-elles*? c'eſt-à-dire, *quelles ſont ces nouvelles*?

Quel, conſidéré par le rapport néceſſaire qu'il a à un nom ſubſtantif le plus ſouvent exprimé, & n'étant jamais mis à la place d'aucun nom, devroit plutôt être regardé comme un nom adjectif, que comme un pronom. Nous le laiſſons pourtant au nombre des pronoms abſolus, parce qu'il a la même ſignification que les autres; c'eſt-à-dire, qu'il marque un objet indeterminé, ou qu'il deſigne confuſément la nature & les qualités de quelque choſe. Toute la différence qui ſe trouve entre celui-ci & les autres, c'eſt que l'objet préſenté par *quel*, eſt moins général que l'objet préſenté par *qui*, *que*, ou *quoi*. Un exemple fera mieux ſentir cette différence. Quand je dis, *que voulez-*

vous? il semble que je donne à choisir de toutes les choses possibles ; au lieu que quand je dis, *quel livre voulez-vous* ? le choix est restreint par le nom substantif à une espece particulier de choses, qui sont les livres.

Au reste, le pronom *quel*, *quelle*, se dit également des personnes & des choses, & s'emploie dans tous les cas au singulier & au pluriel.

D. *Pour ne me laisser rien à désirer sur ces pronoms absolus, dites-moi comment je connoîtrai quand ils marquent l'objet en lui-même, ou quand ils désignent la nature & les qualités.*

R. 1. En substituant la réponse à la demande, si la phrase interroge : *Que voulez-vous* ? *Je veux un livre.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Qu'est ce que Dieu* ? *C'est un être infini, &c.* Il s'agit de la nature de l'objet. *Quel sera notre sort* ? *Il sera heureux ou malheureux.* Il s'agit des qualités de l'objet.

2. En rendant ou en supposant la phrase positive, si elle exprime incertitude ou ignorance : *Je ne sais à qui m'adresser. Je m'adresserai à mon pere.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Vous ignorez quels étoient les premiers Romains. Les premiers Romains étoient vertueux, sobres, courageux, &c.* Il s'agit des qualités de l'objet.

3. Si la phrase marque une connoissance vague, en déterminant cette connoissance, ou en la supposant déterminée : *Je sais qui vous a accusé. C'est votre frere qui vous a accusé.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Nous savons quelle récompense nous est promise. Une recom-*

pense éternelle nous est promise. Il s'agit des qualités de l'objet.

D. *Qu'est-ce que le pronom* lequel, laquelle?

R. Le pronom *lequel*, *laquelle*, considéré comme absolu, est un véritable pronom, qui, de quelque maniere qu'il soit employé, avec interrogation ou sans interrogation, tient toujours la place de *quel*, *quelle*, & de son substantif. Ainsi, si après avoir parlé de maisons, je dis, LAQUELLE *avez-vous achetée*? c'est comme si je disois, QUELLE MAISON *avez-vous achetée*? Et si après avoir parlé de livres, je dis, *Je vois auquel vous donnez la préférence*, cela veut dire, *je vois* A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence*, *&c.*

Quoique *lequel*, *laquelle*, soient toujours mis pour *quel*, *quelle*, ils ne marquent pourtant que l'objet en lui-même, & n'en désignent jamais la nature ou les qualités.

Lequel & *laquelle* se disent également des personnes & des choses : le premier pour le masculin, & l'autre pour le féminin.

D. *N'y a t-il pas encore d'autres pronoms absolus que ceux dont vous venez de parler?*

R. Nous avons dit dans l'article précédent, que les mots *où*, *d'où*, & *par où*, pouvoient être régardés comme pronoms relatifs. Nous dirons de même ici, qu'on peut les regarder comme pronoms absolus, quand ils tiennent la place du pronom *quoi* sans antécédent, & qu'on peut les tourner par *quelle chose*, ou par *quel* avec quelque nom substantif, comme dans ces exemples, OU *allez-vous?* c'est-à-dire, EN QUEL LIEU *allez-vous*?

OU *aspirez-vous* ? c'est-à-dire, A QUOI OU A QUELLE CHOSE *aspirez-vous ? Voilà* OU *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *voilà* EN QUOI OU EN QUELLE CHOSE *nous avons manqué.* D'OU *venez-vous* ? c'est-à-dire, DE QUEL LIEU *venez-vous* ? D'OU *tirez vous cette conséquence ?* c'est-à-dire, DE QUOI, DE QUELLE CHOSE, OU DE QUELS PRINCIPES *tirez-vous cette conséquence* ? PAR OU *passerons-nous* ? c'est-à-dire, PAR QUEL LIEU *passerons-nous* ? PAR OU *viendrez-vous à bout de votre entreprise* ? c'est-à-dire, PAR QUOI, PAR QUELLE CHOSE, OU PAR QUELS MOYENS *viendrez-vous à bout de votre entreprise* ?

D. Qui, que, quoi, lequel, laquelle, *étant tantôt pronoms relatifs, & tantôt pronoms absolus, quelle regle suivrai je pour les distinguer* ?

R. Qui, *que*, & *quoi*, sont toujours pronoms relatifs, lorsqu'ils peuvent se tourner par *lequel*, *laquelle. Le jeune homme* QUI *cultive la vertu*, c'est-à-dire, LEQUEL *cultive la vertu. Le Prince* QUE *je sers*, c'est-à-dire, *le Prince* LEQUEL *je sers. Les dangers* A QUOI *on s'expose*, c'est-à-dire, AUXQUELS *on s'expose*?

Qui, est toujours pronom absolu, lorsqu'on peut y substituer *quelle personne. Je ne sais* QUI *vous êtes*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous êtes.* A QUI *dois-je demander conseil* ? c'est à dire, A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil* ?

Que & *quoi*, sont aussi pronoms absolus, toutes les fois qu'on peut les rendre par *quelle chose. Je ne sais* QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE

QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *prétendez-vous faire* ? c'eſt-à-dire, QUELLE CHOSE *prétendez-vous faire ? Je ſais* DE QUOI *il eſt capable*, c'eſt-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il eſt capable.* A QUOI *vous occupez-vous*! c'eſt-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous* ?

Lorſque le mot *que* ne peut ſe tourner ni par *lequel* ou *laquelle*, ni par *quelle choſe*, comme dans cette phraſe ; *je crois* QUE *vous étudiez* ; il n'eſt ni pronom relatif, ni pronom abſolu, mais conjonction, comme nous le dirons dans la ſuite.

Lequel & *laquelle* avec leurs cas, ſont pronoms abſolus, quand on peut les rendre par *quel* & *quelle*, joints aux ſubſtantifs dont il s'agit dans le diſcours. LAQUELLE *avez-vous achetée*, c'eſt-à-dire, QUELLE MAISON *avez-vous achetée* ? *Je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence*, c'eſt-à-dire, A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence.*

D. *Comment ſe déclinent les pronoms abſolus ?*

R. Ils ſe déclinent avec les mêmes articles & de la même maniere que les pronoms relatifs. Nous ne déclinerons que le pronom *quel*, qui prend l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Quel, Quelle. *Gen. Abl.* de Quel, de Quelle. *Dat.* à Quel, à Quelle.

PLURIEL.

Nom. Acc. Quels, Quelles. *Gen. Abl.* de Quels, de Quelles. *Dat.* à Quels, à Quelles.



ARTICLE VII.

Des Pronoms indéfinis ou indéterminés.

D. QU'EST-CE *que ces Pronoms ?*

R. Ce sont des mots qui, pour la plupart tiennent la place des noms, & dont on a coutume de traiter séparément, parce qu'ils ne peuvent se ranger sous aucune des especes précédentes.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* indéfinis *ou* indéterminés ?

R. Parce qu'ils expriment ordinairement leur objet d'une maniere générale & indéterminée.

D. *Ne leur donne-t-on pas un autre nom ?*

R. On les appelle encore *pronoms impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi-bien regarder comme des adjectifs, que comme des pronoms.

D. *Comment divisez-vous ces Pronoms ?*

R. J'en distinguerai de quatre sortes ; savoir :

1. Ceux qui ne sont employés que comme pronoms, c'est-à-dire, à la place de quelques noms, & sans jamais être joints à aucun substantif exprimé.

Ce sont, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *rien*, *l'un l'autre*.

2. Ceux qui sont toujours employés comme adjectifs, en ce qu'ils sont inséparables d'un substantif.

Ce sont, *quelque*, *chaque*, *certain*, *quiconque*.

3. Ceux qui sont employés tantôt comme pronoms sans substantif, & tantôt comme adjectifs avec un substantif.

Ce sont, *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un & l'autre*, *même*, *tel*, *plusieurs*, *tout*.

4. Ceux qui sont suivis de *que*, & qui avec ce mot ont une signification particuliere.

Ce sont, *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, *quelque*, *quoi que*, *quelque* . . . . *que*, *tout* . . . . *que*.

D. *Rendez moi un compte détaillé de ces quatre sortes de pronoms.*

R. I.

Quiconque, ne se dit jamais que des personnes, & signifie *toute personne qui*. *Ainsi* il renferme toujours un relatif avec son antécédent. Il n'est ordinairement que du masculin, il n'a point de pluriel, & il se décline avec l'article indéfini, comme on le voit dans ces exemples; *Quiconque a médité les ouvrages de Ciceron, doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence. Les flatteurs vivent aux dépens de* QUICONQUE *veut les écouter. Les Sacrements sont une source de grace* A QUICONQUE *s'en approche dignement.*

Quelqu'un, qui fait au féminin *quelqu'une*, se dit également des personnes & des choses, des deux genres & des deux nombres, avec l'article indéfini. Il signifie au singulier une personne ou une chose indéterminée, & au pluriel un nombre indéterminé de personnes

ou de chofes, comme dans ces exemples; *QUELQU'UN a-t-il jamais douté férieufement de l'exiftence de Dieu? L'Empereur Tite regardoit comme perdus les jours qu'il avoit paffés fans faire plaifir A QUELQU'UN. Je me fervirai DE QUELQUES-UNS de vos livres. De toutes les propofitions qu'on vous a faites, en avez-vous accepté QUELQUES-UNES?*

Il eft affez ordinaire d'entendre dire dans les converfations, *Un quelqu'un*, *un quelque chofe: Je fais cette nouvelle D'UN QUELQU'UN qui eft bien inftruit. Il manque UN QUELQUE CHOSE à ce tableau.* Cette façon de parler eft des plus baffes & des plus vicieufes. Il faut abfolument dire, *Je fais cette nouvelle de quelqu'un qui eft bien inftruit. Il manque quelque chofe à ce tableau.*

CHACUN, qui fait au féminin *chacune*, fe dit des perfonnes & des chofes avec l'article indéfini, & n'a point de pluriel. Il fignifie *chaque perfonne* ou *chaque chofe*, & eft pris plus ou moins généralement, fuivant les circonftances où il eft employé, comme dans ces exemples: *CHACUN fuit fon inclination. Dieu rendra A CHACUN felon fes œuvres. Au fignal du pilote les matelots vont CHACUN à leurs fonctions. Les tableaux des grands maîtres ont CHACUN leur mérite particulier. Remettez ces médailles CHACUNE en fa place.*

L'ufage ne fouffre plus que l'on dife, *un chacun.*

AUTRUI, ne fe dit que des perfonnes. Il fignifie en général, *les autres*, tant hommes que femmes, & on ne peut pas dire qu'il

ſoit d'aucun genre, puiſqu'il ne ſe joint jamais avec aucun adjectif. Il n'a pas de pluriel, & n'eſt proprement en uſage qu'au génitif, au datif, & à l'ablatif avec l'article indéfini, comme dans ces exemples; *Il ne faut pas inſulter à la miſere* D'AUTRUI. *Ne faites point* A AUTRUI *ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. Il eſt toujours fâcheux de dépendre* D'AUTRUI.

PERSONNE, eſt tantôt pronom indéfini, & tantôt nom ſubſtantif. Dans l'une & dans l'autre ſignification, il ne ſe dit jamais des choſes.

Quand il eſt pronom indéfini, il eſt du maſculin ſans pluriel, & ſe décline avec l'article indéfini. On l'emploie avec négation ou ſans négation.

Etant accompagné d'une négation exprimée par *ne*, il ſignifie *nul homme*, *nulle femme*, comme dans ces exemples; *PERSONNE ne ſait s'il eſt digne d'amour ou de haine. Dieu ne veut la réprobation DE PERSONNE. La fierté ne convient A PERSONNE, &c.*

Perſonne, ſans négation, s'emploie ordinairement dans des phraſes de doute, d'incertitude, ou d'interrogation, & peut ſe tourner par *aucun* ou *quelqu'un*, comme dans ces exemples; *Je doute que PERSONNE ait jamais mieux connu les hommes que La Bruyere. PERSONNE a-t-il jamais raconté plus naïvement que La Fontaine.*

Quand *perſonne* eſt ſubſtantif, c'eſt un nom commun qui ſignifie également *l'homme* & *la femme*. Alors il eſt du féminin; il ſe dit au

pluriel comme au singulier, & se décline avec l'article défini *la*, ou avec l'article *une*: comme quand on dit, *j'ai vu* LA PERSONNE *que vous m'avez envoyée. Je sais cette nouvelle* D'UNE PERSONNE *bien instruite*, LES PERSONNES *éclairées pensent comme vous. Les Princes s'en rapportent souvent* A DES PERSONNES *qui les trompent.*

Quoique le substantif *personne* soit par lui-même du féminin, cependant si dans une phrase de quelque étendue il se trouve au commencement, & qu'à une certaine distance il y ait quelques adjectifs ou pronoms qui s'y rapportent, on peut mettre ces adjectifs ou pronoms au masculin, supposé que *personne* s'entende *d'homme*, comme dans cet exemple; *Il n'est pas impossible qu'un homme seul découvre un très-grand nombre de vérités cachées aux siecles passés, supposé que* CETTE PERSONNE *ne manque pas d'esprit, & qu'étant dans la solitude,* ÉLOIGNÉ, *autant qu'il se peut, de tout ce qui pourroit* LE *distraire,* IL *s'applique sérieusement à la recherche de la vérité.*

RIEN, considéré comme pronom indéfini, s'emploie avec négation, ou sans négation. Dans l'un & dans l'autre cas, il ne se dit que des choses. Il est du masculin sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini.

Quand il est accompagné de la négation *ne*, il signifie *nulle chose*, comme dans ces exemples; RIEN *ne doit empêcher un Chrétien de rendre témoignage à la vérité. Les Juifs ne pouvoient accuser Jesus-Christ* DE RIEN *qui mé-*

ritât la mort. On eſt bien malheureux, quand on ne ſait s'appliquer A RIEN *de ſolide.*

Quand *rien* eſt ſans négation, il ſignifie *aucune choſe* ou *quelque choſe*, & il ne s'emploie guére que dans des phraſes de doute, d'incertitude, ou d'interrogation, comme dans celles-ci ; *Je doute que* RIEN *ſoit plus capable de faire impreſſion ſur les hommes, que les miracles. Y a-t-il* RIEN *de plus admirable que la vertu de l'aimant ?*

Rien, eſt quelquefois purement ſubſtantif, & alors il ſignifie *le néant*, il a un pluriel, & peut ſe décliner avec les articles *le* & *un*; *le rien, un rien, des riens, &c.*

L'UN, L'AUTRE, des deux genres & des deux nombres, avec l'article défini, s'emploient conjointement ou ſéparément.

Quand ils ſont employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre pluſieurs perſonnes, ou entre pluſieurs choſes, c'eſt-à-dire, ce que ſe font mutuellement pluſieurs objets : & alors le premier reſte toujours au nominatif, & le ſecond eſt toujours à un autre cas, quelquefois précédé d'une prépoſition, comme dans ces exemples; *Le feu & l'eau ſe détruiſent* L'UN L'AUTRE. *Il eſt rare que deux Poëtes diſent du bien* L'UN DE L'AUTRE. *Les peuples ſouffrent toujours de la guerre que les Princes ſe font* LES UNS AUX AUTRES. *Eſt-il édifiant de voir les Catholiques déchaînés* LES UNS *contre* LES AUTRES?

Quand *l'un*, *l'autre*, ſont employés ſéparément, ils marquent diviſion de pluſieurs objets : comme quand on dit, en parlant de

César & de Pompée, L'UN *combattoit pour se rendre maître de sa patrie*, L'AUTRE *pour en maintenir la liberté :* & en parlant d'une compagnie de Magistrats, LES UNS *opinerent à la mort de l'accusé*, & LES AUTRES *à la mort de l'accusateur.*

II.

QUELQUE, au singulier, marque une personne ou une chose indéterminée, & au pluriel, un nombre indéterminé de personnes ou de choses. Il est des deux genres, & se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples; QUELQUE AUTEUR *a avancé que l'ame n'étoit pas immortelle. C'est le sentiment* DE QUELQUES PHILOSOPHES, *qu'il y a du vuide dans la nature. On n'occupe guére les grands emplois, sans être exposé* A QUELQUES DISGRACES.

CHAQUE, signifie une personne ou une chose prise séparément. Il est des deux genres sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples; CHAQUE SCIENCE *a ses principes. On prenoit à Rome le suffrage* DE CHAQUE CITOYEN *pour l'élection des Magistrats. Une ration est ce qu'on donne de pain ou d'autre nourriture* A CHAQUE SOLDAT.

CERTAIN, qui fait au féminin *certaine*, considéré comme pronom, signifie une personne ou une chose indéterminée, & se prend assez ordinairement dans le sens de *quelque*. Il a les deux nombres, & se décline avec l'article indéfini, ou avec l'article *un*, *une*,

comme dans ces exemples ; *Il y a dans chaque plante* UNE CERTAINE QUALITÉ *qui la rend ſalutaire ou nuiſible.* CERTAIN PHILOSOPHE *a dit que toutes connoiſſances venoient par les ſens. Les Juifs ne ſont ſoufferts dans les Etats des Princes Chrétiens, qu'*A CERTAINES CONDITIONS.

Certain, eſt quelquefois purement adjectif. Alors il veut dire à peu près la même choſe qu'*aſſuré*, & il ſe met ordinairement à la ſuite de ſon ſubſtantif : comme quand on dit, *un état certain, une nouvelle certaine, &c.*

QUELCONQUE, eſt un pronom qui ſignifie *quel que ce ſoit*, & qui n'eſt plus guére employé que dans le ſtyle de pratique : *nonobſtant oppoſition ou appellation* QUELCONQUE.

III.

NUL, AUCUN, PAS UN, qui font au féminin, *nulle, aucune, pas une*, ſont trois pronoms, leſquels accompagnés de la négation *ne*, ſignifient au fond la même choſe. Ils ne different que par les circonſtances où l'uſage les admet.

Nul, qui paroît avoir une force plus négative que les autres, eſt le ſeul qui puiſſe bien s'employer d'une maniere générale & abſolue, c'eſt-à-dire, ſans aucun rapport à rien de ce qui précede dans le diſcours. Alors il a la même ſignification que *perſonne*, & il n'eſt en uſage qu'au nominatif ſingulier du maſculin ; comme quand on dit : NUL *ne peut ſe flatter d'être agréable à Dieu.*

Aucun, eſt preſque toujours pris dans une

ſignification plus reſtreinte ; c'eſt - à - dire ; qu'il a ordinairement rapport aux perſonnes ou aux choſes dont on a déja parlé : comme quand on dit, après avoir parlé de Juges, AUCUN NE *m'a été contraire* ; & après avoir parlé de femmes, *Je* NE *me ſuis attaché* A AUCUNE.

Quelquefois la ſignification d'*aucun* eſt reſtreinte par un nom ou pronom ſuivant au génitif, comme dans ces phraſes ; *Je n'ai pris* AUCUN *des livres que vous m'avez propoſés ;* & en parlant à des femmes, AUCUNE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.*

Il y a des occaſions où l'on peut également ſe ſervir de *nul* ou d'*aucun*, dans la même ſignification. Ainſi on pourroit dire à des femmes, NULLE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.* Il faut, pour le choix de l'un ou de l'autre, conſulter plutôt l'oreille & l'uſage, qu'aucune regle.

Pas un, s'emploie toujours comme *aucun*, dans une ſignification reſtreinte & relative. Toute la différence de l'un à l'autre, c'eſt que *pas un* marque une excluſion plus générale qu'*aucun* : & on peut encore dire, après avoir parlé de Juges, PAS UN NE *m'a été contraire* ; & en parlant à des femmes, PAS UNE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.*

Aucun, ſe met quelquefois ſans négation, dans les phraſes d'interrogation ou de doute, & alors il peut ſe rendre par *quelqu'un* : comme quand on dit, *De tous ceux qui ſavent les motifs de ma conduite, y en a-t-il* AUCUN *qui*

l'ait blâmée ? ou *je doute qu'il y en ait* AUCUN *qui l'ait blâmée.*

Ces trois pronoms ne s'emploient ordinairement qu'au singulier avec l'article indéfini.

Nous les avons considérés jusqu'ici simplement comme pronoms. Il reste à faire voir, par quelques exemples, qu'ils sont souvent joints à des noms substantifs, & qu'ainsi on peut les mettre au rang des adjectifs : comme quand on dit, *Il n'y a dans la plupart des ouvrages nouveaux* NUL GOUT, NULLE EXACTITUDE, NULLE DELICATESSE. *Il n'arrive pas toujours que l'innocence n'ait besoin* D'AUCUN SECOURS. *Un esprit prévenu ne se rend* A AUCUNE RAISON. *Jesus-Christ ne répondit* PAS UN *mot à Pilate sur les crimes dont les Juifs l'accusoient. Il n'y a* PAS UNE *connoissance plus utile que celle de soi-même.*

Nul, est encore un adjectif qui signifie qu'une chose n'est d'aucune valeur. *Ce testament est* NUL. *Ces procédures ont été déclarées* NULLES.

Il arrive souvent qu'*aucun* & *pas un* doivent être regardés comme adjectifs, quoiqu'ils ne soient pas joints à un nom substantif exprimé. C'est quand ils sont précédés du pronom conjonctif *en*, auquel ils se rapportent comme à leur substantif : ce qui se reconnoîtra dans ces phrases ; *De toutes les nations de la terre, il n'y* EN *a* AUCUNE *qui n'ait une idée au moins confuse de la divinité. Du grand nombre d'amis qui nous accablent*

dans la prospérité, il ne nous EN *reste souvent* PAS UN *dans l'adversité.*

AUTRE, des deux genres & des deux nombres, sert à distinguer les personnes ou les choses, & se décline avec toutes sortes d'articles. On peut le regarder comme pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, & qu'il n'est pas relatif au pronom conjonctif *en*; & comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom conjonctif *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. Ainsi il est pronom dans ces phrases : UN AUTRE *ne vous auroit pas pardonné aussi aisément que moi. On ne peut être heureux en cette vie & en* L'AUTRE. Il est adjectif dans celles-ci : *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût* UN AUTRE MONDE. *Le Temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit* UN AUTRE *par l'ordre de Cyrus.*

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif *différent*, comme dans cet exemple : *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire, *toutes différentes de ce qu'elles sont.*

L'UN ET L'AUTRE, employés conjointement, expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses. Ils ont les deux genres & les deux nombres, & se déclinent chacun avec l'article défini. Ils sont quelquefois employés sans substantif exprimé : comme quand on dit, en parlant de deux auteurs, L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances*; & en parlant des

différents partis qui divisoient Rome, *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun*. Quelquefois ils se joignent à un substantif singulier, comme dans ces phrases : *J'ai satisfait* A L'UNE ET A L'AUTRE OBJECTION. *Il n'y a guére d'homme qui se serve également* DE L'UNE ET DE L'AUTRE MAIN.

MEME, des deux genres, considéré comme pronom, marque indentité, c'est à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, n'est autre que celle dont il a déja été question : comme quand on dit au sujet d'un homme, LE MEME *m'est venu voir* ; & en parlant d'un affaire, *Je travaille toujours* A LA MEME.

Quand *même* est employé comme adjectif, il a trois usages différents.

1. On le met souvent immédiatement après les noms substantifs, & après la plupart des pronoms, pour leur donner plus de force & d'énergie : comme quand on dit, *le Roi même*, *la vertu même*, *moi-même*, *nous-mêmes*, *eux-mêmes*, *cela même*, *celui-ci même*, *les siens mêmes*, *&c.*

2. Il a la signification d'identité, comme dans ces exemples : *C'est* LE MEME SOLEIL *qui éclaire toutes les nations de la terre.* LE CORPS *de Jesus-Christ sur nos autels est* LE MEME *qui a été sur la croix. Il y a quelques Provinces en Allemagne où* LES MEMES EGLISES *servent aux Catholiques & aux Luthériens.*

3. Il signifie parité, c'est-à-dire, que la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre ; auquel cas, *même* peut se tour-

ner par l'adjectif *égal* ou *semblable* : comme on le reconnoîtra dans ces phrases, LES COUTUMES *de chaque pays ne sont pas* LES MEMES. *Il est rare de trouver deux personnes* DE MEME CARACTERE. *Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire* AUX MEMES BESOINS.

On a pu remarquer dans les exemples précédents, que *même* se dit au singulier & au pluriel ; & que quand il signifie identité ou parité, il se décline ordinairement avec l'article défini.

Il y a bien des occasions où *même* n'est ni pronom ni adjectif, parce qu'il n'a aucune des significations précédentes, & qu'il ne peut se rapporter à aucun nom exprimé ou sous-entendu. Il est alors adverbe on conjonction : comme quand on dit, *Je vous avouerai* MEME *que*, &c

TEL, qui fait au féminin *telle*, est pronom dans les façons de parler semblables à celle-ci, TEL *seme, qui souvent ne recueille pas*, où il tient la place du pronom *celui*; & dans cette phrase de conversation, *Avez-vous vu* UN TEL *ou* UNE TELLE ? où il se met pour la personne que l'on ne nomme pas.

En tout autre occasion, *tel* est adjectif, & marque la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même en quoi cette personne ou cette chose est comparée : comme quand on dit, UN HOMME TEL *que vous devroit avoir plus de soin de sa réputation. Je ne me serois jamais attendu* A UNE TELLE CATASTROPHE.

L'AVEUGLEMENT *des Idolâtres eſt* TEL, *qu'il y a lieu d'en être ſurpris.* CES FEMMES *ne ſont pas* TELLES *que vous me l'aviez dit. Pouvions-nous aſpirer* A UN TEL BONHEUR ? TEL *il a été*, TEL *il ſera toujours.* TELLE *vie*, TELLE *mort*, *&c.*

PLUSIEURS, des deux genres & toujours au pluriel avec l'article indéfini, ſignifie un nombre indéterminé de perſonnes ou de choſes.

Il eſt pronom dans ces phraſes : PLUSIEURS *ont cru le monde éternel, La vie du Sauveur a été un ſujet de ſcandale* A PLUSIEURS.

Il eſt adjectif dans celles-ci : PLUSIEURS PRINCES *ſe ſont ligués inutilement contre Louis XIV. Nous avons les ouvrages* DE PLUSIEURS FEMMES *ſavantes. On ne réuſſit guére en s'appliquant* A PLUSIEURS SCIENCES *à la fois.*

TOUT, qui fait au féminin *toute*, exprime la plus grande généralité d'une idée.

Quand il eſt pronom, il ne s'emploie qu'au ſingulier & au maſculin avec l'article indéfini, & il ſignifie *toutes choſes*, comme dans ces exemples, TOUT *eſt conſommé. Les Pyrrhoniens étoient des Philoſophes qui doutoient* DE TOUT. *Un véritable Chrétien doit être prêt* A TOUT.

Quand il eſt adjectif, il a pluſieurs uſages, & il ſe décline tantôt av c l'article défini, & tantôt avec l'article indéfini.

1. Etant au ſingulier, ou il ſignifie la même choſe que l'adjectif entier, comme dans ces phraſes, TOUT LE PAYS *eſt inondé* TOUTE LA VILLE *eſt en alarmes* ; ou il a la ſigni-

fication du pronom *chaque* : comme quand on dit, TOUT HOMME *est mortel. Je vous servirai en* TOUTE OCCASION. *On me trouve* A TOUTE HEURE *de la journée.*

2. Etant au pluriel, il a non-seulement la signification de *chaque*, comme quand on dit, *tous les jours*, *toutes les semaines*, *tous les ans*; mais il marque encore que l'on veut parler de tous les sujets renfermés dans une idée, comme dans ces exemples, TOUS LES HOMMES *sont morts en Adam. La sainte Vierge doit être le modele* DE TOUTES LES FEMMES. *Pouvons-nous être insensibles* A TOUS LES BIENFAITS *de Dieu?*

On observera que quand *tout* se décline avec l'article indéfini; *le*, *la*, *les*, précédent toujours immédiatement son substantif qui est après, & qu'il est lui-même précédé de *de* ou *à*, au génitif, à l'ablatif, ou au datif: en sorte qu'il se trouve alors entre *de* ou *à* & *le*, *la*, ou *les* : *tout* LE *monde*, DE *toute* LA *terre*, A *tous* LES *peuples*.

IV.

QUI QUE CE SOIT, ou quelquefois *qui que ce fût*, ne se dit que des personnes au singulier du masculin, & se décline avec l'article indéfini.

Sans négation, il signifie la même chose que *quiconque*, ou *quelque personne que ce soit*, comme dans ces phrases, QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je suis en affaires.* A QUI QUE CE SOIT *que vous vous adressiez, on vous donnera le même conseil.*

Qui que ce ſoit, avec une négation exprimée par *ne*, ſignifie *perſonne*, ou *aucune perſonne* : comme quand on dit, QUI QUE CE SOIT *ne m'a prévenu contre vous. Je n'envie la fortune* DE QUI QUE SOIT. *Ne vous confiez* A QUI QUE CE SOIT.

QUOI QUE CE SOIT, ou quelquefois *quoi que ce fût*, ne ſe dit que des choſes au ſingulier du maſculin, & ſe décline avec l'article indéfini.

Sans négation, & ſuivi de *que* ou de *qui*, il ſignifie la même choſe que *quelque choſe que* ou *qui* : comme quand on dit, QUOI QUE CE SOIT *qui vous ait retenu :* DE QUOI QUE CE SOIT *que l'on parle.* A QUOI QUE CE SOIT *que vous vous deſtiniez, &c.*

Quoi que ce ſoit, avec une négation, ſignifie *rien* ; comme dans ces phraſes, *On ne m'a appris* QUOI QUE CE SOIT *de nouveau. Je ne me plains* DE QUOI QUE CE SOIT. *Il ne penſe* A QUOI QUE CE SOIT.

QUEL, au féminin *quelle*, ſuivi de *que*, ſert, comme le pronom abſolu *quel*, à déſigner un objet ou en lui-même, ou par ſa nature & ſes qualités, mais d'une maniere qui fait connoître qu'on ne veut pas y faire une attention particuliere : comme quand on dit, *Les criminels doivent être punis*, QUELS QU'*ils puiſſent être.* QUEL QUE *ſoit le bonheur des grands de la terre, un Chrétien doit s'en propoſer un plus ſolide.* QUELLES QUE *ſoient les offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier.*

QUEL, employé de cette façon, ſe dit

également des perſonnes & des choſes au ſingulier & au pluriel; mais il n'a point d'article, & ne ſe met qu'au nominatif. Il faut avoir attention d'en ſéparer le *que* dont il eſt ſuivi, pour ne pas le confondre avec le pronom *quelque*, qui a une ſignification toute différente.

QUOI, ſuivi de *que*, ne ſe dit que des choſes, & peut toujours ſe tourner par *quelque choſe que*. Il eſt maſculin ſans pluriel, & prend l'article indéfini, comme dans ces phraſes, *Je veux tenter l'aventure*, QUOIQU'*il puiſſe m'en arriver*. DE QUOI QU'*on l'accuſe, il ſe défendra bien*. A QUOI QU'*on vous deſtine, vous devez être ſoumis. Je ne crains rien*, QUOI QU'*on faſſe pour me perdre*. Il eſt ſouvent mieux pour la clarté & pour l'harmonie, de préférer *quelque choſe que* à *quoi que*.

On obſervera auſſi de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le diſtinguer du mot *quoique*, qui n'eſt pas le même.

QUELQUE & TOUT, ſuivis de *que*, n'ont pas la même ſignification que les pronoms *quelque* & *tout*, tels que nous les avons déja conſidérés, comme on le reconnoîtra dans ces exemples, *Dans* QUELQUE *élevation* QUE *l'on ſoit, il ne faut pas s'oublier*; c'eſt-à-dire, *quoique l'on ſoit dans une élévation, quelle qu'elle puiſſe être, &c.* QUELQUE *incrédules* QUE *ſoient les hommes pendant leur vie, ils changent ſouvent de diſpoſitions aux approches de la mort*; c'eſt-à-dire, *quoique les hommes ſoient incrédules, &c. Pompée*, TOUT *habile Capitaine* QU'*il étoit, ne laiſſa pas de faire des*

fautes essentielles; c'est-à-dire, *quoique Pompée fût habile Capitaine, &c.* On parlera plus amplement de ces deux pronoms au Chapitre XIV.

CHAPITRE VI.

Du Verbe.

D. *Que faut-il faire pour bien comprendre la nature du Verbe ?*

R. Il faut se rappeller la définition que nous avons donnée des jugements au commencement de ce livre, page 3, où nous avons dit que les jugemens sont les actions de notre esprit, lorsqu'après avoir assemblé plusieurs idées, il assure que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Quelles lumieres tirez-vous de cette définition des jugements ?*

R. Comme les hommes parlent moins pour exprimer leurs simples idées, ou ce qu'ils conçoivent, que pour découvrir aux autres les jugements qu'ils font des choses qu'ils conçoivent, il s'ensuit qu'on ne peut guere parler, sans assurer ou affirmer qu'une idée convient ou ne convient pas à une autre : & c'est cette forme ou maniere de pensée qui est signifiée par le verbe. Ainsi quand je dis, *la vertu est aimable*, *la vertu* exprime l'idée à laquelle j'affirme que convient l'idée d'*aimable* : & quand je dis, *Dieu n'est pas injuste*,

j'affirme que l'idée d'*injuste* ne convient pas à celle de *Dieu*.

D. *Quelle part le verbe a-t-il dans les jugements ?*

R. C'eſt le verbe qui les exprime, parce qu'il exprime proprement cette action par laquelle l'eſprit lie les idées qui ſe conviennent, & ſépare celles qui répugnent les unes aux autres.

D. *Faites-moi connoître encore cet emploi du verbe par quelques exemples.*

R. Dans, *la vertu eſt aimable*, on voit que c'eſt par le moyen du mot *eſt*, que l'idée d'*aimable* eſt liée avec l'idée de *vertu* : & dans, *Dieu n'eſt pas injuſte*, on voit auſſi que c'eſt par le moyen du mot *eſt*, joint à *ne pas*, que l'idée d'*injuſte* eſt ſéparé de celle de *Dieu*. Ainſi dans l'un & dans l'autre exemple, *eſt* eſt un verbe.

D. *Donnez-moi donc une définition exacte du verbe.*

R. Le verbe eſt un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation.

D. *Le verbe a-t-il donc un autre uſage que celui de ſignifier l'affirmation ?*

R. On s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvements de notre ame, comme *déſirer*, *prier*, *commander*, &c. ce qui ſera expliqué dans la ſuite. Mais il convient de ne le conſidérer ici que ſelon ſa principale ſignification, qui eſt celle qu'il a à l'indicatif.

D. *S'il y a dans le verbe des parties qui ne ſignifient pas l'affirmation, la définition que vous en avez donnée ne convient donc pas à tout le verbe.*

R. Cette définition convient aux parties eſſentielles du verbe. Celles qui ne ſignifient pas l'affirmation, n'appartient au verbe que parce qu'elles en ſont formées & dérivées : & la raiſon qui les a fait mettre à la ſuite du verbe, c'eſt que, ſans avoir la ſignification générale de l'affirmation, elles ont en différentes manieres la ſignification qui eſt propre & particuliere à chaque verbe, comme on l'expliquera.

D. *N'y a-t-il pas d'autres mots que le verbe qui expriment l'affirmation ?*

R. Elle eſt encore exprimée par quelques noms ſubſtantifs ou adjectifs, tels que *affirmant*, *affirmatif*, & *affirmation*. Mais ces noms ne ſignifient l'affirmation que dans le cas où par une réflexion d'eſprit elle eſt devenue l'objet de notre penſée, & ils ne marquent pas que celui qui s'en ſert, affirme, mais ſeulement qu'il conçoit une affirmarion.

D. *Comme il y a preſque autant de jugements négatifs que d'affirmatifs, ne peut-on pas dire que le verbe exprime autant la négation que l'affirmation ?*

R. Non : parce que la négation exprimée ordinairement par *ne*, *ne pas*, ou *ne point* eſt toujours ajoutée au verbe qui ne ſignifie par lui-même que l'affirmation ; & que eomme dans les jugements affirmatifs on affirme qu'une choſe eſt, on affirme de même dans les jugements négatifs, qu'une choſe n'eſt pas. Ainſi en diſant, *Dieu n'eſt pas injuſte*, j'affirme de Dieu qu'*il n'eſt pas injuſte*.

D. *Que ſignifie le mot* verbe ?

R. Il signifie, suivant l'étymologie latine, *mot* ou *parole* : par où l'on a voulu sans doute marquer que le verbe est le mot par excellence, en ce qu'il forme la liaison de toutes nos idées, & qu'il n'est pas possible de faire aucun discours suivi sans le secours des verbes.

D. Comment s'appelle ce dont on affirme quelque chose, & ce que l'on en affirme ?

R. Ce dont on affirme quelque chose s'appelle *le sujet*, & ce que l'on en affirme s'appelle *l'attribut.* Ainsi quand on dit que le verbe signifie affirmation, c'est-à-dire, que son usage propre est de lier un attribut avec un sujet, ou de séparer l'un d'avec l'autre par le secours d'une négation.

D. *Qu'exprime-t-on par le sujet ?*

R. On exprime une personne ou une chose à laquelle se rapporte ce que l'on affirme.

D. *De quelles parties du discours se sert-on pour exprimer le sujet ?*

R. On se sert toujours d'un nom substantif ou d'un pronom.

D. *En quel cas met-on le nom ou le pronom qui exprime le sujet ?*

R. On le met toujours au nominatif : & c'est ce qui fait que le sujet est aussi appellé *nominatif du verbe.*

D. *Qu'exprime-t-on par l'attribut ?*

R. On exprime ordinairement une qualité, en tant qu'elle convient ou ne convient pas au sujet, c'est-à-dire, à la personne ou à la chose dont on affirme.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer l'attribut ?*

R. On se sert ordinairement d'un nom adjectif qui s'accorde avec le sujet, comme avec son sustantif..

D. *Comment appelle-t-on une suite de mots qui contient un sujet & un attribut liés par un verbe ?*

R On l'appelle une *proposition* ou une *phrase*, & le sujet avec l'attribut sont appellés *les termes d'une proposition.*

D. *Apportez-moi quelques exemples où je puisse reconnoître tout ce que vous venez de dire.*

R. Dieu est tout-puissant, il n'est pas injuste, sont deux phrases ou propositions.

Dans la premiere, *Dieu* est le sujet ou le nominatif du verbe, c'est-à-dire, la personne à laquelle se rapporte ce qui est affirmé ; *tout-puissant* est l'attribut par lequel on exprime la qualité ou la perfection qui convient à Dieu : & cet attribut est lié avec le sujet par le verbe *est*.

Dans la seconde phrase, *il n'est pas injuste ; il*, qui est un pronom personnel mis à la place de *Dieu*, est le sujet ou le nominatif du verbe; *injuste* est l'attribut qui est séparé du sujet par le moyen du verbe *est*, joint à la négation *ne pas*.

D. *Le verbe est-il toujours exprimé par un mot distingué du sujet & de l'attribut dont il forme la liaison ?*

R. Non : il n'y a même que le verbe *être* que l'on emploie ainsi séparément.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que le verbe *être* est proprement le seul qui marque simplement la liaison que

nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition Ainsi, à ne considérer précisément le verbe que par l'affirmation on peut dire qu'il n'y en a qu'un dans toute la langue, qui est *être*, & que les autres ne sont que ce même verbe *être*, avec différentes modifications.

D. *Mettez encore, s'il est possible, cette réflexion dans un plus grand jour.*

R. Le verbe *être* ne marque par lui-même que l'affirmation, c'est-à-dire, la liaison de l'attribut avec le sujet : ou s'il marque quelque chose de plus, ce sont les rapports de la personne, du nombre, & du temps, par les différentes terminaisons dont il est susceptible : comme quand on dit, *la terre* EST *ronde : Vous* ETIEZ *malade*, *&c.*

Au lieu que les autres verbes, outre l'affirmation & les rapports de la personne, du nombre, & du temps, renferment encore la signification de quelque attribut : en sorse qu'avec un de ces verbes, une proposition peut n'être composée que de deux mots, dont le premier exprimera le sujet, & le second exprimera l'affirmation avec l'attribut : comme quand on dit, *Pierre vit*, *Pierre* est le sujet, & *vit* renferme l'affirmation *est* avec l'attribut *vivant*, puisque c'est la même chose de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre est vivant.*

On peut expliquer de la même maniere tous les verbes différents du verbe *être.* Ainsi *Pierre aime : Pierre étudie* : *Pierre languis* : signifient, *Pierre est aimant*, *Pierre est étudiant*, *Pierre*

Pierre est languissant. Par conséquent tous les verbes ne sont que des expressions abrégées qui suppléent au verbe *être* & à un attribut.

D. *Que concluez-vous de ces réflexions ?*

R. 1°. Qu'il y a deux especes générales de verbes ; savoir, le verbe *être*, qui ne marque que l'affirmation sans attribut, & que l'on appelle *verbe substantif* ; & les verbes qui renferment l'attribut avec l'affirmation, & que l'on appelle *verbes adjectifs.*

2°. Que si l'on veut définir le verbe substantif & le verbe adjectif, non-seulement par ce qui leur est essentiel, mais encore par leurs principaux accidents, on pourra appeller le premier, *un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps* ; & l'autre, *un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.*

D. *Pourquoi n'admettez-vous pas la définition qui fait consister l'essence des verbes à signifier des actions ou des passions ?*

R. Parce qu'elle ne convient pas à tous les verbes, parmi lesquels il y en a plusieurs qui n'expriment ni actions, ni passions, mais un état, une qualité, ou un attribut, tels que *reposer*, *exceller*, *régner*, *exister*, *blanchir briller*, *&c.* & que d'ailleurs il y a bien des mots qui, sans être verbes, signifient des actions & des passions. Mais dans toutes sortes de verbes, quelques différentes significations qu'ils puissent avoir, on y trouve toujours l'affirmation, comme on ne peut trouver de mot marquant l'affirmation, qui ne

foit verbe. Ainfi c'eft cette affirmation qui en conftitue la nature, & qui les diftingue de tout autre mot.

On expliquera le mot de *paffion* en parlant du verbe paffif.

D. *Quel inconvénient y auroit-il de définir le verbe, un mot qui fignifie ce qui paffe, ou qui énonce par événement?*

R. Le même que dans la définition précédente. *Exifter*, *repofer*, ou *fe repofer*, ne fignifient pas plus un paffage ou un événement, qu'une action : & quoique le Créateur ait tiré l'univers du néant par une action de fa toute-puiffance, & que ce foit par la même action qu'il perpétue l'exiftence des créatures, ce n'eft pas cette action que l'on veut exprimer par le mot *exifter*, mais feulement l'état d'une chofe qui a été tirée du néant.

De même, quoiqu'on ne puiffe, comme on le prétend, repofer ou être en repos, fans avoir paffé de l'état de mouvement à celui de tranquilité, & que ce foit là un changement d'état qui ne peut fe faire fans événement; ce n'eft point l'idée de ce paffage ni de ce changement arrivés avant le repos, que l'on attache au mot *repofer*, mais uniquement celle de l'état d'une chofe, après qu'elle a ceffé d'être en mouvement.

On peut faire des obfervations à peu près femblables fur un grand nombre d'autres verbes, & il y a plufieurs mots qui expriment des événements, quoiqu'ils ne foient pas verbes. La différence d'exprimer un évé-

nement, ou d'énoncer par événement, n'eſt pas aſſez ſenſible ni aſſez caractériſée, pour qu'elle puiſſe ſervir de fondement à la diſtinction du nom & du verbe.

D. *Pourquoi le verbe* être *eſt il appellé verbe* ſubſtantif ?

R. Parce qu'il ne ſignifie par lui-même que l'affirmation ſans attribut, comme le nom ſubſtantif ne ſignifie que l'objet ſans égard à ſes qualités.

D. *Pourquoi les autres verbes ſont-ils appellés* adjectifs ?

R. Parce qu'ils expriment un attribut avec l'affirmation, de même que le nom adjectif exprime un objet comme revêtu de quelque qualité.

(On parlera plus au long du verbe ſubſtantif, & des différentes ſortes de verbes adjectifs, à l'article IV de ce Chapitre.)

D. *Quelles ſont les propriétés qui conviennent aux verbes ?*

R. Il y en a beaucoup; mais il ſeroit difficile de les bien entendre, avant que d'avoir connu les verbes en eux-mêmes : ce qui ne peut ſe faire qu'en les conjuguant.



ARTICLE PREMIER.

Des diverſes Conjugaiſons des Verbes.

D. QU'EST-CE *que conjuguer un Verbe ?*

R. C'eſt le réciter avec toutes les différences dont il eſt ſuſceptible, & dont nous rendrons compte dans la ſuite.

D. *Tous les verbes ſe conjuguent-ils de la même maniere ?*

R. Non.

D. *D'où dépend la différence des conjugaiſons ?*

R. Elle dépend de la différence qui ſe trouve dans les terminaiſons de toutes les parties des verbes, & principalement de celle qu'on appelle *infinitif.*

D. *Quelles ſont les différentes terminaiſons des infinitifs dans les verbes ?*

R Elles ſe réduiſent à quatre principales, qui forment quatre conjugaiſons différentes.

D. *Quelles ſont ces quatre conjugaiſons, & par où les diſtingue-t-on les unes des autres ?*

R. La premiere comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *er*, comme *aimer.*

La ſeconde comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *ir*, comme *finir.*

La troiſieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *oir*, comme *recevoir.*

La quatrieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *re* comme *rendre.*

D. *Sont-ce là toutes les terminaiſons que peuvent avoir les infinitifs des verbes ?*

R. Il n'y a point d'infinitif qui ne finiſſe par *er*, *ir*, *oir*, ou *re* : mais les lettres ou ſyllabes qui précédent ces finales, forment encore pluſieurs autres terminaiſons différentes qui ſe rapportent à quelqu'une des quatre principales, comme nous l'expliquerons dans la ſuite.

D. *Pour me donner une premiere idée de ces différentes terminaiſons qui ſe rapportent à quel-*

qu'une des quatre principales, apportez-en un exemple.

R. *Dire*, *combattre*, *rendre*, ſont trois infinitifs de verbes, qui finiſſent par *re* : on voit cependant que la ſyllabe ou les lettres qui précédent *re* dans chacun de ces infinitifs, en rendent les terminaiſons bien différentes les unes des autres.

D. *Quels verbes faut il ſavoir conjuguer, avant que de paſſer à ceux des quatre conjugaiſons?*

R. Il faut ſavoir conjuguer les deux verbes auxiliaires *avoir* & *être*.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les autres verbes ne ſe conjuguent en partie qu'avec leur ſecours, comme on va le voir : & c'eſt uniquement à cauſe de cet uſage qu'on les appelle *auxiliaires*, n'ayant rien d'ailleurs qui les diſtingne des autres verbes, quand on les emploie ſéparément.

Ainſi nous allons commencer par conjuguer ces deux verbes, & l'on verra enſuite comment ils entrent dans la conjugaiſon des autres.

* *Conjugaiſon du Verbe auxiliaire*

AVOIR.

INDICATIF.

PRESENT.

ſingulier.

J'*ai*. Tu *as*. Il *ou* elle *a*.

Pluriel.

Nous *avons*. Vous *avez*. Ils *ou* elles *ont*.

IMPARFAIT.

J'*avois*. Tu *avois*. Il *avoit*.

* On a obſervé, pour faciliter l'orthographe des verbes, de faire imprimer en caractères italiques ce qui eſt fixe, ou dans tous les verbes d'une même conjugaiſon, ou dans les verbes des quatre conjugaiſons.

Nous av*ions*. Vous av*iez*. Ils av*oient*.

PRETERIT.

J'eus. Tu eu*s*. Il eu*t*. Nous eû*mes*. Vous eû*tes*. Ils eû*rent*.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai eu. *Tu as* eu. *Il a* eu. *Nous avons* eu. *Vous avez* eu *Ils ont* eu.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand *J'eus* eu. *Tu eus* eu. *Il eut* eu. *Nous eûmes* eu. *Vous eûtes* eu. *Ils eurent* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois eu. *Tu avois* eu. *Il avoit* eu. *Nous avions* eu. *Vous aviez* eu. *Ils avoient* eu.

FUTUR.

J'au*rai*. Tu au*ras*. Il au*ra*. Nous au*rons*. Vous au*rez*. Ils au*ront*.

FUTUR PASSÉ

Quand *J'aurai* eu. *Tu auras* eu. *Il aura* eu. *Nous aurons* eu. *Vous aurez* eu. *Ils auront* eu.

CONDITIONNEL PRESENT.

J'au*rois*. Tu au*rois*. Il au*roit*. Nous au*rions*. Vous au*riez*. Ils au*roient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* eu. *Tu aurois* ou *tu eusses* eu. *Il auroit* ou *il eût* eu. *Nous aurions* ou *nous eussions* eu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* eu. *Ils auroient* ou *ils eussent* eu.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Aie. Qu'il ai*t*. Ay*ons*. Ay*ez*. Qu'ils ai*ent*.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut Que j'aie. Que tu ai*es*. Qu'il aie. Que nous ay*ions*. Que vous ay*iez*. Qu'ils ai*ent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'eu*sse*. Que tu eu*sses*. Qu'il eû*t*. Que nous eu*ssions*. Que vous eu*ssiez*. Qu'ils eu*ssent*.

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* eu. *Que tu aies* eu. *Qu'il ait* eu. *Que nous ayions* eu. *Que vous ayiez* eu. *Qu'ils ayent* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* eu. *Que tu eusses* eu. *Qu'il eût* eu. *Que nous eussions* eu. *Que vous eussiez* eu. *Qu'ils eussent* eu.

INFINITIF.

PRESENT.

Avoir.

PRETERIT.

Avoir eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Ay*ant*

PRETERIT.

Ay*ant* eu.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Eu, eue.

GERONDIF.

Ay*ant*.

Conjugaison du Verbe auxiliaire

ETRE.

INDICATIF.

PRESENT.

Je suis. Tu *es*. Il *ou* elle est. Nous sommes. Vous êtes. Ils *ou* elles sont.

IMPARFAIT.

J'ét*ois*. Tu ét*ois*. Il ét*oit*. Nous ét*ions*. Vous ét*iez*. Ils ét*oient*.

PRETERIT.

Je fus. Tu fus. Il fut. Nous fûmes. Vous fûtes. Ils furent.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai été. *Tu as* été. *Il a* été *Nous avons* été. *Vous avez* été. *Ils ont* été.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand j'eus été. *Tu eus* été. *Il eut* été. *Nous eûmes* été. *Vous eûtes* été. *Ils eurent* été.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été. *Tu avois* été. *Il avoit* été. *Nous avions* été. *Vous aviez* été. *Ils avoient* été.

FUTUR.

Je ser*ai*. Tu seras. Il sera Nous ser*ons*. Vous serez. Ils ser*ont*.

FUTUR PASSÉ

Quand *J'aurai* été. *Tu auras* été. *Il aura* été. *Nous aurons* été. *Vous aurez* été. *Ils auront* été.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je ser*ois*. Tu ser*ois*. Il ser*oit*. Nous ser*ions*. Vous ser*iez*. Ils ser*oient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* été. *Tu aurois* ou *tu eusses* été. *Il auroit* ou *il eût* été. *Nous aurions* ou *nous eussions* été. *Vous auriez* ou *vous eussiez* été. *Ils auroient* ou *ils eussent* été.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Sois. Qu'il soit. Soy*ons*. Soy*ez*. Qu'ils soi*ent*.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut que je sois Que tu sois. Qu'il soit. Que nous soyons. Que vous soyez. Qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Il falloit que je fusse. Que tu fusses. Qu'il fût. Que nous fussions. Que vous fussiez. Qu'ils fussent

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* été. *Que tu aies* été. *Qu'il ait* été. *Que nous ayions* été. *Que vous ayiez* été. *Qu'ils aient* été.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* été. *Que tu eusses* été. *Qu'il eût* été *Que nous eussions* été. *Que vous eussiez* été. *Qu'ils eussent* été.

INFINITIF.

PRESENT.

Etre.

PRETERIT.

Avoir été

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Etant.

PRETERIT.

Ayant été.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Eté.

GERONDIF.

Etant.

D. *Conjuguez de suite les Verbes des quatre conjugaisons.*

R. *PREMIERE CONJUGAISON.*

INDICATIF.

PRESENT.

J'aime. Tu aim*es*. Il aim*e*. Nous aim*ons*. Vous aim*ez* Ils aim*ent*.

IMPARFAIT.

J'aim*ois*. Tu aim*ois*. Il aim*oit*. Nous aim*ions*. Vous aim*iez*. Ils aim*oient*.

PRETERIT.

J'aim*ai*. Tu aim*as*. Il aim*a*. Nous aim*âmes*. Vous aim*âtes*. Ils aim*erent*.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai aimé. *Tu as* aimé. *Il a* aimé. *Nous avons* aimé. *Vous avez* aimé. *Ils ont* aimé.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand *J'eus* aimé. *Tu eus* aimé. *Il eut* aimé. *Nous eûmes*. aimé. *Vous eûtes* aimé. *Ils eurent* aimé.

PRETERIT ANTERIEUR.

indéfini.

Quand *J'ai eu* aimé. *Tu as eu* aimé. *Il a eu* aimé. *Nous avons eu* aimé. *Vous avez eu* aimé. *Ils ont eu* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois aimé. *Tu avois* aimé. *Il avoit* aimé. *Nous avions* aimé. *Vous aviez* aimé. *Ils avoient aimé*.

FUTUR.

J'aim*erai*. Tu aim*eras*. Il aim*era*. Nous aim*erons*. Vous aim*erez*. Ils aim*eront*.

FUTUR-PASSÉ

Quand *J'aurai* aimé. *Tu auras* aimé. *Il aura* aimé. *Nous aurons* aimé. *Vous aurez* aimé. *Ils auront* aimé.

CONDITIONNEL PRESENT.

J'aim*erois*. Tu aim*erois* Il aim*eroit*. Nous aim*erions*. Vous aim*eriez*. Ils aim*eroient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* aimé. *Tu aurois* ou *tu eusses* aimé. *Il auroit* ou *il eût* aimé. *Nous aurions* ou *nous eussions* aimé. *Vous auriez* ou *vous eussiez* aimé. *Ils auroient* ou *ils eussent* aimé.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Aim*e*. Qu'il aim*e*. Aim*ons*. Aim*ez*. Qu'ils aim*ent*.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut Que j'aime. Que tu aimes. Qu'il aime. Que nous aimions. Que vous aimiez. Qu'ils aiment.

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'aimasse. Que tu aimasses. Qu'il aimât. Que nous aimassions. Que vous aimassiez. Qu'ils aimassent.

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* aimé. *Que tu aies* aimé. *Qu'il ait* aimé. *Que nous ayions* aimé. *Que vous ayiez* aimé. *Qu'ils aient* aimé.

PLUSQUE PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* aimé. *Que tu eusses* aimé. *Qu'il eût* aimé. *Que nous eussions* aimé. *Que vous eussiez* aimé. *Qu'ils eussent aimé.*

INFINITIF.

PRESENT.

Aimer.

PRETERIT.

Avoir aimé.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Aimant.

PRETERIT.

Ayant aimé.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Aimé, aimée, ou *étant* aimé, aimée.

PRETERIT.

Ayant été aimé *ou* aimant.

GERONDIF.

En aimant *ou* aimant.

SECONDE CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRESENT.

Je finis. Tu finis. Il finit. Nous finissons. Vous finissez. Ils finissent.

IMPARFAIT.

Je finissois. Tu finissois. Il finissoit. Nous finissions. Vous finissiez. Ils finissoient.

PRETERIT.

Je finis. Tu finis. Il finit. Nous finîmes. Vous finîtes. Ils finirent.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai fini. *Tu as* fini. *Il a* fini. *Nous avons* fini. *Vous avez* fini. *Ils ont* fini.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand *J'eus* fini. *Tu eus* fini. *Il eut* fini. *Nous eûmes* fini. *Vous eûtes* fini. *Ils eurent* fini.

PRETERIT ANTERIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* fini. *Tu as eu* fini. *Il a eu* fini. *Nous avons eu* fini. *Vous avez eu* fini. *Ils ont eu* fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois fini *Tu avois* fini. *Il avoit* fini. *Nous avions* fini *Vous aviez* fini. *Ils avoient* fini.

FUTUR.

Je fin*irai*. Tu fin*iras*. Il fin*ira*. Nous fin*irons*. Vous fin*irez*. Ils fin*iront*.

FUTUR-PASSÉ.

Quand *J'aurai* fini. *Tu auras* fini. *Il aura* fini. *Nous aurons* fini. *Vous aurez* fini. *Ils auront* fini.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je fin*irois*. Tu fin*irois* Il fin*iroit*. Nous fin*irions*. Vous fin*iriez*. Ils fin*iroient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* fini. *Tu aurois* ou *tu eusses* fini. *Il auroit* ou *il eût* fini. *Nous aurions* ou *nous eussions* fini. *Vous auriez* ou *vous eussiez* fini. *Ils auroient* ou *ils eussent* fini.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Fin*is*. Qu'il fin*isse*. Fin*issons*. Fin*issez*. Qu'ils fin*issent*.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je fin*isse*. Que tu fin*isses*. Qu'il fin*isse*. Que nous fin*issions*. Que vous fin*issiez*. Qu'ils fin*issent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je fin*isse*. Que tu fin*isses*. Qu'il fin*ît*. Que nous fin*issions*. Que vous fin*issiez*. Qu'ils fin*issent*.

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* fini. *Que tu aies* fini. *Qu'il ait* fini. *Que nous ayions* fini. *Que vous ayiez* fini. *Qu'ils aient* fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse fini. *Que tu eusses* fini. *Qu'il eût* fini. *Que nous eussions* fini. *Que vous eussiez* fini. *Qu'ils eussent* fini.

INFINITIF.

PRESENT.

Fin*ir*.

PRETERIT.

Avoir fini.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Fin*issant*.

PRETERIT.

Ayant fini.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Fini, finie, ou *étant* fini finie.

PRETERIT.

Ayant été fini *ou* finie.

GERONDIF.

En fin*issant ou* fin*issant*.

TROISIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRESENT.

Je reç*ois*. Tu reç*ois*. Il reç*oit*. Nous rec*evons*. *Vous* rec*evez*. Ils reç*oivent*.

IMPARFAIT.

Je rec*evois*. Tu rec*evois*. Il rec*evoit*. Nous rec*evions*. Vous

receviez. Ils recevoient.

PRETERIT.

Je reçus. Tu reçus. Il reçut. Nous reçumes. Vous reçutes. Ils reçurent.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai reçu. *Tu as* reçu. *Il a* reçu. *Nous avons* reçu. *Vous avez* reçu. *Ils ont* reçu.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand *J'eus* reçu. *Tu eus* reçu. *Il eût* reçu. *Nous eûmes* reçu. *Vous eûtes* reçu. *Ils eurent* reçu.

PRETERIT ANTERIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* reçu. *Tu as eu* reçu. *Il a eu* reçu. *Nous avons eu* reçu. *Vous avez eu* reçu. *Ils ont eu* reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois reçu. *Tu avois* reçu. *Il avoit* reçu. *Nous avions* reçu. *Vous aviez* reçu. *Ils avoient* reçu.

FUTUR.

Je recevrai. Tu recevras. Il recevra. Nous recevrons. Vous recevrez. Ils recevront.

FUTUR-PASSÉ.

Quand *J'aurai* reçu. *Tu auras* reçu. *Il aura* reçu. *Nous aurons* reçu. *Vous aurez* reçu. *Ils auront* reçu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je recevrois. Tu recevrois. Il recevroit. Nous recevrions. Vous recevriez. Ils recevroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* reçu. *Tu aurois* ou *tu eusses* reçu. *Il auroit* ou *il eût* reçu. *Nous aurions* ou *nous eussions* reçu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* reçu. *Ils auroient* ou *ils eussent* reçu.

IMPERATIF.

PRESENT ou FUTUR.

Reçois. Qu'il reçoive. Recevons. Recevez. Qu'ils reçoivent.

SUBJONCTIF ou CONJONCTIF.

PRESENT ou FUTUR.

Il faut que je reçoive. Que tu reçoives. Qu'il reçoive. Que nous recevions. Que vous receviez. Qu'ils reçoivent.

IMPARFAIT.

Il falloit que je reçusse. Que tu reçusses. Qu'il reçût. Que nous reçussions. Que vous reçussiez. Qu'ils reçussent.

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* reçu. *Que tu aies* reçu. *Qu'il ait* reçu. *Que nous ayions* reçu. *Que vous ayiez* reçu. *Qu'ils ayent* reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* reçu. *Que tu eusses* reçu. *Qu'il eût* reçu *Que nous eussions* reçu. *Que vous eussiez* reçu. *Qu'ils eussent* reçu.

INFINITIF.

PRESENT.

Recevoir.

PRETERIT.

Avoir reçu.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Recevant.

PRETERIT.

Ayant reçu.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Reçu, reçue, ou *étant* reçu, reçue.

PRETERIT.

Ayant été reçu *ou* reçue.

GÉRONDIF.

En recevant *ou* recevant.

QUATRIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRESENT.

Je rends. Tu rends. Il rend. Nous rendons. Vous rendez. Ils rendent.

IMPARFAIT.

Je rendois. Tu rendois. Il rendoit. Nous rendions. Vous rendiez. Ils rendoient.

PRETERIT.

Je rendis. Tu rendis. Il rendit. Nous rendîmes Vous rendîtes. Ils rendirent.

PRETERIT INDEFINI.

J'ai rendu. *Tu as* rendu. *Il a* rendu. *Nous avons* rendu. *Vous avez* rendu. *Ils ont* rendu.

PRETERIT ANTERIEUR.

Quand *j'eus* rendu. *Tu eus* rendu. *Il eût* rendu. *Nous eûmes* rendu. *Vous eûtes* rendu. *Ils eurent* rendu.

PRETERIT ANTERIEUR.

indéfini.

Quand *j'ai eu* rendu. *Tu as eu* rendu. *Il a eu* rendu. *Nous avons eu* rendu. *Vous avez eu* rendu. *Ils ont eu* rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois rendu. *Tu avois* rendu. *Il avoit* rendu. *Nous avions* rendu. *Vous aviez* rendu. *Ils avoient* rendu.

FUTUR.

Je rendrai. Tu rendras. Il rendra. Nous rendrons. Vous rendrez. Ils rendront.

FUTUR-PASSÉ.

Quand *j'aurai* rendu. *Tu auras* rendu. *Il aura* rendu. *Nous aurons* rendu. *Vous aurez* rendu. *Ils auront* rendu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je rendrois. Tu rendrois. Il rendroit. Nous rendrions. Vous rendriez. Ils rendroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* rendu. *Tu aurois* ou *tu eusses* rendu. *Il auroit* ou *il eût* rendu. *Nous aurions* ou *nous eussions* rendu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* rendu. *Ils auroient* ou *ils eussent* rendu.

IMPÉRATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Rends. Qu'il rende. Rendons. Rendez. Qu'ils rendent.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je rend*e*. Que tu rend*es*. Qu'il rend*e*. Que nous rend*ions*. Que vous rend*iez*. Qu'ils rend*ent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je rend*iſſe*. Que tu rend*iſſes*. Qu'il rend*ît*. Que nous rend*iſſions*. Que vous rend*iſſiez*. Qu'ils rend*iſſent*.

PRETERIT.

Il a fallu *Que j'aie* rendu. *Que tu aies* rendu. *Qu'il ait* rendu. *Que nous ayions* rendu. *Que vous ayiez* rendu. *Qu'ils aient* rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'euſſe* rendu. *Que tu euſſes* rendu. *Qu'il eût* rendu. *Que nous euſſions* rendu. *Que vous euſſiez* rendu. *Qu'ils euſſent* rendu.

INFINITIF.

PRESENT.

Rendre.

PRETERIT.

Avoir rendu.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Rend*ant*.

PRETERIT.

Ayant rendu.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Rendu, rendue, ou *étant* rendu, rendue.

PRETERIT.

Ayant été rendu *ou* rendue.

GÉRONDIF.

En rend*ant ou* rend*ant*.



ARTICLE II.

Des Propriétés du Verbe.

D. *QU'avez-vous remarqué en conjuguant les Verbes ?*

R. J'ai remarqué que les verbes ſont ſuſceptibles de *nombres*, de *perſonnes*, de *temps*, & de *modes*.

DES NOMBRES.

D. *Qu'entendez-vous par les nombres dans les verbes.*

R. J'entends, comme dans les noms, le ſingulier & le pluriel. Ainſi un verbe eſt au ſingulier, quand ce que l'on affirme ſe rapporte à une ſeule choſe; & il eſt au pluriel, quand ce que l'on affirme ſe rapporte à pluſieurs choſes.

D. *Qu'eſt-ce qui déſigne les nombres dans les verbes?*

R. Ce ſont les noms ou les pronoms perſonnels qui les précedent, & ſouvent les différences qu'on y trouve dans les terminaiſons.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans, *je ſuis*, *il aime*, *Pierre lit*; *je*, *il*, & *Pierre*, ſont connoître que ces verbes ſont au ſingulier; & dans, *nous ſommes*, *ils aiment*, *les écoliers liſent*; *nous*, *ils*, & *les écoliers* ſont connoître qu'ils ſont au pluriel.

Cette différence de nombre ſe connoît encore par la différence qui ſe trouve pour les terminaiſons, entre *ſuis* & *ſommes*, entre *aime* & *aiment*, & entre *lit* & *liſent*.

DES PERSONNES.

D. *Qu'eſt-ce que les perſonnes dans les verbes?*

R. Ce ſont, comme dans les pronoms perſonnels, la *premiere*, la *ſeconde*, & la *troiſieme*.

Ainſi un verbe eſt à la premiere perſonne du ſingulier ou du pluriel, quand on affirme

quelque chose, ou de soi-même simplement, ou de soi-même en se joignant à d'autres : comme quand on dit, *j'aime*, ou *nous aimons*.

Un verbe est à la seconde personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quelque chose de celui ou de ceux à qui on parle : comme quand on dit, *tu aimes*, ou *vous aimez*.

Un verbe est à la troisieme personne du singulier ou du pluriel, quand ce que l'on affirme ne se rapporte ni à soi-même, ni à celui ou à ceux à qui on parle : comme quand on dit, *il aime*, ou *ils aiment*.

D. *De quoi se sert-on pour distinguer les personnes des verbes.*

R. On se sert ordinairement des pronoms personnels du singulier, pour marquer les personnes du singulier ; & des pronoms personnels du pluriel, pour marquer les personnes du pluriel.

D. *Quels sont ces pronoms, & quel en est l'usage dans les verbes ?*

R. Je, pour les deux genres, marque la premiere personne du singulier, *je reçois.*

Tu, pour les deux genres, marque la seconde personne du singulier, *tu reçois.*

Il, pour le masculin, ou *elle*, pour le féminin, marque la troisieme personne du singulier, *il reçoit*, ou *elle reçoit.*

Nous, pour les deux genres, marque la premiere personne du pluriel, *nous recevons.*

Vous, pour les deux genres, marque la seconde personne du pluriel, *vous recevez.*

Ils, pour le masculin, ou *elles*, pour le

féminin, marque la troisieme personne du pluriel, *ils reçoivent*, ou *elles reçoivent.*

D. *Ne connoît-on les personnes des verbes que par les pronoms personnels qui les précédent ?*

R. On les connoît encore souvent par les différentes terminaisons d'un même verbe : comme on le voit dans, *j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.*

D. *Ces pronoms se trouvent-ils toujours immédiatement avant les personnes des verbes ?*

R. Ils se trouvent toujours avant les premieres & secondes personnes, tant du singulier que du pluriel, à moins qu'elles ne soient précédées du pronom relatif *qui* ; & on ne les met avant les troisiemes personnes, que quand les noms dont ils tiennent la place, ne sont pas exprimés.

D. *Donnez-moi des exemples pour les premieres & secondes personnes.*

R. On dit, *Je suis triste, tu es sage, vous êtes habiles*, mais il faut dire, sans joindre aux verbes les pronoms personnels ; *je, tu, vous ; moi qui suis triste, toi qui es sage, vous qui êtes habiles.*

D. *Donnez-moi un exemple pour la troisieme personne.*

R. Quand je veux parler de Pierre sans le nommer, je dis, *il est paresseux :* mais quand je veux le nommer, je dis, *Pierre est paresseux :* & non pas, *Pierre il est paresseux.* Il en est de même pour les troisiemes personnes du pluriel.

D. *Quel usage peut-on faire de cette connoissance ?*

R. C'eſt que toutes les fois qu'il ſe trouvera un verbe ſans pronom perſonnel, & ſans être précédé de *qui* relatif d'un antécédent de la premiere ou de la ſeconde perſonne, on pourra être aſſuré qu'il eſt de la troiſieme perſonne du ſingulier ou du pluriel, ſuivant les terminaiſons qu'il aura.

D. *N'y a-t-il pas des occaſions où les pronoms perſonnels ſe mettent après les verbes ?*

R. Oui, principalement lorſque le verbe interroge : comme quand on dit, *Suis-*JE *ſelon votre goût ? Finiras-*TU *bientôt ton travail ? Vous rend-*IL *ſes devoirs ? Reçoit-*ELLE *du monde ? Avons-*NOUS *de l'argent ? Aimez-*VOUS *les ſciences ? Ont-*ILS *ce qu'il leur faut ? Furent-*ELLES *plus modeſtes ?*

On met encore les pronoms perſonnels après les verbes, quand ils ſont précédés de ces mots, *auſſi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, &c. ou quand on rapporte les paroles de quelqu'un, en ſe ſervant des verbes, *dire*, *répondre*, & autres mis après les premiers mots ou à la fin de la phraſe : comme dans ces phraſes. *Auſſi reçut-*IL *la récompenſe qu'il méritoit. Peut-être ſerez-*VOUS *plus ſage. Du moins aurai-*JE *de quoi vivre. En vain voudrions-*NOUS *nous plaindre. A peine étoient-*ELLES *en marche, &c. Secourez-moi, dit-*IL. *Nous ne craignons rien ? répondirent-*ILS. *Que me conſeillez-vous ? reprit* ELLE.

D. *Suffit-il, pour interroger, de mettre le pronom perſonnel* je *après toutes les premieres perſonnes des verbes, & l'uſage le permet-il toujours ?*

R. Non : 1. Lorſque les premieres perſonnes ſont terminées par un *e* muet, il faut changer cet *e* muet en *é* fermé avec l'accent aigu. Ainſi on ne dit pas, *marche-je droit? parle-je bien? mange-je trop?* mais, *marché-je droit? parlé-je bien? mangé-je trop?*

2. L'uſage n'admet pas le pronom *je* à la ſuite de la plupart de ces premieres perſonnes terminées par un *e* muet, même en le changeant en *é* fermé, ni à la ſuite d'un grand nombre d'autres verbes différemment terminés, parce que la prononciation n'en pourroit être que rude & déſagréable. Ainſi il ne faudra pas dire, *extravagué-je? cours-je? perds-je? mens-je? dors-je? &c.* ni comme quelques-uns le prétendent, *courai-je? perdai-je? mentai-je? dormai-je? ſortai-je?* mais on aura recours à quelque autre expreſſion, comme à celle-ci; *eſt-ce que*, ou *croyez-vous que j'extravague? eſt-ce que je cours? eſt-ce que je perds?*

Ces obſervations ont auſſi lieu toutes les fois qu'il faut mettre *je* après le verbe ſans interrogation, comme dans, *duſſé-je mourir*, au lieu de *duſſe-je mourir*, *&c.*

D. *Dans les phraſes où les pronoms perſonnels ſe mettent après les verbes, ne ſupprime-t-on pas ceux de la troiſieme perſonne, lorſque les noms dont ils tiennent la place ſont exprimés?*

R. Non : on les laiſſe toujours après le verbe, & on dit, *Pierre eſt-*IL *pareſſeux? Les ennemis ont-*ILS *une belle armée? Votre mere reçoit-*ELLE *du monde? A peine les troupes étoient-*ELLES *en marche, &c.*

D. *Se sert-on toujours de* tu *pour exprimer une seconde personne du singulier ?*

R. On ne s'en sert qu'à l'égard des personnes qu'une grande familiarité ou une extrême supériorité autorise à tutoyer, si ce n'est dans la poësie ou dans le langage des passions, comme de l'indignation, du mépris, &c. Hors de ces cas, il faut se servir de la seconde personne du pluriel *vous.* Ainsi on doit dire, *vous êtes habile,* & non pas, *tu es habile.*

D. *Si cela est, comment pourra-t-on connoître quand* vous *marquera plutôt une seconde personne du singulier, qu'une seconde personne du pluriel?*

R. Vous, marquera toujours une seconde personne du singulier, quand on n'adressera la parole qu'à une seule personne; & il marquera une seconde personne du pluriel, quand on adressera la parole à plusieurs personnes.

Mais, quoiqu'on mette le verbe au pluriel, en parlant à une seule personne, cependant on met au singulier le nom qui suit le verbe, & qui se rapporte à *vous.* Ainsi on dit, *vous serez Cardinal*, & non pas, *vous serez Cardinaux*; *vous êtes malade*, & non pas *vous êtes malades.*

D. *Quel rapport y a-t-il entre le verbe & le nominatif?*

R. Un nom au nominatif demande toujours un verbe; & tout verbe qui n'est pas impersonnel, ou qui n'est pas à l'infinitif, suppose toujours un nom substantif au no-

minatif, exprimé ou ſous-entendu, dont il dépend.

D. *Comment s'accorde le verbe avec ſon nominatif?*

R. En nombre & en perſonne : c'eſt-à-dire, que le verbe doit être au ſingulier, ſi ſon nominatif n'exprime qu'une ſeule choſe; qu'il doit être au pluriel, ſi ſon nominatif exprime pluſieurs choſes, ou s'il a pour nominatif pluſieurs noms au ſingulier; & qu'il doit être à la même perſonne que ſon nominatif.

Quand le verbe a pour nominatif un nom collectif au ſingulier, ſeul ou ſuivi d'un ſubſtantif pluriel au génitif, il ſe met au pluriel, comme dans ces exemples : *La plupart* PRIRENT *la fuite. Une infinité de gens* SONT *aveugles ſur leurs défauts.*

On trouvera encore dans la ſuite d'autres exceptions pour le nombre & pour les perſonnes, aux articles du verbe ſubſtantif & du verbe imperſonnel.

Un verbe ne doit pas être au ſingulier, quand il a pour nominatif un nom ou pronom au pluriel dont il eſt précédé. Cependant, ſuivant la regle qui a été établie pour les adjectifs & pour les pronoms relatifs à la page 132, il n'y a rien de vicieux dans les phraſes ſuivantes, *Philiſte fut un de ceux qui le* SERVIT *le plus utilement. Un de ceux qui* A *le mieux* ÉCLAIRCI *ce qui a rapport à cette queſtion. Ce fut une des choſes qui* CONTRIBUA *davantage à les lier étroitement avec elle. Ctéſias un des premiers qui* AIT EXÉCUTÉ

cette entreprife. Dans la perfonne d'un des hommes du monde qui POUVOIT *le mieux en juger. Callimaque eſt un de ceux qui* A *le plus* AUTORISÉ *Rudbek.*

Le verbe y eſt au fingulier, parce que fon nominatif *qui*, dont il eſt précédé, eſt un pronom relatif au fingulier, qui a pour antécédent le mot *un* diſtinctif. Quand on dit que *Ctéſias eſt un des premiers qui ait exécuté cette entrepriſe*, on entend non-feulement que perfonne ne l'avoit exécutée avant lui, mais encore qu'il l'a exécutée avant tous les autres, & qu'il leur en a donné l'exemple. Si au contraire on difoit qu'*il eſt un des premiers qui aient exécuté cette entrepriſe*, on feroit entendre que plufieurs l'ont exécutée d'abord, & qu'il eſt un de ceux qui ont commencé à l'exécuter. Alors le pronom relatif *qui*, nominatif du verbe, feroit au pluriel, parce qu'il auroit pour antécédent *des premiers*, & que par conféquent il faudroit auffi mettre fon verbe au pluriel.

Si le verbe a plufieurs nominatifs de différentes perfonnes, il faut le mettre à la perfonne la plus noble. La premiere perfonne eſt plus noble que les autres, & la feconde eſt plus noble que la troifieme. Ainfi on dira par cette raifon, *Vous & mon frere* AVEZ ÉTÉ *les plus ſages*, & non pas *ont été*; *Vous, ma ſœur, & moi*, IRONS *enſemble à la campagne*, & non pas *irez* ni *iront*.

Souvent le verbe a pour nominatif un pronom relatif, & on ne peut connoître la perfonne de ce pronom que par celle de fon

antécédent. C'est celle-là que le verbe doit suivre. Ainsi il faut le mettre à la personne de l'antécédent, ou quand il y en a plusieurs de différentes personnes, à celle qui est la plus noble. Ce seroit donc mal parler que de dire, *ce n'est pas moi qui* A OUVERT *la porte : ce n'est ni lui ni moi qui* ONT RÉVÉLÉ *ce secret*, parce que le relatif ayant dans la premiere phrase un pronom de la premiere personne pour antécédent, & dans l'autre deux pronoms de la premiere & de la troisieme personne, il doit être regardé comme étant de la premiere personne, & que c'est par conséquent à cette personne que le verbe doit être mis. Voilà pourquoi il faut dire, *ce n'est pas moi qui* AI OUVERT *la porte : ce n'est ni lui ni moi qui* AVONS RÉVÉLÉ *ce secret.*

DES TEMPS.

D. *Qu'est-ce que les Temps ?*

R. Ce sont certaines inflexions du verbe, qui font connoître à quel temps il faut rapporter ce que l'on affirme de quelque chose.

D. *Que veut dire le mot* inflexion ?

R. Il signifie ici une terminaison particuliere, ou une différence dans les dernieres lettres ou syllabes d'un mot. Ainsi dans *j'aimai*, l'inflexion n'est pas la même que dans *j'aime.*

D. *Eclaircissez-moi la définition des temps par quelques exemples ?*

R. Quand je dis, *mon frere est heureux,*

le verbe *eſt*, par ſon inflexion, fait connoître que ce que j'affirme de *mon frere*, ſe rapporte au temps préſent. Quand je dis, *Céſar aima la gloire*, le verbe *aima*, par ſon inflexion, marque que ce que j'affirme de *Céſar*, ſe rapporte à un temps paſſé ; & quand je dis, *les juſtes recevront la recompenſe de leurs bonnes œuvres*, il y a dans le verbe *recevront*, une inflexion qui fait rapporter ce que j'affirme *des juſtes*, à un temps à venir.

D. *Combien y a-t-il de temps ?*

R. Il n'y en a proprement que trois dans la nature, qui ſont *le préſent*, *le paſſé*, & *l'avenir*, & que nous appellerons pour cela les *trois temps naturels*.

D. *Il me ſemble que nous en avons vu un plus grand nombre dans la conjugaiſon des verbes.*

R. Cela eſt vrai : nous en avons diſtingué onze avec des dénominations différentes : & tous ces temps ont été introduits dans notre langue pour exprimer les diverſes manieres dont on peut enviſager les choſes dans le préſent, dans le paſſé, & dans l'avenir. C'eſt ce qui fait qu'on les rapporte tous à quelqu'un des trois temps naturels, comme nous allons le faire voir dans une explication détaillée.

D. *Quels ſont les temps des verbes qui repréſentent les trois temps naturels ?*

R. Ce ſont ceux que nous avons nommés dans la conjugaiſon ; *Préſent*, *Prétérit indéfini*, & *Futur*.

D. *Quels sont les temps qui se rapportent à chacun des trois temps naturels ?*

R. 1. Il n'y en a qu'un qui se rapporte au présent ; c'est celui que nous avons nommé *Conditionnel présent.*

2. Ceux qui se rapportent au prétérit indéfini, sont,

L'Imparfait, le Prétérit, le Prétérit antérieur, le Prétérit antérieur indéfini, le Plusque-parfait, le Conditionnel passé.

3. Le seul qui se rapporte au futur, est le *Futur passé.*

D. *Donnez-moi des explications justes de chacun de ces temps, pour me faire connoître ce qu'ils ont de commun avec les trois temps naturels, ce qui les en distingue, & ce qui les distingue les uns des autres.*

I.

R. LE PRESENT marque qu'une chose est ou se fait au temps où l'on parle : comme quand je dis, JE SUIS *malade.* NOUS LISONS *l'Ecriture sainte :* c'est-àdire, *je suis actuellement malade. Nous lisons présentement l'Ecriture sainte.*

On se sert encore du présent en deux occasions.

1. Pour exprimer des choses que l'on appelle d'éternelle vérité, c'est-à-dire, qui sont vraies selon tous les temps : comme quand on dit, *Dieu* EST *tout-puissant. Deux & deux* FONT *quatre, &c.*

2. Pour exprimer des choses d'habitude, c'est-à-dire, que l'on a coutume de faire, quoiqu'il

quoiqu'il ne ſoit pas néceſſaire qu'on les faſſe actuellement : comme quand on dit, JE JOUE *des inſtruments*. J'APPRENDS *les mathématiques*. J'ÉTUDIE *l'hiſtoire*, *&c.*

Le Conditionnel préſent marque, dans la ſignification qu'il a le plus ordinairement, qu'une choſe arriveroit dans le temps préſent, moyennant certaines conditions ; c'eſt-à-dire, qu'une choſe ſeroit préſente, ſi une autre choſe arrivoit ou étoit arrivée : comme quand on dit, JE LIROIS, *ſi j'avois des livres* ; ou, NOUS SERIONS *heureux*, *ſi Adam n'eût pas péché*. Et je rapporte ce temps au préſent, parce que les conditions devenant affectives, la choſe qui n'eſt pas, ſeroit préſente, & que je puis dire, *je lirois à préſent*, *ſi j'avois des livres. Nous ſerions heureux à préſent*, *ſi Adam n'eût pas péché.*

I I.

LE PRÉTÉRIT INDÉFINI s'appelle ainſi ; parce qu'il marque ordinairement une choſe paſſée dans un temps que l'on ne déſigne pas, ou dans un temps déſigné dont il reſte encore quelque partie à écouler. Ainſi quand je dis, *les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la nourriture des premiers hommes*, je ne déſigne pas poſitivement le temps où cela eſt arrivé. Et quand je dis, J'AI EU *la fiévre cette année*, *ce printemps*, *ce mois-ci*, *cette ſemaine*, *aujourd'hui*, je déſigne à la vérité des temps, mais ce ne ſont pas des temps abſolument paſſés, & il en reſte encore quelque partie à écouler.

Les cinq temps qui ſe rapportent à ce pré-

térit indéfini, marquent aussi des choses passées, mais en différentes manieres.

L'imparfait marque le passé avec rapport au présent, & fait connoître qu'une chose étoit présente dans un temps passé : comme quand je dis, J'ÉTOIS *à table lorsque vous arrivâtes*; ma situation d'être à table est passée, mais je la marque comme présente à l'égard de votre arrivée, qui est aussi passée.

Le Prétérit simple, que l'on appelle encore *prétérit défini*, marque une chose passée dans un temps dont il ne reste plus rien, & dans lequel on n'est plus : comme quand on dit, JE FUS *malade l'année derniere.* JE RENDIS *mes comptes la semaine passée.* JE REÇUS *votre lettre hier.*

Il est essentiel d'observer,

1. Qu'on ne doit se servir de ce prétérit, que pour marquer un temps qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi on ne pourroit pas dire, JE REÇUS *de l'argent ce matin*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore.

2. Que pour employer ce même prétérit, ce n'est pas assez que le temps dont on parle soit éloigné de plus d'un jour de celui où l'on est; il faut encore qu'il n'en reste plus rien, & que l'on n'y soit plus renfermé. Ainsi il ne seroit pas permis de dire, NOUS VîMES *de grands événemens dans ce siecle, dans cette année, dans ce mois, dans cette semaine*; parce que le siecle, l'année, le mois & la semaine dont on parle, sont des espaces de temps qui ne sont pas encore passés, & où l'on est

encore renfermé. Mais il faudroit dire, en se servant du prétérit indéfini, NOUS AVONS VU *de grands événements dans ce siecle, &c.*

La différence qu'il y a entre l'un & l'autre, quant à l'usage qu'on en peut faire, c'est qu'on ne doit jamais se servir du prétérit simple, qu'en parlant d'un temps absolument passé, & dans lequel on n'est plus : au lieu qu'en bien des occasions, ce n'est pas une faute d'employer indifféremment le prétérit indéfini pour un temps absolument passé, ou pour un temps dont il reste encore partie à écouler. Ainsi on peut dire, sans blesser les regles de la langue, *Alexandre* FUT *le plus grand Capitaine de son siecle*, ou A ÉTÉ *le plus grand Capitaine de son siecle.* Cependant il est mieux en général de n'employer chacun de ces prétérits que suivant la premiere idée que nous en avons donnée.

Le Prétérit antérieur est ainsi nommé, parce qu'il exprime ordinairement une chose passée avant une autre dans un temps passé. Il y en a deux.

L'un qui exprime une chose passée avant une autre dans un temps dont il ne reste plus rien : comme dans cette phrase ; *Quand* J'EUS REÇU *mon argent, je m'en allai* : c'est-à-dire, que *je m'en allai après avoir reçu mon argent.*

L'autre qui exprime une chose passée avant une autre dans un temps dont il reste encore quelque partie à écouler, comme dans le même jour que l'on parle. Il faut dire alors,

Quand J'AI EU REÇU *mon argent, je m'en ſuis allé.*

La raiſon de cette différence eſt la même que nous avons donnée en parlant du prétérit ſimple & du prétérit indéfini. C'eſt pourquoi on peut appeller le premier, *prétérit antérieur ſimple* ou *défini*, & le ſecond, *prétérit antérieur indéfini.* Celui-ci eſt moins en uſage que l'autre, & il eſt plus naturel de de dire, pour y ſuppléer, *après avoir reçu mon argent, je m'en ſuis allé.*

Ces deux prétérits ſont preſque toujours dans le même ſens, à la ſuite des mots, *quand, lorſque, dès que, auſſitôt que, après, que, &c.* & s'il arrive quelquefois qu'ils n'en ſoient pas précédés, comme quand on dit, *j'eus bientôt dîné*, ou *j'ai eu bientôt dîné*, ils marquent alors la choſe ou l'action comme faite & conſommée ; au lieu que le prétérit ſimple *je dinai*, n'exprime préciſément que l'action dans un temps paſſé.

Les verbes auxiliaires *avoir* & *être* n'ont pas de *prétérit antérienr indéfini.*

Le *Pluſque-parfait* marque doublement le paſſé, c'eſt-à-dire, marque une choſe non-ſeulement comme paſſée en ſoi, mais auſſi comme paſſée à l'égard d'une autre choſe qui eſt auſſi paſſée. Ainſi quand je dis, *j'avois été malade, lorſque vous m'écrivîtes*, je fais entendre que ma maladie étoit paſſée à l'égard de votre lettre, ou du temps que vous m'écrivîtes, qui eſt auſſi un temps paſſé à l'égard de celui où je parle.

Le Prétérit antérieur marque, comme le *plusque-parfait*, une chose ou une action passée avant une autre qui est aussi passée. Ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que la chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur, est subordonnée à celle qui l'a suivie, & que c'est à celle-ci que l'on porte principalement son attention. Ainsi celui qui dit : *Quand j'eus reçu mon argent, je m'en allai*, veut faire entendre d'abord qu'*il s'en alla*, & ensuite que ce fut *après avoir reçu son argent* : en sorte que *je m'en allai* est la phrase principale, & que le reste, *quand j'eus reçu mon argent*, n'est qu'une phrase incidente, parce qu'il est principalement question de savoir dans quel temps *il s'en alla*.

C'est tout le contraire à l'égard du plusque parfait. La chose ou l'action exprimée par ce temps, est celle qui fait le principal objet de celui qui parle. Ainsi quand je dis, *j'avois été malade, lorsque vous m'écrivîtes*, il est principalement question de savoir dans quel temps *j'avois été malade*, & non dans quel temps *vous m'écrivîtes : j'avois été malade*, est la phrase principale ; &, *lorsque vous m'écrivîtes*, la phrase incidente. En un mot, quand on emploie le *prétérit antérieur*, la chose ou l'action la moins éloignée est présentée la premiere ; & quand on se sert du *plusque-parfait*, c'est la chose ou l'action la plus éloignée qui tient le premier rang.

Le Conditionnel passé marque qu'une chose seroit arrivée dans un temps passé, si certai-

nes conditions eussent eu lieu. Ainsi quand je dis, J'AUROIS APPRIS OU J'EUSSE APPRIS *la Géographie, si vous eussiez voulu*, on entend que mon action d'apprendre la Géographie, dépendoit de votre volonté comme d'une condition, & que cette action seroit passée, si la condition eût eu lieu, c'est-à-dire, si vous eussiez voulu. Par où l'on voit que ce temps peut être rapporté au passé, puisque la chose dont on parle seroit arrivée dans un temps passé à l'égard de celui où l'on est en parlant, & que d'ailleurs on peut dire, J'AUROIS OU J'EUSSE APPRIS *la Géographie l'année derniere, si vous eussiez voulu.*

III.

Le Futur marque simplement qu'une chose arrivera dans un temps qui n'est pas encore : comme quand je dis, J'AURAI *de l'argent. Nos corps* RESSUSCITERONT *au dernier jour.*

Le futur passé marque l'avenir avec rapport au passé, & fait connoître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore, sera passée : comme si je dis, *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires, je vous irai voir*, ou, J'AURAI FINI *mes affaires, quand je vous irai voir*; dans l'une & dans l'autre façon, la fin de mes affaires est encore à venir ; mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir.

D. *Tous les temps dont vous venez de parler*

conservent-ils toujours la même signification ?

R. Non : il y en a plusieurs qui en changent, suivant les occasions où ils sont employés. C'est ce que nous allons faire voir en peu de mots, à l'aide de quelques exemples.

1. *Le présent* se met quelquefois pour le futur, comme dans ces expressions, JE REVIENS *tout à l'heure.* JE PARS *bientôt pour Rome. Que* FAITES-VOUS *demain, &c.* c'est-à-dire, JE REVIENDRAI *tout à l'heure.* JE PARTIRAI *bientôt pour Rome. Que* FEREZ-VOUS *demain ?*

Il a encore la signification du futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition, comme dans cette phrase, *Je suis résolu de voyager, si* J'EN TROUVE *l'occasion*; c'est la même chose que si l'on disoit, *Je suis résolu de voyager, en supposant, ou à condition que* J'EN TROUVERAI *l'occasion.*

Le présent se prend au contraire quelquefois dans le sens du prétérit, quand on veut donner plus de force & de vivacité à ce que l'on raconte, comme dans cette description de la mort d'Hyppolite.

J'ai vu, Seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il VEUT les rappeller, & sa voix les EFFRAIE.
Ils COURENT. Tout son corps N'EST bientôt qu'une plaie.

2. *L'imparfait* ne marque souvent autre chose qu'un prétérit sans rapport au présent, sur-tout dans les narrations : comme quand on dit, *Rome* ÉTOIT *d'abord gouvernée par*

des Rois; c'eſt-à-dire, *Rome* FUT *d'abord gouvernée par des Rois.*

Quand *l'imparfait* eſt précédé de *ſi*, il ne marque autre choſe qu'un rapport au temps préſent, comme dans cette phraſe, *Si* JE CONNOISSOIS *vos intentions, je les exécuterois*; c'eſt-à-dire, *ſi* JE CONNOISSOIS *à préſent*; ou, *je n'exécute pas vos intentions, parce que je ne les connois pas.*

3. *Le prétérit indéfini* ſe prend quelquefois pour un *futur paſſé*, comme dans ces phraſes : J'AI FINI *dans un moment.* AVEZ-VOUS *bientôt* ÉCRIT *votre lettre?* cela veut dire, J'AURAI FINI *dans un moment.* AUREZ-VOUS *bientôt* ÉCRIT *votre lettre?*

Le pluſque-parfait n'exprime ſouvent qu'un ſimple rapport au temps paſſé, comme quand il eſt à la ſuite de *ſi*: ce qu'on reconnoîtra dans cet exemple; SI VOUS AVIEZ SUIVI *mes conſeils, vous ne ſeriez pas dans l'embarras*, c'eſt-à-dire ſimplement, *ſi vous aviez ſuivi autrefois mes conſeils*; ou, *vous êtes dans l'embarras, parce que vous n'avez pas ſuivi mes conſeils.*

4 *Le conditionnel préſent*, précédé de *que* à la ſuite d'un autre verbe au paſſé, exprime ordinairement un futur par rapport au temps du verbe précédent : comme quand on dit, *Jeſus-Chriſt a promis qu'*IL VIENDROIT *juger les hommes, &c.* on fait entendre que Jeſus-Chriſt a dit autrefois, JE VIENDRAI, ou, *je promets que* JE VIENDRAI *juger les hommes.*

5. *Le conditionnel paſſé*, dans les mêmes circonſtances, marque quelquefois un futur

paſſé par rapport au temps paſſé du verbe qui le précéde. Ainſi en diſant, *J'ai cru que* J'AUROIS FINI *mon ouvrage cette année*; ſi c'eſt l'année derniere que j'ai eu cette opinion, je ſuis cenſé avoir dit alors, J'AURAI FINI, ou, *je crois que* J'AURAI FINI *mon ouvrage l'année prochaine.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres temps que ceux que vous venez d'expliquer, ou, pour mieux dire, n'y a-t-il pas d'autres manieres d'enviſager les choſes dans le préſent, dans le paſſé, & dans l'avenir?*

R. Le préſent proprement dit ne conſiſtant que dans un ſeul inſtant indiviſible, ne peut admettre aucun partage, & par conſéquent il n'y a qu'une maniere de l'exprimer : au lieu que le paſſé & l'avenir ayant plus d'étendue, on peut encore y conſidérer quelques nouveaux dégrés. Mais comme les verbes n'ont pas d'inflexions particulieres pour les exprimer, on y ſupplée par le moyen de quelques autres verbes de la maniere ſuivante.

1. Pour exprimer un paſſé peu éloigné, c'eſt-à-dire, pour marquer qu'une choſe eſt arrivée, ou étoit arrivée depuis peu de temps, on ſe ſert du préſent ou de l'imparfait du verbe *venir*, que l'on joint à l'infinitif du verbe dont on veut exprimer l'un ou l'autre paſſé. Ainſi on dit, *je viens de dîner*, pour dire, *j'ai dîné il n'y a pas long-temps*; &, *je venois de dîner quand vous êtes arrivé*, pour dire, *j'avois dîné il n'y avoit pas long-temps, quand vous êtes arrivé.* Il eſt aiſé de

voir dans ces deux exemples, que *je viens*, employé à cet uſage, exprime un prétérit indéfini, & que *je venois*, exprime un pluſque-parfait.

2. Pour exprimer un futur prochain par rapport au temps préſent, ou par rapport au temps paſſé, c'eſt-à-dire, pour marquer qu'une choſe doit ou devoit arriver bien-tôt, on joint à l'infinitif du verbe le préſent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainſi, *je vais dîner*, veut dire, *je dînerai bientôt*; & *j'allois dîner quand vous êtes arrivé*, ſignifie, *dans le temps que vous êtes arrivé*, j'ai pu dire, *je dînerai bientôt*.

On exprime encore un futur incertain ou indéterminé, ſoit par rapport au temps préſent, ſoit par rapport au temps paſſé, en joignant à un infinitif quelque temps du verbe *devoir*. Ainſi quand on dit, *je dois voyager. Vous deviez me venir voir. Vous avez dû recevoir ma lettre*, &c. le futur dans, *je dois voyager*, n'eſt pas ſi poſitif que ſi l'on diſoit, *je voyagerai*, &c.

3. Quand on met *ſi* avant un *pluſque-parfait*, la choſe ou l'action exprimée par ce temps, n'eſt pas encore faite au temps où l'on parle. Ainſi quand je dis, *Si j'avois dîné, je vous irois voir*; je fais entendre que je n'ai pas encore dîné. Mais il y a une maniere d'exprimer avec *ſi* une choſe ou une action qui n'étoit pas encore faite dans un temps paſſé. En voici un exemple. On me dit, *Vous n'aviez donc pas encore dîné, quand je*

vous ai envoyé chercher ? je réponds, *Si* J'AVOIS EU DINÉ, *je ne vous aurois pas fait attendre* : & l'on sent que ce ne seroit pas la même chose de dire en cette occasion, si *j'avois dîné, &c.*

De même le *conditionnel passé* fait simplement envisager une chose ou une action qui auroit été présente dans un temps passé. *J'aurois dîné avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner*; c'est-à-dire, & rien de plus, *je me serois mis à table*, ou, *on m'auroit servi à dîner avant midi, &c.* Mais pour faire entendre que la chose seroit finie & consommée dans un temps passé, & qu'elle seroit passée à l'égard de ce temps passé, il faudroit dire, J'AUROIS EU DINÉ, ou, J'EUSSE EU DINÉ *avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner.*

On voit par-là qu'il y a un second *plusque parfait* & un second *conditionnel passé*, qui ont une conjugaison différente des autres. *J'avois eu dîné, tu avois eu dîné, il avoit eu dîné, &c. j'aurois eu dîné, tu aurois eu dîné, il auroit eu dîné*, ou *j'eusse eu dîné, tu eusses eu dîné, il eût eu dîné, &c.*

Quelques Grammairiens les appellent *Temps surcomposés*, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*. Mais l'usage en est si rare, qu'on a pu se dispenser de les faire entrer dans la conjugaison des verbes, & qu'il suffit d'en faire ici la remarque. On peut encore en trouver quelques autres de cette nature dans le subjonctif.

Des Modes.

D. *Que veut dire le mot de* mode ?

R. Il veut dire *maniere.*

D. *Qu'eſt-ce que les modes ?*

R. Ce ſont différentes inflexions pour exprimer différentes manieres d'affirmer ou de ſignifier dans les verbes.

D. *Pouvez-vous m'expliquer cette définition plus clairement ?*

R. Elle s'expliquera aſſez par les définitions particulieres de chaque mode.

D. *Combien y a-t-il de modes ?*

R. Il y en a quatre, qui ſont,

L'Indicatif, l'Impératif, le Subjonctif ou *Conjonctif, l'Infinitif.*

D. *Quels ſont les modes où les verbes ſignifient toujours l'affirmation ?*

R. Ce ſont l'Indicatif, l'Impératif, & le Subjonctif, comme on va le voir.

De l'Indicatif.

D. *Qu'eſt-ce que l'Indicatif ?*

R. C'eſt une maniere d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation ſimple, c'eſt-à-dire, ſans dépendance d'aucun autre mot précédent.

D. *Faites-moi entendre cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *J'aime la vertu. Vous m'avez rendu ſervice. Nous finirons votre affaire.* mon affirmation eſt ſimple dans chacune de ces phraſes, en ce qu'elle eſt indépendante des mots qui pourroient être auparavant;

puiſque les temps qui expriment cette affirmation, peuvent ſe trouver non-ſeulement au commencement d'une phraſe, comme on le voit ici, mais même au commencement d'un diſcours.

D. *Pourquoi ce mode eſt-il appellé* Indicatif?

R. Parce que dans tous les temps qu'il contient, il indique ou marque directement & poſitivement ce qui eſt ſignifié par le verbe : comme on le voit dans *j'aime*, *j'aimois*, *j'aimai*, *&c.*

On aura encore une idée plus préciſe de l'indicatif, quand on l'aura mis en oppoſition avec le ſubjonctif, comme nous le ferons inceſſamment.

De l'Impératif.

D. *Qu'eſt-ce que l'Impératif?*

R. C'eſt une maniere de ſignifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Quand je dis, RENDEZ *témoignage à la vérité.* CRAIGNEZ *Dieu plus que les hommes;* c'eſt comme ſi je diſois, *je vous commande, je vous prie, je vous exhorte de rendre témoignage à la vérité, de craindre Dieu plus que les hommes.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre un commandement & une défenſe?*

R. Il n'y en a pas d'autre, ſinon que par l'un on commande de faire, & que par l'autre on commande de ne pas faire. Ainſi on ſe ſert également pour l'un & pour l'autre

de l'impératif, en y joignant la négation *ne* ou *ne pas* pour défendre : comme quand on dit, NE NEGLIGEZ PAS *les regles de la langue françoise.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé dans la conjugaison le temps de l'impératif* préfent *ou* futur ?

R. Parce qu'il exprime le préfent par rapport à l'action de commander, & le futur par rapport à la chofe commandée. Ainfi quand Saint Paul a dit, SOYEZ *foumis aux Puiffances de la terre*; c'eft comme s'il eût dit, *vous ferez foumis*, ou, *je vous commande à préfent d'être foumis à l'avenir aux Puiffances de la terre.*

D. *Le futur de l'indicatif a donc quelquefois la fignification de l'impératif ?*

R. Oui, quand il exprime un commandement ou une défenfe. Ainfi dans le Décalogue, *Vous aimerez Dieu de tout votre cœur : Vous ne tuerez point*, *&c.* fignifient la même chofe que s'il y avoit, *Aimez Dieu de tout votre cœur : Ne tuez point*, *&c.*

D'où il s'enfuit que l'impératif renferme toujours une affirmation, parce qu'il peut toujours fe réfoudre par le futur de l'indicatif.

D. *Pourquoi le temps de l'impératif n'a-t-il pas de premiere perfonne au fingulier ?*

R. Parce qu'ordinairement on ne fe commande pas à foi-même, ou qu'en fe commandant & en s'exhortant, on ne peut parler à foi-même qu'à la feconde perfonne : comme quand un pécheur dit en s'apoftro-

phant, *Songe, malheureux, à appaiſer la colere de Dieu.*

D. *Cette raiſon ne devroit-elle pas auſſi empêcher qu'il n'y eût une premiere perſonne au pluriel ?*

R. Non : car quand je dis, *ranimons notre foi*, c'eſt autant à moi que j'adreſſe mon exhortation, qu'à ceux qui ſont avec moi.

D. *Les pronoms perſonnels précédent-ils toutes les perſonnes de l'impératif ?*

R. Non : ils n'en précédent que les troiſiemes perſonnes, quand les noms dont ils tiennent la place ne ſont pas exprimés. Mais il n'y en a jamais ni avant, ni après les ſecondes perſonnes & la premiere du pluriel.

Du Subjonctif.

D. *Qu'eſt-ce que le Subjonctif* ou *Conjonctif* ?

R. C'eſt une maniere d'exprimer les divers temps des verbes, avec l'affirmation modifiée, c'eſt-à-dire, dépendante de quelque chôſe qui précéde.

D. *Appliquez cette définition à quelques exemples.*

R. Quand je dis, *Il faut que* JE FASSE *un diſcours. Je ſouhaitois que* VOUS VINSSIEZ ; l'affirmation exprimée par, *je faſſe*, *vous vinſſiez*, n'eſt pas ſimple, comme quand je dis, *je fais un diſcours*, *vous venez* : mais elle eſt dépendante des mots précédents, *Il faut que*, *je ſouhaitois que.*

D. *Pourquoi ce mode eſt-il appellé* Subjonctif *ou* Conjonctif ?

R. Parce qu'on l'emploie toujours à la ſuite de quelques mots dont il dépend, & avec leſquels il eſt cenſé être joint.

D. *Quels ſont les mots à la ſuite deſquels ſe trouve le ſubjonctif?*

R. Ce ſont ordinairement d'autres verbes ſuivis de la conjonction *que*: ou, s'il n'y a pas de verbes, la conjonction *que* s'y trouve preſque toujours : & c'eſt pour cela qu'on l'a miſe dans la conjugaiſon des temps du ſubjonctif.

D. *Qu'entendez-vous par la conjonction* que?

R. C'eſt ainſi qu'on appelle le mot *que*, quand il n'eſt pas pronom, & qu'il ne peut ſe tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle choſe*.

D. *Pour me faire encore mieux entendre ce que c'eſt qu'un ſubjonctif, dites-moi précisément en quoi il eſt différent de l'indicatif.*

R. 1. Les temps du ſubjonctif n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours ſubordonnés à une affirmation directe & principale : & ce ſont les temps de l'indicatif que l'on emploie pour exprimer cette affirmation directe & principale. Ainſi dans cette phraſe, *Je veux que vous faſſiez votre devoir; je veux*, exprime une affirmation directe & indépendante de toute autre; au lieu que l'affirmation exprimée par, *vous faſſiez*, n'eſt qu'indirecte & ſubordonnée à la première.

2. Les temps du ſubjonctif ſont tellement dépendants des mots ou conjonctions qui les précedent, qu'on ne peut pas les en ſéparer; c'eſt-à-dire, qu'étant détachés de ces con-

jonctions, ils ne peuvent plus avoir de sens déterminé, ni par conséquent former une affirmation simple. Ainsi, sans sortir de l'exemple précédent, si l'on en supprime, *je veux que*, le reste qui est, *vous fassiez votre devoir*, n'a plus aucun sens déterminé, & ne pourroit pas se mettre au commencement d'une phrase.

Au lieu que les temps de l'indicatif, ou ne sont précédés d'aucun mot; ou, s'ils sont à la suite de quelque conjonction, ils peuvent en être détachés, & faire seuls un sens clair & déterminé, en quoi consiste l'affirmation simple. Ainsi, de cette phrase, *Je crois que nous irons à Rome*, si l'on en retranche, *je crois que*, le reste, *nous irons à Rome*, présente à l'esprit un sens déterminé: & qui s'entend indépendamment de tout autre mot.

D. *Suffit-il qu'un verbe soit à la suite de la conjonction* que, *ou de quelques autres mots, pour être mis au subjonctif.*

R. Non: il faut encore que l'usage des langues le demande. Ainsi dans les mêmes occasions où en latin on met un subjonctif après *si*, il faut mettre un indicatif en françois, & dire, *si vous étiez sage*, & non pas *si vous fussiez sage.*

D. *Comment connoîtrai-je donc quand après une conjonction précédée ou non précédée d'un verbe, on doit mettre le temps du verbe suivant au subjonctif, plutôt qu'à l'indicatif?*

R. L'usage est la seule regle qu'il soit sûr de suivre en cette occasion. On peut néanmoins dire en général, que quand les con-

jonctions précédées d'un verbe au présent, demandent dans les verbes dont elles sont suivies, une signification qui tienne du doute ou de l'avenir, & qui n'exprime pas une chose actuellement présente, ces verbes se mettent au subjonctif.

D. *Appliquez cette observation générale à quelques exemples.*

R. Dans ces phrases, *Je dispose tout afin que vous* ALLIEZ *à la campagne. Je lui pardonne, pourvu qu'il* SOIT *plus raisonnable. L'éclair paroît avant que le tonnerre se* FASSE *entendre. Il faut qu'un jeune homme* SOIT *docile. Je veux que vous* AYIEZ *plus de politesse. Je crains que vous ne* SOYIEZ *la dupe de votre indiscrétion, &c.* les seconds verbes sont au subjonctif, parce que la conjonction *que* annonce dans ces verbes une signification de doute ou d'avenir.

On met souvent par la même raison les verbes au subjonctif, quand la conjonction *que*, qui les régit, est à la suite d'un verbe qui interroge, ou qui est accompagné d'une négation, comme dans ces exemples : *Pensez-vous* QU'*en formant la république des abeilles, Dieu* N'AIT *pas* VOULU *instruire les Rois à commander avec douceur, & les sujets à obéir avec amour ? Pharaon ne se persuadoit pas* QUE *les Israélites* PUSSENT *lui échapper.*

Quoique dans la phrase suivante, tirée d'une Grammaire françoise, *Il ne faut pas s'imaginer que ce soit sans fondement qu'on* DISE *que le pronom* ce *est propre aux deux nombres ;* le verbe *s'imaginer*, soit accompagné d'une

négation, ce n'eſt pas une raiſon pour mettre *diſe* au ſubjonctif, & il falloit dire, *que ce ſoit ſans fondement qu'on dit que le pronom*, parce que le *que* qui eſt avant *dit*, n'eſt pas régi par *s'imaginer*, mais par *ce ſoit*, qui eſt ſans négation, & que d'ailleurs ce *que* ne demande pas plus ici dans le verbe dont il eſt ſuivi, une ſignification qui tienne du doute ou de l'avenir, que ſi l'on diſoit, *c'eſt ſans fondement qu'on dit*, &c.

Les pronoms relatifs *que*, *qui*, & les autres dans les mêmes circonſtances, régiſſent auſſi le verbe ſuivant au ſubjonctif, comme dans cette phraſe : *Il n'y a point dans le cœur de l'homme de bons mouvements* QUE *Dieu ne* PRODUISE, *comme auteur de tout bien :* & dans ces deux vers de Racine,

Depuis trois mois entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
Qui ne PROMETTE à Rome un Empereur parfait ?

D. *Quelles regles peut-on ſuivre pour ſavoir en quel temps du ſubjonctif on doit mettre un verbe ?*

R. I. On met le verbe qui ſuit la conjonction au préſent du ſubjonctif, quand il exprime une choſe préſente ou à venir : & alors le verbe qui précede la conjonction, ne peut être qu'au préſent ou au futur de l'indicatif.

En ſorte qu'on peut établir pour prémiere regle, que quand le verbe qui eſt avant la conjonction, eſt au préſent ou au futur de l'indicatif, & qu'on ne veut pas exprimer dans le ſecond verbe une choſe paſſée, il

faut mettre ce second verbe au présent du subjonctif, comme dans ces phrases : *Les nouveaux Philosophes* VEULENT *que la couleur* SOIT *un sentiment de l'ame.* J'ATTENDRAI *que la belle saison* REVIENNE, *&c.*

II. On se sert ordinairement de l'imparfait du subjonctif, pour marquer une chose présente ou à venir à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précede la conjonction.

Ainsi la seconde regle est, que quand le verbe qui précede la conjonction, est à quelqu'un des temps passés ou conditionnels, & qu'on ne veut pas désigner par le second verbe un passé plus éloigné que celui du premier, il faut mettre ce second verbe à l'imparfait du subjonctif, comme dans ces phrases : *Les Egyptiens ne* DOUTOIENT *pas que certains animaux & certaines plantes ne* FUSSENT *des divinités.* JE SOUHAITOIS *que vous* ARRIVASSIEZ. *Caligula* VOULUT *que les Romains lui* RENDISSENT *des honneurs divins. Dieu* A PERMIS *que les infideles* PROFANASSENT *les lieux saints.* J'AVOIS EMPECHÉ *qu'on ne vous* INSULTAT. JE SEROIS *bien aise que vous me* DONNASSIEZ *de vos nouvelles.* AURIEZ-VOUS VOULU *que* J'ACCUSASSE *mon frere, &c.*

III. On emploie le prétérit du subjonctif, quand on veut parler d'une chose passée & accomplie par rapport au temps du verbe qui précede la conjonction : & ce temps n'est ordinairement que le présent, le prétérit indéfini, ou le futur de l'indicatif,

comme dans ces phrases : JE DOUTE *qu'aucun Philosophe* AIT *jamais bien* CONNU *l'origine des vents*. IL A FALLU *que* J'AIE SOLLICITÉ *tous mes Juges*. JE N'ENTREPRENDRAI *rien que* JE N'AIE CONSULTÉ *des personnes sages, &c.*

IV. Le plusque-parfait du subjonctif s'emploie aussi pour désigner une chose absolument passée & accomplie : mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plusque-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases : *Je ne* SAVOIS *pas que vous* EUSSIEZ ETUDIÉ *les mathématiques. Vous ne* CRUTES *pas*, ou, *vous* N'AVEZ *pas* CRU *qu'on vous* EUT TENDU *un piége. Nous* AVIONS IGNORÉ *que le Roi vous* EUT ACCORDÉ *cette grace. Vous* TROUVERIEZ *mauvais*, ou, *vous* AURIEZ TROUVÉ *mauvais que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à vos ordres.*

Il y a quelques occasions où, pour exprimer par le subjonctif une chose ou une action passée & accomplie dans un temps passé, il faut doubler le verbe auxiliaire *avoir*, comme dans cet exemple : *Quelque diligence que vous eussiez pu faire, je ne pensois pas que* VOUS EUSSIEZ EU DINÉ *avant midi.*

D. *Sont-ce là tous les usages du subjonctif?*

R. On l'emploie encore, 1°. Pour signifier que l'on accorde une chose, quoiqu'absolument on ne la veuille pas : & alors il conserve la conjonction *que*, comme quand on dit, *Qu'il se perde, puisqu'il le veut.*

2°. Pour exprimer un souhait : & alors on en supprime le *que*, comme dans ces

exemples ; *Plaise à Dieu que vous réussissiez. Fasse le Ciel qu'il ne nous arrive pas de malheur.*

Puissent jusques au Ciel vos soupirs innocens,
Monter comme l'odeur d'un agréable encens.

D. *Y a-t-il toujours dans chaque temps du subjonctif une différence d'inflexions qui le distingue de tout autre temps ?*

R. Non : dans quelques verbes, comme dans *finir*, les personnes du présent & de l'imparfait du subjonctif, hors la troisieme du singulier, se ressemblent : dans d'autres, comme dans *aimer*, les trois personnes du singulier & la troisieme du pluriel du présent du subjonctif, sont les mêmes que dans le préseut de l'indicatif : & dans presque tous les verbes, la premiere & la seconde personne du pluriel du présent du subjonctif & de l'imparfait de l'indicatif, sont semblables.

D. *Que peut on faire pour s'assurer, malgré cette conformité d'inflexions, du véritable temps où est un verbe ?*

R. Il faut substituer au verbe sur lequel on a quelque doute, le verbe *faire*, dont toutes les inflexions sont différentes les unes des autres. Ainsi pour savoir en quels temps sont les seconds verbes dans ces phrases, *Il faut que je finisse. Il falloit que je finisse. Je vois qu'il aime. Je doute qu'il aime. Quand nous aimions, &c.* on dira, *Il faut que je fasse. Il falloit que je fisse. Je vois qu'il fait. Je doute qu'il fasse. Quand nous faisions. Quoi que nous fassions.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé le premier*

temps du subjonctif, présent *ou* futur ?

R. Parce qu'il s'emploie aussi souvent dans le sens de l'un que dans le sens de l'autre. Il est au présent dans cette phrase, *Croyez-vous qu'il* SOIT *en chemin ?* c'est-à-dire, *Croyez-vous qu'il* EST *en chemin ?* Il est au futur dans celle-ci, *je ne crois qu'il vienne demain*, c'est à dire, *je ne crois pas qu'il viendra demain.*

De l'Infinitif.

D. *Qu'est-ce que l'Infinitif ?*

R. C'est dans le verbe une maniere de signifier sans affirmation, ou de signifier l'affirmation indéfiniment, & qui par conséquent n'est susceptible, ni de nombres, ni de personnes.

D. *Rendez-moi cette définition plus sensible par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *être*, *avoir*, *aimer*, *finir*, *&c.* je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une maniere générale, sans y rien ajouter de plus.

Quand je dis, *je veux boire*, *je m'applique à lire*, *j'ai besoin d'écrire* ; on ne trouve aucune affirmation dans les infinitifs, *boire*, *lire* & *écrire* ; & c'est comme si je disois, *je veux la boisson*, *je m'applique à la lecture*, *j'ai besoin de l'écriture.*

Mais si je dis, *je crois savoir cette regle*, *je me flatte de réussir dans mon entreprise* ; on sent qu'il y a dans les infinitifs, *savoir* & *réussir*, une affirmation exprimée indéfini-

ment ſans nombre ni perſonne : & c'eſt comme ſi je diſois, *je crois que je ſais cette regle; je me flate que je réuſſirai dans mon entrepriſe.*

D *Pourquoi ce mode eſt-il appellé* Infinitif?

R. Parce qu'il n'exprime l'action ou la ſignification du verbe que d'une maniere indéfinie & indéterminée, c'eſt-à-dire, ſans affirmation, ou avec l'affirmation indéfinie, & ſans aucun rapport exprimé de nombres ni de perſonnes.

D. *Quel eſt l'uſage commun de l'infinitif dans la Grammaire?*

R. C'eſt de déſigner & de ſpécifier le verbe dont on veut parler, comme les noms ſe déſignent par leur nominatif ſingulier. Ainſi on dit le verbe *aimer*, le verbe *finir*, le verbe *faire, &c.* comme on dit le nom *Prince*, le nom *table*, le nom *temple*, *&c.*

D. *Si l'affirmation eſt eſſentielle au verbe, on ne peut donc pas regarder l'infinitif comme un verbe, quand il ne ſignifie pas l'affirmation?*

R. Il eſt vrai qu'on peut le conſidérer plutôt comme un nom ſubſtantif qui exprime l'action ou la ſignification du verbe, & dont on peut affirmer quelque choſe par un autre verbe : comme quand on dit, AIMER *Dieu, c'eſt accomplir le premier & le plus grand de ſes commandements.*

D. *L'infinitif regardé comme nom, eſt-il en tout conforme aux autres noms ſubſtantifs?*

R. Non : il eſt indifférent, en ce qu'il conſerve le régime du verbe, qu'il n'a point de genres, & qu'on ne peut pas y joindre d'adjectif.

d'adjectif. Mais il peut se décliner au singulier seulement avec l'article indéfini.

D. *Déclinez l'infinitif* lire.

R.	SINGULIER.
Nom. Acc.	lire.
Gen. Abl.	de lire.
Dat.	à lire.

D. *Faites-moi voir par des exemples quel usage on peut faire des cas de l'infinitif.*

R.	
Nom.	*lire* est une bonne occupation.
Gen.	j'ai envie *de lire.*
Dat.	je passe mon temps *à lire.*
Acc.	je veux *lire.*
Abl.	je viens *de lire.*

Il y a pourtant en françois quelques verbes dont les infinitifs sont de vrais noms substantifs, susceptibles de genres, de nombres, & de cas, avec l'article défini, comme *le dîner*, *le souper*, *le boire*, *le manger*, *le savoir*, *&c.*

D. *L'infinitif n'est-il pas au moins susceptible de temps ?*

R. Oui : voici les observations que l'on peut faire à cet égard.

Ce qu'on appelle le présent de l'infinitif ne se rapporte de soi-même à aucun temps déterminé, & on peut l'employer, suivant les circonstances du discours, aussi-bien pour le passé & pour le futur, que pour le présent. Ainsi dans, *vous me voyez écrire*, *écrire* se rapporte au temps présent ; dans, *vous m'avez vu écrire*, il se rapporte au passé ; & dans, *vous me verrez écrire*, il se rapporte au futur.

Mais quand on veut exprimer dans l'infinitif, un paſſé par rapport au temps du verbe qui le précede, on ſe ſert du participe paſſif, auquel on joint, ou l'infinitif *avoir*, ou l'infinitif *être*, ſuivant la nature des verbes : comme quand on dit, *vous me paroiſſez* AVOIR PERDU *votre argent*, ou *j'ai cru* ETRE ARRIVÉ *trop tard.*

Pour exprimer de même dans l'infinitif, un futur par rapport au temps du verbe qui eſt auparavant, on joint l'infinitif *devoir* à celui du verbe dont il s'agit : comme quand on dit, *Je croyois* DEVOIR SUIVRE *ce procès*, ou, *je crois* DEVOIR SUIVRE *ce procès, &c.*



ARTICLE III.

De la formation des temps.

D. *Quand on ſait conjuguer les quatre verbes que vous avez apportés pour exemples des quatre conjugaiſons, eſt-on en état de conjuguer tous les autres?*

R. Non : parce qu'outre la diverſité des terminaiſons de l'infinitif, il y en a encore une très-grande dans les terminaiſons des temps que renferment les autres modes. Et l'on ne ſaura bien conjuguer les verbes, qu'après avoir appris les regles générales & particulieres qui regardent la formation des temps.

D. *Comment diviſe-t-on les temps d'un verbe conſidérés par l'expreſſion?*

R. On les diviſe en *temps ſimples*, & en *temps compoſés.*

D. *Qu'eſt-ce que les temps ſimples ?*

R. Ce ſont les temps exprimés en un ſeul mot, ou accompagnés ſeulement des pronoms perſonnels, comme *aimant, j'aimois, j'aimerai, &c.*

D. *Qu'eſt-ce que les temps composés ?*

R. Ce ſont ceux qui ſe conjuguent toujours avec quelques temps ſimples du verbe auxiliaire *avoir* ou *être*, comme *j'ai fini, j'avois fini, je ſuis tombé, j'étois tombé, &c.*

Il y en a quelques-uns que l'on peut appeller *ſurcompoſé*, parce qu'ils ſe conjuguent avec les temps compoſés du verbe auxiliaire *avoir*, comme, *j'ai eu fini, j'avois eu fini, j'aurois eu fini, j'euſſe eu fini, &c.*

D. *Quels ſont les temps les plus difficiles à former ?*

R. Ce ſont les temps ſimples.

D. *Parmi ces temps ſimples, comment appelle-t-on ceux d'où ſe forment les autres ?*

R. On les appelle *primitifs ?*

D. *Quels ſont ces temps primitifs ?*

R. Ce ſont,

1. L'Infinitif préſent.
2. Le Participe actif préſent.
3. Le Participe paſſif préſent.
4. Le Préſent de l'indicatif.
5. Le Prétérit de l'indicatif.

D. *Ces temps primitifs ont-ils les mêmes terminaiſons dans tous les verbes, ou du moins dans les verbes d'une même conjugaiſon ?*

R. Non : & c'eſt de-là que vient la grande variété qu'il y a dans les verbes de la langue françoiſe.

D. *Comme il est nécessaire de savoir ces différentes terminaisons des temps primitifs ; pour être en état d'en former les autres temps, y a-t-il quelques regles générales & abrégées qui puissent en faciliter la connoissance ?*

R. Oui : & par ces regles on saura en très-peu de temps les différences essentielles de presque tous les verbes françois.

D. *En quoi consistent ces regles ?*

R. Elles consistent à distinguer dans chaque conjugaison les verbes dont les temps primitifs sont terminés de la même maniere ; c'est-à-dire, à trouver des terminaisons de temps primitifs, communes à plusieurs verbes, & à mettre au nombre des verbes irréguliers ceux qu'on ne pourra pas y rapporter.

D. *Par où doit-on d'abord considérer un verbe, pour savoir dans quelle classe ou différence d'une même conjugaison on pourra le ranger ?*

R. Par l'infinitif, dont les terminaisons varient, comme nous l'avons dit, suivant les lettres ou syllabes qui précedent les finales *er*, *ir*, *oir*, & *re*. Il ne suffit pourtant pas toujours que plusieurs verbes se ressemblent par les terminaisons de leurs infinitifs, pour être mis dans la même classe ; il faut encore qu'ils aient les mêmes terminaisons dans les autres temps primitifs. Ainsi, quoique *courir* & *nourrir* soient l'un & l'autre terminés en *rir* à l'infinitif, ils ne sont pas pour cèla de la même classe, parce qu'ils sont terminés bien différemment dans les autres temps primitifs, comme on va le voir.

D. *Ne peut-on pas donner quelque raiſon pourquoi les terminaiſons des temps primitifs de pluſieurs verbes ſont ſemblables ?*

R. Oui : c'eſt ſouvent parce qu'ils ſont formés les uns des autres.

On appelle *verbes ſimples*, ceux qui ſervent à en former d'autres, & *verbes composés*, ceux qui ſont formés d'un verbe ſimple, par l'addition d'une, ou de pluſieurs ſyllabes. Ainſi *mettre* eſt un verbe ſimple, & *permettre*, *promettre*, *commettre*, *compromettre*, *&c.* ſont des verbes composés de *mettre*.

D. *Quelle regle peut-on établir en conſéquence de cette obſervation ?*

R. Que le verbe ſimple & ſes composés ont ordinairement les mêmes terminaiſons, non-ſeulement dans leurs temps primitifs, mais encore dans tous les autres temps ; & qu'ainſi il ſuffit de ſavoir la conjugaiſon d'un verbe ſimple, pour être en état d'en conjuguer les composés.

D. *Quelles ſont donc les différentes terminaiſons des temps primitifs ?*

R. Les voici pour chacune des quatre conjugaiſons, & nous les marquerons ſeulement par les chiffres 1. 2. 3. 4. 5. ſuivant l'ordre que nous avons déja donné aux temps primitifs.

PREMIERE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
er.	*ant.*	*é.*	*e.*	*ai.*
aim*er.*	aim*ant.*	aim*é.*	j'aim*e*	j'aim*ai.*

Tous les verbes de la premiere conjugai-

ſon, qui ſont en très-grand nombre, ſuivent cette regle générale pour leurs temps primitifs, excepté ſeulement *aller* & *puer*.

SECONDE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*iſſant.*	*i.*	*is.*	*is.*
finir.	finiſſant.	fini.	je finis.	je finis.

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*ant.*	*i.*	*s.*	*is.*
ſentir.	ſentant.	ſenti.	je ſens.	je ſentis.

Les verbes de cette premiere différence perdent au préſent de l'indicatif la conſonne qui précede *ir* de l'infinitif. *Bouillir, je bous. Dormir, je dors. Mentir, je mens. Partir, je pars. Se repentir, je me repens. Servir, je ſers. Sortir, je ſors.*

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
enir.	*enant.*	*enu.*	*iens.*	*ins.*
tenu.	tenant	tenu.	je tiens.	je tins.
venir.	venant.	venu.	je viens.	je vins.

Benir a ſes inflexions comme *finir.*

Troiſieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
rir.	*rant.*	*ert.*	*re.*	*ris.*
couvrir.	couvrant.	couvert.	je couvre.	je couvris.
ſouffrir.	ſouffrant.	ſouffert.	je ſouffre.	je ſouffris.

Appauvrir a ſes temps primitifs comme *finir.*

Les verbes irréguliers de la ſeconde conjugaiſon, c'eſt-à-dire, ceux dont les temps

primitifs ne peuvent se ranger sous aucune des quatre especes précédentes, sont *courir*, *cueillir*, *faillir*, *fuir*, *haïr*, *mourir*, *ouir*, *querir*, *acquérir*, *saillir*, *tressaillir*, *vêtir*, *revêtir*.

TROISIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
avoir.	*evant.*	*u.*	*ois.*	*us.*
recevoir.	recevant.	reçu.	je reçois.	je reçus.

Les verbes irréguliers de cette troisieme conjugaison, sont, *avoir*, *choir*, *déchoir*, *échoir*, *falloir*, *mouvoir*, *pleuvoir*, *pouvoir*, *savoir*, *seoir*, *s'asseoir*, *surseoir*, *valoir*, *voir*, *pourvoir*, *vouloir*.

QUATRIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
dre.	*dant.*	*du.*	*ds.*	*dis.*
rendre.	rendant.	rendu.	je rends.	je rendis.
répondre.	répondant.	répondu.	je réponds.	je répondis.

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
indre.	*ignant.*	*int.*	*ins.*	*ignis.*
craindre.	craignant.	craint.	je crains.	je craignis.
peindre.	peignant.	peint.	je peins.	je peignis.
joindre.	joignant.	joint.	je joins.	je joignis.

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aire.	*aisant.*	*u.*	*ais.*	*us.*
plaire.	plaisant.	plu.	je plais.	je plus.
taire.	taisant.	tu.	je tais.	je tus.

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
uire.	*uisant.*	*uit.*	*uis.*	*uisis.*
produire.	produisant.	produit.	je produis.	je produisis.

K 4

Quatrieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aître, ou *oître.*	*aiſant*, ou *oiſſant.*	*u.*	*ais*, ou *ois.*	*us.*
rep*aître.*	rep*aiſſant.*	rep*u.*	je rep*ais.*	je rep*us.*
conno*ître.*	conn*oiſſant.*	conn*u.*	je conn*ois.*	je conn*us.*
par*oître.*	par*oiſſant.*	par*u.*	je par*ois.*	je par*us.*

Les verbes irréguliers de cette quatrieme conjugaiſon, ſont, *battre, boire, braire, bruire, circoncire, clore* ou *clorre, conclure, confire, coudre, croire, dire, maudire, écrire, être, exclure, faire, frire, lire, luire, mettre, moudre, naître, nuire, prendre, rire, rompre, ſoudre, abſoudre, réſoudre, ſuffire, ſuivre, traire, vaincre, vivre.*

D. *Pour ne me rien laiſſer à deſirer ſur cet article, récitez-moi de ſuite les temps primitifs de tous les verbes irréguliers de chaque conjugaiſon.*

R. VERBES IRRÉGULIERS

de la premiere conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
aller.	allant.	allé.	je vais.	j'allai.
puer.	puant.	pué.	je pus	je puai.

VERBES IRRÉGULIERS

de la ſeconde conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
courir.	courant.	couru.	je cours.	je courus.
cueillir.	cueillant.	cueilli.	je cueille.	je cueillis.
faillir.	faillant.	failli.	je faux.	je faillis.
fuir.	fuyant.	fui.	je fuis.	je fuis.
haïr.	haïſſant.	haï.	je hais.	
mourir.	mourant.	mort.	je meurs.	je mourus.

ouir.	oyant.	oui.	j'ois.	j'ouis.
quérir.				
acquérir.	acquérant.	acquis.	j'acquiers.	j'acquis.
faillir.	faillant.	failli.	je faille, ou je faillis.	je faillis.
treſſaillir.	treſſaillant.	treſſailli.	je treſſaille.	je treſſaillis.
vêtir.	vêtant.	vêtu.	je vêts.	je vêtis.
revêtir.	revêtant.	revêtu.	je revêts.	je revêtis.

VERBES IRRÉGULIERS

de la troiſieme conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
avoir.	ayant.	eu.	j'ai.	j'eus.
choir.		chu.		
déchoir.		déchu.	je déchois.	je déchus.
échoir.	échéant.	échu.	j'échois.	j'échus.
falloir.		fallu.	il faut.	il fallut.
mouvoir.	mouvant.	mu.	je meus.	je mus.
pleuvoir.	pleuvant.	plu.	il pleut.	il plut.
pouvoir.	pouvant.	pu.	je puis.	je pus.
ſavoir.	ſachant.	ſu.	je ſais.	je ſus.
ſeoir.	ſéant, ou ſeyant.	ſis.	je ſieds.	
s'aſſeoir.	s'aſſeyant.	aſſis.	je m'aſſieds.	je m'aſſis.
ſurſeoir.	ſurſoyant.	ſurſis.	je ſurſois.	je ſurſis.
valoir.	valant.	valu.	je vaux.	je valus.
voir.	voyant.	vu.	je vois.	je vis.
pourvoir.	pourvoyant.	pourvu.	je pourvois.	je pourvus.
vouloir.	voulant.	voulu.	je veux.	je voulus.

VERBES IRRÉGULIERS

de la quatrieme conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
battre.	battant.	battu.	je bats.	je battis.
boire.	buvant.	bu.	je bois.	je bus.
braire.			je brais.	
bruire.	bruyant.			
circoncire.		circoncis.	je circoncis.	je circoncis.
clore, ou clorre.		clos.	je clos.	

conclure.	concluant.	conclu.	je conclus.	je conclus.
confire.	confiſant.	confit.	je confis.	je confis.
coudre.	couſant.	couſu.	je couds.	je couſis.
croire.	croyant.	cru.	je crois.	je crus.
dire.	diſant.	dit.	je dis.	je dis.
maudire.	maudiſſant.	maudit.	je maudis.	je maudis.
écrire.	écrivant.	écrit.	j'écris.	j'écrivis.
être.	étant.	été.	je ſuis.	je fus.
exclure.	excluant.	exclus.	j'exclus.	j'exclus.
faire.	faiſant.	fait.	je fais.	je fis.
frire.		frit.	je fris.	
lire.	liſant.	lu.	je lis.	je lus.
luire.	luiſant.	lui.	je luis.	
mettre.	mettant.	mis.	je mets.	je mis.
moudre.	moulant.	moulu.	je mouds.	je moulus.
naître.	naiſſant.	né.	je nais.	je naquis.
nuire.	nuiſant.	nui.	je nuis.	je nuiſis.
prendre.	prenant.	pris.	je prends	je pris.
rire.	riant.	ri.	je ris.	je ris.
rompre.	rompant.	rompu.	je romps.	je rompis.
ſoudre.				
abſoudre.	abſolvant.	abſous.	j'abſous.	
réſoudre.	reſolvant.	réſous, *ou* réſolu.	je réſous.	je réſolus.
ſuffire.	ſuffiſant.	ſuffi.	je ſuffis.	je ſuffis.
ſuivre.	ſuivant.	ſuivi.	je ſuis.	je ſuivis.
traire.	trayant.	trait.	je trais.	
vaincre.	vainquant.	vaincu.	je vaincs.	je vainquis.
vivre.	vivant.	vécu.	je vis.	je vécus.

D. *Quel uſage peut-on faire de la connoiſſance de toutes ſes terminaiſons ?*

R. Toutes les fois qu'on voudra ſavoir les temps primitifs d'un verbe, après avoir examiné la terminaiſon de ſon infinitif, on verra s'il peut ſe rapporter à quelqu'un des verbes réguliers des quatre conjugaiſons : ſinon on ſera sûr de le trouver parmi les verbes irréguliers.

D. *Comment, en connoiſſant la terminaiſon de l'infinitif d'un verbe régulier, peut-on en trouver les autres temps primitifs ?*

R. En subſtituant les terminaiſons de ces autres temps primitifs à celle de l'infinitif.

Ainſi on a le participe préſent du verbe *plaindre*, en changeant *indre* en *ignant*, *plaignant*; on en a le participe paſſif, en changeant *indre* en *int*, *plaint*; on en a le préſent de l'indicatif, en changeant *indre*, en *ins*, *je plains*; & le prétérit du même indicatif, en changeant *indre* en *ignis*, *je plaignis*. Il en eſt de même pour tous les autres verbes.

D. *Expliquez-moi donc ce que vous entendez par verbe régulier.*

R Un verbe régulier eſt celui dont les temps primitifs peuvent ſe ranger ſous quelqu'une des différences de terminaiſons contenues dans les quatre conjugaiſons, & dont les autres temps ſe forment ſuivant les regles que nous allons donner.

D. *Quels verbes ſont oppoſés aux verbes réguliers ?*

R. Les verbes irréguliers, qui ſont,

1. Ceux auxquels les terminaiſons générales des temps primitifs ne conviennent pas, comme *coudre*, dont les temps primitifs, *couſant*, *couſu*, *je couds*, *je couſis*, ont des terminaiſons particulieres, & qu'on ne trouve dans aucun autre verbe.

2. Ceux qui s'écartent des regles communes de la formation pour les autres temps, tels que ceux dont nous allons parler.

D. *Qu'eſt-ce qu'on appelle verbes défectueux ?*

R. Ce ſont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines perſonnes que l'uſage n'admet pas; tels que ſont, *querir*, dont

on ne se sert qu'à l'infinitif; *ouir*, qui ne se dit plus guere qu'à l'infinitif, au prétérit, & aux temps composés, *frire*, qui ne se dit pas aux trois personnes du pluriel du présent de l'indicatif, & quelques autres dont nous parlerons dans la suite.

D. *Puisque vous connoissez les temps primitifs de tous les verbes, dites-moi quels sont les temps qui s'en forment.*

R. I.

De l'INFINITIF PRÉSENT, on forme,

LE FUTUR *de l'indicatif*, en mettant seulement *ai* après l'*r* qui se trouve dans la terminaison de l'infinitif, dont on supprime l'*e* muet final pour les verbes de la quatrieme conjugaison, comme *aimer*, J'AIMERAI. *Punir*, JE PUNIRAI. *Prendre*, JE PRENDRAI, *&c.*

Exceptions.

Cette regle est pour tous les verbes réguliers, à l'exception seulement des verbes en *enir* & en *oir*, qui, pour former leur futur, changent *enir* en *iendrai*, & *oir*, en *rai*, comme *tenir*, *je* TIENDRAI. *Venir*, *je* VIENDRAI. *Recevoir*, *je* RECEVRAI.

VERBES IRRÉGULIERS.

1e. *Conjugaison.*

Aller, *j'*IRAI. *Envoyer*, *j'*ENVERRAI.

2e. *Conjugaison.*

Acquérir, & les autres composés de *quérir*, *J'*ACQUERRAI.

Courir & ses composés, *je* COURRAI.
Cueillir & ses composés, *je* CUEILLERAI.
Mourir, *je* MOURRAI.

3e. *Conjugaison.*

Avoir, *j'*AURAI.
Déchoir & *échoir*, composés de *choir*, qui n'est presque plus en usage, *je* DÉCHERRAI, *j'*ÉCHERRAI.
Falloir, *il* FAUDRA.
Pouvoir, *je* POURRAI.
Savoir, *je* SAURRAI.
Seoir, *je* SIÉRAI. Son composé *s'asseoir*, qui est plus en usage, *je m'*ASSEIERAI, ou *je m'*ASSIÉRAI. *Surseoir* suit la regle générale, & fait *je* SURSEOIRAI.
Valoir & ses composés, *je* VAUDRAI.
Voir & ses composés, *je* VERRAI, à la réserve de *pourvoir* & *prévoir*, qui, suivant la regle générale, font *je* POURVOIRAI, *je* PRÉVOIRAI.
Vouloir, *je* VOUDRAI.

4e. *Conjugaison.*

Etre, *je* SERAI.
Faire & ses composés, *je* FERAI.
Du futur de l'indicatif, on forme LE CONDITIONNEL PRÉSENT, en changeant *ai* en *ois* sans aucune exception : *Je chanterai*, *je* CHANTEROIS. *Je dormirai*, *je* DORMIROIS. *Je rendrai*, *je* RENDROIS. *Je voudrai*, *je* VOUDROIS, *&c.*

II.

DU PARTICIPE ACTIF PRÉSENT, on forme,

I. L'IMPARFAIT *de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ois*. *Porter, portant, je* PORTOIS. *Lire, lisant, je* LISOIS. *Finir, finissant, je* FINISSOIS.

Exceptions.

*Avoir, ayant, j'*AVOIS. *Savoir, sachant, je* SAVOIS.

II. LE PRÉSENT *du subjonctif*, en changeant *ant* en *e* muet, *Chanter, chantant, que je* CHANTE. *Dire, disant, que je* DISE. *Ecrire, écrivant, que j'*ÉCRIVE.

Exceptions.

Les verbes en *enir* changent *enant* en *ienne*. *Tenir, tenant, que je* TIENNE. *Venir, venant, que je* VIENNE.

Les verbes en *evoir* changent *evant* en *oive*. *Recevoir, recevant, que je* REÇOIVE.

VERBES IRRÉGULIERS.

1e. *Conjugaison.*

*Aller, allant, que j'*AILLE.

2e. *Conjugaison.*

Acquérir, & les autres composés de *quérir*, *acquérant, que j'*ACQUIERE.

3e. *Conjugaison.*

Falloir, qu'il FAILLE.

Mouvoir & son composé, *émouvoir, mouvant, que je* MEUVE.

Pouvoir, pouvant, que je PUISSE.

Valoir, valant, que je VAILLE. Son compo-

se *prévaloir* suit la regle générale, & fait *que je* PRÉVALE.

Vouloir, *voulant*, *que je* VEUILLE.

4e. Conjugaison.

Boire, *buvant*, *que je* BOIVE.

Etre, *étant*, *que je* SOIS.

Faire & ses composés, *faisant*, *que je* FASSE.

Prends & ses composés, *prenant*, *que je* PRENNE, en doublant l'*n*.

III. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons* & en *ez*. *Donner*, *donnant*, *nous* DONNONS, *vous* DONNEZ. *Bâtir*, *bâtissant*, *nous* BATISSONS, *vous* BATISSEZ. *Devoir*, *devant*, *nous* DEVONS, *vous* DEVEZ. *Ecrire*, *écrivant*, *nous* ÉCRIVONS, *vous* ÉCRIVEZ.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *nous* AVONS, *vous* AVEZ.

Savoir, *sachant*, *nous* SAVONS, *vous* SAVEZ.

Dire, *disant*, *nous* DISONS, *vous* DITES. Des composés de ce verbe il n'y a que *redire*, auquel cette exception convienne. Les autres, comme *contredire*, *dédire*, *interdire*, *médire*, & *prédire*, font, suivant la regle générale, *nous contredisons*, *vous contredisez*, &c.

Maudire, forme régulierement ces deux mêmes personnes de son participe, *maudissant*, *nous* MAUDISSONS, *vous* MAUDISSEZ.

Etre, *étant*, *nous* SOMMES, *vous* ETES.

Faire & ses composés, *faisant*, *nous faisons*, *vous* FAITES.

IV. LES PREMIERES & SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent du subjonctif*, en changeant *ant* en *ions* & en *iez*. *Répondre*, *répondant*, *que nous* RÉPONDIONS, *que vous* RÉPONDIEZ. *Envoyer*, *envoyant*, *que nous* ENVOYIONS, *que vous* ENVOYIEZ. *Avoir*, *ayant*, *que nous* AYIONS, *que vous* AYIEZ; *&c.*

Exceptions.

Pouvoir, *pouvant*, *que nous* PUISSIONS, *que vous* PUISSIEZ.

Etre, *étant*, *que nous* SOYIONS, *que vous* SOYIEZ.

Faire & ses composés, *faisant*, *que nous* FASSIONS, *que vous* FASSIEZ, & non pas *que nous fesions*, *que vous fesiez*, comme on l'entend dire assez souvent à des personnes qui, par leur état, devroient être les plus attentives à la pureté du langage, & qui ne sentent pas la faute grossiere où elles tombent, en disant, par exemple: *Que voulez-vous que nous fesions? Il faut que vous me fesiez un plaisir*; au lieu de, *Que voulez-vous que nous fassions? Il faut que vous me fassiez un plaisir.*

III.

DU PARTICIPE PASSIF, on forme,

Tous les temps composés qui se trouvent dans l'indicatif, dans le subjonctif, dans l'infinitif, & dans le participe actif, en joignant au participe passif les temps simples du verbe

auxiliaire *avoir*, ou du verbe auxiliaire *être*; & *les temps surcomposés*, en joignant au même participe les temps composés du verbe *avoir*. Ainsi du participe passif *aimé*, se forment les temps composés, *j'ai aimé*, *j'eus aimé*, *j'avois aimé*, *j'aurai aimé*, *j'aurois aimé*, *que j'aie aimé*, *que j'eusse aimé*, *avoir aimé*, *ayant aimé*; & les temps surcomposés; *j'ai eu aimé*, *j'avois eu aimé*, *j'aurois eu aimé*, *j'eusse eu aimé*: & du participe passif *tombé*, se forment les temps composés, *je suis tombé*, *je fus tombé*, *j'étois tombé*, *je serai tombé*, *je serois tombé*, *que je sois tombé*, *que je fusse tombé*, *être tombé*, *étant tombé*.

On parlera dans la suite des verbes qui se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*.

IV.

DU PRÉSENT DE L'INDICATIF, on forme L'IMPÉRATIF, en supprimant seulement le pronom personnel *je*. *J'aime*, AIME. *Je finis*, FINIS. *Je reçois*, REÇOIS. *Je rends*, RENDS.

Exceptions.

Aller, *je vais*, VA. *Avoir*, *j'ai*, AIE. *Savoir*, *je sais*, SACHE. *Etre*, *je suis*, SOIS.

Dans tous les verbes de la premiere conjugaison, & dans ceux de la seconde, dont le présent de l'indicatif est terminé par un *e* muet à la premiere personne du singulier, la seconde personne du singulier de l'impératif ne prend point d'*s* à la fin, à moins qu'elle ne soit immédiatement suivie du pronom con-

jonctif *en*, ou du mot *y* pronom conjonctif ou adverbe de lieu. Ainsi on écrit, DONNE *un peu plus d'attention à ton devoir.* Mais il faut écrire, *de l'argent qu'on t'a envoyé*, DONNES-EN *la moitié à ton frere. Voilà une leçon à étudier*, DONNES-Y *tout le temps nécessaire.* On écrira pourtant sans *s*, DONNE *en cette occasion une marque de ton zele*, parce que *en* n'y étant pas pronom conjonctif, mais préposition, a une liaison nécessaire avec *cette occasion*, & ne dépend pas de *donne.*

Les deux troisiemes personnes de l'impératif sont toujours les mêmes que celles du présent du subjonctif: comme la premiere & la seconde du pluriel sont les mêmes que celles du présent de l'indicatif, dont on retranche les pronoms personnels *nous* & *vous*: excepté *avoir*, qui fait *ayons*, *ayez*: *savoir*, qui fait *sachons*, *sachez*: & *être*, qui fait *soyons*, *soyez*.

V.

DU PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF, on forme:

L'IMPARFAIT *du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse*, pour la premiere conjugaison: *Je donnai*; *que je* DONNASSE.

Et en ajoutant seulement *se* au même prétérit de l'indicatif pour les trois autres conjugaisons: *Je finis*, *que je* FINISSE. *Je tins*, *que je* TINSSE. *Je reçus*, *que je* REÇUSSE. *Je rendis*, *que je* RENDISSE.

D. *Ne donnerez-vous pas des regles pour la formation des personnes de chaque temps?*

R. Il seroit inutile d'en donner pour les personnes de la plupart des temps simples, dont les terminaisons sont les mêmes dans tous les verbes, parce que les ayant distinguées dans la conjugaison par des caracteres différents, il suffira, pour avoir les diverses personnes d'un même temps, d'en connoître la premiere du singulier, dont on changera aisément la terminaison en celle des autres. Ainsi, pour savoir toutes les personnes de l'imparfait de l'indicatif, *je lisois*, il faudra changer *ois* en *oit*, *ions*, *iez*, *oient*; & l'on aura *il lisoit*, *nous lisions*, *vous lisiez*, *ils lisoient*.

Il ne s'agit donc que d'établir quelques regles pour la formation des personnes qui n'ont pas de terminaisons uniformes dans tous les verbes.

D. *Quels sont les temps simples dont les personnes se forment par des regles particulieres ?*

R. Ce sont le présent de l'indicatif, celui du subjonctif, & le prétérit défini.

On a déja parlé, pages 231 & 232, de la maniere de former les premieres & secondes personnes du pluriel du présent de l'indicatif, & du présent du subjonctif. Les autres personnes de ce dernier ont les mêmes terminaisons dans tous les verbes, à l'exception seulement des verbes *avoir* & *être*, comme on peut le voir dans la conjugaison qui en a été faite.

A l'égard du prétérit défini, les terminaisons de la premiere & de la troisieme personne du singulier dans le verbe *aimer*,

ne sont générales que pour les verbes de la premiere conjugaison. Les terminaisons des autres personnes du même prétérit, sont communes aux verbes des quatre conjugaisons, & ont été distinguées par des caracteres italiques, tant dans le verbe *aimer*, que dans les verbes *finir*, *recevoir*, & *rendre*.

En sorte qu'il ne reste plus qu'à expliquer de quelle maniere sont terminées les trois personnes du singulier, & la troisieme du pluriel, dans le présent de l'indicatif des verbes.

D. *Quelles sont donc ces terminaisons pour tous les verbes ?*

R. I. La PREMIERE PERSONNE *du singulier du présent de l'indicatif*, est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison. *Aimer*, *j'*AIME. *Louer*, *je* LOUE. *Manger*, *je* MANGE, *&c.*

Excepté seulement *je pus*, du verbe *puer*, *je vais* ou *je vas*, du verbe *aller*.

Il y a quelques verbes de la seconde conjugaison qui ont aussi cette même premiere personne terminée par un *e* muet. Ce sont ceux en *vrir* & en *frir*, qui font le participe passif en *ert*, comme *couvrir*, *je* COUVRE; *souffrir*, *je* SOUFFRE; & le verbe *cueillir* avec ses composés, *je* CUEILLE.

Elle est généralement terminée par une *s* dans tous les autres verbes des trois dernieres conjugaisons : *Finir*, *je* FINIS. *Sentir*, *je* SENS. *Tenir*, *je* TIENS. *Rendre*, *je* RENDS. *Craindre*, *je* CRAINS. *Produire*, *je* PRODUIS. *Connoître*,

te CONNOIS. *Plaire*, *je* PLAIS. *Recevoir*, *je* REÇOIS, *&c.*

On trouve dans plusieurs bons Auteurs les premieres personnes du singulier du présent de l'indicatif de quelques verbes, écrites sans *s*, comme *je sai*, *je voi*, *je croi*, *je reçoi*, *&c.* Cette exception, qui ne paroît fondée que sur un caprice de l'usage, a été vraisemblablement introduite par les Poëtes, qui laissent ou retranchent l'*s* finale dans ces mêmes présents & dans quelques autres, pour la justesse de la rime, ou pour la liaison des mots, & il n'y a pas de faute de s'y conformer. Nous croyons cependant qu'il est plus exact & plus méthodique de rapporter toutes les premieres personnes du présent de l'indicatif des verbes des trois dernieres conjugaisons à la regle générale, qui veut qu'elles soient terminées par une *s*; & qu'ainsi il est mieux d'écrire, *je fais*, *je vois*, *je crois*, *je reçois*.

Les verbes qui ont la même personne terminée en *x*, comme *vouloir*, *je* VEUX; *valoir*, *je* VAUX, ne doivent pas faire une exception à cette regle générale, parce que l'*x* renferme deux lettres dont la derniere est toujours une *s*.

Les verbes dont l'infinitif est terminé en *cre*, *dre*, & *pre*, conservent le *c*, le *d*, & le *p*, à la premiere personne du présent de l'indicatif: (*Vaincre*, *je* VAINCS, qui n'est guere en usage au singulier de ce présent.) *Convaincre*, *je* CONVAINCS. *Répondre*, *je* RÉPONDS. *Comprendre*, *je* COMPRENDS. *Enten-*

dre, *j'*ENTENDS. *Rompre*, *je* ROMPS. *Corrompre*, *je* CORROMPS.

Excepté, 1. les verbes *absoudre*, *dissoudre*, & *résoudre*, qui font, *j'absous*, *je dissous*, *je résous*. 2. Ceux qui ont l'infinitif terminé en *indre* : *Craindre*, *je* CRAINS. *Peindre*, *je* PEINS. *Joindre*, *je* JOINS. 3. Les verbes *seoir*, *s'asseoir*, qui, sans avoir l'infinitif terminé en *dre*, font à la même premiere personne, *je sieds*; *je m'assieds*.

Battre, *mettre*, & leurs composés, conservent le *t* à la même premiere personne ; *je bats*, *je mets*. *Combattre*, *je* COMBATS. *Permettre*, *je* PERMETS.

II. Quand la premiere personne du présent de l'indicatif finit par un *e* muet, il ne faut qu'y ajouter une *s*, pour avoir la *seconde personne du singulier* du même temps.

Cette regle regarde non-seulement la seconde personne du présent de l'indicatif, mais encore de tous les temps simples, (hors de l'impératif) dont la premiere personne est terminée par un *e* muet : *J'aime*, *tu* AIMES. *Je couvre*, *tu* COUVRES. *Je cueille*, *tu* CUEILLES. *Que je loue*, *que tu* LOUES. *Que je fasse*, *que tu* FASSES. *Que je veuille*, *que tu* VEUILLES. *Que je donnasse*, *que tu* DONNASSES. *Que je reçusse*, *que tu* REÇUSSES. *Que je rendisse*, *que tu* RENDISSES, *&c.*

Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par une *s*, la seconde est toujours semblable à la premiere : *Je languis*, *tu* LANGUIS. *Je sors*, *tu* SORS. *Je tiens*, *tu* TIENS. *Je convaincs*, *tu*

CONVAINCS. *Je réponds*, *tu* RÉPONDS. *Je romps*, *tu* ROMPS. *Je crains*, *tu* CRAINS. *Je bats*, *tu* BATS. *Je mets*, *tu* METS. *Je parois*, *tu* PAROIS. *Je conçois*, *tu* CONÇOIS.

Cette regle eſt auſſi pour les mêmes perſonnes qui finiſſent par *x*, parce que cette lettre y tient lieu d'une *s* : *Je veux*, *tu* VEUX. *Je vaux*, *tu* VAUX. *Je peux*, (moins en uſage que *je puis*,) *tu* PEUX.

III. Quand la premiere perſonne du ſingulier du préſent de l'indicatif eſt terminée par un *e* muet, *la troiſieme du ſingulier* eſt toujours ſemblable à la premiere. *J'aime*, *il* AIME. *Je mange*, *il* MANGE. *J'offre*, *il* OFFRE. *Je découvre*, *il* DÉCOUVRE. *Je recueille*, *il* RECUEILLE.

Quand la premiere perſonne eſt terminée par *cs*, *ds*, & *ts*, il ne faut que ſupprimer l'*s* finale, pour avoir la troiſieme perſonne du ſingulier. (*Je vaincs*, *il* VAINC.) *Je convaincs*, *il* CONVAINC. *Je comprends*, *il* COMPREND. *Je répands*, *il* RÉPAND. *Je perds*, *il* PERD. *Je couds*, *il* COUD. *Je ſieds*, *il* SIED. *Je m'aſſieds*, *il* S'ASSIED. *Je combats*, *il* COMBAT. *Je permets*, *il* PERMET.

Dans tous les autres verbes il ne faut que changer l'*s* de la premiere perſonne en *t*. *Je finis*, *il* FINIT. *Je pars*, *il* PART. *Je conviens*, *il* CONVIENT. *Je feins*, *il* FEINT. *Je me repais*, *il ſe* REPAIT. *Je plais*, *il* PLAIT. *Je bois*, *il* BOIT. *Je fais*, *il* FAIT. *J'apperçois*, *il* APPERÇOIT. *Je romps*, *il* ROMPT.

Excepté *j'échois*, qui fait *il* ÉCHET.

IV. A l'égard de la *troiſieme perſonne du*

pluriel du présent de l'indicatif , la regle qui nous a paru la plus générale , est de la former de la premiere personne du présent du subjonctif , en y ajoutant *nt* après *l'e* muet final. *Aimer* , *que j'aime* , *ils* AIMENT. *Finir* , *que je finisse* , *ils* FINISSENT. *Recevoir* , *que je reçoive* , *ils* REÇOIVENT. *Dire* , *que je dise* , *ils* DISENT. *Connoître* , *que je connoisse* , *ils* CONNOISSENT. *Craindre* , *que je craigne* , *ils* CRAIGNENT. *Tenir* , *que je tienne* , *ils* TIENNENT. *Mourir* , *que je meure* , *ils* MEURENT. *Boire* , *que je boive* ; *ils* BOIVENT. *Mouvoir* , *que je meuve* , *ils* MEUVENT , *&c.*

Les exceptions de cette regle se réduisent aux verbes suivants.

Aller , *que j'aille* , *ils* VONT. *Avoir* , *que j'aie*, *ils* ONT. *Pouvoir* , *que je puisse* , *ils* PEUVENT. *Savoir* , *que je sache* , *ils* SAVENT. *Valoir* , *que je vaille* , *ils* VALENT. *Vouloir* , *que je veuille* *ils* VEULENT. *Etre* , *que je sois* , *ils* SONT. *Faire* , *que je fasse* , *ils* FONT.

D. *Quel avantage trouvez-vous dans les regles que vous venez d'établir pour la formation des temps & des personnes des verbes ?*

R. Elles nous paroissent plus simples & plus naturelles que celles que l'on donne ordinairement. Elles s'étendent à tous les verbes des quatre conjugaisons , tant réguliers qu'irréguliers , & ne sont pas chargées d'un grand nombre d'exceptions. L'enchaînement qu'elles ont les unes avec les autres , les fera apprendre avec plus de facilité. Les temps que nous avons regardés comme primitifs , sont les principaux & les plus connus de

de chaque verbe, d'où, comme d'autant de sources simples & aisées à découvrir, coulent sans confusion tous les temps & toutes les personnes que nous en avons fait dépendre. Nous croyons enfin que par le moyen de ces regles il n'y a point de verbe, si difficile qu'il puisse être, qu'on ne soit en état de conjuguer exactement dans toutes ses parties. C'est l'unique but que nous nous y sommes proposé.



ARTICLE IV.

Des différentes sortes de Verbes.

D. *COmment peut-on diviser les verbes?*

R. En verbe substantif, en verbes adjectifs, & en verbes auxiliaires.

Du Verbe substantif.

D. *Donnez-moi une définition exacte du verbe substantif.*

R. Le verbe substantif est un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.

D. *Joignez quelques exemples à cette définition.*

R. Dans cette phrase, *je suis heureux*, on voit que le mot *suis*, outre l'affirmation, marque encore une premiere personne du singulier du présent: dans celle-ci, *vous fûtes tristes*; le mot *fûtes* fait connoître avec l'affirmation une seconde personne du pluriel du prétérit: & dans cette autre, *les bâtimens*

seront superbes, le mot *seront* fait rapporter l'affirmation à une troisieme personne du pluriel du futur.

D. *Quelles sortes de noms expriment l'attribut que le verbe substantif lie avec le sujet ?*

R. Ce sont très-souvent des noms adjectifs : comme quand on dit, *le soleil est lumineux par lui-même* ; & quelquefois des noms substantifs : comme dans cette phrase, *La lune & les autres planettes sont des corps opaques.*

D. *N'y a-t-il que le verbe* être *qui soit substantif ?*

R. Il y en a encore quelques autres qu'on peut regarder comme tels, parce qu'ils ne marquent dans le discours que l'union & la liaison d'un attribut avec le sujet : ce sont, *devenir*, *sembler*, *paroître*, *&c.* comme quand on dit, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie. La terre paroît immobile.*

D. *Comment connoissez-vous qu'un verbe peut être regardé comme substantif ?*

R. Quand il est suivi d'un nom adjectif ou substantif qui se rapporte au nominatif du verbe : comme quand je dis, *Mon frere revient malade de la campagne. Votre nouvelle se trouve fausse. Un assemblage d'étoiles s'appelle constellation. Saint Pierre ne demeura pas toujours fidele à son Maître.*

D. *Ces sortes de verbes sont-ils réellement différents du verbe* être *?*

R. Ils en sont différents par l'expression : mais au fond ce ne sont que des manieres d'exprimer le verbe *être* avec différentes cir-

constances : car quand je dis, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie, &c.* c'est comme si je disois ; *La saison est belle par succession de temps. Cette proposition est vraie suivant mon opinion, &c.*

D. *Comment se connoissent les verbes, autres que le verbe* être, *qui peuvent être regardés comme verbes substantifs ?*

R. Quand ils peuvent souffrir après eux un nom adjectif, comme, *paroître sage, devenir savant, demeurer fidele, tomber malade, &c.*

D. *Le verbe* être *est-il toujours substantif ?*

R. Non : il est quelquefois pris comme adjectif, quand il renferme, avec l'affirmation, le plus général de tous les attributs ; qui est l'être, comme dans cette phrase, *Je pense, donc je suis*, c'est-à-dire, *Je suis un être, une chose*, ou *je suis existant.*

Quelquefois il est purement auxiliaire, & ne sert qu'à former les divers temps des autres verbes, comme nous l'expliquerons dans un article séparé.

D. *N'y a-t-il pas encore quelque autre maniere d'employer le verbe* être, *considéré comme substantif ?*

R. Oui : il est d'un grand usage en françois, précédé du pronom démonstratif *ce*, aux troisiemes personnes du singulier & du pluriel : comme quand on dit, C'EST *Dieu qui a créé le ciel & la terre.* CE SONT *les Poëtes qui ont donné cours aux fables des fausses divinités.*

D. *Que signifie le verbe* être *précédé du pronom démonstratif* ce ?

R. Outre la signification qui lui est propre comme substantif, il semble être employé particulierement à indiquer & à rappeller ce qu'on a déja dit, ou à annoncer ce que l'on va dire : ensorte qu'on pourroit pour cette raison l'appeller *verbe démonstratif.*

D. *Comment peut-on considérer le pronom* ce *avant le verbe* être ?

R. On peut le considérer comme le nominatif du verbe, mais un nomminatif général que l'on peut ordinairement rendre par *cela* : & c'est proprement par le moyen de ce pronom, que le verbe rappelle ce qu'on a déja dit, ou annonce ce qu'on va dire : car quand on dit, *tuer son bienfaiteur,* C'EST *le comble de l'ingratitude.* C'EST *être prudent, que de ne pas toujours dire ce qu'on pense*; *ce* ou *cela*, dans la premiere phrase, rappelle ce qui précéde, c'est-à-dire, *tuer son bienfaiteur*; & dans l'autre, *ce* ou *cela* annonce ce qui suit, c'est-à-dire, *être prudent.*

D. *Le verbe* être *en cette occasion n'a-t-il pour nominatif que le pronom* ce ?

R. Il s'en trouve ordinairement un autre qui particularise la signification générale du pronom *ce*, lequel nominatif est tantôt avant & tantôt après le verbe *être*, & est aussi souvent exprimé par un verbe avec son régime, que par un nom substantif, comme on peut le reconnoître dans les exemples précédents, & dans ceux que nous

avons apportés à l'article des pronoms démonſtratifs, page 107, en parlant du pronom *ce*.

Quand le verbe *être* précédé de *ce*, eſt employé par pure élégance, il ne paroît ſouvent avoir pour nominatif que le pronom, comme dans cette phraſe : C'EST *dans la Grece qu'il faut puiſer toutes les connoiſſances, ſi l'on veut remonter juſqu'à leur origine.* C'EST-*là que toutes les ſciences & tous les arts ſe ſont formés, & pour la plupart perfectionnés ; &* C'EST-*là qu'il faut les aller chercher.*

D. *N'avez-vous pas encore quelques autres obſervations à faire ſur le même verbe ?*

R. Oui : 1. Il reſte à la troiſieme perſonne du ſingulier, quoique ſon nominatif ſoit à une autre. Ainſi on dit, *c'eſt-moi*, *c'eſt toi*, *c'eſt nous*, *c'eſt vous.*

2. Il peut être employé quelquefois au ſingulier, ſon nominatif étant au pluriel, ſur-tout s'il eſt mis à quelqu'un des temps compoſés ; *ç'a été nous*, *ç'auroit été les plus ſages*, *&c.*

3. On met *ce* après le verbe *être*, quand il interroge, & dans les autres occaſions où le pronom perſonnel s'y met : *Eſt-ce moi ? Eſt-ce vous ? Eſt-ce la coutume ? Sont-ce là vos ouvrages ?*

Des Verbes adjectifs.

D. *Quelle eſt la définition exacte du verbe adjectif ?*

R. C'eſt un mot qui marque l'affirmation

de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes adjectifs?*

R. Il y en a de cinq sortes; savoir,

Le verbe actif, le verbe neutre, le verbe passif, les verbes réfléchis & réciproques, & le verbe impersonnel.

Du Verbe actif.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe actif?*

R. C'est un verbe par lequel on exprime une action qui passe hors du sujet qui en est le principe.

D. *Avant que de m'expliquer cette définition, dites-moi combien on peut considérer de sortes d'actions.*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir, les actions réelles ou matérielles, qui sont produites par un principe matériel ou corporel, comme *battre*, *rompre*, *tuer*, *&c.* & les actions intentionnelles, qui sont produites par un principe spirituel, c'est-à-dire, par l'ame, comme *aimer*, *connoître*, *voir*, *&c.*

On doit ranger sous cette derniere classe les actions de l'ame agissant par les organes des sens, comme *voir*, *entendre*, *goûter*, *flairer*, *toucher.*

D. *Comment appelle-t-on ce à quoi se terminent ces deux especes d'actions?*

R. On appelle *sujet* ce à quoi se termine une action réelle, & on appelle *objet* ce à quoi se termine une action intentionnelle:

enſorte que quand on dit, *le ſujet d'une action*, on veut parler du terme d'une action réelle ; & quand on dit, *l'objet d'une action*, c'eſt du terme d'une action intentionnelle que l'on parle.

Ainſi on voit qu'il y a de la différence entre, *être ſujet d'une propoſition* ou *d'un verbe*, & *être ſujet d'une action* ; & qu'il ne faut pas confondre ces deux ſignifications du mot *ſujet*.

D. *Expliquez-moi par des exemples la définition que vous avez donnée du verbe actif.*

R. Dans cette phraſe, *David tua Goliath*, l'action de tuer paſſe à un ſujet différent de celui qui agit. Celui qui agit eſt *David*, & celui auquel paſſe ſon action de *tuer*, eſt *Goliath* : ou *David* eſt le ſujet de la propoſition, & *Goliath* eſt le ſujet de l'action ; par conſéquent *tuer* eſt un verbe actif.

Dans cette autre phraſe, *Pierre aime Dieu*, l'action d'aimer ſe termine à un objet différent du ſujet qui agit. *Pierre* eſt le ſujet qui agit ou qui *aime* ; & *Dieu* eſt l'objet auquel ſe termine ſon action d'aimer, ou ſon amour : enſorte que *Pierre* eſt le ſujet de la propoſition, & *Dieu* l'objet de l'action : par conſéquent *aimer* eſt un verbe actif.

D. *N'y a-t-il pas un moyen pour diſtinguer un verbe actif de tout autre verbe* ?

R. Oui : toutes les fois qu'on pourra mettre immédiatement après un verbe ces mots, *quelqu'un* ou *quelque choſe*, on doit être aſſuré que c'eſt un verbe actif. Ainſi, *porter*, *connoître*, ſont des verbes actifs, parce qu'on

peut dire, *porter quelque chose*, *connoître quelqu'un*; mais, *mourir*, *parler*, ne sont pas des verbes actifs, parce qu'on ne peut pas dire, *mourir quelqu'un*, *mourir quelque chose*, ni *parler quelqu'un*, *parler quelque chose*.

Du Verbe neutre.

D. *Qu'estce qu'un verbe neutre ?*

R. C'est un verbe, lequel ou n'exprime pas d'action, ou en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit.

D *Que signifient donc les verbes neutres qui n'expriment pas d'action ?*

R. Ils signifient ordinairement une qualité, une situation, un état, une habitude, ou quelqu'autre attribut; comme on peut le reconnoître dans les verbes, *languir*, *croître*, *regner*, *exceller*, *&c.*

D. *Donnez-moi quelques exemples de verbes neutres exprimant des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit.*

R. Aller, *partir*, *arriver*, *triompher*, *&c.* sont des verbes qui expriment bien des actions; mais ils sont neutres, parce que ces actions ne passent pas hors du sujet qui les produit, c'est-à-dire, qui *va*, qui *part*, qui *arrive*, ou qui *triomphe.*

D. *Pourquoi ces verbes sont-ils appellés* neutres, *& quelle est l'étimologie de ce mot ?*

R. Neutre est formé d'un mot latin qui signifie *ni l'un ni l'autre*, & l'on a appellé ainsi ces verbes, parce qu'ils ne sont ni *verbes substantifs*, ni *verbes actifs.*

D. *En quoi diſtingue-t-on encore un verbe neutre d'avec un verbe actif ?*

R. En ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après un verbe neutre, comme après un verbe actif, ces mots, *quelqu'un* ou *quelque choſe.* Ainſi, *venir*, *dormir*, ſont des verbes neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *venir quelqu'un*, *venir quelque choſe*, ni *dormir quelqu'un*, *dormir quelque choſe.*

D. *Comment ſe conjuguent les verbes neutres ?*

R. La plupart ſe conjuguent comme les verbes actifs, avec les temps du verbe auxiliaire *avoir*, dans les temps composés.

D'autres ſe conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*, dans les mêmes temps composés.

D. *Pouvez-vous me dire quels ſont les verbes neutres qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire* avoir, *& quels ſont ceux qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire* être ?

R. L'uſage l'apprendra plus sûrement qu'aucune regle. On obſerve pourtant que les verbes neutres, dont les participes paſſifs ſont adjectifs déclinables ; c'eſt-à-dire, peuvent être joints à des ſubſtantifs maſculins ou féminins, avec des terminaiſons différentes pour le genre & pour le nombre, ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être* ; au lieu que les verbes neutres, dont les participes paſſifs ſont indéclinables, & ne peuvent être joints à aucun nom ſubſtantif, ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir.*

Ainſi les verbes *tomber*, *arriver*, ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, parce qu'on peut

dire, *un homme tombé, une femme tombée, un homme arrivé, une femme arrivée*, & en conséquence, *me voilà tombé* ou *tombée*, *me voilà arrivé*, ou *arrivée*. *Regner* ou *dormir* au contraire se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'on ne peut pas dire, *un homme regné*, *une femme regnée*, *un homme dormi*, *une femme dormie*, ni conséquemment, *me voilà regné* ou *regnée*, *me voilà dormi* ou *dormie*.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes neutres qui se conjuguent tantôt avec l'auxiliaire* être, *& tantôt avec l'auxiliaire* avoir *?*

R. Oui, suivant les différentes circonstances où ils sont employés. Ce sont les suivants.

Aller, avec son propre participe *allé*, prend toujours l'auxiliaire *être ;* & quand il prend l'auxiliaire *avoir*, il emprunte le participe *été* du verbe *être*. Ainsi on dit, *il est allé*, & *il a été*, mais dans différentes significations. *Il est allé à Rome*, veut dire qu'il y est encore ou sur le chemin : *il a été à Rome*, veut dire qu'il a fait le voyage de Rome, & qu'il en est revenu. C'est pourquoi le prétérit indéfini, comme les autres temps composés du verbe *aller*, avec l'auxiliaire *être*, n'est guere en usage qu'aux deux troisiemes personnes, *il est allé, ils sont allés, &c.* & il semble qu'il soit contre la pureté du langage de dire, *je suis allé ; tu es allé, nous sommes allés, vous êtes allés*, à moins que ce ne soit pour signifier qu'on est ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle, comme dans cette phrase, *qu'on dise que je suis allé*

à la Messe. Je fus, il fut, sont moins en usage que *j'allai, il alla.*

Demeurer, avec l'auxiliaire *être*, marque qu'on est encore dans un lieu : comme quand on dit, *Il est demeuré à Paris pour y poursuivre un procès ;* & avec l'auxiliaire *avoir*, il marque qu'on n'est plus dans le lieu dont on parle, comme quand on dit, *Il a demeuré quelque temps en Italie, pour apprendre la langue du pays.*

Monter & *descendre*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand ils sont actifs, & qu'ils ont un régime absolu : comme quand on dit, *Il a monté, il a descendu les dégrés ;* & ils prennent l'auxiliaire *être*, quand ils ne sont que neutres : comme quand on dit simplement, *Il est monté, il est descendu.*

Passer, s'emploie aussi avec l'auxiliaire *avoir*, quand il a un régime absolu ou relatif : comme quand on dit, *Alexandre a passé l'Euphrate. César a passé par les Gaules. La couronne d'Espagne a passé à la maison de Bourbon* : & il se met avec l'auxiliaire *être*, quand il n'a aucun régime : comme quand on dit, *L'armée est passée. Les beaux jours sont passés. Cette fleur est passée.*

Sortir, qui prend ordinairement l'auxiliaire *être*, peut encore en certaines occasions prendre l'auxiliaire *avoir*, quand on l'emploie activement : comme quand on dit, *On l'a sorti d'une affaire fâcheuse :* ou quand il marque qu'on est sorti, & qu'on est rentré : comme quand on dit, *Monsieur a sorti ce matin.*

Quand *sortir* signifie en termes de palais & de Notaires, *obtenir*, *avoir*, il est actif & se conjugue comme le verbe *finir*, & avec l'auxiliaire *avoir*. *Cette Sentence a sorti*, ou, *j'entends qu'elle sortisse son plein & entier effet.*

Périr, s'emploie avec l'auxiliaire *avoir*, & avec l'auxiliaire *être*, & il paroît indifférent de lui donner l'un & l'autre, comme dans ces exemples tirés du Dictionnaire de l'Académie Françoise : *Les combats ont fait périr une partie de l'armée, le reste est péri, a péri de nécessité. Tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ont péri*, ou *sont péris.*

Cependant il y a lieu de croire que l'auxiliaire *avoir* convient mieux, quand le verbe a une signification générale & indéterminée : comme quand on dit, *Les enfants du Grand-Prêtre Héli ont péri misérablement* : & que l'auxiliaire *être* est préférable, lorsque le verbe est accompagné de circonstances particulieres, comme dans ces phrases, *Les habitans de Jérusalem sont péris par le fer & par le feu. L'armée de Pharaon est périe dans les eaux de la mer rouge.*

D. *Conjuguez un verbe neutre avec le verbe auxiliaire* être.

R. Les temps simples de ce verbe se conjuguent comme ceux du verbe *aimer*.

INDICATIF.

PRESENT.

Je tombe, *&c.*

IMPARFAIT.

Je tombois, *&c.*

PRETERIT.

Je tombai, *&c.*

PRETERIT ANTERIEUR.

Je suis tombé *ou* tombée. *Tu es* tombé *ou* tombée. *Il est* tombé, ou *elle est* tombée.

Nous sommes tombés *ou* tombées. *Vous êtes* tombés *ou* tombées. *Ils sont* tombés, *ou elles ont* tombées.

PRETERIT INDEFINI.

Quand je fus tombé *ou* tombée. *Tu fus* tombé *ou* tombée. *Il fut* tombé, ou *elle fut* tombée. *Nous fûmes* tombés *ou* tombées. *Vous fûtes* tombés *ou* tombées. *Ils furent* tombés, ou *elles furent* tombées.

PRETERIT ANTERIEUR indéfini.

Quand j'ai été tombé *ou* tombée. *Tu as été* tombé *ou* tombée. *Il a été* tombé, ou *elle a été* tombée. *Nous avons été* tombés *ou* tombées. *Vous avez été* tombés *ou* tombées. *Ils ont été* tombés, ou *elles ont été* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'étois tombé *ou* tombée. *Tu étois* tombé *ou* tombée, *Il étoit* tombé, ou *elle étoit* tombée. *Nous étions* tombés *ou* tombées. *Vous étiez* tombés *ou* tombées. *Ils étoient* tombés, ou *elles étoient* tombées.

FUTUR.

Je tomb*erai*, &c.

FUTUR-PASSÉ.

Quand je serai tombé *ou* tombée. *Tu seras* tombé *ou* tombée. *Il sera* tombé, ou *elle sera* tombée. *Nous serons* tombés *ou* tombées. *Vous serez* tombés *ou* tombées. *Ils seront* tombés, ou *elles seront* tombées.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je tomb*erois*, &c.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Je serois ou *je fusse* tombé *ou* tombée. *Tu serois* ou *tu fusses* tombé *ou* tombée. *Il seroit* ou *il fût* tombé, ou *elle seroit* ou *elle fût* tombée. *Nous serions* ou *nous fussions* tombés *ou* tombées. *Vous seriez* ou *vous fussiez* tombés *ou* tombées. *Ils seroient* ou *ils fussent* tombés, ou *elles seroient* ou *elles fussent* tombées.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Tombe, &c.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut que je tombe, &c.

IMPARFAIT.

Il falloit que je tomb*asse*; &c.

PRETERIT.

Il a fallu *que je sois* tombé *ou* tombée. *Que tu sois* tombé *ou* tombée. *Qu'il soit* tombé ou *qu'elle soit* tombée. *Que nous soyons* tombés *ou* tombées. *Que vous soyez* tombés *ou* tombées. *Qu'ils soient* tombés, ou *quelles soient* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *que je fusse* tombé *ou* tombée. *Que tu fusses* tombé *ou* tombée. *Qu'il fût*

tombé, ou *qu'elle fût* tombée. *Que nous fussions* tombés *ou* tombées. *Que vous fussiez* tombés *ou* tombées. *Qu'ils fussent* tombés, *ou qu'elles fussent* tombées.

INFINITIF.

PRESENT.

Tomber.

PRETERIT.

Etre tombé *ou* tombée.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Tomb*ant*.

PRETERIT.

Etant tombé *ou* tombée.

PARTICIPE PASSIF.

Tombé *ou* tombée.

GERONDIF.

En tomb*ant ou* tomb*ant*.

Du Régime du Verbe.

D. *Pourquoi parlez-vous ici du régime du verbe?*

R. Parce qu'il falloit, pour l'entendre, connoître la nature du verbe actif & du verbe neutre.

D. *Qu'entendez-vous donc par le régime du verbe?*

R. J'entends un nom ou un pronom mis ordinairement à la suite du verbe, par lequel on exprime ce à quoi l'action ou la signification du verbe a quelque rapport.

D. *Eclaircissez-moi cette définition par des exemples.*

R. Dans ces phrases, *J'aime la vertu. Je profite de l'exemple*; on voit que l'action *d'aimer* se rapporte à *la vertu*, & que la signification de *profiter* se rapporte à *l'exemple*. Par conséquent *la vertu* est le régime du verbe *j'aime*, comme *de l'exemple* est le régime du verbe *je profite*.

D. *Combien de sortes de rapports peut-on con-*

cevoir entre le verbe, & le nom ou pronom dont il est suivi?

R. Deux : un rapport direct, & un rapport indirect.

Un verbe se rapporte ou se termine directement à un nom, quand ce nom peut répondre à la question *qui?* ou *quoi?* comme dans ces exemples, *J'aime, qui? j'aime mon frere. J'étudie, quoi? j'étudie la Grammaire.* Les verbes *j'aime* & *j'étudie* se rapportent directement aux noms *frere* & *grammaire.*

Un verbe se rapporte ou se termine indirectement à un nom, quand ce nom peut servir de réponse aux questions *de qui* ou *de quoi? à qui* ou *à quoi?* Ainsi dans ces phrases, *Je me plains, de qui? je me plains de mon valet. Je me repens, de quoi? je me repens de ma faute. Je parle, à qui? je parle au Roi. Je succombe, à quoi? je succombe à la douleur*; les verbes *je me plains, je me repens, je parle, je succombe*, se rapportent indirectement aux noms *valet, faute, Roi,* & *douleur.*

D. *Ne donne-t-on pas un autre nom au régime du verbe?*

R. On l'appelle encore *le cas du verbe*, comme le sujet d'une proposition est appellé *le nominatif du verbe.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de régimes?*

R. Il y en a de deux sortes; *le régime direct* ou *absolu*, & *le régime indirect* ou *relatif.*

D. *Qu'entendez-vous par le régime direct* ou *absolu?*

R. J'entends un nom ou un pronom qui marque le sujet ou l'objet direct d'une action.

Ainsi ce régime ne convient qu'au verbe actif, parce que ce n'est que par le verbe actif qu'on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe.

D. *Donnez-en quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, *Alexandre a vaincu Darius*; *Darius* étant le sujet où se termine directement l'action d'*Alexandre*, il est le régime direct ou absolu du verbe *a vaincu*, qui exprime cette action.

Dans cette autre phrase, *un Pasteur connoît ses brebis*; *brebis* est l'objet direct où se termine l'action du *pasteur*, & par conséquent le régime direct ou absolu du verbe *connoît*, qui exprime cette action.

D. *Qu'entendez-vous par régime indirect ou relatif?*

R. J'entends un nom ou un pronom par lequel on exprime une chose qui n'a qu'un rapport indirect avec l'action ou la signification du verbe, c'est-à-dire, à laquelle le verbe ne se termine pas directement, comme au sujet ou à l'objet d'une action.

D. *Appliquez cette réponse à quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, *Je préfere la science aux richesses*; *la science* est le régime direct ou absolu du verbe *je préfere*, parce que *la science* est l'objet principal où se termine directement mon action de *préférer*: au lieu que *aux richesses* n'est qu'un régime indirect ou relatif du même verbe *je préfere*, parce que *aux richesses* n'exprime pas l'objet principal de

l'action, & ne se rapporte qu'indirectement au verbe *préférer*.

De même quand je dis, *je jouis de la liberté*, *la liberté* ne peut être regardée que comme un régime indirect ou relatif, parce qu'il n'exprime qu'indirectement l'objet auquel se rapporte ou se termine la signification du verbe *je jouis*.

D. *En quel cas met-on ces deux sortes de régimes ?*

R. Le régime absolu se met toujours à l'accusatif, soit qu'il exprime le sujet ou l'objet direct d'une action.

Le régime relatif ne peut être mis qu'au génitif, au datif, ou à l'ablatif.

D. *A quels verbes conviennent ces mêmes régimes ?*

R. Le régime absolu, marquant toujours le sujet ou l'objet direct d'une action, ne peut convenir qu'au verbe actif.

Le régime relatif convient également au verbe actif, & à toutes les autres especes de verbes adjectifs.

D. *On peut donc encore distinguer un verbe actif d'avec un verbe neutre par le régime ?*

R. Oui : on connoîtra qu'un verbe est actif, quand il aura ou qu'il pourra avoir un régime absolu, Ainsi *aimer* est un verbe actif, parce qu'on peut dire, *aimer l'étude*, *la vertu*, *le plaisir*, *&c.*

Un verbe sera neutre, quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainsi *regner*, *exceller*, sont des verbes neutres, parce qn'ils ne peu-

vent pas avoir de régime; & *profiter*, *vaquer*, ſont auſſi neutres, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, *profiter du temps*, *vaquer à l'étude*.

D. *Quel eſt le régime du verbe ſubſtantif* être *?*

R. Suivant l'idée que nous venons de donner du régime, on ne peut pas dire qu'il en ſoit ſuſceptible, puiſqu'il n'a d'autre uſage que de lier l'attribut avec le ſujet. Si pourtant on veut regarder l'attribut comme le régime du verbe *être*, on pourra dire ſimplement qu'il régit toujours le nom ſuivant au nominatif, ſans qu'on puiſſe appeller ce régime ni abſolu ni relatif.

D. *Le régime eſt-il toujours à la ſuite du verbe auquel il a rapport ?*

R. La pureté du langage veut que le régime ſoit toujours après le verbe régiſſant, ſi ce régime eſt un nom, à moins qu'il ne ſoit joint à quelque pronom relatif ou abſolu. Ainſi il faut dire, *nous avons remporté la victoire*, & jamais, *nous avons la victoire remportée*.

Il n'eſt permis qu'en poëſie de s'écarter quelquefois de cette regle : comme quand La Fontaine dit, *ſur le portail j'aurois ces mots écrits*, pour *j'aurois écrit ces mots*.

Mais ſi le régime eſt un pronom relatif ou abſolu, ſeul ou accompagné d'un nom ſubſtantif, ou ſi c'eſt un pronom conjonctif, il doit toujours précéder le verbe, comme dans ces phraſes : *Dites-moi* QUI *vous fréquentez*. QUE *faites-vous ?* A QUELLE SCIENCE *dois-je*

m'appliquer ? Suivons les regles QUE *la charité nous prescrit. La liberté* DONT *vous abusez. Le Prince* AUQUEL *nous obéissons. Vous* ME *connoissez. Cette compagnie* VOUS *déplaît, & vous* LA *fuyez, &c.*

D. *Cette regle est-elle si générale qu'elle ne souffre pas d'exceptions?*

R. Il n'y en a pas pour les pronoms relatifs & absolus, qui, étant régimes d'un verbe, doivent toujours le précéder. Mais il y a des cas où les pronoms conjonctifs doivent être mis après le verbe. C'est quand ils sont régimes absolus ou relatifs d'un verbe à l'une des secondes personnes, ou à la premiere du pluriel de l'impératif : & alors *me* se change en *moi*, & *te* en *toi*. Ainsi, quoiqu'on dise au présent de l'indicatif, *vous me regardez ; vous me donnez un livre ; vous me le dites ; vous me la promettez ; vous me les rendez ; tu te réjouis ; tu te fais honneur ; tu les lui demandes ; nous nous promenons ; nous nous en moquons, &c.* Il faut dire à l'impératif, en mettant un trait d'union entre le verbe & les pronoms conjonctifs, *regardez-moi ; donnez-moi un livre ; dites-le-moi ; promettez-la moi ; rendez-les-moi ; réjouis-toi ; fais-toi honneur ; demande-les-lui ; promenons-nous ; moquons-nous-en* ; & ainsi de tous les autres.

Dans les mêmes circonstances, on doit mettre *me* & *te* au lieu de *moi* & *toi*, lorsqu'ils sont avant le pronom conjonctif *en*, comme dans, *donnez-m'en, retourne-t'en, &c.*

Quand il y a deux pronoms conjonctifs de suite, ils ne gardent pas toujours entre eux

après l'impératif le même ordre qu'ils avoient avant un des temps de l'indicatif. On dit, *vous me le rendez, vous me la rendez, vous me les rendez ; vous nous le rendez, vous nous la rendez, vous nous les rendez ; tu t'y rends, tu m'y menes, &c.* Mais il faut dire, *rendez-le-moi, rendez-la-moi, rendez-les-moi ; rendez-le-nous, rendez-la-nous, rendez-les-nous ; rends-y-toi, menes-y-moi.*

On voit par-là que les pronoms conjonctifs qui changent d'ordre après l'impératif, sont, *me le, me la, me les, nous le, nous la, nous les, m'y, & t'y.* Ceux qui se mettent dans le même ordre après l'impératif comme avant les temps de l'indicatif, sont, *m'en, t'en, nous en, vous en, nous y, vous y, les y, le lui, la lui, les lui, le leur, la leur, les leur, &c. Vous m'en donnez, donnez-m'en ; tu t'en retourne, retourne-t'en ; nous nous en souvenons, souvenons-nous-en ; nous nous y attachons, attachons-nous-y ; vous l'y menez, menez-l'y ; vous le lui rendez, rendez-le-lui ; nous les leurs abandonnons, abandonnons-les-leur, &c.*

Mais si l'on joint la négation à l'impératif pour exprimer une défense, alors les pronoms conjonctifs se remettent dans le même ordre qu'ils auroient avant les temps de l'indicatif. Ainsi il faut dire, *ne me regardez pas, ne les lui demande pas, ne m'en donnez pas, ne nous les rendez pas, ne m'y menez pas, &c.*

Lorsqu'il y a deux impératifs de suite sans négation, liés par une conjonction copulative ou disjonctive, les pronoms conjonctifs peuvent se mettre avant le second. Ainsi on

peut dire, *prenez ce livre & le mettez en sa place ; servez-vous de ma voiture, & me la ramenez. Abaissez, ô Dieu ! votre oreille jusqu'à nous, & nous écoutez.* Cependant dans le même cas, *en* & *y* se mettent mieux après le second impératif, & il est plus ordinaire de dire, *écoutez ma proposition, & réfléchissez-y ; recevez ma remontrance, & profitez-en ;* que *y réfléchissez, en profitez.*

Il y a quelques occasions où l'on se sert du pronom personnel, au lieu du pronom conjonctif. C'est avec le verbe *parler*, quand on veut désigner plus particuliérement la personne ; *voulez-vous parler à lui ? parlez-un peu à moi :* & avec les autres verbes on met *à lui* & *à moi*, quand l'impératif est accompagné de pronoms conjonctifs, *adressez-vous à lui, rapportez-vous en à moi.*

D. *Qu'y a-t-il encore à observer à l'égard des pronoms conjonctifs ?*

R. C'est qu'il faut toujours les joindre, autant qu'il est possible, aux verbes qui les régissent. Ainsi il vaut mieux dire, *je ne puis* VOUS *pardonner, Vous ne sauriez* ME *blâmer. On vouloit* NOUS *surprendre. Il faut* LE *croire. Je dois* LA *respecter* ; que de dire, *je ne* VOUS *puis pardonner. Vous ne* ME *sauriez blâmer. On* NOUS *vouloit surprendre. Il* LE *faut croire. Je* LA *dois respecter.*

D. *Les verbes n'ont-ils pour régimes que des noms ou des pronoms ?*

R. 1. Ils peuvent encore avoir d'autres verbes à l'infinitif, sans articles ou avec les articles *de* & *à*, comme dans ces exemples :

Je dois écrire : Vous m'obligez de partir : Je vous exhorte à étudier ; où l'on voit que les verbes *écrire, partir, étudier*, sont régis par ceux qui les précédent ; savoir, *je dois, vous m'obligez, je vous exhorte.*

2. Les verbes qui marquent quelque action de l'esprit, ont souvent pour régime absolu ou relatif une proposition entiere précédée de la conjonction *que*, comme dans ces exemples : *Je sais que la miséricorde de Dieu est infinie. Jesus-Christ nous avertit qu'il viendra à l'heure que nous ne pensons pas ;* où l'on voit que de ces deux propositions, *la miséricorde de Dieu est infinie, & il viendra à l'heure que nous ne pensons pas ;* la premiere est régime absolu du verbe *je sais*, & la seconde est régime relatif du verbe *avertit* ; comme s'il y avoit, *je sais une chose, qui est que, &c. Jesus-Christ nous avertit d'une chose, qui est que, &c.*

D. *N'y a-t-il que les verbes qui soient susceptibles de régimes ?*

R. Outre les prépositions dont nous parlerons dans la suite, il y a encore beaucoup de noms adjectifs qui demandent un régime relatif ; & la plupart de ces noms adjectifs sont appellés verbaux, parce qu'ils sont formés des verbes, & que par conséquent ils en conservent le régime : tels que sont pour les adjectifs simples DIGNE *de récompense*, PROPRE *à mon dessein* ; & pour les adjectifs verbaux, DÉPENDANT *de Dieu*, CONVENABLE *à mon idée, &c.*

D. *Quand deux verbes ou deux noms adjectifs*

mis de suite ont différents régimes, & que ces différents régimes tombent sur un même nom, en quel cas doit-on mettre ce nom?

R. Il faut nécessairement alors que les deux verbes ou les deux noms adjectifs aient chacun le régime qu'ils demandent, & par conséquent que le nom où se terminent les différents régimes, soit répété ou par lui-même, ou par un pronom, dans les cas qui conviennent aux verbes ou aux noms adjectifs qui le régissent. Ainsi on ne pourroit pas dire, *il a entendu & profité du sermon*, parce que *il a entendu* régit un accusatif, & *profité* un ablatif; mais il faudroit dire, *il a entendu* LE SERMON, & EN *a profité*. De même on ne pourroit pas dire, *les Rois sont toujours soumis & dépendants de Dieu*, parce que *soumis* régit un datif, & *dépendants* un ablatif; mais il faudroit dire, *les Rois sont toujours soumis* A DIEU, & EN *dépendent*, OU EN *sont dépendants*.

Il y a, dit un Grammairien, *des mots qui se présentent d'un air soumis: ils sont régis ou tenus de se conformer à l'état & aux loix des autres.* Pour parler correctement, il ne falloit pas donner le même régime aux mots *régis* & *tenus*; & l'idée de l'auteur auroit été mieux exprimée, s'il eût dit, *ils sont régis par d'autres, ou tenus d'*EN *suivre l'état & les loix.*

Ce n'est pas assez que deux verbes assujettissent le même nom à leurs régimes différents, il faut encore que quand un même verbe a différentes manieres de régir, il n'y

en ait qu'une d'employée pour plusieurs dépendances de ce verbe liées par une conjonction. Le même Grammairien a manqué à cette regle d'uniformité à l'égard du verbe *empêcher*, qui régit tantôt un nom, & tantôt un autre verbe, ou avec *de*, ou avec *que* & la négation *ne*; en disant, *cette ressemblance..... n'empêche pas la différence, ni que les dictionnaires n'en doivent faire autant d'articles séparés.* Il falloit dire, *n'empêche pas qu'ils ne soient différents, ni que les dictionnaires, &c.* ou, *n'en empêche pas la différence, ni la distinction par articles séparés dans les dictionnaires.*

Du Verbe passif.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe passif?*

R. C'est l'opposé du verbe actif. Le verbe actif signifie une action, au lieu que le verbe passif signifie une passion.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que le verbe passif signifie une passion?*

R. J'entends que par le verbe passif on représente le sujet, non pas comme agissant, mais comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet : ce qu'on fera mieux entendre en opposant la définition du verbe actif à celle du verbe passif.

Le verbe actif est celui qui exprime une action terminée directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe ; le verbe passif au contraire est celui dont le nominatif est lui-même le sujet ou l'objet d'une action : c'est-à-dire, que le nominatif d'un

d'un verbe actif est le principe de l'action, & que le nominatif du verbe passif en est le terme.

D. *Ajoutez quelques exemples à ces explications.*

R. Dans cette phrase, *Pierre aime Dieu*, l'action d'*aimer* est produite par *Pierre*, qui est le sujet ou le nominatif du verbe, & elle a Dieu pour objet. Ainsi *aime* est un verbe actif. Au lieu que dans celle-ci, *Pierre est aimé du Roi*, *Pierre* est en même temps le nominatif du verbe, & l'objet de l'action d'*aimer* produite par le Roi. Par conséquent *est aimé* est un verbe passif.

D. *Y a-t-il en françois des verbes passifs distingués des autres verbes par leurs inflexions?*

R. Non: cette espece de verbe manque dans notre langue.

D. *Que fait on pour y suppléer, c'est-à-dire, pour exprimer la signification passive des verbes actifs?*

R. On se sert du verbe substantif *être*, que l'on joint & que l'on conjugue avec ce qu'on appelle *participe passif* dans chaque verbe actif: & par ce moyen on exprime tous les temps & tous les modes d'un verbe passif.

D. *Conjuguez un verbe passif seulement par les premieres personnes de chaque temps.*

R.

INDICATIF.

PRESENT.

Je suis aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

J'étois aimé *ou* aimée.

PRETERIT.

Je fus aimé *ou* aimée

PRETERIT INDEFINI.

J'ai été aimé *ou* aimée.

PRETERIT ANTERIEUR.

J'eus été aimé *ou* aimée.

PRETERIT ANTERIEUR, indéfini.

J'ai eu été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été aimé *ou* aimée.

FUTUR.

Je serai aimé *ou* aimée.

FUTUR PASSÉ

J'aurai été aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je serois aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse été* aimé *ou* aimée.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Sois aimé *ou* aimée.

SUBJONCTIF *ou* CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Que je sois aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

Que je fusse aimé *ou* aimée.

PRETERIT.

Que j'aie été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse été aimé *ou* aimée.

INFINITIF.

PRESENT.

Etre aimé *ou* aimée.

PRETERIT.

Avoir été aimé *ou* aimée.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Aimé *ou* aimée.

PRETERIT.

Ayant été aimé *ou* aimée.

D. *Peut-on, par le secours du verbe* être, *joint au participe passif, donner une signification passive à toutes sortes de verbes ?*

R. Non : on ne peut réduire en passifs que les verbes véritablemens actifs.

D. *Pourquoi cela ?*

R. Parce que n'y ayant que le verbe actif par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, il n'y a aussi que le verbe actif, dont le régime absolu puisse devenir sujet ou nominatif du même verbe au passif. Ainsi je ne puis pas

faire un paſſif du verbe *parler*, ni dire, *je ſuis parlé*, parce que l'action de parler, ne paſſant pas hors du ſujet qui en eſt le principe, elle ne peut ſe terminer directement à moi, & je ne puis en être ni le ſujet ni l'objet : au lieu que je puis être le ſujet de l'action de *vaincre*, & l'objet de l'action d'*aimer*, & conſéquemment dire dans une ſignification paſſive, *je ſuis vaincu, je ſuis aimé.*

D. *Qu'arrive t-il donc quand d'un verbe actif on en fait un verbe paſſif, ſans changer le ſens du diſcours ?*

R. Il arrive que ce qui étoit nominatif du verbe actif, devient régime du verbe paſſif ; & que ce qui étoit régime du verbe actif, devient nominatif du verbe paſſif.

D. *Appliquez cette réponſe à un exemple.*

R. Dans cette phraſe, *Dieu aime les hommes*, *aime* eſt un verbe actif, *Dieu* en eſt le nominatif, & *les hommes* en eſt le régime : & dans celle ci, qui eſt la même,miſe au paſſif, *les hommes ſont aimés de Dieu* ; *les hommes*, qui étoit le régime du verbe actif *aime*, eſt le nominatif du verbe paſſif *ſont aimés* ; & *Dieu*, qui étoit le nominatif du premier, eſt devenu le régime du ſecond.

D. *Que réſulte-t-il de cette explication ?*

R. Il en réſulte que l'on peut encore déterminer plus particuliérement ce que c'eſt qu'un verbe actif, & en quoi il diffère d'un verbe neutre, en diſant que le verbe actif eſt celui qui ſignifie une action à laquelle eſt oppoſée une paſſion ; c'eſt-à-dire, qu'il peut devenir paſſif, & ſe conjuguer avec le verbe

substantif *être.* Ainsi, *aimer*, *battre*, *lire*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire, *être aimé*, *être battu*, *être lu*, avec la signification passive.

Au lieu que le verbe neutre, lors même qu'il signifie une action, est celui dont l'action n'a pas de passion qui y soit opposée: ensorte qu'on ne peut jamais en faire un passif, ni le conjuguer avec le verbe substantif *être*. D'où il s'ensuit que quoique les verbes *parler*, *dîner*, *marcher*, expriment des actions, cependant ils sont neutres, parce qu'on ne peut pas dire *être parlé*, *être dîné*, *être marché*, dans un sens passif.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les verbes neutres qui se conjuguent avec le verbe *être*, parce que ce verbe n'y est pas employé comme substantif, mais qu'il y tient simplement la place de l'auxiliaire *avoir*, & qu'il ne donne pas la signification passive aux verbes auxquels il est joint. Ainsi, *je suis tombé*, *je suis arrivé*, signifient la même chose que si l'on pouvoit dire, *j'ai tombé*, *j'ai arrivé*.

D. *Quel est le régime du verbe passif?*

R. C'est toujours un ablatif, ou *par* avec un accusatif; comme, *je suis connu du Roi*, *j'ai été maltraité par mon frere.*

D. *N'y a-t il pas quelque regle pour savoir quand le verbe passif régit un ablatif, ou* par *avec un accusatif?*

R. Oui: on peut dire en général, que quand le verbe passif exprime une action purement intentionnelle: c'est-à-dire, une opé-

ration de l'ame, il doit avoir un ablatif pour régime, comme dans ces phrases, *La vertu est admirée de tout le monde. Vous êtes souhaité de tous vos amis, &c.*

Mais quand l'action exprimée par le verbe passif est une action matérielle, ou qui participe des sentiments de l'ame, & des mouvements du corps; alors le régime du verbe passif est ordinairement *par* avec un accusatif : comme quand on dit, *Rome fut bâtie par Romulus. Votre discours a été loué par les plus habiles gens, &c.*

On ne se sert jamais de *par*, quand il s'agit de Dieu. Ainsi il ne faut pas dire, *Les Egyptiens ont été frappés par Dieu*, mais de Dieu.

Des Verbes réfléchis & réciproques.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe réfléchi?*

R. C'est un verbe dont le nominatif & le régime signifient la même personne ou la même chose : ensorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même, & est en même temps le sujet ou l'objet de l'action.

D. *Expliquez cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *je me blesse*, *je me connois*, c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* & de *connoître*, & je suis en même temps le sujet de la premiere & l'objet de la seconde, puisque dans l'une & dans l'autre j'agis sur moi-même, & que c'est moi non-seulement qui blesse & qui connois, mais encore qui suis blessé & qui suis connu. Par

conséquent, *je me blesse*, & *je me connois*; sont des verbes réfléchis.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer dans cette sorte de verbes le rapport du nominatif du verbe avec son régime?*

R. On se sert des pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier, & des pronoms conjonctifs *nous*, *vous*, *se*, pour les trois personnes du pluriel.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms conjonctifs avec les verbes réfléchis?*

R. On les met entre le nominatif du verbe & le verbe. Ainsi il faut dire: *Je* ME *chagrine. Tu* TE *satisfais. L'homme* SE *trompe* ou *il* SE *trompe. Ma sœur* SE *perfectionne* ou *elle* SE *perfectionne. Nous* NOUS *amusons. Vous* VOUS *perdez. Les jeunes gens se corrompent* ou *ils* SE *corrompent. Les femmes* SE *parent* ou *elles* SE *parent.*

D. *Toutes les fois qu'il se trouve un pronom conjonctif entre le nominatif & un verbe, ce verbe est-il réfléchi?*

R. Non: il faut encore que ce pronom conjonctif se rapporte à la même personne ou à la même chose que le nom ou le pronom personnel qui exprime le nominatif du verbe. Ainsi, *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, parce que *vous* & *me* se rapportent à deux personnes différentes.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du verbe réfléchi?*

R. Il s'ensuit que tous les verbes actifs peuvent devenir réfléchis, dès que le sujet qui agit peut agir sur lui-même. Ainsi, *je flatte* est

un verbe actif, & il devient réfléchi, quand je dis, *je me flatte.*

D. *Pourquoi avez-vous fait une classe séparée des verbes réfléchis ?*

R. A cause de la signification qui leur est propre, & que nous venons d'expliquer; & d'ailleurs, parce qu'ils sont toujours accompagnés du pronom conjonctif dans les personnes de chaque temps, & qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être* dans leurs temps composés.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis ?*

R. Il y en a de deux sortes; *les verbes réfléchis par la signification, & les verbes réfléchis par l'expression.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par la signification ?*

R. Ce sont ceux qui signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même; comme, *je me justifie*; *vous vous faites tort.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis par la signification ?*

R. Il y en a de trois sortes; *les verbes réfléchis directs, les verbes réfléchis indirects, & les verbes réfléchis passifs.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis directs ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même; c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime absolu: comme quand je dis, *Pierre se félicite*, *Pierre* agit directement sur lui-même, & conséquemment le pronom

conjonctif *se*, qui se rapporte à *Pierre*, est le régime absolu du verbe *félicite.*

D. *Qu'est-ce que les verbes refléchis indirects?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui n'agit qu'indirectement sur lui-même ; c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime relatif, & qui ont d'ailleurs un régime absolu différent du nominatif du verbe : comme quand je dis, *Pierre se donne un habit*, *Pierre* n'agit qu'indirectement sur lui-même, & conséquemment le pronom conjonctif *se*, qui se rapporte à *Pierre* n'est que le régime relatif du verbe *donne*, dont le régime absolu est *un habit.*

D. *En quels cas sont les pronoms conjonctifs dans l'une & dans l'autre sorte de verbes réfléchis?*

R. Ils sont toujours à l'accusatif, comme régimes absolus, dans les verbes réfléchis directs : *Pierre se félicite*, c'est-à-dire, *Pierre félicite soi*; & ils sont toujours au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réfléchis indirects : *Pierre se donne un habit*, c'est-à-dire, *Pierre donne un habit à soi.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis passifs?*

R. Ce sont ceux dont le nominatif exprime une chose inanimée & incapable d'action : comme quand je dis, *cette histoire se raconte différemment; l'histoire* est une chose inanimée & incapable d'agir.

D. *Pourquoi les appellez-vous* verbes réfléchis passifs ?

R. Parce qu'ils ont ordinairement une

signification passive, & qu'ils peuvent être changés en verbes passifs. Ainsi, au lieu de dire, *cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *cette histoire est racontée différemment.*

D. *Le nominatif des verbes réfléchis passifs exprime-t-il toujours une chose inanimée?*

R. Il y a quelques occasions où il exprime une personne : mais alors le verbe ne peut être pris que dans une signification passive, parce que la personne n'agit pas sur elle-même, & qu'elle est au contraire le sujet de l'action exprimée par le verbe. Ainsi quand on dit, *Susanne s'est trouvée innocente du crime dont on l'accusoit*, c'est comme si l'on disoit, *Susanne a été trouvée innocente du crime dont on l'accusoit.*

D. *En quels cas sont les pronoms conjonctifs dans les verbes réfléchis passifs?*

R. Ils sont toujours censés être à l'accusatif, comme dans les verbes réfléchis directs.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par l'expression?*

R. Ce sont ceux qui, sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints & conjugués avec les pronoms conjonctifs *me, te, se, nous, vous, se*; & on peut les regarder comme de véritables verbes neutres, qui se conjuguent de même que les verbes réfléchis par la signification.

D. *Donnez des exemples de ces verbes réfléchis par l'expression.*

R. *Je me repens de ma faute. Je me meurs. Je m'en vais à Rome. Je m'apperçois de mon erreur*,

sont des verbes qui expriment des actions simples, & qui ne signifient pas plus que si je disois, *Je suis repentant de ma faute. Je meurs. Je vais à Rome. J'apperçois mon erreur*; où l'on voit que le sujet n'agit pas sur lui-même.

D. *Conjuguez un verbe réfléchi.*

R.

INDICATIF.

PRESENT.

Je me repens. Tu te repens, Il se repent. Noue nous repentons. Vous vous repentez. Ils se repentent.

IMPARFAIT.

Je me repentois, &c.

PRETERIT.

Je me repentis. Tu te repentis. Il se repentit. Nous nous repentîmes. Vous vous repentîtes. Ils se repentirent.

PRETERIT INDEFINI.

Je me *suis* repenti *ou* repentie. *Tu t'es* repenti *ou* repentie. *Il s'est* repenti, *ou elle s'est* repentie. *Nous* nous *sommes* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *êtes* repentis *ou* repenties. *Ils se sont* repentis, ou *elles se sont* repenties.

PRETERIT ANTERIEUR

Quand Je me *fus* repenti *ou* repentie. *Tu te fus* repenti *ou* repentie. *Il se fut* repenti, ou *elle se fut* repentie. *Nous* nous *fûmes* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *fûtes* repentis *ou* repenties. *Ils se furent* repentis, ou *elles se furent* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Je m'*étois* repenti *ou* repentie. *Tu t'étois* repenti *ou* repentie. *Il s'étoit* repenti, ou *elle s'étoit* repentie. *Nous* nous *étions* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *étiez* repentis *ou* repenties. *Ils s'étoient* repentis, ou *elles s'étoient* repenties.

FUTUR.

Je me repentir*ai*, &c.

FUTUR-PASSÉ.

Quand Je me *serai* repenti *ou* repentie. *Tu te feras* repenti *ou* repentie. *Il se sera* repenti, ou *elle se sera* repentie. *Nous* nous *serons* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *serez* repentis *ou* repenties. *Ils se seront* repentis, ou *elles se seront* repenties.

CONDITIONNEL PRESENT.

Je me repentir*ois*, &c.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Je me *serois* ou *je* me *fusse* repenti *ou* repentie. *Tu te serois* ou *tu* te *fusses* repenti *ou* repentie. *Il se seroit* ou *il se fût* repenti, ou *elle se seroit* ou *elle se fût* repentie. *Nous* nous *serions* ou *nous* nous *fussions* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *seriez* ou *vous* vous *fussiez* repentis *ou* repenties. *Ils se seroient* ou *ils se fussent* repentis. ou *elles se seroient* ou *elles se fussent* repenties.

IMPERATIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Repens-toi. Qu'ils se repente. Repentons-nous. Repentez-vous. Qu'ils se repentent.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je me repente, &c.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je me repentisse. Que tu te repentisses. Qu'il se repentît. Que nous nous repentissions. Que vous vous repentissiez. Qu'ils se repentissent.

PRETERIT.

Il a fallu *que je* me *sois* repenti *ou* repentie. *Que tu* te *sois* repenti *ou* repentie. *Qu'il* se *soit* repenti, ou *qu'elle* se *soit* repentie. *Que nous* nous *soyons* repentis *ou* repenties. *Que vous* vous *soyez* repentis *ou* repenties. *Qu'ils* se *soient* repentis, ou *quelles* se *soient* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *que je* me *fusse* repenti *ou* repentie. *Que tu* te *fusses* repenti *ou* repentie. *Qu'il* se *fût* repenti, ou *qu'elle* se *fût* repentie. *Que nous* nous *fussions* repentis *ou* repenties. *Que vous* vous *fussiez* repentis *ou* repenties. *Qu'ils* se *fussent* repentis. ou *qu'elles* se *fussent* repenties.

INFINITIF.

PRESENT.

Se repentir.

PRETERIT.

S'être repenti *ou* repentie.

PARTICIPE ACTIF.

PRESENT.

Se repent*ant*.

PRETERIT.

S'etant repenti *ou* repentie.

PARTICIPE PASSIF.

PRESENT.

Repenti *ou* repentie.

GERONDIF.

En se repent*ant ou* se repent*ant*.

D. *Quel est le régime des verbes réfléchis ?*

R. 1. Les verbes réfléchis directs ont toujours un régime absolu, qui est le pronom conjonctif, & quelquefois un régime relatif distingué du nominatif du verbe. Par exemple, *s'aimer*, *s'admirer*, n'ont pour régime que le pronom conjonctif : mais *s'amuser*, *s'offenser*, peuvent encore avoir un

régime relatif ; car on dit, *Je m'amuse au jeu. Vous vous offensez de mes paroles.*

Il en est de même des verbes réfléchis passifs : *Ce bruit se répand. Les métaux se tirent des entrailles de la terre.*

2. Les verbes réfléchis indirects ont toujours le pronom conjonctif pour régime relatif, & souvent un régime absolu différent du nominatif du verbe, comme dans cette phrase, *Vous vous attirerez le mépris de tout le monde*, c'est-à-dire ; *vous attirerez à vous le mépris de tout le monde* : *à vous* est le régime relatif, & *le mépris* est le régime absolu. Mais dans cette autre phrase, *Vous vous nuisez par votre conduite*, il n'y a qu'un régime relatif sans régime absolu : *vous nuisez à vous par votre conduite.*

Quelquefois, pour donner plus de force à l'expression, on double le régime absolu des verbes réfléchis directs, & le régime relatif des verbes réfléchis indirects, en mettant après le verbe le pronom personnel qui répond au pronom conjonctif, & en y ajoutant *même*. Ainsi on dit, *Se tuer soi-même. Je me trompe moi-même. Vous vous décriez vous-même. Il se loue lui-même. Nous nous donnons des louanges à nous-mêmes. Ils se font tort à eux-mêmes.*

3. Quoique les verbes réfléchis par l'expression n'aient pas proprement de régime absolu, puisque ce sont des verbes neutres, & que les pronoms conjonctifs qui y sont joints, ne signifient rien ; cependant on regarde les pronoms conjonctifs comme étant

à l'accusatif. Mais ils ont ordinairement des régimes relatifs ; car on dit, *Je me repens de ma faute. Vous vous appercevez de mon chagrin. Je m'en vais à Rome.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réciproques ?*

R. Ce sont des verbes qui se conjuguent comme les verbes réfléchis, avec les pronoms conjonctifs, & qui en sont différents, en ce qu'ils signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ou directement, comme quand on dit, *Ils se battent tous deux. Nous nous aimons les uns les autres* ; ou indirectement comme quand on dit, *Vous vous dites des injures. Nous nous écrivons souvent.*

On voit que dans ces verbes les pronoms conjonctifs ne peuvent pas véritablement se rapporter au nominatif du verbe ; car quand je dis, *Pierre & Antoine se battent*, je ne veux pas dire que *Pierre se bat lui-même*, ni qu'*Antoine se bat lui-même* ; ce qui fait que ces verbes ne peuvent pas être appellés *réfléchis* ; mais que *Pierre bat Antoine*, & qu'*Antoine bat Pierre*, ou *qu'ils se battent réciproquement* : & voilà pourquoi il est plus exact de les appeller *réciproques.*

Il est aisé d'appercevoir que les verbes réciproques, exprimant l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ils ne peuvent avoir pour nominatif qu'un nom collectif, ou un nom au pluriel, & que par conséquent les pronoms conjonctifs qui les accompagnent, ne peuvent être que ceux du pluriel, *nous*, *vous*, *se*,

& jamais *me*, *te*. D'où il s'ensuit que ces verbes se conjuguent seulement dans chaque temps par les trois personnes du pluriel : *Nous nous battons, vous vous battez, ils se battent.*

Quoique les verbes réfléchis par l'expression, n'expriment pas proprement l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, & qu'il semble que par cette raison ils ne devroient pas être appellés *réfléchis* ; cependant on ne peut pas dire que cette dénomination soit absolument impropre, parce que si l'on ne voit pas le rapport du pronom conjonctif avec le nominatif du verbe, il est certain au moins que ce pronom ne se rapporte pas à un autre nom, & qu'il y a lieu de présumer que dans l'origine, le rapport du nominatif du verbe & du pronom étoit plus sensible qu'il ne l'est aujourd'hui. Au lieu que dans les verbes réciproques, le sujet qui agit est toujours constamment différent de celui sur qui tombe l'action, & que par conséquent le pronom conjonctif ne s'y rapporte jamais au nominatif du verbe. Voilà pourquoi ces verbes ne peuvent pas être mis au nombre des verbes réfléchis.

Pour déterminer la signification de ces verbes, & la restreindre au sens réciproque, il est quelquefois nécessaire d'y ajouter les mots, *l'un l'autre*, *les uns les autres*, ou *réciproquement*, ou *entre* ; & ce dernier se joint au verbe de maniere qu'il en fait partie, sans quoi le verbe pourroit être pris pour un verbe réfléchi. Ainsi quand je dis

ſimplement, *Pierre & Antoine ſe louent à tout moment*, on peut entendre que *Pierre & Antoine ſe louent eux-mêmes*; & alors c'eſt un verbe réfléchi. Mais ſi je dis, *Pierre & Antoine ſe louent l'un de l'autre, ſe louent réciproquement*, ou *s'entre-louent*; le verbe eſt néceſſairement déterminé à la ſignification réciproque.

Le mot *entre* peut ſe joindre à tous les verbes réciproques, & l'on dit, *s'entre-battre*, *s'entr'aimer*, *s'entre-dire*, *&c.*

Il y a des verbes réciproques directs & indirects, ſuivant que les ſujets agiſſent directement ou indirectement les uns ſur lesautres.

Les pronoms conjouctifs ſont à l'accuſatif, comme régimes abſolus, dans les verbes réciproques directs; *Pierre & Antoine ſe louent l'un l'autre*, c'eſt-à-dire, *Pierre loue Antoine, & Antoine loue Pierre*; & ils ſont au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réciproques indirects: *Pierre & Antoine ſe donnent des louanges*, c'eſt-à-dire, *Pierre donne des louanges à Antoine; & Antoine donne des louanges à Pierre.*

Du Verbe imperſonnel.

D. *Quelle eſt la véritable idée d'un verbe imperſonnel?*

R. C'eſt celle d'un verbe qui n'auroit aucun rapport de perſonnes ni de nombres, c'eſt-à-dire, dont l'affirmation ou la ſignification ne ſe rapporteroit à aucun ſujet.

D. *Y a-t-il des verbes de cette nature?*

R. Non: parce que dans quelque verbe

que ce puiſſe être, on ne peut affirmer quelque choſe, que ce ne ſoit d'un ſujet, & par conſéquent qu'il n'y ait un nominatif du verbe de quelqu'une des trois perſonnes.

D. *Quels ſont donc les verbes que l'on appelle communément* imperſonnels *?*

R. Ce ſont ceux que l'on n'emploie qu'à la troiſieme perſonne du ſingulier, comme, *il faut, il importe.*

D. *Qu'eſt-ce que ces verbes ont encore de particulier ?*

R. C'eſt qu'étant précédés du pronom *il*, ils n'expriment jamais d'action, & qu'ils ne paroiſſent pas avoir de nominatif du verbe.

D. *Le pronom* il *n'eſt-il pas aux verbes imperſonnels ce qu'il eſt aux autres verbes ?*

R. Non : Dans tous les verbes qui ne ſont pas imperſonnels, le pronom *il* tient lieu d'un nom déja exprimé, & qu'il n'eſt pas difficile d'y ſubſtituer, comme dans ces phraſes : *Si Annibal eût ſu profiter de ſa victoire, il étoit en état de détruire l'Empire Romain;* on voit que *il* eſt mis pour *Annibal : Annibal étoit en état, &c.* Au lieu que dans les verbes imperſonnels, tels que ſont, *il pleut, il neige*, on ne peut mettre à la place de *il*, aucun nom qui ait déja été exprimé dans le diſcours.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de verbes imperſonnels?*

R. On peut en conſidérer de deux ſortes; ſavoir les verbes imperſonnels de leur nature, c'eſt-à-dire, qui ne ſont jamais em-

ployés qu'à la troisieme personne, comme *il pleut*, *il faut*, *il importe*, *&c.* & ceux qui sont tantôt impersonnels, & tantôt personnels, c'est-à-dire, qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisieme personne, & quelquefois s'emploient dans toutes les autres, comme *convenir*, qui est impersonnel dans cette phrase, *il convient que je me retire*, & personnel dans celle-ci, *je conviens de ma faute.*

D. *Comment pourra-t-on connoître quand les verbes de cette derniere espece, mis à la troisieme personne du singulier, seront personnels ou impersonnels ?*

R. Un verbe à la troisieme personne du singulier sera personnel, quand on pourra mettre à la place du pronom *il*, quelque nom déja exprimé ; & il sera impersonnel, quand on ne pourra pas mettre de nom à la place du même pronom *il.*

D. *Appliquez cette regle à des exemples.*

R. Dans cette phrase, *Le dessein est un amusement honnête* : IL CONVIENT *aux jeunes gens* ; je puis mettre *dessein* à la place de *il*, & dire, *le dessein convient aux jeunes gens* : par conséquent, *il convient* est un verbe personnel.

Dans cette autre phrase, *Le dessein est un amusement honnête*, IL CONVIENT *que les jeunes gens s'y exercent* ; je ne puis mettre *dessein* ni aucun autre nom à la place de *il*, & il seroit absurde de dire, *le dessein convient que les jeunes gens s'y exercent* : par conséquent *il convient* est impersonnel en cette occasion.

D. *Les verbes impersonnels ſont-ils en grand nombre ?*

R. Non : ils ſe réduiſent à peu près à ceux-ci.

AGIR : *il s'agit d'une affaire importante.*

ALLER : *il y va de ma gloire.*

ARRIVER : *il arrive ſouvent qu'on prend le menſonge pour la vérité.*

Y AVOIR : *il y a très-peu de gens qui étudient leur langue. Il y a tout à craindre, &c.*

CONVENIR : *il convient que les jeunes gens parlent peu.*

ÉCLAIRER : *il éclaire avant que de tonner.*

ENNUYER : *il m'ennuie d'attendre.*

S'ENSUIVRE : *ſi deux choſes ſont égales à une troiſieme, il s'enſuit qu'elles ſont égales entre elles.*

ETRE, ſuivi d'un adjectif ſans ſubſtantif : *il eſt juſte, il eſt néceſſaire, il eſt utile, il eſt dangereux, il eſt rare, &c. Il eſt juſte, il eſt néceſſaire de rapporter toutes ſes actions à Dieu.*

Etre, imperſonnel, s'emploie à peu près dans le même ſens & dans les mêmes occaſions que *y avoir : il eſt des hommes aſſez méchants pour, &c.* ou, *il y a des hommes aſſez méchants pour.* Mais quand il eſt avec une négation, il faut examiner ſi cette négation marque une excluſion de la choſe même ou ſimplement de ce qui la qualifie ou la modifie. Dans le premier cas, on ne peut ſe ſervir que du verbe *y avoir : il n'y a perſonne à la maiſon*, & non, *il n'eſt perſon-ſonne à la maiſon.* Dans le ſecond cas, on peut communément employer l'un auſſi bien que

l'autre : *il n'eſt rien*, ou *il n'y a rien de ſi incertain que l'heure de la mort.*

FAIRE : *il fait beau, il fait chaud, il fait froid, &c.*

IL FAUT, ſans infinitif : *il faut aimer Dieu par-deſſus toutes choſes.*

GELER : *il gele.*

GRELE : *il grêle.*

IL IMPORTE, dont l'infinitif *importer* n'eſt preſque pas en uſage : *il importe à la république que les méchants ſoient connus.*

NEIGER : *il neige.*

PAROÎTRE : *il paroît quelquefois que les animaux agiſſent par connoiſſance.*

POUVOIR : *il ſe peut*, ou *il peut ſe faire que les ſens nous trompent.*

PLAIRE : *il plaît quelquefois à Dieu de nous éprouver par des adverſités temporelles.*

PLEUVOIR : *il pleut.*

SEMBLER : *il ſemble que la terre ſoit immobile.*

SUFFIRE : *il ſuffit que je vous l'ordonne.*

TENIR : *il ne tient pas à moi que vous ne ſoyez content.*

TONNER : *il tonne.*

VALOIR : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, &c.*

D. *N'avez-vous pas fait entendre que les verbes qu'on appelle imperſonnels, ne le ſont pas véritablement ?*

R. Oui : j'ai dit qu'on ne pouvoit employer un verbe pour affirmer, qu'il n'eût un ſujet ou un nominatif, & par conſéquent qu'il ne fût perſonnel.

D. *Quelle différence y a-t-il donc à l'égard du nominatif, entre les verbes personnels & les verbes impersonnels?*

R. C'est que le nominatif des verbes personnels étant joint au verbe, ou ayant déja été exprimé dans le discours, se connoît aisément; au lieu que le nominatif des verbes impersonnels est plus enveloppé & plus difficile à trouver, parce qu'il n'est pas énoncé, ou ne l'est que d'une maniere confuse.

D. *Expliquez cela par quelques exemples.*

R. Dans *il pleut*, le pronom *il* tient lieu de quelque chose qui est nominatif du verbe, & le représente. Ce nominatif, qui est renfermé dans la signification même du verbe *pleut*, est *pluie.* Ainsi quand on dit, *il pleut*, c'est comme si l'on disoit, *il pluie est*, *quelque chose qui est la pluie est*, ou *la pluie est.*

Dans *il fait chaud*, *il est six heures*, *il me plaît de faire cela*; *il* tient lieu du nominatif qui est après le verbe, & c'est comme qui diroit, *il chaud*, ou *le chaud se fait*, ou *le chaud existe*: *il six heures*, ou *le temps six heures*, ou *le temps qu'on appelle six heures*, *est*; *il de faire*, *l'action ou le mouvement de faire cela me plaît*, ou *est mon plaisir.*

Dans la phrase, *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité*; *il*, tient lieu de quelque chose qui est le nominatif du verbe *arrive*, & ce nominatif est exprimé dans le reste de la phrase: car ce qui arrive souvent, c'est qu'on prend le mensonge pour la vérité. Ainsi cette phrase veut dire, *une chose qui*

est qu'on prend le mensonge pour la vérité, *arrive souvent* : où l'on voit que le verbe *arrive* a un nominatif.

Y avoir, qui est d'un grand usage dans la langue françoise, tient toujours lieu du verbe *être* : car quand on dit, *il y a tout à craindre : il y a très-peu de gens qui étudient leur langue*; c'est comme si l'on disoit, *tout est à craindre : très-peu de gens sont qui étudient leur langue.*

Ce verbe est toujours suivi de son nominatif, & il est mis au nombre des impersonnels, parce qu'il ne s'emploie jamais qu'à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit le plus souvent au pluriel, comme on l'a vu dans l'exemple précédent.

Le pronom qui tient lieu du nominatif de ce verbe, quand il n'est pas exprimé, est *en*, qui se met entre *y* & les temps d'*avoir* : *il y en a*, *il y en avoit*, *&c.*

Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois, comme on l'a déja observé, de la même maniere & dans la même signification que le verbe *y avoir*. Ainsi on pourroit dire, *il est très-peu de gens qui étudient leur langue.*

Ces exemples suffiront pour faire connoître qu'on peut découvrir de même des nominatifs pour tous les autres verbes qu'il a plu aux Grammairiens d'appeller impersonnels.

D. *Comment peut-on encore regarder les verbes impersonnels* ?

R. Comme des expressions abrégées qui

suppléent à des phrases ou discours plus étendus. Ainsi *il m'importe*, veut dire, *mon avantage demande* : *il faut que je*, veut dire, *mon devoir exige que je*, &c.

D. *Pourquoi ces verbes ne sont-ils employés qu'à la troisieme personne du singulier?*

R. Parce qu'ils renferment dans leur signification un sujet ou un nominatif qui ne peut être que de la troisieme personne du singulier, comme *la pluie* dans *il pleut*, *la grêle* dans *il grêle*, *la neige* dans *il neige*; *le tonnerre* dans *il tonne*, &c.

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres verbes qui approchent de la forme des verbes impersonnels?*

R. Oui. 1. Il y en a quelqus-uns qui, comme les verbes *il y a*, & *il est*, sont quelquefois suivis de leurs nominatifs, & se mettent à la troisieme personne du singulier, quoique ces nominatifs soient au pluriel : comme quand on dit, *il se répand des bruits désavantageux sur votre compte. Il arriva plusieurs couriers portant la même nouvelle*; au lieu de dire, *des bruits...... se répandent. Plusieurs couriers..... arriverent*, &c.

2. Les verbes précédés du pronom général *on*, comme, *on dit*, *on aime*, *on répond*, &c. dont il est à propos de parler avec quelque étendue.

D. *Quelle raison a-t-on eue de mettre au rang des impersonnels, les verbes précédés du pronom général* on ?

R. C'est parce qu'ils ne s'emploient qu'à la troisieme personne du singulier avec ce pronom, & qu'ils se rendent souvent en la-

tin par les verbes imperſonnels. Mais le mot *on* étant, comme nous l'avons dit page 89, un véritable pronom de la troiſieme perſonne du ſingulier, qui dans ſon origine ſignifie *homme*, le verbe qui y a rapport, & dont il eſt le nominatif, doit néceſſairement être mis à la troiſieme perſonne du ſingulier ; & ainſi il n'eſt pas plus imperſonnel que s'il avoit tout autre nominatif de la troiſieme perſonne du ſingulier.

D. *Quels verbes peuvent être précédés du pronom général* on ?

R. Tous les verbes, à l'exception des imperſonnels de leur nature. Ainſi on dira, *on eſt, on aime, on tombe, on eſt puni, on ſe promene, on convient.* Mais on ne dira pas, *on importe, on faut, on pleut, &c.* parce que ces verbes ne peuvent pas avoir *homme* pour nominatif.

D. *Ce pronom apporte-t-il quelque changement dans les verbes qu'il précede ?*

R. Non : ils ſont de même nature, ils ont les mêmes régimes, & les mêmes propriétés que s'ils étoient à la ſuite d'un autre nominatif.

D. *Y a-t-il en latin ou en grec un pronom qui réponde à notre pronom général* on ?

R. Non : mais on en rend ordinairement la ſignification dans ces langues, en mettant le verbe au paſſif, enſorte que s'il y a un régime abſolu, il devienne nominatif du verbe : car c'eſt la même choſe de dire, *on eſtime la ſageſſe,* ou *la ſageſſe eſt eſtimée. On croit que Pharamond*

a établi la loi salique, ou *Pharamond est cru avoir établi la loi salique*, &c.

D. *Comment se conjuguent les verbes impersonnels ?*

R. Ils se conjuguent comme les autres verbes, excepté qu'ils n'ont dans chaque temps que la troisieme personne du singulier précédée du pronom *il*.

D. *Conjuguez les deux verbes impersonnels* il faut, & il y a.

R.

INDICATIF.

PRESENT.

Il faut.

IMPARFAIT.

Il fall*oit*.

PRETERIT.

Il fall*ut*.

PRETERIT INDÉFINI.

Il a fallu.

PRETERIT ANTERIEUR.

Il eut fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il avoit fallu.

FUTUR.

Il faud*ra*.

FUTUR PASSÉ.

Il aura fallu.

CONDITIONNEL PRESENT.

Il faud*roit*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Il auroit ou *il eût* fallu.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRESENT *ou* FUTUR.

Qu'il faill*e*.

IMPARFAIT.

Qu'il fall*ût*.

PRETERIT.

Qu'il ait fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il eût fallu.

PARTICIPE ACTIF

PRETERIT.

Ayant fallu.

Les temps & les modes qui manquent à ce verbe ne sont point en usage.

INDICATIF.

PRESENT.

Il y a.

IMPARFAIT.

Il y av*oit*.

PRETERIT.

Il y *eut*.

PRETERIT INDEFINI.

Il y a eu.

Prétérit

PRETERIT ANTERIEUR
Il y eut eu.
PLUSQUE-PARFAIT.
Il y avoit eu.
FUTUR.
Il y aura
FUTUR-PASSÉ.
Il y *aura* eu.
CONDITIONNEL PRESENT.
Il y aur*oit*.
CONDITIONNEL PASSÉ.
Il *y auroit* ou *il y eût* eu.
IMPERATIF.
PRESENT *ou* FUTUR.
Qu'il y ait.
SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.
PRESENT *ou* FUTUR.
Qu'il y ait.

IMPARFAIT.
Qu'il y eût.
PRETERIT.
Qu'il y ait eu.
PLUSQUE-PARFAIT.
Qu'il y eût eu.
INFINITIF.
PRESENT.
Y *avoir*.
PRETERIT.
Y *avoir* eu.
PARTICIPE ACTIF.
PRESENT.
Y *ayant*.
PRETERIT.
Y *ayant* eu.

D. *Conjuguez un Verbe imperſonnel avec le pronom général* on.

R. INDICATIF.
PRESENT.
On aim*e*.
IMPARFAIT.
On aim*oit*.
PRETERIT.
On aim*a*.
PRETERIT INDEFINI.
On *a* aimé.
PRETERIT ANTERIEUR.
On *eut* aimé.
PRETERIT ANTERIEUR.
indéfini.
On *a eu* aimé.
PLUSQUE-PARFAIT.
On *avoit* aimé.
FUTUR.
On aim*era*.
FUTUR PASSÉ
On *aura* aimé.

CONDITIONNEL PRESENT.
On aim*eroit*.
CONDITIONNEL PASSÉ.
On *auroit* ou on *eût* aimé.
IMPERATIF.
PRESENT *ou* FUTUR.
Qu'on aim*e*.
SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.
PRESENT *ou* FUTUR.
Qu'on aim*e*.
IMPARFAIT.
Qu'on aim*ât*.
PRETERIT.
Qu'on *ait* aimé.
PLUSQUE PARFAIT.
Qu'on *eût* aimé.
INFINITIF.
PRESENT.
Aim*er*.

Le reste comme dans la premiere conjugaison.

D. *Quel est le régime des verbes impersonnels ?*

R. Quelques-uns n'en ont point du tout, comme, *il pleut*, *il tonne*.

D'autres ont des régimes relatifs, comme, *il importe aux hommes de bien vivre.*

Ce qui paroît régime à l'égard de quelques autres, n'en est proprement que le nominatif, suivant ce que nous avons dit, comme, *écu*, *homme*, *beau*, dans, *il me faut un écu* : *il y a des hommes* : *il fait beau.*

Des Verbes auxiliaires.

D. *De quelle espece de verbes nous reste-t-il à parler ?*

R. Des verbes auxiliaires.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe auxiliaire ?*

R. C'est, suivant l'étymologie du mot *auxiliaire*, un verbe qui sert comme de secours aux autres pour former divers temps.

D. *Combien y a-t-il de verbes auxiliaires ?*

R. Deux : *avoir*, & *être.*

D. *Ces verbes sont-ils toujours employés comme auxiliaires ?*

R. Non : ils ne sont auxiliaires que quand ils sont joints aux participes passifs des autres.

D. *Que sont-ils donc indépendamment des participes passifs des autres verbes ?*

R. *Avoir*, est par lui-même un verbe actif qui signifie la même chose que *posséder* : *j'ai de l'argent*, c'est-à-dire, *je possede de l'argent,*

Etre, eſt, comme nous l'avons dit, un verbe ſubſtantif, dont l'uſage propre eſt de lier un attribut avec un ſujet : *l'Egliſe eſt infaillible*.

D. *Quels ſont les temps des verbes qui ſe forment par la jonction des verbes auxiliaires avec le participe paſſif ?*

R. Ce ſont dans les verbes actifs, neutres, réfléchis, réciproques, & imperſonnels, tous les temps qui marquent un paſſé, à l'exception du prétérit ſimple. Ainſi,

Avoir & *être*, forment le prétérit de l'infinitif : *avoir aimé : être tombé : s'être repenti.*

J'ai & *je ſuis*, forment le prétérit indéfini : *j'ai aimé : je ſuis tombé : je me ſuis repenti : il a fallu.*

J'avois & *j'étois*, forment le pluſque-parfait de l'indicatif : *j'avois aimé : j'étois tombé, je m'étois repenti : il avoit fallu.*

J'eus & *je fus*, forment le prétérit antérieur : *j'eus aimé : je fus tombé : je me fus repenti : il eût fallu.*

J'aurai & *je ſerai*, forment le futur-paſſé : *j'aurai aimé : je ſerai tombé : je me ſerai repenti : il aura fallu.*

J'aurois ou *j'euſſe*, & *je ſerois* ou *je fuſſe*, forment le conditionnel paſſé : *j'aurois* ou *j'euſſe aimé : je ſerois* ou *je fuſſe tombé : je me ſerois* ou *je me fuſſe repenti : il auroit* ou *il eût fallu.*

Que j'aie & *que je ſois*, forment le prétérit du ſubjonctif : *que j'aie aimé, que je ſois tombé : que je me ſois repenti : qu'il ait fallu.*

Que j'euſſe & *que je fuſſe*, forment le pluſ-

que-parfait du subjonctif : *que j'eusse aimé : que je fusse tombé : que je me fusse repenti : qu'il eût fallu.*

Ayant & *étant*, forment le prétérit du participe actif : *ayant aimé : étant tombé : s'étant repenti : ayant fallu.*

D. *Comment forme-t-on les temps des verbes passifs ?*

R. En ajoutant un participe passif à tous les temps simples & composés du verbe *être*, on a tous les temps des verbes passifs, comme on l'a vu dans la conjugaison du verbe passif *je suis aimé*, page 266.

D. *Et les verbes* avoir *&* être, *avec quel verbe forment-ils leurs temps passés ?*

R. Le verbe *avoir* les forme par lui-même comme auxiliaire, avec son participe *eu : J'ai eu, j'avois eu, j'aurois eu, &c.*

Le verbe *être* prend ces mêmes temps d'*avoir*, & de son participe *été : j'ai été : j'avois été : j'aurois été, &c.*

D. *Le verbe* avoir *employé comme auxiliaire, conserve-t-il quelque chose de la signification qu'il a comme verbe actif ?*

R. Non : il ne sert alors qu'à marquer les divers rapports des temps dans les verbes dont il est auxiliaire.

D. *En est-il de même du verbe* être ?

R. Non : avec certains verbes il est verbe substantif en tout ou en partie, & avec d'autres il se met simplement pour l'auxiliaire *avoir.*

D. *Avec quels verbes est-il substantif en tout ?*

R. Avec les verbes paſſifs, parce qu'il n'y a d'autre emploi que de lier un attribut paſſif avec le ſujet, en déſignant par lui-même la perſonne, le nombre, & le temps. Ainſi dans *Pierre eſt aimé*, *eſt* marque l'union de l'amour paſſif exprimé par *aimé*, avec *Pierre*, & déſigne par lui-même une troiſieme perſonne du ſingulier du préſent.

D, *Avec quels verbes* être *n'eſt-il ſubſtantif qu'en partie ?*

R. Avec les verbes neutres, les verbes réfléchis paſſifs, & les verbes réfléchis par l'expreſſion, parce qu'il y eſt mis en partie pour lui-même en ce qu'il y joint un attribut avec un ſujet; & en partie pour l'auxiliaire *avoir*, en ce qu'il n'y déſigne pas le temps par lui-même.

D. *Eclairciſſez cette réponſe par quelques exemples.*

R. Dans ces phraſes, *Pierre eſt tombé : la nouvelle s'eſt trouvée fauſſe : Pierre s'eſt repenti ; eſt* lie les attributs avec les ſujets; mais ce n'eſt pas en déſignant le temps par lui-même, puiſqu'il eſt an préſent, & qu'il exprime un paſſé, étant joint aux participes de ces verbes, de même que le préſent de l'auxiliaire *avoir* exprime un paſſé, étant joint à *aimé* dans *jai aimé :* enſorte que pour rendre ces phraſes par le verbe ſubſtantif avec le temps qu'il déſigne par lui-même, il faudroit dire, *Pierre a été tombant : la nouvelle a été trouvée fauſſe : Pierre a été repentant.* On voit de plus par ce changement, que la ſignification du paſſé dans la premiere expreſſion de ces verbes,

vient plutôt des participes, *tombé, trouvée*, & *repenti*, que du verbe *est*.

D. *Avec quels verbes* être *se met-il simplement pour l'auxiliaire* avoir ?

R. C'est avec les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects, où le verbe *être* ne fait que marquer les divers rapports des temps comme l'auxiliaire *avoir*, sans lier par lui-même l'attribut avec le sujet. En effet, quand on dit, *Caton s'est tué* : *Lucrece s'est donné la mort* ; c'est comme si l'on disoit, *Caton a tué soi-même* : *Lucrece a donné la mort à soi-même.*

D. *Pourquoi ne peut-on pas dire que dans ces verbes, l'auxiliaire* être *lie par lui-même l'attribut avec le sujet ?*

R. 1. Parce qu'étant mis pour *avoir*, le participe dont il est suivi, ne peut pas être affirmé du nominatif du verbe, ni conséquemment en être l'attribut. En effet, dans les exemples précédents, on ne veut pas dire que *Caton est tué*, ni que *Lucrece est donnée* ; mais au contraire que *Caton a tué*, & que *Lucrece a donné*.

2. Parce que l'auxiliaire *être* en cette occasion est censé ne faire qu'un même mot avec le participe, pour exprimer au passé l'affirmation de l'attribut, comme elle est exprimée en un seul mot dans les temps simples. Ainsi dans *Caton s'est tué*, *Lucrece s'est donné la mort*, *est tué*, *est donné*, ne marquent précisément que l'affirmation de l'attribut au passé, c'est-à-dire, les actions de *tuer* & de *donner* ; *Caton a tué*, *Lucrece a donné*, comme on exprimeroit

ces mêmes actions au préſent, en diſant, *Caton tue*, *Lucrece donne :* au lieu que ſi l'on vouloit diſtinguer le ſujet, l'attribut, & le verbe qui les unit, dans *Caton s'eſt tué*, *Lucrece s'eſt donné la mort*, il faudroit dire, ſuivant la réduction que l'on peut faire des verbes adjectifs, *Caton a été tuant ſoi-même*, *Lucrece a été donnant la mort à ſoi-même.* Par où l'on voit que l'auxiliaire *être* ne lie pas par lui-même l'attribut avec le ſujet dans les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects.

D. *D'où peut venir l'uſage de conjuguer les verbes réfléchis avec l'auxiliaire* être, *plutôt qu'avec l'auxiliaire* avoir ?

R. On peut conjecturer que c'eſt parce que l'action & la paſſion s'y trouvant dans le même ſujet, on a été plus porté à ſe ſervir du verbe *être*, qui ſignifie par lui-même la paſſion, que du verbe *avoir*, qui n'auroit marqué que l'action : & en effet quand on dit, *il s'eſt tué*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *il a été tué par ſoi-même ;* où l'on trouve la ſignification paſſive que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué.*



ARTICLE V.

Du Gérondif.

D. *QU'eſt-ce que le Gérondif?*

R. C'eſt une inflexion du verbe par laquelle on marque que la ſignification n'en eſt que paſſagere, & ſubordonnée à celle d'un autre verbe.

D. *Qu'entendez-vous par-là ?*

R. J'entends que dans toutes les phrases où l'on emploie un gérondif, il y a toujours un autre verbe principal, auquel le gérondif a un rapport de dépendance : c'est-à-dire, que le gérondif exprime une action passagere, une circonstance d'action ou de temps, une maniere, un moyen de l'action ou de la signification du verbe principal.

D. *Ajoutez quelques exemples à cette explication.*

R. Quand Phédre dit,

Quelle importune main, EN FORMANT tous ces nœuds,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux ?

le verbe ou l'action principale de cette phrase, est, *a pris soin d'assembler ;* & *en formant*, n'exprime qu'une action passagere & subordonnée à la principale, en ce qu'elle n'en désigne qu'une maniere ou un moyen ; puisque ce n'est que par la formation des nœuds, que les cheveux de Phédre ont été assemblés. De même dans cette phrase, *qui empêche de dire la vérité en riant ? dire la vérité*, est le verbe principal, auquel *en riant* est subordonné, comme exprimant un moyen de *dire la vérité.*

D. *Le gérondif est-il susceptible de genres & de nombres ?*

R. Non : il est indéclinable de sa nature, c'est-à-dire, qu'il n'admet jamais aucun changement dans sa terminaison en *ant*, à quelque genre & à quelque nombre qu'il se rapporte.

D. *La préposition* en *est-elle toujours jointe au gérondif ?*

R. Non : il y a des occasions où elle est supprimée, comme dans cette phrase : *Croyez-vous qu'*AGISSANT *avec tant d'imprudence, vous méritiez la confiance de vos amis ?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'*EN AGISSANT *avec tant d'imprudence, &c.*

Nous ferons encore mieux connoître la nature du gérondif, en l'opposant au participe actif en *ant*.



ARTICLE VI.

Conjugaisons des Verbes irréguliers & défectueux.

D. L*Es regles que vous avez données pour la formation des temps, ne mettent-elles pas en état de conjuguer toutes sortes de verbes ?*

R. Cela est vrai : mais on sera peut-être encore bien-aise de trouver ici conjugués tout de suite, & dans un ordre alphabétique, les verbes irréguliers & défectueux.

Nous les diviserons par les quatre conjugaisons ; & pour ne rien dire d'inutile, nous ne conjuguerons, que les temps simples qui peuvent avoir quelques difficultés, nous contentant d'indiquer les autres par les premieres personnes. A l'égard des temps composés, nous n'en parlerons que quand ils auront quelque chose de particulier.

Nous y ajouterons aussi la conjugaison de

quelques verbes qui, quoique réguliers, peuvent paroître difficiles à certaines personnes.

Verbes irréguliers & défectueux de la premiere conjugaison.

Aller. Participe actif, *allant.* Participe passif, *allé* ou *été.*

Temps simples. Indicatif présent, *je vais*, ou *je vas* moins usité, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont.* Imparfait, *j'allois.* Prétérit, *j'allai* ou *je fus.* Futur, *j'irai.* Conditionnel présent, *j'irois.* Impératif, *va*, *qu'il aille*, *allons*, *allez*, *qu'ils aillent.* Subjonctif présent, *que j'aille*, *que tu ailles*, *qu'il aille*, *que nous allions*, *que vous alliez*, *qu'ils aillent.* Imparfait, *que j'allasse.*

Temps composés marquant qu'on est, ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle. Prétérit indéfini, *je suis allé.* Prétérit antérieur, *je fus allé.* Plusque-parfait, *j'étois allé.* Futur-passé, *je serai allé.* Conditionnel passé, *je serois allé.* Prétérit du subjonctif, *que je sois allé.* Plusque-parfait du subjonctif, *que je fusse allé.* Prétérit de l'infinitif, *être allé.* Prétérit du participe, *étant allé.*

Temps composés marquant qu'on n'est plus, ou qu'on n'étoit plus dans l'endroit dont on parle. Prétérit indéfini, *j'ai été.* Prétérit antérieur, *j'eus été.* Plusque-parfait, *j'avois été.* Futur-passé, *j'aurai été.* Conditionnel passé, *j'aurois* ou *j'eusse été.* Prétérit du subjonctif, *que j'aie été.* Pusque-parfait du sub-

jonctif, *que j'eusse été.* Prétérit du participe, *ayant été.*

S'EN ALLER. Participe actif, *s'en allant* Participe passif, *allé.*

Temps simples. Indicatif présent, *je m'en vais*, ou *je m'en vas, tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont.* Imparfait, *je m'en allois.* Prétérit, *je m'en allai* ou *je m'en fus.* Futur, *je m'en irai.* Conditionnel présent, *je m'en irois.* Impératif, *va-t-en, qu'il s'en aille, allons nous-en, allez-vous-en, qu'ils s'en aillent.* Subjonctif présent, *que je m'en aille.* Imparfait, *que je m'en allasse.*

Temps composés. Prétérit indéfini, *je m'en suis allé, tu t'en es allé, il s'en est allé, nous nous en sommes allés, vous vous en êtes allés; ils s'en sont allés.* Prétérit antérieur, *je m'en fus allé.* Plusque-parfait, *je m'en étois allé.* Futur-passé, *je m'en serai allé.* Conditionnel passé, *je m'en serois allé.* Prétérit du subjonctif, *que je m'en sois allé.* Plusque-parfait du subjonctif, *que je m'en fusse allé.* Prétérit de l'infinitif, *s'en être allé.* Prétérit du participe *s'en étant allé.*

EMPLOYER, & tous les verbes ou *er* est précédé d'un *y* grec. Participe actif, *employant.* Participe passif, *employé.*

Imparfait de l'indicatif, *j'employois, tu employois, il employoit, nous employions, vous employiez, ils employoient.* Présent du subjonctif *que nous employions, que vous employiez* Les autres temps suivent la regle générale.

On ajoute un *i* après après l'*y* grec aux

premieres & secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du présent du subjonctif de tous les verbes qui ont le Participe actif, en *yant*, comme *voyant*, *essayant*, *&c.*

ENVOYER. Futur de l'indicatif *j'enverrai.*

PUER. Présent de l'indicatif, *je pus*, *tu pus*, *il put*, *nous puons*, *vous puez*, *ils puent.* Les autres temps sont réguliers.

RECOUVRER & LAISSER. Ces deux verbes ne sont pas irréguliers, & nous n'en parlons ici que parce que beaucoup de gens disent & écrivent, *recouvert* pour *recouvré*, au Participe passif : *il a recouvert la vue* : au lieu que pour parler correctement, il faut dire, *il a recouvré la vue.*

Il est encore fort ordinaire d'entendre dire, *je laîrai*, pour *je laisserai.* C'est une faute grossiere que l'on doit absolument éviter.

Verbes irréguliers & défectueux de la seconde conjugaison.

BÉNIR. Participe actif, *bénissant.* Participe passif *béni.*

Ce verbe est régulier, & se conjugue comme *finir.* Mais il a encore pour Participe passif, *bénit*, qui fait au féminin *bénite*, quand il se dit de certaines choses sur lesquelles la bénédiction du Prêtre ou de l'Evêque a été donnée avec les cérémonies ordinaires : *un pain bénit* : *des grains bénits* : *une Abbesse bénite* : *de l'eau bénite* : *cierge bénit* : *chandelle bénite.*

BOUILLIR, & son composé *ébouillir*. participe actif, *bouillant*. participe passif, *bouilli*.

Indic. prés. *je bous*; *tu bous*, *il bout*, *nous bouillons*, *vous bouillez*, *ils bouillent*. Imparf. *je bouillois*, prétérit, *je bouillis*. Fut. *je bouillirai*. Condit. prés. *je bouillirois*. Impér. *bous*, *qu'il bouille*. Subj. prés. *que je bouille*. Imparf. *que je bouillisse*.

COURIR, ou quelquefois *courre*, & ses composés, *accourir*, *concourir*, *discourir*, *encourir*, *parcourir*, *recourir*, *secourir*. Part. act. *courant*. Part. passif, *couru*.

Indic. prés. *je cours*, *tu cours*, *il court*, *nous courons*, *vous courez*, *ils courent*. Imparf. *je courois*. Prét. *je courus*. Fut. *je courrai*, *tu courras*, *il courra*, *nous courrons*, *vous courrez*, *ils courront*. Condit. prés. *je courrois*, *tu courrois*, *il courroit*, *nous courrions*, *vous courriez*, *ils courroient*. Impér. *cours*, *qu'il coure*. Subj. prés. *que je coure*. Imparf. *que je courusse*.

CUEILLIR, & ses composés, *accueillir*, *recueillir*. Part. actif, *cueillant*. Part. passif, *cueilli*.

Indic. prés. *je cueille*. Imparf. *je cuillois*. Prét. *je cueillis*. Fut. *je cueillerai*. Cond. prés. *je cueillerois*. Impér. *cueille*. Subj. prés. *que je cueille*. Imparf. *que je cueillisse*.

FAILLIR. Part. act. *faillant*. Part. passif, *failli*.

Indic. prés. *je faux*, *tu faux*, *il faut*, *nous faillons*, *vous faillez*, *ils faillent*. Futur, *je faudrai*.

Ce verbe n'est guére en usage qu'à l'infi-

nitif, au prét. *je faillis*, & aux temps composés, *j'ai failli, j'eus failli, j'avois failli, j'aurai failli, j'aurois failli, que j'aie failli, que j'eusse failli, avoir failli.*

Défaillir, composé de *faillir*. Part. actif *défaillant*. Participe passif, *défailli*.

On disoit autrefois, Indic. présent, *je défaux, tu défaux, il défaut, nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.* Imparfait, *je défaillois.* Prét. *je défaillis.* Fut. *je défaudrai.* Condit. présent, *je défaudrois.* Subj. présent, *que je défaille.* Mais on ne s'en sert plus guére qu'à l'infinitif *défaillir*, au Part act. *défaillant*, aux temps composés, *j'ai défailli, j'eus défailli, &c.* quelquefois encore aux trois personnes du pluriel du présent de l'Indic. *nous défaillons, &c.* à l'imparf. *je défaillois*, & au prét. *je défaillis.* Il est toujours plus sûr d'avoir recours aux temps du verbe *tomber en défaillance.*

FUIR, & son composé, *s'enfuir* Part. act. *fuyant*. Part. passif, *fui*.

Indic. présent, *je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* Imparf. *je fuyois, nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyoient.* Prét. *je fuis.* Fut. *je fuirai.* Impér. *fuis, qu'il fuie, fuyons, fuyez.* Subj. présent, *que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.* Imparf. *que je fuisse.*

HAIR. Part. act. *haïssant*. Participe passif, *haï*.

Indic. prés. *je hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.* *Ai* se prononce dans les trois personnes du singulier

comme dans *je fais*, *tu fais*, *il fait*. L'*a* & l'*i* se prononcent séparément dans le reste du verbe. Imparf. *je haïssois*. Fut. *je haïrai*. Condit. présent, *je haïrois*. Impér. *hais*, *qu'il haïsse*, *haïssons*, *haïssez*, *qu'ils haïssent*. Subj. présent, *que je haïsse*. Imparf. *que je haïsse*. Ce verbe ne se dit guére au prétérit de l'Indicatif, ni à la seconde personne du singulier de l'impératif, qui se prononce encore comme *fais*.

MOURIR. Part. actif, *mourant*. Participe passif, *mort*.

Indic. présent, *je meurs*, *tu meurs*, *il meurt*, *nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent*. Imparf. *je mourois*. Prét. *je mourus*. Fut. *je mourrai*, *tu mourras*, *il mourra*, *nous mourrons*, *vous mourrez*, *ils mourront*. Condit. présent, *je mourrois*, *tu mourrois*, *il mourroit*, *nous mourrions*, *vous mourriez*, *ils mourroient*. Impér. *meurs*, *qu'il meure*, *mourons*, *mourez*, *qu'ils meurent*. Subj. présent, *que je meure*, *que tu meures*, *qu'il meure*, *que nous mourions*, *que vous mouriez*, *qu'ils meurent*. Imparf. *que je mourusse*. Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis mort*, *je fus mort*, *j'étois mort*, *&c.*

OUÏR. Part. passif, *ouï*. Il n'est plus en usage qu'au Prét. *j'ouïs*, à l'Imparf. du suj. *que j'ouïsse*, à l'inf. *ouïr*, & aux temps composés : *j'ai ouï*, *j'eus ouï*, *j'avois ouï*, *j'aurai ouï*, *j'aurois ouï*, *que j'aie ouï*, *que j'eusse ouï*, *avoir ouï*, *ayant ouï* : & il est assez ordinairement suivi d'un autre verbe à l'infinitif, comme *j'ai ouï dire*, *j'ai ouï prêcher*, *j'ai*

ouï raconter. Son présent de l'Indic. étoit autrefois, *j'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.* Imparf. *j'oyois.* Fut. *j'oirai.* Part. actif *oyant, &c.*

QUERIR, n'a aucun temps, & l'usage ne l'a conservé qu'à l'infinitif, & après les verbes *aller, venir, envoyer*: comme quand on dit, *aller querir quelqu'un, il m'est venu querir, je l'ai envoyé quérir.*

ACQUÉRIR, & les autres composés de *querir*, qui sont, *conquérir, enquérir, requérir.* Part. actif, *acquérant.* Part. passif, *acquis.*

Indicat. présent, *j'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquierent.* Imparfait, *j'acquérois.* Prét. *j'acquis.* Futur, *j'acquerrai, tu acquerras, il acquerra, nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront.* Conditionnel présent, *j'acquerrois, tu acquerrois, il acquerroit, nous acquerrions, vous acquerriez, ils acquerroient.* Impérat. *acquiers, qu'il acquiere, acquérons, acquérez, qu'ils acquierent.* Subjonc. présent, *que j'acquiere, que tu acquieres, qu'il acquiere, que nous acquérions, qne vous acquériez, qu'ils acquierent.* Imparf. *que j'acquisse.*

Conquérir, ne s'emploie bien qu'à l'infinitif, au prét. de l'indic. *je conquis*, à l'imparf. du subj. *que je conquisse*, & aux temps composés, *j'ai conquis, j'eus conquis, j'avois conquis, &c.*

SAILLIR. Part. act. *saillant.* Part. passif, *sailli.*

Ce verbe se conjugue de deux manieres.

1. Quand il signifie *s'avancer en dehors,*

il n'eſt d'uſage qu'à l'infinitif & aux troiſiemes perſonnes du ſingulier & du pluriel, & il fait au préſent de l'indicatif, *il ſaille*, *ils ſaillent*, comme ſi l'on diſoit, *je ſaille*, à la premiere perſonne : *ce balcon ſaille trop.* Imparf. *il ſailloit.* Fut. *il ſaillera.* Condit. préſ. *il ſailleroit.* Subjonct. préſent, *qu'il ſaille.* Imparf. *qu'il ſaillit.* Il ne paroît pas que l'on puiſſe s'en ſervir dans aucun autre temps.

2. Quand, en parlant d'eau ou d'autres liqueurs, il ſignifie *s'élancer*, *s'élever en l'air*, il n'a ordinairement que les troiſiemes perſonnes, & fait au préſent de l'indicatif, *il ſaillit*, *ils ſailliſſent*, comme venant de *je ſaillis* : *les eaux ſailliſſent.* Imparfait, *il ſailliſſoit.* Prétérit, *il ſaillit.* Futur, *il ſaillira.* Condition. préſent, *il ſailliroit.* Subj. préſent, *qu'il ſailliſſe.* Imparf. *qu'il ſaillît.* On peut auſſi l'employer aux temps compoſés, *il a ſailli*, *il eut ſailli*, *il avoit ſailli*, *&c.* *mon ſang a ſailli fort loin.* Au reſte on n'a que très-rarement occaſion de ſe ſervir de ces verbes.

Saillir a deux compoſés, qui ſont *aſſaillir*, & *treſſaillir.*

Aſſaillir. Part. actif, *aſſaillant.* Participe paſſif, *aſſailli.*

Il n'a au préſent de l'indic. que les trois perſonnes du pluriel, *nous aſſaillons*, *vous aſſaillez*, *ils aſſaillent.* Imparfait, *j'aſſaillois.* Prét. *j'aſſaillis.* Fut. *j'aſſaillirai.* Condition. préſent, *j'aſſaillirois.* Subjonct. préſent, *que j'aſſaille.* Imparf. *que j'aſſailliſſe.*

Treſſaillir. Part. actif, *treſſaillant.* Participe paſſif, *treſſailli.*

Indic. préſent, *je treſſaille, &c.* Imparfait, *je treſſaillois.* Prét. *je treſſaillis.* Fut. *je treſſaillirai.* Condition. préſent, *je treſſaillirois.* Subj. préſent, *que je treſſaille.* Imparf. *que je treſſailliſſe.*

Tenir. Part. actif, *tenant.* Part. paſſif, *tenu.*

Indicat. préſent, *je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.* Imparfait, *je tenois.* Prét. *je tins, tu tins, il tint, nous tinmes, vous tintes, ils tinrent.* Fut. *je tiendrai.* Condition. préſent, *je tiendrois.* Impér. *tiens, qu'il tienne.* Subjonct. préſent, *que je tienne.* Imparf. *que je tinſſe, que tu tinſſes, qu'il tînt, que nous tinſſions, que vous tinſſiez, qu'ils tinſſent.*

Venir, & les autres verbes en *enir* ſe conjuguent comme *tenir.*

Vetir. Part. actif, *vêtant.* Part. paſſif, *vêtu.*

Indic. préſent, *je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.* Le ſingulier de ce temps n'eſt point en uſage. Imparfait, *je vêtois.* Prét. *je vêtis.* Fut. *je vêtirai.* Condition. préſent, *je vêtirois.* Subjonct. préſent, *que je vête.* Imparf. *que je vêtiſſe.*

Ses compoſés ſont, *dévêtir* & *revêtir*, qui ſe conjuguent l'un comme l'autre.

Indic. préſent, *je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent.* Imparf. *je revêtois, &c.* comme *vêtir.*

Verbes irréguliers & défectueux de la troisieme conjugaison.

CHOIR. Part. passif, *chu*, ne se dit guére qu'à l'infinitif.

Ses composés *déchoir* & *échoir*, ont un peu plus d'usage.

Déchoir. Part. passif, *déchu.*

Indic. présent, *je déchois*, *tu déchois*, *il déchoit*, *nous déchoyons*, *vous déchoyez*, *ils déchoient.* Prét. *je déchus.* Futur, *je décherrai*, *tu décherras*, *il décherra*, *nous décherrons*, *vous décherrez*, *ils décherront.* Condition. présent, *je décherrois.* Subjonct. prés. *que je déchoie.* Imparfait, *que je déchusse.* Ce verbe n'a point d'imparf. de l'indic. & il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *je suis déchu, je fus déchu*, *j'étois déchu*, *&c.*

Echoir. Part. actif, *échéant.* Part. passif, *échu.*

Indic. présent, *il échoit* ou *il échet.* Les autres personnes se forment comme celles de *déchoir*, & ne sont presque pas en usage. Prét. *j'échus.* Fut. *j'écherrai.* Condition. prés. *j'écherrois.* Imparf. du subj. *que j'échusse.* Il manque à ce verbe les mêmes temps qu'à *déchoir*, excepté que l'on trouve quelquefois dans les livres de la Jurisprudence, *ils échéent*, pour la troisieme personne du pluriel du présent de l'indic. *qu'il échée* & *qu'ils échéent*, pour les deux troisiemes personnes du présent du subjonct. Ses temps composés se conjuguent par l'auxiliaire *être* : *je suis échu*, *j'étois échu*, *&c.*

MOUVOIR, & son composé *émouvoir*. Part. actif, *mouvant*. Part. passif, *mu*.

Indic. présent, *je meus*, *tu meus*, *il meut*, *nous mouvons*, *vous mouvez*, *ils meuvent*. Imparf. *je mouvois*. Prét. *je mus*. Futur, *je mouvrai*. Condit. présent, *je mouvrois*. Subj. présent, *que je meuve*, *&c. que nous mouvions*, *que vous mouviez*, *qu'ils meuvent*. Imparfait, *que je musse*.

PLEUVOIR, impersonnel. Part. act. *pleuvant*. Part. passif, *plu*.

Indic. prés. *il pleut*. Imparf. *il pleuvoit*. Prét. *il plut*. Fut. *il pleuvra*. Condit. présent, *il pleuvroit*. Subj. présent, *qu'il pleuve*. Imparf. *qu'il plût*.

POUVOIR. Part. actif, *pouvant*. Part. passif, *pu*.

Indic. présent, *je puis*, ou quelquefois, *je peux*; *tu peux*, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. Imparf. *je pouvois*. Prét. *je pus*. Futur, *je pourrai*. Condition. présent, *je pourrois*. Subj. présent, *que je puisse*. Imparfait, *que je pusse*.

SAVOIR. Part. actif, *sachant*. Part. passif, *su*.

Indic. présent, *je sais*, *tu sais*, *il sait*, *nous savons*, *vous savez*, *ils savent*. Imparf. *je savois*. Prét. *je sus*. Fut. *je saurai*. Condition. présent, *je saurois*. Impér. *sache*, *qu'il sache*, *sachons*, *sachez*, *qu'ils sachent*. Subj. présent, *que je sache*. Imparfait, *que je susse*.

On dit quelquefois *je sache* à la premiere personne du présent de l'indic. mais ce n'est jamais que quand il s'y trouve une néga-

tion, comme dans cette phrase; *je ne ſache rien de plus propre à former le jugement, que l'étude des mathématiques*; ou dans cette façon de parler, *non pas que je ſache*.

SEOIR. Part. actif, *ſéant* ou *ſeyant*. Part. paſſif, *ſis*.

Ce verbe a deux ſignifications principales.

1. Il ſignifie *être aſſis*, & en ce ſens il n'a que trés-peu de temps, qui même ne ſont preſque plus d'uſage. Les voici :

Indic. préſent, *je ſieds, tu ſieds, il ſied, nous ſeyons, vous ſeyez, ils ſeyent* ou *ils ſiéent.* Imparf. *je ſeyois, nous ſeyions, vou. ſeyiez, ils ſeyoient.* Fut. *je ſiérai.* Condit. préſent, *je ſiérois.* Impér. *ſieds-toi, qu'il ſe ſeye, ſeyons-nous, ſeyez-vous, qu'ils ſe ſeyent.* Subjonct. préſent, *que je ſeye.* Dans cette ſignification il fait au Part. actif. *ſéant.*

2. Il ſignifie *être convenable*: comme quand je dis, *La modeſtie me ſied*, ou il *me ſied d'être modeſte. Cet habit me ſied.* Il eſt du bon uſage en ce ſens, mais il n'a point d'infinitif, & ne s'emploie qu'aux troiſiemes perſonnes, ſouvent même il eſt imperſonnel.

Indic. préſent, *il ſied, ils ſiéent*, & jamais *ils ſeyent.* Imparf. *il ſeyoit, ils ſeyoient.* Fut. *il ſiéra, ils ſiéront.* Condition. préſent, *il ſiéroit, ils ſiéroient.* Subjonct. préſent, *qu'il ſiée, qu'ils ſiéent.* Dans cette ſignification il fait au part. actif, *ſeyant*, & on peut lui donner pour infinitif en certaines occaſions, *être ſéant.*

Au reſte ce verbe, dans quelque ſens

qu'on le prenne, n'a point de temps composés.

Asseoir ou *s'asseoir*, composés de *seoir*, est d'un usage commun, & ne manque d'aucun temps. Nous conjuguerons *s'asseoir*. Part. actif, *s'asseyant*. Part. passif, *assis*.

Indicat. présent, *je m'assieds*, *tu t'assieds*, *il s'assied*, *nous nous asseyons*, *vous vous asseyez*, *ils s'asseyent*. Imparf., *je m'asseyois*, *nous nous assayions*, *vous vous asseyiez*. Prét. *je m'assis*. Futur, *je m'asseierai* ou *je m'assiérai*. Condit. présent, *je m'asseierois* ou *je m'assiérois*. Impér. *assieds-toi*, *qu'il s'asseye*, *asseyons-nous*, *asseyez-vous*, *qu'ils s'asseyent*. Subjonct. prés. *que je m'asseye*, *que nous nous asseyions*, *que vous vous asseyiez* Imparf., *que je m'assisse*, *que tu t'assisses*, *qu'il s'assît*, *qu'ils s'assissent*. La premiere & la seconde personne du pluriel de ce temps ne sont guére en usage. Les temps composés de ce verbe se forment avec l'auxiliaire *être* : *je me suis assis*, *je me fus assis*, *je m'étois assis*, *&c.*

Rasseoir, se conjugue comme *s'asseoir*.

Surseoir, autre composé de *seoir*, a une conjugaison différente. Part. actif, *sursoyant*. Participe passif, *sursis*.

Indicat. présent, *je sursois*, *tu sursois*, *il sursoit*, *nous sursoyons*, *vous sursoyez*, *ils sursoient*. Imparf. *je sursoyois*, *nous sursoyions*, *vous sursoyiez*. Prét. *je sursis*. Futur, *je surseoirai*. Condition. présent, *je surseoirois*. Impératif, *sursois*. Subjonct. présent, *que je sursoie*, *que nous sursoyions*, *que vous sursoyiez*. Imparf. *que je sursisse*. Ce verbe est moins

en usage aux temps simples qu'aux temps composés, *j'ai sursis*, *j'eus sursis*, *j'avois sursis*, *&c.*

VALOIR. Part. actif, *valant*. Part. passif, *valu*

Indicat. présent, *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*, *nous valons*, *vous valez*, *ils valent*. Imparf. *je valois*. Prét. *je valus*. Futur, *je vaudrai*. Condition. présent, *je vaudrois*. Subjonct. présent, *que je vaille*, *que tu vailles*, *qu'il vaille*, *que nous valions*, *que vous valiez*, *qu'ils vaillent*. Imparf. *que je valusse*.

Ses composés *équivaloir*, *revaloir*, & *prévaloir*, se conjuguent de même, sinon que *prévaloir* fait au subjonctif présent, *que je prévale*.

VOIR, & ses composés, *revoir* & *entrevoir*. Part. actif, *voyant*. Part. passif, *vu*.

Indicat. présent, *je vois*, *tu vois*, *il voit*, *nous voyons*, *vous voyez*, *ils voient*. Imparf. *je voyois*, *nous voyions*, *vous voyiez*. Prét. *je vis*. Futur, *je verrai*. Condition. présent, *je verrois*. Impér. *vois*. Subjonct. prés. *que je voie*, *que nous voyoions*, *que vous voyiez*, *qu'ils voient*. Imparf. *que je visse*.

Pourvoir & *prévoir*, font au futur, *je pourvoirai*, *je prévoirai*. *Pourvoir* fait au prét. *je pourvus*, & à l'imparfait du Subjonct. *que je pourvusse*. Du reste ils se conjuguent comme *voir*.

VOULOIR, Part. actif, *voulant*. Participe passif, *voulu*.

Indicat. présent, *je veux*, *tu veux*, *il veut*, *nous voulons*, *vous voulez*, *ils veulent*,

Imparf. *je voulois.* Prét. *je voulus.* Futur, *je voudrai.* Condition. présent, *je voudrois.* Subjonct. présent, *que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent.* Imparf. *que je voulusse.*

Verbes irréguliers & défectueux de la quatrieme conjugaison.

BATTRE, & ses composés, *abattre, combattre, débattre, s'ébattre, rabattre,* & *rebattre.* Participe act. *battant.* Participe passif, *battu.*

Indicat. présent, *je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent.* Imparfait, *je battois.* Prét. *je battis.* Fut. *je battrai.* Condition. présent, *je battrois.* Impér. *bats, qu'il batte.* Subjonct. présent, *que je batte.* Imp. *que je battisse.*

BOIRE. Participe actif *buvant.* Participe passif, *bu.*

Indic. présent, *je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent.* Imparfait, *je buvois.* Prét. *je bus.* Futur, *je boirai.* Condit. présent, *je boirois.* Impérat. *bois, qu'il boive, buvons, buvez, qu'ils boivent.* Subjonct. présent, *que je boive, que tu boives, qu'il boive, que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent.* Imparfait, *que je busse.*

BRAIRE, exprime le cri des ânes, & n'a guére d'usage qu'à l'infinitif, & aux troisiemes personnes du présent de l'indicatif, & du futur, *il brait, ils braient, il braira, ils brairont.*

BRUIRE.

BRUIRE, ne se dit guére qu'à l'infinitif, & aux troisiemes personnes de l'imparfait de l'indicatif, *il bruyoit*, *ils bruyoient.* Son participe actif est *bruyant.*

CIRCONCIRE. Participe passif, *circoncis.*

Indicat. présent, *je circoncis*, *nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent.* Prétér. *je circoncis.* Fut. *je circoncirai.* Conditionnel présent, *je circoncirois.* Subjonct. présent, *que je circoncise.* Imparfait, *que je circoncisse.*

CLORE ou CLORRE, & son composé *enclore.* Part. passif, *clos.*

Indicat. présent, *je clos*, *tu clos*, *il clôt.* Les autres personnes ne se disent pas. Futur, *je clôrai.* Condition. présent, *je clôrois.* Impér. *clos*, sans autres personnes. Ce verbe n'a point d'autres temps simples; mais il est d'usage dans tous les temps composés, *j'ai clos*, *j'eus clos*, *j'avois clos*, *&c.*

Eclore ou *éclorre*, autre composé de *clore*, ne se dit qu'aux troisiemes personnes dans les temps suivants. Indicat. présent, *il éclôt*, *ils éclosent.* Fut. *il éclôra*, *ils éclôront.* Condition. présent, *il éclôroit*, *ils éclôroient* Subj. présent, *qu'il éclose*, *qu'ils éclosent.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés; *il est éclos*, *il fut éclos*, *il étoit éclos*, *&c.*

CONCLURE & EXCLURE. Part. actif, *concluant*, *excluant.* Part. passif, *conclu*, *exclu*, ou *exclus.* Ces deux verbes se conjuguent de même, à la seule différence des participes passifs.

Indic. présent, *je conclus*, *tu conclus*, *il*

*conclut, nous concluons, vous conclue*ʒ, *ils concluent.* Imparfait, *je concluois.* Prét. *je conclus.* Futur, *je conclurai.* Condition. préſent, *je conclurois.* Impér. *conclus, qu'il conclue.* Subj. préſent, *que je conclue.* Imparfait, *que je concluſſe.*

CONFIRE. Part. actif, *confiſant.* Part. paſſif, *confit.*

Indicat. préſent, *je confis, tu confis, il confit, nous confiſons, vous confiſe*ʒ, *ils confiſent.* Imparfait, *je confiſois.* Fut. *je confirai.* Condit. préſent, *je confirois.* Impér. *confis, qu'il confiſe.* Subj. préſent, *que je confiſe.* Il n'a pas d'autres temps ſimples

COUDRE, & ſes compoſés, *découdre, recoudre.* Part. act. *couſant.* Part. paſſif, *couſu.*

Indic. préſent, *je couds, tu couds, il coud, nous couſons, vous couſe*ʒ, *ils couſent.* Imparf. *je couſois.* Prét. *je couſis.* Futur *je coudrai.* Condition. préſent, *je coudrois.* Impér. *couds, qu'il couſe, couſons, couſe*ʒ, *qu'ils couſent.* Subj. préſent, *que je couſe.* Imparfait, *que je couſiſſe.*

CRAINDRE, & les autres verbes en *aindre, eindre, & oindre*, comme *peindre* & *joindre.* Part. actif, *craignant.* Part. paſſif, *craint.*

Indic. préſent, *je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craigne*ʒ, *ils craignent.* Imparf. *je craignois.* Prét. *je craignis.* Futur, *je craindrai.* Condition. préſent, *je craindrois.* Impér. *crains, qu'il craigne,* Subj. préſent, *que je craigne.* Imparfait, *que je craigniſſe.*

CROIRE. Participe actif, *croyant.* Participe paſſif, *cru.*

Indic. présent, *je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient.* Imparfait, *je croyois, nous croyions, vous croyiez, ils croyoient.* Prét. *je crus.* Fut. *je croirai.* Cond. présent, *je croirois.* Impér. *crois, qu'il croie.* Subjonct. présent, *que je croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.* Imparfait, *que je crusse.*

DIRE, & son composé *redire.* Part. actif, *disant.* Participe passif, *dit.*

Indicatif présent, *je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent.* Imparfait, *je disois.* Prétérit, *je dis.* Futur, *je dirai.* Condit. présent, *je dirois.* Impératif, *dis.* Subjonctif présent, *que je dise.* Imparfait, *que je disse.*

Contredire, dédire, interdire, médire, & prédire, autres composés de *dire*, en suivent la conjugaison, excepté qu'ils font à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, *vous contredisez, vous dédisez, vous interdisez, vous médisez, vous prédisez.*

Maudire. Part. actif, *maudissant.* Participe passif, *maudit.* Il se conjugue du reste régulièrement comme *finir*, en doublant l'*s* dans tous les temps qui se forment du participe actif. Indic. présent, *nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent.* Imparf. *je maudissois.* Subj. présent, *que je maudisse.*

ECRIRE, & ses composés, *circonscrire, décrire, inscrire, prescrire, proscrire, récrire, souscrire, & transcrire.* Part. actif, *écrivant.* Part. passif, *écrit.*

Indic. présent, *j'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent.* Im-

parfait, *j'écrivois.* Prétérit, *j'écrivis.* Futur, *j'écrirai.* Conditionnel présent, *j'écrirois.* Impér. *écris, qu'il écrive.* Subjonct. présent, *que j'écrive.* Imparfait, *que j'écrivisse.*

FAIRE, & ses composés, *contrefaire, défaire, redéfaire, refaire, satisfaire,* & *surfaire.* Part. actif, *faisant.* Participe passif, *fait.*

Indic. présent, *je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font.* Imparf. *je faisois.* Prétérit, *je fis.* Futur, *je ferai* Conditionnel présent, *je ferois.* Impér. *fais, qu'il fasse.* Subj. présent, *que je fasse.* Imparfait, *que je fisse.*

FRIRE. Participe passif, *frit.*

Indicatif présent, *je fris, tu fris, il frit.* Les autres personnes de ce temps manquent. Fut. *je frirai.* Condit. présent, *je frirois.* Ce sont là les seuls temps simples que l'usage admet dans ce verbe. Mais il se peut dire aux temps composés : *j'ai frit, j'eus frit, j'avois frit, &c.*

Pour suppléer à ce qui manque à ce verbe, on se sert du verbe *faire*, avec l'infinitif *frire.* Ainsi on dit,

Part. act. *faisant frire.* Indic. présent, *nous faisons frire, vous faites frire, ils font frire.* Imparfait, *je faisois frire,* Prétérit. *je fis frire.* Impér. *fais frire.* Subjonctif présent, *que je fasse frire.* Imparf. *que je fisse frire.*

LIRE, & ses composés, *élire* & *relire.* Par. actif, *lisant.* Particpe passif, *lu.*

Indic. prés. *je lis, tu lis, il lit, nous lisons, vous lisez, ils lisent.* Imparf. *je lisois.* Prét. *je lus.* Fut. *je lirai.* Condit. présent, *je lirois* Imp. *lis, qu'il lise.* Subjonct. présent, *que je lise.* Imparfait, *que je lusse.*

LUIRE, & son composé *reluire*. Participe actif, *luisant*. Part. passif, *lui*.

Indicatif présent, *je luis*, *tu luis*, *il luit*, *nous luisons*, *vous luisez*, *ils luisent*. Imparfait, *je luisois*. Futur, *je luirai*. Conditionnel présent, *je luirois*. Subjonctif présent, *que je luise*. Ces deux verbes ne sont pas en usage au prétérit de l'indicatif, à l'impératif, ni à l'imparfait du subjonctif.

METTRE, & ses composés *admettre*, *commettre*, *démettre*, *entremettre*, *omettre*, *permettre*, *promettre*, *compromettre*, *remettre*, *soumettre*, & *transmettre*. Participe actif, *mettant*. Part. passif, *mis*.

Indicatif présent, *je mets*, *tu mets*, *il met*, *nous mettons*, *vous mettez*, *ils mettent*. Imparf. *je mettois*. Prét. *je mis*. Fut. *je mettrai*. Conditionnel présent, *je mettrois*. Impér. *mets*, *qu'il mette*. Subjonct. présent, *que je mette*. Imparfait, *que je misse*.

MORDRE, & son composé *démordre*. Part. actif, *mordant*. Participe passif, *mordu*. Ce verbe est régulier, & se conjugue comme *rendre*.

Indicat. présent, *je mords*, *tu mords*, *il mord*, *nous mordons*, *vous mordez*, *ils mordent*. Imparf. *je mordois*. Prét. *je mordis*. Futur, *je mordrai*. Condit. présent, *je mordrois*. Impér. *mords*, *qu'il morde*. Subjonct. présent, *que je morde*. Imparf. *que je mordisse*.

MOUDRE, & ses composés, *émoudre* & *rémoudre*. Part. actif, *moulant*. Part. passif, *moulu*.

Indicat. présent, *je mouds*, *tu mouds*, *il*

moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. Imparfait, *je moulois.* Prét. *je moulus.* Fut. *je moudrai.* Condition. préſent, *je moudrois.* Impératif, *mouds, qu'il moule.* Subjonct. préſ. *que je moule.* Imparf. *que je mouluſſe.*

Naître, & ſon composé *renaître.* Part. act. *naiſſant.* Participe paſſif, *né*

Indicat. préſent, *je nais, tu nais, il naît, nous naiſſons, vous naiſſez, ils naiſſent.* Imparfait, *je naiſſois.* Prét. *je naquis.* Fut. *je naîtrai.* Condition. préſent, *je naîtrois.* Subjonct. préſent, *que je naiſſe.* Imparf. *que je naquiſſe.* Les temps compoſés de ce verbe ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être* : *je ſuis né, je fus né, j'étois né, &c.*

Nuire. Part. actif, *nuiſant.* Part. paſſif, *nu.*

Indicat. préſent, *je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuiſons, vous nuiſez, ils nuiſent.* Imparf. *je nuiſois.* Prét. *je nuiſis.* Futur, *je nuirai.* Condition. préſent, *je nuirois.* Impér. *nuis, qu'il nuiſe.* Subjonct. préſent, *que je nuiſe.* Imparf. *que je nuiſiſſe.*

Perdre, & ſon compoſé, *reperdre.* Part. actif, *perdant.* Part. paſſif, *perdu.*

Ce verbe eſt régulier, & ſe conjugue comme *rendre*

Indicat. préſent, *je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent.* Imparf. *je perdois.* Prèt. *je perdis.* Futur, *je perdrai.* Condition. préſent, *je perdrois.* Impérat. *perds, qu'il perde.* Subjonct. préſent, *que je perde.* Imparf. *que je perdiſſe.*

Prendre, & ſes compoſés, *apprendre,*

comprendre, *dépendre*, *désaprendre*, *entreprendre*, *se méprendre*, *reprendre*, & *surprendre*. Part. actif, *prenant*. Participe passif, *pris*.

Indicat. présent, *je prends*, *tu prends*, *il prend*, *nous prenons*, *vous prenez*, *ils prennent*. Imparf. *je prenois*. Prét. *je pris*. Futur, *je prendrai*. Condit. présent, *je prendrois*. Impér. *prends*, *qu'il prenne*. Subjonct. prés. *que je prenne*, *que nous prenions*, *que vous preniez*, *qu'ils prennent*. Imparf. *que je prisse*.

RIRE, & son composé *sourire*. Part. actif, *riant*. Part. passif, *ri*.

Indicat. présent, *je ris*, *tu ris*, *il rit*, *nous rions*, *vous riez*, *ils rient*. Imparf. *je riois*, *nous riions*, *vous riiez*. Prét. *je ris*. Futur, *je rirai*. Condition. présent, *je rirois*. Impér. *ris*, *qu'il rie*. Subjonct. présent, *que je rie*, *que nous rions*, *que vous riiez*, *qu'ils rient*. Imparf. *que je risse*.

ROMPRE, & ses composés, *corrompre*, *interrompre*. Part. actif, *rompant*. Part. passif, *rompu*.

Indic. présent, *je romps*, *tu romps*, *il rompt*, *nous rompons*, *vous rompez*, *ils rompent*. Imparf. *je rompois*. Prét. *je rompis*. Fut. *je romprai*. Condition. prés. *je romprois*. Imp. *romps*, *qu'il rompe*. Subj. présent, *que je rompe*. Imparf. *que je rompisse*.

SOUDRE, n'est en usage qu'à l'infinitif. *Soudre une difficulté. Soudre un problême.*

Ses composés sont, *absoudre*, *dissoudre*, & *résoudre*. qui se conjuguent différemment.

Absoudre. Part. actif, *absolvant*. Part. passif, *absous*.

Indic. présent, *j'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.* Imparfait, *j'absolvois.* Futur, *j'absoudrai* Condition. prés. *j'absoudrois.* Impér. *absous, qu'il absolve.* Subjonct. prés. *que j'absolve.* Ce sont là tous les temps simples de ce verbe.

Dissoudre. Part. actif, *dissolvant.* Part. passif, *dissous.*

Indic. présent, *je dissous, tu dissous, il dissout, nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent.* Imparfait, *je dissolvois.* Fut. *je dissoudrai.* Condition. présent, *je dissoudrois.* Impér. *dissous, qu'il dissolve.* Subjonct. présent, *que je dissolve.* Quelques-uns disent, *nous dissoudons, vous dissoudez, ils dissoudent; je dissoudois, que je dissoude;* mais l'Académie n'adopte que la premiere maniere de conjuguer ce verbe.

Résoudre. Participe actif, *résolvant.* Part. passif, *résolu* ou *résous.*

Indic. présent, *je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent.* Imparfait, *je résolvois.* Prét. *je résolus.* Fut. *je résoudrai.* Condition. présent, *je résoudrois.* Impér. *résous, qu'il résolve.* Subjonct. prés. *bue je résolve.* Imparf. *que je résolusse.* Le participe passif, *résolu* s'emploie quand le verbe signifie *déterminer, décider*; mais quand il signifie *réduire, changer en quelque autre chose*, on se sert de *résous*, qui n'a pas de féminin.

Ces trois verbes ont leurs temps composés en usage, *j'ai absous, j'ai dissous, j'ai résolu.*

SUFFIRE. Part. actif, *suffisant.* Part. passif, *suffi.*

Indic. présent, *je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent.* Imparfait, *je suffisois.* Prét. *je suffis.* Futur, *je suffirai.* Condition. présent, *je suffirois.* Subj. présent, *que je suffise.* Imparf. *que je suffisse.*

SUIVRE, & ses composés, *ensuivre, poursuivre.* Part. actif, *suivant.* Part. passif, *suivi.*

Indicat. présent, *je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent.* Prét. *je suivis.* Fut. *je suivrai.* Condition. présent, *je suivrois.* Impér. *suis, qu'il suive.* Subj. présent, *que je suive.* Imparfait, *que je suivisse.*

TORDRE, & ses composés, *détordre, retordre.* Part. act. *tordant.* Part. passif, *tordu, tors* ou *tort.*

Ce verbe est régulier, se conjuguant comme *rendre*, & il n'a de particulier que ses trois participes différents, qui s'emploient en diverses occasions. On dit, *il a eu le cou tordu : du fil tors de la soie torse : une colonne torse : un bâton tort, une jambe torte : une bouche torte.* L'Académie ne parle pas de *tort*; elle regarde seulement *torte* comme un second féminin de *tors*, & d'un usage populaire. Mais le verbe se conjugue dans ses temps composés avec le participe *tordu : j'ai tordu, j'eus tordu, &c.* en sorte que les autres peuvent être plutôt regardés comme des adjectifs, que comme de vrais participes.

Indic. présent, *je tords, tu tords, il tord, nous tordons, vous tordez, ils tordent.* Imparf. *je tordois.* Prét. *je tordis.* Futur, *je tordrai.* Condition. présent, *je tordrois.* Impér. *tords, qu'il*

torde. Subjonct. prés. *que je torde*. Imparfait, *que je tordisse*.

TRAIRE, & ses composés, *attraire*, *distraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire*, & *soustraire*. Part. actif, *trayant*. Part. passif, *trait*.

Indic. présent, *je trais*, *tu trais*, *il trait*, *nous trayons*, *vous trayez*, *ils traient*. Imparf. *je trayois*, *nous trayions*, *vous trayiez*. Futur, *je trairai*. Condition. présent, *je trairois*. Impér. *trais*, *qu'il traie*. Subj. présent, *que je traie*, *que nous trayions*, *que vous trayiez*.

VAINCRE, & son composé *convaincre*. Part. act. *vainquant*. Part. passif, *vaincu*.

Indic. présent, *je vaincs*, *tu vaincs*, *il vainc*, *nous vainquons*, *vous vainquez*, *ils vainquent*. Ce temps n'est guére d'usage au singulier. Imparf. *je vainquois*. Prét. *je vainquis*. Fut. *je vaincrai*. Condition. prés. *je vaincrois*. Subj. prés. *que je vainquisse*.

VIVRE, & ses composés, *revivre*, *survivre*. Part. act. *vivant*. Part. passif, *vécu*

Indic. présent, *je vis*, *tu vis*, *il vit*, *nous vivons*, *vous vivez*, *ils vivent*. Imparfait, *je vivois*. Prét. *je vécus*. On disoit autrefois *je véquis*. Fut. *je vivrai*. Condition. présent, *je vivrois*. Impér. *vis*, *qu'il vive*. Subjonct. présent, *que je vive*. Imparfait, *que je vécusse*. *Que je véquisse* n'est plus en usage.



CHAPITRE VII.

Du Participe.

D. QU'*est-ce qu'un participe ?*

R. C'est un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on* participe ?

R. Parce qu'il participe de la nature du nom adjectif & de la nature du verbe.

D. *En quoi participe-t-il de la nature du nom adjectif ?*

R. En ce qu'il se joint ou a rapport à un nom substantif, dont il exprime quelque qualité ou quelque attribut.

D. *Quelles propriétés le participe emprunte-t-il du verbe ?*

R. Il en a la signification & le régime, avec désignation du temps.

D. *Qu'entendez-vous par-là ?*

R. J'entends que le participe exprime le même attribut, & régit le même cas que le verbe dont il est formé ; & qu'il désigne tantôt le présent, & tantôt le passé, comme on la vu dans la conjugaison des verbes.

D. *En quoi donc principalement le participe est-il différent du verbe ?*

R. En ce qu'il exprime l'attribut sans affirmation, & par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de participes* ?

R. Il y en a de deux ſortes ; *les participes actifs*, & *les participes paſſifs*.



ARTICLE PREMIER.

Des Participes actifs.

D. *QU'eſt-ce que les participes actifs ?*

R. On appelle communément participes actifs, ceux qui ſont terminés en *ant*, avec leur pretérit, parce que dans les verbes actifs, & dans une partie des verbes neutres, ils ſignifient le ſujet comme produiſant ou ayant produit une action. Ainſi dans, *Dieu aimant les hommes : Adam ayant péché*, on fait entendre que Dieu aime les hommes, & qu'Adam a péché : & on pourroit rendre *aimant* & *ayant péché*, par *qui aime* & *qui a péché*.

D *Comment appelle-t-on les mêmes participes dans les verbes qui n'expriment pas d'action ?*

R. On les appelle auſſi participes actifs, ſans autre raiſon que pour ranger tous les participes en *ant* ſous une même dénomination.

D. *Qu'eſt-ce que les participes actifs ont de commun avec les adjectifs ?*

R. C'eſt que, comme les adjectifs, ils n'expriment qu'une qualité ou un attribut, & qu'ils ſe rapportent toujours à un nom ſubſtantif exprimé ou ſous-entendu, de quelque genre & de quelque nombre qu'il ſoit.

D. *En quoi sont-ils différens des autres noms adjectifs ?*

R. 1. En ce qu'ils ont les mêmes régimes absolus ou relatifs, que les verbes dont ils sont participes. Ainsi, comme on dit, *un écolier sage préfere l'étude au jeu*, on dit de même, *un écolier sage préférant l'étude au jeu.*

2. En ce qu'ils sont pour la plupart indéclinables, c'est-à-dire, qu'ils ne changent point de terminaison, en quelque genre & en quelque nombre que soient les substantifs auxquels ils se rapportent. Ainsi on dit également, *un homme* LISANT *de bons livres : une femme* LISANT *de bons livres : des hommes* LISANT *de bons livres : des femmes* LISANT *de bons livres* ; & l'on voit que dans ces quatre phrases, où les substantifs sont de divers genres & de divers nombres, le participe *lisant* ne change pas de terminaison.

D. *Cette seconde différence, convient-elle sans exception à tous les participes actifs ?*

R. Non : il faut en excepter les participes actifs de quelques verbes neutres, qui, en certaines occasions, changent leur terminaisons, suivant le genre & le nombre du substantif auquel ils se rapportent : tels que sont *approchant*, *dépendant*, *tendant*, *usant*, *jouissant*, *répugnant*, & quelques autres en fort petit nombre : car on peut dire, *une étoffe approchante de la vôtre. Les Villages dépendans d'une Seigneurie. Une Requête tendante à la cassation d'un Arrêt. Des filles ma-*

3. On diſtingue encore plus généralement l'adjectif verbal du participe actif, en ce qu'il peut toujours être mis immédiatement à la ſuite du verbe ſubſtantif *être*, comme tous les autres adjectifs : ce qui ne convient pas au participe actif. Ainſi on dira bien, *ce jardin eſt brillant*, *cet effet eſt ſurprenant*; mais on ne pourra pas dire, ſans bleſſer l'uſage, *je ſuis liſant*, *Pierre eſt dormant* : ni, *cette femme eſt craignant Dieu*; *cette femme eſt aimant ſon mari* : quoiqu'on puiſſe dire, *cette femme eſt ſage, attachée à ſes devoirs, craignant Dieu, & aimant ſon mari* : parce qu'alors, *craignant* & *aimant* ne ſont pas immédiatement après le verbe *eſt*.

Suivant cette derniere obſervation, les participes actifs, *approchant*, *dépendant*, & les autres que nous avons exceptés, pourroient abſolument, joints à leurs régimes, être regardés comme adjectifs verbaux, puiſqu'on peut dire, *cette étoffe eſt approchante de la vôtre. Ces Villages ſont dépendants de ma Seigneurie*, &c.

D. *Le gérondif étant entiérement ſemblable par l'expreſſion au participe actif, lorſqu'il n'eſt pas précédé de la prépoſition* en, *comment peut-on les diſtinguer ?*

R. De deux manieres.

1. Par la connoiſſance de la nature de l'un & de l'autre. Le gérondif ne déſigne qu'une circonſtance, une maniere, ou un moyen de l'action exprimée par le verbe principal auquel il eſt ſubordonné ; au lieu que le participe marque toujours, ou l'état du ſu-

jet auquel il se rapporte, ou la raison & le fondement d'une action exprimée par quelque verbe.

2. Quoique le gérondif soit souvent employé sans être précédé de la préposition *en*, on peut néanmoins toujours la mettre avant quelque gérondif que ce soit, excepté avant les gérondifs *ayant* & *étant*. On ne peut jamais au contraire joindre cette préposition à un participe actif, sans altérer le sens de la phrase, & sans faire violence à l'usage.

D. *Rendez-moi cette différence encore plus sensible par des exemples.*

R. Si je dis, *je suis persuadé que* TRAVAILLANT *pendant six mois avec application, vous surpasserez votre frere; travaillant*, n'exprime qu'une maniere ou un moyen de l'action signifiée, par le verbe, *vous surpasserez*, c'est-à-dire, un moyen de surpasser votre frere, & on peut joindre *en*, sans changer le sens de la phrase, en disant, *je suis persuadé qu'*EN TRAVAILLANT *pendant six mois, &c.* Par conséquent *travaillant* est un gérondif en cette occasion.

Mais dans cette autre phrase, *la plupart des Grands du Royaume* JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'état, voulurent en détourner St. Louis*; *jugeant*, marque le fondement de l'action exprimée par les verbes *voulurent détourner*: c'est-à-dire, que *les Grands du Royaume voulurent détourner Saint Louis de la seconde croisade*, PARCE QU'ILS LA JUGEOIENT *contraire au bien de*

l'état : & l'on ne pourroit pas dire, sans altérer le sens de la phrase, & sans faire violence à l'usage, *la plupart des Grands du royaume*, EN JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'état, voulurent en détourner Saint Louis.*

On sentira encore mieux la différence d'un gérondif & d'un participe, en se servant d'un même verbe avec ou sans la préposition *en*. Par exemple, ce n'est pas la même chose de dire, *je vous ai vu* PRIANT *Dieu* ou *je vous ai vu* EN PRIANT *Dieu*. La premiere phrase où *priant* est participe, signifie, *je vous ai vu lorsque vous priiez Dieu*; & la seconde où *priant* est gérondif, signifie, *je vous ai vu pendant que je priois Dieu.*

D. *Quel temps marque le participe actif en* ant ?

R. Quoiqu'on l'appelle communément *participe actif présent*, il ne désigne néanmoins par lui même aucun temps déterminé, & il se rapporte toujours au temps du verbe auquel il est joint dans la phrase. Mais le prétérit du même participe actif, comme *ayant aimé*, *ayant lu*, exprime toujours par lui-même un temps passé. Et quand on veut exprimer la signification d'un participe actif au futur, on joint le participe *devant* à l'infinitif du verbe, & on dit, *devant aimer*, *devant lire*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle de Construction pour les participes en* ant *& les gérondifs ?*

R. Il y en a une essentielle, & à laquelle on manque assez communément ; c'est que

ces participes & gérondifs, qui forment toujours des phrases incidentes & subordonnées à d'autres, doivent nécessairement se rapporter au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, ou de celles d'où dépend la phrase incidente, quand ils ne sont pas accompagnés d'un autre nom.

Ainsi on dira bien, *je n'ai pas pu aller chez vous, ayant eu des occupations qui m'en ont empêché*; parce que le participe *ayant eu*, se rapporte à *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale : & *je ne puis aller chez vous, mon frere me retenant à dîner*; parce que le participe *retenant* est accompagné du nom *mon frere*, auquel il se rapporte, & qui est différent de *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale.

Mais un Grammairien n'a pas pu sans s'écarter de cette regle, se servir des phrases suivantes : *Regles qu'il est inutile de répéter*, VENANT *de les exposer dans le moment . . . Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens d'adopter, l'approbation du lecteur*, POUVANT *sans peine appercevoir que l'autre nombre, &c. . . . . Après avoir observé que le premier peut figurer par-tout, & que la difficulté ne regarde que le second, ne* POUVANT *être employé que dans certaines occasions, & non dans d'autres. . . . . Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison*, EN *les* JOIGNANT *les uns aux autres, selon le besoin, &c.* parce que dans toutes ces phrases, les participes *venant* & *pouvant*, & le gérondif en *joignant*, ne se

rapportent pas au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, & qu'on ne sait même trop à la premiere vue à quoi les faire rapporter.



ARTICLE II.

Des Participes passifs.

QU'EST-CE *que les participes passifs ?*

R. Ce sont ceux qui ont une signification passive, c'est-à-dire, qui expriment le sujet, comme terme d'une action, ou comme recevant l'effet d'une action produite par une autre sujet. Ainsi quand je dis, *un écolier aimé de ses maîtres*, je donne l'idée *d'un écolier* auquel, se termine l'action d'aimer produite par *ses maîtres.*

D. *Quelles sont les propriétés que les participes passifs empruntent du verbe ?*

R. C'est de signifier l'action du verbe comme reçue, & d'avoir le même régime que le verbe passif. Ainsi comme on dit, *Les spectacles* SONT FRÉQUENTÉS *par les gens oisifs : la vertu* EST ESTIMÉE *de tout le monde*; on dit de même, *Les spectacles* FRÉQUENTÉS *par les gens oisifs* : *La vertu* ESTIMÉE *de tout le monde.*

D. *En quoi les participes passifs sont-ils regardés comme adjectifs ?*

R. En ce que le plus souvent ils expriment une qualité ou un attribut passif, qu'ils se rapportent à un nom substantif, & qu'ils sont susceptibles de genres & de nombres.

& il a la même ſignification dans *l'ennemi fut vaincu*, parce qu'il y eſt précédé de *fut*, prétérit du verbe *être*.

2. Ces mêmes participes ceſſent d'avoir la ſignification paſſive, lorſqu'ils forment avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés tant des verbes actifs que des verbes neutres, comme dans, *j'ai vaincu*, *j'ai agi*. Ils ne paroiſſent alors préſenter par eux-mêmes qu'une ſignification vague & indéfinie du verbe dont ils dépendent, puiſque *vaincu* & *agi*, conſidérés ſeuls & dans le ſens qu'ils ont, étant joints à l'auxiliaire *j'ai*, n'expriment aucune idée déterminée, & ne peuvent être joints à aucun nom, ni comme adjectifs, ni comme attributs ; mais ils ſont déterminés à avoir une ſignification active, par la jonctiou de l'auxiliaire *avoir*. Ainſi l'on pourroit dire que les participes qui forment avec cet auxiliaire, les temps compoſés des verbes actifs & des verbes neutres, ſont des mots incomplets qui ne ſignifient rien de fixe qu'avec quelques temps du verbe *avoir* : en ſorte que dans, *j'ai vaincu*, *j'ai* & *vaincu* pourroient être regardés comme un ſeul & même mot, dont l'emploi eſt de ſignifier l'action du verbe au paſſé, comme *je vaincrai*, la ſignifie au futur.

Cette obſervation regarde également les participes des verbes imperſonnels & des verbes réfléchis & réciproques, directs & indirects, où le verbe *être*, qui en forme les temps compoſés, eſt ſimplement mis pour l'auxiliaire *avoir*.

3. Les participes passifs des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont ordiuairement par eux-mêmes une signification active, rapportée à un temps passé : c'est-à-dire, qu'ils expriment une action ou une chose arrivée, avec rapport à un sujet auquel l'une ou l'autre peut être attribuée : & c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes, & sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom, comme adjectifs ou comme attributs. Ainsi, *venu*, *monté*, *descendu*, *tombé*, *&c.* veulent dire, quelqu'un qui a fait l'action de *venir*, de *monter*, de *descendre*, & à qui il est arrivé de *tomber*, puisqu'on peut dire, *un homme venu de loin* : *un couvreur monté sur un toit* : *un ange descendu du ciel* : *un enfant tombé dans la riviere.* Et ces participes conservent la même signification indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés, *je suis venu*, *je suis monté*, *je suis descendu*, *je suis tombé*, *&c.*

D. *Comment sont terminés tous les participes passifs ?*

R. Ils sont terminés :

En *é*, dans tous les verbes de la premiere conjugaison : aimer, *aimé* : donner, *donné* : estimer, *estimé.*

En *ert*, dans les verbes dont l'infinitif est en *frir* ou en *vrir* : offrir, *offert* : ouvrir, *ouvert* : excepté *appauvrir* qui fait *appauvri.*

En *int*, dans les verbes dont l'infinitif est en *indre* : contraindre, *contraint* : peindre, *peint* : joindre, *joint.*

En *it*, dans les verbes qui ont l'infinitif en *ire* : conduire, *conduit* : dire, *dit* : écrire, *écrit* : excepté *lire* qui fait *lu* : *luire*, *nuire*, & *suffire*, qui font *lui*, *nui*, *suffi*.

Acquérir, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*, font *acquis*, *conquis*, *enquis*, *requis*.

Asseoir, fait *assis* : surseoir, *sursis* : mourir, fait *mort*.

Absoudre, fait *absous* : dissoudre, *dissous* : résoudre fait *résous* ou *résolu*.

Clore, & ses composés ont ce même participe terminé en *os* : clore, *clos* : éclore, *éclos* : enclore, *enclos*.

Exclure, fait *exclus*.

Faire, *traire*, & leurs composés l'ont en *ait* : faire, *fait* : traire, *trait* : défaire, *défait* : extraire, *extrait* : soustraire, *soustrait*.

Mettre, & ses composés l'ont en *mis* : mettre, *mis* : permettre, *permis* : promettre, *promis*.

Naître, fait *né*.

Prendre, & ses composés l'ont en *pris* : prendre, *pris* : surprendre, *surpris* : comprendre, *compris*.

Les participes passifs de tous les autres verbes sont généralement terminés en *i* ou *u* : finir, *fini* : servir, *servi* : fuire, *fui* : rire, *ri* : valoir, *valu* : retenir, *retenu* : étendre, *étendu* : connoître, *connu* : déplaire, *déplu*, *&c.*

Les féminins de ces participes se forment, suivant la regle générale qui a été donnée pour les adjectifs, page 41, en ajoutant seulement un *e* muet au masculin. Ainsi *aimé*

fait *aimée* au féminin : *offert* fait *offerte* : *contraint* fait *contrainte* : *écrit* fait *écrite* : *acquis* fait *acquise* : *mort* fait *morte* : *fini* fait *finie* : *connu*, fait *connue*.

Il faut en excepter *absous* & *dissous*, qui font *absoute*, *dissoute* : *résous* n'a pas de féminin : *exclu* fait *exclue*, & *exclus* fait *excluse*.

D. *Les participes passifs sont-ils toujours déclinables, c'est-à-dire, changent-ils toujours de terminaisons, suivant qu'ils se rapportent à un nom masculin ou féminin, singulier ou pluriel ?*

R. Non : & c'est sur quoi il est à propos de donner des regles certaines.

Il faut d'abord se souvenir que dans tous les temps composés des verbes, les participes passifs sont toujours précédés de quelques temps d'un des deux verbes auxiliaires *avoir* & *être*.

I. *Regle générale.*

Les participes passifs sont ordinairement indéclinables, quand ils sont précédés du verbe auxiliaire *avoir*.

Ainsi il faut écrire, *Les grands Princes ont toujours* PROTÉGÉ *les sciences*, & non pas *protégés*, en le faisant rapporter à *Princes*, ni *protégées*, en le faisant rapporter à *sciences*.

II. *Regle générale.*

Les paricipes passifs à la suite des temps du verbe auxiliaire *avoir*, sont ordinairement déclinables, quand ils sont précédés de leur régime absolu, exprimé par un nom ou par un pronom, soit conjonctif ou autre.

Ainsi dans ces vers : *Quels courages Vénus n'a-t-elle pas domptés ?* on voit que *domptés* s'accorde

s'accorde en genre & en nombre avec *courages*, qui eſt ſon régime, parce que le régime précede le verbe.

Et pour faire dans uu ſeul exemple l'application des deux regles générales, il faut écrire, *j'ai* REÇU *les Lettres que vous m'avez* ÉCRITES *au ſujet de l'affaire que je vous avois* PROPOSÉE : *après les avoir* LUES *avec attention, j'ai* RECONNU *comme vous, que ſi je l'avois* ENTREPRISE, *j'y aurois trouvé des obſtacles que je n'avois pas* PRÉVUS.

Dans cette phraſe, *reçu* eſt indéclinable, parce qu'il n'eſt pas précédé de ſon régime; *écrites* eſt déclinable, & s'accorde en genre & en nombre avec ſon régime abſolu exprimé par le pronom relatif *que*, qui précede le verbe, & qui ſe rapporte à *lettres*; *propoſée* s'accorde de la même maniere avec le *que* qui le précede, & qui ſe rapporte à *l'affaire*; *lues* s'accorde avec ſon régime abſolu exprimé par le pronom conjonctif *les* qui eſt auparavant, & qui ſe rapporte à *lettres*; *reconnu* eſt indéclinable, parce qu'il n'eſt précédé d'aucun régime; *entrepriſe* s'accorde avec ſon régime abſolu exprimé auparavant par le pronom conjonctif *l'* avec apoſtrophe mis pour *la*, qui ſe rapporte à *l'affaire*; *trouvé* eſt indéclinable, parce qu'il précede ſon régime, qui eſt *obſtacle*; *prévus* s'accorde avec ſon régime abſolu *que*, qui eſt auparavant; & qui ſe rapporte à *obſtacles*.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les phraſes ſuivantes; *Le Dieu Mercure*

est un de ceux que les anciens ont le plus MULTIPLIÉ. *Ce jour est un de ceux qu'ils ont* CONSACRÉ *aux larmes*; parce que suivant les observations qui ont été faites à la page 132 & à la page 188, le mot *un* y est employé dans un sens distinctif, & qu'il est l'antécédent du relatif *que*. D'où il s'ensuit que ce relatif étant au singulier, les participes *multiplié* & *consacré* doivent être mis au même nombre, & non pas au pluriel en les faisant accorder avec *ceux*.

Exception.

Les mêmes participes, quoique précédés de leur régime absolu, redeviennent indéclinables.

1. Quand le participe étend son régime à un autre verbe dont il est suivi, & avec lequel il a une liaison si étroite, qu'ils font l'un & l'autre un sens indivisible, comme dans ces exemples; *N'avez-vous pas envie de pratiquer les vertus que vous avez* ENTENDU *louer? Combien d'hommes retombent dans les désordres qu'ils avoient* RÉSOLU *d'éviter? Pourquoi vous êtes-vous écarté de la route que vous aviez* COMMENCÉ *à suivre?*

Un participe fait un sens indivisible avec le verbe dont il est suivi, lorsque, ne présentant l'un & l'autre qu'une seule idée, on ne peut les séparer sans changer le sens de la phrase, & que d'ailleurs c'est plutôt au second verbe que le régime précédent se raporte, qu'au participe qui, dans cette occasion, ne doit être regardé que comme une modification du verbe suivant. Ainsi en

disant, *les vertus que vous avez entendu louer*, je ne puis séparer *louer* du participe *entendu*, & dire *les vertus que vous avez entendu*, sans changer le sens de la phrase, puisque ma pensée n'est pas que *vous avez entendu des vertus*, mais que *vous les avez entendu louer*. D'ailleurs le relatif *que* mis pour *les vertus*, est moins le régime du participe *entendu*, que du verbe *louer*, le sens de la phrase étant que *vous avez entendu louer des vertus*. On peut faire les mêmes observations sur les autres exemples.

Quoique les verbes joints de cette maniere aux participes, soient ordinairement à l'infinitif, il arrive néanmoins quelquefois qu'ils sont à quelque autre temps de l'indicatif ou subjonctif avec la conjonction *que* : comme quand on dit, *les affaires que j'avois* PRÉVU *que vous auriez*. Cette différence de construction n'empêche pas que les deux verbes ne puissent avoir un sens indivisible, & que par conséquent le participe ne puisse être indéclinable, comme *prévu* l'est effectivement dans l'exemple cité, par les mêmes raisons que nous venons d'expliquer, en parlant du participe suivi d'un verbe à l'infinitif.

Il y a quelques verbes, tels que sont principalement *faire* & *laisser*, qui, suivis immédiatement d'un autre verbe à l'infinitif, ne doivent être regardés avec ce verbe, que comme un seul verbe actif, soit que le second verbe soit actif, soit qu'il soit neutre. Ainsi comme on dit, *faire étu-*

dier, laisser lire quelqu'un, on dit également *faire venir, laisser mourir quelqu'un.* Le participe passif du premier de ces verbes est toujours indéclinable, quoique le régime absolu soit auparavant, parce que le second verbe est régi par le premier, & que le régime absolu dont ils sont précédés, n'est pas le régime d'un seul, mais de tous les deux ensemble, comme ne formant qu'un seul verbe actif. Il faut donc écrire en conséquence de cette regle, *l'écolier que j'ai fait étudier, les écoliers que j'ai fait lire, les marchandises que vous avez fait venir, les malades que vous avez laissé mourir.*

Quand on peut considérer le participe & le verbe suivant sous deux idées différentes, & par conséquent les séparer l'un de l'autre sans changer le sens de la phrase, & que d'ailleurs le régime précédent ne se rapporte qu'au participe; alors ce participe doit s'accorder en genre & en nombre avec le nom ou le pronom qu'il régit. Ainsi il faut dire, *la résolution que j'ai* PRISE *d'aller à la campagne*; parce que les deux verbes présentent chacun une idée particuliere, & qu'ils conservent leur propre signification, étant séparés l'un de l'autre. En effet, que l'on sépare, *la résolution que j'ai prise*, d'avec le reste, *d'aller à la campagne*, ces deux parties ont toujours chacune le même sens, & sont indépendantes l'une de l'autre pour leur signification. D'ailleurs le relatif *que* mis pour *la résolution*, n'est pas le régime du verbe *aller*, mais du participe *prise*, comme

on le voit en disant, *j'ai pris la résolution.* Cette explication peut suffire pour tout autre exemple.

Les participes ne sont pas moins indéclinables, lorsque les verbes avec lesquels ils font un sens indivisible sont sous-entendus, comme dans cette phrase; *je vous ai rendu tous les services que j'ai* VOULU, *que j'ai* DU, *que j'ai* PU : c'est-à dire, *que j'ai voulu, que j'ai dû, que j'ai pu vous rendre.*

2. Quand le Participe & l'auxiliaire *avoir* sont employés impersonnellement, le participe est toujours indéclinable. Ainsi il faut dire, *les chaleurs excessives qu'il a fait, ont causé beaucoup de maladies.*

3. Suivant M. de Vaugelas, M. l'Abbé Regnier Desmarais, l'Auteur de la Grammaire générale & raisonnée, & les bons Ecrivains de leurs temps, les participes passifs, quoique précédés de leur régime absolu, sont encore indéclinables, quand le nominatif du verbe est mis après le verbe. Ainsi en adoptant cette regle, on écrit, *Vous devez être satisfait de la justice que vous ont* RENDU *vos Juges* : au lieu qu'il faudroit écrire, en mettant le nominatif avant le verbe, *vous devez être satisfait de la justice que vos Juges vous ont* RENDUE.

4. Les mêmes Auteurs font aussi le participe indéclinable, lorsqu'il est suivi d'un nom substantif ou adjectif à l'accusatif qui se rapporte au régime précédent, & qui en fait partie. Ainsi ils écrivent, en parlant d'Adam & d'Eve, *Dieu les avoit* CRÉÉ *inno-*

cents, & les promesses trompeuses du Démon les ont RENDU *coupables.*

Ces deux dernieres exceptions sont fondées sur la prosodie, c'est-à-dire, sur la précipitation de la prononciation qui ne permet pas de s'arrêter sur le participe passif, ni de le séparer du verbe ou du nom dont il est suivi. Il y a pourtant des cas où l'on peut faire naturellement un petit repos entre l'un & l'autre. Il est permis alors de revenir à la regle générale, & de faire accorder le participe avec le régime précédent, comme dans ces deux vers si connus & tant de fois cités :

Pauvre Didon, où t'a RÉDUITE,
De tes Maris le triste sort ?

Mais ces deux mêmes exceptions sont aujourd'hui fort contestées. Il y a encore plusieurs bons Auteurs qui s'y conforment, comme on le voit dans cette phrase tirée du commencement de la septieme du livre premier des Satyres d'Horace, de la traduction de M. Batteux : *Il n'y a pas, je crois, un seul barbier, pas un homme désœuvré, qui ne sache la vengeance que le demi-romain Persius a* TIRÉE *des grosses injures qu'avoit* VOMI *contre lui le proscrit Rupilius, surnommé le Roi.*

D'autres Auteurs, dont l'autorité, pour ce qui regarde les difficultés de notre langue, ne peut manquer d'être respectée, sont d'un sentiment contraire, & prétendent par des raisons fondées en principes, sans s'embarrasser de la raison de la prosodie, que les

participes passifs précédés de leur régime absolu, doivent toujours être déclinables, soit que le nominatif du verbe soit avant ou après le verbe, soit que le participe soit suivi ou non d'un nom qui se rapporte au régime précédent.

Dans cette diversité de sentiments, nous croyons pouvoir dire qu'il est encore libre de suivre l'un ou l'autre, jusqu'à ce que, comme il pourra arriver, l'usage se soit absolument déclaré pour le dernier.

III. *Regle générale.*

Les participes passifs précédés des temps du verbe *être*, sont toujours déclinables, quand le verbe *être* est employé comme verbe substantif; & il est employé comme tel dans *les verbes neutres*, dans *les verbes passifs* & dans *les verbes réfléchis passifs.*

Ainsi il faut dire, *Les Juifs sont* TOMBÉS *plusieurs fois dans le péché d'Idolatrie. Les lettres & l'écriture ont été* INVENTÉES *pour peindre la parole & pour parler aux yeux. Les mauvaises nouvelles se sont toujours* RÉPANDUES *plus promptement que les bonnes.*

S'il y a un pronom conjonctif avant les participes *allé* & *venu*, suivis d'un autre verbe, ces participes sont indéclinables. Ainsi on dit, *elle nous est* VENU *voir*, *elle lui est* ALLÉ *porter de l'argent*; parce qu'alors le participe & le verbe suivant sont censés ne faire qu'un même mot, & que le pronom conjonctif n'est régi que par le second verbe: au lieu qu'en transposant le pronom conjonctif, il

faudroit dire, *elle est* VENUE *nous voir*, *elle est* ALLÉE *lui porter de l'argent.*

IV. *Regle générale.*

Quand les temps du verbe *être* qui précédent les participes passifs, sont mis simplement pour les temps de l'auxiliaire *avoir*, alors ces participes sont déclinables ou indéclinables, dans les mêmes cas où le sont les participes précédés des temps du verbe *avoir.*

Les temps du verbes *être* sont mis simplement pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réfléchis directs & indirects.* Ainsi quand je dis, *Caton s'est* TUÉ; *pour ne pas tomber entre les mains de César*; c'est comme si je disois, *Caton a tué soi* : & quand je dis, *Lucrece s'est* DONNÉ *la mort, ne pouvant survivre à l'affront qu'elle avoit reçu de Tarquin*; c'est comme si je disois, *Lucrece a donné la mort à soi, &c.*

On doit aussi regarder les temps du verbe *être*, comme étant mis pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réfléchis par l'expression*, parce qu'il est certain que le verbe *être* n'y est pas employé comme verbe substantif.

D. *Appliquez les regles & exceptions qui regardent les participes précédés de l'auxiliaire* avoir, *à quelques exemples pour les verbes réfléchis.*

R. Il faut pour cela se rappeller que dans les verbes refléchis directs, les pronoms conjonctifs *me, te, se, nous, vous, se,*

ſont toujours régime abſolus à l'accuſatif, & qu'ils ne ſont jamais que régime relatifs au datif, dans les verbes réfléchis indirects.

La premiere regle générale ne convient qu'aux verbes réfléchis indirects. Ainſi dans cette phraſe, *Les hommes ſe ſont* BATI *des villes pour leur ſûreté*; *bâti* eſt indéclinable, parce que *ſe* qui le précede n'eſt qu'un régime relatif, & que le régime abſolu qui eſt *des villes*, eſt après le verb.

La ſeconde regle générale convient aux verbes réfléchis directs & indirects, comme on le voit dans ces exemples: *Les Romains ſe ſont* AGRANDIS *par la défaite de leurs voiſins*: *Les ſujets des Républiques ſuivent ordinairement les loix qu'ils ſe ſont* PRESCRITES: où *agrandis* s'accorde en genre & en nombre avec *ſe* qui ſe rapporte aux *Romains*; & *preſcrites* avec *que* qui ſe rapporte à *loix*; parce que ces pronoms *ſe* & *que* ſont régimes abſolus des participes *agrandis* & *preſcrites*, & les précédents. Le pronom *ſe* de la ſeconde phraſe n'eſt qu'un régime relatif.

On peut ranger ſous cette ſeconde regle les verbes réfléchis par l'expreſſion, dans leſquels le pronom conjonctif ne peut être regardé que comme régime à l'accuſatif, quoiqu'on n'apperçoive pas ce qui le régit.

La premiere exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects. Ainſi on dit: *Les troupes de Charles VII n'auroient pas empêché la priſe d'Orléans, ſi elles ne ſe ſuſ-*

sent LAISSÉ *conduire par une jeune fille. Nous ne devons point passer de jour, sans donner quelque temps à la science que nous nous sommes* PROPOSÉ *d'étudier* : où *laissé* & *proposé* sont indéclinables ,quoique précédés des régimes absolus *se* & *nous*, parce qu'ils font un sens indivisible avec les verbes suivants, *conduire* & *étudier*.

La seconde exception ne convient pas aux verbes réfléchis, parce qu'ils ne peuvent jamais s'employer impersonnellement, comme les verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir*.

La troisieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects dans quelques occasions. Ainsi on peut dire : *A quelles extrémités ne se sont point* PORTÉ *les Calvinistes, pour rétablir leur nouvelle Religion, & quelle réputation ne s'est pas* FAIT *le Prince qui les a dissipés* ! où *porté* & *fait* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* & *réputation*, parce qu'ils sont suivis de leurs nominatifs, avec lesquels ils se lient dans la prononciation.

Il est pourtant mieux en général de mettre le nominatif avant ces sortes de verbes.

La quatrieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects, comme dans ces exemples : *Les Amazonnes se sont* RENDU *célebres par leur courage dans la guerre. Les premiers croisés n'ont tenté la conquête de la Terre-sainte, que parce qu'ils se la sont* FIGURÉ *plus aisée qu'elle n'étoit* ; où *rendu* & *figuré* sont indéclinables, quoique pré-

cédés de leurs régimes absolus *se* & *la*, parce que les noms *célebres* & *aisée* dont ils sont suivis, sont partie & sont inséparables de ces régimes.

Les mêmes regles & exceptions doivent être également appliquées aux verbes réciproques directs & indirects.

Presque tous les Grammairiens & les bons Auteurs s'accordent sur les quatre regles générales que l'on vient d'établir : il n'y a de partage entr'eux qu'au sujet des deux dernieres exceptions.

D. *Quand les participes passifs sont déclinables, avec quoi les fait-on accorder ?*

R. On les fait accorder ou avec un nom substantif, ou avec le nominatif du verbe ; ou avec le régime absolu du verbe.

D. *En quelle occasion fait-on accorder les participes passifs avec un nom substantif ?*

R. Quand ils ne forment aucun temps composé de verbe, & qu'ils sont seulement employés comme adjectifs d'un nom substantif : comme quand on dit, *un ouvrage* ACHEVÉ, *une maison* ACHEVÉE, *des ouvrages* ACHEVÉS, *des maisons* ACHEVÉES

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le nominatif du verbe ?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *être*, les temps composés d'un verbe qui n'a pas de régime absolu, comme dans ces exemples, *mon frere est* TOMBÉ, *ma sœur est* TOMBÉE, *mes freres sont* TOMBÉS, *mes sœurs sont* TOMBÉES. *Mon frere a été* PUNI, *ma sœur*

a été PUNIE, *mes freres ont été* PUNIS, *mes sœurs ont été* PUNIES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le régime absolu des verbes?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*, les temps composés d'un verbe précédé de son régime absolu : ce qui arrive principalement toutes les fois que ce régime est exprimé par un pronom conjonctif, relatif ou absolu : comme quand on dit : *Cette maison est à moi, je* L'*ai* ACHETÉE. *Je vous rends vos livres, je* LES *ai* LUS. *Les lettres* QUE *j'ai* ÉCRITES. *Les meubles* QUE *je me suis* DONNÉS. QUELS *ennemis ne me suis-je pas* FAITS, *&c.*

Dans les verbes réfléchis passifs & par l'expressiou, comme le pronom conjonctif est censé régime absolu, c'est avec ce pronom que s'accorde le participe passif. Ainsi dans ces phrases : *Cette nouvelle s'est* TROUVÉE *fausse. Nos premiers parens ne s'étoient pas* APPERÇUS *de leur nudité avant leur crime*; les participes *trouvée* & *apperçus* doivent s'accorder avec le pronom conjonctif *se*.



CHAPITRE VIII.

De la Préposition.

D. QU'EST-CE *que les Prépositions?*

R. Ce sont des mots destinés à marquer les différens rapports que les choses

ont les unes aux autres, & qui ne peuvent pas s'employer ſans régime.

D. *Qu'entendez-vous par rapport ?*

R. J'entends uue maniere de conſidérer une choſe à l'égard d'une ou de pluſieurs antres.

D. *Expliquez cette Réponſe par un exemple.*

R. Quand je dis ſimplement, *Pierre*, je conſidere *Pierre* ſans aucun rapport ; mais ſi je dis, *Pierre eſt dans la maiſon : Pierre eſt avec ſon maître ;* j'exprime par les mots *dans* & *avec* les rapports de *Pierre* à l'égard de la *maiſon* & du *maître*. Par conſéquent *dans* & *avec* ſont des prépoſitions.

D. *Pourquoi ces mots ſont-ils appellés* prépoſitions *?*

R. Parce qu'ils ſe mettent ordinairement avant les mots qu'ils régiſſent.

D. *Pourquoi les prépoſitions ne peuvent-elles s'employer qu'avec leurs régimes ?*

R. Parce que les prépoſitions ne marquant ſeules & d'elles-mêmes qu'un rapport vague & indéterminé, & n'ayant par cette raiſon qu'un ſens incomplet, on ne peut les employer que ſuivies de quelques mots qui en forment le ſens entier & complet, en fixant & déterminant le rapport par une application particuliere, c'eſt-à-dire, en énonçant ce à quoi une choſe eſt rapportée. Et ces mots qni font le complément des prépoſitions, en ſont appellés le régime.

D. *Les prépoſitions ſont-elles ſuſceptibles de*

quelques changemens, comme les autres parties du diſcours?

R. Non : elles ſont invariables, & n'ont aucune des propriétés qui conviennent au nom & au verbe. Ainſi elles n'ont ni *genres*, ni *nombres*, ni *cas*, ni *perſonnes*, ni *temps*, ni *modes* : & c'eſt ce qu'on appelle être indeclinable.

D. *Qu'elle eſt la diviſion générale que l'on peut faire des prépoſitions?*

R. On les diviſe en les conſidérant par l'expreſſion ou par la ſignification.

D. *Combien y en a-t-il de ſortes, à les conſiderer par l'expreſſion.*

R. Il y en a de deux ſortes, les prépoſitions ſimples, qui s'expriment en un ſeul mot, comme *dans*, *avec*, *pour*, *après*, *&c.* & les prépoſitions compoſées, qui s'expriment en pluſieurs mots, comme *vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *à la réſerve de*, *&c.*

D. *Quels ſont les mots dont on forme les prépoſitions?*

R. Ce ſont ordinairement des noms ſubſtantifs précédés d'un article ou de quelque autre prépoſition, & que l'on met au nombre des prépoſitions, parce qu'ils ſont employés pour exprimer quelque rapport, comme *à côté de*, *à cauſe de*, *en préſence de*, *&c.*

D. *Comment peut-on diviſer les prépoſitions conſidérées par la ſignification?*

R. On peut en admettre autant de ſortes, qu'il y a de ſortes de rapports. Mais comme il y a une infinité de manieres de conſidé-

rer les choſes les unes à l'égard des autres ; que d'ailleurs un même rapport eſt ſouvent ſignifié par pluſieurs prépoſitions, & qu'une même prépoſition marque divers rapports ; il ſeroit trop long d'en faire une diviſion exacte & détaillée. Nous nous contenterons de diviſer les prépoſitionu par les principaux rapports qu'elles penvent exprimer, qui ſont,

Rapports		
De lieu, de ſituation, d'Ordre,	dans,	*Il eſt dans Paris.*
	en,	*Il eſt en Italie.*
	à,	*Il eſt à Rome.*
	hors,	*Cette Maiſon eſt hors de la Ville;*
	ſur,	*Il eſt ſur la mer.*
	ſous,	*Tout ce qui eſt ſous le Ciel.*
	devant,	*Il marchoit devant le Roi.*
	après,	*Il marchoit après le Roi.*
	chez,	*Il eſt chez le Roi.*

Du temps.	avant,	*Avant la guerre.*
	pendant,	*Pendant la guerre.*
	depuis,	*Depuis la guerre.*

Du terme.	où l'on tend.	en,	*Il va en Italie.*
		à,	*A Rome.*
		vers,	*L'aiman ſe tourne vers le Nord.*
		envers,	*Son amour envers Dieu.*
	que l'on quitte.	de,	*il part de Paris.*

De la cauſe.	efficiente :	par,	*Maiſon bâtie par un Architecte.*
	matérielle :	de,	*de pierre, de brique.*
	finale :	pour,	*pour un Prince.*

Autres rapports de	union : avec ,	*Les ſoldats avec leurs Officiers.*
	ſéparation : ſans ,	*Les ſoldats ſans leurs Officiers.*
	exception : outre ,	*Compagnie de cent ſoldats , outre les Officiers.*
	opoſition : contre ,	*Soldats révoltés contre leurs Officiers.*
	retranchement : de ,	*Soldats retranchés du régiment.*
	permutation : pour ,	*Rendre un priſonnier pour un autre.*
	conformité : ſelon ,	*Selon la raiſon.*

D. *N'y a-t-il pas une autre maniere de diviſer les prépoſitions ?*

R. On peut encore les diviſer par les cas qu'elles régiſſent. Ainſi il y en a qui régiſſent le génitif ou l'ablatif , d'autres qui régiſſent le datif, & d'autres qui régiſſent l'accuſatif.

1. Celles qui régiſſent le génitif ou l'ablatif , ſont *loin de* , *près de* , *auprès de* , *proche de* , *hors de* , *autour de* , *à côté de* , *à l'égard de* , *à couvert de* , *à l'abri de* , *à raiſon de* , *à la réſerve de* , *à l'inſu de* , *au deçà de* , *au delà de* , *au deſſus de* , *au deſſous de* , *au devant de* , *au dehors de* , *au dedans de* , *ravers de* , *au milieu de*, *à cauſe de*, *en préſence de*, *le long de* , *vis-à-vis de* , *&c.*

Comme le génitif n'eſt pas diſtingué en français de l'ablatif par l'expreſſion , on peut donner pour regle générale , que les prépoſitions qui régiſſent le génitif , ſont les prépoſitions compoſées , parce que ce génitif eſt proprement le régime du nom dont elles ſont formées ; & que les prépoſitions qui régiſſent l'ablatif ſont celles qui

s'expriment en un ſeul mot, & qui marquent extraction ou ſéparation.

2. Celles qui régiſſent le Datif, ſont, *juſqu'à* ou *juſques à*, *quant à*, *par rapport à*, *&c.*

3. Celles qui régiſſent l'accuſatif, dont le nombre eſt très-grand, ſont, *après*, *d'après*, *attendu*, *avant*, *avec*, *chez*, *contre*, *dans*, *depuis*, *derriere*, *dès*, *devant*, *durant*, *en*, *entre*, *envers*, *environ*, *excepté*, *hors* ou *hormis*, *malgré*, *moyennant*, *nonobſtant*, *outre*, *par*, *parmi*, *pendant*, *pour*, *proche*, *ſans*, *ſelon*, *ſous*, *ſuivant*, *ſur*, *touchant*, *à travers*, *vers*, *voici*, *voilà*, *vu*, *&c.*

Il arrive ſouvent que l'on emploie abuſivement l'adjectif *prêt* au lieu de la prépoſition *près* : quoiqu'il y ait entre ces deux mots une difference de ſignification & de régime.

L'adjectif *prêt* ſignifie diſpoſé à quelque choſe, qui eſt en état de faire ou de ſouffrir quelque choſe, & il régit toujours le datif ou la prépoſition *à* comme quand on dit, *je ſuis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. Le canon eſt prêt à tirer. Les armées étoient prêtes à en venir aux mains. Cette maiſon eſt prête à tomber.*

La prépoſition *près* au contraire eſt une prépoſition de temps, qui marque un temps proche, & ne doit jamais s'employer que dans le ſens de *ſur le point de*, & qui régit toujours le génitif ou la prépoſition *de*, comme quand on dit : *il eſt près de midi. Cet homme eſt près de ſa derniere heure : il eſt près de mourir : il eſt près d'être condamné.*

Ainſi c'eſt une faute de dire & d'écrire : *Mon ouvrage eſt prêt à être fini* ou *prêt d'être fini : Mon procès eſt prêt à être jugé* ou *prêt d'être jugé*, quand on veut dire que *l'ouvrage eſt ſur le point d'être fini ;* & que *le procès eſt ſur le point d'être jugé.* Il faut néceſſairement écrire dans ce ſens : *mon ouvrage eſt près d'être fini : mon procès eſt prêt d'être jugé.*

On fait quelque fois régir l'accuſatif à *vis-à-vis*, en diſant, *vis-à-vis l'égliſe*, *vis-à-vis l'hôtel de*, *&c.* Mais l'Académie n'admet cette façon de parler que dans le ſtyle familier.

La prépoſition *proche* régit l'accuſatif auſſi bien que le génitif, & on dit également, *proche le palais* & *proche du palais.*

On confond ſouvent *au travers* avec *à travers*, & on leur donne indiſtinctement pour régime le génitif ou l'accuſatif. Cependant *au travers* ne doit régir que le génitif, & *à travers* ne régit jamais que l'accuſatif.

Ainſi il faut néceſſairement dire, *regarder au travers des vitres*, *au travers d'une lunette*, ou *à travers les vitres*, *à travers une lunette*, & non *au travers les vitres*, ni *à travers d'une lunette : courir à travers les champs*, & non *à travers des champs.*

Hors régit l'ablatif, quand il eſt prépoſition de lieu, & qu'il marque excluſion ou ſéparation. *Il eſt hors du royaume. Une épée hors de ſon foureau.* Il régit l'accuſatif, quand il eſt prépoſition d'exception, & qu'il ſignifie la même choſe qu'*excepté. Tous les Juges furent du même avis, hors le Préſident.*

Il en est des régimes des prépositions comme de ceux des verbes. Lorsque le régime des deux prépositions mises de suite, tombe sur un même nom, il faut que ces deux prépositions régissent le même cas : sinon, le nom sur lequel tombent les différents régimes, doit être répété, ou par lui-même ou par un pronom, & mis aux cas qui conviennent à chacune des propositions qui le régissent.

Ainsi on peut bien dire, *un Procureur qui travaille pour & contre sa partie, est un prévaricateur*, parce que les deux prépositions *pour* & *contre* régissent l'accusatif, & que *sa partie* peut être le régime de l'une & de l'autre. Mais on ne pourroit pas dire sans blesser cette regle, *je me suis conduit suivant & conformément à vos avis*, parce que *suivant* régit un accusatif, & *conformément* un datif. Il faudroit dire si l'on vouloit absolument se servir des deux prépositious, *je me suis conduit suivant vos avis & conformément à vos avis*; ou par un autre tour de phrase, où il n'y auroit plus qu'une préposition, *je me suis conduit suivant vos avis, & je m'y suis conformé.*

La même faute se trouve dans cette phrase d'un Auteur célebre : *l'Eglise seule fondée sur la pierre, se conserve au milieu & contre tous les assauts des Eglises schismatiques, ou des fausses religions qui conspirent toutes à sa ruine.* Le régime d'*au milieu* doit être un genitif, & celui de *contre* un accusatif. Il faudroit donc dire, *au milieu de tous les assauts, & c ontre tou*

tous les affauts. Cependant *tous les affauts* qui n'eft qu'à l'accufatif, eft le régime de l'un & de l'autre : & c'eft ce qu'il falloit éviter pour parler correctement.

D. *Le mot* en *étant auffi fouvent pronom conjonctif que prépofition, comment en diftingue-t-on la fignification ?*

R. En eft prépofition, quand il marque quelque rapport, & qu'il eft fuivi d'un nom qui en eft le régime : comme quand je dis, *j'ai fait un voyage en Italie* : au lieu qu'il eft pronom conjonctif, quand il eft avec un verbe, & qu'il eft mis à la place d'un pronom perfonnel, ou d'un nom fubftantif au génitif ou à l'ablatif, ou de quelque chofe qui le précede : comme quand je dis, *je vous en ai parlé*, c'eft-à-dire *je vous ai parlé de lui* ou *d'elle, &c. de cette perfonne* ou *de cette chofe.*

D. *Peut-on indifféremment employer les prépofitions* dans *&* en *l'une pour l'autre ?*

R. Non : il y a entre ces deux prépofitions à peu-près la même différence qu'il y a entre l'article défini & l'article indéfini : c'eft-à-dire, que *dans* s'emploie ordinairement pour exprimer un fens précis & déterminé, & *en*, pour marquer un fens vague & indéterminé, Le premier fignifie que l'on eft dans un lieu à l'exclufion de tout autre, & le fecond ne préfente pas néceffairement cette exclufion. Voilà pourquoi les noms communs qui font régis par *dans* prennent toujours l'article défini ou l'article *un*, *une*, quand le nom commun eft déterminé par un adjectif ou par un pro-

nom, & que ceux qui ſont régis par *en* n'ont pas d'article.

On ſentira ces différences de ſignifications, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les expliquer, dans les exemples ſuivants : *Il travaille dans la chambre*, ou *il travaille en chambre. Il vit dans une douce liberté*, ou *il vit en liberté. Il eſt dans une grande colere*, ou *il eſt en colere. Il eſt dans une penſion qui lui coûte cher*, ou *il eſt en penſion. Il eſt en Province*, ou *il eſt dans la Province de Normandie. Il eſt dans la maiſon, il eſt dans la Ville*, c'eſt-à-dire qu'il n'en eſt pas ſorti, & qu'il n'eſt pas ailleurs. *Il eſt en Ville,* c'eſt-à-dire ſimplement qu'il eſt ſorti de ſa maiſon. *Il eſt en pays étrangers*, c'eſt-à dire, qu'il eſt hors de la France.

Dans, marque encore le temps auquel on fera ou on aura fait quelque choſe. *Je vous irai voir dans trois jours. J'aurai lu ce livre dans huit jours. En*, marque le temps que l'on emploie à faire quelque choſe. *Ce château a été bâti en moins de ſix mois.*

Bien des perſonnes diſent, *j'irai en campagne, il eſt allé en campagne, il eſt en campagne, &c.* Cette façon de parler ne vaut rien, lorſqu'on s'en ſert pour dire que l'on n'eſt pas à la ville, & que l'on eſt aux champs. Il faut néceſſairement dire dans ce ſens, *j'irai à la campagne, il eſt allé à la campagne, il eſt à la campagne.*

On ne doit dire, *en campagne*, qu'en parlant du mouvement, du campement, & de l'action des troupes, comme dans ſce phra-

ſes : *Les armées ſont en campagne. Les troupes ſe mettront* ou *entreront bientôt en campagne.*

Voici & *voilà*, qui ont été mis au rang des prépoſitions régiſſant l'accuſatif, ſont des mots formés de l'impératif du verbe *voir*, & des adverbes *ci* & *là*. C'eſt par cette raiſon qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, & que l'on dit, *me voici*, *te voilà* ; *le voici*, *la voilà* ; *nous voici*, *nous voilà* ; *les voici*, *en voilà* : ce qui ne peut pas convenir aux autres prépoſitions.

D. *N'y a-t-il pas une autre eſpece de prépoſitions ?*

R. Oui : on appelle encore *prépoſitions* les ſyllabes qui s'ajoutent aux verbes ſimples pour en former des verbes compoſés, & par le moyen deſquelles ces verbes ont différentes ſignifications.

Il y en a quelques unes qui ſe mettent auſſi avant des noms & des adverbes.

Ces prépoſitions ne font qu'un même mot avec le verbe ſimple, le nom ou l'adverbe auxquels elles ſont jointes, & c'eſt pour cela que quelques Grammairiens les appellent *prépoſitions inſéparables.* Mais nous ne les avons pas compriſes dans la diviſion des prépoſitions, parce qu'elles n'expriment pas le rapport des choſes, & qu'elles ne ſont preſque toutes d'aucun uſage dans le diſcours, détachées des mots auxquels on les ajoute.

Les plus ordinaires ſont :

AD ou A, qui fait ſouvent doubler la pre-

miere consonne du mot *mettre admettre : prendre, apprendre.*

CO, ou seul, ou suivi d'une *n* ou d'une *m*, CONTRE. *Seigneur, coseigneur : courir, concourir : battre, combattre : venir, contrevenir.*

DÉ, DIS. *faire, défaire : paroître, disparoître.*

É, EN OU EM, ENTRE, EX. *Puiser, épuiser : traîner, entraîner, porter, emporter, prendre, entreprendre : traire, extraire.*

IN OU IM, INTER. *Disposer, indisposer : faillible, infaillible : poser, imposer : poli, impoli : rompre, interrompre.*

MÉ, MAU. *Connoître, méconnoître : dire, maudire.*

OB ou O. *Tenir, obtenir : poser, opposer : mettre, omettre.*

PAR, PER, PRÉ, PRO, POUR. *Venir, parvenir : mettre, permettre : munir, prémunir : poser, proposer : suivre, poursuivre.*

RE ou RÉ. *Commencer, recommencer : former, réformer.*

SE, SOU, SUR, SUS. *Courir, secourir : tenir, soutenir : prendre, surprendre : pendre, suspendre.*

TRANS. *porter, transporter.*

CHAPITRE IX.

DE L'ADVERBE.

D. QU'EST-CE qu'un Adverbe ?

R. C'est un mot qui sert à modifier ou déterminer la signification d'un autre,

ou qui en exprime quelque circonstance ; & qui a de lui-même un sens complet sans être susceptible de régime.

D. *Appliquez cette définition à un exemple.*

R. Quand je dis, *Dieu agit*, la signification du verbe *agit*, est simple & sans aucune circonstance : mais si je dis, *Dieu agit justement*, je modifie cette signification par une circonstance exprimée dans le mot *justement*, par le moyen duquel je fais entendre que Dieu agit d'une maniere plutôt que d'une autre, c'est-à-dire, *avec justice*.

D. *Quels sont les mots qui sont modifiés, ou dont la signification est déterminée par l'adverbe ?*

R. Ce sont les verbes comme dans l'exemple précédent ; les participes, comme dans, *une ruse grossierement imaginée* ; les noms adjectifs, comme dans, *un enfant parfaitement docile* ; & quelquefois d'autres adverbes, comme dans, *il est parti bien promptement.*

D. *Pourquoi cette partie du discours est-elle appellée adverbe ?*

R. Parce qu'elle signifie plus souvent les circonstances ou modifications du verbe que des autres mots, & que dans le discours elle est presque toujours jointe au verbe, comme dans ces phrases : *Je vous aime tendrement. Vous m'avez servi fidellement.*

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que l'adverbe a de lui même un sens complet sans régime ?*

R. J'entends que sa signification est indépendante

pendante de ce qui peut le précéder ou le ſuivre. Ainſi *juſtement* ſignifie toujours par lui-même *avec juſtice*, de quelque mot qu'il puiſſe être ſuivi ou précédé : en quoi l'adverbe eſt différent de la prépoſition qui n'a par elle-même qu'un ſens incomplet.

D'où il s'enſuit que la plupart des adverbes ne ſont que des expreſſions abrégées, qui ſignifient en un ſeul mot ce qu'on ne pourroit faire entendre que par une prépoſition & un nom : en ſorte que leur véritable uſage dans le diſcours eſt d'exprimer un rapport fixe & déterminé, c'eſt-à-dire, de tenir lieu de la prépoſition avec ſon complément, parce qu'il n'y a preſque pas d'adverbe qu'on ne puiſſe rendre par une prépoſition & le nom qu'elle régit. Ainſi *prudemment*, *aujourd'hui*, *où ? ici*, ſerendent par, *avec prudence*, *en ce jour*, *en quel lieu ? en ce lieu.*

On voit par là que la prépoſition avec ſon régime peut être regardée comme un véritable adverbe qui exprime quelque circonſtance ou modification particuliere de la ſignification d'un autre mot, puiſque *avec ſageſſe* veut dire la même choſe que *ſagement* ; *en pluſieurs occaſions* ; la même choſe que *ſouvent*, &c.

D. *Les adverbes reçoivent-ils quelque changement ?*

R. Non : ils ſont indéclinables, comme les prépoſitions, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont ni genres, ni nombres, ni cas.

D. *Comment peut-on conſidérer les adverbes ?*

R. De deux manieres, ou par l'expreſſion ; ou par la ſignification.

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'adverbes, à ne les conſidérer que par l'expreſſion ?*

R. Il y en a de deux ſortes : les adverbes ſimples & les adverbes compoſés.

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes ſimples ?*

R. Ce ſont ceux qui s'expriment en un ſeul mot, comme, *juſtement*, *hier*, *beaucoup*, *preſque*, *&c.*

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes compoſés ?*

R. Ce ſont ceux qui s'expriment en pluſieurs mots, tels que, *pour le préſent*, *à l'avenir*, *tour-à-tour*, *ſans faute*, *&c.*

D. *Quels ſont les mots qui forment les adverbes compoſés ?*

R. Ce ſont le plus ſouvent des noms ſubſtantifs & adjectifs, accompagnés d'articles ou de prépoſitions.

D. *Pourquoi met-on ces mots réunis au nombre des adverbes ?*

R. Parce qu'ils expriment, comme les adverbes ſimples, quelques circonſtances ou modifications : mais ce ne ſont proprement que des façons de parler adverbiables.

D. *Comment diviſe-t-on les adverbes conſidérés par la ſignification ?*

R. On peut les réduire en ſix eſpeces principales, qui ſont :

Les adverbes de temps.

Les adverbes de lieu ou de ſituation.

Les adverbes d'ordre ou de rang.

Les adverbes de quantités ou de nombre.

Les adverbes de comparaiſon.

Les adverbes de qualité ou de maniere.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de temps ?*

R. Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, & par lesquels on peut répondre à la question *quand* ? tels que :

Pour le temps passé, *hier*, *avant-hier*, *autrefois*, *anciennement*, *dernierement*, *auparavant*, *depuis peu*, *&c.*

Pour le temps à venir, *demain*, *bientôt*, *tantôt*, *dans peu*, *désormais*, *dorénavant*, *à l'avenir*, *&c.*

Pour un temps indéterminé, *souvent*, *d'abord*, *quelquefois*, *rarement*, *soudain*, *jamais*, *toujours*, *incessamment*, *pour l'ordinaire*, *tard*, *alors*, *depuis*, *&c.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes de lieu ou de situation ?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer la difference des distances & des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle, & par lesquels on peut répondre aux questions, *où*, *d'où*, & *par où* ? tels que sont, *ici*, *là*, *d'ici*, *delà*, *par ici*, *par là*, *y*, *près*, *loin*, *devant*, *derriere*, *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, *en haut*, *en bas*, *auprès*, *ailleurs*, *par-tout*, *&c.*

Les mots *où*, *d'où*, & *par où*, employés avec intérrogation, ou sans interrogation, sont aussi adverbes de lieu.

D. *Qu'est-ce que les adverbes d'ordre ou de rang ?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment les choses sont ordonnées ou arrangées les

unes à l'égard des autres, sans attention au lieu : tels que sont :

Premierement, secondement, &c. en premier lieu, en second lieu, à la file, enfin, à la nfi alternativement, tour-à-tour, pêle-mêle, devant, après, ensemble, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de quantité ou de nombre ?*

R. Ce sont ceux qui servent à marquer quelque quantité ou nombre que ce soit, ou le prix & la valeur des choses, & par lesquels on peut répondre à la question *combien ?* tels que sont :

Une fois, deux fois, six fois, cent fois, mille fois, &c.

Combien, peu, beaucoup, guère, assez, tant, autant, tant soit peu, trop & trop peu, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes de comparaison?*

R. Ce sont ceux dont on se sert pour exprimer la comparaison que l'on fait d'une chose à une autre, suivant quelque qualité ou quantité.

Et comme une chose peut être ou égale, ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaisons.

1. Comparaison d'égalité exprimée par les adverbes *comme, de même, ainsi, pareillement, autant, aussi, si, &c.*

2. Comparaison d'excès, exprimée par les adverbes *plus, davantage, de plus, pis, mieux, de mieux en mieux.*

3. Comparaison de défaut, exprimée par

les adverbes *moins*, *presque*, *quasi*, *à peu près*, *tout au plus*, *&c.*

D. *Qu'est-ce que les adverbes de qualité ou de maniere ?*

R. Ce sont ceux qui expriment comment ou de quelle maniere les choses se font, & par lesquels on peut répondre à la question *comment ?* tels que sont :

Modestement, *sévérement*, c'est-à-dire, *avec modestie*, *avec sévérité*; *à tort*, *à travers*, *à regret*, *à la mode*, *à la hâte*, *&c.*

D. *Les adverbes de cette derniere espece, sont-ils en grand nombre ?*

R. On peut dire qu'ils sont presqu'en aussi grand nombre que les noms adjectifs, n'y ayant presque pas de nom adjectif qui n'ait son adverbe formé de lui-même. Ainsi de *modeste*, on fait *modestement*; de *sévere*, *sévérement*; d'*honnête*, *honnêtement*; de *fidelle*, *fidellement*, *&c.*

D. *Pourquoi les adjectifs ont-ils généralement chacun leur adverbe ?*

R. Parce que les manieres d'être étant exprimées par des adjectifs, & les manieres de faire, par des adverbes, il n'y a presque pas de maniere d'être qui n'ait rapport à quelque maniere de faire ; par conséquent, presque point d'adjectif qui n'ait son adverbe. Ainsi comme on dit, *je suis modeste*, on dit de même, *j'agis modestement.*

D. *Comment se forment la plupart des adverbes de qualité ou de maniere ?*

R. La regle générale est de les former du féminin des noms adjectifs, en y ajoutant

ment. Ainsi de *grande*, féminin de *grand*, on fait *grandement*; de *douce*, féminin de *doux*, on fait *doucement*, de *nouvelle*, *nouvellement*; de *certaine*, *certainement*; de *sage*, *sagement*; d'*agréable*, *agréablement*, *&c.*

L'*e* qui précede la syllabe *ment*, est ordinairement muet dans ces adverbes, hormis dans *aisément*, *aveuglément*, *commodément*, *communément*, *conformément*, *délibérément*, *deméfurément*, *désespérément*, *désordonnément*, *déterminément*, *effrontément*, *énormément*, *expressément*, *figurément*, *importunément*, *impunément*, *incommodément*, *inconsidérément*, *indéterminément*, *inespérément*, *inopinément*, *malaisément*, *modérément*, *nommément*, *obscurément*, *obstinément*, *opiniâtrément*, *passionément*, *posément*, *précisément*, *prématurément*, *privément*, *profondément*, *profusément*, *proportionnément*, *sensément*, *séparément*, *serrément*, *subordinément*.

D. *Cette regle générale, pour la formation des adverbes, a-t-elle quelques exceptions?*

R. Oui : elle en a quatre principales.

1. Les noms adjectifs terminés en *ant* & en *ent*, forment leurs adverbes par le changement des deux dernieres lettres *nt* en *mment* avec deux *mm*. Ainsi de *vaillant*, on fait *vaillamment*; de *diligent*, *diligemment*; *&c.* excepté, *lent* & *présent*, qui, suivant la regle générale, font, *lentement*, *présentement*.

2. Quand les noms adjectifs finissent au masculin par un *é* fermé, il ne faut qu'y ajouter *ment*, pour avoir les adverbes qui s'en forment. Ainsi, d'*aisé*, on fait *aisément* :

de *modéré*, on fait *modérément* : de *ſenſé*, *ſenſément* : *&c.* & dans tous ces adverbes, l'*e* qui précede *ment*, reſte fermé avec l'accent aigu (´) comme dans les adjectifs.

3. Il en eſt de même des noms adjectifs dont les maſculins ſont terminés en *i* & en *u*, comme *infini*, *infiniment*; *poli*, *poliment* : *abſolu*, *abſolument* : *ingénu*, *ingénument*, *&c.*

4. Quoique l'adjectif *gentil*, faſſe au féminin *gentille*, cependant ſon adverbe eſt *gentiment.*

D. *Les adverbes de qualité & de maniere, ne ſont-ils pas comme les adjectifs, ſuſceptibles de degrés de comparaiſon ?*

R. Oui : & on en forme les comparatifs & les ſuperlatifs, en y joigant les mêmes mots que nous avons dit, pages 55 & ſuivantes, qu'il falloit joindre aux noms adjectifs. Ainſi :

Le comparatif d'égalité des adverbes *généreuſement*, *fidellement*, ſera *auſſi* ou *ſi généreuſement*, *auſſi* ou *ſi fidellement.*

Le comparatif d'excès ſera *plus généreuſement*, *plus fidellement.*

Le comparatif de défaut ſera *moins généreuſement*, *moins fidellement.*

Le ſuperlatif abſolu ſera *très* ou *fort généreuſement*, *très* ou *fort fidellement.*

L'adverbe *mieux* exprime par lui-même le comparatif d'excès de l'adverbe *bien*; & *pis*, celui de l'adverbe *mal.*

D. *Les adverbes étant indéclinables auſſi bien que les prépoſitions, comment peut-on connoître quand un mot eſt prépoſition ou adverbe ?*

R. Il eſt prépoſition, quand il a, ou peut

avoir un régime; & adverbe, quand il n'en est pas susceptible. Et un mot indéclinable peut avoir un régime, si l'on peut y ajouter quelqu'un des cas de *qui* ou de *quoi* interrogatif. Ainsi, *auprès*, *le long*, *jusques*, *avec*, *chez*, *sur*, sont prépositions, parce qu'on peut dire, *auprès de qui*, *le long de quoi*, *jusqu'à quoi*, *avec quoi*, *chez qui*, *sur quoi*! ce qu'on ne peut pas faire à l'égard des adverbes.

Suivant cette regle, on peut absolument mettre au nombre des prépositions, les adverbes formés des adjectifs qui ont un régime : tels que, *dépendamment*, *préférablement*, *conformément*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas des mots qui sont quelquefois regardés comme adverbes, & quelquefois comme prépositions ?*

R. Oui : il y en a quelques uns, tels que sont : *après*, *loin* & *depuis*, qui sont employés comme adverbes, parce qu'ils sont sans régime, dans ces phrases, *que fit-on après ? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis*; & comme prépositions, parce qu'ils ont un régime; dans ces autres phrases, *le jeu est permis après l'étude. Votre Maison est loin de de la mienne. J'ai toujours été malade depuis un mois.*

Mais au fond, ce sont plutôt dans les premieres phrases des prépositions employées adverbialement, que de véritables adverbes; & quoiqu'il ne paroisse pas de régime exprimé, il y en a cependant un sous-entendu : car quand on dit, *que fit-on après ? Il*

demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis; c'est comme qui diroit, *que fit-on après cela? Il demeure loin d'ici*, ou *de quelqu'autre endroit. Il ne s'est rien fait depuis une certaine affaire*, ou *depuis une certaine chose.*

Il en est de même des mots *dedans, dehors, dessus, dessous*, & quelques autres, qui ne sont adverbes que par l'expression, & parce qu'employés séparément, ils ne peuvent être suivis d'aucun régime exprimé; mais ils en supposent toujours un sous-entendu: car quand on dit, *il est dedans, il est dehors, il est dessus, il est dessous*, on veut faire entendre, qu'*il est dans quelqu'endroit*, qu'*il est hors de quelqu'endroit*, qu'*il est sur quelque chose*, qu'*il est sous quelque chose.*

Il y a quelques occasions où ces mots ont un régime exprimé; c'est quand on met ensemble les deux opposés, & qu'on ne joint le nom qu'au dernier, comme, *la peste est dedans & dehors de la ville. Il y a des animaux dessus & dessous la terre*: ou quand *dessus, dessous* sont précédés des prépositions *de* & *par*: comme quand on dit, *de dessus la maison, de dessous le théâtre, par dessus la tête, par dessous le bras, &c.*

Il est à propos de donner ici quelques regles pour fixer l'usage propre des mots *auparavant, avant* & *devant.*

Auparavant ne doit jamais être employé que comme adverbe marquant priorité de temps & sans régime, comme dans cette phrase, *Alexandre donna à Porus un Royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT.

Ainſi c'eſt bleſſer la pureté du langage ; que d'en faire une prépoſition ſuivie d'un régime, & de dire, par exemple, *il eſt arrivé auparavant moi, &c.*

Avant, eſt prépoſition & quelquefois adverbe.

Quand il eſt prépoſition, il marque toujours un rapport de priorité de temps ou d'ordre : comme quand on dit, *il eſt arrivé avant moi* : *l'article ſe met avant le nom* : & dans ce ſens on ne doit jamais l'employer ſans régime.

Quand *avant* eſt adverbe, c'eſt un adverbe de lieu ou de temps qui marque mouvement & progrès, & qui ſignifie à-peu-près la même choſe que *profondément.* Il s'employe ordinairement avec les adverbes *ſi*, *bien*, *trop*, *plus*, *aſſez*, *fort*, comme dans ces exemples : *N'allez pas ſi* AVANT. *Il ne faut pas étudier trop* AVANT *dans la nuit. Fouiller bien* AVANT *dans la terre.*

Vos bontés, Madame,
Ont gravé trop AVANT ſes crimes dans mon ame.

Devant eſt tantôt adverbe, & tantôt prépoſition.

Quand il eſt adverbe, il marque une circonſtance d'ordre ou de ſituation, & eſt oppoſé à *derrière* : comme quand on dit, *marchez devant.*

On ne doit l'employer comme prépoſition & avec un régime, que dans le ſens de la prépoſition *en préſence*, *devant Dieu*, c'eſt-à-dire *en préſence de Dieu* : ou dans le ſens de *vis-à-vis* : *devant le temple*, c'eſt-à-

dire, *vis-à-vis du temple* : ou encore quelquefois pour marquer priorité d'ordre : comme quand on dit, *c'eſt mon ancien, il marche devant moi, il a le pas devant moi.* Mais on ne doit jamais s'en ſervir pour marquer priorité de temps. Ainſi il faut prendre garde de confondre la ſignification de *devant* avec celle d'*avant.* Ce ne ſeroit pas parler correctement, que de dire, *il eſt arrivé devant moi*; & l'uſage ſemble ne plus permettre que l'on diſe, *l'article ſe met devant le nom, &c.*

D. *Quelles autres obſervations peut-on encore faire ſur les adverbes ?*

R. 1. Il y a des noms adjectifs qui ſont quelquefois employés comme adverbes, & qui en ont la ſignification, parce qu'on ne peut les rapporter à aucun ſubſtantif exprimé ou ſous-entendu, & qu'ils expriment plutôt quelque circonſtance d'une action, que la qualité d'une choſe : comme quand on dit, *chanter juſte, voir clair, parler bas, ſentir bon, frapper fort*; *juſte, clair bas, bon, fort*, qui de leur nature ſont adjectifs, n'exprimant alors que des circonſtances des ververbes auxquels ils ſont joints, doivent être regardés comme des adverbes.

2. Il y a des adverbes qui en certaines occaſions deviennent de vrais noms ſubſtantifs, ſuſceptibles d'articles & de nombres : ce ſont, *devant, derriere, deſſus, deſſous, dedans, dehors*; & on dit, *le devant de la porte, prendre les devants*; *être au deſſus de*

ses affaires, avoir du dessous, les dedans d'une maison, les dehors d'une ville.

3. Quoique nous ayons dit que l'adverbe présente de lui-même une idée distincte & indépendante de tout régime, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui ne s'emploient pas sans un régime exprimé ou sous-entendu : mais ce n'est que parce qu'ils sont formés d'adjectifs qui demandent nécessairement un régime. Ainsi comme on dit, *dépendant du Roi, indépendant de la Cour, différent des autres, préférable aux richesses, rélatif aux principes, conforme à l'original, &c.* il faut dire de même, *dépendamment du Roi, indépendamment de la Cour, différemment, des autres, préférablement aux richesses, rélativement aux principes, conformément à l'original.*

La plupart des adverbes de quantité ne régissent le génitif, que parce qu'ils tiennent lieu de quelques noms substantifs. Ainsi quand on dit, *assez de vin, beaucoup de livres, peu de gens*, c'est comme qui diroit, *une quantité suffisante de vin, un grand nombre de livres, un petit nombre de gens.*

C'est aussi comme substantifs qu'ils peuvent être régis par des verbes ou des prépositions, comme dans, *j'ai reçu beaucoup de marchandises, vivre avec peu de revenu.*

4. Quoique le mot *y* ait été mis au nombre des pronoms conjonctifs, page 84, & les mots *où*, *d'où* & *par où*, au nombre des pronoms relatifs & absolus, pag. 129 & 143, ce sont néanmoins de véritables adverbes, quand ils expriment quelques cir-

constances de lieu, comme quand on dit: *Vous y allez. Où demeurez-vous? D'où vient-il? Par où a-t-il passé?*



CHAPITRE X.

DE LA CONJONCTION.

D. QU'EST-CE *que les Conjonctions?*

R. Ce sont des mots indéclinables qui expriment diverses opérations de notre esprit, & qui servent à lier les membres ou parties du discours.

D. *Quelles sont les opérations de notre esprit exprimées par les conjonctions, & comment les expriment-elles?*

R. C'est ce que l'on connoîtra par la définition de chaque espece de conjonctions.

D. *Comment se divisent les conjonctions?*

R. Elles se divisent comme les prépositions & les adverbes, c'est-à-dire, en les considérant par l'expression & par la signification.

D. *Combien y en a-t-il de sortes, à les considérer par l'expression?*

R. Il y en a de deux sortes; les simples, exprimées en un seul mot, comme, *&*, *aussi*, *ou*, *&c.* & les composées qui se forment de plusieurs mots, comme, *à fin que*, *à condition que*, *si ce n'est que*, *&c.*

D. *Quels sont les mots qui servent à former les conjonctions composées?*

R. Ce sont ordinairement des noms, des

adverbes, des verbes mêmes, ou d'autres conjonctions ſuivies de la conjonction *que*, comme, *au lieu que*, *tellement que*, *ſoit que*, *&c.*

D. *Comment diviſe-t-on les conjonctions conſidérées par la ſignification ?*

R. On peut les ranger ſous quinze eſpeces principales, ſavoir :

1. *Les affirmatives, négatives, & dubitatives.*
2. *Les copulatives* ou *d'aſſemblage.*
3. *Les disjonctives* ou *de diviſion.*
4. *Les adverſatives* ou *d'oppoſition.*
5. *Les conjonctions d'exception* ou *de reſtriction.*
6. *Les conditionnelles.*
7. *Les ſuſpenſives* ou *d'incertitude.*
8. *Les conceſſives.*
9. *Les déclaratives.*
10. *Les comparatives* ou *d'égalité.*
11. *Les augmentatives & diminutives.*
12. *Les cauſales* ou *cauſatives.*
13. *Les illatives* ou *concluſives.*
14. *Les conjonctions de temps & d'ordre.*
15. *Les conjonctions de tranſition.*

D. *Expliquez de ſuite ces diverſes ſortes de conjonctions.*

R. I. *Les conjonctions affirmatives, négaves, & de doute*, ſont celles dont on ſe ſert pour exprimer les opérations de l'eſprit, lorſqu'il affirme, qu'il nie, ou qu'il doute.

Les affirmatives ſont, *oui*, *oui-dà*, *certes*, *ſans doute que*, *volontiers*, *ſoit*, *d'accord*, *&c.*

Les négatives ſont, *non*, *ne*, *ne pas*, *ne point*; *non pas*, *ne plus*, *point*, *point du tout*, *&c*

La dubitative eſt, *peut-être*. Exemples.

Qui ? Ce Chef d'une race abominable, impie ?
OUI, lui même.

S'il a permis d'Aman l'audace criminelle,
SANS DOUTE qu'il vouloit éprouver votre zele.

NON, NON, Dieu NE ſouffrira PAS
Qu'on égorge ainſi l'innocence.

Vous périrez PEUT-ÊTRE, & toute votre race.

Quoique *pas* & *point* expriment également la négation, on peut dire que le dernier l'exprime avec plus de force que l'autre, & que la délicateſſe du langage empêche ſouvent de les confondre dans l'uſage que l'on en fait.

La négation eſt plus forte quand on dit, *j'ai bien réſolu de n'y point aller*, que quand on dit, *je ne crois pas que vous ſuiviez ſon exemple.*

Il ne faut ſe ſervir que de *pas*, avant les mots qui marquent quelques degrés de qualité ou de quantité, tels que *beaucoup*, *fort*, *plus*, *moins*, *un*, *deux*, *&c. Je n'ai pas beaucoup d'argent à vous donner. On fait ſouvent des dépenſes qui ne ſont pas fort utiles. Les riches ne ſont pas toujours plus heureux que les pauvres. Cicéron n'étoit pas moins philoſophe qu'orateur. Il n'y a pas un moment à perdre, &c.*

Point s'employe avec plus de grace que *pas* avant l'article *de*, & à la fin d'une phraſe. *On eſt à plaindre quand on n'a point de talent. Saint Pierre ſortit de la priſon où*

il étoit, & ses gardes ne s'en apperçurent point.

II. *Les conjonctions copulatives* ou *d'assemblage*, sont celles qui servent à assembler deux termes, deux propositions, sous une même affirmation, ou sous une même négation.

Celles pour l'affirmation sont, *&*, *aussi*, *tant . . . . . que.*

Celles pour la négation, sont, *ni* & *non plus.*

La vertu ET *la science sont estimables. Vous le voulez, je le veux bien* AUSSI. *Tous les cercles de la sphere,* TANT *grands* QUE *petits, se divisent en 360 degrés.*

NI *les biens,* NI *les honneurs ne valent pas la santé.*

Puisque vous ne sortez pas, je ne sortirai pas NON PLUS.

III. *Les conjonctions disjonctives* ou *de division*, sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle.

Ce sont, *ou*, *ou bien*, *soit* ou *soit que.* Exemples.

C'est le soleil OU *la terre qui tourne. Grand Roi, cesse de vaincre,* OU *je cesse d'écrire. Si vous voulez faire un voyage utile & agréable, allez en Italie,* OU BIEN *parcourez les villes de Flandres.*

Il faut toujours avoir l'esprit égal, SOIT *dans la bonne,* SOIT *dans la mauvaise fortune.*

SOIT QUE *vous mangiez,* SOIT QUE *vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

IV. *Les conjonctions adversatives* ou *d'op-*

position, sont celles qui servent à lier deux idées ou propositions, en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la premiere.

Ce sont, *mais*, *cependant*, *néanmoins*, *pourtant*. Exemples.

Les hommes sont vifs & ardents, quand il s'agit de leur intérêt; MAIS *ils sont froids & indifférents, quand il s'agit de ceux de Dieu.*

Quelque ingénieux que fussent les Grecs & les Romains, ils n'ont CEPENDANT *pas trouvé l'art d'imprimer les livres, ni de graver les estampes.*

Marius fut fort maltraité de la fortune; NÉANMOINS *il ne perdit pas courage.*

Cicéron, quoique grand philosophe, n'étoit POURTANT *pas ennemi des louanges.*

V. *Les Conjonctions d'exception* ou *de restriction*, sont celles qui restreignent, en quelque maniere que ce soit, la généralité d'une idée ou d'une proposition.

Ce sont, *si non*, *si ce n'est*, *que*, *quoique*, *encore que*, *à moins de*, *pour*, dans le sens de *quoique*. Exemples.

Je n'ai rien à vous dire, SI NON QUE, OU SI CE N'EST QUE *vous obéissiez.*

Les miracles visibles ne peuvent être utiles aux hommes, A MOINS QUE *Dieu n'en fasse un autre invisible, pour leur en faire faire un bon usage.*

Il n'est pas insolent, QUOIQU'IL *soit riche.*

Il ne pouvoit me traiter plus mal, A MOINS DE *me battre.*

POUR *être dévot, on n'en n'est pas moins homme.*

§ VI. *Les conjonctions conditionnelles*, sont celles qui liant deux membres du discours, expriment une condition d'où dépend l'effet de ce qui est énoncé dans l'un de ces membres.

Ce sont, *si*, *si non*, *quand*, *quand bien même*, *pourvu que*, *supposé que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, *au cas que*, *en cas que*, *à moins que*. Exemples.

Vous serez sauvé, SI *vous pratiquez la vertu*, OU, POUR VU QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, SUPPOSÉ QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, AU CAS QUE, EN CAS QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, BIEN ENTENDU QUE, A CONDITION QUE, A LA CHARGE QUE *vous pratiquerez la vertu.*

Faites pénitence, SINON, *vous éprouverez la justice de Dieu.*

François I. n'eût rendu que la pareille à Charles-Quint, QUAND, QUAND MEME, OU, QUAND BIEN MEME *il l'eût fait arrêter, lorsqu'il passa en France.*

Un Corps n'a point de mouvement, A MOINS QU'*il ne le reçoive d'un autre.*

VII. *Les conjonctions suspensives* ou *d'incertitude*, sont celles qui servent à marquer quelque suspension, ou quelque incertitude dans le discours.

Ce sont, *si*, *savoir si*, *c'est-à-savoir si*, *quoiqu'il en soit*. Exemples.

Un homme heureux ne sait jamais SI *on l'aime.*

Vous faites de beaux projets pour l'avenir, SAVOIR, OU, C'EST-A-SAVOIR SI *la mort ne vous empêchera pas de les exécuter.*

QUOIQU'IL EN SOIT *de tout ce que vous venez de dire, je veux en courir les risques.*

VIII. *Les conjonctions concessives*, sont celles dont on se sert pour marquer que l'on demeure d'accord de quelque chose.

Ce sont, *à la vérité, à la bonne heure que, quand, quand même, non que, non pas que, ce n'est pas que, quoique; encore que.* Exemples.

A LA VÉRITÉ *la divisibilité indéfinie de la matiere ne peut se comprendre par l'imagination : elle n'est cependant pas moins certaine.*

A LA BONNE HEURE QU'*on puisse quelquefois s'accommoder au temps & à la nécessité; mais il ne faut jamais le faire aux dépens de sa conscience.*

QUAND, QUAND MEME *cela seroit vrai, que s'ensuivroit-il?*

NON QUE la peur du coup dont je suis menacée,
Me fasse rappeller votre bonté passée.
NON QUE de ses serment l'Eternel se repente.

QUOIQUE *vous ayez raison, je ne laisse pas de vous exhorter à l'accommodement.*

IX. *Les conjonctions déclaratives*, sont celles dont on se sert ordinairement pour expliquer ou pour mieux faire entendre quelque chose.

Ce sont, *savoir, comme, comme par exemple, c'est-à-dire.* Exemples.

La terre est divisée en quatre parties; SA-

VOIR , *l'Europe , l'Asie , l'Afrique , & l'Amérique.*

Il y a bien des choses dans la nature dont nous connoissons les causes , COMME , ou , COMME PAR EXEMPLE , *l'élévation de l'eau dans les pompes.*

L'Ariméthique , C'EST-A-DIRE , *la science des nombres.*

X. *Les conjonctions comparatives* ou *d'égalité*, sont celles qui servent à marquer rapport , convenance , parité entre deux termes , ou entre deux propositions.

Ce sont , *comme , de même , ainsi , ainsi que , aussi bien que , aussi peu que , autant que , non plus que , ni plus ni moins que , si . . . . que , en.* Exemples.

La destruction de Jérusalem est arrivée COMME , DE MEME QUE , AINSI QUE *Jesus-Christ l'avoit prédit.*

AINSI QUE la vertu le crime a ses degrés.

Le second Brutus auroit rétabli les Romains dans leur ancienne liberté , s'il les eût trouvés AUSSI BIEN *disposés* QU'*ils l'étoient dans le temps du premier.*

J'ai AUTANT *travaillé cet ouvrage* QUE *je le pouvois.*

Judas ne fut NON PLUS *touché des reproches de son Maître ,* QUE *s'ils ne l'eussent pas regardé.*

On l'a traité NI PLUS NI MOINS QUE *si c'eût été un voleur.*

Le systême de Ptolomée n'est pas SI *probable* QUE *celui de Copernic.*

EN , est quelquefois employé dans le sens

d'une conjonction comparative, comme quand on dit, *il agit* EN *Roi* : *il parle* EN *honnête homme*, c'est à-dire, *il agit* COMME *un Roi, il parle* COMME *un honnête homme*.

X I. *Les conjonctions augmentatives* & *diminutives*, sont celles dont on se sert pour ajouter à ce que l'on a avancé, ou pour le restreindre & le diminuer.

Les augmentatives sont, *d'ailleurs*, *outre que*, *de plus*, *au surplus*, *encore*

Les diminutives sont, *au moins*, *du moins*, *pour le moins*, *encore*. Exemples.

La plupart des riches qui n'ont pas de naissance sont fiers & pleins d'arrogance : *ils sont* D'AILLEURS *brutaux & insolents*.

Rien n'est plus amusant que l'histoire, OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions pour se conduire sagement*.

Je vous dirai DE PLUS *qu'un jeune homme ne doit rien faire que ce qui lui est permis ou ordonné*.

Ovide a véritablement de grands défauts : AU SURPLUS *il est plein de pensées vives & brillantes*.

Ce n'est pas assez d'honorer les Saints, *il faut* ENCORE *les imiter*.

L'avantage qu'un jeune homme doit remporter du college, *est* AU MOINS, OU, DU MOINS *de bien savoir la langue*.

ENCORE si pour rimer, dans sa verve indiscrete ;
Ma muse AU MOINS souffroit une froide épithete.

XII. *Les conjonctions causales* ou *causatives*, sont celles qui servent à marquer la cause

de quelque chose, ou la raison pourquoi on la fait.

Ce sont, *car*, *parce que*, *comme*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *pourquoi* ? *d'où vient que* ? *afin que*, *afin de*, *pour*, *de peur que*, *de peur de*, *de crainte que* ou *de*, *si . . . . . que*. Exemples.

Je crois que l'air est pesant : CAR *j'en ai vu des expériences sensibles.*

Evitez l'oisiveté, PARCE QU'*elle est la source de tous les vices.*

Faut-il qu'il soit insolent, A CAUSE QU'*il est riche ?*

Il y a lieu de s'étonner que Salomon soit tombé dans le crime d'Idolatrie, VU QUE, ou, ATTENDU QU'*il étoit le plus sage & le plus éclairé de tous les hommes.*

Vous devez continuer l'étude des Mathématiques, PUISQUE *vous y trouvez tant de satisfaction.*

COMME *vous avez rempli vos devoirs, vous n'avez aucune réprimande à craindre.*

POURQUOI *l'aimant attire-t-il le fer ?*

D'OU VIENT *que les liqueurs haussent & baissent dans les Barometres & Thermometres ?*

AFIN QUE *le séjour de la campagne soit plus agréable, il faut avoir quelque connoissance de l'agriculture & du jardinage.*

Les Lacédémoniens donnoient des esclaves ivres en spectacle à leurs enfants, AFIN DE, ou, POUR *leur faire concevoir plus d'horreur de l'ivrognerie.*

Caïn fut maudit de Dieu, POUR *avoir tué son frere Abel.*

La langue Française est SI *belle*, QUE *la plupart des étrangers veulent l'apprendre.*

Il ne faut pas confondre dans l'écriture, non plus que dans la signification, *parce que*, conjonction qui s'écrit en un ou deux mots, avec *par ce que*, qui sont trois mots séparés, dont le premier est une préposition suivie de deux pronoms. On reconnoîtra la la différence de l'une & de l'autre expression dans ces deux phrases; *je lirai ce livre*, PARCE QUE *vous me dites qu'il est bon. Je juge* PAR CE QUE *vous me dites, que la lecture de ce livre est dangereuse.* Dans la premiere, *parce que*, est une conjonction causale; dans la seconde, *par*, est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, & *que* est un pronom relatif dont l'antécédent est *ce*.

Quoique *pour* & *afin de* signifient que l'on fait une chose en vue d'une autre, cependant il est bon d'observer que *pour* marque une vue plus présente, & *afin* une vue plus éloignée; & que par le premier on envisage un effet qui doit être produit, au lieu que l'autre n'exprime rien de plus que le but où l'on peut parvenir. *Un Auteur se donne bien de la peine* POUR *faire un livre*. Voilà un effet certain. *Il le met au jour* AFIN DE *s'acquérir de l'honneur*. Bien souvent il se trompe.

XIII. *Les conjonctions illatives* ou *conclusives*, sont celles dont on se sert pour tirer une induction ou une conséquence de quelque proposition précédente.

Ce sont, *or*, *donc*, *par conséquent*, *ainsi*,

c'est pourquoi, *cela étant*, *c'est pour cela que*, *de sorte* ou *en sorte que*, *tellement que*, *de maniere que*. Exemples.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la dissolution de ses parties : OR *notre ame n'a point de parties* : DONC *elle ne peut périr par la dissolution de ses parties.*

Les Perses étoient énervés par la molesse : C'EST POURQUOI *il ne fut pas difficile à Alexandre de les vaincre.*

Il n'y a point de véritable bonheur sans la vertu : PAR CONSÉQUENT, AINSI *il n'y a point de pécheur qui soit véritablement heureux.*

Les rayons du soleil réfléchis & rompus par les gouttes de pluie, forment l'arc-en-ciel : DE SORTE QU'*il ne paroît jamais qu'il ne pleuve.*

La différence que l'on peut mettre entre *c'est pourquoi* & *ainsi*, c'est que le premier semble plus propre à exprimer la suite d'un événement ou d'un fait, & l'autre, à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

XIV. *Les conjonctions de temps & d'ordre*, sont celles qui lient le discours par quelque circonstance de temps ou d'ordre.

Ce sont, *quand*, *comme*, *lorsque*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *avant que*, *depuis que*, *aussitôt que*, *à peine*, *après*, *cependant*, *enfin*, *à la fin*. Exemples.

Nous sentons moins la chaleur du soleil, QUAND *il est plus près de nous.*

COMME, OU, LORSQUE, OU, DANS LE TEMPS QU'*Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un Ange lui arrêta la main.*

PENDANT QUE, DURANT QUE, OU, TANT

QUE

QUE, TANDIS QUE *les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres & vertueux.*

On se servoit d'écorces d'arbres, ou de peaux pour écrire, AVANT QUE *le papier fût en usage.*

Les batailles sont bien moins sanglantes, DEPUIS QU'*on se sert de la poudre à canon.*

DÉS QUE, OU, AUSSITOT QUE *le grand Cham de Tartarie a dîné, un héros crie que tous les autres Princes de la terre peuvent aller manger.*

A PEINE *César fut-il entré dans le Sénat,* QUE *les conjurés se jetterent sur lui, & le percerent de coups.*

APRÈS QUE *Salomon eut bâti le temple à Dieu, il se bâtit un palais pour lui.*

Nous nous amusons ici, & CEPENDANT *la nuit vient.*

ENFIN, OU, A LA FIN *Auguste triompha de ceux qui lui disputoient l'Empire.*

XV. *Les conjonctions de transition,* sont celles qui servent dans le discours à passer d'une circonstance à une autre.

Ce sont, *or, en effet, au reste, à propos, après tout.* Exemples.

OR *toutes choses ayant été ainsi réglées.*

EN EFFET *qu'y a-t-il de plus raisonnable?*

AU RESTE *vous devez en toute occasion compter sur mon zele.*

A PROPOS *de tableaux, j'en ai aujourd'hui vu un des plus rares.*

APRES TOUT, *je ne la trouve pas si désagréable.*

De la Conjonction que.

D. *Pourquoi traitez-vous séparément de la conjonction* que ?

R. Parce qu'elle fait la plus fréquente liaiſon du diſcours , & que d'ailleurs elle a des ſignifications qui lui ſont ſi particulieres , & qui ſont ſi différentes les unes des autres , qu'elle mérite ſeule un article ſéparé.

D. *Dans quelles occaſions* que *doit-il être mis au nombre des conjonctions ?*

R. Quand on ne peut le tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle choſe* ; & par conſéquent qu'il n'eſt ni pronom relatif , ni pronom abſolu.

D. *Expliquez-moi en peu de mots & avec des exemples , les divers uſages & ſignifications de la conjonction* que.

R. 1. L'uſage qu'elle a le plus communément , eſt d'être miſe à la ſuite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou opérations de l'eſprit : & alors elle ſert comme de paſſage à un autre verbe , ou à une autre propoſition qui explique & développe l'objet de ces opérations : comme quand je dis , *je crois* QUE *l'ame eſt immortelle. Je doute* QUE *vous aimiez la vertu* ; c'eſt par la conjonction *que* , que je lie avec les verbes *je crois* & *je doute ,* les propoſitions ſuivantes par leſquelles on connoît en quoi conſiſte *la croyance* & *le doute* de mon eſprit : comme ſi je diſois : *je crois une choſe qui eſt , l'ame eſt immortelle. Je doute de*

la vérité de cette proposition, vous aimez la vertu.

D'où il s'ensuit que la conjonction *que*, doit toujours être suivie d'un autre verbe qui se met tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif.

La regle générale que l'on peut établir à ce sujet, est que quand la conjonction *que*, est à la suite de quelque verbe qui marque une affirmation ou une espece de certitude, elle régit ou demande le verbe suivant à l'indicatif, comme, *je sais* QU'*il est en peine. Je conviens* QU'*il m'a payé. J'espere* QU'*il viendra.* Et c'est ce qu'on appelle *que retranché* dans les Grammaires latines.

Ainsi il y a une faute dans cette phrase d'un Grammairien .... *en désaprouvant la note de Corneille, dans laquelle il prétend que le mot* en *ne* SOIT *ni pronom ni préposition, mais pure particule explétive.* Il faloit dire, *dans laquelle il prétend que le mot* en *n'*EST *ni pronom, &c.* parce que le verbe *prétendre* marque affirmation & certitude, & que par conséquent le *que* dont il est suivi ne doit pas régir le subjonctif.

Mais si *que* est après un verbe accompagné d'une négation, ou qui marque doute, ignorance, crainte, desir, en un mot qui n'exprime pas quelque chose de positif; alors il régit le verbe suivant au subjonctif, comme, *je doute* QU'*il soit en peine. Je ne conviens pas* QU'*il m'ait payé. Je n'espere pas* QU'*il vienne. Je crains* QU'*il ne meure. Je*

souhaite QU'*il finisse. Je veux* QU'*il me satisfasse*, &c.

2. *Que* se met à la suite de la plupart des autres conjonctions, comme on vient de le voir ; *afin que*, *après que*, *pourvu que*, &c.

3. *Que* précede toujours les troisiemes personnes de l'impératif, sans être régi par aucun verbe : QUE *chacun prenne sa place.* QUE *les soldats s'en aillent.*

4. Il se met au commencement de la phrase dans des exclamations de répugnance, d'étonnement, d'indignation, d'imprécation, ou de souhait : QUE *je trahisse mon ami !* QUE *l'on n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage !* QUE *je puisse mourir si je vous en impose !* &c.

5. Il est mis pour *afin que*. *Approchez*, QUE *je vous parle*, c'est-à-dire, AFIN QUE *je vous parle.*

6. Pour *combien*. QUE *vous êtes différent de ce que vous étiez autrefois !* c'est-à-dire, COMBIEN *vous êtes différent*, &c.

7. Pour *autre chose sinon*. *Vous ne faites* QUE *rire*, c'est-a-dire, *vous ne faites* AUTRE CHOSE SINON *rire.*

8. Pour *dès que*, *aussitôt que*. QU'*il fasse le moindre excès*, *il est malade*, c'est-à dire, DÉS QUE, ou, AUSSITOT QU'*il fait le moindre excès*, &c.

9. Pour *sans que*. *Il ne sauroit sortir* QU'*il ne s'enrhume*, c'est-à-dire, SANS QU'*il s'enrhume.*

10. Pour *depuis que*. *Il y a huit jours* QU'*il*

est parti, c'est-à-dire, *il s'est passé huit jours* DEPUIS QU'*il est parti.*

11. Pour *& cependant. Mon ennemi seroit le plus brave de tous les hommes* QUE *je ne le craindrois pas*, c'est-à-dire, ET CEPENDANT *je ne le craindrois pas.*

12 Pour *à moins que. Je ne partirai pas* QUE *tout ne soit prêt*, c'est-à-dire, A MOINS QUE *tout ne soit prêt.*

13. A la place de *pourquoi.* QUE *n'obéissez vous à vos maîtres?* c'est-à-dire, POURQUOI *n'obéissez-vous pas à vos maîtres?* QUE *tardez-vous?* c'est-à-dire, POURQUOI *tardez-vous?*

14. Pour *quoique. Tout habile homme* QU'*il est, il n'a pu me répondre*, c'est-à-dire, QUOIQU'*il soit habile homme.*

15. Pour *comme. Rempli* QU'*il étoit de ses préjugés, il ne voulut convenir de rien*, c'est-à dire, COMME *il étoit rempli de ses préjugés.*

16. A la place de *comme*, *lorsque*, *parce que*, *puisque*, *quand*, *quoique*, *si*, *&c.*, lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction *&*. *Comme l'armée étoit rangée, &* QU'*elle étoit prête à combattre*, c'est-à-dire, *&* COMME *elle étoit prête à combattre. Quand vous aurez reconnu votre faute, &* QUE *vous l'aurez réparée*, c'est-à-dire, *&* QUAND *vous l'aurez réparée. Si vous le trouvez, &* QU'*il demande où je suis*, c'est-à-dire, *& s'il vous demande où je suis.*

D. *Sont-ce là tous les usages de la conjonction* que ?

R. Elle peut encore en avoir plusieurs autres que le sens de la phrase où elle sera employée, fera aisément découvrir quand on connoîtra bien la nature des conjonctions.

Observations génèrales sur les Conjonctions.

D. *Qu'avez-vous remarqué dans le détail que vous venez de faire des conjonctions ?*

R. J'ai remarqué,

1. Qu'elles sont, comme on l'a déja dit, composées pour la plupart de noms, d'adverbes, de prépositions, quelquefois même de verbes, ou d'autres conjonctions, & que souvent elles sont absolument semblables par l'expression à ces différentes parties du discours.

2. Qu'une même conjonction peut avoir dans le discours, des usages tout différents, c'est-à dire, qu'un même mot peut être rangé sous plusieurs especes de conjonctions. Par exemple, *si* est quelquefois *conjonction conditionnelle*, quelquefois *conjonction dubitative*, quelquefois *conjonction comparative*, & ainsi de plusieurs autres.

3. Que les conjonctions, outre qu'elles lient & assemblent les membres & les parties du discours, expriment encore pour la plupart, quoique d'une maniere incomplete & avec le secours des verbes auxquels elles sont jointes, des opérations de l'esprit, comme le doute, l'affirmation, la négation, la comparaison, &c. Par où l'on

peut juger combien il eſt important d'en bien concevoir la nature, pour avoir une parfaite intelligence, non-ſeulement de ſa propre langue, mais encore de tout autre que l'on voudra apprendre.

D. *Comment peut-on diſtinguer une conjonction de toute autre partie du diſcours ?*

R. Si la conjonction n'eſt que d'un mot, comme, *que*, *&*, *donc*, *encore*, *&c.* on connoîtra aiſément qu'elle eſt employée pour exprimer quelque opération de l'eſprit, ou pour faire une liaiſon dans le diſcours, & qu'elle n'a pas la ſignification de l'adverbe, en ce qu'elle n'exprime pas une circonſtance du nom ou du verbe ; ni de la prépoſition, en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une choſe à une autre, &c.

Si la conjonction eſt de pluſieurs mots, comme *tellement que*, *afin que*, *après que*, *loin de*, *au lieu de*, *&c.* outre la ſignification qui lui eſt propre, le dernier mot eſt ordinairement *que* ou *de* ſuivi d'un verbe : AFIN QUE *je liſe*, AU LIEU *d'étudier*.

D. *Quand on trouve une expreſſion commune à pluſieurs conjonctions différentes, comment diſtinguera-t-on la ſignification qui lui eſt propre ?*

R. Pour ne s'y pas tromper, il eſt néceſſaire de bien étudier les définitions de toutes les différentes eſpeces de conjonctions, & on ſera enſuite en état de découvrir aiſément par le ſens de la phraſe, à laquelle de ces eſpeces l'expreſſion douteuſe doit être rapportée. Ainſi lorſque je dis, *je ne ſais* SI

j'irai à la campagne, & que je connois toutes les significations de *si*, je vois que ce ne peut être qu'une *conjonction dubitative*.

D. *Toutes les conjonctions sont-elles suivies de quelque verbe?*

R. Il y en a quelques-unes qui se mettent indifféremment avant un nom ou avant un verbe; telles que, *comme*, *aussi-bien*, *&c. Je suis habillé* COMME *mon frere. Je ferai* COMME VOUS *voudrez. Vous possédez la musique* AUSSI BIEN QUE *la philosophie. Je chante* AUSSI BIEN QUE *vous dansez.* ET il arrive souvent qu'elles peuvent bien être aussi regardées comme adverbes, que comme conjonctions, parce qu'elles expriment autant quelque circonstance du nom ou du verbe, qu'une liaison dans le discours.

D. *En quels modes met-on les verbes qui suivent les conjonctions?*

R. I. Celles qui ressemblent à quelques prépositions, & qui n'en sont distinguées que parce qu'elles sont suivies d'un verbe, demandent ou gouvernent ce verbe à l'infinitif, comme, *pour*, *après*, *jusqu'à*, *&c.* Exemples.

Je travaille POUR *gagner le ciel.*
Il faut se reposer APRES *avoir étudié.*
Il est avare JUSQU'A *se refuser le nécessaire.*

II. Celles qui sont terminées par *de*, gouvernent toutes le verbe à l'infinitif, comme, *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *&c.* Exemples.

Si je m'applique tant à l'étude, c'est AFIN DE *vous surpasser.*

Evitez le jeu, DE PEUR D'*en faire une passion.*

Il faut prier Dieu AVANT QUE DE *se mettre au travail.*

Nous remarquerons par occasion, que l'on met *que* & *de* après *avant*, lorsqu'il est employé comme conjonction, & que l'on ne doit pas dire, *avant de se mettre au travail.*

Tel est l'usage reconnu par l'Académie. Cependant depuis quelque temps un grand nombre de bons Auteurs retranchent le *que*, comme on le voit dans les vers suivans :

Promettez-moi du moins de ne décider rien,
AVANT DE m'accorder un second entretien.
Etudiez nos mœurs AVANT DE les blâmer.

Mais ce seroit une faute grossiere, dans laquelle néanmoins bien des gens de lettres ne laissent pas de tomber en parlant ou en écrivant, d'employer comme conjonction, les adverbes *auparavant* & *devant*, & de dire, *auparavant que de se mettre au travail*, *auparavant de se mettre au travail*, ou, *devant que de se mettre au travail*, &c.

La même regle que l'on a établie à l'égard des participes en *ant*, pag. 324, doit être appliquée aux conjonctions qui sont suivies d'un verbe à l'infinitif. Ces conjonctions forment toujours, comme les participes en *ant*, des phrases incidentes & subordonnées à d'autres, & il faut nécessairement que le verbe dont elles sont suivies,

ſe rapporte au ſujet ou nominatif du verbe de la phraſe principale, dont la phraſe incidente eſt une dépendance. C'eſt ce que l'on peut remarquer dans les exemples qui viennent d'être rapportés.

Cette regle eſſentielle a été négligée par l'Auteur d'une Grammaire dans les phraſes ſuivantes.

Que les égards dus à nos prédéceſſeurs ne ſervent point d'aliment à la pareſſe, pour s'épargner la peine de penſer par ſoi-même. Le verbe *s'épargner* qui eſt après *pour*, devroit régulierement ſe rapporter au nominatif du verbe de la phraſe principale, qui eſt les *égards*. Cependant on voit qu'il ſe rapporte à une troiſieme perſonne indéterminée, ou aux hommes en général. On pouvoit éviter cette faute, en diſant, *pour que l'on s'épargne la peine, &c.*

Qu'avoit fait votre fille pour la corriger ſi rudement ? Le nominatif du verbe de la phraſe principale eſt *fille*, & le verbe qui eſt régi par *pour*, ne s'y rapporte pas. Il falloit dire, pour parler correctement, *qu'avoit fait votre fille pour mériter d'être corrigée ſi rudement ?*

Ces noms ſont au pluriel, & en ont la phyſionomie très-décidée, ſans pouvoir s'y méprendre. La faute n'eſt pas ici moins ſenſible. On eſt d'abord porté à croire que *ſans pouvoir* ſe rapporte à *ces mots*, & c'eſt dans une troiſieme perſonne générale qu'il faut en chercher le rapport. Il falloit néceſſairement dire, *ſans que l'on puiſſe s'y méprendre.*

Outre que le caractere de la consonne est assez différent de celui de la voyelle, pour ne les pas confondre. Les verbes *est* & *confondre* devroient dans cette phrase se rapporter au même sujet. Mais le premier se rapporte à *caractere*, & l'autre à une troisieme personne générale. Il auroit été mieux de dire, *pour qu'on ne les confonde pas.*

III. Parmi les conjonctions qui sont terminées par *que*, il y en a qui gouvernent le verbe à l'indicatif.

Ce sont, *sinon que, si ce n'est que, bien entendu que, à condition que, à la charge que, de même que, ainsi que, aussi bien que, aussi peu que, autant que, non plus que, outre que, parce que, à cause que, attendu que, vu que, puisque, c'est pour cela que, de sorte que, en sorte que, tellement que, de maniere que, lorsque, dans le temps que, pendant que, tandisque, durant que, tant que, depuis que, dèsque, aussitôt que.* Exemples.

Je ne vous donne des avis, que PARCE QUE *je vous aime.*

Balthasar étoit à table, LORSQU'*il vit la main qui écrivoit sa condamnation.*

Je vous donne ce livre, A CONDITION QUE *vous en ferez un bon usage.*

Il semble qu'Hermione ne devoit pas s'en prendre à Oreste de la mort de Pyrrhus, PUISQU'*il ne l'avoit tué que par son ordre.*

Il y a d'autres conjonctions qui gouvernent le verbe au subjonctif.

Ce sont, *soit que, sinon que, si ce n'est que, quoique, bien que, encore que, à moins que,*

pourvu que, supposé que, au cas que, en cas que, à la bonne heure que, non que, non pas que, ce n'est pas que, afin que, depeur que, de crainte que, avant que. Exemples.

Les Apôtres eurent le don des langues, AFIN QU'*ils pussent annoncer l'Evangile à toutes les nations.*

Alexandre se prosterna pour adorer celui qui lui avoit apparu sous la figure du grand Prêtre Jaddus, AVANT QU'*il passât en Asie.*

Je ne puis juger d'un livre, A MOINS QUE *je ne l'aie lu.*

Régulus dissuada les Romains de faire la paix, QUOIQU'*il lui en dût coûter la vie.*

On a pu remarquer qu'il y a des conjonctions qui gouvernent également l'indicatif & le subjonctif, telles que sont, *sinon que*, *si ce n'est que*. Cette différence vient des verbes dont elles sont précédées. Ces verbes sont ordinairement accompagnés d'une négation. Si outre cela ils expriment commandement, desir, incertitude, les conjonctions gouvernent le subjonctif : *Je ne veux rien autre chose* SI NON QUE, ou, SI CE N'EST QUE *vous fassiez votre devoir.* Si les verbes expriment quelque chose de certain & de positif, les conjonctions gouvernent l'indicatif : *Je ne lui ai répondu rien autre chose*, SI NON QUE, ou, SI CE N'EST QUE *j'avois exécuté ses ordres.* En un mot ces deux conjonctions gouvernent l'indicatif ou le subjonctif, de la même maniere & suivant les mêmes regles que la conjonction *que*, & ce sont les verbes dont elles sont précédées qui en décident.

Il y en a encore quelques autres qui par les mêmes raisons demandent tantôt un indicatif & tantôt un subjonctif. Ce sont, *de sorte que, en sorte que, tellement que, de maniere que. Comportez-vous* DE SORTE, OU, DE MANIERE QUE *vous vous fassiez estimer. Je me suis placé* DE SORTE, OU, DE MANIERE QUE *je n'ai incommodé personne, &c.*

Mais *quoique* gouverne toujours le subjonctif. Ainsi il y a une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple : *je fis l'année derniere moins d'ouvrage, quoique* JE TRAVAILLAI *plus assidument que je n'ai fait celle-ci.* Il falloit dire, *quoique j'aie* ou *que j'eusse travaillé.*

D. *Dans l'énumération que vous avez faite des conjonctions, êtes-vous sûr de n'en avoir omis aucune ?*

R. Non ; mais par tout ce que nous avons dit, on est en état de reconnoître dans le discours celles dont nous n'avons point parlé, & d'en distinguer l'espece.



CHAPITRE XI.

DE L'INTERJECTION.

D. *QU'EST-CE que les Interjections ?*

R. Ce sont des mots dont on se sert pour exprimer quelques mouvements ou sentiments de l'ame, comme la joie, la douleur, la crainte, l'aversion, l'encouragement, &c.

D. *Apportez des exemples pour chacun de ces mouvemens.*

R. Pour exprimer la joie, on dit, *ha! bon!*

Pour exprimer la douleur, on dit, *aye! ouf! ha! hélas! mon Dieu! hé!*

Pour exprimer la crainte, on dit, *ha! hélas! hé!*

Pour exprimer l'averſion, on dit, *fi! fi donc!*

Pour encourager quelqu'un, on dit, *ça, allons, courage.*

Pour admirer, on dit, *ha! ho!*

Pour appeller quelqu'un, on dit, *hola.*

Pour faire ceſſer, on dit, *hola.*

Pour réprimer, on dit, *tout beau.*

Pour impoſer ſilence, on dit, *paix.*

On peut encore mettre au rang des interjections tous les mots dans leſquels on ne trouve pas les caracteres de prépoſitions, d'adverbes, ou de conjonctions, tels que ſont *certes, ſoit*, marquant conſentement, *volontiers*, & quelques autres.

D. *Comment diſtingue-t-on une même interjection qui exprime différents mouvements de l'ame?*

R. On la diſtingue par les différents tons de voix dont on la prononce.

CHAPITRE XII.

EXPLICATIONS DES CAS.

D. *Quel eſt l'uſage général des Cas?*

R. C'eſt de marquer, comme les prépoſitions, les différents rapports que les choſes peuvent avoir entr'elles.

D. *Quels mots sont susceptibles de cas en françois ?*

R. Il n'y a proprement que les noms substantifs ou les pronoms qui en tiennent lieu, & quelquefois les infinitifs, comme nous l'avons observé pag. 200.

D. *Comment exprime-t-on les différents cas d'un même nom ou pronom ?*

R. En y joignant les articles, de la maniere que nous l'avons expliqué au Chap. IV. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les noms adjectifs ni les participes ayent des cas, parce qu'ils ne sont point par eux-mêmes susceptibles d'articles, à moins qu'ils ne soient employés comme substantifs.

D. *Quel est donc votre objet en expliquant les cas ?*

R. C'est de faire connoître les différents états dans lesquels un nom ou pronom peut être considéré.

Du Nominatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* nominatif ?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *nommer.*

D. *Qu'est-ce qu'un nominatif ?*

R. C'est un cas par lequel on exprime une chose comme nommée simplement, ou comme sujet d'une proposition.

D. *Eclaircissez cela par quelques exemples.*

R. Quand je prononce ces mots, *le Ciel, la terre, la mer,* je ne fais que nommer les choses qu'ils signifient; & quand je dis, *le ciel est serein, la terre est féconde, la mer est*

agitée, j'exprime ces mêmes choses comme sujets chacune d'une proposition, & les noms, *ciel*, *terre*, *mer*, sont au nominatif en l'une & en l'autre circonstance.

D. *Que s'ensuit-il de cette définition* ?

R. Il s'ensuit qu'un nom mis au nominatif, ne peut jamais être régi par un verbe ni par une préposition.

D. *Pourquoi cela* ?

R. Parce que le nominatif étant uniquement destiné à signifier la chose comme principe de quelque action ou de quelque rapport, il ne pourroit être régime d'un verbe ou d'une préposition, sans exprimer la chose comme terme d'une action ou d'un rapport : ce qui seroit contradictoire.

D. *De quoi le nominatif doit-il être accompagné dans le discours* ?

R. Il doit toujours être accompagné d'un verbe qui s'y rapporte, & sans lequel la phrase ne peut pas avoir un sens complet. Par la même raison tout verbe, hors l'impersonnel, employé à quelqu'une des trois personnes du singulier ou du pluriel, est nécessairement régi par un nom ou pronom au nominatif, quoique dans l'un & dans l'autre cas, le nominatif & le verbe puissent quelquefois être sous-entendus.

D. *Comment appelle-t-on autrement le nominatif* ?

R. On l'appelle encore cas direct, parce qu'il sert à nommer directement les choses, & que d'ailleurs il gouverne directement toute la construction du discours. Les autres

cas au contraire ſont appellés obliques ou indirects, parce qu'ils s'emploient ordinairement à la ſuite d'autres mots qui les régiſſent.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes après leſquels on met un nominatif?*

R. Il n'y a que le verbe ſubſtantif *être* & ceux qui participent de ſa nature, dont nous avons parlé page 221. Mais alors les noms qui ſe trouvent à la ſuite de ces verbes, ne ſont au nominatif, que parce qu'ils font partie du ſujet, en ce qu'ils en expriment quelque qualité ou quelque attribut, s'ils ſont adjectifs: comme quand on dit, *Dieu eſt bon, Louis XV eſt roi;* & en ce qu'ils en reſtreignent l'idée générale à une idée particuliere, ou qu'ils y ajoutent quelque qualification, s'ils ſont ſubſtantifs: comme quand on dit, *cette figure eſt un triangle. Le concile général eſt le ſouverain tribunal de l'Egliſe.*

Du Génitif.

D. *Quelle eſt l'étymologie du mot* génitif?

R. Il eſt formé d'un verbe latin qui ſignifie *engendrer* ou *produire.*

D. *Qu'eſt-ce que le génitif?*

R. C'eſt un cas qui exprime en général le rapport d'une choſe qui appartient à une autre, en quelque maniere que ce ſoit.

D. *Quelles ſont les principales eſpeces de ce rapport général?*

R. Ce ſont les rapports,

Du tout à la partie: *un membre du corps:*

un mois de l'année : la porte d'une maison, &c.

Du sujet à l'attribut : *l'utilité des sciences : la sagesse de Salomon : la miséricorde de Dieu, &c.*

De l'attribut au sujet : *une fleur d'une odeur agréable : un jeune homme d'une grande modestie : un auteur de réputation, &c.*

De la cause à l'effet : *l'ouvrage de Dieu : les oraisons de Cicéron : la lumiere du soleil, &c.*

De l'effet à la cause : *le Créateur du monde : l'Auteur d'un livre : l'ouvrier d'une machine &c.*

De la matiere au composé : *vaisselle d'argent : montre d'or : vase de porcelaine, &c.*

De l'objet aux actes de notre ame : *l'amour de Dieu : la crainte de la mort : l'horreur du vice, &c.*

Du possesseur à la chose possédée : *les états du Roi : les privileges de l'Eglise : les richesses de Crésus, &c.*

De la chose possédée au possesseur : *le Roi de France : le maître de la maison : le propriétaire d'une terre, &c.*

Du nom propre au commun : *le royaume de France : la ville de paris : la riviere de Seine, &c.*

On peut encore exprimer par le génitif beaucoup d'autres rapports, que l'usage apprendra.

D. *A la suite de quels mots se trouvent le génitif ?*

R. Il ne se trouve qu'à la suite des noms, soit substantifs, comme on l'a vu dans les exemples précédents, soit adjectifs, comme dans ceux-ci ; *avide de gloire : amateur des*

sciences ! *jaloux de sa réputation* : *ennemi de la paix*, *&c.* Ainsi on peut dire qu'un nom précédé des articles *du*, *de la*, *de l'*, *des*, ou *de*, est au génitif, quand il est à la suite d'un autre nom substatif, ou quelquefois d'un nom adjectif qui le gouverne.

Du Datif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* datif ?

R, Il est formé d'un mot latin qui signifie *donner*.

D. *Qu'est-ce que le datif ?*

R. C'est un cas qui marque un rapport d'attribution de quelque maniere qu'elle se fasse.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport d'attribution ?*

R. J'entends nn rapport par lequel une chose ou une action se termine à une autre chose comme à sa fin, ou comme étant au profit ou au dommage de la chose à laquelle elle se termine.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans, *Dieu a promis une nonbreuse postérité à Abraham* : *j'aspire à la gloire* ; *Abraham* & *la gloire* sont considérés comme la fin des actions de *promettre* & *d'aspirer*.

Dans, *les bons conseils sont nécessaires aux jeunes gens* : *le Roi a accordé une grace à mon pere* ; on voit que *les bons conseils* & l'action d'*accorder* sont considérés comme étant au profit des *jeunes gens* & de *mon pere*.

Dans, *l'oisiveté est pernicieuse aux hommes*, *je m'opposerai à vos desseins* ; *l'oisiveté* & l'action de *s'opposer* sont considérés comme étant

au dommage des *hommes* & de *vos desseins.*

D. *Le datif n'a-t-il pas d'autres manieres de signifier ?*

R. Oui : mais elles peuvent toutes se rapporter à quelque espece d'atribution.

De l'Accusatif.

D. *Quelle ast l'étymologie du mot* accusatif ?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *accuser*.

D. *Qu'est-ce que l'accusatif* ?

R. C'est un cas par lequel on exprime le terme d'une action ou d'un rapport, c'est-à-dire, le régime absolu des verbes actifs, ou le régime de quelques prépositions.

D. *Montrez-moi l'un & l'autre usage de l'accusatif dans un seul exemple.*

R. Dans cette phrase, *j'ai étudié la philosophie dans les livres de Descartes*; *la philosophie* est le régime absolu du verbe actif *étudier*, & *les livres* sont le régime de la préposition *dans*.

D. *L'accusatif ne différant en rien du nominatif par l'expression, comment peut-on distinguer l'un d'avec l'autre ?*

R. En ce que le nominatif est ordinairement, ou peut se mettre avant le verbe, comme exprimant le sujet dont on affirme quelque chose, au lieu que l'accusatif ne peut être mis dans l'ordre naturel du discours, qu'après un verbe actif ou une préposition, comme exprimant le terme d'une action ou d'un rapport.

D. *Pourquoi donnez-vous pour régime à une*

partie des prépositions, l'accusatif plutôt que le nominatif?

R. Parce que l'usage de l'accusatif étant d'exprimer ce à quoi se termine quelque chose, il est plus naturel de l'employer après les prépositions, que le nominatif; & que d'ailleurs dans les langues où les cas sont distingués par différentes terminaisons, ce n'est jamais par le nominatif qu'on exprime le régime des prépositions, mais par d'autres cas obliques, & principalement par l'accusatif.

Du Vocatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* vocatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie appeller.

D. Qu'est-ce qu'un vocatif?

R. C'est un cas par lequel on nomme la personne à qui on parle, ou la chose à la quelle on s'adresse, comme si c'étoit une personne.

D. *Comment exprime-t-on le vocatif?*

R. On l'exprime ordinairement par le nom sans article, ou quelquefois par le nom précédé de la lettre *ô*.

D. *De quelle personne sont les noms mis au vocatif?*

R. Ils sont toujours de la seconde personne, puisqu'ils marquent celle à qui on adresse la parole, & que les verbes qui s'y rapportent sont toujours à la seconde personne: comme quand on dit, SEIGNEUR, *vous êtes mon espérance.*

D. *Ya-t-il toujours dans le discours un verbe qui se rapporte au vocatif?*

R. Non: quelquefois le verbe n'y a aucun rapport, & a un autre nominatif: comme

quand on dit, GRAND DIEU, *que vos jugements ſont redoutables !*

Mais ſi le vocatif a rapport à un verbe, il le régit, ſoit qu'il le précede ou qu'il le ſuive : & alors ce verbe ne peut être qu'à une ſeconde perſonne ou de l'impératif ou de quelque temps de l'indicatif, comme dans ces phraſes : BRAVES SOLDATS, *vous vous êtes acquis beaucoup de gloire.* CIEUX, *écoutez ma voix.* TERRE, *prête l'oreille. Ne permettez pas*, ô MON DIEU, *que j'éprouve la rigueur de votre juſtice.*

D. *Quelle obſervation peut-on faire à l'égard des verbes qui ſe rapportent au vocatif?*

R. C'eſt que les ſecondes perſonnes de l'impératif ne peuvent être régies que par un vocatif qui en eſt le ſujet, & qui y tient lieu de nominatif du verbe, qnoique ſouvent il ne ſoit pas exprimé : comme quand on dit à une perſonne, *venez avec moi*, c'eſt-à-dire, *Monſieur*, ou *un tel*, *venez avec moi.*

Au lieu que les ſecondes perſonnes des autres temps peuvent ne pas ſe rapporter à un vocatif; & quand elles s'y rapportent, elles ont de plus un nominatif exprimé par le pronom perſonnel *tu* ou *vous*, comme dans ces exemples : *Fortune*, TU *m'as trompé. Grands de la terre*, VOUS *avez votre bonheur en ce monde.*

De l'Ablatif.

D. *Quelle eſt l'étymologie du mot* ablatif?

R. Il eſt formé d'un verbe latin qui ſignifie *ôter.*

D. *Qu'eſt-ce que l'ablatif?*

R. C'eſt un cas par lequel on exprime dans les noms, un rapport de ſéparation, de diviſion, ou de privation: comme quand on dit, *Jeſus-Chriſt nous a délivrés de l'eſclavage du démon. Un ange chaſſa Adam & Eve du paradis terreſtre, &c.*

D. *Quelle différence y a-il entre le génitif & l'ablatif?*

R. Il n'y en a pas quant à l'expreſſion, mais il y en a quant à la ſignification, en ce que le génitif marque les choſes comme unies; au lieu que l'ablatif les marque le plus ſouvent comme ſéparées. Mais ce qui les diſtingue ſur-tout l'un de l'autre, c'eſt que le génitif eſt toujours régi par un nom, comme nous l'avons dit, & que l'ablatif n'eſt guère régi que par un verbe, à moins qu'il ne le ſoit par quelques noms qui marquent expreſſément ſéparation, diviſion, ou privation, comme dans ces exemples, *à la ſortie de ma chambre, à mon départ de Rome, &c.*

D. *Que s'enſuit-il de cette derniere différence?*

R. Il s'enſuit que les noms qui ont les articles communs au génitif & à l'ablatif, doivent être cenſés à l'ablatif, dès qu'ils ſont régime de quelque verbe, comme dans ces phraſes: *dépendre de Dieu: obtenir une grace du Roi: dépouiller quelqu'un de ſes biens: recevoir un préſent du Prince: être aimé du peuple: être connu des Grands, &c.*

Ce qu'on dit des verbes s'entend également des participes, comme, *dépendant de*



CHAPITRE XIII.

EXPLICATION DES ARTICLES.

D. *POURQUOI les Articles ont-ils été inventés?*

R. Pour être mis avant les noms communs & appellatifs.

D. *Que distingue-t-on dans les noms communs & appellatifs?*

R. Deux choses; savoir, la signification qui est fixe, & l'étendue de cette signification qui est sujette à varier, selon que le nom convient à plus ou moins de choses de la même espece.

D. *Donnez-moi dans un nom commun des exemples de cette variation d'étendue.*

R. Quand je dis, *l'homme est mortel*, je parle de toute l'espece des hommes: quand je dis, *les hommes pécheurs seront condamnés au feu éternel*, je ne parle que d'une partie des hommes: & quand je dis, *l'homme dont je vous ai parlé est venu*, je ne parle que d'un seul homme.

D. *Quel est donc le principal usage des articles?*

R. C'est, comme nous avons dit, page 63, d'articuler ou de déterminer l'étendue selon laquelle doivent être pris les noms qu'ils précedent: ce qui s'entendra encore mieux par l'explication particuliere de chaque espece d'articles.

De.

De l'Article défini.

D. *Qu'eſt-ce que l'article défini ?*

R. C'eſt celui qui ſe met avant les noms communs, dans un ſens défini ou déterminé par rapport à l'étendue.

D. *En quelles occaſions les noms communs ſont-ils pris dans un ſens défini par rapport à l'étendue ?*

R. Quand ils ſignifient, ou l'eſpece dans toute ſon étendue, c'eſt-à-dire, avec tous les ſujets qu'elle renferme, ou un, ou pluſieurs ſujets de l'eſpece, déterminés par les circonſtances de celui qui parle ou du diſcours. Et c'eſt par le moyen des articles définis *le*, *la*, *les*, & de leur cas, que l'on marque ces trois ſortes de déterminations d'étendue.

D. *Les articles définis ſe mettant avant les noms communs, quelque détermination d'étendue qu'ils puiſſent avoir, qu'y ajoute-t-on encore dans le diſcours, pour en déterminer plus particuliérement l'étendue ?*

R. On y ajoute ordinairement quelque nom adjectif ou un pronom relatif ſuivi d'un verbe : & il eſt à propos d'obſerver ici que les noms adjectifs peuvent être explicatifs ou déterminatifs, auſſi-bien que les pronoms relatifs.

Ils ſont explicatifs, quand ils expriment quelque attribut qui convient à toute l'eſpece du nom auquel ils ſont joints, & alors ils laiſſent ce nom dans toute ſon étendue : comme quand on dit, LES *hommes mortels*, ou

LES *hommes qui ſont mortels.*

Ils ſont déterminatifs, quand ils expriment quelque attribut qui ne convient qu'à une partie des ſujets renfermés dans l'eſpece du nom auquel ils ſont joints, & alors ils en reſtreignent l'étendue : comme quand on dit, LES *hommes ſavants*, ou LES *hommes qui ſont ſavants.*

D. *Comment connoit-on donc qu'un nom commun ſignifie l'eſpece dans toute ſon étendue ?*

R. Quand il eſt employé ſeul, ou que l'adjectif ou le pronom relatif dont il eſt accompagné, eſt purement explicatif. Ainſi quand je dis, *l'homme paroîtra au jugement de Dieu ;* je parle de toute l'eſpece des hommes. De même quand je dis, LE *Pape ſucceſſeur de ſaint Pierre eſt le chef viſible de l'Egliſe :* LES *Evêques qui ne tiennent leur autorité que de Jeſus-Chriſt, ſont juges de la foi ;* je parle généralement de tous les Papes & de tous les Evêques.

D. *De quoi ſe ſert-on dans le diſcours pour reſtreindre l'étendue d'un nom commun, & pour ne lui faire ſignifier qu'un ou pluſieurs ſujets de l'eſpece ?*

R. On ſe ſert ordinairement de quelque nom adjectif ou pronom relatif, déterminatif, ou même de quelques autres mots, leſquels ajoutés au nom commun, en rendent la ſignification moins étendue : comme quand on dit, LES *Rois ſages:* LES *Rois qui ſont électifs* : LES *Rois de France* ; on n'a pas intention dans chacun de ces exemples, de parler de tous les Rois : & quand on dit, LE *Roi qui fut aſ-*

sassiné par Ravaillac, LE *Pape d'aujourd'hui* : on ne veut parler que d'un seul Roi & d'un seul Pape.

Il arrive souvent qu'un nom commun est déterminé à ne signifier qu'un ou plusieurs sujets, par les circonstances de celui qui parle. Ainsi LE *Roi*, dans la bouche d'un françois, veut dire *Louis XV*. LE *palais* DU *Prince*, veut dire, *un tel palais d'un tel Prince*. Il en est de même quand on dit, *approchez* LA *table*, *fermez* LA *porte*, c'est-à-dire ; *une telle table, une telle porte : ouvrez* LES *yeux*, *tirez* LES *rideaux*, c'est-à-dire, *vos yeux*, *les rideaux d'une telle chambre : on le trouva* AU *lit*, c'est-à-dire, *dans son lit*, &c.

D. *Les articles définis ne se mettent-ils qu'avant les noms communs dont l'étendue est déterminée* ?

R. On les met encore avant certains noms propres qui ne signifient par eux-mêmes que des choses singulieres, tels que sont ceux de quelques parties du monde, de quelques planetes, des parties de la terre, des royaumes, des provinces. des montagnes, des fleuves, des rivieres, &c. & on dit, *le ciel*, *la terre*, *la mer*, *le soleil*, *la lune*, *l'Europe*, *l'Asie*, *la France*, *l'Espagne*, *la Normandie*, *le Languedoc*, *le Caucase*, *le Parnasse*, *la Seine*, *l'Oise*. Mais, quoique ces noms signifient des choses assez déterminées par elles-mêmes pour n'avoir pas besoin de l'article défini, on pourroit cependant dire qu'on l'y a ajouté, parce qu'on les a regardés comme des noms communs restreints à un seul

ſujet. Ainſi, ſuivant cette conjecture, en diſant, *le Ciel, le ſoleil, l'Europe, la Normandie, le Caucaſe, la Seine, &c.* on a peut-être voulu dire, la partie du monde appellée *ciel*, la planete appellée *ſoleil*, la partie de la terre appellée *Europe*, le Royaume appellé *France*, la province appellée *Normandie*, le mont appellé *Caucaſe*, la riviere appellée *Seine.*

Au reſte, dans l'emploi de l'article défini, avant ces noms & quelques autres, il y a des irrégularités que le caprice de l'uſage a introduites, & que l'on ne peut guere apprendre que par le commerce du monde, & par la lecture des bons auteurs.

De l'Article indéfini.

D. *Y a-t-il d'autres articles que ceux dont vous venez de parler ?*

R. L'uſage propre des articles étant de déterminer l'étendue des noms communs, on peut dire que *le, la, les,* ſont les ſeuls mots qui doivent être regardés comme de véritables articles, puiſqu'on n'en emploie point d'autres au même uſage. Mais pour ne nous pas écarter du langage ordinaire des Grammairiens, nous appellons encore articles, certains mots qui ſe mettent ſouvent avant les noms pris dans une étendue indéterminée.

D. *Quels ſont donc les mots que l'on appelle communément articles indéfinis ?*

R. Ce ſont *de* & *à*, dont l'uſage le plus général eſt de marquer certains cas, tant des noms ou pronoms, que des articles définis

comme nous l'avons vu page *68*.

D. *Quels cas marquent* de *&* à *?*

R. De, marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif.

D. *Avant quels noms ſe mettent-ils?*

R. Avant les noms qui n'ont pas beſoin de l'article défini, ſoit parce qu'ils expriment quelque objet ſuffiſamment déterminé par lui-même, ſoit parce qu'on en conſidere plutôt la ſignification que l'étendue.

Quels ſont les noms qui n'ont pas beſoin de l'article indéfini ?

R. Ce ſont, 1. Le nom de Dieu, les noms propres d'anges, d'hommes, de villes, de bourgs, de villages, &c. leſquels ſignifiant des perſonnes ou des choſes ſingulieres, ne peuvent jamais s'étendre à pluſieurs ſujets, & par conſéquent ſont toujours déterminés par eux-mêmes: *Dieu*, DE *Dieu*, A *Dieu*: *Gabriel*, DE *Gabriel*, A *Gabriel*: *Pierre*, DE *Pierre*, A *Pierre*: *Paris*, DE *Paris*, A *Paris &c.*

2. La plupart des pronoms: ſavoir, Les pronoms perſonnels, parce qu'ils déterminent aſſez la perſonne qu'ils expriment.

Les pronoms poſſeſſifs abſolus & les pronoms démonſtratifs, leſquels joints à quelques noms ſubſtantifs, les déterminent & en ſont comme les articles: *mon livre*, DE *mon livre*, A *mon livre*: *ce palais*, DE *ce palais*, A *ce palais*, *&c.*

A l'égard des autres pronoms, ou ils déterminent les noms auxquels ils ſe rapportent, & auxquels ils ſont joints, ou ils en

rendent l'étendue indéterminée. Dans l'un & dans l'autre cas, ils n'ont pas besoin de l'article défini.

3. Les noms de nombre absolus, parce qu'ils déterminent d'une maniere distincte, à combien de sujets on applique le nom auquel ils se rapportent : *quatre hommes* : *trente ans* : *cent livres*, *&c.*

4. Les noms communs, lorsqu'on n'en considere précisément que la signification, sans faire aucune attention à l'étendue qu'elle peut avoir : comme quand on dit, *une tête* D'*homme* : *un festin* DE *roi* : *une table* DE *marbre* : *un pont* DE *bois* : *tenir* A *honneur* : *s'en rapporter* A *gens sages*, *&c.*

D. *Quel est donc l'usage des mots* de *&* à *avant les noms & pronoms dont vous venez de parler ?*

R. Ils n'en ont point d'autre que d'en marquer les différents cas, sans rien désigner par rapport à l'étendue qu'ils peuvent avoir.

D. *Pourquoi les appelle-t-on articles indéfinis ?*

R. C'est apparemment parce que, quand ils sont joints aux noms communs, ces noms n'étant considérés que par la signification, sont toujours pris dans une étendue vague & indéterminée : mais ce n'est jamais en vertu des mots *de* & *à*.

D. *Ne met-on pas quelquefois l'article défini avant les noms propres ?*

R. Oui : quand on les conçoit comme susceptibles de divers attributs, & par conséquent de diverses déterminations : ce qui regarde principalement le nom de Dieu, ou

quand on les conçoit comme pouvant convenir à plusieurs sujets.

D. *Donnez-en quelques exemples.*

R. Si je dis, *vous devez tout attendre* DE *Dieu*, je considere Dieu sans faire attention à ses attributs; au lieu qu'en disant, *vous devez tout attendre* DU *Dieu des miséricordes*, je le considere par un de ses attributs, ou plutôt je conçois Dieu comme multiplié par le nombre de ses perfections, ne l'envisageant que du côté de la miséricorde: & cette maniere d'envisager Dieu, est déterminée par l'article défini.

Quand on dit, LE *Brutus qui conspira contre César*, l'article défini mis avant Brutus, détermine un nom à signifier un autre Brutus, que celui qui chassa les Rois de Rome. On dit par la même raison, LE *Socrate d'Athènes*, LE *Cicéron de nos jours*, LE *mercredi saint*, &c.

D. *Quels sont les pronoms qui prennent l'article défini?*

R. Ce sont, *le mien*, *la mienne*, & les autres possessifs relatifs, *lequel*, *laquelle*; *l'un*, *l'autre*; *le même*, *la même*; parce qu'étant purement relatifs, ils ont besoin de l'article défini pour déterminer précisément la personne ou la chose à laquelle ils se raportent: comme on peut le voir dans les exemples que nous en avons donnés au Chap. V. Art. III. & suivants.

D. *Les noms de nombre absolus ne prennent-ils pas aussi quelquefois l'article défini?*

R. Oui: quand les noms auxquels ils sont joints, sont déja déterminés à un nombre fi-

xe, ou par eux-mêmes, comme quand on dit, LES *trois perſonnes de la ſainte Trinité* : LES *douze Apôtres* : LES *quatre ſaiſons* : LES *ſept jours de la ſemaine, &c.* ou par les circonſtances du diſcours, comme quand on dit, LES *deux livres que vous avez lus* : LES *dix louis que je vous ai donnés, &c.*

D. *Les mots* de & à *ne ſervent-ils qu'à marquer les cas, & ne ſe mettent-ils qu'avant les articles définis, les noms, & les pronoms ?*

R. Ils ſervent encore à exprimer une infinité de rapports différents qu'il n'eſt guere poſſible d'apprendre que par l'uſage de la langue : & ce n'eſt pas ſeulement aux noms & aux pronoms qu'ils ſe joignent : mais encore aux autres parties du diſcours, & principalement aux infinitifs des verbes, avec leſquels ils ont des ſignifications qu'il ſeroit difficile de rapporter à des regles générales.

D. *Comment peut-on regarder* de *&* à, *ſoit qu'ils marquent les cas, ou qu'ils aient d'autres ſignifications ?*

R. On peut les regarder comme de véritables prépoſitions, puiſque de quelque maniere qu'ils ſoient employés, & à quelques mots qu'ils ſoit joints, ils expriment ordinairement quelques rapports particuliers, de même que les autres prépoſitions.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. *Qu'eſt-ce que les articles partitifs ou indéterminés ?*

R. Ce ſont, comme nous avons dit, page

70, les génitifs des articles définis & indéfinis, lorsqu'ils deviennent nominatifs ou accusatifs, & dont on fait une classe séparée, parce qu'ils ont un usage particulier.

D. *Comment emploie-t-on ces articles ?*

R. On les met avant les noms des personnes ou des choses dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, sans en désigner, ni la quantité, ni le nombre précis.

D. *Quel est l'effet de ces mêmes articles?*

R. C'est toujours de restreindre l'étendue de signification des noms avant lesquels ils sont mis. C'est pourquoi on peut ordinairement y substituer le pronom *quelque*. Ainsi quand je dis, DES *gens savants pensent comme moi*, je ne parle pas de tous les gens savants, mais de *quelques gens savants. J'ai acheté* DES *livres*, c'est-à-dire, *quelques livres. Un beau discours déplaît souvent* A DES *ignorants*, c'est-à-dire, *à quelques ignorants;* & l'on voit que *à des ignorants* a moins d'étendue que si je disois, *aux ignorants.*

D. *Je conçois cette explication pour les articles partitifs mis au pluriel: mais comment expliquerez-vous ceux qui sont employés au singulier?*

R. De la même maniere; car comme ces articles au pluriel sont mis avant les noms des personnes ou des choses dont le nombre est restreint; de même ils sont mis, étant au singulier, avant les noms des choses dont on restreint la quantité. Ainsi quand je dis, DU *vin me feroit plaisir*, c'est-à-dire, *une certaine quantité*, ou *une certaine partie de vin*, & non pas le vin en général. *J'ai acheté* DE LA *vian-*

de, c'eſt-à-dire, *une certaine quantité de viande*. *J'ai employé mon argent* A DE LA *marchandiſe*, c'eſt-à-dire, *à une certaine quantité de marchandiſe*.

D. *Quelle différence y a-t-il, par rapport à l'étendue, entre les noms précédés de l'article défini, lorſqu'ils ne ſignifient qu'une partie des ſujets de l'eſpece, & les noms précédés de l'article partitif?*

R. Quoique l'étendue des noms ſoit reſtreinte dans l'une & dans l'autre circonſtance, cependant ceux qni ſont précédés de l'article défini, ont toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, ſuivant les déterminations exprimées ou ſous-entendues, c'eſt-à-dire, qu'ils s'étendent à tous les ſujets déterminés, au lieu que les noms précédés de l'article partitif, n'ont pas toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, c'eſt-à-dire, qu'ils ne s'étendent qu'à une partie indéterminée des ſujets dont on veut parler.

D. *Les raiſons de cette différence ne peuvent bien s'entendre que par quelques exemples*.

R. Dans cette phraſe, LES *hommes ont été rachetés par Jeſus-Chriſt*, il s'agit de toute l'eſpece des hommes; dans celle-ci, DES *hommes ſont prédeſtinés*, on n'en déſigne qu'une partie indéterminée. De même quand je dis, LES *hommes ſavants*, quoique cette expreſſion reſtreigne l'eſpece des hommes, elle a cependant toute l'étendue qu'elle peut avoir, c'eſt-à-dire, qu'elle s'étend à tous les hommes ſavants; au lieu que ſi je dis, DES *hommes ſavants*, non-ſeulement je reſtreins

l'eſpece générale des hommes, mais je ne donne pas même à l'expreſſion d'*hommes ſavants*, toute l'étendue qu'elle peut avoir, puiſque je n'entends parler que d'une partie indéterminée des hommes ſavants.

D. *Pourquoi ces articles ſont-ils appellés* partitifs *ou* indéterminés ?

R. Ils ſont appellés *partitifs*, parce qu'ils ne déſignent qu'une partie des ſujets; & *indéterminés*, parce que cette partie eſt toujours vague & indéterminée.

D. *Ne pourroit-on pas donner une raiſon pourquoi les articles partitifs ont été faits des génitifs des articles définis ?*

R. On pourroit conjecturer que c'eſt parce qu'ils peuvent abſolument ſe réſoudre par les génitifs des articles définis & indéfinis; car quand on dit, DES *hommes*, ou DE *ſavants hommes*, n'eſt-ce pas comme ſi l'on diſoit, *une partie des hommes*, ou, *une certaine quantité de ſavants hommes* ? On ne doit pourtant pas les regarder comme des génitifs, puiſque les noms auxquels ils ſont joints, peuvent être nominatifs ou régimes abſolus des verbes.

D. *Les nominatifs & accuſatifs des articles patitifs étant ſemblables aux génitifs & ablatifs des articles définis & indéfinis, comment pourra-t-on les diſtinguer ?*

R. Si *du*, *de la*, *de l'*, *des*, *de*, précédent des noms qui ſoient ou nominatifs, ou régimes abſolus de quelques verbes, ou à la ſuite de quelques prépoſitions qui régiſſent l'accuſatif, ils ſont toujours articles partitifs;

mais s'ils précedent un nom qui soit ou à la suite d'un autre, ou régime relatif d'un verbe, ce sont des génitifs ou ablatifs des articles définis ou indéfinis.

D. *Donnez-en des exemples ?*

R. Dans ces phrases : DU *pain &* DE L'*eau me suffisent ;* DE LA *musique me divertiroit :* DES *auteurs rapportent cette histoire ; pain, eau, musique, auteurs*, sont nominatifs du verbe : par conséqent *de, de l', de la, des*, sont articles partitifs.

Dans celles-ci ; *je demande* DU *temps : nous cherchons* DE LA *monnoie : vous achetez* DES *chevaux ; du, de la, des*, sont articles partitifs, parce que *temps, monnoie*, & *chevaux*, sont régimes absolus des verbes.

Dans celles-ci : *on se nourrit avec* DU *pain : il faut mettre ces fruits dans* DE LA *paille : j'ai disputé contre* DES *philosophes ; du, de la, des*, sont aussi articles partitifs, parce que *pain, paille*, & *philosophes*, sont régimes des prépositions, *avec, dans*, & *contre.*

Mais dans celles-ci : *la science* DU *Blason : j'ai reçu un présent* DE LA *reine : je suis aimé* DES *honnêtes gens*; *du, de la, des*, sont articles définis, parce qu'ils précedent des noms qui ne sont ni nominatifs, ni régimes absolus des verbes, ni à la suite des prépositions qui régissent l'accusatif.

D. *Quelle différence y a-t-il entre les articles partitifs faits des génitifs des articles définis, & l'article partitif fait du génitif de l'article indéfini ?*

R. Il n'y en a pas d'autre, ſinon que les premiers ſe mettent toujours avant les noms, ou qui ſont ſuivis de leurs adjectifs, ou qui n'en n'ont pas, comme on l'a vu dans les exemples précédents; au lieu que quand le ſubſtantif eſt après ſon adjectif, on peut quelque fois ſe ſervir de l'article partitif *de*, ſi ce nom eſt au ſingulier; mais s'il eſt au pluriel, l'article partitif *de* eſt celui que l'on emploie ordinairement.

D. *Donnez-en des exemples?*

R. Nom. DE BON PAIN & DE BONNE EAU *ſuffiſent pour la nourriture du corps humain.* DE GRANDS ÉVÉNEMENTS & DE GRANDES RÉVOLUTIONS *ſuivirent la mort de Céſar.*

Dat. *Les gens de guerre ſont ſouvent réduits* A DE MAUVAIS PAIN & A DE MAUVAISE VIANDE. *Les perſonnes deſtinées* A DE GRANDS EMPLOIS, *doivent ſe préparer* A DE FACHEUSES DISGRACES.

Acc. *Pour bien écrire, il faut employer* DE BON PAPIER & DE BONNE ENCRE. *Un diſcours n'eſt beau qu'autant qu'il contient* DE SOLIDES RAISONNEMENTS & DE NOBLES EXPRESSIONS.

Il y a néanmoins des occaſions où, quoique le nom ſubſtantif ſoit au pluriel, & qu'il ſoit précédé de ſon adjectif, il faut employer l'article partitif *des*, & non pas l'article *de*. C'eſt lorſque le ſubſtantif & l'adjectif ne préſentent enſemble qu'une ſeule idée, qu'ils ſont cenſés ne faire qu'un même mot, enſorte que l'adjectif y ſert moins

à exprimer une qualité particuliere du ſubſtantif, qu'à en rendre la ſignification complete. Ainſi, quoiqu'on diſe, *Cet homme a* DE *belles terres. Cet Ecrivain forme* DE *belles lettres. Ce Capitaine ne veut que* DE *grands ſoldats*; il faut dire au contraire, *Cet homme a* DES *belles lettres : il voit* DES *beaux eſprits*, DES *grands Seigneurs*; parce que, *belles lettres*, *beaux eſprits*, *grands Seigneurs*, ne veulent dire autre choſe ici que, *ſciences*, *ſavants*, *gens de grande qualité*. Au lieu que ſi l'on diſoit, *cet homme a de belles lettres*, *il voit de beaux eſprits*, *de grands Seigneurs*, on entendroit par-là *des lettres qui ſont belles*, *des eſprits qui ſont beaux*, *des Seigneurs qui ſont grands* : ce qui préſenteroit des idées toutes différentes.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas donné d'exemples pour le génitif & l'ablatif de cet article* ?

R. Parce qu'ils ſont ſemblables à ceux des articles partitifs faits des génitifs des articles définis, & qu'ils ſe mettent avant les noms précédés ou ſuivis de leurs adjectifs. Ainſi on dit également, *il eſt coupable* DE *crimes*, *&c.*

De l'Article un, une.

D. *En quelles occaſions* un *ou ſon féminn* une, *peut-il être mis au rang des articles* ?

R. Quand il n'eſt pas employé comme nom de nombre, c'eſt-à-dire, qu'il ne marque pas préciſément l'unité numérique dans un ſujet.

D. *Quel eſt donc l'uſage de cet article* ?

R. C'eſt de marquer ſimplement que le nom auquel il eſt joint, eſt pris dans un ſens indéterminé, ſoit par rapport à l'étendue, ſoit par rapport aux circonſtances. Et à cet égard, on pourroit le regarder comme un véritable article indéfini.

D. *Eclairciſſez cette réponſe par quelques exemples.*

R. Si l'on me demande combien il y a d'hommes dans une chambre, & que je réponde, *il y en a* UN, je n'ai intention de faire entendre par *un*, que l'unité numérique à l'excluſion de la pluralité, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a qu'un homme dans la chambre, & non pas pluſieurs; au lieu que quand je dis, UN *Roi doit être le pere de ſon peuple* : *un*, n'exprime qu'une unité vague, & n'exclut pas la pluralité, puiſque je ne veux pas parler d'un ſeul roi, & que ce que je dis peut s'appliquer à tous les rois. De même quand je dis, UN *homme m'a inſulté*, quoique l'unité exprimée par *un* exclue la pluralité, mon principal objet n'eſt pourtant pas de faire connoître cette excluſion; mais je me ſers de l'article *un*, parce que je ne détermine par aucune circonſtance quel eſt l'homme qui m'a inſulté.

D. *Cet article doit-il toujours être regardé comme article indéfini?*

R. Non : puiſqu'on peut ſouvent y ſubſtituer l'article défini, quand le nom auquel il eſt joint s'étend à pluſieurs ſujets. Ainſi il eſt égal de dire, UN *homme ſage doit être maître de ſes paſſions*, ou L'*homme ſage doit être maître de ſes paſſions*.

D. *Quel est le pluriel des articles* un, une ?

R. Ils n'en ont point qui soit formé d'eux-mêmes : mais ils prennent le pluriel *des* ou *de*, des articles partitifs, avec la même signification. Ainsi, comme on dit au singulier, UN *homme*, ou, UN *savant homme*, on dit au pluriel, DES *hommes*, ou, DE *savants hommes*.



CHAPITRE XIV.

DE L'ORTHOGRAPHE.

D. *QUEL fruit peut-on tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici ?*

R. C'est d'apprendre & de concevoir par raisonnement, les principes communs à toutes les langues, & les regles fondamentales de la langue françoise.

D. *Y a-t-il encore quelques autres connoissances générales qu'il soit nécessaire d'avoir, sur lesquelles nous ne nous soyons pas encore entretenus ?*

R. Oui : ce n'est pas assez d'être en état de bien entendre une langue, & d'en posséder tous les principes ; il faut encore savoir en écrire les mots, & les prononcer correctement. Ainsi il reste à donner quelques regles générales sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, & la Prononciation.

D. *Qu'est-ce que l'Orthographe ?*

R. C'est la maniere d'écrire correctement tous les mots d'une langue.

D. *Qu'entendez-vous par écrire correctement ?*

R. J'entends se servir en écrivant de toutes les lettres & figures prescrites par l'usage.

D. *L'orthographe françoise est-elle aisée à apprendre ?*

R. Non: il y en a quatre raisons principales.

1. Il entre dans la composition de la plupart des mots françois beaucoup de lettres qui ne se prononcent pas. Ainsi *monuments*, *esprits*, *saints*, *ils donnent*, *ils donnoient*, *&c.* se prononcent à peu-près comme s'il n'y avoit que *monument*, *esprit*, *sin*, *il done*, *il donnêt*, *&c.*

2. Souvent une même lettre ou un même assemblage de lettres, est employé pour signifier différents sons. Ainsi *e* est muet dans *retour*, il est fermé dans *région*, & ouvert dans *regne*: *ai* se prononce comme un *é* fermé dans *je chantai*, *je chanterai*, & comme un *è* ouvert dans *palais*, *dais*, *raison*, *&c. oi* se prononce différemment dans *loi*, *foi*, *emploi*; dans *connoître*, *paroître*, & dans, *je lisois*, *je lirois*, *&c.*

3. Un même son est aussi très souvent désigné avec des caracteres tout différents. Ainsi on prononce le même son *an* dans *diamant*, *normand*, *serment*, *sang*, *banc*, *sens*, *sans*, *camp*, *plan*, *phaon*, *paon*, *Laon*, *Caen*, *&c.* le même son *in* dans *venin*, *vain*, *vin*, *saint*, *peint*, *dessein*, *faim*, *&c.* le même son *ai* un peu plus ou moins ouvert, dans *procès*, *arrêt*, *plaît*, *fais*, *promets*, *connois*, *écrivoient*, *&c.*

4. Enfin un grand nombre d'expressions

françoiſes étant empruntés de la langue grecque & de la langue latine, elles s'écrivent d'une maniere qui en fait connoître l'origine. Ainſi on écrit *philoſophie* & non *filoſofie*, *orthographe* & non *ortografe*, *phraſe* & non *fraſe*, *ſyllabe* & non *ſilabe*, *rhétorique* & non *rétorique*, *myſtere* & non *miſtere*, *prudent* & non *prudant*, *intention* & non *intantion*, *&c.* parce que ces mots dérivent du grec ou du latin, & pour conſerver la trace de leur étymologie.

D. *Comment peut-on diviſer l'orthographe françoiſe ?*

R. On peut la diviſer en orthographe de principe, & en orthographe d'uſage.

D. *Qu'entendez-vous par orthographe de principe ?*

R. J'entends celle qui eſt fondée ſur les principes même de la langue, & dont on peut donner des regles générales, comme l'orthographe des différentes terminaiſons des noms par rapport aux genres ou aux nombres & des verbes par rapport aux temps & aux perſonnes.

D. *Comment apprend-on cette orthographe ?*

R. On ne peut l'apprendre & la poſſéder parfaitement que par une étude particuliere de la Grammaire françoiſe: & nous croyons que ce que nous avons dit juſqu'ici ſur chaque partie du diſcours, ſuffira pour en donner une connoiſſance exacte.

D. *Qu'eſt-ce que l'orthographe d'uſage ?*

R. C'eſt celle dont on ne peut guere donner de regles générales, & ſuivant laquelle

les ſyllabes des mots s'écrivent d'une maniere plutôt que d'une autre, ſans autre raiſon que celle de l'uſage ou de l'étymologie. Ainſi l'uſage, veut que l'on écrive *honneur* avec deux *nn*, & *honorer* avec une ſeule: on écrit *fils* avec une *l*, parce qu'il vient du latin *filius*, *&c.*

D. *Comment cette orthographe d'uſage s'apprend-elle ?*

R. Comme la plus grande partie des mots françois ſont tirés du grec & du latin, ceux qui ſavent ces deux langues ont un grand avantage pour écrire par connoiſſance les ſyllabes des ces mots, ſuivant les étymologies. Mais à l'égard de ceux qui ne ſavent que la langue naturelle, ils doivent, après avoir appris l'orthographe de principe par l'étude de la Grammaire françoiſe, recourir aux Dictionnaires & à la lecture des bons livres, comme au ſeul moyen d'écrire correctement tous les mots ſur leſquels on ne peut pas établir des regles générales & certaines.

Le plus utile & le plus commode de tous les livres dont on puiſſe ſe ſervir pour connoître facilement l'orthographe d'uſage, eſt celui qui a pour titre *Traité de l'Orthographe françoiſe en forme de Dictionnaire*, imprimé à Poitiers en 1765. ; on en trouve des exemplaires à Marſeille chez MOSSY, Libraire. C'eſt un volume *in*-8°. du prix de cinq livres. On y trouve tous les mots de la langue dans les différentes ſortes de ſtyles. Tous les verbes irréguliers & ceux qui peuvent avoir quelques difficultés, y ſont conjugués. On y explique en peu de mots les points

d'orthographe sur lesquels il y a quelques doutes ou quelques variations. A la tête du Livre est une préface où sont développés fort au long les principes & les regles de l'orthographe françoise : ensorte que cet ouvrage peut être regardé comme une suite de celui-ci.

D. *A quoi se réduit donc ce que vous avez à dire de l'orthographe ?*

R. A faire quelques observations générales & particulieres sur l'orthographe des noms & des verbes.

Regle générale sur l'orthographe des voyelles nasales.

Les voyelles nasales prennent l'*m* au lieu de l'*n*, toutes les fois qu'elles sont suivies dans le même mot d'un *b*, d'un *p*, de *ph*, ou d'une *m*, comme dans, *chambre, ample, amphithéâtre, puissamment, embarras, empire, emphase, emmener, imbu, importun, nymphe, tomber, trompeur, triomphe, nommer, humble, &c.*

Observation sur l'orthographe des noms.

Suivant un usage introduit depuis longtemps, & autorisé même par de bons auteurs, on forme le pluriel de la plupart des noms terminés au singulier par *ant* ou *ent*, en changeant le *t* en *s*, comme le *batiment*, *les batimens : le jardin charmant, les jardins charmans : le conseil prudent, les conseils prudens.*

Cette orthographe ne paroît pas tout-à-

fait exacte, parce qu'elle est contraire à une regle des plus générales de la Grammaire françoise, qui veut qu'à quelques exceptions près, tous les noms qui n'ont pas d'*s* au singulier, en prennent une au pluriel, sans aucun autre changement. D'ailleurs quelle raison y a-t-il de supprimer la lettre *t*, plutôt dans les pluriels des noms en *ant* & en *ent*, que dans les pluriels d'un grand nombre d'autres noms, qui y conservent le *t* de leurs singuliers ? Car ceux mêmes qui écrivent, *bâtimens*, *charmans*, *prudens*, *&c.* laissent le *t* dans *combats*, *ouverts*, *petits*, *contraints*, *&c.* venant des singuliers, *combat*, *ouvert*, *petit*, *contraint*, & dans une infinité d'autres noms semblables.

Il y a plus ; c'est qu'il est généralement reçu d'écrire *gants* pluriel de *gant*, *cents* pluriel de *cent*, *dents* pluriel de *dent*, *lents* pluriel de *lent*, *vents* pluriel de *vent* ; & on en donne pour raison que ce sont des monosyllabes. Mais quel rapport y a-t-il entre la différence du nombre des syllabes, & la différence de l'orthographe ? Un mot doit-il être excepté d'une regle générale, sur le seul fondement qu'il est plus court que les autres ?

Ainsi il semble qu'il seroit mieux de ramener les noms terminés par *ant* & *ent*, à la regle générale, & de former leur pluriel par la simple addition d'une *s* : *Le bâtiment*, *les bâtiments* : *le jardin charmant*, *les jardins charmants* : *le conseil prudent*, *les conseils prudents.*

Il ne faudroit excepter de cette regle générale, que *tous* pluriel de *tout*, & *gens*, dont

le ſingulier *gent* n'eſt preſque plus en uſage.

D'ailleurs les étrangers y trouveroient un grand avantage, en ce qu'il leur ſeroit aiſé de découvrir le ſingulier de ces noms à la vue de leur pluriel. Si c'eſt une regle générale de former le pluriel des noms en *ant* ou *ent*, en y ajoutant ſimplement une *s*, il s'enſuit néceſſairement qu'il ſuffit de retrancher cette *s* de leur pluriel, pour en avoir le ſingulier. Cette opération ſera auſſi infallible que facile, ſi l'on conſerve le *t* au pluriel comme au ſingulier. Mais elle ſera ſujette à bien des erreurs, ſi l'on retranche cette lettre au pluriel.

Suivant notre ſyſtême d'orthographe, un étranger reconnoîtra aiſément que les pluriels *romans* & *diamants* viennent des ſinguliers *roman* & *diamant*, & *tyrans*, *ignorants*, *vétérans*, *conquérants*, *courtiſans*, *ſéduiſants*, viennent de *tyran*, *ignorant*, *vétéran*, *conquérant*, *courtiſan*, *ſéduiſant*. Comment pourra-t-il deviner dans l'autre ſyſtême, que les ſinguliers de *romans* & *diamans* ſont *roman* & *diamant*, que ceux de *courtiſans* & *ſéduiſans*, ſont *courtiſan* & *ſéduiſant*, *&c.* ? & comment lui fera-t-on entendre qu'il faut ajouter un *t* aux uns, & n'en point ajouter aux autres pour en avoir le ſingulier. Tels ſont les motifs qui nous ont déterminés à conſerver le *t* dans les pluriels des noms terminés par *ant* & *ent.*

Au reſte nous ne prétendons pas condamner l'uſage contraire. Nous reconnoiſſons même qu'il eſt le plus ſuivi. Mais ce qui nous auto-

riſe à propoſer l'autre, c'eſt non-ſeulement parce qu'il nous paroît plus régulier, mais parce qu'il eſt encore obſervé par quelques bons auteurs.

Noms de Nombre.

De tous les noms de nombre abſolus, il n'y a que *vingt* & *cent*, qui prennent une *s*, quand on les multiplie par un autre nombre abſolu, c'eſt-à-dire, quand on parle de pluſieurs *vingts* ou de pluſieurs *cents*; comme quand on dit, *quatre vingts, ſix vingts, ſept vingts, huit vingts*: *deux cents, trois cents, quatre cents, &c.*

Mais il faut obſerver, à l'égard de *vingt* au pluriel, qu'il ne prend l'*s* que quand il eſt immédiatement ſuivi d'un nom ſubſtantif, *quatre-vingts chevaux, cent quatre-vingts piſtoles, quatre-vingts ans, ſix vingts hommes*; & qu'il s'écrit ſans *s*, lorſqu'il précede un autre nom de nombre auquel il eſt joint, *quatre-vingt deux, quatre-vingt trois, quatre-vingt quatre, quatre-vingt dix, &c. quatre-vingt deuxieme, quatre-vingt troiſieme, &c.*

Les autres noms de nombre s'écrivent toujours ſans variation, comme on l'a vu à la page 41.

On a douté quelque temps s'il falloit écrire *vingt & un an, vingt & un jour*, ou *vingt & un ans, vingt & un jours* La raiſon l'a emporté ici ſur un caprice paſſager de l'uſage. *Vingt & un* eſt un nom de nombre formé de deux autres, & qui n'eſt pas moins pluriel que celui de *quinze* exprimé en un ſeul

mot. Ainſi il ne peut aller qu'avec un ſubſtantif pluriel. D'ailleurs on ne veut point parler d'une ſeule année, d'un ſeul jour, mais de pluſieurs. Il faut donc écrire *vingt & un ans, vingt & un jours*, comme on écrit *quinze ans, quinze jours*, & comme on a toujour écrit ſans difficulté *vingt & un cardinaux, vingt & un chevaux*. C'eſt ainſi que l'Académie l'a décidé.

Mille ne prend jamais d'*s*, & il faut écrire *deux mille, trois mille, quatre mille, &c.*

On ſe ſert de *mil*, quand on marque l'année courante depuis une époque: comme quand on dit, *l'an mil ſept cent quatre-vingt depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.*

Cent ne prend pas d'*s* en cette occaſion, quoique précédé de *ſept*, parce que c'eſt un nombre abſolu pour un nombre ordinal, & que l'on n'y parle que d'une année, comme s'il y avoit *l'an millieme ſept-centieme quatre vingtieme.*

Obſervations ſur l'Orthographe des Verbes.

Comme les infinitifs en *ir* & en *oir* de la ſeconde & de la troiſieme conjugaiſon ont à-peu-près le même ſon que les infinitifs en *ire* & en *oire* de la quatrieme, & qu'il n'eſt preſque pas poſſible de les diſtinguer par la ſeule prononciation, nous donnerons ici une liſte de ceux qui ſont terminés en *ire* & en *oire*, en avertiſſant que ceux que l'on n'y trouvera pas, doivent s'écrire par *ir* & *oir.*

Les infinitifs des verbes terminés en *ire*, ſont,

Dire

Dire, & ses composés *contredire*, *dédire*, *interdire*, *maudire*, *medire*, *prédire*, *redire* : *confire* : *lire*, & ses composés *élire*, *relire* : *rire*, & son composé *sourire* : *écrire*, & ses composés *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire* : *frire* : *cuire* : *duire*, & ses composés *conduire*, *éconduire*, *enduire*, *induire*, *introduire*, *reconduire*, *réduire*, *séduire*, *traduire* : *luire*, & son composé *reluire* : *nuire*, *bruire*, *détruire*, *instruire*, *construire*.

Les infinitifs des verbes terminés en *oire*, sont,

Boire : *croire* & ses composés *accroire*, *décroire*.

Terminaisons communes & particulieres pour les personnes des temps simples.

Quoique les regles de formation que nous avons données à l'article 3 du chapitre VI, soient suffisantes pour apprendre de quelle maniere on doit écrire les terminaisons des personnes de chaque temps simple dans tous les verbes, on sera peut-être bien-aise de les trouver ici rassemblées suivant l'ordre des temps, & avec quelques observations qui en faciliteront l'orthographe.

Présent de l'Indicatif.

La premiere personne de ce temps est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison, dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* & en *vrir*, excepté *appauvrir*, & dans *cueillir* & ses

composés. Elle est terminée en *s* dans tous les autres verbes. La connoissance de cette premiere personne servira à trouver les terminaisons des autres personnes du même temps dans la table suivante.

SINGULIER.

1.	*e.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
2.	*es.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
3.	*e.*	*t.*	*c.*	*d.*	*pt.*	*t.*

PLURIEL.

1.	*ons.*	*ons.*	*quons.*	*dons.*	*pons.*	*ttons.*
2.	*ez.*	*ez.*	*quez.*	*dez.*	*pez.*	*ttez*
3.	*ent.*	*ent.*	*quent.*	*dent.*	*pent.*	*ttent.*

Imparfait de l'Indicatif.

Les terminaisons de ce temps sont les mêmes dans tous les verbes tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception. Ce sont,

SINGULIER.		PLURIEL.	
1. . . .	*ois.*	1. . . .	*ions.*
2. . . .	*ois.*	2. . . .	*iez.*
3. . . .	*oit.*	3. . . .	*oient.*

Prétérit de l'Indicatif.

Les premieres personnes du singulier de ce Prétérit sont terminées dans tous les verbes de la langue françoise, ou en *ai*, ou en *is*, ou en *us*, ou en *ins*.

La terminaison en *ai* n'est que pour les prétérits des verbes de la premiere conjugaison.

La voyelle *a* s'y conserve jusqu'à la troisieme personne du pluriel, où elle se change en *e*.

Les terminaiſons en *is* & en *us* conviennent chacune indifféremment aux prétérits des verbes des trois dernieres conjugaiſons, & la terminaiſon en *ins* à ceux des verbes en *enir*, comme on l'a vu page 222 & ſuivantes; enſorte que tous ces prétérits n'ont que l'*s* pour terminaiſon commune.

Les voyelles *i*, *u*, ou *in*, qui précedent la lettre *s*, s'y conſervent dans toutes les perſonnes.

Ces terminaiſons communes & particulieres, ſont,

SINGULIER.

1.	*ai*	*s.*	*is*	*us.*	*ins.*
2.	*as.*	*s.*	*is*	*us.*	*ins.*
3.	*a.*	*t.*	*it.*	*ut.*	*ins.*

PLURIEL.

1.	*âmes.*	*mes.*	*îmes.*	*ûmes.*	*înmes.*
2.	*âtes.*	*tes.*	*îtes.*	*ûtes.*	*întes.*
3.	*erent.*	*rent.*	*irent.*	*urent.*	*inrent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, & *în*, ſont toujours longues & marquées d'un accent circonflexe (A) dans toutes les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel des prétérits, ſans aucune exception.

Futur de l'Indicatif.

Les terminaiſons du futur dans tous les verbes, ſont,

SINGULIER.				PLURIEL.			
1.	.	.	*rai.*	1.	.	.	*rons.*
2.	.	.	*ras.*	2.	.	.	*rez.*
3.	.	.	*ra.*	3.	.	.	*ront.*

Conditionnel présent.

Ce temps a toujours les terminaisons suivantes,

Singulier		Pluriel.	
1. . . .	*rois*	1. . . .	*rions.*
2. . . .	*rois.*	2. . . .	*riez.*
3. . . .	*roit.*	3. . . .	*roient.*

Présent du Subjonctif.

Les terminaisons communes de ce temps sont,

Singulier.		Pluriel.	
1. . . .	*e.*	1. . . .	*ions.*
2. . . .	*es.*	2. . . .	*iez.*
3. . . .	*e.*	3. . . .	*ent.*

Imparfait du Subjonctif.

Les terminaisons communes des personnes de ce temps sont toujours précédées des mêmes voyelles qui précedent celles des prétérits de l'indicatif d'où il se forme, c'est-à-dire, d'un *a* pour les verbes de la premiere conjugaison, d'un *i* pour ceux qui font le prétérit de l'indicatif en *is*, d'un *u* pour ceux qui font le même prétérit en *us*, & de la voyelle nasale *in* pour ceux qui le font en *ins*.

Ainsi les terminaisons communes & particulieres de cet imparfait, sont,

Singulier.

1.	*sse.*	*asse.*	*isse.*	*usse.*	*insse.*
2.	*sses.*	*asses.*	*isses.*	*usses.*	*insses.*
3.	*t.*	*ât.*	*ît.*	*ût.*	*înt.*

PLURIEL.

1.	*ſſions.*	*aſſions*	*iſſions.*	*uſſions.*	*inſſions.*
2.	*ſſiez.*	*aſſiez.*	*iſſiez.*	*uſſiez.*	*inſſiez.*
3.	*ſſent.*	*aſſent.*	*iſſent.*	*uſſent.*	*inſſent.*

Les voyelles *â, î, û*, & *în*, ſont toujours longues & marquées de l'accent circonflexe (^) dans la troiſieme perſonne du ſingulier de ce temps.

Elles ſont également longues dans les autres perſonnes: mais elles n'ont pas l'accent circonflexe, parce que les deux *ſſ* dont elles ſont ſuivies, en tiennent lieu, & font alonger la ſyllabe.

Obſervations ſur l'orthographe de quelques mots; & ſur l'uſage de quelques lettres.

D. *Que reſte-t-il à dire ſur l'orthographe?*
R. Il reſte à parler de quelques mots & de quelques lettres dont on ſe ſert fort ordinairement, & ſur leſquels il eſt important d'avoir des regles certaines. Les voici.

La ou *là*.

La, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt article ou pronom conjonctif: comme quand je dis, LA *terre ne produiroit rien, ſi elle n'étoit échauffée par les rayons du ſoleil, & humectée par les eaux de* LA pluie, qui LA *diſpoſent à pouſſer au dehors les plantes dont elle a reçu* LA *ſemence.*

Là, s'écrit toujours avec l'accent grave, quand il eſt employé comme adverbe de lieu, ou qu'étant à la ſuite d'un pronom dé-

monſtratif, il ſert à montrer & à déſigner quelqu'objet. Ainſi on écrit, *Que faites-vous* là ? c'eſt-à-dire, *dans ce lieu. Allez* là, c'eſt à-dire, *en ce lieu. Partez de* là, c'eſt-à-dire, *de ce lieu.* On écrit de même: *Celui*-là, *celle*-là, *cet homme*-là, *cette femme*-là, &c.

Du ou *dû*.

Du, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt article, & il prend l'accent circonflexe, quand il eſt participe paſſif du verbe *devoir*, par où on le diſtingue de l'article. Ainſi on écrit, *Les Romains n'avoient point l'uſage* DU *verre pour les fenêtres, ni* DU *linge pour les chemiſes, ni* DU *papier pour l'écriture.* Mais il faut écrire, *Vous auriez* DÛ *renoncer plutôt au jeu & à la mauvaiſe compagnie. Rendons à Dieu l'hommage qui lui eſt* DÛ.

Quand *dû* participe eſt au pluriel, l'accent circonflexe y eſt inutile. Ainſi on écrira, *les honneurs qui vous ſont* DUS.

Des ou *dès*.

Des s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt article: mais il prend l'accent grave, & ſe prononce même plus ouvert, quand il eſt prépoſition ou conjonction de temps. Ainſi on écrit, *La commodité* DES *étriers pour monter à cheval étoit ignorée* DES *anciens.* Au lieu qu'il faut écrire, *Un jeune homme ſtudieux doit ſe lever* DÈS *le point du jour. Quintius Cincinnatus reprit la charrue*, DÈS *qu'il eut quitté la dictature.*

A ou *à.*

A, faiſant ſeul un mot, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt troiſieme perſonne du ſingulier du préſent de l'indicatif du verbe *avoir*; & avec l'accent grave, quand il eſt article, comme on le voit dans ces phraſes: *Il y* A *moins de gloire* à *vaincre un ennemi, qu'*à *lui pardonner quand on l'*A *vaincu. C'eſt* à *la bouſſole que nous ſommes redevables de la découverte que l'on* A *faite du nouveau monde.*

Ce, ces, ou *ſe, ſes.*

Ce par un *c*, eſt pronom démonſtratif, joint ordinairement au nom de la choſe qu'il ſert à indiquer; & *ſe* par une *ſ*, eſt pronom conjonctif, toujours joint à un verbe, comme on le voit dans cette phraſe, *Croiriez-vous que* CE *papier ſur lequel vous écrivez*, SE *fait avec les chiffons de linge qu'on ramaſſe dans les rues ?*

Ces par un *c*, eſt pluriel de *ce*, pronom démonſtratif. *Ses* par une *ſ*, eſt le pluriel de *ſon* ou *ſa*, pronom poſſeſſif, toujours joint à un nom pour marquer la poſſeſſion de la choſe exprimée par ce nom, comme dans cette phraſe, *Que ſont devenus* CES *fameux conquérants que l'homme aveuglé mettoit au nombre de* SES *Dieux ?*

Leur.

Leur, eſt indéclinable & ne prend jamais d'*s* à la fin, quand il eſt pronom conjonctif, c'eſt-à-dire, quand il eſt joint à un verbe, &

qu'il peut ſe tourner par *à eux* ou *à elles;* au lieu que *leurs* avec une *s*, eſt toujours pluriel de *leur*, pronom poſſeſſif abſolu ou relatif, comme dans cette phraſe, *Quand je vois les oiſeaux former* LEURS *nids avec tant d'art & d'adreſſe, je demande quel maître* LEUR *a appris les mathématiques & l'architecture.*

Mes & mais.

Mes, eſt le pluriel des pronoms poſſeſſifs *mon* & *ma*. *Mais*, qui ſe prononce plus ouvert que *mes*, eſt conjonction adverſative. Exemple. MES *livres m'auroient déſennuyé dans ma ſolitude:* MAIS *on a eu la dureté de me les enlever.*

Dont ou *donc.*

On écrit *dont* avec un *t*, quand il eſt pronom relatif, c'eſt-à-dire, quand il ſe rapporte à quelque nom qui eſt auparavant, & qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *deſquels*, ou *deſquelles*; & on écrit *donc* avec un *c*, quand il eſt conjonction concluſive, & qu'on s'en ſert pour tirer une conſéquence, comme dans cette phraſe, *Tous les biens & tous les avantages* DONT *nous jouiſſons ſur la terre, viennent de Dieu; nous devons* DONC *lui en rendre de continuelles actions de graces.*

Quand ou *quant.*

Quand avec un *d*, eſt une conjonction qui marque quelque circonſtance de temps; & *quant* avec un *t*, eſt une prépoſition qui gouverne le datif, & qui peut ſe tourner par,

pour ce qui regarde, comme dans cette phrase, QUANT *au genre de vie que vous devez embrasser, ne vous y déterminez que* QUAND *vous vous serez bien examiné, & que vous aurez consulté un directeur prudent & sage.*

Sur ou *sûr.*

Sur, s'écrit sans accent, quand il est préposition; & avec l'accent circonflexe, quand il est adjectif, & qu'il signifie la même chose qu'*assuré*. Exemple. *Pour peu que vous vouliez faire réflexion* SUR *l'instabilité des choses d'ici-bas, je suis* SÛR *que vous vous tournerez vers le seul bien réel & solide, qui est Dieu.*

Ou ou *où.*

Ou, s'écrit toujours sans accent, quand il est conjonction disjonctive, c'est-à-dire, qu'il marque distinction, choix ou alternative: comme quand on dit, *tout nombre est pair* OU *impair. Toute substance est spirituelle* OU *matérielle.* OU *changez de conduite,* OU *ne paroissez plus devant vos amis.*

Où s'écrit avec l'accent grave en deux occasions.

1. Quand il est adverbe de lieu. OÙ *allez-vous? Dites moi* OÙ *vous demeurez, d'*OÙ *vous venez, & par* OÙ *vous avez passé. Remarquez l'endroit* OÙ *nous en sommes, &c.*

2. Quand il est mis pour les pronoms relatifs ou absolus, tant au singulier qu'au pluriel. Exemples. *La haine & la flatterie sont les écueils* OÙ *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, *contre lesquels. Quels sont les principes*

d'où *vous tirez cette conséquence ?* c'est-à-dire, *desquels. Voilà* où *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *en* quoi.

Quelque, *tout*, & *même*.

Ces trois mots sont le plus ordinairement employés comme adjectifs déclinables, & prennent une *s* au pluriel ; quelquefois aussi ils sont employés comme adverbes indéclinables, & ne prennent point d'*s*, quoique joints à des noms pluriels. Mais ce n'est, à l'égard de *quelque* & de *tout*, que quand ils sont suivis de *que*, & qu'ils peuvent être suppléés par *quoique*, comme on l'a vu page 162.

1. *Quelque*, dans le sens dont nous venons de parler, est adjectif déclinable, quand il est joint ou avec un seul substantif, ou avec un substantif suivi de son adjectif, ou avec un adjectif suivi de son substantif : comme quand on dit, QUELQUES *actions que je fasse*. QUELQUES *actions éclatantes que je fasse*. QUELQUES *éclatantes actions que je fasse*.

Mais *quelque* est adverbe indéclinable, toutes les fois qu'il n'est joint qu'avec un nom adjectif séparé de son substantif : comme dans ces exemples, QUELQUE *éclatantes que soient les actions que j'ai faites. Avec le temps & la patience on apprivoise les animaux*, QUELQUE *féroces qu'ils puissent être*. QUELQUE *éloignées de la terre que soient les planetes, on en mesure la distance par les calculs astronomiques*.

Il est encore indéclinable, quand il signifie *environ*. Exemple. *Il y a* QUELQUE *trois cent ans que l'Imprimerie a été trouvée*, c'est-à-dire

il y a ENVIRON *trois cents ans.*

2. Quand *tout* est avec un nom adjectif, ou considéré comme tel, suivi de la conjonction *que*;

Si cet adjectif est masculin, *tout* est indéclinable. Ainsi il faut écrire, *Les anciens Philosohes* TOUT *éclairés qu'ils étoient, ignoroient les véritables causes de bien des effets naturels.*

Si cet adjectif est féminin, & qu'il soit au singulier, ou qu'étant au pluriel, il commence par une consonne, alors *tout* est déclinable, & l'on écrit, TOUTE *agréable &* TOUTE *belle qu'est la campagne, on s'y ennuie, si l'on n'y trouve compagnie ou des livres. Il y a eu des jeunes gens qui ont entendu d'eux-mêmes les propositions d'Euclide,* TOUTES *difficiles qu'elles sont.*

Si cet adjectif est féminin au pluriel, & qu'il commence par une voyelle, *tout* redevient indéclinable. Ainsi il faut écrire, *La mere, la femme & les filles de Darius,* TOUT *affligées, &* TOUT *abattues qu'elles étoient, ne purent s'empêcher d'admirer la générosité d'Alexandre.*

L'Académie fait *tout* indéclinable, lorsqu'il précede un adjectif féminin au singulier, commençant par une voyelle, dans cet exemple, TOUT *ingrate qu'elle est.* On peut indifféremment suivre l'une ou l'autre orthographe.

Ces mêmes regles conviennent à *tout*, lorsqu'il est pris dans la signification d'*entiérement. Ils sont* TOUT *résolus de n'y plus retourner. Elle est* TOUTE *consolée*, ou, *elles sont*

TOUTES *consolées de leur perte. A ces mots elles demeurerent* TOUT *interdites.*

3. *Même* est toujours déclinable, quand il est pronom, ou adjectif d'identité, de parité, & d'énergie, comme nous l'avons expliqué, page 157. *Le même Auteur : les mêmes livres : mêmes vices : les Princes mêmes, &c.* Mais il est indéclinable, quand après la conjonction *&*, ou après un nom ou un pronom, il est employé dans le sens des adverbes, *aussi, de plus,* ou *en outre :* & on connoît qu'il a cette signification, lorsque sans altérer le sens de la phrase on peut le transposer avant le nom ou pronom, en y joignant la conjonction *&*. Ainsi on écrit, *les Egyptiens reconnoissoient pour Dieux, des animaux, des reptiles, des plantes* MEME, c'est-à-dire, *& même des plantes.*

Quand *même* est joint avec quelque verbe, il est toujours adverbe, & par conséquent indéclinable.

De la lettre h.

Quelques Grammairiens prétendent que quand l'*h* marque une aspiration, elle est une véritable consonne, parce que, comme les consonnes, elle ajoute quelque chose au son simple des voyelles, en les faisant prononcer avec une modification particuliere, qui consiste dans un mouvement ou dans un effort du gosier : comme quand on dit, *le héros, la harpie, le hennissement, &c.*

Mais ce qu'ajoute l'*h* au son simple des voyelles, ne les faisant pas prononcer avec une articulation sensible & marquée, comme

quand elles sont jointes aux autres consonnes, mais seulement avec un peu plus de force que si elles étoient sans aspiration; on a cru pouvoir dire, sans prétendre condamner le sentiment opposé, que l'*h* étoit moins une lettre, qu'une marque d'aspiration.

L'effet de l'aspiration est d'empêcher la liaison du mot qui commence par une *h* aspirée, avec celui qui le précède : c'est-à-dire, que les voyelles *e* & *a* des articles ou pronoms conjonctifs ne se suppriment pas, comme avant les mots qui commencent par une voyelle, & que les consonnes finales du mot précédent ne se prononcent pas plus que si l'*h* étoit une consonne. Ainsi on écrit & on prononce *le héros*, *la haine*, *vous me haïssez*, *il se hâte*, & non pas *l'héros*, *l'haine*, *vous m'haïssez*, *il s'hâte* : & dans, *les hameaux*, *un discours hardi*, *plus honteux*, *une ame hautaine*, on ne doit pas prononcer l'*s* finale de *les*, de *discours*, & de *plus*, comme on la prononceroit dans, *les amis*, *un discours artificieux*, *plus honnête*. Il faut au contraire prononcer l'*e* muet d'*ame*, comme on le prononce dans *ame noble*.

On entend que par la même raison il faut écrire & prononcer *ce héros*, & non pas *cet héros*, comme on dit *cet oiseau*, ou *cet honneur*; & qu'il faut de même écrire & prononcer, *sa haine*, *sa hardiesse*, & non pas *son haine*, *son hardiesse*, comme on dit, *son humeur*, *son humilité*.

On observe la même chose à l'égard des mots *huit*, *huitieme*, & *huitaine*, quoique l'*h*

n'y ſoit pas aſpirée. Ainſi on écrit & on prononce ſans éliſion, ni liaiſon, *le huit, du huit, le huitieme, du huitieme, la huitieme, la huitaine, les huit, dans huit, &c.*

L'*h* du nom *Henri* doit toujours s'aſpirer, auſſi-bien dans la converſation que dans la poéſie ſoutenue & dans le diſcours oratoire. Ainſi il faut dire, *les exploits de Henri IV*, & non *les exploits d'Henri IV*.

A l'égard du mot *Hollande*, où l'*h* eſt également aſpirée, les Lingeres & les Marchands ont introduit l'uſage de dire, *toile d'Hollande, chemiſes d'Hollande, fromage d'Hollande*. On trouve dans le dictionnaire de l'Académie, *toile de Hollande*, ou *d'Hollande, fromage d'Hollande*. Il eſt plus régulier de prononcer toujours ce mot avec aſpiration, *de Hollande*.

Le bon uſage veut que l'on diſe avec l'Académie, *de l'eau de la Reine de Hongrie, du point de Hongrie*; & non *de l'eau de la Reine d'Hongrie, du point d'Hongrie*.

Quoique les mots *onze* & *onzieme* commencent par une voyelle, cependant les voyelles des articles ou des prépoſitions qui les précedent, ſe prononcent ſouvent comme ſi ces mots commençoient par une conſonne, ſur-tout quand il eſt queſtion de dates, & ils ne ſe lient pas avec les conſonnes finales des mots qui ſont auparavant. Ainſi on dit, *le onze du mois, la onzieme année, au onzieme ſiecle, vers les onze heures, Louis onze*, ſans prononcer l'*s* de *les* & de *Louis*. Ont peut dire également *l'onze du mois, à l'onzieme page*,

ou, *à la onzieme page.*

La conjonction *oui*, quand elle est prise substantivement, ne souffre pas d'élision avec les voyelles précédentes, ni de liaison avec les consonnes finales, & on dit *le oui & le non*, *un oui*, *tous vos oui ne me persuadent pas*, sans prononcer l'*n* d'*un*, plus que l'*s* de *vos*.

Quand l'*h* est précédée d'un *c*, elle sert à lui donner en françois un son particulier que l'on reconnoîtra dans ces mots, *chaleur*, *chévre*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *chûte*: excepté dans quelques mots dérivés du Grec, où le *ch* représentant le *χ* de cette langue, en conserve le sont dur & semblable à celui du *k*, comme *écho*, *eucharistie*, *&c.*

H, à la suite d'un *p*, lui donne sans exception le son de l'*f*, & ces deux lettres représentent dans tous les mots où elles sont emle φ des Grecs, qui répond à notre *f*, comme dans ces mots, *triomphe*, *philosophie*, *phrase*, *&c.*

Quand l'*h* est précédée d'une *r*, d'un *t*, ou d'une autre consonne, elle n'en change point le son, & n'y ajoute rien; elle marque seulement l'étymologie grecque, comme dans *rhétorique*, *méthode*, *Arithmétique*, *&c.*

Ce seroit une faute essentielle contre l'orthographe, de supprimer l'*h* dans les mots qui la prennent au commencement, soit qu'elle s'y aspire ou non, & d'écrire par une *f* les mots qui doivent s'écrire par *ph*: l'usage ne le souffre pas. Ainsi il faut écrire *l'honneur*, & non *l'onneur*, la *philosophie*, & non *la filosofie.*

A l'égard des autres mots où l'*h* ſe met après l'*r*, le *t*, le *c*, ou autres lettres, par la ſeule raiſon de l'étymologie, & ſans changer le ſon de la lettre; comme cette raiſon d'étymologie n'eſt connue que de peu de perſonnes, ce ne feroit pas une faute conſidérable d'omettre l'*h*, à moins que ce ne fût dans des mots d'un uſage très-fréquent, comme dans JESUS-CHRIST, *Chrétien*, *Catholique*, *&c.* De bons auteurs même la retranchent ſouvent de bien des mots où elle devroit être, écrivent *trône*, *téâtre*, *métode*, *&c.* au lieu de *thrône*, *théâtre*, *méthode*, *&c.*

*De l'*j *& de l'*v *conſonnes diſtingués de l'*i *& de l'*u *voyelles.*

La pronciation de l'*j* conſonne avant les cinq voyelles, eſt ſemblable à celle du *g* avant *e* & *i*, comme dans ces mots, *jardin*, *Jéruſalem*, *j'ignore*, *j'ordonne*, *jumeau*.

Celle de l'*v* conſonne ſe reconnoît dans les mots, *vanité*, *vérité*, *ville*, *volage*, *vulgaire*.

L'*i* & l'*u* voyelles au contraire ſe prononcent avec le ſon ſimple des voyelles, comme dans le mot *puni*.

Comme l'*j* & l'*v* conſonnes ſe prononcent très-différemment de l'*i* & de l'*u* voyelles, ils doivent auſſi s'écrire avec des caractères tout différents, & c'eſt à quoi on manque très-ordinairement. L'*j* conſonne doit toujours être alongé par en bas: l'*v* conſonne eſt pointu: & quand ils ſont voyelles, ils s'écrivent ainſi, *i*, *u*.

De l'y grec.

L'*y* grec n'a par lui-même en françois d'autre ſon que celui de l'*i* ſimple, comme nous l'avons dit page 14.

Les Romains l'ont introduit dans leur langue, pour exprimer en certains mots l'*upſilon* des Grecs (υ), & le prononçoient comme eux, c'eſt-à-dire, comme nous prononçons notre *u* voyelle; au lieu qu'ils donnoient à leur *u* ordinaire le ſon de notre *ou*. On l'a conſervé en françois par raiſon d'étymologie dans les mots dérivés du grec, où il tient la place de *l'upſilon*, comme dans *ſynode*, *myſtere*, *&c.* Mais au lieu de lui laiſſer le ſon de l'*u*, on lui a donné celui de l'*i* : en ſorte qu'en l'approchant de ſon origine par le caractere, on l'en a éloigné par la prononciation.

On lui a enſuite fait prendre ſans aucun fondement la place de l'*i* ſimple à la fin d'un grand nombre de mots, comme de *fourmy*, *luy*, *celuy*, *eſſay*, *Roy*, *loy*, *j'ay*, *j'aimay*, *&c.*

Le meilleur uſage qu'on en ait fait, a été de l'employer dans les mots où il exprime le ſon de deux *ii* voyelles, comme dans *frayeur*, *crayon*, *moyen*.

Il y a apparence que les deux *ii* s'écrivoient autrefois dans ces mots, & que le dernier ayant été alongé de cette ſorte, *ij*, afin qu'on le diſtinguât de l'*ï* avec deux points, on les a enſuite transformés en *y*.

Comme il n'y a guere que les gens de

lettres qui puiſſent ſavoir, par la connoiſſance de la langue grecque, en quelles occaſions il convient de ſe ſervir de l'*y* grec, plutot que de l'*i* ſimple; que d'un autre côté l'*y* grec ayant un ſon bien différent de celui de l'*upſilon* grec, il n'en rappelle qu'imparfaitement l'étymologie; il ſemble que ce ne ſeroit pas abſolument pécher contre l'orthographe, que d'employer l'*i* ſimple dans les mots dérivés du Grec, ſans avoir égard à leur origine, l'uſage en étant ſurtout autoriſé, comme il l'eſt par un grand nombre de bons Ecrivains.

Mais quand il s'agit d'exprimer le ſon de deux *ii* voyelles, on peut alors ſe ſervir utilement de l'*y* grec: c'eſt un emploi qui lui eſt propre & particulier. En voici la regle.

On ſe ſert toujours de l'*y* grec pour exprimer le ſon de deux *ii*, dont le premier fait partie de la ſyllabe précédente, & le ſecond entre dans la ſyllabe qui ſuit. Ainſi il faut écrire, *payeur*, *joyeux*, *voyons*, *pays*, *payſan*, *Abbaye*, *&c.* qui ſe prononcent comme s'il y avoit *pai-ieur*, *joi-ieux*, *voi-ions*, *pai-is* *pai-iſan*, *abbai-ie*; mais on écrira ſans *y* grec, *païen*, *faïence*, *aïeul*, *&c.* parce qu'on n'entend dans ces mots que le ſon d'un *i*, *pa-ien*, *fa-ience*, *a-ieul*, *&c.*

Il eſt bon d'obſerver que dans preſque tous les verbes où l'*y* grec s'emploie pour deux *ii* en certaines perſonnes, il ſe change en *i* ſimple en d'autres, parce qu'il n'y tient plus lieu que d'un *i*. Ainſi, quoiqu'on écrive *ſoyons*, *ſoyez*, *voyez*, *&c.* il faut écrire *qu'ils ſoient*, *qu'il voie*, *qu'ils voient*,

ces personnes se prononçant comme s'il y avoit simplement, *qu'ils soi-ent*, *qu'ils voi-e*, *qu'ils voi-ent*, & non pas, *soiient*, *voiie*, *voiient*. C'est l'oreille que l'on doit consulter pour écrire conformément à ces deux prononciations différentes.

Il y a quelques mots où l'on entend en quelque sorte le son de trois *i*, & où par conséquent il convient d'ajouter un *i* simple à la suite de l'*y* grec. Ces mots sont les premieres & secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, & du présent du subjonctif des verbes qui ont un *y* grec avant la terminaison *ant* du participe actif.

Suivant les regles que nous avons données page 230 & 231, les premieres & secondes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du présent du subjonctif, se forment du participe actif, en changeant *ant* en *ions* & en *iez*: par conséquent de *payant* on fait *nous payions*, *vous payiez*, *que nous payions*, *que vous payiez* : de *voyant*, *nous voyions*, *vous voyiez*, *que nous voyions*, *que vous voyiez* : d'*employant*, *nous employions*, *vous employiez*, *que nous employions*, *que vous employiez* : d'*ayant*, *que nous ayions*, *que vous ayiez*, *&c.*

On écrit *yeux* pluriel d'*œil*; & on conserve encore assez communément l'*y* grec dans dans le mot *yvre* & ses dérivés, & dans *yvoire*, où on l'a mis sans doute dans le temps que l'*i* & l'*u* consonnes ou voyelles s'écrivoient avec les mêmes caracteres, & pour empêcher que l'on ne prononçât *jeux*,

jure, juoire. Mais il eſt mieux d'écrire, avec l'Académie, *ivre, ivoire.*

L'*y* grec fait quelquefois ſeul un mot, quand il eſt ou pronom conjonctif, *ne vous y fiez pas ;* ou adverbe de lieu, *nous y courons ;* ou qu'il rend imperſonnel le verbe *avoir, il y a ſujet de croire.*

Du z.

Nous ne parlerons que de l'uſage qu'il a à la fin des mots & à la ſuite de la voyelle *e.*

Le *z* à la fin des mots donne à l'*e* qui le précede ordinairement, le ſon de l'*é* fermé, comme dans, *chantez, liſez, finiſſez, &c.*

C'eſt pourquoi on l'employoit autrefois, & quelques auteurs l'emploient encore, au pluriel des noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs, & des participes qui ont leur ſingulier terminé en *é*, comme *la bonté, les bontéz ; l'amitié, les amitiez ; l'homme ſenſé, les hommes ſenſez ; le livre eſtimé, les livres eſtimez, &c.*

D'autres, au lieu du *z*, terminent les mêmes pluriels par une *s*, en laiſſant l'accent aigu ſur l'*é*, & écrivent *bontés, amitiés, ſenſés, eſtimés, &c.*

Cette derniere orthographe eſt à préſent la plus ſuivie. Le plus grand nombre des bons auteurs, & l'Académie elle-même, l'ont adoptée.

La raiſon qui nous a principalement déterminés à la préférer à l'autre, c'eſt qu'elle eſt plus conforme à la regle générale que nous avons établie pour la formation du pluriel des noms, en ajoutant ſeulement

une *s* au ſingulier; & nous ne faiſons ſervir le *z* que pour caractériſer dans les verbes les ſecondes perſonnes du pluriel, dont les terminaiſons ont le ſon d'*é* fermé, comme, *vouz aimez : vous donniez : vous finirez : vous avez reçu : vous auriez permis, &c.* En quoi ces ſecondes perſonnes ſont diſtinguées des participes. Ainſi dans, *vous aimez, vous êtes aimés*, on connoîtra que *aimez* eſt une ſeconde perſonne, & *aimés* un participe.

Il y a quelques mots à la fin deſquels l'uſage a conſervé le *z*, comme *le nez, chez, aſſez, &c.*

Au reſte ce n'eſt pas une orthographe nouvelle, que d'employer le *z* pour les ſecondes perſonnes du pluriel des verbes, & l'*s* pour le pluriel des noms & des participes en *é*. Cette diſtinction a été exactement obſervée dans un ancien livre intitulé, *Epitome*, ou *Extrait abrégé des dix livres d'architecture de Marc Vitruue Pollion, enrichi de figures & pourtraits, pour l'intelligence du liure, par Jan Gardet, Bourbonnois, & Dominique Bertin, Pariſien, avecq' les annotations ſur les plus difficiles paſſages de l'Auteur, dédiées à très-illuſtre Seigneur René de Daillon, Eveque de Luſſon & Abbé de Charroux, à Toloſe par Guion Boudeville juré de l'univerſité.*

Ce livre a été achevé d'imprimer au mois de Février 1559, vieux ſtyle, & l'Epitre dédicatoire des annonciations, eſt datée du dernier Mars 1566. Jan Gardet eſt le traducteur, & Dominique Bertin le graveur. On y trouve par-tout les ſecondes per-

ſonnes du pluriel des verbes terminées par un *z*, & les pluriels des noms & des participes en *é* par une *s*. Voici un exemple pour le *z* tiré de la page 12. *Sur une table bien aplanie à la regle & au niveau, ſoit fait un centre marqué par A : ſur lequel mettez un gnomon ou aiguille d'airain propre à montrer les ombres : lors environ la cinquieme heure de devant midi, marquez d'un point le fin bout de l'ombre de votre aiguille, où vous mettrez un B: puis de ce centre A, élargiſſant le compas juſques au B, tirez une ligne ronde : après remettez votre aiguille où elle étoit, & attendez que l'ombre décroiſſe, & que croiſſant derechef, elle ſoit après midi pareille à celle de devant.*

A l'égard du pluriel des noms & des participes en *é*, il ſuffira d'en citer quelques-uns pris au haſard : *gracieuſetés*, *honnêtetés*, *aſſurés*, *compoſés*, *deux égalités*, *ils ſeront conſtitués*, *des propriétés*, *arbres charpentés*, *&c.*

Le même auteur écrit auſſi *aſſez* & *chez* avec un *z*.

Lettres doubles.

Il entre dans beaucoup de mots françois, des conſonnes doubles qui ne ſe prononcent pas autrement que ſi elles étoient ſimples. *Appeller*, par exemple, ſe prononce comme *apeler*, & ainſi des autres.

La plupart de ces conſonnes ſe ſont conſervées doubles dans notre langue, parce qu'elles le ſont dans les mots latins d'où elles tirent leur origine. *Approuver*, *offrir*,

viennent des mots latins, *approbare*, *offerre.* D'autres se doublent sans aucune raison d'étymologie, comme dans, *combattre*, *donner*, *personne*, &c.

L'usage est partagé sur cette partie de l'orthographe françoise. Parmi les Auteurs, il y en a qui conservent encore toutes les lettres doubles, d'autres les ont toutes supprimées, d'autres n'ont supprimé qu'une partie de celles qui n'ont point d'étymologie, ou qui sont même contraires à l'étymologie latine.

Ceux qui conservent toutes les lettres doubles le font pour ne pas laisser perdre de vue les origines de notre langue, & pour ne rien changer à l'ancien usage. Ceux qui les suppriment toutes, voudroient rapprocher l'orthographe de la prononciation, & la rendre plus facile aux étrangers. Enfin l'intention de ceux qui n'en suppriment qu'une partie, est en conservant la trace des étymologies, de débarrasser notre orthographe d'un grand nombre de lettres doubles, dont l'usage n'a aucun fondement solide.

Chacune de ces trois manieres d'écrire a ses partisans. Sans s'attacher scrupuleusement à la premiere, on peut, à l'exemple de l'Académie, faire un usage raisonnable de la derniere, & écrire sans lettres doubles, *alarme*, *apaiser*, *conclure*, *clore*, & quelques autres, parce qu'il n'y a dans cette orthographe rien de contraire à l'étymologie, ni à la prononciation.

L'Académie double les consonnes *l* & *t*

après la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* ſe prononce avec un ſon ouvert: mais elle ne met qu'une *l* ou qu'un *t*, lorſque le ſon de l'*e* eſt muet; & elle admet cette variété dans le même mot, ſuivant la différente prononciation de l'*e*, par la raiſon ſans doute que la double *ll* & le double *tt* contribuent à rendre l'*e* ouvert, & qu'il ne peut être que muet, quand il eſt ſuivi d'une ſeule *l* & d'un ſeul *t*. Ainſi elle écrit, *j'appelle*, *je renouvelle*, *j'achette*, *je jette*, *chancellerie*, parce que l'*e* y eſt ouvert avant les deux *ll* & les deux *tt*; mais elle écrit *appeler*, *renouveler*, *acheter*, *jeter*, *chancelier*, parce que l'*e* y eſt muet.

Cette orthographe eſt nouvelle, & nous ne prétendons pas la critiquer, parce qu'elle eſt fondée en principes, & qu'elle eſt conforme à la prononciation. Nous obſerverons cependant qu'elle ne nous paroît pas aiſée à ſuivre dans la pratique. Tel qui aura écrit quelques temps d'un verbe avec une lettre double ou ſimple, ſera porté naturellement & par habitude à écrire de même tous les autres, & il ne pourra, ſans une attention gênante, s'accoutumer à employer dans le même mot, ou dans deux mots formés l'un de de l'autre, tantôt une lettre double, & tantôt une ſimple.

Il y a une regle générale en françois, & qui ne ſouffre que très-peu d'exceptions; c'eſt que quand les conſonnes ſont doublées, & que ce n'eſt pas par raiſon d'étymologie, c'eſt preſque toujours parce que les ſyllabes qu'elles forment ſont breves.

Les

Les consonnes qui se redoublent le plus ordinairement, par cette raison, sont, *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots, *moelle*, *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*. Les mêmes consonnes sont simples dans les mots suivant, *poêle*, *dôme*, *trône*, *râper*, *tempête*, parce que les syllabes qui les précedent sont longues.

Ce n'est après toutes les voyelles que ces consonnes se redoublent.

Les voyelles *a* & *e*, & sur-tout la derniere, sont celles qui font le plus communément doubler l'*l* dans les syllabes breves, & ce redoublement, à l'égard de l'*e* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *balle*, *salle*, *chandelle*, *libelle*, *sentinelle*, *vaisselle*, *&c.*

L'*m* est presque toujours double après l'*a*, l'*e* & l'*o* quand la syllabe est breve : *grammaire*, *emmener*, *femme*, *homme*, *somme*, excepté le seul mot *flamme*, où l'*a* est long, quoique suivi de deux *mm*.

Il en est de même à l'égard de l'*n*, *bannir*, *canne*, *méridienne*, *colonne*, excepté le seul mot *manne*, où les deux *nn* n'empêchent pas que la syllabe ne soit longue.

Le *p* se double à la fin, & plus souvent au commencement des mots, après les voyelles *a* & *o*, *sappe*, *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *opprimer*, *&c.*

Le *t* se double après *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la syllabe est breve, que pour faire prononcer l'*e* ouvert *patte*, *battre* *baguette*, *manchette*,

que les consonnes ne se doublent, quoiqu'employées dans les syllabes breves, comme dans *scandale*, *lame*, *il seme*, *Rome*, *profane*, *phénomene*, *pape*, *télescope*, *apôtre*, *opérer*, *aromate*, *interprete*, *dévote*, *dispute*, *&c.* On écrit le plus ordinairement, comme l'Académie, *fidelle* avec deux *ll*, contre l'étymologie.

Souvent sans aucune raison apparente d'étymologie, & dans des mots purement françois, les syllabes sont breves & les consonnes simples, comme dans *cabale*, *trame*, *chicane*, *je mene*, *étape*. *salope*, *apanage*, *opiat*, *écarlate*, *matelote*, *culbute*, *&c.*

Souvent enfin, pour doubler les consonnes dans les syllabes breves, on secoue le joug de l'étymologie. Quoique les mots *homme*, *honneur*, *couronne*, viennent des mots latins, *homo*, *honor*, *corona*, où il n'y a qu'une *m* & une *n*, on en a mis deux en françois, pour faire mieux connoître que les syllabes qui les précedent sont breves.

Il en est de même du mot *querelle* venant de *querela*, & d'un grand nombre d'autres de cette terminaison, *femme* venant de *femina*, *étrenne* de *strena*, *chrétienne* de *christiana*, *&c.*

On écrit *honorer*, *donation*, *intonation*, avec une seule *n*, quoiqu'il y en ait deux dans *honneur*, *donner*, *entonner*, parce que l'*o* qui précede l'*n* dans les premiers, termine la syllabe, & se prononce avec le son qui lui est naturel, *ho-norer*, *do-nation*, *into-nation*; au lieu que dans les autres l'*o* n'est pas pur, & qu'il a le son nasal *on*. Ainsi il faut prononcer

hon-neur, *don-ner*, *enton-ner*. Voilà la raiſon pourquoi nous croyons que ces mots s'écrivent différemment.

Quoique les conſonnes dont on vient de parler, ne ſoient pas doublées dans toutes les ſyllabes breves, il eſt cependant vrai qu'à l'exception des mots *flamme* & *manne*, les ſyllabes ſont breves, toutes les fois que ces conſonnes ſont doubles.

Si l'on trouve quelques autres conſonnes doubles dans les ſyllabes breves, il n'en faut chercher d'autres cauſes que l'étymologie ou l'uſage, comme dans les mots *abbé*, *ſabbat*, *accuſer*, *occaſion*, *occuper*, *office*, *difficile*, *accoûtrer*, *affaire*, *offuſquer*, *&c.*

A la différence des conſonnes précédentes l'*r* ſe redouble ſouvent dans les ſyllabes longues, comme dans *bizarre*, *larron*, *terre*, *tonnerre*, *je verrai*, *j'enverrai*, *courre*, *nourrir*, *&c.*

Il y a baucoup d'autres ſyllabes longues où l'*r* eſt ſimple, comme dans *avare*, *chimere*, *empire*, *aurore*, *lavure*, *&c.*

Les deux *rr* ſe prononcent fortement dans les futurs & les conditionnels préſents des verbes *courir*, *mourir*, *acquérir*, & de leurs composés, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrai*, *je courrois*, *je mourrois*, *j'acquerrois*.

C'eſt pour faire éviter cette prononciation, que nous avons haſardé d'écrire, *je pourai*, *je pourois*, avec une *r* ſimple. En écrivant, *je pourrai*, *je pourrois*, il ſembleroit que ces mots devroient ſe prononcer comme *je mourrai*, *je mourrois*. Il eſt cependant vrai que l'on

fait ſonner les deux *rr* dans ceux-ci, & que l'on n'en prononce qu'une dans les autres; ce qui fait une différence eſſentielle qu'il n'eſt pas inutile d'exprimer dans l'écriture.

On peut encore établir une regle générale pour le redoublement des conſonnes; c'eſt que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, & qu'elles y ſont employées comme prépoſitions inſéparables, les conſonnes qui les ſuivent ſe doublent.

On connoît que ces voyelles ſont employées comme prépoſitions inſéparables dans un mot, lorſqu'en les retranchant de ce mot, celui qui reſte eſt un mot françois qui entroit dans la compoſition du premier. Ainſi, en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reſte *prendre*, qui eſt un autre mot françois. La voyelle *a* y étoit donc employée comme prépoſition inſéparable, & par conſéquent *apprendre* eſt un mot compoſé, dont le ſimple eſt *prendre*.

Il y a en françois quelques mots compoſés dont les ſimples ſont latins, comme *appartenir*, formé du mot latin *pertinere*; *attribuer*, du mot latin *tribuere*; & ces mots ne ſont pas d'exception à la regle générale.

Suivant cette regle les conſonnes ſont doubles dans les mots *acclamation*, *accoller*, *accommoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annoter*, *apparoître*, *approuver*, *arranger*, *arrondir*, *aſſiéger*, *attendrir*, *attirer*, *oppoſer*, *opprimer*, *oppreſſer*, *&c.* parce qu'ils ſont formés des mots ſimples, *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*,

grave, *lait*, *note*, *paroître*, *prouver*, *rang*, *rond*, *ſiege*, *tendre*, *tirer*, *poſer*, *premere*, mot latin, *preſſer*.

Il faut excepter de cette regle les mots composés, dont les ſimples commencent par un *b*, tels que *abaiſſer* formé de *baiſſer*, *abâtardir* formé de *bâtard*, *abattre* formé de *battre*, *abêtir* formé de *bête*, *aborder* formé de *bord*, *aboutir* formé de *bout*; & généralement tous les mots qni commencent par un *a* ſuivi d'un *b*, comme *abandonner*, *aboi*, *abolir*, *abreuver*, *abuſer*, *&c.* hors le ſeul mot *abbé* & ſes composés.

Enfin il y a quelques mots où la conſonne ſe double après l'*a*, ſans aucune raiſon d'étymologie ni de compoſition, mais ſeulement parce que la ſyllabe eſt breve, ou pour ſuivre un ancien uſage, tels que ſont, *accabler*, *accointance*, *accorder*, *accotter*, *affreux*, *affut*, *aller*, *allumer*, *appui*, *arracher*, *arrêt*, *arriver*, *&c.*

Mots terminés en al, ale, *&* alle.

Le maſculin des noms adjectifs de cette terminaiſon eſt toujours en *al*, & tous ces adjectifs ſont généralement, & ſans exception leur féminin en *ale*; *libéral*, *libérale*; *rival*, *rivale*, *&c.*

Les ſubſtantifs terminés en *al*, ſont, *animal*, *amiral*, *archal*, *arcenal*, *bal*, *bocal*, *canal*, *caporal*, *cérémonial*, *cheval*, *corporal*, *cryſtal*, *diurnal*, *fanal*, *hôpital*, *madrigal*, *mal*, *maréchal*, *métal*, *official*, *piédeſtal*, *pluvial*, *préſidial*, *régal*, *ſandal*, bois des Indes

ſénéchal, *ſignal*, *val*, *tribunal*, *vaſſal*.

On ne double l'*l* que dans les ſubſtantifs *balle*, *dalle*, noix de *galle*, *halle*, *intervalle*, *malle*, coffre, *ſalle* d'une maiſon, *ſtalle*, & dans le ſeul verbe *inſtalle*, venant d'*inſtaller*. Tous les autres mots de cette terminaiſon s'écrivent par *ale*, avec une ſeule *l*.

Mots terminés en ate *&* atte.

De tous les adjectifs en *at*, il n'y a que *mat* qui double le *t* au feminin, *matte*.

On écrit par deux *tt* les ſubſtantifs *barratte*, *chatte*, *datte*, fruit du palmier, *jatte*, *latte*, *natte*, *patte*, & les verbes, *batte* venant de *battre*, *flatte* de *flatter*, *gratte* de *gratter*, *matte* de *matter*. Tous les autres mots de la même terminaiſon s'écrivent par *ate* avec un ſeul *t*.

Mots terminés en el, ele, *&* elle.

Tous les adjectifs de cette terminaiſon ont leur maſculin en *el*, & leur féminin eſt toujours en *elle*: *cruel*, *cruelle*; *mutuel*, *mutuelle*, *&c*. On écrit *fidelle* au maſculin & au féminin.

Les ſubſtantifs terminés en *el*, ſont, *appel*, *arc-en-ciel*, *autel*, *carrouſel*, *cartel*, *ciel*, *colonel*, *dégel*, *duel*, *fiel*, *hôtel*, *hydromel*, *lambel*, *miel*, *miſſel*, *noël*, *paſtel*, *ſcel*, *ſel*. Dans tous les autres l'*l* eſt ſuivie d'un *e* muet.

L'*l* eſt ſimple dans les ſubſtantifs *hydrocele*, *modele*, *parallele*, *zele*, & dans les verbes, *cele* venant de *celer*, *chapele* de *chapeler*, *ciſele* de *ciſeler*, *démantele* de *démanteler*, *gele* de *geler*, *harcele* de *harceler*, *martele* de *mar-*

teler, *pele* de *peler*, *révele* de *révéler*, *ruiſſele* de *ruiſſeler*. Par-tout ailleurs l'*l* ſe double.

Mots terminés en ete & ette.

Tous les adjectifs, en *et*, prennent deux *tt* au féminin, excepté *complet*, *complete*; *diſcret*, *diſcrete*; *inquiet*, *inquiete*; *replet*, *replete*; *ſecret*, *ſecrete*.

Les ſubſtantifs qui s'écrivent avec un ſeul *t*, ſont, *anachorete*, *athlete*, *comete*, *diete*, *épithete*, *interprete*, *planete*, *poëte*, *prophete*.

On ne met qu'un *t* ſimple dans les verbes *achete* venant d'*acheter*, *cachete* de *cacheter*, *crochete* de *crocheter*, *décrete* de *décréter*, *empiete* d'*empiéter*, *frete* de *fréter*, *inquiete* d'*inquiéter*, *interprete* d'*interpréter*, *répete* de *répéter*, *ſouffleté* de *ſouffleter*. Tous les autres mots de cette terminaiſon prennent deux *tt*.

Mots terminés en il, ile, & ille.

Il y a quelques noms adjectifs terminés en *il* au maſculin. Ce ſont *biſſextil*, *civil*, *incivil*, *ſextil*, *ſubtil*, *vil*, *viril*, *volatil*. C'eſt, ſuivant quelques auteurs, parce qu'ils viennent de mots latins dont la pénultieme eſt longue; *civil* de *civilis*; *viril* de *virilis*, &c. excepté *volatil* qui vient de *volatilis*, dont la pénultieme eſt breve. Mais il ne s'écrit ainſi qu'en terme de chymie, comme quand on dit, *le ſel volatil*, *les eſprits volatils*. Au lieu que l'on écrit *volatile*, en parlant d'un animal qui vole. Leur féminin eſt en *ile*; *civil*, *civile*; *vil*, *vile*, &c.

On trouve dans un grand nombre d'Au-

teurs, dans le Dictionnaire de Trévoux, & dans celui de l'Académie de l'édition de 1694, *puéril* au masculin. L'Académie a écrit dans son Dictionnaire de 1740 *puérile* pour les deux genres, mais elle est revenue à *puéril* dans celui de 1762. Ce mot vient de *puerilis* dont la pénultieme est longue. On écrit encore *servile* au masculin & au féminin, quoique la pénultieme de *servilis* soit longue.

L'*l* ne se prononce pas dans *gentil*, qui fait au féminin *gentille* avec les *ll* mouillées.

Tous les autres adjectifs sont terminés en *ile* au masculin & au féminin, excepté *imbécille* & *tranquille* qui prennent deux *ll* à l'un & à l'autre.

Les seuls noms substantifs terminés en *il*, sont, *alguasil*, *exil*, *fil*, *mil*, nombre, *Nil*, *morfil*, *profil*.

Il y en a d'autres qui ont la même terminaison, mais dont l'*l* se mouille ou ne se prononce que très-foiblement. Ce sont, *Avril*, *babil*, *baril*, *bresil*, *chenil*, *fournil*, *fusil*, *gresil*, *gril*, *mil*, graine; *nombril*, *outil*, *péril*, *persil*, *sourcil*. Tous les mots formés de ces noms prennent deux *ll* mouillées; *babil*, *babiller*; *gril*, *griller*, *&c.*

L'*l* se double dans les seuls noms substantifs *mille*, *pupille*, *sibylle*, *ville*, & elle est simple dans tous les autres; *domicile*, *concile*, *&c.*

De tous les verbes de cette terminaison, il n'y a que *distille*, venant de *distiller*, & *vacille* de *vaciller*, qui s'écrivent avec deux *ll*: les autres n'en ont qu'une.

Il y a encore bien des mots, ſoit noms ou verbes, qui ſont terminés en *ille*; mais les deux *ll* s'y mouillent, ce qui fait une prononciation différente, & cette prononciation indique ſuffiſamment la maniere de les écrire, comme on le reconnoît dans *bille*, *fille*, *coquille*, *habille*, *brille*, *&c.*

Mots terminés en ite *&* itte.

De tous les mots terminés en *ite*, on n'écrit avec deux *tt* que l'adjectif *quitte* dans les deux genres, le ſubſtantifs *cuitte* cuiſſon, & les verbes *quitte* venant de *quitter*, & *acquitte* d'*acquitter*.

Mots terminés en ol, ole, olle.

Les ſeuls adjectifs terminés en *ol*, ſont, *fol* ou *fou*, *mol* ou *mou*, qui font au féminin *folle* & *molle*, & *eſpagnol*, qui fait *eſpagnole*.

Parmi les ſubſtantifs de cette terminaiſon, ceux qui s'écrivent par *ol* ſont, *bé-mol*, *bol*, *caracol*, terme d'architecture, *col*, ou *cou*, *dol*, *hauſſe-col*, *licol* ou *licou*, *paraſol*, *ſol* ou *ſou*, *ſol* note de muſique, *ſol* terrein, *tourneſol*, *viol*, *vitriol*, *vol* d'oiſeau, *vol* larcin.

Tous les autres ſont terminés en *ole*, *école*, *parole*, *&c.* & les ſeuls qui prennent deux *ll*, ſont *bouterolle* & *colle*.

Les ſeuls verbes qui doublent l'*l* ſont, *accolle* venant d'*accoller*, *colle* de *coller*, *décolle* de *décoller*, *trolle* de *troller*. Tous les autres s'écrivent avec une ſeule *l*, *conſole*, *immole*, *&c.*

Mots terminés en ote & otte.

Les adjectifs en *ot* font leur féminin en *ote*, excepté seulement *cagot*, *ragot*, *sot* & *vieillot*, qui font, en doublant le *t*, *cagotte*, *ragotte*, *sotte*, & *vieillotte*.

On écrit avec deux *tt* les substantifs suivants, *ballotte*, *botte*, *calotte*, *carotte*, *chenevotte*, *cotte* juppe; *crotte*, *culotte*, *flotte*, *gavotte*, *gelinotte*, *glotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *hulotte*, *linotte*, *lotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *menotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*. Tous les autres ne s'écrivent qu'avec un *t*, *anecdote*, *échalote*, *cote* marque numérale, *note*, *&c.*

Le *t* se prononce dans *dot*, quoiqu'il ne soit pas suivi d'un *e* muet.

On double le *t* dans les verbes *baisotte* venant de *baisotter*, *ballotte* de *ballotter*, *botte* de *botter*, *débotte* de *débotter*, *emmaillotte* d'*emmaillotter*, *flotte* de *flotter*, *frotte* de *frotter*, *garotte* de *garotter*, *gigotte* de *gigotter*, *gobelotte* de *gobelotter*, *grelotte* de *grelotter*, *jabotte* de *jabotter*, *marcotte* de *marcotter*, *marmotte* de *marmotter*, *rotte* de *rotter*, *sanglotte* de *sanglotter*, *trotte* de *trotter*. Les autres verbes de cette terminaison ne s'écrivent qu'avec un *t*, *complote* de *comploter*, *note* de *noter*, *numérote* de *numéroter*, *&c.*

Mots terminés en ul, ule, & ulle.

Il n'y a pas d'autre adjectif terminé en *ul*, que *nul*, qui fait au féminin *nulle*. Ceux qui sont terminés en *ule* au masculin & au fémi-

nin, font *crédule*, *incrédule*, *majuſcule*, *ridicule*.

Les ſeuls ſubſtantifs terminés *en ul*, où l'*l* ſe prononce, ſont, *accul*, *calcul*, *conſul*, *proconſul*, *recul*.

Tous les autres noms ſubſtantifs de cette terminaiſon s'écrivent en *ule*, *cédule*, *cellule*, *mule*, *ſcrupule*, *&c.* & il n'y a que *bulle* où l'*l* ſe double.

Il en eſt de même de tous les verbes, *calcule* venant de *calculer*, *diſſimule* de *diſſimuler*, *ſtipule* de *ſtipuler*, *&c.* excepté ſeulement *annulle* d'*annuller*.

Mots terminés en ute, *&* utte.

Il n'y a pas d'autre adjectif de cette terminaiſon que *brut* qui fait au féminin *brutte* avec deux *tt*.

Les ſubſtantifs ou le *t* ſe double, ſont *butte*, *hutte*, *lutte*. Tous les autres s'écrivent avec un ſeul *t*.

On écrit avec deux *tt* les verbes *hutte* venant de *hutter*, *lutte* de *lutter*. Le *t* eſt ſimple dans tous les autres.

Mots terminés en oul, *&* oule.

Le ſeul nom adjectif en *oul* eſt *ſoul*, qui fait au féminin *ſoule*.

On ne trouve de ſubſtantifs terminés en *oul*, que quelques noms propres & de dignité, tels que *Capitoul*, *S. Papoul*, *Toul*, *Veſoul*, *&c.* Tous les autres mots de cette terminaiſon, ſoit noms, ſoit verbes, s'écrivent en *oule*, & il n'y en a aucun où l'*l* ſe double.

V 6

Mots terminés en oute & outte.

De tous les mots de cette terminaiſon, on ne double le *t* que dans les noms *goutte* maladie, *goutte* de liqueur, & dans les mots qui en ſont dérivés, comme dans les verbes *dégoutte*, venant de *dégoutter*, *égoutte* d'*égoutter*, *&c.* Tous les autres s'écrivent avec un ſeul *t*, *doute*, *déroute*, *toute*, *&c.*

On n'a pas compris dans tous les détails précédents, les mots dont les pénultiemes ſont longues & marquées d'un accent circonflexe, parce que, ſuivant la regle générale qui a été établie, les conſonnes y ſont toujours ſimples.

Cette ébauche d'obſervations ſuffira pour donner une connoiſſance générale des raiſons qui font doubler les conſonnes, & pour faire ſentir en même temps que ce ſeroit la matiere d'un traité aſſez étendu, ſi l'on vouloit entrer dans un détail de regles & d'exceptions qui ne laiſſât rien à deſirer ſur cette partie importante de l'orthographe.

Au reſte l'uſage eſt l'arbitre ſouverain de l'orthographe, auſſi bien que du langage. Il ſemble tous les jours ſe déclarer de plus en plus contre les lettres doubles ; & s'il vient enfin, comme il pourra arriver, à les proſcrire abſolument, toutes les raiſons d'étymologie ne ſeront pas capables de les rappeller.

Savoir.

Nous avons retranché le ç de *ſavoir*, par-

ce qu'après de bons auteurs, nous croyons qu'il vient plutôt de *ſapere* que de *ſcire*. Mais nous avons laiſſé le *c* dans *ſcience*, parce qu'il vient de *ſcientia*. L'Académie a approuvé cette orthographe dans ſes deux derniers Dictionnaires.

Ce qui fortifie ce ſentiment, c'eſt que les Italiens & les Eſpagnols, dont la langue a beaucoup d'analogie avec la nôtre, expriment le mot *ſavoir*, les premiers par *ſapere*, & les autres par *ſaber*, au ſubjonctif *ſappiamo* & *ſépamos*, que nous ſachions, & au gérondif *ſapendo* & *ſabiendo*, ſachant. Il n'eſt pas douteux que ce verbe dans les deux langues ne ſoit dérivé du verbe latin *ſapere*, & non de *ſcire*.

Les Italiens diſent *ſcienza*, & les Eſpagnols *ciencia*, pour ſignifier *ſcience*. Ils ont donc tiré comme nous ce mot du latin *ſcientia*, & c'eſt pour cela qu'ils y ont conſervé le *c*. L'orthographe de *ſçavoir* avec un *c* a été introduite vers l'année 1614 & on l'écrivoit auparavant ſans *c*. Le *b* en Eſpagnol & l'*v* conſonne en françois eſt un affoibliſſement de la lettre *p*, & il y a plus de raiſon de faire venir *ſaber* de *ſapere*, & *ſavant* de *ſapiens*, que de *ſcire* & de *ſciens*. C'eſt à la même étymologie qu'il faut rapporter le mot *ſapience*.

On exprimoit anciennement en françois *ſavoir* par le verbe *ſcir*, *je ſcis*, *nous ſciſſons*, &c. de la ſeconde conjugaiſon, & il y a lieu de croire que les mots *ſcience*, *ſciemment*, & *eſcient*, nous ſont reſtés de ce vieux verbe.

S retranchée.

Malgré toutes les oppositions de beaucoup d'habiles gens l'usage est venu à bout de faire supprimer généralement la lettre *ſ* du milieu des mots où elle ne se prononce pas, sans aucun égard pour son étymologie. Ainsi on écrit maintenant, *maître*, *honnête*, *j'étois*, *écrire*, *répondre*, *&c.* au lieu de *maiſtre*, *honneſte*, *j'eſtois*, *eſcrire*, *reſpondre*; & on n'admet l'*ſ* au milieu des mots, que quand elle s'y prononce, comme dans *eſprit*, *eſtime*, *eſpérance*, *proteſtation*, *&c.* L'Académie a suivi cette orthographe dans ses deux derniers Dictionnaires.

Lettres majuſcules ou *Capitales.*

C'est ainsi qu'on appelle les grandes lettres.

Elles se mettent toujours au commencement des noms propres de *Dieu*, d'*anges*, d'*hommes*, de *royaumes*, *provinces*, *villes*, *bourgs*, *villages*, *châteaux*, *mers*, *fleuves*, & *rivieres.*

Les noms de dignités & de qualités s'écrivent aussi avec des majuscules, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier: comme quand on dit, *le Roi*, c'est-à-dire, *le Roi de France*, *l'Empereur de la Chine*, *le Duc d'Orléans*, *le Prince de Conti*, *le Comte de Toulouſe*, *&c.* Mais si ces mêmes noms de dignités & de qualités sont pris dans un sens général, & sans aucune attribution particulière, on les écrit alors avec les lettres ordinaires: comme on le voit dans ces phrases,

Un roi ſage & pieux fait le bonheur de ſes ſujets. La mort n'épargne pas plus les empereurs, ni les princes, que les autres hommes.

Les majuſcules ſe mettent encore au commencement des noms de tribunaux & de juriſdictions, comme *le Parlement, le Préſidial, &c.*

Au commencement des noms de ſciences, d'arts & de profeſſions, quand elles ſont le principal ſujet du diſcours.

Enfin au commencement du premier mot d'un diſcours, d'une phraſe, & d'un vers, pour y mettre plus de diſtinction & de netteté.

A linea.

On appelle écrire *à linea*, recommencer une nouvelle ligne, quoique la précédente ne ſoit pas entiérement remplie.

On doit le faire toutes les fois que ce que l'on a à écrire, n'a pas une liaiſon prochaine & immédiate avec ce qu'on a déja écrit; comme on peut le reconnoître dans tous les *à linea* de cet ouvrage.



CHAPITRE XV.

DES ACCENTS.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Accents?

R. Jentends de certaines marques qu'on met ſur les voyelles, pour les faire prononcer d'un ton plus fort ou plus foible, & pour marquer les diverſes inflexions de la voix.

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'accents ?*

R. Il y en a de trois ſortes ; ſavoir, l'*accent aigu* (´), l'*accent grave* (`), & *l'accent circonflexe* (^).

D. *Quel eſt dans l'écriture l'uſage le plus ordinaire des accents ?*

R. I. *L'accent aigu* ſe met ſur tous les *é* fermés, ſoit au commencement, ſoit au milieu, ſoit à la fin des mots, comme dans *vérité*, *témérité*, *les amitiés*, *les traités*, *&c.*

II. *L'accent grave* ſe met ſur les *è* fort ouverts ſuivis d'une *s* à la fin des mots, comme dans *procès*, *après*, *auprès*, *dès*, *progrès*, *accès*, *&c.*

Il ſe met encore ſur *à* lorſqu'il eſt article, pour le diſtinguer d'*a* verbe; ſur l'*à* adverbe, pour le diſtinguer de l'*a* article ou pronom conjonctif; ſur *où* adverbe, pour le diſtinguer de *ou* conjonction, &c.

Quelques Grammairiens veulent que l'on mette encore l'*accent grave* ſur les *è* ouverts au commencement & au milieu des mots, & que l'on écrive *règle*, *zèle*, *poète*, *rèſpecter*, *lumière*, *règne*, *&c.*

Mais cette pratique nous paroît également inutile & embarraſſante. Voici quelques réflexions à ce ſujet.

Les *è* ouverts ſe trouvent, ou au commencement d'une ſyllabe, & ſuivis d'une conſonne comme dans *eſ prit* ; ou au milieu d'une ſyllabe, & entre deux conſonnes, comme dans *per-mis* ; ou à la fin d'une ſyllabe, & précédés d'une conſonne ou d'une voyelle, comme dans *modè-le*, *lumiè-re*.

Dans les deux premieres circonſtances, les *e* ſont néceſſairement ouverts, à cauſe de la conſonne dont ils ſont ſuivis, & avec laquelle ils ſont liés; de ſorte qu'il ne ſeroit pas poſſible de les prononcer autrement, ſans faire violence à l'uſage & au génie de notre langue: comme on peut le reconnoître dans ces mots, *ter*-raſſer, cru-*el*-lement, *reſ*-*pec*-table, *net*-tement, ob-*jet*, mor-*tel*, *&c.* Par conſéquent l'*e* étant naturellement ouvert dans ces ſyllabes, il n'a pas beſoin de l'accent grave.

La maniere de prononcer l'*e* au commencement ou au milieu d'une ſyllabe eſt tellement dépendante de la conſonne ſuivante, qu'il eſt plus ou moins ouvert, à proportion que cette conſonne demande une ouverture de bouche plus ou moins grande: & c'eſt par cette raiſon que dans *imperceptible*, *per* ſe prononce plus ouvert que *cep*.

Les ſeules conſonnes *m* & *n*, au lieu de faire prononcer ouvert l'*e* qui les précede dans une ſyllabe, lui donnent, ſuivant ce que nous avons dit, page 9, le ſon d'un *a* ou d'un *e* naſal; d'un *a* naſal, comme dans ces mots, *en*-tête-*ment*, *em*-ploi, *em*-porte-*ment*; d'un *e* naſal, comme dans ceux-ci, *en*-nemi, *bien*-fait, li-*en*, *&c.*

Il y a néanmoins quelques mots que l'uſage apprendra, où l'*e* ſe prononce muet, quoique ſuivi de deux conſonnes, comme *appeller*, *reſſentir*, *ſe reſſouvenir*, *&c.* Mais alors les deux conſonnes, doivent être regardées comme une ſeule, & comme n'ayant

aucune liaiſon avec l'*e* qui les précede , *ap-pe-ler* , *re-ſentir* , *ſe re-ſouvenir.*

Tout ce que l'on vient de dire doit auſſi s'appliquer à l'*e* qui ſe trouve dans la derniere ſyllabe d'un mot , lorſqu'il ſe joint dans la prononciation avec la conſonne qui le ſuit , comme à la fin des mots *avec* , *relief*, *éternel* , *hiver* , *ſujet* , *&c.* Et s'il n'eſt point ouvert dans ces mots , *bled* , *clef* , *aimer* , *oli-vier*, *hommes* , *&c.* c'eſt qu'il n'emprunte rien du ſon des conſonnes dont il eſt ſuivi.

Dans *aimer* & dans tous les infinitifs de la premiere conjugaiſon , l'*e* fermé devient un peu ouvert , lorſque l'infinitif eſt ſuivi d'un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aſpirée , parce qu'alors l'*r* ſe prononçant , elle change naturellement la prononciation de l'*e* qui la précede. Ainſi l'*e* de l'infinitif *aimer* eſt fermé dans *aimer la lecture*, & il eſt un peu ouvert dans *aimer à lire.*

Dans les monoſyllabes , c'eſt-à-dire , dans les mots d'une ſyllabe, l'*e* ſuivi d'une *s* eſt toujours ouvert, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ſes*, *ces*. On met l'accent grave ſur *dès* , *près* , *très* , adverbes ou prépoſitions , parce que l'*e* s'y prononce plus ouvert que dans les monoſyllabes précédents.

A l'égard de l'*e* dans la troiſieme circonſtance, c'eſt-à-dire , lorſqu'il eſt à la fin dune ſyllabe , & précédé d'une conſonne ou d'une voyelle, on peut avancer comme une regle générale, qu'il eſt toujours ouvert, quand la ſyllabe qu'il termine eſt la pénultieme ou l'avant derniere d'un mot , & que la derniere finit par un *e* muet , ſoit que cet *e* muet ſoit

ſuivi d'une *s*, comme dans les pluriels des noms, ou des deux letres *nt*, comme dans les pluriels des verbes. Ainſi on prononcera l'*e* ouvert dans les pénultiemes ſyllabes des mots *eſpece*, *ſiecle*, *remedes*, *regles*, *collegues*, *parallele*, *phénomene*, *caractere*, *carrieres*, *planettes*, *éleve*, *ils poſſedent*, *ils chancelent*, *ils conſiderent*, *ils interpretent*, *ils élevent*, &c.

Si cette regle générale a des exceptions, ce ne peut être que dans quelques mots en *ége*, comme *collége*, *piége*, *ſiége*, &c. où l'on prononce aſſez ordinairement l'*e* pénultieme comme un *é* fermé long, parce que cette prononciation s'accorde aſſez naturellemont avec le ſon du *g*.

Cette regle générale paroît fondée dans la nature même de la langue. Comme les *e* muets qui ſont à la fin des mots, n'ont qu'une chûte ſourde qui fait baiſſer & précipiter en quelque ſorte le ton de la voix, il eſt naturel qu'elle ſe releve & ſe ſoutienne davantage ſur la ſyllabe précédente, pour regagner d'un côté ce qu'elle perd de l'autre. Or la voix ne peut guere appuyer ſur l'*e*, qu'en lui donnant un ſon ouvert; par conſéquent c'eſt une eſpece de néceſſité que l'*e* ſoit ouvert dans la pénultieme ſyllabe des mots qui finiſſent par un *e* muet. On auroit même de la peine à l'y prononcer autrement, & l'*e* fermé ou muet ne rendroit communément en cette occaſion qu'un ſon déſagréable & forcé.

Cette prononciation de l'e ouvert eſt ſi naturelle & ſi propre à la langue françoiſe,

que les *e* muets, dans la pénultieme de plusieurs verbes, deviennent ouverts, lorsque la derniere syllabe prend l'*e* muet. Ainsi on prononce avec l'*e* muet, *jetter*, *acheter*, *mener*, *appeller*, mais il faut prononcer avec l'*e* ouvert, *je jette*, *j'achette*, *je mene*, *j'appelle.*

C'est encore pour cette raison que l'*e* muet des premieres personnes des verbes devient fermé, ou même un peu ouvert, & il est d'usage d'y metre l'accent aigu, quand ces personnes sont suivies du pronom personnel *je*, avec lequel elles ne font qu'un mot. Ainsi en prononçant, *aimé-je*, *parlé-je*, comme *collége*, *piége*, on évite la prononciation choquante des deux *e* muets qui se rencontre de suite dans *aime-je*, *parle-je ?*

On demande pourquoi l'*e* muet se change en *é* fermé ou un peu ouvert dans *m'expliqué-je bien ?* & qu'il ne s'y change pas dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, *&c.* C'est que la voix ne peut pas se reposer sur un *e* muet suivi d'un autre *e* muet, ni sur un *e* muet final. L'un ou l'autre arriveroit, si les deux *e* demeuroient muets dans *m'explique-je*, & dans les autres premieres personnes terminées en *e* muet, & suivies de *je.* Au lieu que dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, la voix ne fait que passer rapidement sur les deux *e* muets, pour se reposer sur *moi.* Voilà pourquoi il n'est pas nécessaire de changer le premier *e.*

En général les *e* qui terminent d'autres syllabes que la pénultieme, ou qui terminent la pénultieme dans les mots dont la derniere

ne finit pas par un *e* muet, ſont fermés ou muets, & prennent toujours l'accent aigu, s'il ſont fermés, pour les diſtinguer des *e* muets, comme dans ces mots, *répondre*, *depuis*, *défaut*, *retenir*, *méconnoître*, *reconnoître*, *répétition*, *ſéjour*, *mouvement*, *ſéparément*, *&c.*

Il eſt aiſé de conclure de tout ce qu'on vient de dire, qu'à l'exception de quelques mots, les *e* ouverts n'ont pas beſoin d'être marqués de l'accent grave, puiſque ce ſon leur eſt naturel dans les endroits où ils ſont employés, & qu'on ne pourroit les prononcer autrement, ſans forcer l'uſage de la langue.

Ainſi on connoîtra qu'un mot dont la derniere ſyllabe eſt terminée par *ent*, eſt la troiſieme perſonne du pluriel d'un verbe, & que par conſéquent les lettres *ent* ne s'y prononcent que comme un *e* muet; quand l'*e* de la ſyllabe précédente ſera ſans accent, comme dans *ils différent*, *ils précedent:* au lieu que dans les adjectifs *différent*, *précédent*, l'accent aigu qui eſt ſur l'*e* de la pénultieme ſyllabe, marque que la derniere ne ſe prononce pas en *e* muet.

C'eſt aux bons dictionnaires & à l'uſage que l'on doit recourir pour ſavoir quand ces *e* ſont muets ou fermés, & quand ils prennent ou ne prennent pas l'accent aigu.

L'*e* de la ſyllabe *de*, lorſqu'elle eſt au commencement d'un mot, eſt preſque toujours fermé: & la regle générale que l'on peut ſuivre en toute ſûreté pour la prononciation de cette ſyllabe, eſt que quand elle donne au mot à la tête duquel elle ſe trou-

ve, une ſignification privative ou contraire à celle qu'il auroit, ſi elle en étoit ôtée, l'*e* y eſt toujours fermé.

Cette regle eſt ſans aucune exception. *Déſarmer* ſignifie le contraire d'*armer* : *déſapprendre* ſignifie le contraire d'*apprendre* : *défaire*, *débrider*, *décharger*, *déshonorer*, *&c.* ſignifient le contraire de *faire*, *brider*, *charger*, *honorer*, *&c.* Voilà pourquoi dans tous ces mots le *de* ſe prononce avec l'*é* fermé.

Il n'en eſt pas de même des mots *decret*, *demeure*, *depuis*, & quelques autres où le *de* ſe prononce avec l'*e* muet, parce qu'il n'y a dans ces mots aucune ſignification privative ou de contrariété à l'égard d'un autre mot.

Il ne s'enſuit pourtant pas que tous les mots où le *de* ſe prononce fermé, marquent cette privation ou contrariété. Mais il eſt toujours sûr que toutes les fois que le *dé* la marque, il doit être fermé.

On peut encore donner une regle générale à l'égard de la ſyllabe *re*, c'eſt que l'*e* y eſt ordinairement muet, quand elle eſt la premiere d'un mot qui ſignifie réitération ou redoublement d'action, comme dans *redire*, *refaire*, *recommencer*, *repréſenter*, *&c.*

C'eſt pour cela que l'*e* de la ſyllabe *re* eſt muet, quoique ſuivi de deux *ſſ*, dans les mots *reſſemblance*, *reſſemblant*, *reſſembler*, *reſſentiment*, *reſſentir*, *reſſerrement*, *reſſerer*, *reſſort*, *reſſortir*, *reſſource*, *reſſouvenance*, *reſſouvenir*, *reſſuer* ; excepté *reſſuſciter*, où l'*e* de la ſyllabe *re* eſt fermé.

Il y a pourtant deux occaſions où la ſyl-

labe *re*, quoique prépoſition réduplicative, ſe prononce avec l'*é* fermé & accentué.

1. Quand elle eſt ajoutée à un mot qui commence par un *é* fermé, ou par une autre voyelle, comme on le voit dans les mots ſuivants, *échauffer*, *réchauffer* : *écrier*, *récrier* : *écrire*, *récrire* : *édifier*, *réédifier* : *équiper*, *réquiper* : *échafauder*, *réchafauder* : *échapper*, *réchaper* : *élargir*, *rélargir* : *émoudre*, *rémoudre* : *eſſuyer*, *reſſuyer* : *établir*, *rétablir* ; *étendre*, *rétendre* : *étudier*, *rétudier* : *agraver*, *réaggraver*; *aſſigner*, *réaſſigner* : *habituer*, *réhabituer* : *intégration*, *réintégration* : *unir*, *réunir*. On prononce *re* avec l'*e* muet dans *rehauſſer*, formé de *hauſſer*, parce que l'*h* y eſt aſpirée, comme conſonne.

2. Quand la prépoſition *re* marque réduplication, ſans qu'on puiſſe dire qu'elle ſoit ajoutée à un mot, c'eſt-à-dire, quand le mot réduplicatif où elle ſe trouve ne ſeroit pas un mot françois, ou auroit une ſignification toute différente, ſi on l'en ſéparoit. Ainſi on dit *récidive* & *récidiver* avec l'*é* fermé, parce que *cidive* & *cidiver* ne ſont pas des mots françois. Il en eſt de même des ſuivants, *récoler* & *récolement*, *récriminer* & *récrimination*, *rédimer*, *réduplicatif* & *réduplication*, *réfléchir*, *réfraction*, *régénérer*, & *régénération*, *réhabiliter*, *réhabilitation*, *réintégrer*, *réitérer*, & *réitération*, *réparer* & *réparation*, *répercuter* & *répercuſſion*, *répéter*, *répétiteur* & *répétition*, *réſipiſcence*, *réſumer*, *réſurrection*, & *réverbération*.

Il faut en excepter *réconfronter*, *réformer*, & les mots qui en ſont composés, où l'*e*

de la syllabe *re* est fermé, quoique l'on dise dans le même sens *confronter* & *former*.

Il y a encore à l'égard de la syllabe *re* une bizarrerie que l'usage a introduite contre toute regle. On la prononce avec l'*é* fermé dans *réception*, quoique ce mot soit dérivé de *recevoir*, où l'*e* est muet. De même l'*é* est fermé dans *réfugier*, & il est muet dans *refuge*. Il est fermé dans *rélégation*, & muet dans *reléguer*. On dit *rémission*, quoiqu'on dise *remettre : rétention*, quoiqu'on dise *retenir : irréligion* & *irréligieux*, quoiqu'on dise, *religion* & *religieux*, *&c.*

Souvent un même mot a des significations toutes différentes, lorsqu'on y prononce la syllabe *re* avec l'*e* muet, ou avec l'*e* fermé: ce qu'on ne peut distinguer dans l'écriture, qu'en y mettant ou en n'y mettant pas l'accent aigu. *Répartir* avec l'*é* fermé signifie *distribuer*, *subdiviser* ; & *repartir* avec l'*e* muet signifie *répondre*, ou *partir une seconde fois*. *Répondre* signifie *faire une réponse*, & *repondre* signifie *pondre une seconde fois*. *Rétendre* signifie *étendre de nouveau*, *retendre* signifie *tendre de nouveau*.

Cet essai d'observation sur les seules syllabes *de* & *re*, fait assez connoître qu'il n'est guere possible de donner des regles sûres, générales & uniformes, pour la position de l'accent aigu sur les *e*, sans entrer dans un détail considérable d'exceptions & d'irrégularités, qui nous meneroit au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites. Ces recherches ne peuvent entrer que dans un Traité

Traité particulier de la prononciation.

III. L'*accent circonflexe* ne se met & ne doit se mettre que sur les voyelles longues, tant au milieu qu'à la fin des mots, comme dans *empêchement*, *entêtement*, *problême*, *suprême*, *côte*, *gîte*, *flûte*, *dépôt*, *aussitôt*, *tantôt*, *arrêt*, *intérêt*, *&c.*

Il ne s'ensuit pourtant pas qu'on doive le mettre sur toutes les voyelles longues: l'usage ne l'admet qu'à l'égard de quelques unes. Ainsi dans *grace*, *chapitre*, *muse*, l'*a*, l'*i*, & l'*u* sont longs, sans avoir l'accent circonflexe.

Lorsque l'*e* est long, il est presque toujours très-ouvert, comme on le reconnoîtra dans les mots précédents. Mais il n'est long, & il ne prend l'accent circonflexe au milieu des mots, que quand il est à la fin d'une syllabe, & que ce n'est pas la consonne suivante qui le fait prononcer très-ouvert. Ainsi il ne prend point l'accent circonflexe dans *vertu*, *permis*, *guerrier*, *&c.* parce qu'il n'y est pas long, quoique très-ouvert.

Bien des gens croient que l'accent circonflexe est mis simplement pour marquer quelque lettre supprimée, & qu'on ne l'emploie par exemple dans *honnête*, que parce qu'on écrivoit autrefois *honneste*: & sur ce principe ils écrivent encore avec l'accent circonflexe, *apperçû*, *connû*, *vû*, *pû*, *&c.* par la seule raison que dans l'ancienne orthographe on écrivoit *apperceu*, *conneu*, *veu*, *peu*, *&c.*

Il est vrai que dans *honnête*, & dans plusieurs autres mots, l'accent circonflexe est

mis à la place de l'*ſ*; mais ſeulement dans les ſyllabes longues, & où la lettre *ſ* ne ſervoit qu'à étendre le ſon de la voyelle. A l'égard des autres mots dont la nouvelle orthographe a retranché quelques lettres, il nous paroît inutile de les remplacer par l'accent circonflexe. C'eſt éviter une inutilité par un autre. D'ailleurs eſt-il bien important de ſe reſſouvenir par une marque particuliere, des lettres que l'on a ſupprimées dans pluſieurs mots? Nous penſons néanmoins qu'il eſt à propos de conſerver cet accent dans certains mots, pour prévenir quelque équivoque, comme dans *dû* participe du verbe *devoir*, pour le diſtinguer de *du* article; dans *crû* participe du verbe *croître*, pour le diſtinguer de *cru* participe du verbe *croire*; dans *ſûr* adjectif, pour le diſtinguer de *ſur* prépoſition, &c. Du reſte ſon emploi doit toujours être de marquer les voyelles ou ſyllabes longues.

Il n'eſt pas poſſible de donner une regle générale & infaillible, qui détermine quelles ſont les ſyllabes longues où il faut mettre l'accent circonflexe. On les connoîtra par le détail ſuivant.

Syllabes finales.

AT, *appât:* aît, *il plaît:* êt, *acquêt:* ît, *gît*: ôt, *impôt:* oît, *il paroît, il croît,* venant de *croître*: oût, *goût:* ût, *affût.*

Toutes les ſyllabes qui terminent les troiſiemes perſonnes ſingulieres de l'imparfait du ſubjonctif des verbes: *qu'il aimât, qu'il*

rendît, *qu'il reçût*, *qu'il retînt.*

Pénultiemes Syllabes.

Ache, *relâche*; *âge* : aîte, *faîte*, sommet : aître, *maître* : âle, *pâle* : âne, dans les seuls mots *âne* & *crâne* : âpre, *câpre* : âte, *pâte* : âtre, *plâtre* : êche, *bêche* : êle, *grêle*, excepté dans *zele* : ême, *diadême* : êne, *chêne* : êpe, *guêpe* : ête, *tempête* : être, *salpêtre* : îte, *gîte* : oître, *croître*, *paroître* : ôle, *contrôle*; excepté dans *il vole* pour *il dérobe* : ôme dans les seuls mots, *dôme* & *fantôme* : ône, *aumône*; ôte, *côte* : ôtre, *apôtre* : oûte, *croûte*, excepté dans *absoute* : ûte, *chûte.*

Toutes les pénultiemes syllabes des premieres & secondes personnes du pluriel du prétérit défini des verbes : *nous aimâmes*, *vous aimâtes* : *nous rendîmes*, *vous rendîtes* : *nous reçûmes*, *vous reçûtes* : *nous retînmes*, *vous retîntes.*

Tous les mots qui ont les terminaisons précédentes, & dont les syllabes finales ou pénultiemes sont longues, y prennent l'accent circonflexe, & cet accent est conservé dans ceux qui en sont formés, ou qui y ont quelque rapport : *bât*, *bâter* : *arrêt*, *arrêter* : *lâche*, *lâcheté* : *tête*, *entêter*, *entêtement*, &c.

Il y a plusieurs mots qui ne peuvent se ranger sous des terminaisons communes, & qui s'écrivent avec le même accent, aussi bien que leurs composés & dérivés. Ce sont, *accoûtrer*, *aîné*, *bâfrer*, *bâiller*, *bâtard*, *bâter*, *bâtir*, *bâton*, *bêler*, *bélître*, *blâme*, *brûler*, *bûche*, *chaîne*, *châsse*, de reliques, *châtaigne*, *châ-*

teau, châtier, clôture, côte, coûter, dîme, dîner, embûche, empêcher, empêtrer, enchevêtrer, endêvé, engrêlé, épître, évêché, évêque, fâcher, fâcheux, fêler, flâtrer, fraîcheur, frôler; fûté, gâcheux, gâteau, gâter, gêner, grêve, hôtel, hôpital, huître, jeûne abſtinence, *île, mâcher, mâter, mâtin* chien, *mêler, mûr* en maturité, *mûrir, ôter, pâcage, pâmer, pâque, pâtis, pâture, paîtrir, poêle, prêter, puîné, râteau, reître, rêve, tâter, traîner, vêler, vêpres, vêtir.*



CHAPITRE XVI.

De la Ponctuation & de quelques figures dont on ſe ſert en écrivant.

I. De la Ponctuation.

D. Qu'est-ce *que la* Ponctuation?

R. C'eſt la maniere de marquer en écrivant les endroits d'un diſcours où l'on doit s'arrêter, pour en diſtinguer les parties, ou pour reprendre haleine.

D. *De quelles notes ou caracteres ſe ſert-on pour diſtinguer les parties du diſcours?*

R. On ſe ſert de la *Virgule*, (,) du *Point avec la virgule* (;) des *deux Points* (:) du *Point* (.) du *Point interrogatif* (?) & du *Point admiratif* (!).

D. *Que faut-il ſavoir avant que d'entrer dans l'explication de ces différents caracteres?*

R. Il faut ſavoir ce que c'eſt *Phraſe* & *Période.*

Il y a de trois ſortes de *phraſes*; ſavoir,

la *phrase simple*, la *phrase composée*, & la *phrase complexe*.

Toute *phrase* (ou proposition) doit avoir au moins un *Sujet* & un *Attribut*.

Le *Sujet* d'une phrase est ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose. On l'appelle encore *Nominatif du verbe*.

L'*Attribut* est ce que l'on affirme ou ce que l'on nie du sujet, & il est ordinairement exprimé par le verbe avec son régime.

Ainsi dans cette phrase, *le soleil gouverne les saisons; le soleil* est le sujet dont j'affirme quelque chose; & *gouverne les saisons*, est l'attribut, ou ce que j'affirme du soleil.

La *phrase simple* est celle qui n'a qu'un sujet & qu'un attribut, ou un seul nominatif & un seul verbe avec son régime, comme, *Le soleil éclaire la lune.*

La *phrase composée* est celle qui a ou plusieurs sujets & un attribut, ou un sujet & plusieurs attributs, ou plusieurs sujets & plusieurs attributs, Exemples.

La lune & les autres planetes reçoivent leur lumiere du soleil.

Alexandre a été le plus généreux de tous les rois, & le vainqueur de Darius.

Ni les maisons, ni les terres, ni les plus grands amas d'or & d'argent, ne peuvent chasser la fievre du corps de celui qui les possede, ni délivrer son esprit d'inquiétude & de chagrin.

La *phrase complexe* est celle qui n'a proprement qu'un sujet & qu'un attribut; mais dont le sujet ou l'attribut, ou tous les deux

ensemble , renferment d'autres phrases qui les modifient, & y ajoutent quelques circonstances.

Les phrases qui dépendent du sujet ou de l'attribut, & qui les modifient en quelque maniere que ce soit, s'appellent *phrases incidentes*, & sont ordinairement amenées dans la phrase principale par des pronoms relatifs, par des participes, ou par des conjonctions. Exemples.

(*a*) Son coursier écumant sous un maître intrépide,
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide.

(b) *Sous un air serein & tranquille*, *il formoit* (Louis XIV) *ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde*, *& ceux qui grondent encore sur le point d'éclater.*

Les *phrases incidentes*, qui modifient le sujet ou l'attribut, peuvent encore être elles-mêmes modifiées par d'autres phrases incidentes, comme quand Jesus-Crist dit ; *Celui qui fera la volonté de mon pere qui est dans le ciel, entrera dans le royaume des cieux.*

Une phrase peut être composée & complexe tout ensembe, si elle a plusieurs sujets ou plusieurs attributs, & que ses sujets ou ces attributs soient modifiés par des phrases incidentes. Exemple.

L'estime singuliere que fit Alexandre le grand des poésies d'Homere, & les égards qu'il eut dans le sac de la ville de Thebes pour la mémoire de Pindare, ne lui ont guere moins acquis de réputation que toutes ses conquêtes

(a) *M. Despreaux.* (b) *M. Pelisson.*

La *période* eſt un aſſemblage de plusieurs phraſes, ou ſimples, ou composées, ou complexes, dépendantes les unes des autres, & liées enſemble par des conjonctions pour faire un ſens complet, & ne former qu'un ſeul tout.

(a) *Si vous êtes réſolus*, Meſſieurs, *d'imiter Philippe, ce que juſqu'ici vous n'avez pas fait; ſi chacun veut s'employer de bonne foi pour le bien public, les riches en contribuant de leurs biens, les jeunes en prenant les armes; enfin, pour tout dire en peu de mots, ſi vous voulez ne vous attendre qu'à vous-mêmes, & renoncer à cette pareſſe qui vous lie les mains, en vous entretenant de l'eſpérance de quelque ſecours étranger; avec l'aide des Dieux vous réparerez bientôt vos fautes & vos pertes, & vous tirerez vengeance de votre ennemi.*

Les parties qui compoſent une phraſe ou une période, en ſont appellées les *membres*.

Les *membres* d'une phraſe ſont les phraſes incidentes qui en modifient les ſujets & les attributs.

Les ſujets & les attributs ſimples & ſans modification, n'en ſont appellés que les *parties*, à cauſe de leur peu d'étendue.

Les *membres* d'une période ſont les phraſes, ou ſimples ou compoſées, ou complexes, dont elle eſt formée.

D. *Quel eſt l'uſage de la* Virgule ?

R. On peut dire en général qu'elle s'emploie dans tous les endroits d'une période où

(a) *Demoſtenes, prem. Philip.*

l'on peut faire naturellement une pause, quoique le sens ne soit pas fini, & que l'on attende encore quelque chose pour l'intelligence de la pensée.

C'est avec la virgule que l'on distingue ordinairement les parties ou membres de la phrase, & les membres de la période, quand elle est courte, comme on le voit dans ces phrases.

Si la bonne chere & le luxe de la table peuvent procurer quelque solide gloire, Lucullus étoit le plus grand homme de son temps.

L'Histoire, la Géographie, le Blason, la Musique, la Grammaire, sont des sciences & des arts qu'il convient aux Dames d'étudier.

Boire, manger, dormir, jouer, se promener, se visiter, sont les occupations les plus ordinaires des personnes du grand monde.

Un discours doit être prononcé clairement, distinctement, noblement & vivement.

(a) *La modestie qui semble jetter un voile sur les plus belles actions, & qui n'est attentive qu'à les couvrir, sert malgré elle à les relever davantage, & à leur donner un lustre qui les rend plus éclatantes.*

Il paroît inutile d'expliquer en détail quels sont les endroits d'une période où l'on peut se reposer, & où par conséquent il faut mettre la virgule. On les connoîtra aisément, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qu'on lit ou à ce qu'on écrit.

Nous observerons seulement que les con-

(a) *M. Rollin.*

jonctions *&*, *ni*, *ou*, *comme*, & quelques autres, tiennent lieu de la virgule, quand les termes qu'elles assemblent sont simples & courts : comme quand on dit ; *L'exercice & la frugalité fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir ni vous parler. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde ou dans l'autre. J'agis comme vous me l'avez ordonné.*

Mais on met la virgule avant ces conjonctions, si les termes qu'elles assemblent, sont accompagnés de circonstances, ou de phrases incidentes : comme quand on dit : *L'exercice que l'on prend à la chasse, & la frugalité que l'on observe dans les repas, fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir dans l'état où vous êtes, ni vous parler des risques que vous courez. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde, ou s'attendre à en éprouver toute la rigueur dans l'autre. J'agis dans l'affaire dont vous m'avez confié le soin, comme vous me l'avez ordonné par votre derniere lettre.*

D. *Quel est l'usage du* Point avec la virgule, *& des* deux Points ?

R. C'est en général de marquer un plus grand repos que la virgule.

1. Le *point avec la virgule* s'emploie ordinairement pour séparer les principaux membres d'une période, quand ils sont longs, & qu'ils renferment d'autres membres ou parties séparées par des virgules. On s'en sert encore pour distinguer les phrases qui sont sous le même régime, ou celles que l'on a lieu d'attendre comme une suite & une dépendance des précédentes : ce qu'on re-

connoîtra dans les exemples suivants.

(a) *Oui, Monſieur, que l'ignorance rabaiſſe tant qu'elle voudra l'Eloquence & la Poéſie, & traite les habiles Écrivains de gens inutiles dans les États, nous ne craindrons pas de le dire à l'avantage des Lettres & de ce Corps fameux dont vous faites maintenant partie ; du moment que des eſprits ſublimes, paſſant de bien loin les bornes communes, ſe diſtinguent, s'immortaliſent par des chef-d'œuvres, comme ceux de Monſieur votre frere ; quelque étrange inégalité que durant leur vie la fortune mette entr'eux & les plus grands héros, après leur mort, cette différence ceſſe.*

On diſtingue dans les États de l'Europe quatre eſpece de gouvernements ; ſavoir, le deſpotique, le monarchique, l'ariſtocratique, & le démocratique.

2. Les *deux points* marquent un plus grand repos que le *point avec la virgule*, & ſervent à diſtinguer des phraſes ou membres qui ſuppoſent les premiers ſans en dépendre abſolument : enſorte que le ſens de ce qui précede les *deux points* eſt fini, & que ce qu'on ajoute enſuite, n'eſt que pour l'étendre ou l'éclaircir, comme on le voit dans ces phraſes.

(b) *Roſcius eſt un ſi excellent acteur, qu'il paroît ſeul digne de monter ſur le théâtre : mais d'un autre côté il eſt ſi homme de bien, qu'il paroît ſeul digne de n'y monter jamais.*

(a) *Diſcours prononcé par M. Racine dans l'Académie Françoiſe à la réception de M. Thomas Corneille.*
(b) *Ciceron pour Quint. Roſcius.*

(a) *Maintenant Athenes paroît avoir échoué: genre de malheur commun à tous les mortels, lorſqu'il plaît ainſi au ſouverain Etre.*

Il n'eſt pas étonnant que l'on confonde ordinairement l'uſage des deux points avec l'uſage du point & de la virgule. Les circonſtances où on les emploie ſont en ſi grand nombre & ſi différentes les unes des autres, qu'il eſt preſque impoſſible d'en donner des regles ſûres, & dont on puiſſe faire une application exacte. Celles que nous avons données ſont générales, & ne renferment que les circonſtances qui nous ont paru les plus ordinaires.

D. *Quel eſt l'uſage du* Point ?

R. On le met à la fin d'une phraſe ou d'une période dont le ſens eſt abſolument fini ; c'eſt-à-dire, lorſque ce qui la ſuit en eſt tout-à-fait indépendant : les phraſes précédentes peuvent ſervir d'exemples.

Nous obſerverons que dans le ſtyle concis & coupé, on met ſouvent les *deux points* à la place du *point*, parce que les phraſes étant courtes, elles ſemblent moins détachées les unes des autres. Exemple.

(b) . . . . *Voilà Canius amoureux de la maiſon : il preſſe Pithius de la lui vendre : Pithius paroît avoir bien de la peine à s'y réſoudre : il s'en fait beaucoup prier : enfin il y conſent. Canius qui ſouhaitoit ardemment cette maiſon, & qui étoit riche, l'achete tout ce que l'autre vou-*

(a) *Demoſt. pour Cteſiphon.*
(b) *Cic. off. l.* 3.

L'élision d'une voyelle finale ne se fait ordinairement que quand le mot suivant commence par une voyelle, ou par une *h* non aspirée.

Il faut en excepter l'adjectif féminin *grande*, qui perd quelquefois l'*e* muet final, & prend une apostrophe à la place avant certains substantifs, quoique ces substantifs commencent par une consonne, comme *grand'messe*, *grand'chambre*, *grand'salle*, *grand'chere*, *grand'mere*, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'chose*.

Grand'chere, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'chose*, ne s'emploient que dans le discours familier.

Au reste il n'y a guere que des monosyllabes qui prennent l'apostrophe. Ce sont,

Le, *la*, *de*, articles ou pronoms conjonctifs, *l'accord*, *l'harmonie*, *livre d'étude*, pour *le accord*, *la harmonie*, *livre de étude*. *Je l'aime*, pour *je le aime* ou *je la aime*.

Me, *te*, *se*, pronoms conjonctifs, quand ils sont avant les verbes, *vous m'obligerez*, *je t'avertis*, *il s'occupe* ou *ils s'occupent*, pour *vous me obligerez*, *je te avertis*, *il se occupe* ou *ils se occupent*.

Ce, pronom démonstratif avant les troisiemes personnes du verbe *être*. *C'est la vérité*. *C'étoient de grands hommes*, pour *ce est la vérité*. *Ce étoient de grands hommes*

Que, pronom ou conjoction. *La bataille qu'Alexandre a gagnée*, pour *que Alexandre*, *&c.* *Qu'avez-vous fait ?* pour *que avez-vous fait ?* *Je n'ai qu'un écu*, pour *que un écu*.

Ne, adverbe de négation. *Vous n'obéissez pas*, pour *vous ne obéissez pas.*

Si, conjonction avant les pronoms personnels *il* & *ils. S'il étudie*, ou *s'ils étudient*, pour *si il étudie*, *si ils étudient.*

Jusque, prépofition. *Jusqu'à Rome*, pour *Jusque à Rome. Jusques* avec une *s* ne s'apostrophe jamais : *jusques à Rome.*

Quelque avant *un. Quelqu'un* pour *quelque un.*

Quoiqu'on faffe en prononçant une élision de l'*e* muet final dans tous les mots, lorfque le mot fuivant commence par une voyelle ou par une *h* non afpirée, on ne le retranche pas pour cela en écrivant. Ainfi on écrit, *gloire immortelle*, & on prononce *gloir'immortelle.*

II. Le *Trait d'union* fert à joindre deux mots, pour les prononcer comme s'il n'y en avoit qu'un.

On le met entre le verbe & le pronom perfonnel, toutes les fois que le pronom perfonnel fe trouve après le verbe : ce qui arrive dans plufieurs cas.

1. Quand la phrafe interroge, comme nous l'avons dit pag. 185. *Veut-il venir ? Croit-elle se moquer de moi ? &c.*

2. Dans certaines phrafes où le verbe eft précédé des mots *auffi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, *&c. Auffi reconnut-il fa faute. Peut-être arriverez-vous trop tard. Du moins*, ou *au moins lui dirai-je ce que j'ai fur le cœur. En vain voudroit-on m'en détourner. A peine étoient-ils revenus, &c.*

3. Dans d'autres phrases où le pronom personnel rejetté après le verbe, tient lieu des conjoctions *quoique* ou *quand même*, mises avant le verbe, ou marque un souhait. *Dût-il m'en coûter la vie*: c'est-a-dire, *quoiqu'il m'en dût*, ou *quand même il m'en devroit coûter la vie. Puissiez-vous réussir*: c'est-à-dire, *je souhaite que vous réussissiez.*

4. Lorsqu'en rapportant les paroles de quelqu'un, on met entre deux virgules, *dit-il, répondirent-ils, s'écrierent-ils, s'écrierent-elles, &c.*

Quand le pronom personnel *il* ou *elle* est après une troisieme personne du singulier terminée par une voyelle, on ajoute un *t* entre le verbe & le pronom avec deux *traits d'union*, un avant le *t* & l'autre après. Ainsi on écrit, *Aime-t-il l'étude? A-t-il lu? Joue-t-elle? Profita-t-il de vos avis? Alla-t-elle à la campagne? &c.*

Toutes les fois que les personnes de l'impératif sont suivies d'un pronom conjonctif, on les joint par le *trait d'union. Réjouis-toi*: *donnez-moi*: *repentons-nous*: *souvenez-vous*: *aimez-nous*: *répondez-lui*: *voyons-le*: *cherchez-la*: *écrivez-leur*: *allez-y*: *prenez-en*: *mangez-en, &c.*

Si le pronom conjonctif étoit suivi d'un autre pronom conjonctif, il faudroit encore joindre les deux pronoms par le *trait d'union. Montrez-le-moi*: *fiez-vous-y*: *envoyez-nous-en*: *rendez-les-lui*: *allons nous-en, &c.*

On se sert encore du *trait d'union*, quand le pronom démonstratif *ce* est après les troi-

ſiemes perſonnes du verbe *être*, & qu'il **ne** s'accorde pas avec le ſubſtantif ſuivant. *Eſt-ce à vous de commencer? Qu'eſt-ce que la Philoſophie? Sont-ce vos livres? Etoient-ce des hommes, &c.*

Quand les monoſyllabes *ci*, *là*, *ça*, ſont joints à quelques mots que ce ſoit, de maniere qu'on ne puiſſe les en ſéparer en parlant. *Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, demeurez-là, là-haut, là bas, ci-deſſus, ci-deſſous, venez-ça, &c.*

Enfin quand deux ou pluſieurs mots ſont tellement joints enſemble, qu'ils n'en faſſent plus qu'un, comme *quelques-uns, quelques-unes, courte-pointe, chef-d'œuvre, avant-coureur, porte-manteau, s'entre-battre, contre-temps, peut-être, tout-à-fait, &c.*

III. Les *deux points* ſe mettent ſur une voyelle, pour marquer que cette voyelle ne fait pas une même ſyllabe avec la voyelle qui la précede immédiatement. Ainſi dans *haï*, *naïveté*, on met deux points ſur l'*i*, parce qu'il fait une ſyllabe ſéparée de l'*a* qui le précede, & que ſans ces deux points on le prononceroit avec l'*a*, comme dans je *fais, aimant, naiſſance.*

On ne doit employer les deux points ſur une voyelle que quand elle pouroit avoir avec la précédente deux prononciations différentes, & que ces deux points ſervent à ôter l'equivoque. Ainſi dans *Saül, Pirithoüs, Moïſe, aiguë*, on met deux point ſur l'*u*, l'*i* & l'*e*, afin que l'on ne prononce pas *Saül* comme *Saul*, ou *Paul*, les deux dernieres

syllabes de *Pirithoüs*, comme *tous*, les deux premieres de *Moïse*, comme la premiere de *moisi*, & les dernieres d'*aiguë*. *ambiguë*, comme les dernieres de *langue*, *fatigue*.

Mais c'est une pratique vicieuse, ou du moins inutile, que de mettre les deux points sur une voyelle qui fait une même syllabe avec la précédente, ou sur celle qui ne peut pas se joindre, ni faire une seule syllabe avec la précédente, & qui par conséquent ne fait aucune ambiguité pour la prononciation. Ainsi ceux qui écrivent *avoüer*, *joüir*, *proüe*, *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.* ne font pas des deux points l'usage qu'il convient d'en faire, parce qu'ils les mettent ou sur une voyelle qui fait une syllabe avec la précédente, comme dans *avoüer*, *joüir*, *proüe*; ou sur une voyelle qui sans les deux points se prononceroit toujours de la même maniere, comme dans *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.*

En mettant l'accent aigu sur l'*e* qui précede une voyelle, il est inutile de mettre deux points sur cette voyelle pour la séparer de l'*e*; parce que l'accent aigu faisant prononcer l'*e* fermé, il ne peut plus être confondu avec la voyelle suivante. Ainsi dans *geolier*, l'*e* & l'*o* ne font qu'une syllabe; mais dans, *géant*, *géométrie*, *géographe*, *obéissant*, *réitérer*, *réussir*, *&c.* l'accent aigu donne à l'*e* une prononciation distinguée de celle de la voyelle suivante.

C'est encore une espece d'abus, que de mettre deux points sur l'*i* pour lui donner le son de deux *ii*: comme dans *païs*, *envoïer*,

moïen, *&c.* Il eſt beaucoup mieux de ſe ſervir alors de l'*y* grec, & d'écrire, *pays*, *envoyer*, *moyen*, ſuivant ce que nous avons dit pag. 449.

IV. La *Cédille*, qui eſt une eſpece de virgule ou de petit *c* retourné, ſe met ſous le *c* pour en adoucir le ſon, c'eſt-à-dire, pour lui donner avant l'*a*, l'*o*, & l'*u*, le même ſon qu'il a avant l'*e* & l'*i*. Ainſi dans *il commença*, *il prononça*, *leçon*, *avançons*, *il conçut*, *nous reçûmes*, *&c.* le *c* ſe prononce avec le ſon de l'*ſ* rude, qui eſt le même que celui du *c* avant l'*e* & l'*i* : *il commenſa*, *il prononſa*, *leſon*, *avanſons*, *il conſut*, *nous reſûmes*, *&c.*

V. La *Parentheſe* eſt figurée par deux eſpeces de crochets qui renferment un petit nombre de paroles qu'on inſere dans le diſcours, qui en interrompent le ſens, & qu'on croit néceſſaires pour l'intelligence de la phraſe, comme on le verra dans les exemples ſuivants.

Le Rhéteur fera obſerver (c'eſt Quintilien qui parle) *comment dans l'exorde on ſe rend les auditeurs favorables : quelle clarté il y a dans la narration, quelle brièveté, quel air de ſincérité, quel deſſein caché quelquefois, & quel artifice,* [*car ici le ſecret de l'art n'eſt guère connu que des maîtres de l'art*] *quel ordre enſuite & quelle juſteſſe dans la diviſion : comment dans les preuves l'Orateur eſt ſubtil, vif, ſerré, &c.*

Que peuvent contre lui (contre Dieu *) tous les rois de la terre ?*

Quand la phraſe interpoſée eſt très-cour-

te, on se sert plutôt de virgules que de la parenthese, pour la séparer. Exemple.

Qui fournira, à mes yeux, dit le Prophete Jérémie, *une fontaine de larmes, pour pleurer les malheurs de Jérusalem* ?



CHAPITRE XVII.

De la Prononciation.

D. Qu'est-ce *que la* Prononciation ?

R. C'est la maniere d'articuler de vive voix, distinctement, & suivant les regles, ou conformément à l'usage, tous les les mots & toutes les lettres d'une langue.

D. *Qu'avez-vous à dire sur la prononciation françoise* ?

R. Comme ce feroit entrer dans un trop grand détail, que de vouloir en marquer toutes les regles, ce qui feroit la matiere d'un traité assez étendu, je me contenterai de faire quelques observations générales & essentielles, & d'attaquer en particulier certaines prononciations, qui pour être fort en usage, n'en sont pas moins vicieuses.

Le fond de la prononciation françoise s'apprend en même temps que l'on apprend à lire. C'est pourquoi il a paru inutile de donner des regles particulieres sur la maniere d'articuler chaque lettre & chaque syllabe. La plupart des réflexions que l'on a coutume de faire à ce sujet, sont plus curieuses que nécessaires, ou elles ne peuvent tout au plus servir qu'aux étrangers qui n'ont aucune

connoissance de notre langue. Les François n'ont besoin que d'une pratique réguliere, & c'est aux maîtres à donner de bons principes aux enfans, lorsqu'ils leur apprennent à lire. L'usage & la fréquentation des personnes qui parlent correctement, les perfectionneront ensuite dans la prononciation, mieux que ne pourroient faire les regles les plus exactes & les plus recherchées.

Observations générales.

Il y a en françois deux prononciations différentes; l'une pour les vers & le discours soutenu, & l'autre pour la prose commune & pour le discours ordinaire.

Dans les vers & dans le discours soutenu, c'est-à-dire, dans les discours prononcés en chaire, au barreau ou en d'autres occasions qui demandent de la gravité & de la noblesse, on prononce la plupart des lettres qui sont à la fin des mots, quand les mots suivants commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée.

Cette prononciation est si essentielle dans les vers, à l'égard des *s* qui terminent les noms pluriels, & des *t* qui se trouvent à la fin des troisiemes personnes muettes du pluriel dans les verbes, que si on ne les y prononçoit pas, le vers manqueroit d'une syllabe, & par conséquent n'auroit plus de cadence ni d'harmonie, comme il arriveroit dans ces deux vers,

O que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la poudre tirés!

ſi l'on n'y prononçoit pas l'*s* qui eſt à la fin de *livres*, & le *t* qui eſt à la fin de *furent*, & que l'on dit, *de livre ignorés fure en ce grand jour.*

Il y a quelques remarques à faire ſur la lettre *n*, quand elle eſt à la fin d'un mot.

Elle ſe prononce toujours à la fin d'un pronom ou d'un nom adjectif immédiatement ſuivi de ſon ſubſtantif commençant par une voyelle ou par une *h* non aſpirée. Ainſi on prononce, *mon ame*, *un bon ami*, *un ancien hiſtorien*, comme s'il y avoit, *mon name*, *un bon nami*, *un ancien nhiſtorien.*

L'*n* finale ne ſe prononce pas dans les autres mots, ſoit ſubſtantifs, ſoit adverbes, ou autres, de quelque maniere que commencent les mots ſuivants; & l'on dira, ſans faire entendre le ſon de l'*n*, *intention excellente*, *paſſion aveugle*, *illuſion étrange*, *prédeſtination éternelle*, *des gens non-éclairés*, *un bien avantageux*, *un plan utile*, *un deſſein honnête*, *&c.* & non pas, *intention nexcellente*, *paſſion naveugle*, *illuſion nétrange*, *prédeſtination néternelle*, *des gens non néclairés*, *un bien navantageux*, *un plan nutile*, *un deſſein nhonnête*, *&c.* excepté les mots *amen* & *hymen*, où l'*n* ſe prononce toujours, ſoit que le mot ſuivant commence par une voyelle ou par une conſonne. L'uſage paroît partagé ſur le mot *examen.* Il y en a qui y prononcent l'*n*, d'autres ne l'y prononcent pas.

La raiſon que l'on pouroit donner de cette regle de prononciation, eſt que l'*n* à la fin d'un mot, exprime ordinairement avec la

voyelle dont elle eſt précédée, le ſon ſimple & permanent d'une eſpece particuliere de voyelle que l'on appelle naſale, & que l'on auroit pu écrire avec un ſeul caractere, comme les autres. Or une voyelle finale ne ſe lie pas par elle-même dans la prononciation avec la voyelle ſuivante, à moins que d'y ajouter une conſonne dont le ſon lui eſt abſolument étranger, comme quand on dit, *aima-t-il*, *aime-t-elle*, *étudie-t-on*, *donnes-en*, *donnes-y*, au lieu de dire, *aima il*, *aime elle*, *étudie on*, *donne en*, *donne y* : & ſi le ſon de la voyelle naſale étoit exprimé par un caractere unique & particulier, il n'y auroit pas plus de raiſon alors de la lier avec la voyelle ſuivante par le moyen de la conſonne *n*, que de tout autre, puiſqu'elle participe auſſi peu du ſon de l'*n* que de celui des autres conſonnes.

Il paroît donc que l'on peut conclure de ces principes, que la voyelle naſale à la fin d'un mot, y doit être conſidérée comme une des voyelles ſimples *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, & que c'eſt un uſage abuſif, quoiqu'aſſez commun, & dont on croit pouvoir dire que les oreilles délicates ſeront toujours bleſſées, que d'y prononcer une *n*, à laquelle on n'a eu recours, ſans aucune raiſon de préférence, que pour exprimer avec la voyelle précédente le ſon naſal, faute de caracteres particuliers & diſtingués de ceux des autres voyelles, comme nous l'avons dit page 5 & 6.

Il ne feroit pas difficile de juſtifier les exceptions de cette regle dans les adjectifs

& dans quelques monofiyllabes où l'*n* finale fe prononce. Mais comme l'ufage n'en eft pas contredit, les raifons que l'on pourroit en apporter feroient moins utiles que curieufes.

Dans les monofyllabe *on* & *en*, on prononce l'*n*, quand ils précedent d'autres mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non afpirée, & dont ils font inféparables, comme dans *on aime, en étudiant, en Italie, on en envoie :* au lieu que *on* étant après fon verbe, & *en* étant après un impératif, on n'en prononce pas l'*n*, de quelque maniere que commencent les mots fuivants : comme dans *va-t-*ON *à la campagne, Donnez-*EN *un autre.*

L'*n* dans *bien* adverbe, & dans *rien*, fe prononce ordinairement avant une voyelle, ou un *h* non afpirée, quand ils ont une relation étroite avec le mot fuivant. Ainfi on dit en prononçant l'*n*, *Bien écrit. Bien agréablement. Rien autre chofe. Il n'y a rien au monde de fi beau.* Mais il faut dire, fans prononcer l'*n*, *Je fais bien où vous allez. Il ne fait rien, ou il fait peu de chofe.*

Quand un mot commence par *in* fuivi d'une feconde *n*, ou par *im* fuivi d'une feconde *m*, comme dans *innocent, innombrable, immobile, immoler*, il ne faut faire entendre en prononçant *in* & *im*, que le fon de l'*i*, & non pas celui de la voyelle nafale *ain*, comme dans *ingrat, impoli :* avec cette différence qu'on ne prononce qu'une *n*, dans *innocent, innombrable*, & qu'il faut pronon-

cer les deux *mm* dans *immobile*, *immoler*, & les autres.

Monsieur l'Abbé d'Olivet se déclare ouvertement contre la prononciation vicieuse de l'*n* dans son *Traité de la Prosodie Françoise*, par les mêmes raisons qui viennent d'être expliquées.

Lorsque le *d* se prononce à la fin des mots, c'est toujours avec le son du *t* *Un grand homme*, *il entend à demi-mot*, comme s'il y avoit, *un gran thomme*, *il enten tà demi-mot*.

Le *g* avec le son du *k*, *il sue sang & eau*, comme s'il y avoit, *san ké eau*.

Le *p* ne se prononce pas ordinairement. *Le camp ennemi*, *un champ étendu*, comme s'il y avoit, *le can ennemi*, *un chan étendu*. Excepté à la fin des mots *beaucoup*, & *trop* : *j'ai beaucoup étudié*, *vous êtes trop heureux*, comme s'il y avoit, *j'ai beaucou pétudié*, *vous êtes tro peureux*.

L'*x* se prononce avec le son de l'*s* douce ou du *z*. *Les feux étincelants*, comme s'il y avoit *les feu zétincelants*.

L'*n* finale ne se prononce jamais dans *non*, ni le *t* dans *et* ou *&*.

Dans la prose commune & dans le discours ordinaire, ce seroit une affectation ridicule, & qui tiendroit du pédantisme, que de vouloir prononcer les consonnes finales, & même les *s* & les *t* avant tous les mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, aussi exactement que dans les vers & dans le discours soutenu. Ainsi on peut prononcer, *Mes freres & vos sœurs* *reviennent*

reviennent ensemble, comme s'il y avoit, *Mes freres & vos sœurs revienne ensemble*, & de même dans une infinité d'autres occasions.

Il faut en excepter les adjectifs immédiatement avant leurs substantifs, & les pronoms, quels qu'ils puissent être avant les mots avec lesquels ils ont une liason étroite, comme *de belles actions*, *de bons avis*, *mes affaires*, *vos ouvrages*, *vous aimez*, *vous avez lu*, *&c.* où l'*s* finale des premiers mots se prononce. *De belle zactions*, *de bon zavis*, *&c.* Mais, *aimez-vous à étudier?* se prononce comme s'il y avoit, *aimez-vou à étudier?*

Il est assez d'usage de prononcer aussi le *t* final dans les troisiemes personnes du pluriel des verbes, lorsque leur derniere syllabe n'a pas le son de l'*e* muet, comme dans, *Ils vont à Rome. Ils sont à Paris. Elles étoient à table. Ils espéroient en venir à bout*, *&c.* au lieu qu'on peut prononcer, *ils donnent à manger tous les jours*, comme s'il y avoit, *ils donne à manger*, *&c.*

On prononce le *t* final de vingt, dans *vingt-deux*, *vingt-trois*, *vingt-quatre*, *&c.* jusqu'à *trente*, de maniere cependant que le *t* n'y fasse pas une syllabe séparée. Par-tout ailleurs on ne fait pas sentir le *t* de *vingt*, quoique suivi d'une consonne.

L'*r* ne se prononce pas à la fin des mots terminés en *er* & en *ier* avec l'*e* fermé tels que *danger*, *fermier*: mais elle se prononce, si l'*e* y est ouvert, comme dans *fier*, *mer*, *enfer*.

On néglige encore la prononciation des *r* à la fin des infinitifs en *er*, aussi-bien

avant une voyelle qu'avant une consonne; & on prononce, *aimer à lire*, comme *aimé à lire*, *&c.*

Il faut toujours prononcer l'*r* à la fin des mots terminés en *ar*, *eur*, *oir*, *our*, *ur*, comme dans, *César*, *douleur*, *pouvoir*, *retour*, *obscur*, excepté dans la préposition *sur*, où l'on ne peut pas faire sonner, l'*r* avant une consonne, en prononçant *sur lui* comme *su lui*.

L'*r* finale des infinitifs en *ir* ne se prononce pas ordinairement avant une consonne, & se prononce avant une voyelle. Ainsi on prononce avec le son de l'*r*, *il faut convenir ensemble*. Mais on pronouce, *il faut convenir de tout*, comme s'il y avoit, *il faut conveni de tout*.

Les noms *repentir*, *souvenir*, *plaisir*, *déplaisir*, *loisir*, se prononcent aussi avant une consonne, comme *repenti*, *souveni*, *plaisi*, *loisi*, & reprennent l'*r* avant une voyelle.

les deux *rr* dans les mots se prononcent comme une seul, *arrêt*, *arriver*, *embarras*, excepté dans *arrogant*, *irréconciliable*, *irrémissible*, *erreur*, & dans les futurs & conditionels présents, *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrois*, *je courrois*, *je mourrois*.

On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononcent comme *i mange*, *i mangent*.

Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier, *il aime*: & au pluriel *ils aiment*, il faut

prononcer *i zaiment.*

On ne fait pas entendre l'*r* dans *votre*, *notre*, quand ils sont pronoms possessifs absolus, c'est à dire, quand ils précedent leur substantif, & on prononce *notre maison*, *votre chambre*, comme s'il y avoit, *note maison*, *note chambre* : mais quand ils sont pronoms possessifs relatifs, & qu'on dit *le nôtre*, *la vôtre*, sans substantif, il faut y prononcer l'*r*.

Cet se prononce comme *st*, & *cette* comme *ste*. Ainsi quoiqu on écrive *cet oiseau*, *cet honneur*, *cette femme*, il faut prononcer *stoiseau*, *stonneur*, *stefemme*.

Quelque, *quelqu'un*, se prononcent aussi comme s'il y avoit *quèque*, *quèqu'un*, sans *l*.

On prononce encore en conversation *craire*, *je crais*, pour *croire*, je *crois*; *frèt*, pour *froid*, &c. mais on rétablit la véritable prononciation de ces mots, aussi bien que des précédens, dans la poésie & dans le discours soutenu.

Lorsque *François* exprime un nom propre, il se prononce toujours avec le son de la diphtongue *oi*, comme dans ces vers de la Henriade :

> La discorde inhumaine,
> Sous l'habit d'Augustin, sous le froc de FRANÇOIS,
> Dans les cloîtres sacrés fait entendre sa voix. *Chant* I.

Mais lorsqu'il signifie les habitans de la France, il se prononce présentement avec le son de la voyelle *ai*, comme s'il y avoit *français*, tant dans le discours soutenu, que dans le discours familier.

Il eſt pourtant néceſſaire de le prononcer encore en *oi* dans les vers, quand il rime avec un mot qui a la même prononciation, ſans quoi les oreilles ſeroient choquées de la diſſonance des rimes, comme dans ces autres vers de la Henriade :

> Ah! s'écria Bourbon, quand pouront les FRANÇOIS
> Voir d'un regne auſſi beau fleurir les juſtes loix ?
> *Chant* 1.
>
> Que ne puis-je plutôt ravir à la mémoire
> des ſuccès trop heureux déplorés tant de fois ?
> Mon bras n'eſt encore teint que du ſang des FRANÇOIS.
> *Chant* 3.

Mais l'uſage de prononcer *françois* en *ai* dans toutes ſortes de diſcours, eſt devenu ſi général, que les Poëtes mêmes doivent éviter de le faire rimer avec des mots terminés en *oi.*

Nous renvoyons pour les autres différences de prononciation, à l'uſage & à l'autorité de ceux qui parlent purement.

C'eſt ici le lieu de faire quelques obſervations ſur la prononciation des diphtongues.

Pluſieurs voyelles ne forment une diphtongue, que quand elles expriment, comme nous avons dit page 15, un ſon double qui ſe prononce en une ſeule ſyllabe. Ainſi quand ces mêmes voyelles ſe prononcent en deux ſyllabes, elles ceſſent alors d'être diphtongues.

Dans le diſcours familier, preſque tous les aſſemblages de voyelles qui expriment un double ſon, ne forment qu'une ſyllabe, & on prononce, *biai-ſer*, *ma-té-riaux*, *é-tu-di-*

ant, *pa-tient*, *am-bi-tion*, *jou-é*, *&c.* & non pas, *bi-ai-ser*, *ma-té ri-aux*, *é-tu-di-ant*, *pa-ti-ent*, *am-bi-ti on*, *jou-é*, *&c.* Par conséquent, *iai*, *iau*, *ian*, *ien*, *ion*, *oué*, *&c.* doivent être regardés dans ces mots comme de véritables diphtongues.

Mais la plupart de ces mêmes voyelles, qui ne font qu'une syllabe dans le discours familier, doivent nécessairement en former deux dans la poésie & dans le discours soutenu, & cessent par cette raison d'y être regardées comme des diphtongues. Ainsi il faut y prononcer, *vi o-ler*, *ru-i-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-si-cien*, *pré-ci-eux*, *con-di-tion*, *&c.* & non pas, *vio-ler*, *rui-ner*, *for ti-fiant*, *mu si-cien*, *pré-cieux*, *con-di tion*, comme on on le feroit dans le discours familier.

Il n'est pas aisé de déterminer par des regles générales quels sont les assemblages de voyelles exprimant un double son, qui doivent se prononcer en une ou en deux syllabes dans la poésie & dans le discours soutenu. Nous observerons seulement :

1. Que presque toutes les voyelles que nous avons appellé diphtongues au Chapitre I, cessent de l'être, & se prononcent en deux temps ou en deux syllabes, quand elles sont à la suite d'une *r* ou d'une *l* précédée d'une autre consonne. C'est pour cela qu'on prononce *cri-a*, *pri-ant*, *pu-bli-ons*, *san-gli-er*, *meur-tri-er*, *cli-ent*, *&c.*

2. OI, se prononce toujours en une seule syllabe, soit dans le discours familier, soit dans la poésie & le discours soutenu, com-

me dans *roi , voi-là , droi-tu-re , moi , toi , ſoi , &c.*

3. Ion , ne ſe prononce en une ſyllabe dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu , que quand il forme la terminaiſon des premieres perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel préſent , du préſent ou de l'imparfait du ſubjonctif des verbes, comme dans *nous ai-mions , nous aime-rions , nous aimaſ-ſions , &c.* à moins qu'il ne ſoit à la ſuite d'une *r* précédée d'une conſonne ; auquel cas on prononce , *nous met-tri-ons , nous ren-dri-ons , nous rom-pri ons , nous vain-cri ons , &c.* Par-tout ailleurs *ion* forment deux ſyllabes, *vi-ſi-on , , eſ-pi-on , commu-ni-on , li-on , ac-ti-on , &c.*

4. Oin , eſt toujours d'une ſeule ſyllabe , dans quelque diſcours que ce ſoit, *join-ture , ap-poin-té , té-moin , &c.*

5. Les autres aſſemblages de voyelles , que nous avons appellé diphtongues ſimples , compoſées , ou naſales , ſe prononcent dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu , tantôt en une ſyllabe , tantôt en deux. Ainſi *ie , iu ieu , ian , ien ,* ne forment qu'une ſyllabe dans *bie re , ce-lui , Dieu , vian-de , bien-fait ,* & ils en forment deux dans *ni-er , ru-i ner , o di-eux , ri-ant , li-en , &c.* Ce n'eſt que par l'uſage & par la lecture des vers que l'on apprendra ces différences de prononciations.

Obſervations particulieres.

Rien n'eſt plus déſagréable que la pro-

nonciation vicieuse que l'on substitue très-communément à celle de l'*l* mouillée, que l'on prononce dans *fille*, *oreille*, *feuille*, *paille*, *Versailles*, *&c.* comme s'il y avoit, *fye*, *oreye*, *feuye*, *paye*, *Versayes*, *&c.* Ce défaut n'est pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces: & il ne paroît pas que l'on ait beaucoup d'attention à rompre de bonne heure dans les enfants une habitude dont ils ont honte quand ils entrent dans le monde, & dont il est rare qu'ils se défassent aisément.

Il n'est pas moins ordinaire d'entendre prononcer, *norrir*, *norriture*, *norrice*, *aujord'hui*: au lieu que pour parler purement, il faut dire, *nourrir*, *nourriture*, *nourrice*, *aujourd'hui*.

On doit prononcer *heureux*, *malheureux*; & non pas *hureux*, *malhureux*.

Bien des gens font entendre séparément l'*e* & l'*u* du participe *eu*, dans *j'ai eu*, *nous avons eu*, *j'avois eu*, *&c.* & disent, *j'ai é-u*, *nous avons é-u*, *j'avois é-u*; au lieu qu'il faut prononcer comme s'il y avoit *j'ai u*, *nous avons u*, *j'avois u*, *&c.*

Août se prononce en une seule syllabe sans *a*. *Le mois d'Août*, *la mi-Août*, comme s'il y avoit, *le mois d'Oût*, *la mi-Oût*.

La plupart des parisiens prononcent *anneau*, en parlant d'un jeune mouton. Mais il faut nécessairement dire *agneau*, en conservant au *gn* le son qu'il a dans *ignorant*; & on ne doit prononcer *anneau* qu'en parlant

d'une bague, ou d'un cercle de métal ou autre matiere.

Il ne faut pas manquer de prononcer toujours par un *é* fermé, & non par un è ouvert, comme le font quelques-uns, les premieres personnes du singulier des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, & les premieres personnes du singulier de tous les futurs qui s'écrivent par *ai*: *j'allai*, *j'aimai*, *je demandai*; *j'irai*, *j'aimerai*, *je demanderai*, *&c.* comme *j'allé*, *j'aimé*, *je demandé*; *j'iré*, *j'aimeré*, *je demanderé*.

L'*e* qui précede les terminaisons du futur de l'indicatif, est toujours muet, à moins que ces terminaisons n'aient deux *rr*, auquel cas l'*e* précedent devient ouvert. Ainsi on prononce *j'aimerai*, *nous cueillerons*, avec l'*e* muet, *je verrai* avec l'*è* ouvert, comme s'il y avoit *je vaîrai*. Mais c'est une faute très-grossiere, & cependant très-commune, de prononcer avec un *è* ouvert *je trouverai*, comme s'il y avoit *je trouvaîrai*, puisque l'*r* y est simple, & que l'*e* ne doit pas y avoir d'autre son que dans *j'approuverai*.

Dans les futurs où les deux *rr* se prononcent fortement, comme dans j'*acquerrai*, *je courrai*; *je mourrai*, *&c.* on met ordinairement en prononçant, un *e* muet entre les deux *rr*, ce qui alonge le mot d'une syllabe, & on prononce *j'acquérerai*, *je courerai*, *je mourerai*, *&c.* Cette prononciation est très-vicieuse. Il faut prononcer les deux *rr* en un seul temps, ensorte que *j'acquerrai* ne fasse que trois syllabes, *courrai* & *mourrai*, chacun deux.

Ce que nous venons de dire du futur, doit s'entendre également du conditionnel préſent : *j'acquerrois, je courrois, je mourrois, &c.*

On prononce avec l'*é* fermé toutes les ſecondes perſonnes du pluriel du futur, auſſi-bien que des autres temps des verbes, quand elles finiſſent par *ez*. Ainſi quelques perſonnes font très-mal de prononcer, *vous ferais, vous dormirais, vous chanterais, &c.* au lieu de *vous ferez, vous dormirez, vous chantez*.

L'*e* muet ne ſe fait point entendre avant les terminaiſons du futur & du conditionnel préſent, quand il eſt précédé d'une autre voyelle. Ainſi on prononce, *j'étudierai, il eſſaiera, nous emploierons, vous appuierez, je tuerai, je louerai, &c.* comme *j'étudirai, il eſſaira, nous emploirons, vous appuirez, je turai, je lourai, j'eſſuierois, je paierois, &c.*, comme *j'eſſuirois, je pairois.*

L'uſage général veut que l'on prononce le futur & le conditionnel préſent d'*envoyer*, comme *j'enverrai, j'enverois*, & nous l'avons écrit de même, quoiqu'on liſe encore dans pluſieurs bons Auteurs, *j'envoierai, j'envoierois.*

Les deux *ſſ* qui terminent l'imparfait du ſubjonctif dans tous les verbes, doivent toujours ſe prononcer fortement : *il ne croyoit pas que je le vouluſſe.* Cependant on les ſupprime très-communément dans la prononciation, & rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire tous les jours à quantité d'honnêtes gens,

& ſur-tout aux Dames, *Il falloit que j'écrivis ; il vouloit que j'allas avec lui ; il attendoit que j'eus diné*, &c. au lieu de *il falloit que j'écriviſſe ; il vouloit que j'allaſſe avec lui ; il attendoit que j'euſſe diné.* Cette prononciation eſt abſolument irréguliere & contraire aux principes que nous avons établis, pages 212 & 234.

Quand le pronom conjonctif *le* eſt mis après l'impératif, il doit toujours ſe prononcer avec le ſon foible de l'*e* muet, comme on le prononceroit, s'il étoit la derniere ſyllabe de tout autre mot. Ainſi dans *dites-le*, *demandez le*, *aimons-le*, *&c. le* ſe prononce comme à la fin du mot *modele*, & non pas avec le ſon de l'*è* ouvert, *dites-lès*, *demandez-lès*, *aimons-lès*, comme on fait aſſez ordinairement.

On prononce encore très-communément les pronoms conjonctifs *le* & *la*, avant les verbes qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, comme s'il y avoit deux *ll*, *jell'aime*, *jell'ai étudié*, *noull'ignorons*, *&c.* au lieu qu'il ne faut faire entendre dans ces phraſes & autres ſemblables, que le ſon d'une ſeule *l* ; *je l'aime*, *je l'ai étudié*, *nous l'ignorons*, *&c.*

Nous bornerons ici nos remarques, pour ne pas donner trop d'étendue à un ouvrage dans lequel nous n'avons annoncé que des principes généraux.





ABRÉGÉ DES REGLES *DE LA* VERSIFICATION FRANÇOISE.

ON lit tous les jours ou l'on entend réciter les vers. Mais il n'eft guere poffible d'en fentir les beautés ou les défauts, fans une connoiffance au moins générale des Regles de la Verfification. Nous avons dans notre langue un grand nombre d'excellents ouvrages en vers, que l'on peut lire avec autant d'utilité que de plaifir. Et il feroit honteux d'ignorer quelles font les regles d'un langage qui nous flatte fi agréablement.

Ces regles nous paroiffent d'autant mieux placées à la fuite des principes de la Grammaire, qu'elles font pour la plupart fondées fur fes principes, & qu'elles nous donneront occafion d'étendre ce que nous avons déja dit fur la prononciation, & d'expliquer quelques difficultés d'orthographe.

Au refte nous ne parlerons que de ce qui regarde la forme des vers, & de ce qui peut les rendre bons ou mauvais, fans entrer dans la différence des ftyles par rapport aux différents fujets qui peuvent être du reffort de la Poéfie.

La verſification françoiſe eſt l'art de faire des vers françois ſuivant certaines regles.

Les Régles que l'on peut en donner regardent, ou la ſtructure des vers, ou la rime, ou le mélange & la combinaiſon des vers les uns à l'égard des autres.



ARTICLE PREMIER.

De la Structure des Vers.

La ſtructure des vers françois ne conſiſte qu'en un certain nombre de ſyllabes. Ainſi on peut d'abord diviſer les différentes ſortes de vers par le nombre des ſyllabes qui les compoſent.

Des différentes ſortes de Vers.

On en compte communément de cinq ſortes; ſavoir,

Les vers de douze ſyllabes, que l'on appelle encore *alexandrins*, *héroïques*, ou *grands vers*.

Le bon-heur-de-l'im-pi-e eſt-tou-jours-a-gi-té.

Ceux de dix ſyllabes, que l'on appelle *vers communs*,

A-nos ſan-glots-don-nons-un-li-bre-cours.

Ceux de huit ſyllabes,

Je-veux-&-n'ac-com-plis-ja-mais,
Et-je-fais-le mal-que-je-hais.

Ceux de ſept ſyllabes,

Mes-ſens-ſont-gla-cés-d'ef-froi.
Dieu-juſ-te-ré-pon-dez-moi.

Ceux de ſix ſyllabes,

O-ré-veil-plein-d'hor-reur!
O-dan-ge-reu-ſe er-reur!

Les vers de chacune de ces especes dont le dernier mot est terminé par un *e* muet, ou seul, comme dans *pere*, *aime*, ou suivi d'une *s*, comme dans le pluriel des noms, *les peres*, *les Princes*, ou suivi des lettres *nt*; comme dans les pluriels des verbes, *ils aiment*, *ils reçoivent*, ont toujours une syllabe de plus: c'est-à-dire, que les vers de douze syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont treize, comme on peut le voir dans ces trois vers,

La-foi-qui-n'a-git-point-est-ce u-ne-foi sin-ce-re ?
Dieu-tient-le-cœur-des rois-en tre-ses-mains puis-san-tes.
De-leur-au-da ce en-vain-les vrais Chré-tiens-gé-mis sent.

& que les vers de dix syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont onze, comme dans ces trois vers,

Mau-di-te-soit la-mon-dai-ne-riches-se.
Pau-vres-bre-bis-on-vous a-bien-sé-dui tes.
Dieu gard-tous ceux-qui-pour-la-Fran-ce-veil-lent.

Les vers de huit, de sept, & de six syllabes, ont également une syllabe de plus, quand ils sont terminés par un *e* muet.

Mais le son sourd de cette voyelle s'y fait entendre si foiblement, que la syllabe où elle se trouve est comptée pour rien.

Il ne faut pourtant pas mettre au nombre des *e* muets, celui qui se trouve suivi des lettres *nt* dans les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel présent des verbes, comme dans *ils aimoient*, *ils aimeroient*, parce que la terminaison *oient* y a entiérement, le son de l'*è* fort ouvert.

Les vers dont le dernier mot est terminé par toute autre voyelle que l'*e* muet, ou par une consonne sans l'*e* muet, n'ont point, comme les autres, de syllabe surabondante. Ainsi il n'y a précisément que douze syllabes dans chacun de ces trois vers,

L'i-gno-ran-ce-vaut-mieux-qu'un-fa-voir-af-fec-té.
Hâ-tons nous-le-temps-fuit-&-nous traî-ne avec-foi.
Dieu-ne-fait-ja-mais-gra-ce à-qui-ne-l'ai-me-point.

Les vers qui finissent par un *e* muet, sont appellés *vers féminins*, & les autres sont appellés *vers masculins*. Ce qui forme une nouvelle division des vers en masculins & féminins.

On fait encore quelquefois des vers qui ont moins de six syllabes: mais ce n'est guere que dans des pieces libres & badines, ou destinées à être mises en musique.

Les vers qui ont le plus d'harmonie & de majesté, sont ceux de douze syllabes: aussi les emploie-t-on dans les poëmes héroïques, les tragédies, les comédies, les églogues, les élégies, & autres pieces sérieuses & de longue haleine.

De l'e muet à la fin des mots.

Quand dans le corps du vers, la derniere syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet seul, & que le mot qui suit commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, cette syllabe se mange & se confond dans la prononciation avec la premiere du mot suivant, comme dans ces deux vers,

Dieu fait, quand il lui plaît, faire éclater sa gloire,
Et son peuple est toujours, présent à sa mémoire.

& dans celui-ci,

D'une secrete horreur je me sens frissonner.

Mais si le mot terminé par un *e* muet est suivi d'un mot qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*e* muet fait sa syllabe, & se prononce, comme dans ces vers,

Quelle fausse pudeur à feindre vous oblige?
Dieu veut-il que l'on garde une haine implacable;

L'*e* muet final suivi dans le même mot d'une *s* ou des lettres *nt*, se prononce comme s'il étoit seul, quand le mot qui est après commence par une consonne ou par une *h* aspirée, comme dans ces vers,

Tu crois, quoi que je fasse,
Que mes propres périls t'assur*ent* de ta grace.
Traîne d'un dernier mot les syllab*es* honteuses.
Ma vie & mon amour, tous deux cour*ent* hasard.

Quand l'*e* muet suivi d'une *s* ou des lettres *nt* est avant un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, outre qu'il fait sa syllabe, l'*s* & le *t* se prononcent comme s'ils faisoient partie du mot suivant. Ainsi dans ces vers,

Les prêtres arrosoient l'autel & l'assemblée.
Que les méchants apprennent aujourd'hui
A craindre ta colere.

il faut prononcer comme s'il y avoit, *les prêtre zarrosoient : apprenne taujourd'hui.*

C'est à quoi il faut faire une attention particuliere en lisant ou en récitant les vers : car si dans ces occasions on manque de prononcer l'*s* ou le *t* final, on confondra nécessairement l'*e* muet avec la voyelle qui commence le mot suivant, & par conséquent le vers aura une syllabe de moins : ce qui ne peut produire qu'un effet désagréable à l'oreille.

Rencontre des Voyelles.

On doit absolument éviter dans les vers, la rencontre des voyelles qui ne se mangent point par la prononciation, c'est-à-dire, qu'un mot qui finit par une voyelle autre que l'*e* muet, ne peut jamais se trouver avant un mot qui commence aussi par une voyelle, ou par une *h* non aspirée : ce que M. Despréaux a très-bien exprimé par ces deux vers,

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Ainsi on ne pourroit jamais faire entrer dans des vers, ces mots, *la loi évangélique*, *Dieu éternel*, *vérité*, *immortelle*, *le vrai honneur*, *&c.*

Les anciens poëtes ne s'assujettissoient pas à cette regle : mais elle est devenue indispensable pour ceux d'aujourd'hui.

Quoique l'affirmation *oui* commence par une voyelle, on peut néanmoins, la répéter avec grace dans un vers, ou la mettre à la suite d'une interjection terminée par une voyelle, comme dans ces vers,

Oui, *oui*, si son amour ne peut rien obtenir,
Il m'en rendra coupable & m'en voudra punir.

Hé ! oui, tant-pis, c'est-là ce qui m'afflige.

L'*h* aspirée étant regardée comme une véritable consonne, elle en a toutes les propriétés dans la prononciation, c'est-à-dire, qu'elle peut être précédée des mêmes lettres, & que celles qui se prononcent ou ne se prononcent pas avec les consonnes, se prononcent aussi ou ne se prononcent pas avant l'*h* aspirée. Ainsi elle peut se rencontrer à la suite de quelque voyelle que ce puisse être, comme dans ces vers,

Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre.
Dieu, qui voyez ma *honte*, où dois-je me cacher ?
Si je la *haïssois*, je ne la fuirois pas.

On appliquera dans la suite à l'*h* non aspirée, ce que nous pourons dire des voyelles ; & à l'*h* aspirée, ce que nous dirons des consonnes.

Le *t* qui est renfermé dans la conjonction *&* ne se prononçant jamais, on ne peut pas mettre dans les vers cette conjonction avant un mot qui commence par une voyelle. Ainsi ce vers ne vaudroit rien,

Qui ſert & aime Dieu, poſſède toutes choſes.

Quoique l'*n* finale de la négation *non*, ne ſe prononce pas plus que le *t* de la conjonction &, cependant les poëtes ſont en poſſeſſion de la mettre avant des mots qui commencent par une voyelle, comme dans ces vers,

Non, *non*, un roi qui veut ſeulement qu'on le craigne,
Eſt moins roi que celui qui ſait ſe faire aimer.

Nous obſerverons malgré cet uſage, que la prononciation de *non* avant une voyelle, n'eſt pas moins déſagréable que celle d'une voyelle avant une autre, & qu'il eſt toujours mieux de mettre cette négation avant une conſonne, comme dans ce vers,

Non, je ne puis ſouffrir un bonheur qui m'outrage.

On peut dire la même choſe des autres mots qui ſont terminés par une voyelle ou par une diphtongue naſale, dont l'*n* ne ſe prononce pas avant un mot qui commence par une voyelle, comme on l'a obſervé page 501. Ainſi quoiqu'on trouve ſouvent dans les poëtes, ces mots avant d'autres qui commencent par une voyelle, la rencontre de la voyelle ou diphtongue naſale avec une autre, a toujours quelque choſe de rude à l'oreille, comme on peut le reconnoitre dans ces vers,

Ah! j'attendrai long-temps: la nuit eſt *loin* encore.

ou dans ceux ci,

La premiere fois qu'un renard
Apperçut le *lion*, animal redoutable,
Il eut une peur effroyable,
Et s'enfuit bien *loin* à l'écart.

Cet uſage étant établi & autoriſé par les meilleurs

poëtes, nous ne prétendons pas le condamner. Mais on conviendra au moins qu'une consonne à la suite d'une voyelle ou diphtongue nasale, dont l'*n* ne se prononce pas, rendroit le vers plus doux & plus coulant, comme dans ceux-ci,

L'un paîtrit dans un *coin* l'embonpoint des chanoines.
L'autre broie en riant le vermill*on* des moines.

M. l'Abbé d'Olivet, après avoir rapporté dans son *Traité de la Prosodie Françoise*, ce que M. l'Abbé de Dangeau & M. l'Abbé Regnier ont dit au sujet de la prononciation des voyelles nasales, ajoute qu'*il est à croire que l'observation* faite par ces Auteurs, qui mettent les voyelles nasales au rang des véritables voyelles, qui en condamnent la rencontre avec d'autres voyelles dans les vers, *tiendra désormais lieu de précepte, du moins pour ceux de nos poëtes qui tendent à la perfection.*

Il observe cependant que cette rencontre peut absolument se souffrir, *quand la prononciation permet de pratiquer un repos, quelque court qu'il soit, entre le mot qui finit par un son nasal, & le mot qui commence par une voyelle*; & il dit que *ce seroit peut-être outrer la délicatesse, que de blamer ces vers d'Athalie*,

Celui qui met un frein à la fureur des flots.

ou cet autre ?

Disperse tout son camp à l'aspect de Jéhu.

Les mots qui ont une voyelle avant l'*e* muet final, tels que sont, *vie*, *envie*, *partie*, *vue*, *proie*, *joie*, *sacrée*, *&c.* ne peuvent pas entrer avec grace dans le corps du vers, à moins qu'ils ne soient suivis d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange. Ainsi ces vers ne valent rien,

Anselme, mon mignon, crie-t-elle à toute heure.
Ah ! n'*aye* point pour moi si grande indifférence.

La bourse est criminelle, & paye son délit.

Mais ceux-ci sont réguliers,

C'est Venus toute entiere à sa *proie* attachée.
J'ai pris la *vie* en haine, & ma flamme en horreur.

Athènes par mon pere accr*ue* & protégée.
Reconnut avec *joie* un roi si généreux.

Si dans le même mot l'*e* muet précédé d'une voyelle, est suivi d'une *s* ou des lettres *nt*, ce mot ne peut se mettre qu'à la fin du vers, comme dans ceux-ci,

Je vois combien tes vœux sont loin de tes pens*ées*.
Aussi-tôt maint esprit fécond en rêver*ies*,
Invenra le blason avec les armoir*ies*.

Tandis que dans les airs mille cloches ém*ues*,
D'un funebre concert font retentir les n*ues*.

Au seul nom de Henri les François se rall*ient* :
La honte les enflamme, ils marchent, ils s'écr*ient*.

Souvent dans leurs projets les conquérants échou*ent*.

Ainsi ces deux vers ne valent rien,

Tu pay*es* d'imposture, & tu m'en as donné.
Ce que voy*ent* mes yeux, franchement je m'y fie.

L'e muet au dedans d'un mot & à la suite d'une autre voyelle, se supprime toujours, & ne fait pas une syllabe particuliere dans la prononciation : ce qui arrive le plus ordinairement dans les futurs des verbes. Ainsi *tuerai, crieront, louerai, sacrifiera, enjouement, &c.* se prononcent *tûrai, crîrons, loûrez, sacrifira, enjoûment*, comme dans ces vers,

J'espere toutefois qu'un cœur si magnanime
Ne sacrif*iera* point les pleurs des malheureux.
J'av*oue*rai qu'autrefois au milieu d'une armée,
Mon cœur ne soupiroit que pour la renommée.
S'il vient, il pa*ie*ra cher un si sensible outrage.

sacrifiera ne fait que quatre syllabes, *j'avouerai* n'en

fait que trois, & *paiera* n'en fait que deux.

Des voyelles qui forment ou ne forment pas de diphtongues.

Il est encore très-essentiel de savoir quand plusieurs voyelles forment dans les vers une diphtongue, ou n'en forment pas; c'est-à-dire, quand elles doivent se prononcer en une ou deux syllabes: sur quoi nous donnerons ici quelques regles particulieres, en parcourant les différentes sortes de diphtongues, dont nous avons parlé page 14 & suivantes, & dont nous avons dit que la plupart devoient se prononcer en deux syllabes, dans la poësie & dans le discours soutenu.

Ia, forme généralement deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes, comme dans *di-amant*, *di-adême*, *étudi-a*, *confi-a*, *oubli-a*, *&c.* excepté dans quelques mots qui se reduisent à-peu-près à ceux-ci, *diable*, *fiacre*, *liard*, *familiarité*, *familiariser*.

> De peur de perdre un *liard*, souffrir qu'on vous égorge.
> Sa famil*ia*rité jusque-là s'abandonne.
>
> Je hais . . . . ces gens . . . .
> Dont la fiere grandeur d'un rien se formalise,
> Et qui craint qu'avec elle on ne famil*ia*rise.

Ie, avec l'*e* ouvert ou fermé, n'est ordinairement que d'une syllabe, de quelque consonne qu'il soit suivie, comme dans *ciel*, *troi-sie-me*, *fie-vre*, *pie-ce*, *ami-tié*, *bar-rie-re*, *pa-pier*, *pre-mier*, *&c.*

Il faut ajouter à ce que nous avons observé pag. 509 & suivantes, que dans les verbes en *ier* de la premiere conjugaison, *ie* forme deux syllabes à l'infinitif, à la seconde personne du plurier du présent de l'indicatif ou de l'impératif, & au principe passif. Ainsi, il faut prononcer, *étudi-er*, *confi-er*, *déli-er*, *ma-rier*, *vous étudi-ez*, *vous confi-ez*, *vous déli-ez*, *vous mari-ez*, *étudi-é*, *confi-é*, *déli-é*, *mari-é*.

Iai, dans la premiere personne du prétérit de ces verbes, se prononce comme *ié*, forme aussi deux

syllabes : *J'étudi-ai*, *je confi-ai*, *je déli-ai*, *je mari-ai.*

On prononce de même, *vous ri-ez*, *vous souri-ez*, *impi-été*, *inqui-et*, *inquié-ter*, *inqui-étude*, *hardi-esse*, *matéri-el*, *essenti-el*, & quelques autres mots en *el* de plus d'une syllabe.

Hier, s'emploie quelquefois en une seule syllabe, comme dans ce vers,

> Hier j'étois chez des gens de vertu singuliere.

Mais on en fait plus communément deux syllabes, comme dans ces vers,

> Mais hier il m'aborde, & me serrant la main,
> Ah ! Monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.

Il est d'une syllabe dans *avant hier.*

> Le bruit court qu'avant-hier on vous assassina.

Io, est communément de deux syllabes, comme dans *vi-olence*, *vi-olon*, *di-ocèse.* On pourroit en excepter *fio-le* & *pio-che.*

> Prends la fiole où . . . Je crains en ce désordre extrême ..

Oe, ne fait qu'une syllabe, comme dans *boe-te*, *coe-ffe*, *moe-lle*, *poe-lle* ; excepté dans *po-ésie*, *po-ème*, *po-ëte.*

Oi, avec le son de l'*o* & de l'*è* ouvert, n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *roi*, *loi*, *voilà*, *emploi*, &c.

Ue, avec l'*e* ouvert ou fermé, est toujours de deux syllabes, comme dans *du-el*, *tu-er*, *tu-é*, *attribu-er*, *attribu-é*, *su-é.*

Ui, ne forme qu'une syllabe comme dans *lui*, *ce-lui*, *dé-dui-re*, *cons-trui-re*, *fuir*, *fui*, *ai-gui-ser* &c. excepté dans *ru-iner*, *bru-ine.*

Iai, est de deux & quelquefois d'une seule dans *bi-ais*, *bi-aiser*, ou *biais*, *biaiser.*

Iau, est toujours de deux syllabes, comme dans *mi-auler*, *besti-aux*, *provinci-aux*, *impéri-aux*, &c.

Ieu, se prononce ordinairement en deux sylla-

bes, comme dans *pi-eux*, *odi-eux*, *furi-eux*, *préci-eux*: excepté dans *cieux*, *Dieu*, *lieu*, *lieu-tenant*, *milieu*, *mieux*, *pieu*, *é-pieu*, *aiſ-ſieu*, *vieux*, *yeux*.

OUE, avec l'*e* ouvert ou fermé, eſt de deux ſyllabes, comme dans *jou-et*, *lou-er*, *lou-é*, *avou-er*, *avou-é*; excepté dans *fou-et* & *fouet-ter*.

OUI, eſt de deux ſyllabes, comme dans *ou-ir*, *ou-i*, *jou-ir*, *jou-i*, *éblou-ir*, *éblou-i*; excepté dans *bouis*, & dans *oui*, marquant affirmation.

> Et deux fois de ſa main le *bouis* tombe en morceaux.

IAN & IEN, avec le même ſon, forment deux ſyllabes, comme dans *étudi-ant*, *fortifi-ant*, *ri-ant*, *li-ant*; *cli-ent*, *pati-ent*, *impati-ence*, *expédi-ent*, *ex-péri-ence*: il faut ſeulement excepter *vian-de*.

> Autour de ces amas de *viandes* entaſſées,
> Régnoit un long cordon d'alouettes preſſées.

IEN, avec le ſon qui approche de celui de l'*e* fermé, ne forme ordinairement qu'une ſeule ſyllabe, dans les noms ſubſtantifs, les pronoms poſſeſſifs, les verbes & les adverbes, comme dans *bien*, *chien*, *rien*, *mien*, *tien*, *ſien*, *je viens*, *je tiens*, *combien*, *&c.* excepté *li-en*, parce qu'il vient du verbe *lier*, de deux ſyllabes.

Ien, eſt de deux ſyllabes, quand il termine un nom adjectif d'état, de profeſſion, ou de pays, comme dans *Grammairi-en*, *comédi-en*, *muſici-en*, *hiſtori-en*, *gardi-en*, *magici-en*; excepté *chrétien*.

ION, n'eſt d'une ſyllabe que dans les premieres perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel préſent, du préſent & de l'imparfait, du ſubjonctif des verbes, quand il ne ſe trouve pas avant la terminaiſon de ces perſonnes, une *r* précédée d'une autre conſonne, comme nous l'avons déja dit, page 510. Il eſt de deux ſyllabes dans les premieres perſonnes du pluriel du préſent de l'indica-

tif ou de l'impératif des verbes qui ont l'infinitif en *ier*, & dans quelque autre mot que ce puiſſe être, comme dans *nous étudi-ons*, *nous confi-ons*, *nous déli-ons*, *nous mari-ons*, *nous ri-ons*, *li-ons*, *religi-on*, *uni-on*, *paſſi-on*, *viſi-on*, *créati-on*, *&c.*

OIN, n'eſt jamais que d'une ſyllabe, comme dans *coin*, *ſoin*, *beſoin*, *appointement*, *&c.*

Enjambement des vers.

Les vers n'ont ni grace ni harmonie, quand ils enjambent les uns ſur les autres, c'eſt-à-dire, quand le ſens demeure ſuſpendu à la fin d'un vers, & ne finit qu'au commencement du vers ſuivant: ce qui arrive principalement toutes les fois que le commencement d'un vers eſt régime ou dépendance néceſſaire de ce qui ſe trouve à la fin du vers précédent, comme dans ceux-ci,

C'étoit votre nourrice. Elle vous ramena,
Suivit exactement l'ordre que lui donna,
Votre pere, &c.

où l'on voit que *votre pere* a une liaiſon néceſſaire avec la fin du vers précédent, puiſqu'il eſt le nominatif du verbe *donna.*

Cette regle eſt eſſentielle dans les vers d'un ſtyle noble & ſérieux. On s'en diſpenſe néanmoins quelquefois dans les vers d'un ſtyle familier, comme dans les comédies, les fables, les contes, les épîtres, &c.

Mais l'harmonie, en quelque ſtyle que ce pût être, ne feroit pas bleſſée, ſi le régime ou la dépendance d'un vers s'étendoit, juſqu'à la fin du vers ſuivant, comme dans ceux-ci,

L'amour eſſentiel à notre pénitence,
Doit être l'heureux fruit de notre repentance.

Mais admire avec moi le ſort dont la pourſuite
Me fait courir alors au piege que j'évite.

Tranſpoſition des mots.

Quoique le langage de la poéſie françoiſe ne ſoit pas différent de celui de la proſe, & qu'on y emploie communément les mêmes mots, il eſt cependant permis d'y faire dans la conſtruction de la phraſe certaines tranſpoſitions que la proſe n'admettroit pas, & qui contribuent beaucoup à l'harmonie & à la nobleſſe des vers. Mais il faut toujours faire ces tranſpoſitions avec eſprit & avec goût, de maniere qu'elles n'apportent ni dureté, ni obſcurité dans les vers.

Elles conſiſtent à changer l'ordre naturel des mots : ce qui peut ſe faire de pluſieurs manieres.

I. En mettant le nominatif après le verbe, comme on le met auſſi quelquefois en proſe. Ainſi dans ces vers,

Ce traitement, Madame, a droit de vous ſurprendre :
Mais enfin c'eſt ainſi que ſe venge Alexandre.

l'ordre naturel ſeroit, *c'eſt ainſi qu'Alexandre ſe venge.*

II. En mettant le régime abſolu à l'accuſatif avant le verbe qui le gouverne : ce qui ne doit pourtant ſe faire qu'avec beaucoup de réſerve, comme dans ces vers,

Le ſort vous y voulut l'une & l'autre amener,
Vous pour porter des fers, elle pour en donner,

Vous direz à celui qui vous a fait venir,
Que je ne lui ſaurois ma parole tenir.

l'ordre naturel & indiſpenſable en proſe, ſeroit, *le ſort voulut vous y amener l'une & l'autre, &c. que je ne ſaurois lui tenir ma parole.*

III. En mettant un nom au génitif avant celui dont il dépend, comme dans ces vers,

Celui qui met un frein à la fureur des flots,

Sait

Sait aussi des méchants arrêter les complots.

au lieu de dire, *sait aussi arrêter les complots des méchants.*

IV. En mettant le régime relatif au datif ou à l'ablatif, avant le verbe auquel il a rapport, comme dans ces vers :

Quels charmes ont pour vous des yeux infortunés,
Qu'à des pleurs éternels vous avez condamnés ?

au lieu de dire, *que vous avez condamnés à des pleurs éternels.*

La Grece en ma faveur est trop inquiétée;
De soins plus importants je l'ai crue agitée.

au lieu de dire *je l'ai crue agitée de soins plus importants.*

V. En mettant entre le verbe auxiliaire & le participe, des mots qui ne s'y souffriroient pas en prose, comme dans ces vers :

Aujourd'hui même encore une voix trop fidelle
M'a d'un triste désastre apporté la nouvelle.

au lieu qu'il faudroit dire en prose, *m'a apporté la nouvelle d'un triste désastre.*

Le ciel enfin pour nous devenu plus propice,
A des mes ennemis confondu la malice.

au lieu de dire, *a confondu la malice de mes ennemis.*

VI. Enfin, en mettant avant le verbes tout ce qui peut en dépendre, & ce qui devroit naturellement être mis après. Ce sont le plus communément les prépositions avec leurs régimes, comme on le reconnoîtra sans peine dans les vers suivants.

A ce discours, ces rivaux irrités,
L'un sur l'autre à la fois se sont préciptés.

Pour la veuve d'Hector ses feux ont éclaté.
Contre mon ennemi laisse-moi m'assurer.
Si la foi *dans son cœur* retrouvoit quelque place.
Par de stériles vœux pensez vous m'honorer?

Peuple ingrat! Quoi toujours les plus grandes merveilles,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles!

Mots à éviter dans les vers.

Comme un des principaux objets de la poésie est de flatter agréablement l'oreille, on doit en bannir tous les mots qui pourroient la choquer, ou parce qu'ils seroient trop rudes, ou parce qu'ils auroient quelque conformité de son avec d'autres mots déja employés dans le même vers, ou parce que la répétition n'en seroit ni nécessaire, ni agréable, ou enfin parce qu'ils seroient trop bas, & qu'ils sentiroient trop la prose.

Il est un heureux choix de mots harmonieux:
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Le goût & le discernement appuyés d'une lecture réfléchie des meilleurs poëtes, contribueront à faire éviter ces défauts, mieux que toutes les regles que l'on pouroit donner.

Nous nous contenterons d'indiquer ici quelques-uns des mots qui appartiennent à la prose, & que l'on ne doit faire entrer que très-rarement dans les vers, surtout dans ceux qui ont un peu de noblesse.

Ce sont les conjonctions, *c'est pourquoi*, *parce que*, *pourvu que*, *puis*, *ainsi*, *car*, *en effet*, *de sorte que*, *d'autant que*, *outre que*, *d'ailleurs*, *&c.* celui & *celle*, quand ils sont relatifs à quelques noms précédents; *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *&c.*

De la Césure.

La césure est un repos qui coupe le vers en deux

parties, dont chacune s'appelle *hémistiche*, c'est-à-dire, demi-vers. Et ce repos bien ménagé, contribue beaucoup à la cadence & à l'harmonie des vers françois.

Les regles que l'on peut donner sur la césure sont renfermées dans ces trois vers de M. Despréaux :

Ayez pour la cadence une oreille févere :
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Il n'y a que les vers de douze syllabes, & ceux de dix qui aient une césure : les autres, c'est-à-dire, ceux de huit, de sept & de six syllabes n'en ont point.

La césure des vers de douze syllabes ou des vers alexandrins, est à la sixieme syllabe : en sorte qu'elle partage les vers en deux parties égales, comme dans ceux-ci :

Justes, ne craignez point-le vain pouvoir des hommes ;
Quelque élevés qu'ils soient-ils sont ce que nous sommes.

La césure des vers de dix syllables ou des vers communs, est la quatrieme syllabe, & elle coupe le vers en deux parties inégales, dont la premiere est de quatre syllabes, & la derniere de six, comme dans ceux-ci :

L'esclave craint-le tyran qui l'outrage :
Mais des enfants-l'amour est le partage.

Quand on dit que la césure des vers alexandrins est à la sixieme syllabe, & que la césure des vers communs est à la quatrieme, on entend qu'après l'une ou l'autre de ces syllabes, il doit y avoir un repos naturel qui mette un intervalle entre le premier & le second hémistiche ; en sorte qu'on puisse les distinguer en récitant les vers, sans forcer & sans obscurcir le sens de la phrase. Ainsi la césure est vicieuse, quand

le mot qui la forme & qui termine le premier hémistiche, ne peut être séparé du mot suivant dans la prononciation.

Il n'est pas nécessaire pour la régularité de la césure, que le sens finisse absolument après la sixieme ou la quatrieme syllabe, & qu'il n'y ait rien dans un hémistice qui soit régime ou qui dépende de ce qui est dans l'autre. Il suffit que ce régime ou cette dépendance n'empêche pas le repos, & n'oblige pas à lier en prononçant la derniere syllabe d'un hémistiche avec la premiere de l'autre. Ainsi quoiqu'en ce vers,

Tant de fiel entre-t-il-dans l'ame des dévots ?

dans l'ame des dévots soit le régime du verbe *entre-t-il*, la césure en est réguliere; parce que, sans forcer le sens de la phrase, on peut faire naturellement, après *entre-t-il*, une pause qui distingue les deux hémistiches.

Il en est de même de ces deux vers :

Que de ton bras-la force les renverse,
Que de ton nom-la terreur les disperse.

où l'on peut se reposer après *de ton bras* & *de ton nom*; quoique ces deux génitifs soient régis par les noms suivants, *la force & la terreur.*

Nous nous contenterons d'observer ici les principales circonstances qui peuvent rendre la césure défectueuse.

I. Le repos étant, comme nous avons dit, essentiel à la césure, elle ne peut être formée que par une syllabe qui finit un mot : c'est-à-dire, que la sixieme ou la quatrieme syllabe d'un vers de douze ou de dix syllabes, doit toujours être la derniere d'un mot, afin que l'on puisse s'y reposer. Ainsi cette phrase, quoique de douze syllabes,

Que peuvent tous les foi-bles humains devant Dieu ?

ne feroit pas un vers, parce que la fixieme fyllabe eft la premiere du mot *foibles*, & que l'on ne peut pas s'y repofer. Au lieu qu'en changeant l'ordre des mots, & en difant :

Que peuvent devant Dieu tous les foibles humains ?

on a un vers parfait, dont le repos tombe fur la fixieme fyllabe formée par le mot *Dieu*.

II. L'*e* muet ou féminin, feul ou fuivi des lettres *s* ou *nt*, n'ayant qu'un fon fourd & imparfait, ne peut jamais terminer la fyllabe du repos.

Mais lorfqu'un mot terminé par un *e* muet feul, eft fuivi d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet fe mange, alors la céfure peut tomber fur la fyllabe qui précede l'*e* muet, & qui par l'élifion de cet *e*, devient la derniere du mot. Par exemple, *funefte*, qui a trois fyllabes, quand il eft fuivi d'un mot qui commence par une confonne, comme quand on dit *funefte paffion*, n'en a plus que deux, quand il eft fuivi d'un mot qui commence par une voyelle, comme dans *funefte ambition* : & c'eft fur la feconde que qeut tomber la céfure, quand la derniere fe mange avec le mot fuivant. Ainfi dans ces deux vers :

Et qui feul fans minif-tre, à l'exemple des Dieux,
Soutiens tout par toi-mê-me, & vois tout par tes yeux.

la céfure tombe fur la feconde fyllabe de *miniftre*, & fur la premiere de *même*, les dernieres fyllabes de ces deux mots fe mangeant avec les voyelles fuivantes.

III. Les articles, quels qu'ils foient, étant inféparables des noms, ne peuvent jamais former la céfure d'un vers, & celui-ci ne vaudroit rien :

Vous devez vaincre le-penchant qui vous entraîne.

IV. La céfure ne peut pas tomber fur un nom fubftantif fuivi de fon adjectif, comme dans ces vers :

Sais-tu qu'on n'acquiert *rien-de bon* à me fâcher ?

Mais j'aurois un *regret mortel*, si j'étois cause
Qu'il fût à mon cher maître arrivé quelque chose.

ni sur un nom adjectif suivi de son substantif, comme dans ces vers :

Et pourrions par un *prompt-achat* de cette esclave,
Empêcher qu'un rival nous prévienne & nous brave.
C'est encore un plus *grand-sujet* de s'étonner.

Cependant si le substantif est suivi ou précédé de plusieurs adjectifs, il peut en être séparé par la césure. Ainsi ces vers sont bons :

Morbleu, c'est une *chose indigne, lâche, infame*,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son ame.
Vengez-moi d'une *ingrate & perfide parente*.

V. Les adverbes monosyllabes, comme *plus*, *très*, *fort*, *bien*, *mal*, *mieux*, *trop*, *&c.* ne peuvent pas être séparés par la césure, des adjectifs ou des verbes auxquels ils sont joints, comme dans ces vers :

Ce jargon n'est pas *fort-nécessaire*, me semble.
Si le chef n'est pas *bien-d'accord* avec la tête.
De grace, *contez-moi-bien* tout de point en point.
Nous verrons qui *tiendra-mieux* parole des deux.

VI. La césure ne peut pas séparer les pronoms personnels des verbes dont ils sont nominatifs, ni les pronoms conjonctifs des verbes dont ils sont régimes, quand ils les précédent ou les suivent immédiatement. Ainsi ces vers ne vaudroient rien :

Je me flatte que *vous* me rendrez votre estime.
Songeons que la mort *nous* surprendra quelque jour.

VII. Les pronoms *ce*, *cet*, *ces*, *mon*, *ma*, *mes*, *que*, *qui*, *quel*, *quoi*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, ne peuvent jamais former la césure d'un bon vers, comme dans ceux-ci :

Fuyons les vices *qui*-nous font perdre la grace.
Tant mieux. Vous saurez *que*-depuis tantôt la belle

Sent toujours de son mal quelque crise nouvelle.

Celui, *celle* & *ceux*, s'y souffrent quelquefois; mais ils ont toujours quelque chose de languissant & de prosaïque, comme dans ces vers :

Il n'est Fort entre *ceux*-que tu prends par centaines,
Qui ne puisse arrêter un rimeur six semaines.

VIII. Le verbe substantif *être*, suivi d'un nom adjectif, ne peut pas en être séparé par la césure, surtout quand il est à la troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif, comme dans ces vers :

On sait que la chair *est-fragile* quelquefois.
Si notre esprit *n'est* pas-*sage* à toutes les heures,
Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures.

IX. Les verbes auxiliaires immédiatement suivis des participes, ne doivent pas en être séparés par la césure, sur-tout s'ils ne sont que d'une syllabe, comme dans ces vers :

Que vous serez toujours, quoique l'on se propose,
Tout ce que vous *avez-été* durant vos jours.
Et comme je vous *ai-rencontré* par hazard,
J'ai cru que je devois de tout vous faire part.
Je ne saurois souffrir, a-t-il dit hautement,
Qu'un honnête homme *soit-traité* honteusement.

X. Quand deux verbes ou un verbe avec un nom font un sens indivisible, la césure ne doit pas les séparer, comme dans ces vers :

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien *fait-apprendre* que mes heures.
Car le Ciel a trop *pris-plaisir* de m'affliger,
Pour me donner celui de me pouvoir venger.
Si bien que les *jugeant-morts* après ce temps-là,
Il vint en cette ville, & prit le nom qu'il a.

XI. La césure ne peut pas se trouver entre un

verbe & la négation *pas*, ou tout autre adverbe négatif, comme dans ces vers :

Peut-être encor qu'*avec*-toute ma suffisance,
Votre esprit manquera dans quelque circonstance.

Par vos gestes, *durant*-un moment de repas....

Si j'avois fait cette bassesse insigne,
De vous revoir *après* ce traitement indigne.

J'y suis encor, *malgré*-tes infidélités.

XII. enfin, les conjonctions composées de plusieurs mots, dont le dernier est *de* ou *que*, comme *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *aussi-tôt que*, *tandis que*, *encore que*, &c. ne doivent pas être séparées par la césure. Ainsi ce vers feroit mauvais :

Quoi ! vous fuyez, *tandis-que* vos soldats combattent ?

Au reste, comme la césure est faite pour l'oreille, on peut donner pour regle générale & infaillible, qu'une césure est bonne, si elle satisfait l'oreille : & qu'elle est vicieuse, si l'oreille en est choquée : & ce n'est que par la lecture des bons vers qu'on peut se mettre en état d'en juger.

Des Licences de la Versification.

On appelle *licences*, certains mots qni ne seroient pas reçus dans la prose commune, & qu'il est permis aux poëtes d'employer. La plupart même de ces mots, sur-tout dans la poésie sublime, ont beaucoup plus de grace & de noblesse que ceux dont on se sert ordinairement. Le nombre n'en est pas grand. Voici les principaux.

Les humains ou *les mortels* pour *les hommes*.

Mon cher fils, dit Louis, c'est de là que la grace
Fait sentir aux *humains* sa faveur efficace.

Plus sage en mon respect que ces hardis *mortels*,
Qui d'un indigne encens profanent tes autels.

Forfaits pour *crimes.*

O toi, de mon corps compagne aimable & sombre,
A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre?

Coursier au lieu de *Cheval.*

Les moments lui sont chers, il court dans tous les rangs;
Sur un *coursier* fougueux, plus léger que les vents.

Glaive pour *Epée.*

Ils attaquent cent fois, & cent fois se repoussent.
Leur courage s'augmente, & leurs *glaives* s'émoussent.

Penser pour *pensée.*

Votre ame à ce *penser* de colere murmure.

Les ondes pour *les eaux.*

Le limon croupissant dans leurs grottes profondes,
S'éleve en bouillonnant sur la face des *ondes*.

Flanc pour *sein.*

Les Dieux m'en sont témoins, ces Dieux qui dans mon *flanc*
Ont allumé le feu fatal à tout mon sang.

Antique pour *ancien.*

Suivez-moi, rappellez votre *antique* vertu.
C'est un usage *antique* & sacré parmi nous.

L'Eternel au lieu de *Dieu.*

L'Eternel en ses mains tient seul nos destinées;
Il fait, quand il lui plait, veiller sur nos années.

Hymen ou *hymenée* pour *mariage.*

Crois-tu que d'une fille humble, honnête & charmante,
L'Hymen n'ait jamais fait de femme extravagante?

A qui même en secret je m'étois destinée,
Avant qu'on eût conclu ce fatal *hymenée*!

Espoir a plus de noblesse qu'*espérance*.

D'un *espoir* renaissant le peuple est enivré.

Jadis pour *autrefois*.

Sermens *jadis* sacrés, nous brisons votre chaîne.

Soudain pour *aussi-tôt*.

Le salpetre enfermé dans des globes d'airain
Part, s'échauffe, s'embrase, & s'écarte *soudain*.

Alors que pour *lorsque*.

Aveuglé par son zele, il te désobéit,
Et pense te venger *alors qu*'il te trahit.

Cependant que pour *pendant que*, *tandis que*.

Cependant que j'embrasse une image frivole,
Rome entiere m'appelle aux murs du Capitole.

N'aguere pour *il n'y a pas long-temps*.

Cette loi que *n'aguere* un saint zele a dictée,
Du Ciel en ta faveur y semble être apportée.

On supprime souvent *ne* avant les verbes, dans les interrogations négatives :

Vois-tu pas que sa haine égale mon amour ?

au lieu de dire *ne vois-tu pas* ?

Il est très-ordinaire de supprimer l'*e* muet du mot *encore*, pour le faire de deux syllabes, en écrivant *encor*.

Encor si ta valeur à tout vaincre obstinée,
Nous laissoit pour le moins respirer une année.

Encore de trois syllabes avec l'*e* muet, a quelque chose de languissant dans le corps du vers, avant un mot qui commence par une consonne, & il est mieux de ne l'employer ainsi qu'à la fin du vers.

Etudions enfin, il en est temps *encore*.

On fait aussi quelquefois *avec* de trois syllabes, en y ajoutant *que.*

Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur est en guerre *avecque* la fortune.

ARTICLE II.

De la Rime.

LA rime qui fait la plus grande beauté des vers françois, est une convenance de son à la fin des mots, & chaque vers doit finir par un mot qui ait cette convenance de son avec le dernier mot d'un autre vers. Ainsi ces deux vers riment ensemble :

A ta foible raison garde toi de te *rendre* :
Dieu t'a fait pour l'aimer, & non pour le *comprendre.*

La rime n'étant que pour l'oreille, & non pas pour les yeux, on doit plutôt en juger par le son que par l'orthographe. Ainsi, quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son, pour qu'elles riment ensemble, comme *repos & maux* dans ces deux vers :

Tout conspire à la fois à troubler mon *repos*,
Et je me plains ici du moindre de mes *maux.*

Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même maniere, & qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble. Ainsi la rime de ces deux vers est défectueuse ;

Ma colere revient, & je me reconnois :
Immolons en partant trois ingrats à la *fois.*

De la Rime masculine & féminine.

La rime se divise en masculine & féminine : d'où

les vers sont appellés masculins & féminins, comme nous l'avons dit page 518.

La rime féminine est celle qui finit par un *e* muet simplement, comme dans ces deux vers :

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage.

ou par un *e* muet suivi d'une *s*, comme dans ceux-ci :

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes.

ou par un *e* muet suivi des lettres *nt*, comme dans ceux-ci :

C'est lui-même. Il m'échauffe. Il parle. Mes yeux s'ouvre*nt* :
Et les siecles obscurs devant moi se découvre*nt*.

La rime masculine est celle qui est formée par toute autre terminaison que par un *e* muet, soit par une voyelle, comme dans ces vers :

Misérables jouets de notre vanit*é*,
Faisons au moins l'aveu de notre infirmit*é*.

soit par une consonne, comme dans ceux-ci :

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languiss*ant* :
Mais la nature est vraie, & d'abord on la *sent*.

Les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel présent des verbes, n'ont pourtant pas la rime féminine, quoique terminées en *oient*, parce que ces cinq lettres ont, comme nous avons dit, le son de l'*é* ouvert, & qu'ainsi elles forment une rime masculine, comme dans ces deux vers :

Aux accords d'Amphion les pierres se mouv*oient*,
Et sur les murs Thébains en ordre s'élev*oient*.

On ne considere presque jamais que le son de la derniere syllabe des mots pour la rime masculine

Ainsi *vérité* rime avec *piété*, *raison* avec *maison*, *malheur* avec *douleur*, *succès* avec *procès*, *&c.*

Mais le son de la derniere syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde & obscure de l'*e* muet empêche d'y appercevoir une convenance sensible. Ainsi, quoique la derniere syllabe de *monde*, soit semblable à la derniere de *demande*, cependant ces deux mots ne riment pas, non plus que *louange* avec *mensonge*, *modele* avec *scandale*, *&c.*

Il faut donc encore prendre la convenance des sons, nécessaire pour la rime féminine, de la pénultieme syllabe des mots. Ainsi *monde* rimera fort bien avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *louange* avec *mélange*, *modele* avec *parallele*, *scandale* avec *morale*, *&c.*

De ce qui suffit ou ne suffit pas pour la Rime.

La rime tant masculine que féminine est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblance dans les sons qui la forment. Ainsi, quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, & *prudence* avec *récompense*, cependant *plaisir* rime encore mieux avec *desir*, & *prudence* avec *providence*, parce qu'outre la conformité des sons *ir* & *ence* essentielle à l'une & à l'autre rime, les consonnes *s* & *d* qui les précedent sont encore les mêmes; ce qui ajoute un nouveau dégré de perfection à la rime.

Quand les syllabes qui forment la rime, c'est-à-dire, la derniere pour la rime masculine, & la pénultieme pour la rime féminine, commencent par une voyelle, il est nécessaire, si elles ne sont pas les premieres du mot, qu'elles soient précédées d'une autre voyelle, comme on peut le reconnoître dans les mots, *li-en*, *nati-on*, *pré-cieux*, *artifici-elle*, *vertu-euse*, *sci-ence*, *&c.*

Or il faut, pour la plus grande perfection de la ri-

me de ces syllabes, que non-seulement elles soient précédées des mêmes voyelles, mais encore que les consonnes qui précedent ces voyelles, soient les mêmes, ou aient le même son. Ainsi, *lien* qui rime avec *gardien*, rimera encore mieux avec *Italien*; *nation* qui rime avec *union*, rimera mieux avec *ambition*; *précieux* qui rime avec *curieux*, rimera mieux avec *audacieux*; *artificielle* qui rime avec *citadelle* & *matérielle*, rimera beaucoup mieux avec *essentielle*; *vertueuse* qui rime avec *fameuse*, rimera mieux avec *impétueuse*; *science* qui rime avec *espérance* & *confiance*, rimera beaucoup mieux avec *patience*, &c.

On appelle *rime riche* ou *heureuse*, celle qui est formée par la plus grande uniformité de sons; & *rime suffisante* ou *commune*, celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels.

Il arrive même que les sons essentiels à la *rime* ne suffisent pas en bien des occasions, & qu'il faut encore y ajouter le son des consonnes ou des voyelles précédentes. Ainsi *liberté* ne rimeroit pas avec *aimé*, quoique l'*é* fermé soit le son final de l'un & de l'autre mot; ni *créa* avec *allia*, quoiqu'ils aient tous les deux la voyelle *a* pour derniere syllabe.

Les sons essentiels à la rime ne suffisent pas, quand ils ne sont ni assez pleins ni assez marqués, ou qu'ils se trouvent à la fin d'un grand nombre de mots, parmi lesquels on peut aisément choisir ceux dont la rime a plus de convenance.

Les sons essentiels à la rime suffisent, quand ils sont pleins, ou qu'ils se trouvent dans des monosyllabes, ou qu'ils ne sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, que dans un très-petit nombre de mots.

I. Les sons que l'on appelle pleins, sont ceux de l'*a* & de l'*o*, des *e* ouverts, des voyelles composées *ai*, *ei*, *oi*, *au*, *eau*, *eu* & *ou*, des voyelles nasales *an*, *am*, *en*, *em*, *in*, *im*, *ain*, *ein*, *aim*, *on*, *om*, *un*, *um*, des voyelles longues, des diph-

longues *ie*, *oi*, *ui*, *ieu*, *ien*, *ion*, *oin*, & des voyelles suivies de plusieurs consonnes semblables ou différentes. Ainsi *combats* rimera avec *embarras*, *fatale* avec *inégale*, *repos* avec *héros*, *parole* avec *immole*, *progrès* avec *succès*, *mer* avec *enfer*, *ouvert* avec *offert*, *même* avec *extrême*, *jamais* avec *parfaits*, *maître* avec *paroître*, *reine* avec *peine*, *tableau* avec *fardeau*, *vigoureux* avec *cheveux*, *bonheur* avec *ardeur*, *courroux* avec *genoux*, *venin* avec *dessein*, *pardon* avec *leçon*, *commun* avec *importun*, *lumiere* avec *carriere*, *vouloir* avec *savoir*, *ennui* avec *aujourd'hui*, *conduite* avec *poursuite*, *entretiens* avec *conviens*, *témoin* avec *besoin*, *horrible* avec *sensible*, *injure* avec *murmure*, &c.

Le son de l'*a* n'est plein & suffisant pour la rime, que quand il est dans la pénultieme syllabe du mot, ou qu'étant dans la derniere, il est suivi de quelque consonne, comme dans *agréable*, *favorable*, *état*, *sénat*, *trépas*, *soldats*, *remparts*, *étendards*. Mais s'il est la derniere lettre du mot, comme dans toutes les premieres personnes du singulier du prétérit des verbes de la premiere conjugaison, il faut qu'il soit précédé de la même consonne ou de la même voyelle. Ainsi *condamna* rimeroit avec *donna*, mais non pas avec *tomba*, *marcha*, *confia*, ni avec d'autres où l'*a* ne seroit pas précédé d'une *n*.

Quoique le son de la rime en *ant* ou en *ent* soit plein, néanmoins à cause du grand nombre de mots où elle se trouve, on ne doit faire rimer ensemble que ceux où *ant* & *ent* sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles. Ainsi *diamant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *mant* ou *ment*, comme *égarement*; & *suppliant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *iant*, comme *criant*, &c.

Par la même raison, *eu* & *on* précédés d'une consonne, ne riment pas bien avec *eu* & *on* précédés de la voyelle *i*. Ainsi *heureux* ne rime pas bien avec

ambitieux, ni *moiſſon* avec *paſſion* ; mais *heureux* rimera avec *courageux*, *moiſſon* avec *trahiſon*, *ambitieux* avec *furieux*, & *paſſion* avec *religion*.

Les voyelles qui n'ont pas un ſon plein, ſont l'*é* fermé, ou ſeul, comme dans *beauté*, ou ſuivi des conſonnes *ſ*, *z* & *r*, comme dans *beautés*, *aimez*, *aimer* ; l'*i* & l'*u*, ou ſeuls, comme dans *ami*, *vertu*, ou ſuivis d'une conſonne qui n'en allonge pas ſenſiblement le ſon, comme dans *amis*, *vertus*, *habit*, *tribut*, *&c.* Et ces voyelles ne pourront former de bonnes rimes maſculines, qu'autant qu'elles ſeront précédées des mêmes conſonnes ou des mêmes voyelles. Ainſi *beauté* rimera bien avec *divinité*, *beautés* avec *divinités*, *aimez* avec *animez*, *aimer* avec *animer* ; *pitié* avec *amitié*, *ami* avec *endormi*, *vertu* avec *combattu*, *amis* avec *endormis*, *&c.*

On peut donner pour regle générale, que quand les rimes maſculines ſont bonnes ou ſuffiſantes, elles ſont encore meilleures, en devenant féminines par l'addition de l'*e* muet ; parce qu'outre la nouvelle conformité de ſon que l'*e* muet y ajoute, il oblige encore d'appuyer davantage ſur la pénultieme ſyllabe, & en rend par là le ſon plus plein qu'il n'étoit auparavant. Par exemple, ſi *conſacré* & *révéré*, *ſoupir* & *deſir*, *ſujet* & *diſcret*, *interdit* & *petit*, riment bien ; *conſacrée* & *révérée*, *ſoupire* & *déſire*, *ſujette* & *diſcrette*, *interdite* & *petite* rimeront encore mieux.

Mais de ce que les rimes féminines ſont bonnes ; comme *puiſſante*, *chancelante*, *heureuſe* & *furieuſe*, il ne s'enſuit pas que les rimes ſemblables maſculines le ſoient auſſi ; car *puiſſant* rimeroit mal avec *chancelant*, & *heureux* avec *furieux*, comme nous l'avons obſervé plus haut.

II. On ne cherche pas une ſi grande conformité de ſon, quand on fait rimer un monoſyllabe avec un autre monoſyllabe, ou avec un mot de pluſieurs ſyllabes. Il ſuffit que le ſon eſſentiel à la rime s'y

trouve. Ainsi, *loi* rimera avec *soi* & avec *effroi*, *pas* avec *bas* & avec *états*, *paix* avec *faix* & avec *jamais*, *mis* avec *pris* & avec *sortis*, *dit* avec *esprit*, *vous* avec *loups* & avec *courroux*, *&c.* & par la même raison, il n'y a rien d'irrégulier dans la rime de ces deux vers :

Lui, que tu fis languir dans des tourmens honteux,
Lui, donc l'aspect ici te fait baisser les yeux.

III. Quand il n'y a qu'un très-petit nombre de mots où les sons essentiels à la rime soient précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté dispense des regles que nous venons d'établir, & autorise à se contenter des rimes suffisantes. Ainsi, parce qu'il n'y a que très-peu de mots terminés en *pir*, on fait rimer *soupir* avec *désir*, & on fait rimer *trahir* avec *obéir*, à cause du petit nombre de mots où *ir* est précédé des mêmes voyelles.

Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en *u*, *us*, *ut*, *is*, *it* & *ir*: encore faut-il en user avec beaucoup de ménagement, & quand on y est absolument forcé par la disette de la rime.

Mais à l'égard des mots terminés en *é* fermé seul, ou suivi des lettres *s*, *z*, *r*, & en *i* seul, le nombre en est si grand, qu'on ne doit jamais se dispenser de les faire rimer par les consonnes ou voyelles qui précédent l'*e* & l'*i*. Ainsi, quelques beaux que soient ces vers pour le sens, ils péchent par la rime.

Un juge incorruptible y rassemble à ses pi*eds*
Ces immortels esprits que son souffle a cr*éés*.

Ayez pitié d'un cœur de soi-même enne*mi*,
Moins malheureux cent fois quand vous l'avez h*aï*.

La terminaison en *ai* des prétérits de l'indicatif

des verbes de la premiere conjugaison, des futurs de tous les verbes, & du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ayant le son de l'*é* fermé, on peut fort bien la faire rimer avec un mot terminé en *é* fermé, comme dans ces vers :

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé.
Brûlé de plus de feux que je n'en allum*ai*.

Mon oncle, soyez sûr que je ne parti*rai*,
Qu'après vous avoir vu bien cloué, bien mur*é*.

Non, je ne prétends plus demeurer engag*é*,
Pour un cœur où je vois le peu de part que j'*ai*.

La rime féminine de l'*é* fermé ne doit pas être moins parfaite que la masculine, & il n'y a guere de poëtes qui n'observent pas les mêmes regles à l'égard de l'une & de l'autre. Ainsi *aimée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *mée*, & *confiée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *iée*.

Il n'en est pas de même des rimes féminines en *ie* & en *ue*, que l'on emploie quelquefois sans qu'elles soient précédées des mêmes consonnes, comme dans ces vers :

O Ciel ! pourquoi faut-il que ta secrette en*vie*,
Ferme à de tels héros le chemin de l'A*sie* ?

Polinice, Seigneur, demande une entre*vue* :
C'est ce que d'un héros nous apprend la ve*nue*.

Les mots terminés en *ui*, *uie*, *uis*, *uit* doivent toujours rimer avec des mots qui aient la même terminaison ; & le son de la diphtongue *ui* étant assez plein de lui-même, il n'est pas nécessaire qu'elle y soit précédée des mêmes consonnes.

En quelles occasions il faut faire accorder la rime avec l'orthographe.

Quoique nous ayions dit plus haut qu'il n'étoit pas nécessaire pour la validité de la rime, que les

dernieres syllabes des mots s'écrivîssent avec les mêmes lettres, & qu'il suffisoit qu'elles produisissent le même son, il y a néanmoins quelques occasions où l'orthographe doit s'accorder avec la rime.

I. Un mot terminé par une *s*, par un *x* ou par un *z*, ne rimeroit pas avec un mot qui ne seroit pas terminé par l'une de ces trois lettres. Ainsi *aimable* ne rimeroit pas avec *fable*, ni *discours* avec *jour*, ni *vérité* avec *vanités* ou *méritez*, ni *genou* avec *vous* ou *courroux*, ni *cheveu* avec *heureux*, *&c.* Et la rime de ces deux vers est défectueuse :

Oui vraiment ce visage est encor fort mettable,
S'il n'est pas des plus beaux il est des agréables.

Mais il n'est pas nécessaire que les mots dont la rime est terminée par l'une de ces trois lettres, soient du nombre pluriel, ni que ce soit la même lettre qui les termine. Ainsi, *le discours* rimera avec *les jours*, *célestes* avec tu *détestes*, *le nez* avec *vous donnez*, *vanités* avec *méritez*, *vous* avec *courroux*, *paix* avec *jamais*, *loix* avec *rois*, *&c.*

II. Quoique l'*r* ne se prononce pas à la fin des vers, dans les mots terminés *en er* avec l'*é* fermé, cependant ils ne doivent rimer qu'avec des mots également terminés en *er*, comme dans ces deux vers

Un ennemi si noble à su m'encour*ager* ;
Je suis venu chercher la gloire & le dan*ger*.

III. On ne fait guere rimer une personne d'un verbe terminé en *ois* ou en *oit* ayant le son de l'*e* ouvert, avec un mot qui auroit le même son, mais qui s'écriroit différemment : comme *j'aimois* avec *jamais*, *manquoit* avec *banquet*. Il faut ordinairement recourir à une autre personne du verbe terminée par les mêmes lettres, comme dans ces deux vers :

Et sans trop s'enquérir d'où la laide ve*noit*,
Il fut, c'en fut assez, l'argent qu'on lui don*noit*.

IV. Les troisiemes personnes du pluriel des verbes terminées en *ent* ou en *oient*, ne doivent jamais rimer qu'avec d'autres troisiemes personnes de verbes qui aient les mêmes terminaisons. Ainsi *ils disent* ne rimeroit pas avec *marchandise*, ni *fasse* avec *surface ;* mais *disent* rimeroit bien avec *lisent*, & *fassent* avec *effacent*.

V. Les mots terminés par *anc* & *ang*, ne riment ordinairement au singulier qu'avec des mots qui aient l'une ou l'autre terminaison, comme dans ces deux vers :

Remplissez les autels d'offrandes & de *sang* :
Des victimes vous-même interrogez le *flanc*.

VI. Quand un mot est terminé par un *t*, il ne peut rimer qu'avec un mot qui soit aussi terminé par un *t* ou par un *d*. Ainsi *hasard* rimera avec *départ*, *verd* avec *couvert*, *nid* avec *finit*, *accord* avec *fort*, *sourd* auec *court*, &c. comme dans ces deux vers :

Sur l'argent, c'est tout dire, on est déja d'*accord*,
Ton beau-pere futur vuide son coffre-*fort*.

Et dans ceux-ci :

Vous voyez quel effroi me trouble & me con*fond* :
Il parle dans mes yeux, il est peint sur mon *front*.

VII. On fait rimer ensemble tous les mots dont la derniere syllabe a le son de la voyelle nasale *in*, de quelque maniere qu'elle s'écrive. Ainsi *divin* rimera avec *humain*, *faim*, *dessein*, &c., & chacun de ces mots rimera avec les autres, comme dans ces vers,

Je n'y puis plus tenir, j'enrage ; & mon dess*ein*
Est de rompre en visiere à tout le genre hum*ain*.

Déja d'un plomb mortel plus d'un brave est atte*int*.
Sous les fougueux coursiers l'onde écume & se pl*aint*.

VIII. Quand les mots sont terminés par une *s* ou

par un *x*, la convenance des consonnes ou des voyelles précédentes ne s'exige plus avec la même sévérité ; il suffit que les dernieres syllabes aient le même son. Ainsi *combats* rimera avec *trépas*, *rangs* avec *tyrans*, *effets* avec *satisfaits*, *héros* avec *travaux*, *balcons* avec *féconds*, *dehors* avec *accords* ; *jours* avec *sourds* & *courts*, &c.

IX. Enfin, hors les circonstances que nous venons d'expliquer, on peut faire rimer ensemble toutes les consonnes & les voyelles qui ont le même son, quelques différentes qu'elles puissent être par le caractere. Ainsi *être* rimera avec *connoître* & *maître*, *race* avec *terrasse*, *contraire* avec *frere*, *chose* avec *cause*, &c.

X. L'*l* mouillée ne peut jamais rimer avec l'*l* simple. Ainsi *travail* ne rimeroit pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*, &c.

Rime d'un mot avec lui-même.

Un mot ne peut pas rimer avec lui-même, à moins qu'il ne soit pris dans des significations différentes. Ainsi la rime de ces deux vers est irréguliere :

Les chefs, les soldats ne se connoissent *plus*,
L'un ne peut commander, l'autre n'obéit *plus*.

Au lieu qu'il n'y a rien de répréhensible dans les rimes des vers suivants :

Prends moi le bon parti. Laisse-là tous les *livres*.
Cent francs au denier cinq combien font-ils ? vingt *livres*.

Cependant par un sort que je ne conçois *pas*,
Votre douleur redouble & croît à chaque *pas*.

Quand notre hôte charmé m'avisant sur ce *point* :
Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez *point* ?

Pour savoir où la belle est *allée*,
Vas-t'en chercher par-tout. J'attends dans cette *allée*.

Suffit, j'en suis *quitte*.
Après ce que j'ai dit souffrez que je vous *quitte*.

Il est vrai, cher Crispin ; mais enfin tu sais *bien*,
Que cela ne fait pas presque le quart du *bien*.

Rime d'un mot simple avec son composé.

Un mot simple ne rime pas avec son composé ; comme *ami* avec *ennemi*, *écrire* avec *souscrire*, *voir* avec *prévoir*, *mettre* avec *remettre*, *faire* avec *défaire*, *&c.* Ainsi la rime de ces deux vers ne peut passer qu'à la faveur de la pensée.

Je connois trop les grands, dans le malheur *amis*,
Ingrats dans la fortune, & bientôt *ennemis*.

A l'égard des composés d'un même mot, on peut les faire rimer ensemble, lorsque leurs significations n'ont point de rapport, comme dans ces deux vers :

Dieu punit les forfaits que leurs mains ont *commis*,
Ceux qu'ils n'ont point vengés, & ceux qu'ils ont *permis*.

Rime de l'é fermé avec l'è ouvert.

L'*é* fermé ne rime pas avec l'*è* ouvert. Ainsi l'oreille est blessée de la rime des mots terminés en *er* avec l'*é* fermé, comme *aimer*, *triompher*, *mériter*, *confier*, *&c.* avec les mots terminés en *er* avec l'*è* ouvert, comme *la mer*, *l'enfer*, *Jupiter*, *cher*, *fier*, *&c.* Ce défaut se trouve dans les vers suivans :

Hé bien, brave Acomat, si je leur suis si *cher*,
Que de mains de Roxane ils viennent m'*arracher*.
Attaquons dans leurs murs ces conquérans si *fiers* :
Qu'ils tremblent à leur tout pour leurs propres *foyers*.

De même, les oreilles délicates auront peine à accorder la rime de *terre* avec celle de *pere*, quoiqu'en puisse dire l'auteur de ces deux vers :

La main, la même main qui t'a rendu ton *pere*,

Dans ton sang odieux pourroit venger la *terre*.

non pas parce qu'il y a deux *rr* dans *terre*, & qu'il n'y en a qu'une dans *pere*, mais parce que l'*e* est fort ouvert dans *terre*, & qu'il n'est qu'un peu ouvert dans *pere* ; ce qui fait deux sons différens.

En sorte que, par cette raison, *terre* ne rimera bien qu'avec des mots où l'*è* sera fort ouvert, tels que *guerre* ou *tonnerre*, comme dans les vers suivans du même auteur :

Et ce peuple autrefois, vil fardeau de la *terre*,
Semble apprendre de nous le grand art de la *guerre*.

Ce peuple de vainqueurs armés de son *tonnerre*,
A-t-il le droit affreux de dépeupler la *terre*.

Rime des voyelles longues avec les voyelles breves.

Les voyelles longues, soit qu'elles se trouvent dans la derniere syllabe des vers masculins, ou dans la pénultieme des vers féminins, riment mal avec les voyelles breves, comme *mâle* avec *cabale*, *intérêt* avec *objet*, *conquête* avec *coquette*, *dépôt* avec *dévot*, *côte* avec *grotte*, *fantôme* avec *homme*, *trône* avec *couronne*, *gîte* avec *visite*, *&c.* Ainsi la rime de ces vers n'est pas tout-à-fait exacte :

Je l'instruirai de tout, je t'en donne *parole* ;
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.

Si ce n'est pas assez de vous céder un *trône*,
Prenez encor le mien, & je vous l'*abandonne*.

Cependant une voyelle breve peut absolument rimer avec une longue, quand elle a de sa nature un son assez plein, & que la différence du bref au long n'étant pas trop sensible, elle peut être facilement aidée & corrigée par la prononciation : ce qui regarde principalement les voyelles *a* & *ou*. Ainsi quoiqu'elles soient breves dans les mots *préface* & *tout*, M. Despréaux a fait rimer ces mots avec

grace & *goût*, où elles ſont longues, dans ces vers :

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au public qu'il ennuie a beau demander *grace*,
Aimez vous la muſcade ? On en a mis par-*tout*.
Sans mentir, ces pigeons ont un merveilleux *goût*.

Au reſte, c'eſt à l'oreille à juger ſi les voyelles longues ou breves, peuvent ou ne peuvent pas former de bonnes rimes.

Rime des Hémiſtiches.

Un vers eſt défectueux, quand le premier hémiſtiche rime, ou a quelque convénance de ſon avec le dernier, comme dans ceux-ci :

Il ne tiendra qu'à *toi* de partir avec *moi*.
Allez, vous êtes *fou* dans vos tranſports *jaloux*.
Je ſuis ruſtique & *fier*, & j'ai l'ame *groſſiere*.
Il en eſt que le ciel guida dans cet empire,
Moins pour nous conqu*érir*, qu'afin de nous *inſtruire*.

ou quand le dernier hémiſtiche d'un vers rime avec le premier du vers qui le précede, comme dans ceux-ci :

Un fiacre me couvrant d'un déluge de *boue*,
Contre le mur voi*ſin* m'écraſe de ſa roue,
Et voulant me ſauver, des porteurs inhu*mains*
De leur maudit bâton me donnent dans les reins.

ou quand les deux premiers hémiſtiches de deux vers qui ſe ſuivent, riment enſemble, comme dans ceux-ci :

Sinon demain ma*tin*, ſi vous le trouvez bon,
Je mettrai de ma *main* le feu dans la maiſon.

Mais c'eſt quelquefois une beauté, lorſque par figure on ſe ſert, ou des mêmes rimes, ou des mêmes mots dans les deux hémiſtices, ou qu'on répéte même l'hémiſtiche, comme dans ces vers :

Tantôt la terre ouvr*oit* ſes entrailles profondes,

Tantôt

Tantôt la mer rompoit la prison de ses ondes.

Là, le corps immortel à notre ame obéit,
Ici le corps mortel l'aveugle & le trahit.

Qui cherche *vraiment Dieu*, dans lui seul se repose :
Et qui craint *vraiment Dieu* ne craint rien autre chose.

Quelque grace qu'aient ces consonances & ces répétitions, on ne doit les employer qu'avec beaucoup de réserve & de ménagement.

Retranchement de l's dans certains verbes.

On retranche souvent dans les vers l'*s* finale de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, & de la seconde de l'impératif de quelques verbes des trois dernieres conjugaisons, principalement de ceux qui ont ces personnes terminées en *ois* & en *is*. Et cette licence servira à confirmer ce que nous avons dit page 237, que l'usage d'écrire en prose quelques-unes de ces mêmes personnes sans *s*, avoit été vraisemblablement introduit par les poëtes, qui y laissent ou retranchent l'*s* finale, selon qu'elle leur est nécessaire ou non, pour la liaison des mots, ou pour la justesse de la rime.

Il semble qu'on ne peut mieux le prouver, qu'en faisant voir par des exemples, que pour observer des regles indispensables de la versification, un poëte emploie avec l'*s* finale un verbe qu'un autre emploie sans *s*, & que souvent le même auteur admet ou n'admet pas l'*s* dans le même verbe. Ainsi M. Despréaux qui écrit *crois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *doigts*, dans ces deux vers :

Mais moi qui dans le fond sais bien ce que j'en *crois*,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes doigts.

l'écrit sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi*.

En les blamant enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*,

Et tel qui me reprend en pense autant que moi.

Racine écrit *vois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *fois*, dans ces deux vers :

Depuis cinq ans entiers, chaque jour je la *vois*,
Et crois toujours la voir pour la premiere fois.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi*.

Vous ne répondez point ? Perfide, je le *voi*,
Tu comptes les momens que tu perds avec moi.

Moliere écrit *je dis* avec une *s*, pour le lier avec la voyelle suivante dans ce vers :

Je te le *dis* encore, je saurai m'en venger.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *étourdi*.

Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi,
Que sais-je ? un . . . cent fois plus encor que je ne *di*.

Je *sais* est employé avec une *s*, dans les vers suivants :

Je ne *sais* où je vais, je ne *sais* où je suis. *Rac.*
Je *sais* où je lui dois trouver des défenseurs. *Id.*

Je *sais* où gît le lievre, & ne puis sans travail,
Fournir en un moment d'hommes & d'attirail. *Mol.*

il est employé sans *s* dans ceux-ci, pour rimer avec *blessé*.

Monsieur, ce galant homme a le cerveau blessé.
Ne le savez-vous pas ?
Je *sai* ce que je *sai*. Mol.

Dois avec une *s* :

Apprends-moi si je *dois* ou me taire ou parler. *Desp.*

J'ignore, dites-vous, de quelle humeur il est,
Et *dois* auparavant consulter, s'il vous plaît. *Mol.*

Doi sans *s.*

Sans parens, sans amis, sans espoir que sur moi,
Je puis perdre son fils, peut-être je le *doi. Rac.*

Celle qui peut-être aura de quoi
Te plaire. Accepte-là pour celle que je *doi.* Mol.

Reçois avec une *s* :

Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. *Rac.*

Reçoi sans *s.*

Je ne puis t'exprimer l'aise que j'en *reçoi.*
Et que me diriez-vous, Monsieur, si c'étoit moi ? *Mol.*

J'averti & *je frémi* sans *s* :

Visir, songez à vous, je vous en *averti*,
Et sans compter sur moi, prenez votre parti. *Rac.*

Ah ! bons Dieux, je *frémi.*
Pandolfe qui revient ? fut il bien endormi ! *Mol.*

Moliere a poussé la licence encore plus loin ; puisqu'il a retranché l'*s* du prétérit *je vis* dans ces deux vers :

Hélas ! si vous saviez comme il étoit ravi,
Comme il perdit son mal, si-tôt que je le *vi.*

Ce peu d'exemples suffira pour donner lieu de juger que ce retranchement de l'*s* est une licence poëtique, & qu'il est plus régulier, comme nous avons dit, de ne pas l'admettre dans la prose.

Il est bon d'observer, avant que de finir cet article, que la plupart des regles que nous venons d'établir, sur-tout de celles qui regardent la césure & la rime, ne sont que pour la plus grande perfection des vers, & qu'elles ne doivent pas toujours être prises à la rigueur. Outre qu'il est quelquefois permis d'en sacrifier quelques-unes à une belle pensée, les vers doivent être plus ou moins parfaits, à proportion que le sujet que l'on traite est

plus ou moins relevé. Ainsi, dans les Comédies, dans les fables, dans les contes, & autres pieces d'un style simple & familier, on ne doit pas exiger que les vers soient aussi harmonieux & aussi réguliers que dans les poëmes épiques, dans les tragédies, dans les satyres, & autres pieces d'un style noble & sérieux.



ARTICLE III.

Du mêlange & de la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

LE mêlange des vers les uns avec les autres peut se considérer, ou par la rime, ou par le nombre des syllabes dont ils sont composés : c'est-à-dire, que dans les différents ouvrages de poësie, les rimes masculines sont mêlées avec les féminines, & souvent les grands & les petits vers.

Il n'y a point d'ouvrages en vers où les rimes masculines ne soient mêlées avec les féminines, & qui par conséquent ne soit composé de vers masculins & de féminins.

Mais il n'est pas également nécessaire que les vers d'un ouvrage ou d'une piece, soient toujours d'une même longueur, ou d'un même nombre de syllabes.

On observe généralement aujourd'hui de mêler les rimes masculines & féminines, de maniere que deux différentes rimes de même espece ne se trouvent jamais ensemble dans une même suite de vers : c'est-à-dire, qu'une rime masculine ne peut être suivie que de la rime masculine qui y répond, ou d'une rime féminine, ce qui n'étoit point pratiqué par les anciens poëtes, qui mêloient toutes les rimes au hasard, & comme elles se présentoient, comme on le voit dans Marot.

Le mêlange des vers, par rapport au nombre des syllabes, n'est pas réglé, il dépend ordinairement du goût & de la volonté du poëte.

Suivant les différentes manieres dont on peut arranger les rimes masculines & féminines, on les divise en rimes suivies & en rimes entremêlées.

Les rimes sont appellées *suivies*, lorsqu'après deux rimes masculines, il s'en trouve deux féminines, ensuite deux masculines, & ainsi de suite, comme dans ces huit vers :

On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,
D'une indiscrette main profaner l'encensoir;
Et périsse à jamais l'affreuse politique,
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, convertir les mortels,
Qui du sang hérétique arrose les Autels,
Et suivant un faux zele, ou l'intérêt pour guides,
Ne sert un Dieu de paix que par des homicides.

Les rimes sont appellées *entremêlées*, lorsqu'une rime masculine est séparée de celle qui y répond, par une ou deux rimes féminines; ou lorsqu'entre une rime féminine & sa semblabe, il se trouve une ou deux rimes masculines, comme dans ces exemples :

Vous, qui ne connoissez qu'une crainte servile,
Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer?

Dieu parle, & nous voyons les trônes mis en poudre,
Les chefs aveuglés par l'erreur,
Les soldats consternés d'horreur,
Les vaisseaux submergés, ou brûlés par la foudre.

Lorsque les rimes sont suivies, les vers sont ordinairement du même nombre de syllabes. Ainsi les vers que l'on appelle *suivis*, sont ceux qui ont communément le même nombre de syllabes, & dont les rimes sont suivies.

Lorſque les rimes ſont entremêlées, les vers ſont quelquefois du même nombre de ſyllabes, mais le plus ſouvent ils ne le ſont pas ; & on appelle *vers entremêlés*, ceux qui ſont compoſés de divers membres de ſyllabes, & dont les rimes ſont entremêlées.

On ne fait gueres que de quatre ſortes de vers ſuivis ; ſavoir :

I. Les vers de douze ſyllabes ou Alexandrins, que l'on emploie ordinairement dans les poëmes héroïques, dans les tragédies, les églogues, les élégies, les ſatyres, &c.

II. Les vers de dix ſyllabes ou communs, qui ſont en uſage dans les ouvrages d'un ſtyle naïf & familier, tels que ſont les épîtres de Marot, les épîtres & les allégories de Rouſſeau.

III. On fait encore des vers ſuivis de huit ſyllabes, mais l'uſage en eſt aſſez rare, & on ne s'en ſert guere dans des ſujets ſérieux.

Si l'on fait quelquefois des vers ſuivis de ſept, de ſix, ou d'un moindre nombre de ſyllabes, ce n'eſt que dans des pieces badines & de caprice.

IV. Une autre ſorte de vers ſuivis qui eſt fort belle, quoiqu'elle ne ſoit pas fort ordinaire, eſt de mettre alternativement un vers de ſix ſyllabes à la ſuite d'un grand vers avec des rimes ſuivies.

Le principal défaut que l'on doit éviter dans les vers ſuivis, eſt de faire rimer deux vers maſculins avec deux vers maſculins, quand ils ne ſont ſéparés que par deux vers féminins ; ou deux vers féminins avec deux vers féminins, quand ils ne ſont ſéparés que par deux vers maſculins, comme on voit que dans ces ſix vers, les deux premiers féminins riment avec les deux derniers, qui ſont auſſi féminins.

Par les mêmes ſerments Britannicus ſe lie,
La coupe dans ſes mains par Narciſſe eſt remplie :
Mais ſes levres à peine en ont touché les bords,
Le fer ne produit point de ſi puiſſants efforts :
Madame, la lumiere à ſes yeux eſt ravie,

Il tombe ſur ſon lit ſans chaleur & ſans vie.

La conſonnance ou la convenance des ſons dans les rimes maſculines & féminines qui ſe ſuivent, produit encore un effet déſagréable à l'oreille, comme dans ces quatre vers :

Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne ſont que faux-brillants & que morceaux de verre.
Un injuſte guerrier, terreur de l'univers,
Qui ſans ſujet courant chez cent peuples divers...

Des Stances.

Les rimes entremêlées s'emploient plus ordinairement dans les ſtances qu'ailleurs.

On appelle *ſtance*, ou quelquefois *ſtrophe*, un certain nombre de vers, après leſquels le ſens eſt fini & complet.

Le nombre de vers qui peuvent compoſer une ſtance, n'eſt pas fixe : mais il ne doit pas être moindre que de quatre, & communément il ne s'y en trouve guere plus de dix.

La meſure des vers qui entrent dans une ſtance, n'eſt pas plus fixe que le nombre. Ils peuvent être tous d'une même ſorte, c'eſt-à-dire, avoir un même nombre de ſyllabes, comme douze, dix, huit, & ſept ; ou l'on peut y mêler diverſes ſortes de vers par rapport au nombre de ſyllabes, ſans autre regle que le goût & la volonté du poëte : ce qui fait qu'en conſidérant les ſtances par le mêlange des rimes, par le nombre des vers, & par le nombre des ſyllabes de chaque vers, on peut les varier en une infinité de ſortes, dont nous ne pourrions développer les combinaiſons, ſans entrer dans des calculs immenſes qui ne ſeroient d'aucune utilité au lecteur, & ne manqueroient pas de l'ennuyer.

Une ſtance n'eſt proprement appellée *ſtance*, que quand elle eſt jointe à d'autres ; mais ſi elle eſt ſeu-

le, elle emprunte ordinairement son nom du nombre de vers dont elle est composée : en sorte qu'on l'appelle *Quatrain*, si elle est de quatre vers ; *Sixain* si elle est de six ; & quelquefois en la considérant par le sujet, on l'appelle *Epigramme* ou *Madrigal.*

On donne souvent le nom d'*Ode* à une suite de stances sur un même sujet.

Quand les stances d'un même ouvrage ont un même nombre de vers, un même mélange de rimes, & que le nombre des syllabes de chaque vers s'y trouve également distribué, on les appelle *Stances régulieres.*

Au lieu qu'elles sont appellées *irrégulieres*, si elles sont différentes les unes des autres, ou par le nombre de vers, ou par le mêlange des rimes, ou par le nombre des syllabes de chaque vers.

Il est encore nécessaire, pour la perfection des stances, que celles qui sont faites sur un même sujet, commencent & finissent par les mêmes rimes : c'est-à-dire, que si la premiere stance commence par une rime féminine, & finit par une rime masculine, la seconde doit aussi commencer par une rime féminine, & finir par une rime masculine, & ainsi des autres. D'où il arrive que quand une stance commence & finit par une même rime, comme par une rime féminine, celle qui est après commençant aussi par une rime féminine, il se trouve deux différentes rimes de même espece à la suite l'une de l'autre : ce qui n'est pas contraire à la regle que nous avons établie page 556, parce que chaque stance doit être considérée séparément, & comme détachée de celle dont elle est suivie.

Le dernier vers d'une stance, ne doit jamais rimer avec le premier de la stance suivante.

Enfin c'est une regle indispensable, que le sens finisse avec le dernier vers de chaque stance : en quoi les stances françoises sont plus parfaites que les stances latines, où le sens est très-souvent continué de l'une à l'autre.

Les ſtances conſidérées par le nombre des vers dont elles ſont formées, peuvent ſe diviſer en ſtances de nombre pair, & en ſtances de nombre impair.

Les ſtances de nombre pair, ſont celles qui ſont compoſées de quatre, de ſix, de huit, ou de dix vers.

Les ſtances de nombre impair, ſont celles qui ſont compoſées de cinq, de ſept, ou de neuf vers.

Comme nous avons dit que le mêlange des vers par rappport au nombre des ſyllabes, étoit arbitraire dans les ſtances, les regles que nous allons donner pour chaque eſpeces de ſtance, regarderont principalement le mêlange des rimes.

Regles pour les Stances de nombre pair.

I. *Stances de quatre vers.*

Les rimes peuvent s'entremêler de deux manieres dans les ſtances de quatre vers, ou dans les quatrains.

1. On fait rimer le premier vers avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme, comme dans cette ſtance :

Combien avons-nous vu d'éloges unanimes,
Condamnés, démentis par un honteux retour !
Et combien de héros glorieux, magnanimes,
Ont vécu trop d'un jour !

2. On fait rimer le premier avec le quatrieme, & le ſecond avec le troiſieme, comme dans cette ſtance :

Inſenſés ! notre ame ſe livre
A de tumultueux projets.
Nous mourons ſans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre.

II. *Stances de ſix vers.*

La ſtance de ſix vers, ou le ſixain, n'eſt autre choſe

qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers d'une même rime.

Ces deux vers d'une même rime se mettent pour l'ordinaire au commencement, & alors il doit y avoir un repos à la fin du troisieme vers : c'est-à-dire, que le sens y doit finir de maniere que l'oreille puisse s'y arrêter : ce qui donne beaucoup d'harmonie aux stances de six vers.

Du reste, on y entremêle les rimes des quatre derniers vers, comme dans les quatrains, ce qu'on reconnoîtra dans les deux stances suivantes.

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on adore aujourd'hui,
Ne fondons point sur eux une espérance folle.
Leur pompe indigne de nos vœux,
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

O Dieu ! que ton pouvoir est grand & redoutable !
Qui pourra se cacher au trait inévitable
Dont tu poursuis l'impie au jour de ta fureur ?
A punir les méchants ta colere fidelle,
Fait marcher devant elle
La mort & la terreur.

Quelquefois les deux vers de même rime se mettent à la fin de la stance. Alors le repos n'est pas nécessaire à la fin du troisieme vers, & le mélange des rimes dans les quatre premiers vers, est le même que dans les quatre derniers des stances précédentes, comme dans celles-ci :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable,
Où tes Saints inclinés d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux ?

Seigneur, de qui je tiens la couronne & la vie ;
L'un & l'autre sans toi, par un fils inhumain,
Me va bientôt être ravie.

Viens donc à mon secours, prends ma défense en main ;
Entends mes tristes cris, vois ma peine excessive,
Et prête à ma priere une oreille attentive.

III. *Stances de huit vers.*

Les stances de huit vers ne sont ordinairement que deux quatrains joints ensemble, dans chacun desquels les vers sont entremêlés, comme nous l'avons déja dit. Le repos doit s'y trouver à la fin du premier quatrain, comme dans cette stance :

Venez, nations arrogantes,
Peuples vains & voisins jaloux,
Voir les merveilles éclatantes
Que sa main opere pour nous.
Que pourront vos ligues formées
Contre le bonheur de nos jours,
Quand le bras du Dieu des armées
S'armera pour notre secours.

On peut encore, dans les stances de huit vers, arranger les rimes de maniere qu'elles commencent ou finissent par deux vers de même rime, & que des six vers qui restent, il y en ait trois sur une rime, & trois sur une autre : ce qu'il est aisé de s'imaginer sans exemples.

IV. *Stances de dix vers.*

Les stances de dix vers ne sont proprement qu'un quatrain & un sixain joints ensemble, dans chacun desquels les rimes s'entremêlent, comme nous venons de le dire.

Ce que ces stances ont de particulier, & ce qui en fait l'harmonie, ce sont deux repos, dont l'un doit être à la fin du quatrieme vers, & l'autre à la fin du septieme, comme on le verra dans cette stance :

Montrez-nous, guerriers magnanimes,

Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde ;
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit ;
Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Regles pour les Stances de nombre impair.

Ces stances doivent nécessairement avoir trois vers sur la même rime, & conformément à la regle que nous avons déja donnée, on ne doit jamais les mettre de suite. Il faut, ou qu'ils soient tous les trois séparés par des rimes différentes, ou qu'au moins il y en ait un séparé des deux autres.

I. *Stances de cinq vers.*

On n'observe dans ces stances que les regles générales que nous avons données pour le mêlange des rimes. Le reste est au choix du poëte. En voici un exemple.

Je tache d'étouffer ces flammes criminelles
Qui m'ont fait mépriser votre juste courroux.
Je déclare la guerre à mes sens infidelles,
Et veux les élever aux choses éternelles.
Mais je ne puis, mon Dieu, les dompter que par vous.

II. *Stances de sept vers.*

Les stances de sept vers commencent par un quatrain, à la fin duquel on observe ordinairement que le sens soit fini, comme dans la suivante.

L'hypocrite en fraudes fertile,
Dès l'enfance est paîtri de fard.
Il fait colorer avec art
Le fiel que sa bouche distille :

Et la morsure du serpent
Est moins aiguë & moins subtile,
Que le venin caché que sa langue répand.

III. *Stances de neuf vers.*

La premiere partie de ces stances est un quatrain terminé par un repos, & la seconde partie est une stance de ciuq vers, comme dans celle-ci :

Homere adoucit mes mœurs
Par ses riantes images.
Séneque aigrit mes humeurs
Par ses préceptes sauvages.
En vain d'un ton de Rhéteur,
Epictete à son lecteur
Prêche le bonheur suprême :
J'y trouve un consolateur
Plus affligé que moi-même.

De quelques ouvrages composés de stances.

Les principaux de ces ouvrages après l'Ode, sont le Sonnet & le Rondeau, dont il est à propos de parler ici, parce que ce sont de petites pieces de poésie qui sont encore assez en usage, & qui ont des regles particulieres.

Du Sonnet.

Nous n'avons rien de plus beau dans notre poësie que le Sonnet quand il est bien exécuté. Les pensées doivent y être nobles & relevées, les expressions vives & harmonieuses; & l'on n'y souffre rien qui n'ait un rapport essentiel à ce qui en fait le sujet. Mais il est assujetti a des regles si gênantes, qu'il est très-difficile d'y réussir, & que nous en avons fort peu de bons.

Il est composé de quatorze vers toujours de la même longueur, & pour l'ordinaire de douze syl-

labes, quoiqu'on en fasse quelquefois de dix, & même de huit & de sept. Mais ils ont moins de beauté & d'harmonie.

Ces quatorze vers sont partagés en deux quatrains & un sixain.

Les deux quatrains doivent avoir les rimes masculines & féminines semblables, que l'on entremêle dans l'un de la même maniere que dans l'autre.

Le sixain commence par deux rimes semblables, & il a, après le troisieme vers, un repos qui le coupe en deux parties, que l'on appelle *Tercets*, c'est-à-dire, stances de trois vers.

Il faut éviter, autant qu'il est possible, que le mêlange des rimes dans les quatre derniers vers du sixain, soit le même que dans les quatrains.

On observe encore de n'y pas répéter deux fois le même mot.

M. Despréaux, pour exprimer les regles du sonnet, feint qu'Apollon,

Voulant pousser à bout tous les rimeurs François,
Inventa du Sonnet les rigoureuses loix,
Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
Et qu'ensuite six vers artistement rangés
Fussent en deux tercets par le sens partagés.
Sur-tout de ce poëme il bannit la licence :
Lui-même en mesura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis osât s'y remontrer.
Du reste il l'enrichit d'une beauté suprême.
Un sonnet sans défauts vaut seul un long poëme.

Voici pour premier exemple un sonnet qui exprime la nature du sonnet même.

Doris qui sait qu'aux vers quelquefois je me plais,
Me demande un sonnet, & je m'en désespere.
Quatorze vers, grand Dieu! le moyen de les faire ?
En voilà cependant déja quatre de faits.

Je ne pouvois d'abord trouver de rime, mais

En faisant on apprend à se tirer d'affaire.
Poursuivons, les quatrains ne m'étonneront guere,
Si du premier tercet je puis faire les frais.

Je commence au hasard, & si je ne m'abuse,
Je n'ai pas commencé sans l'aveu de la muse.
Puisqu'en si peu de temps je m'en tire si net.

J'entame le second, & ma joie est extrême :
Car des vers commandés j'acheve le treizieme :
Comptez s'ils sont quatorze ; & voilà le sonnet.

Quoique le fameux sonnet de Desbarreaux soit déja assez connu, on ne sera peut-être pas fâché de le trouver encore ici. Il est si beau pour l'expression & les sentimens, qu'on ne peut trop le répéter.

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité.
Toujours tu prends plaisir à nous être propice.
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera, qu'en blessant ta justice.

Oui, Seigneur, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice.
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton désir, puisqu'il t'est glorieux,
Offense toi des pleurs qui coulent de mes yeux :
Tonne, frappe, il est temps, rends moi guerre pour guerre.

J'adore en périssant la raison qui t'aigrit.
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jesus-Christ.

Du Rondeau.

Une ingénieuse simplicité fait le caractere propre du rondeau.

Le rondeau né gaulois a la naïveté. *Despr.*

Le rondeau commun est composé de treize vers ; qui sont ordinairement de dix syllabes.

Les rimes de ces treize vers doivent être sembla-

bles, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Après le huitieme vers & à la fin du rondeau, il y a un refrein qui n'est autre chose que la répétition d'un ou de plusieurs des premiers mots du premier vers. Mais ce refrain doit être amené avec esprit, & faire un sens avec ce qui le précede.

Comme il ne doit y avoir que trois rimes féminines dans les huit premiers vers, on peut mettre de suite trois vers de rime masculine, qui sont le cinquieme, le sixieme & le septieme : ce qu'on ne fait pas ordinairement dans les cinq derniers vers.

Le rondeau a deux repos nécessaires, un après le cinquieme vers, & l'autre après le premier refrain. Nous en donnerons deux pour exemples, dont le premier contient les regles du rondeau même.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême.
Quoi ! treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême*.
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons en huit en invoquant Brodeau.
Et puis mettons par quelque stratagême,
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme,
Et si je crois que je fais le douzieme,
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi, c'est fait.



A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille & le sacré troupeau
De ces Auteurs que l'on ne trouve guere,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguiere,
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire,
T'en écrire un. Hé ! c'est porter de l'eau
A la Fontaine.

De tes refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire :
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractere,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A la Fontaine.

De l'Epigramme.

L'Epigramme est une petite piece de vers qui doit être terminée par une pensée vive ingénieuse, & brillante, ou par un bon mot : ce que l'on appelle la chûte ou la pensée de l'épigramme : & elle ne doit contenir qu'autant de vers qu'il en faut pour amener cette pensée. C'est pourquoi il n'y en entre guere plus de dix ou douze.

L'Epigramme plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Au reste, elle n'est assujettie à aucune regle particuliere pour le mêlange des rimes & pour la mesure des vers, qui dépendent de la volonté du poëte. En voici une pour exemple :

Certain huissier étant à l'Audience,
Crioit toujours : paix-là, Messieurs, paix-là ;
Tant qu'à la fin tombant en défaillance,
Son teint pâlit & sa gorge s'enfla.
On court à lui. Qu'est ceci, qu'est cela ?
Maître Perrin, du secours ; il expire.
Bref, on le saigne, il revient, il respire.
Lors ouvrant l'œil clair comme un basilic,
Voilà, Messieurs, se prit-il à leur dire,
Ce que l'on gagne à parler en public.

Du Madrigal.

Le Madrigal est une autre petite piece de vers, dont la chûte moins vive & moins frappante que celle de l'épigramme, doit toujours avoir quelque

chose de fin & de délicat. Il n'a pas ordinairement moins de six vers, & il peut en avoir jusqu'à dix-sept, que l'on peut même quelquefois partager en stances, sans aucune regle particuliere. En voici un fait à la louange de Louis XIV.

Les Muses à l'envi travaillant pour la gloire
De Louis le plus grand des Rois,
Orneront de son nom le temple de mémoire.
Mais la grandeur de ses exploits,
Que l'esprit humain ne peut croire,
Fera que la postérité,
Lisant une si belle histoire,
Doutera de la vérité.

Des vers libres.

On appelle *vers libres* ceux qui n'ont aucune uniformité, ni pour le nombre des syllabes, ni pour le mélange des rimes, & qui ne sont point partagés en stances : c'est-à-dire, que dans les pieces en vers libres, un auteur peut entremêler les rimes à son choix, & donner à chaque vers tel nombre de syllabes qu'il juge à propos, sans suivre d'autres regles que les regles générales de la versification.

On met ordinairement en vers libres les sujets qui ne demandent qu'un style simple & familier, comme les fables, les contes, & même quelquefois les comédies, ou les poëmes destinés à être chantés, comme les opéra & les cantates.

Dans les vers libres, sur-tout dans ceux qui sont faits pour la musique, il est permis de mettre trois vers de suite sur la même rime masculine ou féminine.

Au reste, nous renvoyons à l'Art Poëtique de M. Despréaux, ceux qui voudront avoir une connoissance plus exacte & plus étendue de la Poésie Françoise.

TABLE DES MATIERES.

A

B

C

Fin de la Table des Matieres

Approbation du Censeur Royal.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, la onzieme Edition des *Principes généraux & raisonnés de la Grammaire françoise*, par feu *N. RESTAUT.* Cet Ouvrage est dans la classe de ceux à qui un éloge est inutile quand la Typographie les renouvelle. On ne peut que féliciter les Maîtres qui ont le discernement de choisir cette Grammaire pour l'instruction de leurs Eleves. Donné à Paris, ce 10 Février 1773.

PHILIPPE DE PRÉTOT.

PERMISSION SIMPLE.

FRANÇOIS-CLAUDE-MICHEL-BENOIT LE CAMUS DE NÉVILLE, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Directeur général de la Librarie & Imprimerie.

VU l'article VII. de l'Arrêt du Conseil du 30 août 1777. *portant Reglement pour la durée des Privléges en Librairie*, en vertu des pouvoirs à nous donnés par ledit Arrêt: NOUS permettons au Sr. MOSSY, Imprimeur à Marseille, de faire une Edition de l'ouvrage qui a pour titre: *Principes généraux & raisonnés de la Grammaire françoise*, avec des observations sur l'orthographe par RESTAUT, laquelle Edition sera tirée à 1500 exemplaires, en un volume format in-12, & sera finie dans le délai de à la charge par le Sr. MOSSY, d'avertir l'Inspecteur de la Chambre syndicale de Marseille, du jour ou l'on commencera l'impression dudit ouvrage, au desir de l'article XXI de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, *portant suppression & création de différentes Chambres syndicales*; de faire ladite Edition absolument conforme à celle de Paris 1774; d'en remettre un exemplaire pour la Blibliotheque du Roi, aux mains des Officiers de la Chambre syndicale de Marseille; d'imprimer la présente permission à la fin du livre, & de la faire enregistrer dans deux mois pour tout délai, sur les registres de ladite Chambre syndicale de Marseille; le tout à peine de nullité.

DONNÉ à Paris le 27 Novembre 1779. *Signé*, NÉVILLE. *par Monsieur le Directeur général*, *signé*, DE SANCY, *Sécretaire géneral.*

Enrégistré à notre Chambre Syndicale de Marseille, Registre 1er. Fol. 2, N°. 3. Par nous Syndics. A Marseille le 7 Décembre 1779. Signé, J. MOSSY.

Le 2.9bre

1838.

Baccilieri

1840.

